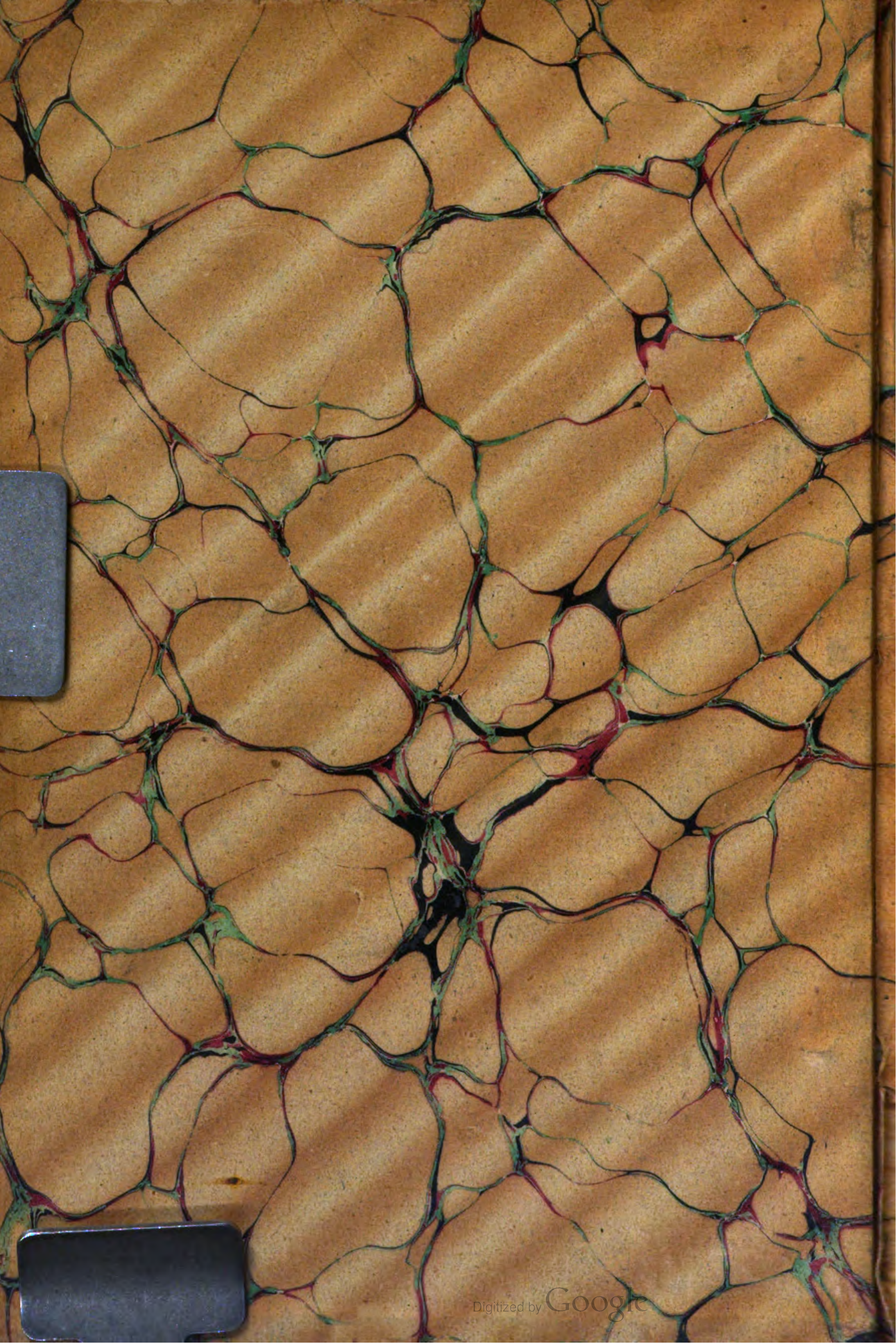
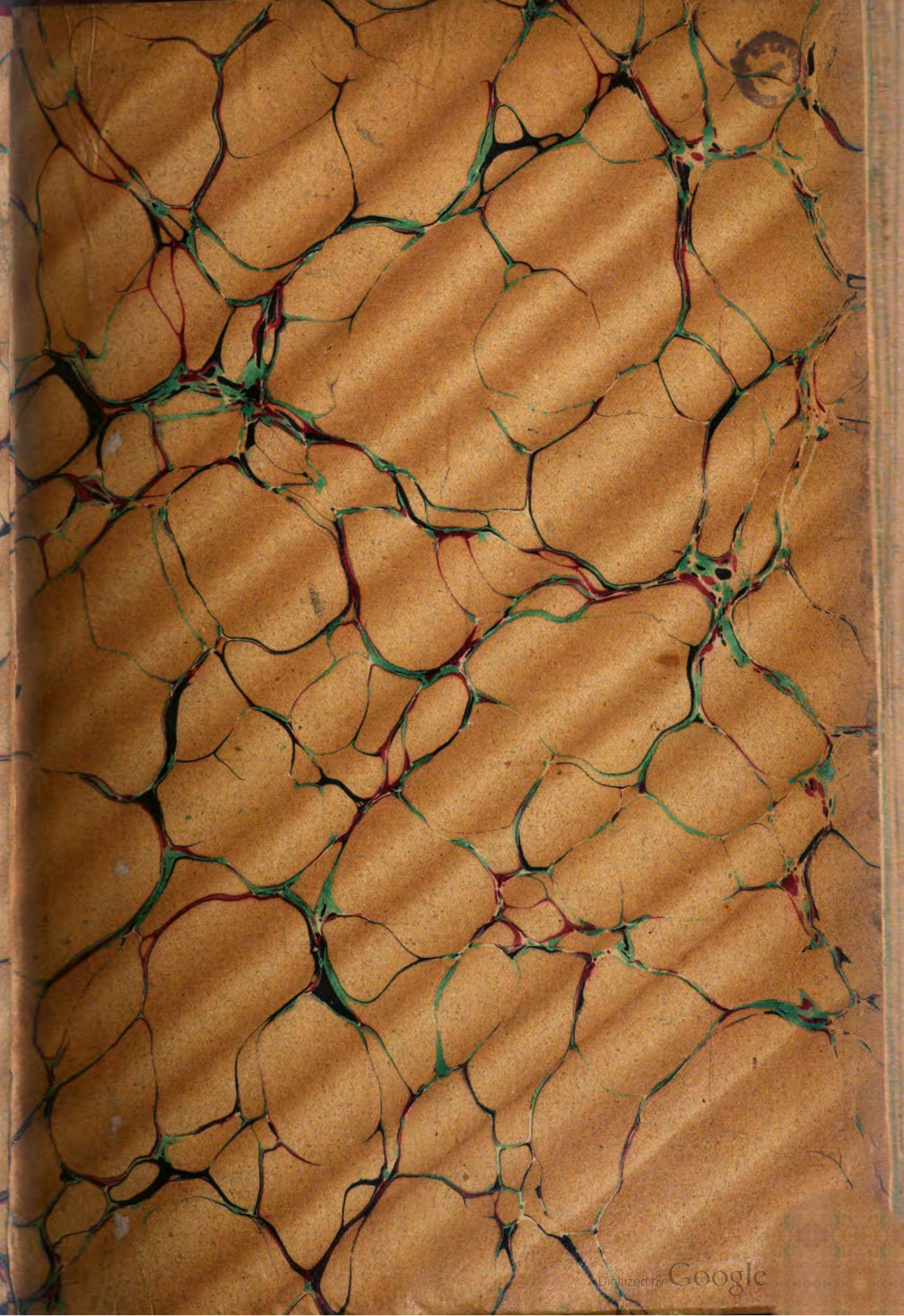






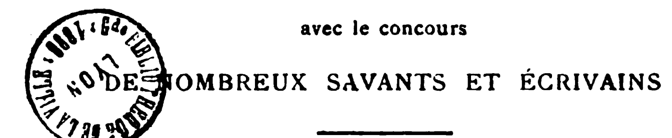
Année 1895. N° 1. 15 Janvier.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON



avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVIII.

SOMMAIRE

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11 rue Cassette.
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

AVIS IMPORTANT.

Bien que tous les articles insérés dans la Revue aient été soumis au Comité de Rédaction, celui-ci entend néanmoins laisser à chaque auteur la responsabilité de ses opinions.

Pour la RÉDACTION, adresser toutes les communications aux bureaux de la Revue, à Lyon, 25, rue du Plat.

Pour l'ADMINISTRATION, s'adresser à M. Emmanuel Vitte, *3, place Bellecour, à Lyon. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.*

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

France et Algérie :	*Union postale, États-Unis et Canada :*
Un an : **20** fr. — Six mois : **11** fr.	Un an : **24** fr. — Six mois : **13** fr.

La Guadeloupe, la Réunion : **28** fr.; Indes orientales et pays d'outre-mer : **30** fr.

Les Abonnements partent du 15 Janvier et du 15 Juillet; ils sont payables d'avance. Cependant chacun peut choisir la date et le mode de paiement, à la condition d'en avertir l'Administrateur, par lettre ou carte postale.

Le meilleur mode de paiement est l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse de M. l'abbé CHATARD, gérant (rue du Plat, 25), ou de M. Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 JANVIER — 15 AVRIL 1895

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

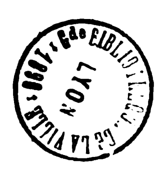
avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVIII.

---

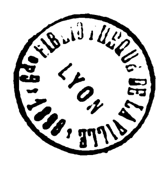
15 JANVIER — 15 AVRIL 1895





ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11 rue Cassette.
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.







LETTRE APOSTOLIQUE

DE N. S. P. LÉON XIII

SUR LE MAINTIEN ET LA CONSERVATION DE LA DISCIPLINE DES ORIENTAUX

LÉON, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

pour perpétuelle mémoire.

La dignité des Eglises orientales, consacrée par de très antiques et illustres monuments, jouit d'une grande vénération et d'une grande gloire dans tout l'univers chrétien. C'est chez elles, en effet, que l'œuvre de la Rédemption de l'homme, par un dessein de l'infinie bonté de Dieu, fut inaugurée et atteignit rapidement de tels progrès que les gloires de l'apostolat et du martyre, de la science et de la sainteté y brillèrent de leur première splendeur et produisirent la première moisson des plus heureux fruits de salut. C'est d'elles qu'a découlé au loin sur tous les autres peuples une merveilleuse abondance de bienfaits, lorsque le bien-



heureux Pierre, prince du Collège apostolique, pour détruire le mal multiple de l'erreur et du vice, apporta, par une inspiration céleste, la lumière de la vérité divine, l'Evangile de paix, la liberté du Christ à la Ville maîtresse des nations.

Mais aussi, n'est-ce pas surtout l'Eglise romaine, reine de toutes les Eglises, qui a pris l'habitude, dès les âges apostoliques, de donner aux Eglises orientales les plus grandes marques de considération et d'amour, tandis que, en retour, elle avait à se réjouir de leur fidèle soumission? Plus tard, à travers les vicissitudes et les difficultés des temps, elle n'a jamais cessé, par sa prévoyante sollicitude et ses bienfaits, de les relever de leurs ruines, de les retenir dans la fidélité, de les ramener de leurs dissentiments. Parmi tous les services que leur rendit sa vigilance, ce ne fut pas le moindre que de défendre et de conserver perpétuellement chez elles les coutumes et les rites sacrés, propres à chacune des nations orientales, qu'elle avait, dans son autorité et sa sagesse, déclarés légitimes. C'est ce dont témoignent les nombreuses mesures que les Pontifes romains, nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX d'heureuse mémoire, ont jugé bon, dans leur prudence, de prendre soit par leurs actes propres, soit par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Pour Nous, animé et inspiré par le même zèle, Nous avons dès le début de Notre Pontificat, tourné Nos regards avec amour vers les nations chrétiennes de l'Orient. Nous Nous sommes empressé d'abord de consacrer Nos soins au soulagement de leurs maux, et, dans la suite, Nous avons trouvé d'autres occasions de leur témoigner Notre active bienveillance ; mais rien, assurément, ne Nous a été et ne Nous est plus à cœur et plus sacré que de travailler, en resserrant les liens des esprits avec le Siège apostolique, à exciter chez elles l'ardeur et la fécondité de la foi pour qu'elles s'efforcent, en renouvelant les exemples de leurs ancêtres, de s'élever à la hauteur de leurs mérites et de leur gloire.

Nous avons pu déjà procurer quelques secours à ces Eglises. Nous avons fondé, à Rome même, un collège pour

l'éducation des clercs arméniens et maronites, et aussi à Philippopoli et à Andrinople pour les Bulgares; Nous avons décrété l'établissement, à Athènes, d'un collège qui portera Notre nom; quant au séminaire de Sainte-Anne, institué à Jérusalem pour la formation du clergé grec melchite, il reçoit de Notre part des faveurs de plus en plus signalées. Nous sommes, en outre, sur le point d'augmenter le nombre des élèves syriens dans le collège Urbanien et de rendre le collège Athanasien des Grecs, à sa destination première, sagement assignée par Grégoire XIII, son généreux fondateur, et d'où sont sortis des hommes si illustres. Multiplier et mener à bien ces tentatives et d'autres semblables, c'est Notre vif désir, maintenant surtout que, sous l'inspiration de Dieu, Nous avons réalisé Notre dessein, longtemps médité, d'appeler, par une lettre spéciale, les princes et tous les peuples à l'heureuse unité de la foi divine. Car, parmi les nations chrétiennes malheureusement séparées, c'est en premier lieu aux nations orientales que Nous avons voulu, avec la plus apostolique et la plus paternelle charité, adresser Notre appel, Nos exhortations, Nos supplications. Nous avons eu la grande joie de voir Nos premières espérances de jour en jour plus encouragées, et Nous sommes décidé à poursuivre plus énergiquement encore une œuvre si salutaire, afin que Nous réalisions pleinement tout ce qu'on peut attendre de la sagesse du Siège apostolique, soit en éloignant toutes les causes de mésintelligence ou de défiance, soit en apportant à la réconciliation tous les secours les plus efficaces.

Le plus important de tous, à Notre avis, c'est d'appliquer Notre attention et Nos soins, comme Nous l'avons fait largement déjà, au maintien de la discipline particulière des Orientaux. Dans cet ordre d'idées, Nous avons déjà donné pour instruction aux collèges de clercs de ces nations, récemment fondés, et Nous la renouvellerons pour ceux qui se fonderont par la suite, de garder et d'observer leurs rites avec le soin le plus scrupuleux, et d'initier les jeunes clercs à leur connaissance et à leur pratique. C'est qu'en effet la conservation des rites orientaux a plus d'importance qu'on

ne saurait le croire. L'auguste antiquité, qui constitue la noblesse de ces rites divers, est à la fois un ornement insigne pour toute l'Eglise et l'affirmation de la divine unité de la foi catholique. Tandis qu'ils attestent d'une façon plus péremptoire l'origine apostolique des principales Eglises d'Orient, ils mettent en lumière et en relief leur parfaite union, dès le principe, avec l'Eglise romaine. Rien, peut-être, ne contribue plus admirablement à faire ressortir avec éclat le caractère de *catholicité* dans l'Eglise de Dieu que cet hommage singulier qui lui est rendu par les diverses formes de cérémonies et les nobles langues de l'antiquité, ennoblies encore par l'usage qu'en ont fait les Apôtres et les Pères; c'est presque le renouvellement de cet hommage, insigne entre tous, qui fut présenté au Christ, le divin fondateur de l'Eglise, quand les Mages, partis des diverses contrées de l'Orient, *vinrent pour l'adorer* (1).

C'est ici le lieu de remarquer que les rites sacrés, bien qu'ils n'aient pas été institués directement pour la démonstration de la vérité des dogmes catholiques, les expriment néanmoins presque au vif et en forment comme un splendide commentaire. Aussi la véritable Eglise du Christ, en même temps qu'elle s'attache avec un soin jaloux à garder inviolablement les dogmes qu'elle tient de Dieu et qui, à ce titre, sont immuables, permet ou tolère parfois quelque innovation dans les formes qui les traduisent, surtout en ce qu'elles ont de conforme à la vénérable antiquité. Par là, au surplus, s'affirme l'énergie de sa vie qui ne vieillit jamais, et par là, aussi, l'Eglise elle-même se révèle avec plus de magnificence comme cette épouse du Christ, que la sagesse des saints Pères a reconnue dans le portrait prophétique qu'en a tracé David : *La reine s'est assise à votre droite, dans un vêtement tissu d'or, brillante de variété, riche de ses franges d'or et de ses multiples broderies* (2).

Puisque donc cette variété légitime de la liturgie et de la discipline orientales possède, entre autres avantages, celui

(1) Matth. II, 1-2.
(2) Ps. XLIV.

de concourir si puissamment à l'honneur et au bien de l'Eglise, le devoir de Notre charge est de tendre également à pourvoir, par de sages mesures, à ce qu'elle ne subisse aucun dommage, même inconscient, du fait de l'imprudence des ministres occidentaux de l'Evangile que la charité de Jésus-Christ pousse vers ces nations. Sans doute, elles demeurent toujours en vigueur les décisions prises avec tant de sagesse et de prévoyance par Notre illustre prédécesseur, Benoît XIV, dans sa Constitution *Demandatam*, publiée en forme de lettre, et adressée le 24 décembre 1743 au Patriarche d'Antioche des Grecs melchites et à tous les évêques du même rite, soumis à la juridiction du même Patriarche. Mais comme depuis lors un long intervalle de temps s'est écoulé, que les conditions d'existence se sont renouvelées dans ces pays et que les missionnaires et les instituts s'y sont multipliés, il en est résulté que le sujet réclamait du Siège apostolique une attention particulière. Pour Notre compte, Nous avions reconnu, en maintes occasions survenues pendant ces dernières années, l'opportunité de cette intervention, et Notre conviction s'est affermie par les justes désirs, plus d'une fois exprimés, de Nos vénérables frères les Patriarches d'Orient. Toutefois, afin d'élucider davantage la question dans son ensemble et de déterminer avec précision les meilleurs moyens de la résoudre, il Nous a plu de convoquer dernièrement les Patriarches à Rome, pour l'échange de nos vues. Nous les avons réunis en Notre présence, à de nombreuses reprises, avec plusieurs de Nos chers Fils les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, pour en délibérer de concert.

Après mûre réflexion sur les divers sujets proposés et discutés en commun, Nous avons résolu de rendre plus explicites et plus générales certaines prescriptions de la Constitution de Benoît XIV, en les adaptant aux conditions nouvelles de ces peuples. A cette fin, Nous avons adopté pour principe celui même de cette constitution, à savoir que les prêtres latins sont envoyés dans ces contrées par le Siège apostolique uniquement pour être les *auxiliaires* et les *aides* des patriarches et des évêques ; et que, en consé-

quence, il faut prendre garde qu'*en usant des facultés qui leur sont accordées, ils ne portent préjudice à la juridiction des Ordinaires et ne diminuent le nombre de leurs sujets* (1); d'où résultent, avec évidence, les lois qui doivent régler le ministère des Latins par rapport à la Hiérarchie orientale.

C'est pourquoi il Nous a paru bon dans le Seigneur de prescrire et de sanctionner, comme Nous le faisons, appuyé sur Notre autorité apostolique, les chapitres qui suivent; déclarant dès maintenant vouloir et décréter que les décisions de Benoît XIV, prises primitivement pour les Grecs melchites, atteignent universellement tous les fidèles de l'Orient, quel que soit leur rite.

I. Tout missionnaire latin, du clergé séculier ou régulier, qui, par ses conseils ou par son aide, induirait au rite latin un Oriental quelconque, outre la suspense *a divinis* qu'il encourra *ipso facto* ainsi que les autres peines infligées par la même Constitution *Demandatam*, sera privé et exclu de sa charge. Pour que cette prescription ait son effet assuré et durable, Nous ordonnons qu'un exemplaire en soit affiché publiquement dans les églises des Latins.

II. Là où fait défaut un prêtre de son rite à qui le Patriarche oriental puisse confier l'administration spirituelle de ses fidèles, que le soin en soit donné à un curé d'un autre rite qui, pour consacrer, se serve des mêmes espèces que lui, pain azyme ou pain fermenté, et qu'on donne toutefois la préférence à celui qui s'en sert selon le rite oriental.

Quant aux fidèles, qu'ils aient la faculté de communier selon l'un ou l'autre rite, non seulement dans les lieux où il n'y a nulle église et nul prêtre de leur propre rite, ainsi que l'a décidé la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 18 août 1893, mais encore là où, par suite de l'éloignement de leur église, ils ne pourraient s'y rendre sans de grands inconvénients : point qui est réservé à l'appréciation de l'Ordinaire. Qu'il demeure bien établi que celui qui aura communié même longtemps selon un autre rite ne

(1) Const. *Demandatam*, n. 13.

doit pas, pour cela, être réputé avoir changé de rite, mais que, pour tous ses autres devoirs, il reste soumis à son propre curé.

III. Les congrégations de Religieux latins qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse en Orient, si elles ont dans un collège un certain nombre d'élèves du rite oriental, devront, sur l'avis du Patriarche, avoir chez elles, pour la commodité de ces élèves, un prêtre du même rite pour le sacrifice de la messe, pour la sainte communion, pour l'enseignement du catéchisme et l'explication des rites en leur langue maternelle. Tout au moins ils devront, les jours de dimanche et de fêtes d'obligation, faire venir ce prêtre pour remplir ces fonctions. Pour ce motif, nous déclarons abolis tous les privilèges, sans exception, même ceux spécifiés d'une façon particulière, dont ces Sociétés jouiraient en vue de faire suivre le rite latin à leurs élèves, tant qu'ils restent dans leurs collèges. Quant à l'observation des abstinences rituelles, que les directeurs y pourvoient avec une religieuse équité.

Il faut aussi veiller aux intérêts des élèves externes : on devra les ramener ou les conduire à leurs propres églises ou cures, à moins qu'on ne juge à propos de les admettre avec les internes aux offices de leur rite.

IV. Les mêmes prescriptions doivent s'appliquer, autant que possible, aux congrégations de religieuses qui se vouent à l'éducation des jeunes filles dans les couvents ou les écoles. Si, par suite des circonstances ou de quelque nécessité particulière, un changement devient opportun, il ne pourra être fait qu'après le consentement du Patriarche et l'autorisation du Siège apostolique.

V. A l'avenir, on n'ouvrira plus de collège pour la jeunesse ni de maison de religieux ou de religieuses du rite latin, sans avoir demandé et obtenu le consentement du Siège apostolique.

VI. Il est interdit aux prêtres, soit latins, soit orientaux, d'absoudre, soit dans leurs églises, soit dans les églises d'un autre rite, les cas réservés aux Ordinaires de chaque rite, à moins que ceux-ci ne l'aient permis ; en cette

matière, Nous révoquons absolument tout privilège, même spécialement accordé.

VII. Tout oriental qui aura adopté le rite latin, même en vertu d'un rescrit pontifical, pourra toujours revenir à son premier rite, après l'avoir demandé au Siège apostolique.

VIII. La femme de rite latin, mariée à un homme de rite oriental, aussi bien que la femme orientale mariée à un latin, aura la faculté de passer au rite de son mari au moment du mariage ou pendant sa durée : mais le mariage une fois dissous, elle sera libre de reprendre son propre rite.

IX. Tout oriental demeurant en dehors du territoire de son Patriarche et sous l'administration du clergé latin, demeurera néanmoins inscrit à son rite; en sorte que ni longueur de temps ni aucun autre motif ne puissent l'empêcher de rentrer sous la juridiction du Patriarche, aussitôt qu'il reviendra sur son territoire.

X. Il ne sera permis à aucun ordre ou institut religieux de rite latin, de l'un ou l'autre sexe, d'admettre parmi ses membres un Oriental qui n'aura pas produit auparavant des lettres testimoniales de son Ordinaire.

XI. Si quelque communauté, famille ou personne, parmi les dissidents, vient à l'unité catholique, sous la condition, interposée comme nécessaire, d'embrasser le rite latin, elle sera soumise momentanément à ce rite, mais avec faculté pour elle de revenir un jour au rite catholique de son lieu d'origine. Mais si cette condition n'est pas intervenue, et que la communauté elle-même, la famille ou la personne ne soit soumise à l'administration des prêtres latins qu'à défaut de prêtres orientaux, il lui faudra revenir à son rite dès qu'elle aura à sa disposition un prêtre oriental.

XII. Les causes matrimoniales et ecclésiastiques, quelles qu'elles soient, dont il est fait appel au Saint-Siège, ne devront point être soumises à la décision des délégués apostoliques, à moins d'un ordre exprès du Saint-Siège, mais elles devront être déférées à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

XIII. Nous attribuons au Patriarche grec melchite la juridiction sur les fidèles de son rite, établis sur le territoire de l'empire turc.

En dehors de ces règles spéciales et des prescriptions de droit, Nous avons surtout le souci, comme Nous l'avons indiqué plus haut, de voir établir dans les centres les plus propices de l'Orient des séminaires, des collèges, des instituts de toute sorte, exclusivement destinés à former de jeunes indigènes, dans le rite de leur pays, pour le service de leurs compatriotes. Ce projet, auquel se rattachent pour la religion plus d'espérances qu'on ne peut le dire, Nous avons résolu d'en entreprendre la réalisation avec zèle et d'y consacrer d'abondants subsides, avec le concours que les catholiques, Nous en avons la confiance, Nous prêteront généreusement. Que le ministère des prêtres indigènes, par cela même qu'il est mieux mis en harmonie avec les besoins des fidèles et accepté par eux avec plus d'empressement, doive être beaucoup plus fructueux que celui des prêtres étrangers, Nous l'avons démontré plus amplement dans la lettre encyclique que Nous avons publiée, l'an dernier, sur la fondation des séminaires dans les Indes orientales.

Une fois que l'on aura pourvu de la sorte à la formation de la jeunesse cléricale, les études théologiques et bibliques brilleront d'un nouvel éclat chez les Orientaux; la connaissance des langues anciennes fleurira aussi bien que l'habile maniement des langues modernes; le patrimoine scientifique et littéraire, si richement constitué par leurs Pères et leurs écrivains, produira des fruits plus abondants pour le bien commun; on obtiendra enfin ce résultat si désiré que, grâce à l'essor de la science du sacerdoce catholique et à l'éclat de sa vie pleinement exemplaire, nos frères séparés rechercheront avec plus d'ardeur les embrassements de la même mère. Alors, si tous les ordres du clergé associent dans une charité vraiment fraternelle leurs pensées, leurs études, leur action, alors sûrement, avec l'aide et sous la conduite de Dieu, il se hâtera de luire ce jour heureux, où, tous se rencontrant *dans l'unité de la foi*

et de la connaissance du Fils de Dieu, on verra, en toute plénitude et perfection, le résultat de cet accord : *Tout le corps, solidement uni et relié par toutes les jointures qui se prêtent un mutuel secours, selon l'opération proportionnée à chaque membre, et recevant son accroissement pour être édifié dans la charité* (1). Celle-là, sans doute, est la seule qui puisse se glorifier d'être la véritable Eglise du Christ, qui montre, dans une parfaite cohésion, *un seul corps et un seul esprit* (2).

Nous ne doutons nullement que Nos vénérables frères les Patriarches, Archevêques et Evêques catholiques de tout rite oriental, pénétrés qu'ils sont de piété filiale envers la Chaire apostolique et Notre personne, comme de sollicitude envers leurs Eglises, n'accueillent avec respect et soumission, dans l'ensemble et dans le détail, toutes les décisions que Nous avons prises, et ne s'efforcent avec empressement d'en procurer la pleine exécution par qui de droit.

Mais l'abondance des fruits qu'il est permis d'en prévoir et d'en espérer à bon droit, proviendra, pour une grande part, de l'action de ceux qui sont Nos représentants dans l'Orient chrétien. Aussi voulons-Nous recommander très instamment aux délégués apostoliques de traiter avec tout le respect qui leur est dû les institutions traditionnelles de ces nations; d'observer et de faire observer envers l'autorité des Patriarches la soumission respectueuse à laquelle elle a droit, et, dans l'échange de leurs devoirs réciproques, de pratiquer le conseil de l'Apôtre, *ayant les uns pour les autres des prévenances d'honneur* (3); de témoigner leur zèle et leur bienveillance aux évêques, au clergé et au peuple, s'inspirant de l'esprit même qui animait l'Apôtre saint Jean, quand il donna l'Apocalypse *aux sept Eglises qui sont en Asie* avec cette salutation : *Grâce à vous*

(1) Eph., IV, 13, 16.
(2) Ib., 4.
(3) Rom., XII, 10.

et paix par Celui qui est, qui était et qui doit venir (1); et, enfin, de se montrer vraiment, dans toute leur conduite, les dignes messagers et conciliateurs de la sainte unité entre les Eglises d'Orient et l'Eglise de Rome, qui est le centre de cette unité et de cette charité.

Tels doivent être pareillement, pour répondre à Nos exhortations et à Nos ordres, et les sentiments et la conduite de tous les prêtres latins qui, dans ces mêmes contrées, accomplissent de nobles travaux pour le salut éternel des âmes; s'ils travaillent religieusement dans l'obéissance au Pontife romain, Dieu donnera à leur œuvre d'amples accroissements.

C'est pourquoi, tout ce que Nous décidons, déclarons et sanctionnons par ces Lettres, Nous voulons et ordonnons que tous ceux à qui il appartient l'observent inviolablement, sans qu'on puisse le critiquer, le discuter ou l'enfreindre, sous quelque motif, même privilégié, et sous quelque couleur et prétexte que ce soit. Nous voulons que ces dispositions aient leurs pleins et entiers effets, nonobstant les constitutions apostoliques, même édictées dans les conciles généraux ou provinciaux, nonobstant les statuts, coutumes et prescriptions quelconques, fussent-ils corroborés de la confirmation apostolique ou de toute autre autorité. Pour assurer l'effet de Nos prescriptions, Nous dérogeons spécialement et expressément à toutes ces dispositions comme si elles étaient insérées mot pour mot dans ces Lettres, et Nous voulons qu'il y soit dérogé, comme, sans exception, à tout ce qui irait à l'encontre de Nos résolutions.

Nous voulons aussi que les exemplaires de ces Lettres, même imprimés, contresignés de la main d'un notaire et munis de son sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi comme le ferait la production des présentes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en l'année de l'In-

(1) Apoc., I, 4.



carnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la veille des calendes de décembre, de Notre Pontificat la dix-septième.

A. Card. BIANCHI.— C. Card. DE RUGGIERO, pro-dataire.

Visa. De Curia I. DE AQUILA E VICECOMITIBUS.

Enregistré à la secrétairerie des Brefs. I. CUGNONI.



LA PRIÈRE

DANS LE PAGANISME ROMAIN

Une étude sur la prière romaine relève sans doute de l'archéologie, mais de l'archéologie morale, si je puis ainsi dire, et, à ce titre, elle semble répondre assez aux tendances de l'érudition contemporaine. Si l'on n'a pas cessé de considérer les chefs-d'œuvre de l'antiquité comme des œuvres d'art, on est porté aujourd'hui à les étudier plutôt comme des documents. On ne méconnaît pas leur valeur artistique, mais on vante surtout leur valeur historique et morale. Jamais, par exemple, on n'a tant prôné l'étude des mœurs et des institutions de la Grèce et de Rome. Et ce ne sont pas les faits matériels qui intéressent le plus la curiosité; on serait plutôt tenté d'en faire bon marché; en tout cas, on les relègue au second plan. Ce qu'on veut connaître de cette antiquité, à laquelle, après tout, nous tenons par des racines si profondes, c'est sa vie morale, c'est l'âme humaine telle qu'elle s'y révèle, avec ses besoins, ses élans, ses passions; suivant le mot de Fustel de Coulanges — qui l'a d'ailleurs si bien mis en pratique, — on aspire à savoir « ce que cette âme a cru, a pensé, a senti aux différents âges du genre humain. »

Louable préoccupation, quoiqu'elle ne soit pas aussi nouvelle que d'aucuns se l'imaginent. Ce qui est nouveau, c'est la prédominance, dans l'étude de l'antiquité, du but scientifique ou psychologique sur le but esthétique; c'est

surtout, on ne le sait que trop, la contradiction entre ces aspirations élevées de la science et les programmes de l'enseignement officiel, puisque plus on vante l'étude des institutions du passé, plus on semble sacrifier l'étude des langues qui en gardent le dépôt. Mais l'étude morale de l'antiquité ne date certes pas d'hier. Il serait même aisé de faire voir que c'est l'Eglise qui en a donné l'exemple. Incontestablement, c'est une tradition dans ses écoles, et cette tradition n'a-t-elle pas commencé précisément avec les premiers apologistes chrétiens qui, pour démontrer la transcendance morale du christianisme, durent mettre l'Evangile en parallèle avec les écrits païens ?

Chercher à savoir comment les Romains ont rempli le devoir de la prière, c'est donc, en un sens, répondre aussi à l'une des plus anciennes préoccupations de l'Apologétique chrétienne. J'oserai même dire que le sujet n'est pas complètement dépourvu d'actualité, s'il est vrai qu'il y a toujours des esprits qui exagèrent étrangement l'influence du paganisme gréco-romain sur le christianisme. A ce point de vue, la question de la prière est même une des plus intéressantes parmi celles que soulève l'histoire des idées morales de l'antiquité ; car, en soi, la prière constitue, en quelque sorte, un instrument de précision pour mesurer l'intensité du sentiment religieux et une pierre de touche pour en déterminer le degré de pureté. Elle peut donc fournir un terme de comparaison particulièrement important à qui veut apprécier la distance qui sépare, sur le terrain religieux, le paganisme du christianisme.

La présente étude va des origines de Rome jusqu'à la fin du premier siècle après Jésus-Christ, c'est-à-dire, approximativement, jusqu'à l'époque où l'idée chrétienne a pu exercer une certaine influence sur la religion romaine. Quelle place le paganisme romain a-t-il faite à la prière, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique? Quels étaient les caractères de cette prière ? Telles sont les deux questions auxquelles ce travail a pour but de répondre.

I

Pour comprendre le rôle de la prière dans la religion romaine, il est bien inutile de faire, au préalable, connaissance avec tous les dieux auxquels elle s'adresse, de savoir les noms de tous ceux qui nous sont connus et les attributs qui les faisaient invoquer. La théologie romaine est singulièrement compliquée ; il suffit ici d'un exposé sommaire qui s'attache surtout à mettre en lumière l'esprit même qui l'inspirait.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette religion, c'est l'incroyable quantité de ses dieux. On sait que, après la bataille d'Actium, Octave avait chargé Agrippa de faire construire un temple à tous les dieux de Rome ; c'est le Panthéon, consacré au vrai Dieu par Boniface IV, sous l'invocation de Marie et des saints Martyrs : *Sancta Maria ad Martyres*. Certes, avec sa forme circulaire de 43^{m} 1/2 de diamètre, qui permettait de multiplier les édicules dans l'épaisseur des murs, et peut-être aussi, suivant l'idée qui égaie un dialogue de Lucien (1), de couper court aux querelles de préséance entre les dieux uniformément rangés en cercle, ce temple pouvait contenir une foule déja passablement nombreuse de divinités. Et pourtant, il n'y avait là que les principaux dieux de Rome, une très infime minorité. Le véritable Panthéon romain, celui qui contiendrait les statues de toutes les divinités, publiques ou privées, qui furent jamais invoquées, ne peut se construire qu'en imagination. Peut-être même que les palais les plus gigantesques de nos expositions contemporaines n'en donneraient qu'une faible idée. Cela ressemble à un paradoxe ; il suffit de réfléchir un instant aux procédés employés par les Romains dans la multiplication de leurs dieux, pour comprendre que l'affirmation n'est que juste.

(1) *Jupiter tragique.*

Dans la phase historique de son existence, la religion romaine repose sur un polythéisme fait de naturalisme et d'animisme, c'est-à-dire de dieux qui sont la personnification des forces de la nature, ou la déification des âmes des ancêtres (1). Or, les procédés qui ont accru à Rome le nombre des dieux sont ceux-là même qui avaient donné naissance aux plus anciens, et un autre encore : le polythéisme romain, en effet, s'est développé, d'une part, par le morcellement de l'idée divine à l'infini, de l'autre par l'adoption des dieux étrangers.

Sans doute, la tendance à décomposer l'idée de Dieu, à personnifier ses attributs, à diviniser les manifestations diverses de sa providence, dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral, n'appartient pas en propre au peuple romain, puisque c'est le point de départ du polythéisme naturaliste, tandis que le polythéisme animiste se fonde à la fois sur l'idée de Dieu et la croyance à l'immortalité de l'âme. Les Italiotes, ancêtres ou voisins des Romains, de même que les Grecs et autres peuples indo-européens, avaient obéi déjà, et depuis longtemps, à cette tendance. Mais le Romain, à la fois très religieux et très positif, a su pratiquer le procédé avec une étonnante originalité et laisser aux dieux de sa fabrication, pour ainsi dire, sa marque de fabrique. Comme il a le sentiment profond de la difficulté de vivre et la croyance innée et invincible à la Providence, il voit en tout phénomène important de sa propre vie et de a vie de la nature l'action même de la Divinité (2). Il est assez logique pour rattacher chaque phénomène à la cause cachée qui concourt à sa production; il ne l'est pas assez pour remonter à la cause unique de la vie universelle. Il prête donc une existence individuelle à la cause qui est

(1) Inutile de faire observer que nous ne prenons pas ici le mot d'animisme dans le sens de l'école évolutionniste, qui entend par là l'animation de la matière par la croyance des peuples enfants, produisant le fétichisme, lequel marquerait une étape religieuse antérieure au polythéisme.

(2) Cf. G. Boissier, *Etude sur la vie et les ouvrages de Varron*, chap. VII, et *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Introduction.

derrière chaque phénomène, et voilà un dieu créé, et autant de dieux qu'il y a de phénomènes. Mais, d'autre part, dépourvu de la riante et féconde imagination des Hellènes, il s'en tient à ces abstractions élémentaires; il ne sait pas animer et agrandir ces produits de sa froide raison, jusqu'à en faire comme les Grecs, suivant l'heureuse expression de Burnouf, des « images amplifiées de l'humanité »; il les laisse à l'état de puissances abstraites. S'agit-il de la vie humaine, chaque âge, chaque circonstance importante, depuis la conception jusqu'à la mort, a son patron divin : *Cunina* protège le berceau de l'enfant; *Vaticanus* lui fait pousser son premier cri, et *Fabulinus* bégayer sa première parole; *Iterduca* dirige ses premiers pas; *Minerva* fortifie sa mémoire; *Numeria* lui apprend à compter et *Camœna* à chanter; la *Fortuna barbata* apporte au jeune homme, comme une bonne fortune, le signe envié de l'adolescence (1). Si je voulais nommer toutes ces divinités, comme celles du mariage et de la mort, l'énumération serait longue. S'agit-il de la vie des champs, nous en trouverions plus encore, pour le labour, les semailles, la moisson, la vendange, l'élève des bestiaux; aucun acte de la vie agricole qui échappe à la protection d'une divinité spéciale. Par exemple, ce n'est pas assez du vieux Saturne pour mener à bien le travail du laboureur : *Sator* préside à l'ensemencement, *Occator* au hersage; *Seia* protège le grain en terre, *Segetia* le blé en herbe, *Flora* le blé en fleur; *Proserpina* le fait grener; *Nodutus* en noue la tige; *Matuta* en favorise la maturation; *Messia* le fauche; *Tutilina* l'engrange; *Terensis* le bat. Il est vrai que le Romain a aussi divinisé le grand ennemi du blé, la nielle, *Robigo* (2). On surprend dans ce fait l'étrange aberration qui le porte à redouter la Divinité comme l'auteur possible du mal. Quand il priera cette déesse-là, il est bien clair que ce sera pour obtenir qu'elle ne se mêle pas de sa moisson.

(1) S. Aug., *De Civ. D.*, iv, 8, 11, 21, 34; vii, 3; Nonius (ed. Quicherat), p. 621.

(2) S. Aug., *De Civ. D.*, iv, 8 et 11; vii, 13; Macr., *Sat.* i, 16; Serv., *Georg.*, i, 21; Tert., *De spect.*, 5, 8; Arn., 4, 7, 11.

La vie morale et sociale est soumise, elle aussi, à ces divinisations. La vertu, l'honneur, l'espérance, la liberté, la pudeur, ne sont pas de simples qualités humaines; la Divinité ne pouvant se désintéresser de ce qu'il y a de meilleur pour l'homme, le Romain saisit sous ces qualités la puissance qui les inspire ou les crée, et, suivant son habitude, la divinise; il y aura des autels pour *Virtus*, *Honor*, *Spes*, *Libertas*, *Pudor*, et bien d'autres divinités anologues. Fronton s'étonnera que Rome, qui a élevé à la Fortune tant de temples, de chapelles ou de sanctuaires, n'ait consacré nulle part le moindre autel ou la moindre statue à *Ratio*, qui n'est, dit-il, que le nom de la sagesse humaine (1). Je ne sais pas si nous devons, nous pauvres philologues, regretter cette omission ; étant donné le caractère romain, nous nous demanderions si la déesse *Ratio* désignait chez eux la raison ou le calcul. En tout cas, ils ont divinisé *Pecunia*, la richesse, à l'époque où la richesse s'appréciait au nombre des têtes de bétail, *pecus*, et où l'échange, à défaut de monnaie, se faisait au moyen d'animaux. Cette déesse fut remplacée, sous Servius Tullius, par *Æsculanus,* quand on eut la monnaie de cuivre. Le pauvre *Æsculanus* n'était pas inamovible; en 269 avant Jésus-Christ, il fut détrôné par *Argentinus,* dieu qui marque l'avènement de la monnaie d'argent. Du moins, il put se consoler par la pensée que le peuple considérait son successeur comme son fils. On s'attendrait à trouver en 217 un dieu *Aurinus*, avec l'apparition de la monnaie d'or; il n'en fut rien, et saint Augustin exprime à cet égard un étonnement ironique (2). C'est que cette façon de faire des dieux tombait en désuétude.

On distingue parmi les grands dieux de Rome, c'est-à-dire dans la compagnie de Janus, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Neptune, Mercure, Cérès et autres, un dieu très original et très fêté, le *Génie,* qui protège toute l'existence; ce dieu commun à tous les hommes, ne peut suffire à un peuple affamé du

(1) *Ad Marc.* Ep. 5.
(2) *De Civ. D.*, IV, 21.

divin; il y aura un génie spécial pour chaque homme, chaque peuple, chaque lieu et chaque ville. Le génie de la femme s'appelle Junon. Il y a donc à Rome, sans jeu de mots, autant de Génies que d'hommes, et autant de Junons que de femmes (1). Nous voilà à l'infini, et encore n'ai-je parlé ni des Pénates qui veillent sur la maison, ni des Lares qui gardent la famille, ni des Mânes qui sont les âmes déifiées, dont l'ensemble constitue la part d'animisme contenue dans la religion romaine. On a bien eu raison de dire, non sans quelque humour, que, chez les Romains, « la division du travail était poussée jusqu'aux dernières limites dans ce monde des êtres divins (2) ». Toutefois, n'oublions pas de noter que la vieille religion romaine, avec son dieu suprême, *Janus*, le dieu des dieux, le bon créateur, *divom deus*, *duonus cerus*, comme disait le chant des Saliens, avec ses divinités qui ressemblent plus à des attributs qu'à des personnes, avec son culte austère et relativement assez pur, était bien moins éloignée du monothéisme primitif que l'anthropomorphisme des Grecs.

Le Panthéon romain était assez peuplé pour n'avoir pas besoin de s'ouvrir aux dieux étrangers; il le fit cependant, et avec un empressement qui fait plus d'honneur à son hospitalité qu'à sa prudence. Quand on songe que Rome, simple hameau du Latium, à l'origine, s'est constituée à l'état de ville par l'absorption des hameaux voisins, à l'état de capitale de l'Italie et presque du monde par la conquête, on conçoit que, si elle vient à donner le droit de cité aux dieux de tant de peuples comme aux peuples eux-mêmes, elle n'aura pas assez de temples pour les loger. La politique romaine, arbitre suprême des questions religieuses, avait voulu prendre ses précautions contre cette invasion d'hôtes divins, moins par crainte de l'encombrement que par la peur de voir s'altérer le culte national (3). Mais toutes les

(1) Plin., *H. nat.*, II, 7 : « *Cum singuli quoque ex semetipsis totidem deos faciant Junones Geniosque adoptando sibi* ».

(2) J. Réville, *La Religion à Rome sous les Sévères*, p. 123.

(3) T. L., IV, 30 : « *Datum inde negotium ædilibus, ut animadverterent ne qui, nisi Romani dii, neu quo alio more, quam patrio, colerentur.* »

précautions furent inutiles, parce que la prohibition était une inconséquence. Le fondateur de Rome n'avait-il pas, précisément par esprit politique, admis les dieux sabins parmi les dieux romains? Les Tarquins n'avaient-ils pas, toujours par le même motif, fait de graves emprunts à la religion des Etrusques, et surtout, par la consécration officielle des livres sibyllins, n'avaient-ils pas préludé à tous les empiétements du culte hellénique? Quand les armées romaines assiégeaient une ville, Véies par exemple, le droit pontifical n'ordonnait-il pas d'évoquer la divinité protectrice de cette ville, pour l'attirer à Rome comme le premier gage de la victoire et le premier butin? (1) Dans les calamités publiques, où la protection des vieux dieux de Rome paraîtra insuffisante, on enverra même chercher, sur la foi des livres sibyllins, Esculape à Epidaure (2) et la Grande Mère des dieux à Pessinunte (3). Décidément, la politique ne se souciait pas assez des précédents; il était évident que tout l'Olympe grec, sans parler d'autres olympes moins poétiques, passerait, un jour ou l'autre, par une porte si mal fermée. De fait, à partir des guerres puniques, les dieux de la Grèce affluent à Rome, s'identifiant tant bien que mal avec les dieux du Latium, quand il y avait des uns aux autres quelque analogie de nom ou d'emploi, apportant sans doute à ces dieux si abstraits et si froids une auréole de poétiques légendes, mais, en revanche, altérant profondément leur caractère traditionnel. Au siècle d'Auguste, la fusion des dieux analogues de Rome et de la Grèce était achevée; même, les dieux de l'Egypte, Isis, Osiris, Anubis et autres, malgré les répugnances qu'inspirait leur culte aux gens sensés, s'étaient installés presque sans façon au Capitole : « Tous les dieux de l'Egypte, disait avec amertume le romain Varron, se sont abattus sur Rome (4). »

Dieux de création romaine et dieux d'importation étran-

(1) T. L., v, 21-22.
(2) T. L., x, 47.
(3) T. L., xxix, 10.
(4) Serv., *Æn.*, viii, 698.

gère, cela fait déjà, convenons-en, un peuple bien bigarré; que sera-ce quand, sous les Sévères, toutes les divinités de l'Orient viendront se disputer le culte des Romains? Mais, même dans la deuxième moitié du Ier siècle, Pline l'Ancien pouvait constater que la terre était moins peuplée d'hommes que le ciel de dieux (1), et Pétrone affirmer qu'il était plus aisé, en Italie, de trouver un dieu qu'un homme (2).

On peut se demander comment faisaient les Romains pour se reconnaître dans ce labyrinthe divin. Ce souci inquiétait fort les savants, qui s'escrimaient à classer leurs dieux en catégories nettes et distinctes et qui n'y réussissaient guère. Nous n'avons pas besoin de recourir à leurs divisions plus ou moins confuses pour étudier l'usage de la prière à Rome. Il est bien vrai, comme l'observe Varron, qu'on pouvait risquer, en un ciel si encombré, de se tromper d'adresse, et « d'imiter gauchement, dit-il, ces comédiens qui, pour amuser la foule, affectent de demander de l'eau à Bacchus et du vin aux Nymphes (3) ». Mais, en général, le Romain est trop avisé pour fourvoyer sa prière; il fait son choix, s'adresse aux dieux traditionnels ou aux dieux nouveaux qu'il connaît bien; s'il a quelque doute, il peut s'abstenir ou consulter les pontifes. D'ailleurs, n'a-t-il pas la ressource, aussi commode que peu compromettante, de dire à la divinité inconnue : Je t'invoque, qui que tu sois et quels que soient tes attributs, dieu ou déesse : *sive deus sive dea, sive mas sive femina*. En tout cas, sa prière, quel que puisse être le dieu invoqué, a toujours les mêmes caractères essentiels.

Ce n'est pas seulement par la multiplication des dieux que la religion romaine a changé au cours de siècles, il y eut aussi des modifications dans la hiérarchie des dieux, des déplacements d'influences divines, des alternatives de gloire et d'effacement pour les anciens et les nouveaux venus du Panthéon romain. Dès l'époque royale, le vieux

(1) *Hist. n.*, II, 7.
(2) *Sat.*, 17.
(3) S. Aug., *De Civ. D.*, IV, 22.

Janus avait cédé le premier rang à la trinité capitoline : Jupiter, Junon et Minerve. Jupiter lui-même, sans cesser d'être le premier dieu de l'Etat, verra son caractère primitif se modifier profondément, par sa fusion avec les Jupiters voisins (1) et surtout par son identification avec le Zeus des Grecs. Apollon, venu de la Grèce par la voie de Cumes, grandira de siècle en siècle, jusqu'à devenir un dieu prépondérant sous Auguste. Je ne puis citer ici que quelques exemples ; mais il est évident qu'un des caractères les plus saillants de la religion romaine, ç'a été la mobilité, une mobilité de surface qui accroît sans cesse le nombre des dieux, une mobilité plus profonde qui atteint jusqu'à leur hiérarchie et leur importance respective. L'histoire de la prière romaine n'a guère à tenir compte de ces révolutions, par la raison bien simple que la prière officielle, domestique ou publique, ne s'est pas modifiée depuis Numa jusqu'à Auguste, et même jusqu'au temps des Sévères. On priera plus ou moins, suivant les variations du sentiment religieux, mais on priera toujours de la même manière.

C'est même un curieux contraste que celui d'une religion si mobile dans l'objet du culte et si immuable dans l'esprit qui l'anime. On ne s'en étonne plus, dès qu'on songe que cette religion est essentiellement une religion d'Etat, réglée et surveillée par des pontifes qui sont en même temps des magistrats, plus préoccupés de gouverner les volontés que d'éclairer les esprits et qui voient avant tout dans le culte le moyen le plus efficace de maintenir l'unité de l'Etat. Une telle religion ne pouvait être et n'a été qu'un ensemble de pratiques soigneusement réglementées, et jamais un système de doctrines religieuses. Ses livres ne peuvent être des catéchismes, ils ne sont que des rituels. Le plus

(1) Les divinités étant essentiellement locales, l'identité de nom n'indiquait pas identité d'attributs ; par exemple, l'adoption d'un Jupiter étranger augmentait simplement à Rome le nombre des Jupiters jusqu'à ce qu'ils se fondissent en un Jupiter unique réunissant une grande variété d'attributs. Rome en avait déjà trois ou quatre, quand, en 377 av. J.-C., le dictateur T. Quinctius, apporta au Capitole le Jupiter de Préneste. Même observation pour Junon, Minerve, etc.

important de tous était les *Indigitamenta*, vrai rituel de la religion nationale dont la rédaction première était attribuée à Numa. Son titre même, venu de *indigitare*, prier selon la formule, montre assez que c'était avant tout un formulaire de prières. Il fallait donc prier suivant la formule consacrée par l'autorité de l'organisateur de la religion et par l'usage des ancêtres.

C'est ainsi qu'on priera toujours, officiellement du moins. Les preuves de cette immobilité de la prière ne font pas défaut. C'est d'abord la place assignée aux dieux dans les invocations collectives ; par exemple Janus a beau être détrôné par Jupiter, il n'en reste pas moins à la tête de la litanie romaine, parce qu'ainsi le voulait la vieille formule. C'est aussi un fait bien connu maintenant : quand Auguste fera célébrer les Jeux séculaires, il demandera sans doute à son poète officiel une prière lyrique pour donner à la fête un éclat nouveau, mais en même temps les matrones romaines prononceront la prière suivant la formule du rituel, parce que, le voulût-il, Auguste ne peut s'affranchir tout à fait de la tradition. Ce respect absolu de là formule va si loin que les prêtres Saliens et les frères Arvales répèteront pendant des siècles des hymnes antiques, simples prières rythmées, qu'ils ne comprennent certainement pas

Il est bien regrettable que le livre des *Indigitamenta* nous soit si peu connu. Les pontifes de Rome le gardaient avec un soin jaloux, comme la plus sûre garantie de leur influence. De ce livre ils ne communiquaient guère, et encore, sur consultation, que les renseignements relatifs au culte privé, particulièrement au culte des dieux les plus romains. Il s'ensuit que, en fait de formules de prières, nous ne possédons que celles, assez peu nombreuses, qui nous ont été conservées par Caton, Aulu-Gelle et Macrobe, ou fournies par l'épigraphie. Un historien aussi religieux que Tite-Live ne pouvait manquer de s'intéresser aux choses du vieux culte romain ; il nous apprend, en effet, maints détails curieux sur l'usage de la prière, aussi bien que sur tous les actes du culte ; mais il en traite les textes officiels comme tous les textes archaïques, c'est-à-dire que,

quand il les cite, il les modernise etles pare quelque peu de sa phraséologie oratoire. Du moins on doit croire qu'il en a respecté le sens. Parmi les poètes, c'est assurément Virgile qui peut le mieux nous renseigner sur le rite de la prière. Pour écrire son épopée, si foncièrement religieuse en même temps que nationale, il avait étudié avec un soin tout particulier les livres des pontifes, à tel point que ses admirateurs du IV[e] siècle, frappés de son exactitude théologique, le regarderont comme un parfait interprète du droit pontifical (1). Le fait est qu'en ce qui concerne la prière il est très préoccupé, quand il fait prier ses héros, d'en observer le rite consacré et même le caractère traditionnel. Si aux renseignements fournis par ces autorités, les plus compétentes pour nous modernes, on joint ceux qui sont épars dans toute la littérature latine, depuis les origines jusqu'au commentaire de Servius, ou dans les historiens grecs qui se sont occupés de Rome, on peut se faire une idée suffisamment exacte de l'usage et des caractères de la prière romaine.

II

Il y a un principe et une règle qui dominent toute la pratique de la prière à Rome. Le principe est que les dieux, tout-puissants pour le bien et même pour le mal, concourent à tous les actes de la vie humaine, privée ou publique, comme à tous les actes de la vie physique qui intéressent l'homme ou le peuple. La règle, logiquement déduite de ce principe, c'est que, simple particulier ou magistrat, on ne doit rien commencer d'important ni le finir — si toutefois on a réussi — sans prier les dieux : au commencement, pour appeler leur bénédiction ; à la fin, pour les remercier. La prière proprement dite, prière de demande ou prière avec vœu, et aussi la prière d'action de grâces, doivent donc

(1) MACR., *Sat.* III, 1.

tenir une grande place dans la vie du Romain. Si j'ajoute que les sacrifices de toute sorte, sacrifices des particuliers, sacrifices des corporations, sacrifices des magistrats, sont étrangement multipliés à Rome et que tout sacrifice implique le rite de la prière (1), on en conclura sans peine que le peuple romain est bien vraisemblablement le peuple païen qui a le plus prié. Il est clair que je ne puis songer à signaler toutes les circonstances où le Romain s'adresse à ses dieux; c'est assez de choisir les principales, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique.

Entrons dans une maison romaine; cette maison contient un vrai sanctuaire. Aux anciens temps, et plus tard encore si la maison n'est que d'aisance modeste, le sanctuaire est l'*atrium*. C'est là que se trouve le foyer où brûle sans cesse le feu sacré, renouvelé une fois l'an, et qui symbolise Vesta, la personnification divine de la maison. C'est là aussi que nous verrons, au milieu des images des ancêtres, le Lare de la famille, petite statuette revêtue de la toge romaine, et placée entre deux Pénates, statuettes d'un caractère plus gai. Avec le temps, on leur consacrera, au moins dans les maisons riches, une chapelle domestique, un *lararium*. Pas n'est besoin, et ce serait difficile, de savoir au juste la différence qu'il y a entre Lares et Pénates; au temps de Cicéron, on les confondait déjà. Toujours est-il qu'ils sont les divinités protectrices de la maison, et chaque maison a les siennes, parfaitement distinctes. Le lieu est si sacré que ce serait un vrai sacrilège d'en arracher quiconque s'y est réfugié (2). Où est le prêtre de ce sanctuaire? C'est le chef de la maison, le *paterfamilias*, prêtre de par une tradition qui remonte aux origines indo-européennes, prêtre en quelque sorte archétype des prêtres de l'Etat, puisque le sacerdoce officiel n'est qu'une extension du sacerdoce familial. Lui seul a le droit et le devoir de prier et de sacrifier pour toute la maison. Il sait les prières qu'il faut dire; elles

(1) PLIN., *H. nat.*, XXVIII, 10 : « *Victimas cædi sine precatione non videtur referre aut deos recte consuli.* »
(2) CIC., *Pro domo*, XLI, 109.

ont passé d'une génération à l'autre, d'abord par la tradition, plus tard par un livre de prières domestiques (1).

Chaque jour, dès la première heure, quand on est encore à jeun, comme dit Horace (2), il réunit toute la maison : femme, enfants, esclaves, et devant eux et pour eux, au milieu d'un silence recueilli, il prononce la formule de la prière. A la chute du jour, il en prononcera une autre (3). La journée aura été de la sorte encadrée entre deux prières. Et ce ne seront pas les seules. Au repas principal, la *cena*, sinon aux autres repas, avant de se mettre à table (4), il priera encore ses dieux, toujours suivant le rite domestique, et de même encore, probablement, en se levant de table. Si le repas comporte deux services, par exemple dans les maisons riches, ou même dans les plus modestes un jour de fête, il y aura un intermède religieux entre les deux services. Le silence est commandé; on porte au foyer une portion des aliments, la part des dieux, et un esclave, montrant les Pénates si on dîne devant leur autel, les déposant sur la table si on dîne dans une autre pièce, comme chez Trimalcion, s'écrie : « *Propitii dii*, que les dieux soient propices ! » et après une muette prière, le repas continue (5). Quand, après la bataille d'Actium, le sénat décernera à Auguste l'honneur des libations, premier essai de l'apothéose, tout bon romain, comme Horace, l'invoquera avec les Lares (6).

Aux prières journalières viennent s'ajouter les prières périodiques, par exemple aux jours des calendes, des nones et des ides (7), qui commencent chacun une division du mois, à l'anniversaire de la naissance du *paterfamilias* (8), et à la fête des morts de la famille. Tous les événements qui intéressent la maison ont leur prélude ou leur épilogue

(1) Cf. FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, l. I, ch. IV.
(2) *Carm.* IV, 5, 38. Cf. SUET., *Oth.* 6; LAMPR., *Vit. Alex. Sev.*, 29.
(3) *Ibid.*
(4) QUINT., *Declam.* 301.
(5) SERV., *Æn.* I, 730. — PETR., *Sat.* 60. — HOR., *Carm.* IV, 15, 25.
(6) *Carm.* IV, 5, 34.
(7) MACR., *Sat.* I, 16. — CAT., *De agr.* 143.
(8) CENSOR., *De die nat.* 22, et alii *pass.*

devant l'autel domestique. Si le chef de la maison est obligé de quitter pour un temps sa famille, son adieu est une prière, du genre probablement de celle que Plaute prête à un de ses personnages : « Dieux Pénates de mes parents, et toi, auguste Lare de ma famille, protégez, je vous la confie, la fortune de mes parents » (1). Cette prière est souvent accompagnée d'un vœu. Au retour, son premier salut ne sera ni pour sa femme ni pour ses enfants, mais pour les Pénates (2). C'est devant l'autel des Pénates aussi que se célébrera le mariage du fils, du moins le simple mariage par *coemptio;* quant au mariage religieux par excellence, le mariage par *confarreatio*, la cérémonie se fera dans un temple, en présence du souverain Pontife, du *flamen dialis* et de dix témoins ; mais les fiançailles ont toujours lieu au foyer, et mariage et fiançailles ont leurs prières (3). On ne sait au juste quelle prière prononçaient les époux; il est à présumer qu'elle ressemblait à celle d'Hersilia, rapportée par Aulu-Gelle, qui demandait à Nerio, femme de Mars, la prospérité de son mariage pour la personne, la postérité et la patrie de son mari (4). Il va sans dire que ce n'est là, en quelque sorte, que le culte officiel du foyer, et que tous les membres de la famille peuvent prier individuellement

(1) *Merc.* v, 1.

(2) Par exemple : Plaut., *Stich.* iv, 2. — Ter., *Phorm.* i, 6.

(3) Pour n'être pas *solennellement* religieux, le mariage par *mutuus consensus*, et plus tard, le mariage par *coemptio*, étaient toujours, semble-t-il, accompagnés de quelque acte de religion. L'avare Euclion (Plaut. *Aulul.* ii, 7), qui veut faire à sa fille les noces les plus économiques, n'en achète pas moins de l'encens et des couronnes de fleurs pour le dieu Lare :

« *Hæc imponentur in foco nostro Lari,*
Ut fortunatas faciat gnatæ nuptias. »

A plus forte raison, une cérémonie analogue devait-elle avoir lieu dans la maison du mari. Comment la jeune femme qui a besoin, pour y être conduite, du dieu *Domiducus*, pour y être gardée, du dieu *Domitius* et de la déesse *Manturna* (S. Aug. *De Civ. D.* vi, 9), aurait-elle pu se dispenser d'inaugurer la vie nouvelle par la prière aux dieux domestiques ? La religion devait présider à tout mariage, comme à tout événement important pour la famille ; seulement, l'acte religieux, dans le *mutuus consensus* et dans la *coemptio*, était purement privé, sans produire les effets du mariage solennel par *confarreatio*.

(4) Aul.-G., xiii, 22.

les Lares domestiques. C'est précisément pour récompenser la piété personnelle de la fille d'Euclion que le dieu Lare, dans l'*Aululaire* de Plaute, fait découvrir pour sa dot une marmite pleine d'or, enfouie jadis au foyer par un aïeul avare.

Mais le culte du foyer, si important qu'il soit, ne constitue pas tout le culte privé. En dehors de ses fonctions sacerdotales, le père de famille est un simple citoyen, et, à ce titre, obligé de prendre part aux prières de la *gens*, de la curie ou des corporations auxquelles il appartient. De plus, envisagé comme individu, il peut avoir ses dévotions favorites, tout comme sa femme, ses enfants et ses esclaves, et assurément il n'a que l'embarras du choix. Sans doute, on invoquera, suivant l'occasion, ces modestes divinités que j'énumérais en commençant, et qui président aux diverses circonstances et aux divers besoins de la vie, et on le fera par une courte invocation, sorte d'oraison jaculatoire semblable à celles dont Plaute a parsemé ses comédies. Par exemple, en mettant son enfant au berceau, une mère devait dire, mentalement ou à haute voix : « Cunina, protège mon enfant. » Tout particulier peut s'arrêter devant un temple, une chapelle, un autel quelconque, et prier la divinité de l'endroit. Souvent même on le verra supplier le gardien du temple de l'introduire près de la statue, afin d'être mieux entendu de la divinité (1). Le ménage, si bien gardé qu'il fût par les dieux du foyer, n'échappait pas aux vulgaires misères. Une querelle pouvait surgir entre époux, et si elle prenait de graves proportions, la religion leur fournissait un remède qui valait bien le divorce. Sur le mont Palatin se trouvait une chapelle dédiée à une déesse dont la fonction, signalée par Valère Maxime (2), est bien curieuse. Elle s'appelait *Viriplaca*, la déesse qui apaise le mari, un nom d'heureux augure. Quand donc il fallait re-

(1) SEN. *Ep.* XLI.

(2) II, I, 6. — Il ne faut pas trop s'étonner que Valère Maxime soit seul à mentionner ce culte de Viriplaca ; le culte si important dont étaient chargés les frères Arvales n'est signalé qu'une fois avant l'Empire, quoi qu'il remontât aux origines de Rome.

courir aux grands moyens, mari et femme se rendaient auprès de Viriplaca — probablement pas par le même chemin —, et là, nous dit Valère Maxime, « après avoir, à tour de rôle et à qui mieux mieux, exposé leurs griefs à la déesse, ils sentaient tomber leur grande émotion et s'en retournaient ne formant plus qu'un même cœur, *concordes revertebantur* ». L'orage, qui s'était amassé au ménage, venait ainsi éclater aux pieds de Viriplaca, qui rendait aux époux le ciel serein des beaux jours. Il n'est pas défendu de croire que, si le divorce mit plus de 500 ans à s'établir à Rome, cette coutume fut pour quelque chose dans cette longue paix conjugale.

A la maison des champs, la *villa*, on n'était pas dispensé de prier; à certains égards même, le rite de la prière y était un peu plus compliqué que dans la maison de ville. Outre les dieux du foyer, qu'il ne fallait pas négliger si on tenait à la prospérité du ménage, il y avait, et en foule, les divinités champêtres qui n'accordaient, elles aussi, leurs faveurs qu'à bon escient. Probablement, on se contentait d'une prière sommaire avec les divinités minuscules, telles que Sator, Seia, Messia; mais les grands dieux, Janus, Jupiter, Junon, Mars, Cérès, étaient plus exigeants. Il leur fallait, à certaines dates, des sacrifices minutieusement déterminés, avec des prières conformes à la formule romaine. Nous avons sur ce point une précieuse source de renseignements dans le traité de la *Vie rustique* de Caton, non moins soucieux d'apprendre à son fermier les formules du culte rural que les recettes de la bonne culture. Il y en a de bien curieuses, notamment pour le labourage, la moisson, la coupe des bois. C'est à se demander eomment le pauvre fermier pouvait s'en tirer sans l'intervention d'un pontife. Il est vrai qu'il était obligé de réclamer son aide, dans le cas où la foudre avait frappé la maison (1).

Si nous entrons dans la vie publique, nous serons bien plus embarrassé encore pour signaler les principaux usages de la prière, tant, pour ainsi dire, la prière l'enve-

(1) Macr., *Sat.* I, 16.

loppe tout entière. Essayons cependant, en nous en tenant tout à fait aux généralités, puisque le détail nous est interdit.

L'idée qui domine toute l'organisation religieuse de Rome, c'est que l'Etat n'est que la synthèse des familles, et qu'il a, vis-à-vis des citoyens, les mêmes droits et les mêmes devoirs religieux que le *paterfamilias* vis-à-vis des siens. Il prie pour tous, comme le père pour toute sa famille, et dans toutes les circonstances qui intéressent le corps social, comme le père dans toutes celles qui intéressent sa maison. Il ne supprime pas le culte domestique, ni les cultes privés de la *gens*, de la curie et des corporations, pas plus que le culte domestique ne supprime les dévotions particulières. Mais il exerce partout son droit de surveillance. Quant à son devoir de la prière publique, il le remplit par le ministère de ses pontifes, et même de ses magistrats sous la direction de ceux-ci.

D'après cette conception qui fait de l'Etat une famille religieuse, il doit y avoir un foyer et des Pénates publics. En effet, c'est aux Vestales, les vierges du foyer de la grande communauté romaine, que Numa confia ce culte (1). Non seulement les Vestales veillent à l'entretien du feu sacré, mais, comme le *paterfamilias* en sa maison, elles prient pour tous, chaque jour, aux fêtes périodiques, et dans tous les cas de besoin urgent pour l'Etat. Nous ne savons à peu près rien du formulaire de leurs prières; c'est à peine si, d'après un texte de Macrobe, on peut conjecturer qu'en dehors des formules propres au culte du foyer elles récitaient une sorte de litanie aux dieux protecteurs de Rome : *Apollo medice*, *Apollo pæan* (2). On sait bien, par contre, quelle confiance les Romains avaient en ces prières virginales. Dans les circonstances critiques, ils pressaient les prêtresses de Vesta de fatiguer la déesse de leurs supplications (3). Le jour où Cicéron, en avocat peu conséquent

(1) Cf. la savante étude de M. le chanoine Gonnet sur les *Vestales* (*Univ. cath.*, mars et avril 1890).

(2) Macr., *Sat.* 1, 17

(3) Hor., *Carm.* 1, 2, 26.

avec lui-même, défendit Fontéius, ce nouveau Verrès qui avait si bien pressuré la Gaule narbonnaise, il ne manqua pas d'exploiter la popularité attachée au collège des Vestales, dont faisait partie la sœur de Fontéius : « Cette vierge de Vesta, dit-il, tend vers vous ses mains suppliantes, ces mêmes mains qu'elle est accoutumée à tendre pour vous vers les dieux immortels; prenez garde qu'il n'y ait orgueil et péril à repousser les supplications de celle dont les prières ne pourraient être méprisées des dieux sans être suivies de la ruine de vos biens » (1).

On ne peut être surpris de voir la prière pratiquée régulièrement par les Vestales comme par les divers sacerdoces et corporations religieuses de Rome, puisque en définitive la prière est leur raison d'être, comme dans toutes les religions. On n'est pas surpris non plus, quand on voit les Romains, sous la menace d'un danger national, comme l'invasion d'Annibal, ou bien encore sous la pression du besoin, comme dans une sécheresse désastreuse, multiplier sacrifices, vœux et prières, épuiser les ressources de la prière nationale et s'adresser encore à la prière de rite grec: ces appels désespérés à la Divinité s'observent chez tous les peuples, sauf des différences de détail, et rentrent dans la catégorie des services que l'Etat a le droit et le devoir de demander à la religion. Mais ce qui est fait surtout pour étonner la libre-pensée moderne, et même la scandaliser, c'est la place faite par les Romains à la prière dans toutes les manifestations importantes de la vie civile.

Depuis l'expulsion des rois, c'est l'élection qui renouvelle périodiquement les mandataires de l'autorité publique. Or, on est si convaincu à Rome que le suffrage populaire est incapable à lui seul de transmettre l'autorité, qu'on place chaque élection, qu'il s'agisse du consulat, de la préture, de la censure, de l'édilité, de la questure ou d'une magistrature quelconque, sous les auspices de la religion (2). Pour faire un magistrat, on sollicite l'agrément des dieux; l'élec-

(1) *Pro Font.* XVII.
(2) AUL. G., XIII, 15.

tion serait nulle, sans cet agrément proclamé par le ministère de l'augure. Je ne dis pas que le patriciat n'ait point, à l'occasion, abusé du moyen pour faire élire des candidats agréables. Néanmoins, abstraction faite de certaines supercheries intéressées, la tradition, purement religieuse et sincère à l'origine, se maintenait toujours comme un hommage de l'Etat à la Divinité. Une fois élu, le magistrat, quel qu'il fût, ne pouvait entrer en charge sans débuter par un acte sacré, impliquant la prière. Par exemple, le consul sacrifiait au Forum d'abord, et, quelques jours après, à Lavinium, la patrie des Pénates publics (1). Cicéron qui fut consul en une année mémorable, où la vieille constitution romaine courut les risques les plus graves, se plaît maintes fois à rappeler les prières qu'il avait adressées aux dieux pour le salut de Rome en acceptant, avec le consulat, la mission de s'y dévouer (2). Quand un magistrat préside l'assemblée du peuple au Forum, il faut qu'il ouvre la séance par une formule de prière qu'il répète après l'augure (3). Même cérémonie au sénat, avec cette différence que le caractère religieux de la réunion est plus prononcé encore. C'est toujours dans un temple qu'il tient séance, et les débats ne s'ouvrent qu'après la prière dite par le président (4). Suétone nous apprend même qu'Auguste décréta un jour que chaque sénateur, avant d'aller occuper sa place, déposerait avec une prière, une offrande d'encens et de vin sur l'autel du dieu dans le temple duquel le sénat siégeait (5). Peut-être ne faisait-il en cela, comme en beaucoup d'autres circonstances, que relever un usage tombé en désuétude.

La vie d'un peuple, surtout du peuple romain, ne se passe pas à savourer simplement le plaisir de faire des magistrats, ou encore celui de les voir délibérer et admi-

(1) T. L., XXI, 63.
(2) Par ex. *Post red. ad Quirites*, I, 1.
(3) Cicéron, qui avait présidé les comices où Muréna fut élu consul, rapporte la prière qu'il avait prononcée en cette circonstance, « *ut ea res mihi magistratuique meo, populo plebique Romanæ bene atque feliciter eveniat (Pro Mur.* I, 1). Cf. PLIN. *Pan.*, 72.
(4) AUL. G., XIV, 7,
(5) *Aug.*, 35.

nistrer. Elle connaît d'autres émotions, par exemple celles de la guerre. On sait que, dès l'époque royale, peut-être sous Numa, il s'était établi à Rome un sacerdoce de caractère très original, pour veiller à ce que la guerre fût toujours juste et se fît par conséquent toujours avec la protection des dieux. Grâce à l'intervention nécessaire des Féciaux, la guerre commençait donc et finissait par un acte de religion. Cela ne suffisait pas encore à un peuple si soucieux de mettre les dieux de son côté. On peut distinguer, dans la conduite d'une guerre, trois phases où intervient la prière, et une prière particulièrement solennelle. Avant de quitter Rome, le général, par un sacrifice et une prière, appelle publiquement la bénédiction des dieux sur la campagne qui commence (1). Sur le champ de bataille, avant d'engager le combat, il s'avance devant les rangs, vêtu du manteau de guerre, prend les auspices, sacrifie, et, à haute voix, prononce une nouvelle prière, cette fois en la fortifiant d'un vœu. Telle est celle que Tite-Live prête à Camille devant Véies : « Sous ta conduite, ô Apollon, et par ta volonté qui m'inspire, je marche pour prendre et détruire la ville de Véies ; à toi je promets et je voue la dixième partie du butin (2) ». Toutes ces prières devaient se ressembler au fond, n'ayant pour but que de demander la victoire et d'enchaîner en quelque sorte le dieu par la promesse d'une part aux dépouilles. Il pouvait arriver même que le général y mît une certaine affectation, qui témoignait moins de sa dévotion que du désir de donner du cœur aux soldats. C'est ainsi que Sylla, au dire de Valère Maxime (3), ne marchait jamais au combat sans embrasser, avec force prières et devant toute son armée, une statuette d'Apollon qu'il avait volée au temple de Delphes. Si la piété de Sylla ne nous inspire guère de confiance, du moins ne peut-on mettre en doute celle des anciens Romains.

Lorsque la guerre a été heureuse, et elle l'était souvent

(1) Souvent on décrète une *supplicatio* solennelle, par ex. T. L., xxxi, 8.
(2) T. L., v, 21.
(3) I, 3.

pour ces fils de Romulus, elle aura son épilogue, à Rome, dans la pompe du triomphe. Or le triomphe, quelque élément profane qui s'y mêle, surtout vers la fin de la République, repose en réalité sur une pensée religieuse. Si je ne craignais de profaner à mon tour une expression chrétienne, je dirais que c'est le *Te deum* païen. Le triomphe est essentiellement une prière d'action de grâces au dieu suprême de l'Etat romain, Jupiter Capitolin, et, pour mieux marquer cette signification, le vainqueur a le privilège, dans cette cérémonie solennelle, de porter les insignes du dieu.

Les jeux mêmes, si fréquents à Rome, avaient tous une origine religieuse et gardèrent longtemps ce caractère. La prière y tint donc une place importante pendant de longs siècles, comme dans toutes les cérémonies religieuses. Pour ne prendre qu'un exemple, les Jeux séculaires qu'on connaît si bien depuis 1890, grâce à la découverte du procès-verbal de leur célébration sous Auguste, étaient avant tout religieux et n'admettaient les divertissements profanes, tels que représentations scéniques, qu'à titre de distraction. La prière y joue un rôle considérable, non pas seulement cette prière poétique qui s'appelle le *Carmen seculare* et qu'Horace, sur la prière ou l'ordre d'Auguste, composa pour la circonstance, mais encore la prière officielle suivant la formule romaine. La curieuse inscription retrouvée naguère au bord du Tibre en relate plusieurs, d'ailleurs toutes semblables. Voici, à titre de curiosité et comme type de la prière romaine, celle qui fut adressée à Junon, le dernier jour de la fête, par cent dix matrones : « Junon reine, tu sais ce qu'il y a de plus utile pour le peuple romain des Quirites. Nous, les mères de famille, les épouses, prosternées à tes pieds, nous te prions et supplions de faire que l'empire et la majesté du peuple romain des Quirites s'accroissent, de protéger toujours le nom latin, d'accorder au peuple romain des Quirites, le salut, la victoire et la santé, de favoriser le peuple romain des Quirites et les légions du peuple romain des Quirites, de garder de toute atteinte la république du peuple romain des Quirites, d'être

propice et secourable au peuple romain des Quirites, aux quindécimvirs, à nous, à nos maisons, à nos familles. Voilà ce que les cent dix mères de famille et épouses, choisies dans le peuple romain des Quirites, nous te demandons à genoux (1). » Assurément, la cérémonie est imposante; mais la prière, verbeuse et terre à terre, avait bien besoin d'être traduite dans la langue d'Horace et soulevée quelque peu par le souffle de la philosophie.

Si la prière occupe à ce point la vie privée et publique du Romain, on doit s'attendre à ce que sa littérature en ait gardé une profonde empreinte. Effectivement, la littérature latine est toute pénétrée de prière. Je ne parle pas de ces invocations qui ouvrent les poèmes épiques et didactiques; c'est une tradition venue de la Grèce, et à laquelle Lucrèce lui-même ne se dérobe pas. Elle répondait d'ailleurs si bien aux idées romaines sur la pratique de la prière que Tite-Live regrette de ne pouvoir, comme les poètes, commencer son histoire par une invocation solennelle aux dieux et déesses de Rome (2). Il est plus intéressant d'observer la place qui est laissée à la prière dans la comédie, image de la vie privée, et dans l'éloquence, écho de la vie publique. A cet égard, comme à tant d'autres, les comédies de Plaute sont très instructives. Il proclame à maintes reprises la foi si romaine à la Providence, et en conséquence il fait prier tout son monde comique, même les fripons, comme on prie tous les jours. Sans doute, il y a de ci de là des prières criminelles, ou encore des prières comiques par l'emphase ou par leurs sous-entendus ; telle est cette invitation d'un mari à sa femme : « Orne d'une couronne notre dieu Lare, et prie-le que cette maison nous soit bonne, propice, heureuse, fortunée, et — en *a parte* — que je te voie mourir au plus vite » (3). Hélas ! c'était encore, comme nous le verrons bientôt, un trait de la vie réelle. Mais il y en a aussi de sérieuses, et même d'assez

(1) Je reproduis la traduction littérale donnée par M. G. Boissier, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er mars 1892.
(2) *Præf.*
(3) *Trin.*, I, 2.

belles, comme celle-ci : « Apollon, je te conjure de donner dans ta bonté la paix, la santé et la sagesse à notre famille ; sois doux et bienveillant pour mon fils » (1). Il y entre même un élément spirituel tout à fait étranger à la prière proprement romaine. Plaute ici s'élève bien au-dessus du matérialisme banal de la prière rituelle. Joignez à toutes ces prières, éparses dans la comédie de Plaute, les vœux, les serments, les appels incessants à la Divinité sous une forme ou sous une autre, vous comprendrez à cette invasion des dieux sur le théâtre, jusqu'à quel point ils hantaient la pensée romaine. Par là, comme par bien d'autres caractères, les personnages de Plaute, malgré le pallium qui les affuble, sont romains jusqu'aux moelles. Sans être absolument absente de la comédie de Térence, la prière y est infiniment plus rare ; on sent, à n'en pas douter, qu'il se soucie peu des mœurs romaines et se tient aussi près que possible de ses modèles grecs. On devine même, à une critique formelle de la verbosité des prières usuelles (2), qu'il est disciple de la philosophie grecque.

Comment l'éloquence aurait-elle échappé à l'emploi de la prière, puisqu'elle était, elle aussi, un acte important de la vie publique ? Aussi Valère Maxime (3), Pline le Jeune (4), Servius (5) nous apprennent-ils que tous les discours des anciens commençaient par une invocation à Jupiter Capitolin ; Servius, en particulier, atteste que tous ceux de Caton et de C. Gracchus débutaient ainsi (6). A l'époque de Cicé-

(1) *Merc.*, IV, 1.
(2) *Heaut.*, V, 1.
(3) *Prol.*
(4) *Pan.*, I.
(5) *Æn.*, XI, 301.
(6) Virgile fait observer la vieille coutume à Latinus, *Æn.*, XI, 301 :

Præfatus divos solio sic infit ab alto.

Cf. le discours de Cipus dans Ovide, *Met.*, XV, 593 :

Insistit, priscoque deos e more precatus.

La Fontaine, qui avait tant pratiqué les anciens, ne manque pas de se conformer à la règle romaine dans le discours qu'il prête au *Paysan du Danube :*

Romains, et vous, Sénat, assis pour m'écouter,
Je supplie avant tout les dieux de m'assister, etc.

On sait d'ailleurs, notamment par l'exemple de Démosthène dans

ron, c'était, paraît-il, un usage suranné; il raille Cécilius de se croire orateur pour avoir emprunté à quelque recueil de vieux discours l'invocation à Jupiter très Bon et très Grand (1). Ce qui ne l'empêche pas d'y recourir lui-même, quand il y a un grand effet oratoire à produire, comme dans l'exorde de son discours pour Rabirius, dont la cause, d'ailleurs, avait bien besoin de l'aide des dieux (2). Il était naturel aussi que le discours se terminât par une prière, pour laisser aux dieux l'achèvement de l'œuvre oratoire. La formule la plus générale de ces prières finales nous est fournie par Tite-Live : « Puissent les dieux faire réussir la résolution que vous allez prendre. » Cicéron, qui excellait à la péroraison, emploie assez fréquemment un moyen si puissant sur un auditoire romain. L'exemple le plus connu est cette magnifique péroraison de la dernière Verrine, où, dans une longue période, peut-être la plus longue qu'il ait écrite, il fait défiler, en une prière collective, tous les dieux outragés par les rapines sacrilèges de Verrès. Si éloquente que soit cette prière, elle a un tort, elle ressemble trop à un suprême artifice; j'aime mieux encore la simple formule de Tite-Live.

le *pro Corona*, que les Grecs invoquaient aussi les dieux dans le discours.

(1) *Div. in Cæc.*, XIII, 43.

(2) *Pro Rab. perd.*, II, 5.

(*A suivre*). A. DEVAUX.



LA SAINTE VIERGE

DANS LA POÉSIE ITALIENNE

Un poète allemand, Carl Simrock, a enchâssé dans d'aimables vers une exquise légende. Il y avait à Cologne un jeune peintre, dévot à Marie, qui voulut reproduire l'image de la Vierge. Son vif désir était de la montrer aussi belle qu'il la voyait lui-même, car, se disait-il, tout chrétien qui la connaîtra ne pourra que l'aimer. Infatigablement il travailla à la chère œuvre, mais sans jamais atteindre son idéal. En vain il effaçait, effaçait, et recommençait encore, son doux rêve d'art ne prenait pas vie. Accablé de fatigue, il s'endormit un jour devant le tableau qui était sa joie et son désespoir. Et voilà que deux anges vinrent prendre sa palette et son pinceau. S'entr'aidant l'un l'autre, ils tracèrent de Marie une image toute céleste. Et comme, à son réveil, l'artiste, stupéfait, hors de lui-même, se demandait le mot de l'énigme, les anges lui apparurent : « Jeune homme, dirent-ils doucement, la Vierge nous a envoyés vers toi. Cette image d'elle t'appartient. C'est nous qui avons tenu le pinceau, mais c'est toi qui eus l'idée et c'est ton idée qu'exprime la fresque. (1) »

Tel est « l'éternel *desideratum :* la représentation exacte,

(1) Cf. *Les poètes du foyer. Poésies allemandes*, traduites par Charles Dubois, Paris, 1880, p. 166-7.

adéquate, de la co-rédemptrice du genre humain, de Celle qui entonna le *Magnificat*. (1) »

Dans une peinture fameuse, Owerbeck montre, à bon droit, la Vierge comme l'inspiratrice et la reine des arts. Le long des siècles, en son honneur les chefs-d'œuvre sont éclos par milliers. Mais il n'en est pas un qui nous satisfasse entièrement; nous aspirons toujours à mieux. « Marie, s'écriait Novalis, je t'ai vue dans mille tableaux, mais nul ne t'a peinte telle que je t'ai vue dans mon âme. (2) » Quel est l'artiste qui réalise la plénitude de son idéal? Quelqu'un y réussît-il, nous pourrions dire avec Bossuet : « Les peintres hasardent des images de la sainte Vierge qui ressemblent à leurs idées et non à elle. »

Et cependant les artistes ne renoncent pas à leur entreprise. Peintres et sculpteurs multiplient leurs essais, l'architecture et la musique ne se lassent pas de glorifier la mère de Dieu, et la poésie lui consacre des chants qui ne tarissent pas.

Le spirituel M. de Pontmartin parlait un jour du culte de la Vierge, du charme attendrissant des litanies. « Et ne vous récriez pas, observait-il. Ne dites pas que ce sont là dévotions de bonnes femmes. C'est ici que je vous attends... Les *bonnes femmes* dont la dévotion à la sainte Vierge a de quoi faire sourire de grands esprits... se nomment Lope de Vega et Calderon, Camoëns, Dante, Pétrarque, Tasse. Est-ce tout? Pas encore. Les poètes protestants, tels que Milton, les sceptiques ou les révoltés, tels que Gœthe, Schiller, Byron, Henri Heine, n'ont pu échapper à cette puissance surnaturelle de grâce, de persuasion, d'inspiration et de douceur. Il leur a suffi d'une lueur dans leur ombre ou dans leurs ténèbres, pour que la Vierge Marie leur apparût dans ce rayon. (3) »

(1) Léon Gautier, dans *Le Monde*, n° du 26 juillet 1867.

(2) Ap. Montalembert, *Œuvres*, t. VI, *Mélanges d'art et de littérature*, Paris, 1861, p. 396.

(3) A. de Pontmartin, *Nouveaux Samedis*, 19e série, Paris, 1880 (à propos de *Notre-Dame des Poètes*, par M. Ernest Lafond), p. 260-1, 264. — Voir une charmante poésie de M. Adrien Mithouard qui porte

Allonger cette liste serait facile (1). Mais notre but n'est pas de composer une *Somme des poètes de la Vierge.* Nous nous contenterons de puiser dans la poésie italienne quelques gouttes de cette source fraîche et cristalline qui murmure le nom de Marie.

I

Dante est le grand poète italien. Œuvre d'art incomparable, la *Divina Commedia* est en même temps une œuvre de forte théologie; pas un dogme de notre foi qui ne s'y trouve, pas une des discussions qui emplirent les universités du XIIIe siècle dont elle ne se fasse l'écho, pas un des tercets du poème — sauf les allusions historiques — en regard duquel on ne puisse mettre un article de saint Thomas. La Vierge ne devait pas être absente d'une épopée théologique; elle y occupe, en effet, la place qui lui est due.

Maintes fois sa figure surnaturelle projette sur les vers de Dante un suave rayonnement. Les âmes du purgatoire, au milieu de leurs peines, songent à la « douce Marie ». Elles la savent si bonne, et elles ont éprouvé si heureusement combien elle est compatissante! L'une d'elles a été recueillie par l'ange de Dieu en dépit de toutes sortes de

ce titre « Notre-Dame des Poètes », dans le *Réveil catholique*, n° du 17 juillet 1892, d'où elle a passé dans le *Récital mystique* du même écrivain.

(1) Pour nous en tenir à la France, et, dans la France, aux poètes peu ou point croyants, que de beaux vers il y aurait à citer depuis Rutebeuf et ses « étrangement tendres, ardentes, pénétrantes paroles pour dire les louanges de la mère de Dieu » (G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, 1895, p. 112), jusqu'à M. Paul Verlaine, le « poète de la jeunesse française », qui a chanté la sainte Vierge « dans un fort beau cantique » (J. Lemaître, *Contemporains*, Paris, 9e édition, 1893, p. 92), en passant par le truand Villon, au XVe siècle (*Ballade à la requête de sa mère pour prier Notre-Dame* et *Le dit de la naissance Marie*), et, au XIXe siècle, par Sainte-Beuve (*Sonnet de l'Ave*), Théodore de Banville (*Ballade à la Vierge*), Rochefort (*Sonnet*), Alphonse Daudet (*La Vierge à la crèche*), et tant d'autres!

crimes; le démon, qui la croyait sienne, réclama son bien, mais l'âme échappa au maudit pour une petite larme versée — *per una lagrimetta* —, pour avoir, au moment suprême, nommé la Vierge. Au paradis, Dante admire cette Fleur qu'il a coutume de prier matin et soir, cette Rose en qui le Verbe de Dieu se fit chair, cette Beauté gracieuse qui est la joie des saints, cette vivante Etoile qui triomphe là-haut comme ici-bas. A la chanter, anges et élus s'embellissent (1).

Quand va se terminer le mystique voyage, saint Bernard intercède auprès de Marie. La Vierge ne refuse rien à son fidèle et dévot serviteur (2); Bernard sollicite pour le poète la grâce de s'élever jusqu'à la vision de Dieu. Sur ses lèvres éclate « le *Te Deum* de l'amour. (3) »

Vierge mère, fille de votre Fils, humble et plus haute que tout ce que Dieu créa, terme fixe des éternels desseins,

Vous êtes Celle qui ennoblit tellement la nature humaine que le Créateur n'a point dédaigné de devenir créature.

En vous s'est allumé l'Amour dont la chaleur a fait germer, parmi la paix céleste, la rose des élus.

Ici vous êtes pour nous un soleil de charité à son midi, et là-bas, pour les mortels, la source vive d'espérance.

Femme, vous êtes si grande, si puissante, que celui qui veut une grâce et ne recourt pas à vous veut que son désir sans ailes vole à Dieu.

Votre bénignité n'exauce pas seulement qui l'invoque, mais libéralement elle court au-devant du désir.

En vous est la miséricorde, en vous la pitié, en vous la magnificence, en vous se réunit tout ce qu'il y a de bonté dans la créature.

Ecoutez ma demande, ô Reine qui pouvez tout ce que vous voulez (4).

Joseph de Maistre a dit des hymnes de Santeuil : « Elles

(1) *Purgat.*, cant. xx, vers. 19; v, 100-7; *Parad.*, xxiii, 88-9, 73-4; xxxi, 134-5; xxiii, 91-3; xxxii, 97-9.

(2) *Parad.*, xxxi, 101-2.

(3) Lamartine, *Trois poètes italiens, Dante, Pétrarque, Le Tasse,* Paris, 1893, p. 89.

(4) *Parad.*, xxxiii, 1-21, 34-5.

font un certain bruit à l'oreille, mais jamais elles ne prient, parce qu'il était seul lorsqu'il les composa » (1). Les vers que nous venons de traduire n'encourent pas le même reproche ; *ils prient* et l'on sent que l'auteur *n'était pas seul* en les écrivant.

Le même éloge convient à l'immortelle *canzone* par laquelle est close l'œuvre principale de Pétrarque.

Elles s'étaient dissipées les juvéniles erreurs du poète ; il n'était plus le même homme qu'autrefois. Je vois bien, disait-il, que je fus longtemps la fable du peuple ; j'ai honte de moi-même, et je connais clairement que ce qui plaît au monde est un songe bref,

Che quanto piace al mondo è breve sogno (2).

Pétrarque, dans sa détresse, eut recours à Celle qui accueille les repentirs, qui console les âmes endolories. « Ses strophes harmonieuses » renouvellent, dans une langue « moins originale et moins vive » que celle de Dante, mais « plus pure encore peut-être » (3) l'éloge de la mère de Dieu.

Vierge belle qui, vêtue de soleil, couronnée d'étoiles, au souverain Soleil avez plu à ce point qu'en vous il cacha sa lumière, l'amour me pousse à parler de vous. Mais je ne sais commencer sans votre aide et sans l'aide de Celui qui vous aima et vint en vous. Je vous invoque : toujours vous répondîtes à qui vous implora avec confiance. Si jamais vous eûtes merci de l'extrême misère des choses humaines, ô Vierge, condescendez à ma demande ; secourez-moi dans la lutte, bien que je sois terre et vous Reine du ciel.

Vierge sage, et l'une du nombre bienheureux des vierges prudentes, la première d'entre elles, celle dont la lampe a le plus d'éclat ; ô bouclier ferme des nations affligées contre les coups

(1) Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e entretien, Paris, 1850, p. 360.

(2) *Sonetti, canzoni e triomphi* di messer Francesco Petrarcha con la sposizione di Bernardino Daniello da Lucca, Venise, 1541, 1er sonnet, fol. 1.

(3) F.-A. Gruyer, *Les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge*, Paris, 1869, t. I, p. 185.

de la mort et de la fortune, bouclier à l'abri duquel non seulement on se sauve mais encore on triomphe ; ô rafraîchissement à l'ardeur aveugle des sots mortels, Vierge, ces beaux yeux, qui tristes virent les cruelles plaies dans les doux membres de votre cher Fils, tournez-les vers moi qui, assailli d'inquiétudes et privé de conseils, vous prie de me conseiller.

Vierge pure, d'une virginité intégrale, de votre Enfant gentil fille et mère, qui illuminez cette vie et êtes l'ornement de la vie meilleure, par vous Celui qui est votre Fils et le Fils du Père souverain, ô magnifique fenêtre du ciel brillant, vint sauver le monde qui atteignait son dernier âge; parmi les terrestres séjours seule vous fûtes élue, ô Vierge bénie qui transformez les pleurs d'Ève en allégresse. Faites-moi, vous le pouvez, digne de pardon, ô vous qui, heureuse sans fin, êtes couronnée dans l'éternel royaume.

Vierge sainte, pleine de grâce, qui, par votre véritable et très profonde humilité, vous êtes élevée au ciel d'où vous écoutez mes prières, vous avez donné naissance à la fontaine de pitié, au soleil de justice qui rend serein le ciel empli d'erreurs obscures et touffues. En vous sont réunis les trois noms chers et doux de mère, de fille et d'épouse, ô Vierge glorieuse. Vous êtes mère du roi qui a délié nos lacs et fait le monde libre et heureux ; dans ses plaies saintes accordez-moi qu'il apaise mon cœur, vraie Béatrix.

Vierge seule sans pareille, qui de vos beautés énamourâtes le Ciel, que nul avant ni après vous n'égala, vos saintes pensées, vos actes pieux et chastes au vrai Dieu firent un temple sacré dans votre virginité féconde. Par vous ma vie peut être joyeuse si, grâce à vos prières, ô Marie, ô Vierge douce et pitoyable, où la faute abonda la grâce est abondante. Dans l'humble agenouillement de mon esprit je vous conjure de m'accompagner et de diriger à bonne fin ma route tortueuse.

Vierge éblouissante et éternellement immuable, Etoile de cette mer agitée, de tout nocher fidèle guide sûr, voyez en quel orage terrible je me retrouve, seul, sans personne qui me conduise; l'heure arrive de pousser le cri suprême. En vous pourtant mon âme se confie. Elle est pécheresse, je ne le nie point, ô Vierge, mais je vous demande que votre ennemi ne rie pas de mon malheur. Nos péchés, souvenez-vous en, firent que Dieu, qui voulait nous délivrer, prit une chair humaine dans votre sein virginal.

Vierge, combien de larmes j'ai déjà répandues ! Combien de flatteries et combien de prières stériles qui m'ont apporté peine et grave dam ! Depuis que je naquis sur la rive de l'Arno, en quête tantôt de ceci et tantôt de cela, ma vie n'a été que douleur. Beauté mortelle, actes et paroles ont encombré mon âme. Vierge sainte et bienfaisante, ne tardez pas, car je suis peut-être à ma dernière année. Mes jours, plus rapides qu'une flèche, parmi les péchés et les misères s'en sont allés, et seule m'attend la mort.....

Vierge en qui j'ai toute mon espérance, qui pouvez et voulez me secourir dans mon grand besoin, ne m'abandonnez pas à l'heure de l'extrême passage ; détournez de moi vos yeux pour ne voir que Celui qui daigna me créer. Que ce ne soit pas mon mérite, mais sa ressemblance en moi empreinte qui vous meuve à vous occuper d'un homme aussi bas. Méduse et mon erreur firent de moi un rocher où jaillit une source de vaines larmes ; ô Vierge, vous de saintes et pieuses larmes remplissez mon pauvre cœur meurtri, et qu'au moins mes derniers pleurs soient dévots et sans limon terrestre si les premiers ne furent pas vides de folie.

Vierge affable et ennemie de l'orgueil, que l'amour du Dieu qui est notre commun principe vous pousse à prendre en pitié un cœur humble et contrit ! Puisque un peu de mortelle et caduque poussière fut de ma part l'objet d'une affection si admirablement fidèle, que sera-ce pour vous qui êtes chose gentille ? Si, par vos soins, je me relève de mon état très misérable et vil, ô Vierge, je purifie et je consacre à votre nom pensées, esprit et plume, ma langue et mon cœur, mes larmes et mes soupirs. Conduisez-moi à meilleure route, et prenez en gré mes sentiments nouveaux.

Le jour approche, il ne peut être loin ; le temps court et vole, ô Vierge unique et sans pareille, et mon cœur ressent les piqûres et de la conscience et de la mort. Recommandez-moi à votre Fils vrai homme et vrai Dieu, afin qu'il reçoive mon dernier souffle et me donne la paix (1).

La *canzone* du poète n'est pas seule à proclamer sa confiance. Dans son testament, Pétrarque implore l'appui de la très bienheureuse Vierge et mère, de l'archange

(1) *Sonetti, canzoni e triomphi*, éd. cit., fol. 213-7.

Michel, et des saints qu'il a l'habitude d'invoquer. Il demande que, par révérence pour Marie, on exécute ses dernières volontés, et il lègue à François de Carrare, seigneur de Padoue, ce qu'il a de plus précieux, une *Vierge* peinte par Giotto, dont les connaisseurs sont enthousiastes, *ut ipsa Virgo benedicta sit sibi propitia ad Filium suum Jesum Christum :* la Vierge bénie sera propice au noble destinataire (1).

Comme Pétrarque, l'ami le plus cher de sa vieillesse, Boccace a consacré de beaux vers à la Vierge. Ces mots de M. Léon Gautier, sur les troubadours du XIIIe siècle, s'appliquent à l'auteur du *Décaméron :* « Légers, vaniteux et sensuels, ces poètes vous ont prise parfois, ô Marie, pour le sujet de leurs chants; mais ils ne vous ont pas considérée comme le modèle de leur vie. De là mille chansons mauvaises et malsaines. Il ne faut point penser à celles-là, mais à ces chants que, dans un bon mouvement de piété ou de repentir, ils adressaient soudain à la Mère de Dieu. Vous avez prié pour les pauvres chanteurs, ô Marie, et vous avez fini par les convertir presque tous. (2) » On sait combien profonde et touchante fut la conversion de Boccace (3). Le retour du prodigue au Père céleste n'a rien qui surprenne, quand on lit ses sonnets à la Vierge. Voici le premier :

Ni tresses d'or, ni douceur des yeux, ni mœurs royales, ni charme de la personne, fraîcheur de l'âge, mélodie, aspect angélique ou beauté,

Ne purent attirer des hauteurs souveraines le Roi du ciel en cette vie coupable. S'il s'incarna en vous, douce Marie, mère de grâce et miroir d'allégresse,

C'est à cause de votre humilité, qui fut si grande qu'elle put briser l'antique dédain entre Dieu et nous, et faire ouvrir le ciel.

Donc, rendez-nous humbles, mère sainte, afin que, suivant

(1) *Œuvres*, édition de Venise, 1516, verso du 1er folio du testament.

(2) Léon Gautier, *Prières à la Vierge, d'après les manuscrits du moyen âge*, Paris, 5e édition, 1879, p. 328.

(3) Cf. La comtesse de Rambuteau, *Le bienheureux Colombini. Histoire d'un Toscan au XIVe siècle*, Paris, 3e éd., 1893, p. 122-30.

vos traces, nous puissions dévotement monter à votre bienheureux royaume.

Boccace panégyriste de l'humilité chrétienne ! Sommes-nous assez loin du *Décaméron ?*

Un autre sonnet est un appel du pécheur à la compassion de la Dame du ciel :

Io spero in te, e' n te sempre ho sperato.

Cette profession d'indéfectible espoir se retrouve dans un troisième sonnet, qui est le meilleur :

O Reine des anges, ô Marie, qui ornez le ciel de votre joyeux aspect, Etoile de la mer, qui dirigez les matelots vers le port et indiquez la droite route,

Par la gloire où vous êtes, Vierge bonne, je vous en prie, voyez la misère de mes pleurs ; ayez pitié de moi, écartez de devant moi les embûches de celui qui m'égare.

En vous j'espère et j'ai de tout temps espéré. Qu'elle parle pour moi l'humble et longue tendresse que je vous porte et que je vous portai toujours !

Redressez mon chemin, et faites que je puisse être au nombre de ceux qui siègent à la droite de votre Fils, parmi les bienheureux (1).

Certes ces vers ne sont pas un pur jeu d'esprit. Le sentiment y est sincère. Toutefois, nous leur préférons les stances de l'auteur de *Jérusalem délivrée.*

Imagination perplexe, âme souffreteuse et dolente, qu'un rien effarouchait et qui eut beaucoup à souffrir des autres, et plus encore d'elle-même, Tasse a dit les bontés de la Vierge avec des accents émus. Triste et découragé du côté de la terre, il avait levé les regards au ciel, et il y avait aperçu l'Etoile consolatrice. Comme tant d'hommes illustres, comme Descartes, Montaigne et Benvenuto Cellini, plus heureux que Michel-Ange, qui s'était mis en chemin mais ne put arriver jusqu'au but, Tasse fit un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Cette halte auprès de la

(1) *Rime* di messer Giovanni Boccacci, Livourne, 1802, p. 39, 47, 48. Cf. p. XXII.

santa casa fut un bienfait pour son cœur las et plaintif; les sombres recoins de son être s'y déridèrent, le courage revint. Aussi en quels termes ne pria-t-il point la Vierge !

Voilà que, parmi les tempêtes et les vents farouches de cette grande et spacieuse mer, ô sainte Etoile, votre splendeur m'a guidé. Elle illumine et échauffe les âmes, là où paraît votre nom étincelant; au cœur inquiet elle donne doux secours dans le terrible orage où d'autres ont péri. Ses rayons montrent la route sûre, et l'une et l'autre rive, et le pôle, et le port de cette vie mortelle qu'avec peine traverse, où souvent même s'enfonce, au milieu des ondes, l'âme appesantie et chargée.

Votre splendeur me donne confiance, ô brillante Etoile, Etoile d'où naquit la sereine lumière du souverain Soleil qui ne fut pas créé, du Soleil qui n'a pas de couchant, qui, avec vous, me fait revenir de mes longues erreurs, et me conduit à la roche élevée où, dans une masse de marbre, est votre humble maison que révère et honore le monde. Accablé de fautes et de hontes, je vois déjà la montagne sacrée. Du poids qui la meurtrit l'âme s'afflige encore. Sous sa double charge elle est tardive et lente, et elle n'ose ni ne veut appuyer aux coteaux et dresser contre le ciel une tour orgueilleuse.

Combien de sommets divers et quelles altitudes de vain savoir et de pouvoir infirme ont coutume de charmer les fous et les impies ! Ame errante, exposée au précipice où se perdirent les anges et les hommes, raffermis-toi par ces plus sûrs et meilleurs exemples. Pleure ici les temps passés où, dans ta faiblesse, tu ne songeais qu'à l'Ossa et à l'Olympe; et toi, mon cœur, emplis-toi de larmes pieuses. De vertus en vertus sublimes et profondes plus que de colline en colline monte ici, et qu'avec toi monte l'humilité !

Ici les anges haussèrent la sainte demeure qui accueillit jadis Marie et son divin Enfant. Ils la portèrent au-dessus des nuées et au-dessus des eaux. Grand miracle qui transporte et soulève l'esprit que d'autres objets ont incliné vers le sol, où il gît sous le faix des pensées qui l'oppressent !...

O vous qui voyez ici-bas, sur les monts, votre image glorifiée, vous qui êtes plus haute que toutes les hauteurs de la céleste cour, conduisez ma plume qui est vaine et qui se trompe, et agréez mes rimes nouvelles. Ne dédaignez pas le style misérable des éloges de celui qui vous honore en son cœur, afin d'en-

tendre, sur un autre mode, vos célestes louanges, et de voir les honneurs que vous rendent les esprits angéliques. L'éclat ne manque point, comme il manque à nos accents, à l'harmonie éternelle qui célèbre Marie dans le séjour étoilé.

Vierge, si mes lèvres, encore immondes et barbouillées d'absinthe et de miel, sont indignes de louer votre nom, à défaut de chants, je vous demande des pleurs et l'abondance des larmes amoureuses, avide que je suis de votre grâce et de vos saintes largesses qui souvent impétrèrent paix et pardon. Qu'ils parlent en ma faveur mes sanglots et l'espoir que je nourris en chantant ! Qu'il parle pour moi le son de mes gémissements tristes ! Vous voyez que, dans le péché, je demeure malade, semblable au destrier qui se roule dans l'épaisse poussière ou la fange tenace.

O Reine du ciel, Vierge et mère, purifiez-moi dans mes pleurs, afin que, par vous, je me relève du fond de mes fautes obscures et sombres, et que je monte là où je pourrai enfin contempler votre gloire, hors de ce limon terrestre, là-haut, dans la sérénité des cercles lumineux (1).

Ces vers ne furent pas l'unique hommage du poète à Marie. Il paraphrasa pieusement le *Stabat mater* et les paroles d'amour de l'épouse des Cantiques. En outre, il dédia un de ses sonnets « à la très sainte Vierge qui l'avait miraculeusement guéri et comme ressuscité » ; Tasse consacrait à sa libératrice et son cœur et ses œuvres :

Or sacro questo core e queste carte,
Regina, a te che mi risani e scampi (2).

II

La Renaissance, dont le rôle, en matière d'art, n'a pas été aussi bienfaisant qu'on a voulu le dire, fut moins profitable encore à la littérature italienne. Des vers des poètes elle bannit trop souvent l'émotion, la fraîcheur et la viva-

(1) *Rime scelte* di Torquato Tasso, Milan, 1827, p. 195-200.
(2) *Ibid.*, p. 201-7, 191.

cité du sentiment, le tour personnel et original. Il y eut nombre de pastiches de l'antique, peu de ces œuvres qui réalisent cette belle définition de la poésie : le saisissement de l'esprit qui contemple le beau, et qui produit en nous la fête de l'âme (1). Pour retrouver des strophes qui ne soient pas indignes de la Vierge, il faut franchir la période qui sépare Tasse de saint Alphonse de Liguori.

Saint Liguori n'est pas un poète de profession. Son existence de saint, une des mieux remplies qui existent, se passa tout entière à prêcher, à confesser, à administrer son diocèse et à diriger sa congrégation, à écrire ses livres de théologie. Une piété ingénue était le fond de son âme. Ce docteur de l'Eglise avait la candeur d'un enfant. Parfois les flots de tendresse qui bouillonnaient en lui laissaient jaillir au dehors un mince filet de poétiques effusions. De là ces délicieuses *canzoncine,* véritable oasis où l'on se repose des aridités et des fadeurs des poèmes, des bergeries et des madrigaux de ses contemporains. Les *petites chansons* en l'honneur de la Vierge sont des meilleures. Rien n'est délicat et simple comme la piécette qu'il intitule *Affetti a Maria :* « Savez-vous ce que je veux, ô douce Marie? O mon espérance, je veux vous aimer. » Les vers *Sur le nom de Marie* témoignent d'une intensité de dilection qui touche à l'extase (2). Que dire de *Marie contemplant son très saint Enfant endormi?* Il y a de la grâce, et quelque chose de subtil et d'un peu mignard que le sujet comporte, et qui aide à comprendre ce que nous appelons la piété enfantine du saint.

Les cieux arrêtèrent leur course harmonieuse quand Marie chanta dodo à Jésus — *cantando Maria la nanna a Gesù* —.

De sa voix céleste la belle Vierge, plus belle qu'une étoile, disait ainsi :

(1) *La poesia sta in una sospenzione dello spirito che contempla la bellezza, e che produce in noi la festa dell' anima,* dit le P. Luigi Palomes, *Storia di san Francesco d'Assisi,* Palerme, 10e édition, 1883, t. II, p. 247.

(2) *Opere* di s. Alfonso-M. de Liguori, Turin, 1845, t. I, p. 360, 363.



« Mon Fils, mon Dieu, mon cher Trésor, tu dors et je meurs pour tant de beauté.

« En dormant, ô mon Bien, tu ne regardes pas ta mère; mais l'haleine de ta bouche est un feu pour moi.

« Vos yeux même clos me blessent d'amour ; quand vous les ouvrirez, que sera-ce ?

« Tes joues de rose me volent mon cœur, ô Dieu, et pour toi cette âme expire.

« Elles me forcent à te baiser ces lèvres si rares ; pardonne-moi, cher, je ne puis, non je ne puis m'en priver. »

Elle se tut, et, contre sa poitrine étreignant le *Bambino*, au divin visage donna un baiser.

L'Aimé s'éveilla, et, tout amoureux, fixa sur sa mère son joli regard.

Ah ! Dieu, pour sa mère ces yeux, ce regard, furent un trait, une flèche qui pénétra l'âme.

Et tu ne te consumes pas, ô mon âme, en voyant Marie se consumer pour Jésus !

Qu'est-ce que tu attends ? A quoi penses-tu ? Toute autre beauté est fange et laideur. Allons ! décide-toi.

Oui, oui, qu'en mon cœur triomphe l'amour ! Oui, oui, que ce cœur défaille pour cette double Beauté !

Si je vous aimai tard, ô Beautés divines, maintenant sans fin pour vous je brûlerai.

Le Fils et la mère, la mère avec le Fils, la Rose avec le Lis, voilà ce que je veux.

La plante avec le fruit, le fruit avec la fleur, seront mon amour et je n'aimerai rien autre.

Je ne cherche pas des plaisirs, je ne désire pas de récompense; si j'aime c'est assez, ma récompense est l'amour (1).

A la suite de saint Alphonse de Liguori, voici deux écrivains illustres, deux hommes de foi et de caractère, deux des gloires les plus pures de l'Italie du XIX[e] siècle, l'auteur

(1) *Ibid.*, p. 362-3. — Dans l'original, comme dans notre traduction, la Vierge passe du *tu* au *vous* pour revenir au *tu* en s'adressant à son Fils ; c'est comme une lutte entre l'amour et le respect, où l'amour finit par l'emporter. On peut comparer à ces vers une *canzone* de Jacopone de Todi :

Di', Maria dolce, con quanto disio
Miravi 'l tuo Figliuol Cristo mio Dio.

ap. Palomes, *ubi supra*, p. 308-9 : cf. p. 421.



des *Fiancés* et celui de *Mes Prisons* : Manzoni et Silvio Pellico.

Le traducteur des lettres de Silvio Pellico, M. Antoine de Latour, n'hésite pas à l'appeler « un saint » (1). Ces lettres intimes, écrites au jour le jour, sans arrière-pensée de publicité, sans prétention aucune, rendent, en effet, le son d'une âme supérieure, qui porte jusqu'à l'héroïsme les vertus évangéliques, et ce que nous savons de la vie de Pellico ne les dément pas.

« Vive la joie, écrivait Silvio Pellico à sa sœur Giuseppina, vivent dans nos cœurs Jésus et Marie! (2) ». Ce n'était point là un vain mot. Il aima la Vierge et son Fils tendrement. Sa dévotion à la Madone, nous apprend-il, remontait à son enfance — *Io t'amai da fanciullo ;* — pendant les années de doute il ne l'avait pas oubliée, et, continue-t-il, « un besoin invincible de Dieu parfois m'assaillait, et par vous, ce semble, ô Marie, j'étais mû vers l'espérance.

Un bisogno invincibile d'Iddio
Talvota m'assaliva, e mi parea
Che a speranza da te mosso foss'io. (3) »

Les incertitudes s'étaient évanouies au contact de la douleur. Silvio, redevenu croyant ferme et docile, chanta la Vierge dans ses vers. Entre tous on distingue l'hymne *A Dieu amour*, et celui qui lui fait pendant et qui a pour titre : *Marie.*

Le premier était cher à cette douce créature, surnaturelle et comme aérienne, qu'on dirait détachée d'une fresque de Fra Angelico, et dont le *Récit d'une sœur* de Mme Craven a révélé la vie innocente, Olga de La Ferronays. Après la communion qui lui servit de viatique pour le passage de ce monde à un monde meilleur, elle voulut entendre encore une fois cette poésie et elle se la fit lire en italien (4).

(1) *Lettres* de Silvio Pellico, traduites par Antoine de Latour, Paris, 1857, p. 11.
(2) *Ibid.*, p. 346.
(3) *Poesie* di Silvio Pellico, Turin, 1855, p. 414.
(4) Mme Augustus Craven, *Récit d'une sœur*, Paris, 39e édition, 1885, t. II, p. 344.



Mourir en venant de communier, et l'âme débordante des sentiments que ces *terzetti* expriment, n'est-ce point déjà le ciel qui s'entr'ouvre ?

J'aime, et sur mon cœur a palpité le cœur de Celui que j'aime, et c'était (ah ! mes lèvres tremblantes osent à peine le dire), c'était le Seigneur,

Le Seigneur qui, étincelant de gloire, règne dans les cieux et fait encore ses délices de l'homme chétif errant ici-bas,

Le Seigneur que, stupéfaites, les pures intelligences virent descendre, sous un voile, vers cet héritier de fautes et de malheurs,

Prendre le pauvre ver blessé, le guérir de ses mains et proclamer sa joie à tous les mondes s'il est aimé de lui.

Je le vis, à travers des abîmes profonds, venir vers moi et s'écrier doucement : « Pourquoi te dérobes-tu ainsi à mon désir ? »

Et de plus en plus il s'approchait, et riant était de plus en plus l'éclat de son visage, et j'en fus enflammé, et j'en serai enflammé éternellement.

J'aime, et sur mon cœur a palpité le cœur de Celui que j'aime, et c'était (ah ! oui, je le publie à la face de l'univers), c'était le Seigneur.

Je l'ai vu, je l'ai connu, il m'aime, je l'aime.

Après Jésus, Marie.

J'aime, et, dans mon cœur, avec le saint nom du Seigneur est empreint celui d'une femme, celui de la Vierge qui est assise à côté de lui,

Le nom de Celle qui est la gloire de son sexe, de Celle qui avait une âme si belle que Dieu voulut se confier à ses soins,

Qu'il voulut enfant se nourrir de son lait, qu'aux siens il voulut mêler ses mérites, et l'élever là où elle nous est Etoile propice.

Salut, ô Marie ! Avec Jésus vous nous avez serrés dans vos bras nous tous mortels. Vous nous avez donné le Rédempteur pour frère.

Sur moi aussi, sur moi aussi vos célestes regards brillèrent de maternelle et ineffable dilection depuis ma naissance.

Et à ce Fils qui gouverne ciel et terre pour moi vous deman-

dâtes et vous demanderez secours, afin que j'arrive à la paix qui ne finit pas.

Au jours les plus malheureux de ma vie, votre main invincible essuya mes pleurs; toujours mes remords vous ont apitoyée.

J'aime, et sur mon cœur je porte empreint, avec le saint nom de Dieu, le nom de Marie, de la Femme qui est assise à côté de lui,

De Celle que le Fils m'a donnée pour mère (1).

Passons à Manzoni.

En 1830, Michelet arrivait à Milan. De suite, il courut chez Manzoni qu'il ne rencontra pas. Le lendemain il y retourna dès la première heure; nouvelle déception, l'auteur des *Promessi sposi* était à la messe. Le soir, Michelet, plus heureux, fut reçu par Manzoni qui eut avec lui un long entretien. « Nous ne sommes pourtant pas d'accord sur grand'chose, écrivait Michelet dans son journal de voyage... Il est très dévot, sans être aveuglé. (2) »

Eh ! oui, Manzoni était très dévot, mais non aveugle, Michelet veut bien en convenir, et sa piété ne l'a pas empêché d'être le premier des prosateurs italiens du XIX[e] siècle. Poète aussi par intervalles, Manzoni a laissé de beaux vers. Le *Cinq mai* est justement célèbre; le *Nom de Marie*, moins connu, ne lui est guère inférieur.

Un jour, en silence, vers je ne sais quelle montagne allait l'épouse d'un artisan de Nazareth; elle allait, inaperçue, à la maison fortunée d'une femme avancée en âge qui était sur le point de devenir mère.

Et, après l'avoir saluée, après les marques de respect données à la visiteuse inattendue, louant Dieu, elle s'écria : « Toutes les nations m'appelleront bienheureuse. »

Oh ! quel n'aurait pas été, en entendant ces lointains présages, le mépris du siècle superbe ! Oh ! lenteur de notre sagesse ! Oh ! mensongères prévisions de l'esprit de l'homme !

Nous, témoins qu'à votre parole l'avenir obéissant a répondu, nous conservés à l'amour, nés à l'école des choses célestes,

Nous savons, ô Marie, que la grande promesse qui sortit de

(1) *Poesie*, p. 360-1.
(2) J. Michelet, *Rome*, 1891, p. 300-1.



votre bouche, Celui-là seul la tint qui l'avait mise en votre cœur ; pour nous illustre est votre nom, Marie.

Pour nous ce nom signifie mère de Dieu. Salut, ô bienheureuse ! Y a-t-il nom de mortel qui égale ce nom ou s'approche de lui ?

Salut, bienheureuse ! En quel temps discourtois ce nom si doux à redire se retira-t-il des lèvres humaines ? Quand donc le fils ne l'apprit-il pas de son père ? Quelles montagnes, quels rivages

Ne l'entendirent pas invoquer ? Ce n'est pas l'ancien monde seul qui vous dresse des temples, mais celui que devina Colomb vous nourrit à son tour de dévots serviteurs.

Dans quelles landes sauvages, au dela de quelles mers, se cueille une fleur, si barbare soit son nom, qui ne connaisse pas le trône béni de vos aimables autels ?

O Vierge, ô Madone, ô toute sainte, de quel beau nom toute langue vous désigne ! Plus d'un peuple fier se vante d'être sous votre gentille tutelle.

Quand le jour se lève, et quand il tombe, et quand le soleil au milieu de sa course le partage, le bronze vous salue, le bronze qui invite les foules pieuses à vous honorer.

Parmi les frayeurs de la sombre veille, l'enfantelet vous nomme : à vous tremblant, quand grossit la tempête rugissante, recourt le navigateur.

L'humble femme en votre sein, ô Reine, répand ses larmes méprisées ; à vous, Bienheureuse, de son âme immortelle elle expose les peines,

A vous qui n'écoutez pas les prières et les plaintes comme le monde a coutume de le faire, et qui entre les douleurs des petits et des grands ne mettez pas, comme lui, une cruelle différence.

Vous aussi, Bienheureuse, autrefois vous connûtes les pleurs ; l'heure ne viendra point où l'oubliera le monde, chaque jour on en parle encore, bien que sur votre deuil aient passé tant de siècles.

Chaque jour on en parle encore et l'on en pleure en mille lieux divers, et de toutes vos joies, avec vous, chaque jour se réjouit la terre comme d'un événement d'hier.

Tant il fallait que, même ici-bas, la louange allât plus qu'à tout autre à la mère de Dieu ! Tant il plut au Seigneur de mettre à la cime de l'humanité cette enfant d'Israël !

O race des Juifs, tombée au plus profond de l'abîme et que broye une si longue colère, Celle que nous entourons de tant d'honneurs n'est-elle pas sortie de toi ?

N'est-elle pas le rejeton de David ? A elle pensaient tes antiques prophètes quand ils annoncèrent le virginal trophée qui serait conquis sur l'enfer.

Oh ! dirige enfin vers elle tes prières ! Qu'elle te sauve, qu'elle sauve les siens, et qu'il n'y ait ni nation ni tribu qui refuse de chanter joyeusement avec nous :

« Salut, ô vous qui avez été estimée digne du nom le plus beau qui existe après celui de Dieu, ô Rose, ô Etoile qui sauvez ceux qui sont en péril, brillante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille ! (1) »

La poésie mariale du XIXe siècle n'a pas retrouvé des chants de cette envolée.

Ce n'est pas qu'elle se soit tue. S'il existe « dans les trois quarts des hommes comme un poète qui meurt jeune tandis que l'homme survit » (2), le poète qui est dans tout Italien ne meurt pas. D'autre part, la sainte Vierge est la *Dame* de la terre italique. Les images de la Madone qui ornent les rues et (parfois en compagnie de Garibaldi et de Victor-Emmanuel) l'intérieur des maisons, sans en excepter les cabarets et les débits de tabac, avec la petite lampe qui brûle devant elles (3), la multitude des églises dédiées à Marie, l'entrain des foules à s'y rendre, la fréquence du nom de la Vierge sur les lèvres du peuple, et même hélas ! les blasphèmes dont elle est l'objet, car on ne blasphème que ce qu'on a aimé ou ce qui est aimé par les autres, sont des indices d'une dévotion qui n'est pas toujours selon l'ordre, mais qui assurément est fort vive. Celui qui trace ces lignes se souvient d'un loqueteux de Némi qui lui demanda — chose assez commune — non pas l'aumône de quelques *quattrini*, mais un chapelet. « Nous autres misérables — *poveracci*, — nous ne pouvons, disait-il, nous passer de la Madone. » Les *poveracci* ne sont pas les seuls : tout Italien qui n'a pas renié les traditions de son pays voue à la Vierge un culte fervent.

(1) *Tragedie e poesie* di Alessandro Manzoni, Milan, 1887, p. 404-6.
(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, Paris, 1843, t. I, p. 415.
(3) En 1853, Alessandro Rufini comptait, à Rome seulement, 1421 images de la Vierge, à l'extérieur des maisons. Voir son *Indicazione delle imagini di Maria santissima*, Rome, 1853, t. II, p. 286.



Poèmes, odes, hymnes, cantiques, sonnets magnifient intarissablement celle qui, parmi les femmes, est la première ou plutôt l'unique.

Oh! fra le donne
Prima non pur, ma sola (1).

La poésie est moins dans les vers que dans la pensée et le sentiment. Aussi croyons-nous pouvoir signaler une œuvre écrite en prose comme un des plus purs joyaux de la couronne poétique de la Vierge. Le *Psautier de Marie* du grand moine bénédictin Dom Luigi Tosti s'inspire de la Bible et, par moments, rappelle les *Paroles d'un croyant* de Lammenais. Voici des fragments du psaume trente-troisième:

Hélas! car elle est très douloureuse la vallée de larmes que nous traversons... Sainte Marie, priez pour nous.

Allons, allons toujours sans nous reposer. Les chardons et les épines nous ont déchiré les pieds, et la trace sanglante que nous laissons derrière nous sera le sentier de nos enfants. Pauvres enfants! Sainte Marie, priez pour nous......

Hâtons le pas, dévorons la route, car j'ai l'âme troublée. Hélas! hélas! entre la vallée et le ciel sont les abîmes du sépulcre. Sainte Marie, priez pour nous.

Nos pères ont péché et nous donnèrent à porter le fardeau de leurs fautes; ils méconnurent la voix du Seigneur et nous engagèrent dans ce chemin scabreux : prenons haleine, qu'on accoure à notre secours! Sainte Marie, priez pour nous.

Oh! s'il montait en ces ténèbres un peu de lumière! Nous verrions au moins la longueur du chemin qui se déroule devant nous, et les abîmes du sépulcre ne nous auraient pas englouti à l'improviste. Un rayon seul, ô Seigneur, de la lumière éternelle! Sainte Marie, priez pour nous.

Vers vous nous crions, ô Marie, fils exilés d'Ève. Vers vous nous soupirons gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. Abaissez sur nous vos yeux aimants, et votre regard sera une lumière de vie, il sera une lumière éternelle. Sainte Marie, priez pour nous (2).

(1) *Versi* di Luigi Celli, Imola, 1870, p. 228.
(2) Nous reproduisons, sauf quelques modifications légères, la

Léon XIII a, lui aussi, composé une *Prière à la Vierge*. La chose n'a rien qui surprenne, venant du pape du Rosaire. Ce qui n'étonnera pas davantage, pourvu qu'on ait rencontré, un jour ou l'autre, quelqu'une de ces poésies que le souverain Pontife sème çà et là pour se délasser et comme en jouant, c'est d'apprendre que la *Preghiera alla Vergine* est un petit chef-d'œuvre de littérature délicate et de piété émue. Les vers latins de Léon XIII sont admirés des connaisseurs. Le pape « manie aussi bien la langue de Pétrarque que la langue de Virgile. (1) » Nous traduisons : mais comment toucher, sans que l'éclat s'en aille, sans que le parfum disparaisse, à cette fleur de poésie italienne ?

La suave musique à l'oreille, ô Marie, ô mère, que de vous redire mon *Ave !*

Vous répéter *Ave*, vous appeler ma mère, pour moi c'est comme un chant d'ineffable douceur.

Délices, chaste amour, fidèle espoir, d'avance vous comblez, les ayant prévenus, mes désirs.

Quand m'assaille l'esprit malin, l'esprit immonde, quand le poids de l'angoisse est plus lourd à porter,

Et que mon pauvre cœur est meurtri davantage, vous m'êtes et bouclier, et défense, et confort.

Si je trouve un asile en vos bras maternels, tout nuage s'enfuit, le ciel se rassérène.

Déjà la mort approche ; à mon heure suprême, ô ma mère, aidez-moi ; doucement, doucement,

Aux dernières lueurs du dernier de mes jours, fermez de votre main mes paupières lassées,

Abattez le démon rugissant près de moi, sans retard secourez mon âme fugitive,

Marie, et tendrement favorisez son vol ; levez-la jusqu'à Dieu, portez-la jusqu'au ciel (2).

traduction de M. Isidore Bouchet, *Le Psautier de Marie*, par Dom Luigi Tosti, moine du Mont-Cassin, Poitiers, 1878, p. 211-4.

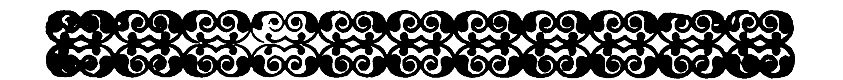
(1) Aug. Lury, *Œuvres pastorales de S. E. le cardinal Joachim Pecci*, traduites de l'italien, Lille, 1888, t. I, p. cxv.

(2) A l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII (1888), la société de Saint-Augustin a publié une édition charmante de cette poésie,

Dante, Pétrarque, Boccace, Tasse, saint Alphonse de Liguori, Silvio Pellico, Manzoni, Dom Tosti, Léon XIII, quelle reine a inspiré de pareils chanteurs ? Il est vrai que Celle que tant de poètes ont exaltée n'est pas une reine comme les autres ; c'est la Reine du ciel et de la terre, et cette Reine est, en même temps, une mère, la mère des hommes et la mère du Fils de Dieu. *Beatam me dicent omnes generationes :* ce n'est pas en vain qu'elle l'a annoncé, toutes les nations la proclameront bienheureuse, et toutes les louanges de tous les siècles ne suffiront pas à dire combien elle est digne d'admiration, combien elle mérite l'amour.

avec traduction en vers de M. Mailhard de la Couture, et musique de M. F. Frenguelli, maître de chapelle au séminaire de Pérouse.

Félix Vernet.



M. BRUNETIÈRE

CRITIQUE ET PHILOSOPHE

Attention, voici l'ennemi ! se disait Condé, lorsqu'il voyait monter Bourdaloue en chaire. Et sans doute, si Bourdaloue eût perçu cette parole intérieure du héros de Rocroi, il n'en eût éprouvé aucune peine. Au contraire, il eût été heureux d'incarner, pour ainsi dire, aux yeux de Condé, la sévérité de la morale chrétienne. J'imagine que tous les écrivains contemporains, quand ils se trouvent en présence des œuvres de M. Brunetière, éprouvent un peu de cette émotion qui, s'il faut en croire la légende, aurait arraché à Condé son mot si expressif : Attention, voici l'ennemi ! M. Brunetière incarne, en effet, la conscience littéraire de ce siècle, et la lecture de ses œuvres constitue une sorte de reproche pour tous ceux qui ont commis quelque méfait contre la grammaire ou l'esprit français. Dieu sait s'ils sont nombreux ! et qui d'entre nous peut se flatter de n'avoir rien à se faire pardonner ?

Une étude sur une personnalité aussi puissante et vivante que celle de M. Brunetière offre une autre difficulté. On a beaucoup écrit sur son œuvre, mais rarement avec calme et mesure. Les uns (ce sont les moins nombreux) ont glissé inconsciemment dans l'apologie, d'autres sont tombés dans la satire, voire même dans la diatribe. Enfin, il me paraît que beaucoup de biographes et de critiques, même impartiaux, ont négligé les parties les plus hautes du talent

de M. Brunetière. Aussi, n'est-ce pas sans une vive appréhension que j'aborde l'étude de ses œuvres.

Tout le monde connaît ou croit connaître un Brunetière savant et éloquent, dialecticien véhément, polémiste prompt à l'attaque et à la riposte, redresseur un peu grincheux d'erreurs historiques et littéraires, critique sévère pour la plupart des auteurs contemporains. Cet homme terrible ressemble presque toujours à un professeur de faculté qui malmène un candidat. Quand on le voit faire mouvoir, dans un ordre effrayant, les dates, les faits, les citations, les arguments, on éprouve comme un frisson. Malheur à qui va recevoir toute cette érudition sur son livre ; il en sera écrasé. Alors même qu'il ne menace personne, il inspire à ses lecteurs ou à ses auditeurs un sentiment d'où la crainte n'est pas tout à fait absente. Ces erreurs qu'il relève chez tel écrivain, mais nous les avons tenues longtemps pour des vérités peut-être. Ces enthousiasmes dont il montre le ridicule, nous les avons un peu partagés jadis. Sans s'en douter ou en s'en doutant, M. Brunetière nous humilie.

Il est certain que son érudition littéraire a quelque chose de fabuleux. Je voudrais connaître un statisticien pour lui proposer un cas très curieux et rare. Il dresserait une liste de tous les volumes que cite ou discute M. Brunetière, puis, en prenant une moyenne, il calculerait le temps qu'il a fallu pour les lire. Ce bon La Fontaine qui sut si bien partager sa vie entre le dormir et le rien faire, ce bon La Fontaine se croyait un érudit. J'en lis qui sont du Nord, disait-il, et qui sont du Midi. M. Brunetière lit ceux du Nord, du Midi, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Orient, de l'antiquité et des temps modernes; il connaît tous les chefs-d'œuvre du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe, du XIXe siècles, et il n'ignore pas les ouvrages de second ordre ; il peut citer les romans, les drames, les sermons, les satires, les sommes théologiques, les contes, les lettres, les discours politiques, les mémoires.... J'ai entendu des hommes du métier discuter cette érudition, posément, dans une intimité absolue, sans intention de flatterie,

comme sans rancune. Les malins disaient : M. Brunetière a-t-il bien lu tous les livres dont il nous donne le titre ou le résumé, par exemple, les pièces d'Alexandre Hardy sur lesquelles il s'étend, ou les épopées carolingiennes qu'il maltraite si fort ? A quoi les naïfs répondaient : Peut-être, mais il n'est pas toujours facile de le prendre en faute ; et, sans doute, les naïfs ne se trompaient guère.

Car M. Brunetière ne ressemble pas du tout au classique érudit, bénédictin ou laïque, qui possède des connaissances immenses, mais qui ne sait pas les faire valoir. Il a un tempérament de lutteur. Non seulement il attaque et il se défend avec vigueur, ce qui n'est pas rare après tout chez les polémistes, mais il sait toujours se garder et ne laisse rien échapper qu'on puisse plus tard lui reprocher. Je ne m'étonne pas qu'il ait fini par aimer les doctrines de Darwinn, car il est terriblement armé pour les luttes de la vie, et on voit bien qu'il s'y trouve comme dans son élément. Lisez ses philippiques contre M. Emile Zola, elles respirent une bonne humeur et un enthousiasme communicatif auxquels M. Brunetière craint trop, à l'ordinaire, de s'abandonner. C'est une nouvelle édition qu'il nous donne du combat de David contre l'énorme Goliath. M. Brunetière met à nu la vulgarité des principes esthétiques que professe ou pratique M. Zola ; il les tourne et les retourne avec une cruauté qui ne se lasse jamais ; puis il loue l'auteur sur un ton de commisération amusant, et derechef il l'accable ; finalement il le déclare en faillite. Infortuné M. Zola ! Les gros négociants anglais et les ministres italiens, encouragés en cette affaire par le roi Humbert, ont beau lui offrir de somptueux banquets, il ne saurait en jouir. Ces banquets ont tous leur spectre de Banco — je veux dire de M. Brunetière — qui vient s'assoir à côté du maître, pour lui murmurer le nom de Restif de la Bretonne.

Cette haine des sots livres et cette intrépidité dans la lutte rappellent la jeunesse de Boileau. On s'est beaucoup moqué de cette théorie fameuse du vénérable et regretté M. Nisard d'après laquelle Dieu veillerait, par une sorte de Providence spéciale, à la conservation de l'esprit fran-

çais, et ferait naître, à chaque époque, l'homme nécessaire chargé d'imprimer à notre littérature, la seule direction qui lui convienne. Je crois bien que si le bon M. Nisard vivait encore, il trouverait dans la destinée de M. Brunetière un argument à l'adresse de ceux qui raillaient sa théorie. M. Brunetière est le Boileau du XIXe siècle.

Comme au temps, en effet, où Boileau guerroyait contre les Chapelain, les Scudéry, les Scarron, les titres de notre suprématie intellectuelle commençaient à s'éparpiller, il y a quinze ou vingt ans. A force d'imiter les Allemands et les Anglais, et plus tard les Russes, les Scandinaves, voire même les Annamites, on en oubliait d'être Français. M. Brunetière, pour aider ses contemporains à redevenir eux-mêmes, a commencé par rétablir les robustes et sages traditions qui ont servi d'appui à tous les hommes supérieurs de notre race.

La tâche n'était pas facile. Sans doute, la classification officielle de nos grands maîtres du XVIIe siècle ne peut offrir matière qu'à d'insensibles changements, mais les motifs de notre admiration doivent sans cesse se nouveler. C'est à quoi s'applique — on sait avec quel succès — M. Brunetière; sauf peut-être pour Descartes, dont il a rabaissé l'importance, il a conservé les rangs assignés aux classiques. Il s'est contenté de modérer les moliéristes et, tout en renchérissant sur les admirateurs de Pascal, il a trouvé moyen de les railler — sans trop y paraître — avec infiniment d'esprit. Hé oui, M. Brunetière admire les *Provinciales*, non pas plus mais mieux que beaucoup d'autres, et il le prouve abondamment, mais il prouve aussi que les casuistes ne sont pas les êtres méprisables qu'on disait, en sorte que tous ces critiques qui, sous prétexte de haute littérature, dévoraient du jésuite, se trouvent aujourd'hui dans une situation assez bizarre. Ils constatent avec stupéfaction qu'aux yeux de la galerie amusée, ils ont tenu la plume pour M. Cardinal, pour M. Homais et pour M. Prudhomme. Mais le mérite principal de M. Brunetière est d'avoir su rendre vivants nos grands classiques. Les Bossuet, les Descartes, les Pascal, les Molière, les Racine nous appa-

raissent en pleine mêlée, profondément humains, passionnés, et comme une comparaison se fait avec les Maîtres d'aujourd'hui, l'humilité devient presque facile pour ceux-ci.

Le XVIII[e] siècle offrait des difficultés bien plus grandes encore que le XVII[e], à un critique, héritier de Boileau. Au fond, jusqu'à ces dernières années, nous n'étions pas bien sûrs du rang que devait occuper Voltaire dans l'histoire générale de la littérature. La Harpe, Michelet, Paul Albert, Lacordaire lui-même, hélas ! nous avaient si souvent et si gravement trompés, que de leurs erreurs il était resté quelque chose. Le prétendu roi Voltaire continuait à fasciner le monde. M. Brunetière — bien aidé en cela par M. Faguet — nous a dit ce que vaut au juste cette royauté : désormais nous sommes fixés.

La tâche de M. Brunetière, quand il arrive au XIX[e] siècle, devient tout à fait écrasante et, on peut le craindre, un peu hors de proportion avec les forces d'un seul homme. Boileau n'avait pas, en somme, à faire un grand effort pour connaître, je ne dis pas de son siècle, mais de cette partie de son siècle sur laquelle il exerçait une direction effective. Mais, de nos jours, la production littéraire est effrayante, sans compter qu'il faut se tenir au courant du mouvement des esprits dans les pays voisins. C'est pourquoi il conviendrait peut-être de faire un choix dans les œuvres critiques de M. Brunetière qui se rapportent au XIX[e] siècle. La partie positive de son œuvre pourrait bien n'être pas définitive. On nous affirme — non sans nous apporter de très bonnes raisons, il est vrai — que nous avons le droit aujourd'hui de considérer Victor Hugo, Lamartine et Alfred de Vigny comme des anciens. Mais Boileau pouvait en dire autant de Ronsard, et cependant, il s'est gravement trompé sur le chef de la pléiade. Je ne soutiens pas que M. Brunetière se soit trompé sur les lyriques de ce siècle, mais j'ai de la peine à croire qu'aucun de ses jugements n'ait besoin d'être revisé. Bien qu'il n'ait jamais écrit rien de plus éloquent ni de plus vigoureux que cette étude sur l'évolution de la poésie lyrique, il ne semble pas qu'il aille toujours à l'essentiel de son sujet, et d'autre part, il en prend en vérité un peu trop

à son aise avec l'histoire de la littérature sur laquelle il se livre — on serait tenté de dire presque *in anima vili* — à des expériences évolutionnistes.

Que vaut au juste la théorie de l'évolution ? personne ne le sait peut-être bien. Mais, même en admettant qu'elle ait une grande valeur philosophique, on n'est pas tenu de croire qu'elle offre de sérieux avantages à l'historien de la littérature. Tandis que paraissaient dans la *Revue bleue* les conférences de M. Brunetière, on se faisait une joie de connaître son opinion sur les maîtres contemporains. Or, il nous parlait d'eux et de leurs œuvres, sans doute, mais plus encore des rapports qui les unissaient les uns aux autres, aux yeux du philosophe évolutionniste. Eh bien, non, ce n'était pas cela. Sans parler des lacunes et des hors-d'œuvre qu'entraînait une telle méthode, la lecture de ces conférences nous laissait perplexes ; nous n'éprouvions pas cette sensation de certitude qui suit d'ordinaire le verbe de M. Brunetière. C'est une raison suffisante d'attendre, pour se faire une opinion sur cette œuvre puissante mais un peu obscure et très systématique.

En revanche, aucun doute n'est possible sur ce qu'on pourrait appeler la partie négative de la mission de M. Brunetière. Comme Boileau, son maître, il n'a cessé de combattre, avec autant de véhémence que de talent, tout ce qui est de nature à altérer l'esprit français ou à le faire dévier de sa route. Ni le charme de la nouveauté, ni l'audace de la réclame littéraire, ni la puissance des coalitions, ne l'ont arrêté un seul instant. Il a combattu et, nous pouvons bien ajouter, vaincu les érudits qui menaçaient d'une nouvelle invasion des barbares la république des lettres, les baudelairiens, les représentants des salons attardés, les hugolâtres, les débris du romantisme, les fanatiques de Voltaire, la plupart des auteurs dramatiques, et bien d'autres encore. Il est possible qu'une réaction momentanée se produise contre M. Brunetière, et donne lieu de croire au triomphe de ses ennemis ; mais soyons assurés que — la raison finira par avoir raison. En jetant un regard sur le passé, M. Brunetière peut se rendre ce témoignage qu'il a combattu le

bon combat, et qu'il a sauvé les plus saines traditions littéraires de la France.

Toujours semblable à son ancêtre Nicolas, M. Brunetière, après avoir signalé à ses contemporains l'erreur et le mal, s'est efforcé de leur indiquer le vrai et le bien, et dans cette nouvelle tâche, sans toutefois négliger les hommes et les œuvres, il a voulu principalement mettre en lumière les idées. Mais comme les temps ont bien changé depuis le XVII[e] siècle, il a dû mêler si bien à la littérature, l'histoire, la morale et la religion, que, dans ses travaux les plus récents, il s'est révélé philosophe. J'ai dit philosophe et non penseur, comme le voudrait aujourd'hui l'usage, car de ces deux mots M. Brunetière ne peut supporter que le premier. Il sait pourtant quel abus en fut fait au siècle dernier, et, lui-même, il a dû écrire une moitié de chapitre pour en établir le sens vrai, au détriment de Descartes et en faveur de Bossuet. Toujours est-il que philosophe, comme il veut qu'on l'appelle, ou penseur malgré lui, M. Brunetière excelle à remuer les idées, et les plus fortes et les plus hautes. C'est à ce dernier point de vue que je voudrais l'étudier : on a tout dit, en effet, sur le critique, on ne s'est pas assez occupé du philosophe.

D'abord, il ne faut pas se faire de la philosophie même, une idée trop courte et trop étroite, « car la philosophie consisterait-elle donc à discuter seulement si les qualités de la matière sont en elle ou en nous ? » si l'espace et le temps sont des « choses » ou de pures conditions de notre sensibilité ? Ces sortes de questions, dont je ne méconnais pas l'intérêt, ont quelque chose de trop « scolastique » au vrai sens, au sens étymologique du mot, et je veux dire par là qu'en dehors de l'école, ni l'intérêt n'en est compris, ni peut-être n'en est réel..... Quelque opinion que Bossuet, dans ses ouvrages que l'on appelle philosophiques, ait donc exprimée sur les questions de ce genre, elles ne sont pas sa « philosophie ». Comme la philosophie de Voltaire, c'est dans l'ensemble de son œuvre que la philosophie de Bossuet est éparse ou plutôt diffuse. Tout autant que dans le *Traité de la connaissance de Dieu*, c'est dans son *Dis-*

cours sur l'Histoire universelle qu'il nous la faut chercher, et au besoin dans son *Histoire des variations des Eglises protestantes*. Elle est encore dans son *Instruction sur les Etats d'oraison* ou dans sa *Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte*. Là est sa métaphysique, là sa logique, et là sa psychologie. Là surtout, pour mieux dire, est sa conception de la vie, sa manière de résoudre l'énigme de la destinée ; là sont les principes de sa morale, et là enfin tout ce qu'il convient d'envelopper sous ce nom de sa philosophie, quand on parle d'un homme qui, pendant plus d'un demi-siècle, a plus agi que discouru et moins disserté que lutté. »

Ne craignons pas d'appliquer à M. Brunetière cette manière d'entendre la philosophie, elle lui convient de toute façon si, comme je le crois, il a compris et expliqué, souvent avec bonheur, la pensée profonde de tous les grands maîtres de la littérature, depuis Pascal jusqu'à M. Taine, en passant par Bossuet, Bayle, Montesquieu, Rousseau et Voltaire. Il nous importe grandement de connaître la raison, la nature et l'étendue de leur influence sur la direction des idées en France et dans le monde entier. Chercher à acquérir cette connaissance, c'est faire de la vraie, de la bonne philosophie.

Tous les lettrés ont lu l'œuvre si courte et si intéressante de Pascal ; peu se flattent avec raison de l'avoir comprise ; mais combien ont étudié sérieusement les questions historiques, théologiques, morales et bibliographiques qui se rattachent aux *Provinciales* et aux *Pensées ?* M. Brunetière les discute avec une magistrale compétence. Il n'a pas craint de se constituer l'avocat des casuistes. Sans doute il a une manière de les défendre parfois un peu étrange, et à la fin de son plaidoyer il en appelle contre eux à la vertu du xx[e] siècle, mais il explique assez bien la nécessité de leur ministère et les raisons qu'ils avaient d'en adoucir la rigueur. Je ne sais si tous les intéressés s'accommoderont de ce plaidoyer, mais peut-être feraient-ils sagement de prendre d'abord acte de tout ce que M. Brunetière dit de favorable à leur cause ; plus tard ils le compléteraient et le corrigeraient.

A l'encontre de M. l'abbé Maynard et de quelques-uns de ses disciples, M. Brunetière cherche à établir une connexité assez étroite entre les *Provinciales* et les *Pensées*. De quel côté est la vérité ? Il semble que ce soit du côté de M. Brunetière, et je ne vois pas pourquoi ceux d'entre les catholiques qui le pensent, hésiteraient à le dire. L'Eglise a assez de gloires certaines pour ne pas revendiquer celles dont la propriété est douteuse. Elle n'a jamais considéré les *Provinciales* comme une œuvre catholique ; elle ne peut pas non plus faire siens certains passages des *Pensées*, soit parce que le sens n'en est pas assez clair, soit parce qu'il l'est trop. Quant à l'idée générale du livre, personne ne peut se flatter de l'avoir saisie. Enfin, il n'est pas du tout vraisemblable que l'auteur des *Provinciales*, hôte et ami de Port-Royal, ait fait de grands efforts, dans la seconde partie de sa vie, pour se dépouiller de son jansénisme. Nous savons bien qu'il est mort, après une confession équivoque, presque en révolté, au moment même où il allait prendre la direction de la résistance aux ordres venus de Rome. Dès lors, pourquoi nous obstiner à opposer aux *Pensées*, les *Provinciales* que l'auteur n'a jamais désavouées sérieusement ? Si nous voulons user de ce que nous considérons comme un droit sur les premières, il faut à tout le moins nous résigner à en partager la propriété avee les jansénistes. Mieux vaut, ce me semble, les lire avec précaution, mais avec une entière liberté d'esprit, sans s'inquiéter de l'étiquette. Cette réserve, du reste, ne nous empêchera nullement de tirer parti, en faveur de la religion, de tout ce que les *Pensées* renferment de vraie apologétique.

On ne peut se défendre d'une profonde tristesse, en lisant les savants et copieux chapitres que M. Brunetière a consacrés à Pascal. Pauvre grand homme ! Il a contristé les catholiques durant sa vie, et, après sa mort, il fournit encore des armes à leurs ennemis. Ceux-ci ont d'abord essayé de le faire passer pour fou, puis ils l'ont proclamé libre-penseur ou peu s'en faut, exagérations ridicules dont on a fait justice. Mais voilà qu'un critique, qui n'a rien de commun avec l'anticléricalisme d'un Condorcet ou d'un Lélut,

vient, pour ainsi dire, nous faire toucher du doigt le rapport qui existe entre les *Provinciales* et les *Pensées*. Même si nous rejetons les conclusions de M. Brunetière, nous sommes forcés de reconnaître qu'on a beaucoup de peine à faire le départ de ce qui chez Pascal est vraiment catholique et de ce qui semble imprégné de jansénisme. Et cela seul est fort triste.

On sait que M. Brunetière professe pour Bossuet un amour profond, une admiration sans réserve, presque un culte. A l'heure actuelle, c'est lui qui remplit le rôle de grand prêtre dans cette religion nationale dont Sainte-Beuve, Nisard et leurs innombrables disciples ou successeurs ont promulgué les dogmes. Il y a plaisir à suivre les exercices de sa liturgie.

M. Brunetière s'attache surtout à la philosophie du grand évêque. « Entre tous les dogmes de la religion, s'il en est un qu'il (Bossuet) ait pris à cœur d'établir et de fortifier, c'est celui de la Providence. Bossuet est éminemment le philosophe ou le théologien de la Providence. Son œuvre entière, vue d'assez haut, n'est qu'une apologie de la religion chrétienne par le moyen de la Providence. Et depuis ses premiers *Sermons* jusqu'à sa *Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte*, s'il est une idée qui reparaisse dans tous ses ouvrages, qui en éclaire l'intention, pour en recevoir à son tour une lumière nouvelle, et qu'il excelle à ramener où et quand on l'attendait le moins, c'est l'idée de Providence. »

M. Brunetière développe sa thèse avec une abondance de preuves et une hauteur de vues qui ravissent. Que de belles pages ! Elles resteront, j'en suis sûr, dans l'histoire des lettres françaises, comme le commentaire le plus digne de la grande parole de Bossuet. Cependant, j'oserai n'être pas de l'avis de M. Brunetière. Sans doute, Bossuet s'est approprié l'idée de Providence ; sans doute dans cette idée générale de Providence on peut faire entrer une grande partie de ses œuvres. Mais on peut se demander si cette manière d'arranger les écrits de Bossuet n'a pas quelque chose d'étroit et d'artificiel. D'ailleurs, est-ce qu'il n'a pas

eu une prédilection visible pour d'autres idées, par exemple, pour l'idée de tradition ? Celle-ci, je le veux bien, a moins d'extension que l'idée de Providence, mais elle est plus au cœur du christianisme, car nous connaissons des hommes qui ne sont pas chrétiens et qui admettent, dans une certaine mesure, l'idée de Providence. Il faut voir, d'autre part, avec quelle ardeur Bossuet défend le principe de la tradition, dans cette admirable *Défense de la Tradition et des Pères*, que M. Brunetière cite trop peu souvent, à mon gré. *Le Discours sur l'Histoire universelle* et surtout *l'Histoire des Variations* s'expliquent pour le moins aussi bien par l'idée de tradition que par l'idée de Providence, et, sans avoir à forcer beaucoup les textes, on pourrait en dire autant de la polémique avec Fénelon, des sermons et de presque tous les autres écrits du grand évêque.

Mais vouloir subordonner toute son œuvre à une idée maîtresse, c'est s'exposer à aller contre ses intentions. Richard Simon avait essayé, un jour, de faire la part du génie de saint Augustin, et il avait présenté l'évêque d'Hippone à ses lecteurs comme une sorte de spécialiste. Bossuet s'indigna de cette tentative comme d'un sacrilège : il consentit à reconnaître que chacun des autres Pères n'était pas universel, il confessa que saint Athanase, par exemple, qui ne le cède en rien à aucun des Pères en génie et en profondeur, et qui est, pour ainsi parler, l'original de l'Eglise dans les disputes contre Arius, ne s'étend guère au delà de cette matière. Mais il ne voulut pas d'étiquette pour son maître préféré. « Dieu, dit-il, a permis que saint Augustin ait eu à combattre toutes sortes d'hérésies. Le manichéisme lui a donné l'occasion de traiter à fond de la nature divine, de la création, de la Providence (1), du néant dont les choses ont été tirées, et du libre arbitre de l'homme où il a fallu chercher la cause du mal, enfin de

(1) Je ferai remarquer à M. Brunetière que Bossuet n'attache pas ici, à l'idée de Providence, une importance exceptionnelle. Il la met sur le même plan que celles qui précèdent et celles qui suivent.



l'autorité et de la parfaite conformité des deux Testaments, ce qui l'obligeait à repasser toute l'Ecriture, et à donner des principes pour en concilier toutes les parties : le donatisme lui a fait traiter expressément et à fond l'efficacité des sacrements et l'autorité de l'Eglise. Il a plu à M. Simon de décider, par sa puissance absolue, qu'il n'a rien dit sur la Trinité qui n'ait été traité plus à fond par les auteurs grecs. Rien ne serait plus facile que de le confondre par lui-même ; mais en lui laissant cette affectation de décider sur les Pères et de les commettre, je dirai que saint Augustin ayant eu à combattre les ariens en Afrique, il a si bien profité du travail des Pères anciens, dans les questions importantes sur la Trinité, que les disputes d'Arius avaient rendues célèbres dans toute l'Eglise, que, par sa profonde méditation sur les Ecritures, il a laissé cette importante matière encore mieux appuyée et plus éclaircie qu'elle n'était auparavant. Il a parlé de l'incarnation du Fils de Dieu avec autant d'exactitude et de profondeur qu'on a fait depuis à Ephèse... Nous allons parler dans un moment de la secte pélagienne, entièrement renversée par saint Augustin. Sans prévenir ce qu'on en doit dire plus amplement dans la suite, on sait qu'elle a donné lieu à ce docte Père de soutenir le fondement de l'humilité chrétienne, et, en expliquant à fond l'esprit de la nouvelle alliance, de développer par ce moyen, les principes de la morale chrétienne, en sorte que tous les dogmes tant spéculatifs que pratiques de religion ayant été si profondément expliqués par saint Augustin, on peut dire qu'il est le seul des anciens que la divine Providence a déterminé, par l'occasion des disputes qui se sont offertes de son temps, à nous donner tout un corps de théologie qui devait être le fruit de sa lecture profonde et continuelle des livres sacrés. »

Il n'est aucune de ces lignes qui ne convienne à Bossuet lui-même ; bornons-nous donc à constater qu'il nous a donné tout un corps de théologie. En essayant d'aller plus loin, comme le veut M. Brunetière, nous courrions le risque d'encourir le blâme qui atteint Richard Simon.

A Bossuet s'oppose, qui donc? Voltaire? non pas, mais Bayle. Au début de sa carrière, M. Brunetière, un peu trompé par les apparences, avait établi un docte et symétrique parallèle entre Bossuet et Voltaire, ce qui était bien un trop grand honneur pour celui-ci. Il a reconnu son erreur depuis, et il a appris au monde littéraire que le véritable inspirateur du XVIIIe siècle, c'est Bayle. Ce chapitre sur Bayle contraste on ne peut plus heureusement avec le précédent, et le complète. Où Bossuet affirme, Bayle doute ou nie; la méthode, le ton, la personnalité des deux écrivains ne présentent pas une moindre dissemblance. Avec son érudition indigeste — sans parler de son manque de sens moral et de goût —, Bayle, plus remarquable par la souplesse de son esprit que par sa justesse, méritait à tous égards d'incarner la négation. Il n'est que juste de le mettre à côté de Bossuet, comme l'ombre à côté de la lumière.

Toutes les sympathies de M. Brunetière — est-il besoin de le dire? — vont à la personne et au génie de Bossuet, mais il semble bien que sur certains points essentiels, et pour préciser, sur les dogmes constitutifs du catholicisme, M. Brunetière pense comme Bayle. Cela peut s'appeler largeur d'idées, puissance de compréhension, haute philosophie. Le lecteur se demande tout de même si ce n'est pas de l'impuissance à concilier deux faits intellectuels d'inégale importance. On a beau se moquer de ceux qui s'obstinent à dire, en dépit de tous les *criticistes*, blanc c'est blanc, noir c'est noir, Bossuet, je crois, est de ceux-là, et s'il pouvait lire certaines pages de M. Brunetière, il n'en serait pas médiocrement scandalisé.

Par le fait même qu'il plaçait si haut Bayle, M. Brunetière déclassait Voltaire, comme le corps du génie déclasse aujourd'hui les vieilles forteresses qui ont passé longtemps pour imprenables. C'en est bien fait de la fameuse légende du vieux patriarche de Ferney. Personne ne songe à contester les talents multiples de Voltaire, mais tout le monde sait maintenant que ce prétendu inspirateur n'était, en définitive, qu'un grand vulgarisateur; il n'a pas créé le mouvement intellectuel du XVIIIe siècle, il l'a seulement

suivi, et si, dans sa longue carrière, il a réussi à mettre en circulation quelques idées nouvelles, il n'en est pas moins prouvé que ces idées n'ont qu'une faible valeur. Enfin, satisfaction très douce, les catholiques peuvent le traiter de fripon et de pauvre sire, sans qu'on les accuse d'y mettre du parti pris. Toute la conclusion de M. Brunetière sur Voltaire mérite d'être retenue : « En Voltaire, vous aurez beau chercher, vous ne trouverez rien d'unique, *divinæ particulam auræ*, rien qui ne fût avant lui dans le monde, rien qui en fasse quelque chose d'autre ou de plus que l'expression de son milieu... Je pense que, si l'histoire est une justice, il est équitable de rendre à chacun sa part et de ne pas faire à un seul homme les honneurs d'un siècle tout entier. Je sais bien que l'action de toute une armée s'attribue au chef qui la commande; mais encore — et quoiqu'ils marchent tous deux en tête de leur troupe — ne faut-il pas confondre le trompette avec le général. Voltaire n'a été que le trompette ou le clairon retentissant de l'esprit du XVIIIe siècle.

Comme il sonna la charge, il sonna la victoire,

et les échos en retentissent encore. Mais s'il a pris part au combat, ce n'est pas lui qui en a arrêté les dispositions, ce n'est pas lui qui l'a livré sur le point décisif, ce n'est pas lui enfin qui l'avait préparé de loin et rendu comme inévitable. »

Il serait trop long de suivre M. Brunetière dans ses autres études si documentées et si intéressantes sur les grands maîtres de la littérature française. Je regrette particulièrement de ne pouvoir m'arrêter sur Molière et Jean-Jacques Rousseau. J'ai cru devoir parler de Pascal, de Bossuet, de Bayle et, par voie de conséquence, de Voltaire, parce qu'il fallait choisir des exemples caractéristiques. Le grand public n'hésite pas à juger un homme qui loue Bossuet avec tant d'enthousiasme et ne craint pas de dire son fait à Voltaire. Cet homme, évidemment, appartient à la réaction.

Ainsi du moins, l'ont jugé les étudiants qui, l'année der-

nière, crurent devoir troubler, par des manifestations parfaitement stupides, les conférences de la Sorbonne. Nombre de dames pieuses, habituées du grand amphithéâtre, n'étaient pas loin de pe nser de même.

Est-il vrai cependant que les chrétiens aient le droit de compter M. Brunetière parmi leurs alliés?

Sur le terrain historique, nul plus que lui ne nous a débarrassés des préjugés prudhommesques qui ont fait tant de mal à la moyenne des Français, durant les soixante premières années de ce siècle. Qu'il s'agisse du XVIIe siècle ou du XVIIIe, de la Révolution ou de l'importance de la théologie dogmatique, M. Brunetière s'exprime souvent, sinon comme un catholique, du moins comme un avocat des catholiques. Et il réussit là où avaient échoué, au moins partiellement et en apparence, les Veuillot, les Dupanloup, les Montalembert et les Lacordaire. Ce vulgaire anticléricalisme, qui, depuis Béranger, Emile Augier et Eugène Sue, triomphait dans presque toute la presse, a reçu d'un incrédule des coups dont il ne se relèvera probablement jamais.

Nous ne saurions trop remercier et louer M. Brunetière de la part qu'il prend à la défense de certaines idées sociales, historiques, religieuses et morales.

Mais s'il s'agit de sa pensée intime sur le christianisme, et surtout de sa méthode de travail, il convient de faire de très graves réserves. Pour nous, croyants — ne nous le dissimulons pas —, M. Brunetière est un ennemi, un ennemi très redoutable, le plus redoutable de tous à l'heure présente, parce qu'il est le mieux armé, le plus influent et le plus difficile à combattre. A propos d'Octave Feuillet, si je ne me trompe, il a fait une déclaration publique et très catégorique d'incrédulité. Il ne faut pas entretenir d'illusion sur l'importance de ce fait qui ne détonne pas du tout — malheureusement — dans une carrière littéraire et philosophique, dont l'unité frappe les moins attentifs; tâchons seulement d'en connaître la portée exacte, et puis voyons quelle attitude les catholiques doivent prendre vis-à-vis de M. Brunetière.

Nous avons beau jeu, nous, croyants, avec un Voltaire et un Victor Hugo. Le premier était un si parfait fripon et un si médiocre théologien, le second a laissé échapper sur les choses de la religion de si étonnantes inepties, que les sympathies d'un lecteur éclairé vont toujours à leurs ennemis. Candide et Olympio servent aujourd'hui l'Eglise, comme les ilotes ivres de Sparte contribuaient au triomphe de la tempérance. Nous avons beau jeu, jusqu'à un certain point, avec un homme comme M. Renan, mais pour des raisons que je ne puis développer aujourd'hui. Il n'en est pas de même avec M. Brunetière. Voilà un penseur, lequel est en même temps un érudit, un critique, un historien, qui, avec un talent admirable, défend nos grands hommes et confond leurs adversaires. Quand nous voulons le traiter comme l'un des nôtres, il se dérobe, ou plutôt il nous repousse.

Pourquoi cela ? Comment se fait-il que cet admirateur passionné et intelligent de Bossuet n'ait pas la foi ?

A plusieurs reprises, M. Brunetière a parlé de cette passion de savoir — *libido sciendi* — qui est comme le péché des hautes intelligences. Il n'ignore sans doute pas le précepte de saint Paul — *sapere ad sobrietatem* — et il prend un plaisir évident à le violer tous les jours. Mais ce désir violent de comprendre toujours, de comprendre quand même, se complète chez M. Brunetière d'un goût excessif, je crois, pour la logique. Lui qui connaît si bien Molière, il abuse du raisonnement, il y trouve une jouissace à la fois subtile et profonde et, quelquefois, une véritable ivresse. Je dis que de telles dispositions intellectuelles sont très fâcheuses chez un homme qui s'occupe volontiers de questions religieuses. Que la raison suffise aux vérités mathématiques, cela peut s'admettre, encore que certains mathématiciens aiment à parler de l'imagination et de l'intuition. Mais en matière religieuse, la raison a besoin d'un secours extérieur ; réduite à ses seules forces, elle est souvent impuissante. Quelques exemples serviront peut-être à faire entendre ma pensée.

Nous lisons dans l'Evangile des paroles comme celles-ci :

« Heureux ceux qui souffrent ! Heureux ceux qui pleurent, car ils verront Dieu !... Aimez-vous les uns les autres. » Est-ce que vraiment la science, la raison (je dis la plus haute), l'habitude de jouer avec les idées générales aident à mieux comprendre et sentir ces choses divines ? Elles inspireront à une pauvre femme ignorante le désir efficace de se résigner ou de devenir meilleure, tandis qu'elles ne seront pour un penseur qu'une matière à développements. On voit donc peut-être ce que je voudrais dire avec une clarté plus grande. S'il s'agit de discuter tel chapitre de philosophie ou de théologie, les connaissances générales et la force du raisonnement trouvent naturellement leur emploi. Mais quand il ne faut que se faire une conviction, c'est-à-dire choisir entre la foi et l'incrédulité, toutes les facultés entrent en jeu, la sensibilité et la volonté, autant et plus que l'intelligence. L'erreur de nos intellectuels est de se décider sur la foi avec leur seule raison.

M. Brunetière compte parmi ceux qui se trompent le plus gravement. Ne vivant que pour l'absolu et exclusif développement de ses facultés rationnelles, il est devenu une sorte de phénomène dans le monde moral ; il a laissé s'atrophier ces dons indéfinissables de l'âme par lesquels nous communions avec les humbles et les malheureux. Jamais il n'est question des petits dans les volumes si doctes de M. Brunetière ; les médiocres n'ont que des railleries méritées, certes, mais un peu dures. On voudrait un peu plus d'indulgence, non pour l'erreur, mais pour les personnes qui l'accueillent, faute d'être bien renseignées. Il s'y prenait tout autrement, ce Bossuet dont M. Brunetière aime à suivre les exemples. A propos d'une lecture pieuse, ou de la mort de Madame, ou de la naissance du Sauveur, il laissait échapper des cris touchants de compassion ou d'amour. M. Brunetière, lui, se contient ; devant nous, il ne veut que raisonner et penser. Croit-il qu'à garder toujours cette attitude, on ne risque pas de mutiler son âme ? Cela est si vrai qu'il ne paraît pas avoir vu chez son Bossuet tout ce qu'il y a de virile tendresse, d'idéalisme ardent et chaste ! Toutes les fois que le grand évêque parle

de la sainte Vierge, il trouve des accents doux et profonds tout pénétrés de la poésie évangélique. Bossuet a senti et expliqué mieux que personne au monde l'amour de celle qui est seule Immaculée, et il a chanté en l'honneur de la Mère de la science et des nobles amours, ses hymnes les plus ravissantes. Qu'on lise seulement ceci :

« Peuples chrétiens, élevons d'un commun accord nos cœurs et nos voix pour lui chanter un cantique de louanges. C'est vous qui êtes le refuge des pécheurs et la consolation des affligés. Lorsque Dieu, touché des misères du genre humain, envoya son Fils au monde, ce fut dans vos entrailles qu'il accomplit ce miracle incompréhensible. Il donna Jésus-Christ aux hommes par votre moyen, mais s'il le leur donna comme Maître et comme Sauveur, l'amour éternel qu'il avait pour vous lui fit concevoir d'autres desseins en votre faveur. Il a ordonné qu'il fût à vous en la même qualité qu'il lui appartient ; que vous engendrassiez dans le temps Celui qu'il engendre continuellement dans l'éternité ; et pour contracter avec vous une alliance immortelle, il a voulu que vous fussiez la Mère de son Fils unique et être le Père du vôtre. O prodige ! ô abîme de charité ! qui nous donnera des conceptions assez hautes pour représenter quelles amours, quelles complaisances il a eues pour vous, depuis que vous lui touchez de si près par ce nœud inviolable de votre sainte alliance, par ce commun Fils, le gage de vos affections mutuelles, que vous vous êtes donné amoureusement l'un à l'autre ; lui plein d'une divinité impassible, vous revêtue, pour lui obéir, d'une chair mortelle ? C'est vous que le Saint-Esprit a remplie d'un charme céleste par de chastes embrassements ; et, se coulant d'une manière ineffable sur votre corps virginal, il y forma celui qui était l'espérance d'Israël et l'attente des nations ; qui, étant entré dans vos entrailles comme une douce rosée, en sortit comme une fleur de sa tige, ou comme un jeune arbrisseau d'une terre vierge, sans laisser de façon ni d'autre de vestige de son passage, pour accomplir ainsi cette prophétie de David : Il descendra comme une pluie, et comme la rosée qui dégouttera sur la terre ; et cette autre d'Isaïe : Il s'élè-

vera comme une fleur et comme une racine d'une terre desséchée. »

M. Brunetière n'ignore pas les pages de ce genre, délicieuses entre toutes les pages écrites par Bossuet, et uniques, en un sens, dans l'histoire de la littérature, mais il ne leur accorde pas l'importance proportionnelle qu'elles méritent.

Cette lacune de sa critique nous aide à comprendre les lacunes autrement graves de sa philosophie. M. Brunetière a voulu monter, monter, et, de fait, il peut se flatter aujourd'hui d'avoir gravi des hauteurs d'où son œil pénétrant embrasse de vastes horizons. Mais aussi quelle solitude désolée l'environne! Comme le Prométhée d'Eschyle, il blasphème sur son rocher le Dieu dont les ministres torturent son âme. Ces ministres s'appellent l'Ignorance de l'au delà et le Pessimisme; ils ont pour mission de châtier l'orgueil moderne. Car M. Brunetière professe le pessimisme désolant d'Alfred de Vigny :

Seigneur, vous m'avez fait puissant et solitaire,
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre.

Il en veut à Dieu du silence éternel de ces espaces infinis qui nous entourent et, pour ainsi dire, nous oppriment, et il se renferme, farouche, dans un stoïcisme dur. Pour se consoler, de cette vie décevante par-delà laquelle il ne perçoit rien, privé qu'il est des lumières de la foi, il se donne deux sortes de plaisir : l'effort moral, considéré en lui-même indépendamment de toute sanction, et le raisonnement. La plus grande joie qu'on puisse goûter en ce monde, d'après M. Brunetière, c'est de pousser un raisonnement jusqu'au bout. Maigre festin. Faut-il s'étonner, après cela, que M. Brunetière soit triste? Si le portrait que la *Revue verte* donna de lui — il y a deux ans — est fidèle, l'expression de sa physionomie ne dément pas son état d'âme. Comme le pli de la bouche est douloureux! Ce travailleur a dû bien souffrir avant d'arriver au succès! et le succès qu'on lui offre se présente sous une forme bien austère. Le jour de sa réception à l'Académie

française, M. le comte d'Haussonville crut devoir rappeler les jours malheureux où le jeune Ferdinand Brunetière faisait la claque dans les théâtres. Ce petit fait, où se manifeste avec une force singulière l'âpreté de la lutte pour la vie, est peut-être plus significatif qu'on ne pense. Il semblerait prouver que, même en plein succès, amis, ennemis et indifférents ne traitent pas M. Brunetière comme il conviendrait. On s'obstine à ne voir en lui qu'un batailleur et une sorte de régent qui connaît ses classiques, mais qui écrit mal. Ne l'a-t-on pas appelé cacologue ?

Pour mon compte, si M. Brunetière inquiète ma foi par la tristesse hautaine de sa pensée, j'avoue que son style me plaît infiniment. Sans doute on trouve du pédantisme dans ses écrits de jeunesse, mais nous savons bien que, dans ses sermons de Metz, Bossuet n'a pas toujours su éviter les exagérations de toute sorte, les excès d'érudition, et le mauvais goût. Laissons donc les œuvres où, dans son enthousiasme de bibliophile et de grammairien, M. Brunetière affectait l'archaïsme, comme un candidat à l'agrégation (1). La langue, dans ses dernières œuvres, n'est pas seulement savante, elle est admirable de virtuosité. Possédant pleinement son sujet et sûr d'imprimer à sa pensée une direction déterminée, M. Brunetière dit tout ce qu'il veut, quand il le veut, avec de prodigieux effets de réticence et d'allusion. Ceux qui le dénigrent oublient trop que la netteté est le vernis des maîtres. Les meilleurs d'entre les écrivains contemporains se laissent aller très souvent à l'esprit facile et à la bonhomie vulgaire, ils prennent plaisir à rechercher les ornements qui ne sont qu'ornements. Jamais M. Brunetière ne commet de ces négligences ; il parle toujours, comme s'il s'adressait à des lecteurs réfléchis, instruits et bien élevés. Les décadents de toute école qui font la loi au quartier latin et dans le monde du boulevard,

(1) Cependant, M. Brunetière n'a préparé aucun examen; il s'en glorifie avec une pointe de dédain pour ceux qui ont peiné de longues années en vue du diplôme. Il y a peut-être là un peu d'ingratitude. M. Brunetière ne recrute-t-il pas ses lecteurs particulièrement parmi les gens à diplôme ?

nous vantent sans cesse les charmes de leurs tours d'ivoire. Ils ne se doutent pas le moins du monde — ces philistins inconscients — que celle de M. Brunetière est la plus haute. Seulement, comme le maître de la maison est hospitalier, les curieux qui ne craignent pas les difficiles ascensions peuvent jouir du spectacle. Lisez, je vous prie, la page suivante et dites si on peut imaginer un mélange plus heureux de modération et de force, de justesse et de liberté, d'équilibre et d'harmonie savante, de sobre et vraie éloquence.

« C'est en effet une question de savoir si l'on peut entièrement détacher la morale d'une conception générale du monde ; et au contraire, on pourrait penser que toutes choses, comme dit Pascal, étant causantes et causées, il y a plus de rapports que Bayle ne le veut bien dire -- de plus étroits et même de vraiment nécessaires —entre la théorie spinosiste de la substance et l'usage que l'homme doit faire de ses passions ou de sa liberté. Mais ce qui est certain, ce que l'expérience de l'histoire ne nous permet pas de nier ou de discuter seulement, c'est qu'une morale repose toujours nécessairement sur une conception déterminée de la vie et de l'homme. Si l'on place l'objet de la vie en elle-même, c'est-à-dire, si l'on se borne à ce que peut enfermer de plaisir ou de bonheur le court espace d'une vie humaine, quelquedéfinition que l'on donne, après cela, du bonheur ou du plaisir, il est bien évident que la morale qu'on en tire, implique une opinion plus ou moins raisonnée sur la nature de l'homme, sur la vie future — et par suite sur l'existence, en même temps que sur les attributs de Dieu.

Aimons donc ! Aimons donc ! De l'heure fugitive,
Hâtons-nous ! Jouissons.
L'homme n'a pas de port, le temps n'a pas de rive,
Il coule, et nous passons.

« Si ces vers étaient un conseil, évidemment ils ne seraient pas celui de se mortifier et, non moins évidemment, ils impliqueraient que l'homme a été mis sur la terre, non point pour y travailler, *ut operaretur*, mais pour en

jouir ; — ce qui est une solution du problème de la destinée. En d'autres termes encore, une manière de vivre est une manière de philosopher, sans le vouloir, sans le savoir, dont il importe assez peu que ceux qui la pratiquent voient clairement les liaisons ensemble, ou connaissent la formule abstraite, mais c'en est bien une. La grande erreur de Bayle est, en voulant émanciper la morale de la servitude ou de la dépendance de la philosophie, d'en avoir plutôt rétréci qu'élargi la base ; et surtout d'en avoir comme abaissé le ciel ».

Que réserve l'avenir à M. Brunetière ? On ne se le demanderait même pas si on était sage. Cependant il arrive parfois qu'il faut se prononcer, une opinion sur une œuvre comme celle de M. Brunetière, impliquant et des craintes et des espérances par rapport à un avenir éloigné.

Sa gloire littéraire subira peut-être quelques éclipses momentanées, mais elle pourrait bien subsister autant que la littérature française elle-même. Le nom de M. Brunetière demeure à jamais attaché au nom des plus grands maîtres. Quant à l'influence de ses écrits elle passera sans doute par des alternatives diverses. Le cosmopolitisme nous envahit trop pour que le goût et les traditions de la France n'en souffrent pas, un moment ou l'autre. La délicatesse nationale risque de s'émousser au contact des idées et des mœurs étrangères. Il peut se faire qu'un jour des jeunes gens aussi décisifs qu'ignorants traitent M. Brunetière de polisson, comme cela s'est vu pour Racine et pour Boileau. Puis une réaction se produira. Cosmopolis ne paraît pas apprécier à sa juste valeur le génie français, mais elle tient quand même à subir sa domination. En outre, les étrangers qui savourent aujourd'hui les romans de M. Georges Ohnet et de M. Emile Zola finiront par mieux connaître notre langue et alors, espérons-le, les rares professeurs qui, durant la tourmente, seront restés fidèles à la cause de M. Brunetière verront luire de beaux jours. Je parierais volontiers que la gloire de l'austère critique a des chances de durer et de grandir.

Deux hommes dominent de haut cette seconde moitié du

xixe siècle, M. Taine et M. Renan. Que leurs innombrables admirateurs me pardonnent cette hérésie, on a le droit, je crois, de se demander si la postérité ne modifiera pas un peu le jugement des contemporains. Les matériaux immenses que M. Taine a réunis, se dressent encore devant nos yeux, avec une hardiesse superbe qui nous enchante ou nous déconcerte. Mais, comme le merveilleux architecte a abusé des tours de force, son monument, construit contre toutes les règles de la pesanteur, menace de se transformer avant longtemps, en une ruine grandiose et poétique. De M. Renan je n'ose rien dire, étant d'église; quand nous voulons seulement mettre en doute le bon goût de sa polychromie, on croit que nous obéissons à des rancunes théologiques.

L'édifice plus modeste de M. Brunetière repose sur la pierre ferme; soyez assuré qu'il a été construit d'après les plus sages traditions de l'art; il faudrait une bien terrible invasion des barbares pour le renverser de fond en comble. Oui, il manque de grâce, mais le temps est un grand esthète. Naguère, M. Lanson nous montrait un Boileau aimable et gai, entrevu depuis longtemps déjà par Sainte-Beuve. Qui sait ? peut-être naîtra-t-il, au xxie siècle, un Lanson érudit et ingénieux qui découvrira chez M. Brunetière, des grâces que nous ne soupçonnons pas. Du reste, ces conjectures n'ont qu'une minime importance; dans ma pensée, elles ne servent qu'à préciser l'impression produite sur moi, par la lecture d'une œuvre consciencieuse et forte.

La direction que M. Brunetière imprime à ses recherches philosophico-religieuses mérite plus d'attention. Nous lui demandons, nous croyants, de ne pas se prononcer pour ainsi dire incidemment, comme il l'a fait jusqu'ici, sur les dogmes chrétiens. Parce qu'il a abordé la philosophie religieuse d'une façon détournée, parce qu'il se défie de tout ce qui appartient à notre siècle, et aussi parce qu'il ne se forme une opinion qu'après mûr examen, il n'a pas encore voulu étudier certains sujets intéressants, dignes d'un vrai penseur. Mais si par goût, ou pour des motifs d'ordre professionnel, il se décidait à approfondir la pensée de

Léon XIII, par exemple, nul doute qu'un changement d'idées ne devînt possible. Il y a un mois à peine, tandis qu'au Vatican on éconduisait M. Zola, on accueillait avec faveur M. Brunetière. Que s'est-il passé dans cette entrevue entre le représentant de la critique la plus rationaliste qui soit, et le successeur de Pierre, cet illettré venu, il y a dix-huit cents ans, à Rome, d'un pays de rétrogrades? Les prochains ouvrages de M. Brunetière nous le diront peut-être. Plaise à Dieu qu'il ait su respirer le parfum de Rome! L'Eglise du Christ n'a nullement besoin de M. Brunetière, mais il n'en est pas moins vrai que, s'il consentait à plier sa raison sous la foi, son exemple ne manquerait pas de produire un grand bien. Et au fait, pourquoi cette conversion n'aurait-elle pas lieu? Le doute compliqué de pessimisme constitue une maladie morale très grave, mais dont on se relève. S'il faut en croire un ancien, il est des paroles privilégiées qui, lues trois fois avec piété, guérissent certains maux de l'âme. On pourrait trouver, je crois, le spécifique qui convient au mal dont souffre M. Brunetière, mal dont il mourra, s'il n'y prend garde, mais non sans l'avoir communiqué, auparavant, à un grand nombre de lecteurs. David devait connaître la condition très misérable des intellectuels, car il a composé des psaumes où les plus modernes et les plus sceptiques philosophes trouveraient des avertissements pratiques et des consolations.

Garde-moi, ô Dieu, car je cherche en toi un refuge.
Je dis à l'Eternel : Tu es mon Seigneur,
Tu es mon souverain bien...
... On multiplie les idoles, on court après les dieux étrangers :
Je ne répands pas leurs libations...
L'Eternel est mon partage et mon calice...
Je bénis l'Eternel mon conseiller
(La Vulgate porte : *qui tribuit mihi intellectum*)
Tu me feras connaître (ô Dieu) le sentier de la vie ;
Il y a d'abondantes joies devant ta face,
Des délices éternelles à ta droite. (Ps. XVI, hébr.)

Que M. Brunetière essaie de les goûter, ces délices qui ont rempli le cœur d'un saint Augustin ! David les regar-

dait comme étant d'un prix infini, tandis qu'il avait en horreur le doute et le pessimisme, contre lesquels il se sentait incapable de lutter victorieusement sans le secours de Dieu. Car David avait caractérisé avec précision le grand mal des penseurs modernes, sans oublier d'indiquer le seul traitement efficace.

Aussi bien, n'est-ce pas son fils Salomon qui a dit le premier : « Il n'est rien de nouveau sous le soleil »? (1)

(1) Ces lignes étaient déjà imprimées, lorsque la magistrale étude de M. Brunetière sur Léon XIII et la question religieuse a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Abbé DELFOUR.



M. ARMAND-CALLIAT & FILS

A L'EXPOSITION DE LYON

La récente Exposition de Lyon a ménagé d'assez agréables surprises à ceux qui croient encore que l'art peut vivre et prospérer dans notre ville. La province, écrasée par la littérature que Paris nous expédie en ballots chaque matin, soutient mieux dans l'art cette difficile concurrence. Ce fait est surtout vrai de ce qu'on est convenu d'appeler, à tort ou à raison, *l'art industriel.* Pour la soierie, le ruban, l'étoffe d'ameublement, cette vitalité de la province est facile à comprendre : ce sont des industries beaucoup plus encore que des arts, et il leur faut des métiers, un outillage, toute une organisation très compliquée que Paris a la bonté de nous laisser. Mais cela s'explique aussi pour d'autres industries plus voisines de l'art pur. Si vous avez besoin d'un calice, d'un vitrail, d'un meuble de style, vous aimez à soumettre vos idées à l'artiste, vous devenez dans une certaine mesure son collaborateur. De là, entre vendeur et acheteur, des rapports plus étroits qui rendent le rapprochement nécessaire.

Ne parlons pas de la soierie, qui était absolument chez elle, et avait mis de la coquetterie à étaler toutes ses magnificences. Mais la broderie, l'ornement d'église, la mosaïque, le vitrail, l'orfévrerie, la ferronnerie, le meuble, etc., nous ont aussi offert des œuvres lyonnaises d'un mérite incontestable. Tout au plus oserait-on dire qu'il manquait

peut-être à quelques-unes ce tour primesautier, cette élégance séduisante, cette je ne sais quelle grâce légère que Paris donne à ce qui sort de ses ateliers.

C'est dans l'art religieux que Lyon garde le mieux son rang, à cause de la clientèle spéciale et fort nombreuse qui le fait vivre. Pendant de longs mois, on a vu la foule circuler à flots pressés devant les vitrines de nos exposants. Mais, on peut bien le dire sans offenser personne, il y a un point du palais des arts religieux où elle allait de préférence, attirée là par une grande renommée déjà faite, un peu sans doute par la splendeur des ors et des émaux, mais aussi, je le crois, par le sentiment confus d'une perfection peu commune.

J'ai fait comme la foule. Depuis longtemps déjà j'ai la faiblesse de professer pour M. Armand-Calliat une admiration qui a pour excuse mon absolue sincérité, capable de me taire, mais incapable de louer ce qui me semble mauvais ou médiocre. Je compte parmi les honneurs de ma vie d'avoir été l'historiographe de quelques-uns de ses travaux ; parmi mes joies celle de l'avoir entendu quelquefois commenter avec amour les pièces qu'il venait de couler dans le bronze, ou bien, s'animant de sa parole, exhaler contre les vulgarités de l'art son généreux mépris. Certes, après les suffrages de M. Falize, de M. de Fourcaud, de M. Ed. Aynard, de M. de Vogüé, de M. de Rossi, le mien ne compte guère. J'essayerai cependant d'expliquer pourquoi l'orfévrerie religieuse de M. Armand-Calliat me paraît hors de pair.

On s'est demandé avec inquiétude ce qui resterait de cette maison du Gourguillon, formée par un goût et une science de quarante années. L'avenir n'est pas à l'homme; mais, à raisonner d'après les vraisemblances, le vieil atelier restera longtemps encore une des gloires de Lyon. Depuis trois ans, M. Armand-Calliat s'est associé son fils, élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon, et, ce qui vaut encore mieux, élève de son père. L'ostensoir de Notre-Dame du Laus, et le surtout de table en vieil argent, dessiné pour M. X*, montrent ce qu'on peut attendre de son crayon déjà plein de maturité. M. Joseph Armand-Calliat ne s'in-

terdira pas d'avoir ses idées personnelles, de tracer son sillon dans le champ infini où les coins nouveaux à défricher ne manqueront jamais ; mais du moins il gardera intactes les traditions de grand art devenues inséparables du nom qu'il a l'honneur de porter.

On a retrouvé avec plaisir, à l'Exposition de Lyon, quelques-unes des pièces maîtresses déjà admirées à Paris en 1889, entre autres les reliquaires de saint François de Sales et de sainte Roseline, l'ostensoir de Saint-François, la chapelle de Mgr l'archevêque d'Aix, la châsse du bienheureux Chanel, la lampe de saint Pothin, un des deux coffrets de l'Alliance catholique, la reliure de la bulle *Ineffabilis*. Malheureusement nous n'y avons pas revu le reliquaire de Saint-Louis de Carthage, qui restera probablement le chef-d'œuvre du maître lyonnais par l'ampleur et la fierté de la composition. Mais les plus difficiles ont été dédommagés par d'autres pièces d'une très haute valeur. Citons : les ostensoirs de Lourdes, de Notre-Dame du Laus, du B. Chanel, de Saint-Philippe du Roule; les calices et ciboires du Saint-Père et du cardinal Caverot, le calice d'Ainay, un calice et un ciboire entièrement émaillés; la chapelle de Mgr Terris, la croix pastorale du cardinal Lecot, la crosse, la croix processionnelle et la croix pastorale du cardinal Foulon ; des fragments de l'autel de Bourg, le ciborium dessiné par M. Franchet; la châsse aux statuettes d'ivoire; la lampe de Lourdes; la couronne de Notre-Dame de Mende ; un chemin de croix émaillé, etc.

Mon intention n'est pas de décrire en détail ces pièces si nombreuses, car cela a été fait ailleurs avec une remarquable précision ; j'estime d'ailleurs que, en matière d'art, le plus mince croquis vaudrait mieux que la plus longue description. Je suis même obligé de m'excuser d'avance du tour que je donnerai à cet article, et je déclare avec franchise que l'exposition de M. Armand-Calliat est l'occasion plus encore que le sujet de cette causerie.

En 1820, M. Calliat avait fondé à Lyon une maison d'orfévrerie. L'atelier est toujours dans son antique rue

obscure, avec ses deux étages accrochés on ne sait comment au coteau du Gourguillon. Là trente ouvriers silencieux, courbés sur leur travail, pétrissent le bronze, donnent la vie à l'or et à l'argent. L'aspect du premier étage est surtout pittoresque. Rien de l'usine moderne, pas de machines, mais des outils rudimentaires; une forge, un chalumeau, un tour, des matrices, des modèles noircis, le bras d'un bon saint familièrement pendu à quelque ficelle; au fond, le four où on brûle chaque semaine la poussière de l'atelier imprégnée de métal précieux. Un étroit escalier, qui doit dater de l'âge du renne, conduit au second étage où, le marteau et le burin à la main, travaillent les ciseleurs, gentilshommes du métier, à qui ne manque que la dague au côté et le pourpoint à crevés pour ressembler à ces imagiers de la Renaissance qu'on voit dans les vieilles estampes. Tout est simple, presque pauvre; c'est de là cependant que sont sorties tant de pièces merveilleuses que les amateurs du XXIIe siècle se disputeront au poids de l'or, si ce vulgaire métal est encore à la mode.

Depuis soixante-quinze ans, rien ne semble changé dans cet atelier primitif. Mais c'est une autre âme qui l'anime, et cette modeste échoppe a vu naître une révolution dans l'orfévrerie religieuse.

Mon Dieu! à vrai dire, ce qu'on faisait chez M. Calliat n'était ni meilleur ni plus mauvais qu'ailleurs. Partout s'étalait satisfait le même poncif de sacristie. Les mêmes chérubins joufflus, campés sur leurs ailes aux quatre coins d'un pied d'encensoir, étaient censés adorer la divine hostie; les mêmes emblêmes surannés débordaient sur une décoration massive, d'une opulence avantageuse. Quand le gothique fut en faveur, on fit très consciencieusement du gothique dans les ateliers d'orfévrerie, et l'arcade trilobée, le clocheton hérissé de ses crochets furent tout surpris du rôle qu'on leur imposait dans des pastiches sans nom, où les règles de la liturgie n'étaient guère moins blessées que les principes de l'art.

M. Calliat mourut vers 1851. Il est inutile de dire ici quels furent les motifs qui décidèrent M. Armand, son

gendre, alors clerc d'avoué, à prendre la succession de l'atelier. Mais son embarras était grand. Qu'on se représente un homme sans grande expérience des procédés du métier, jeté brusquement — par son humeur chevaleresque — dans un atelier d'orfèvrerie. Mais il se trouva par bonheur que cet homme n'était pas banal, qu'il avait foi en lui-même, et qu'il était bien décidé dès l'abord à ne pas se contenter du quelconque.

Suivirent cinq années d'essais, de tâtonnements, d'*auto-éducation*. Les ouvrages de M. Didron, de M. de Caumont, de M. Viollet-Leduc donnèrent à M. Armand-Calliat, en attendant l'éveil de l'esprit personnel, le sens de la tradition. Mais la tradition n'est que l'enseignement du passé. Elle nous apprend les formes réalisées avant nous : au-delà, il y a l'âme qui les a créées. Il fallait la retrouver, remonter de l'archéologie jusqu'à l'art.

Ces idées s'agitaient un peu confusément dans l'esprit de M. Armand-Calliat quand, en 1858, M. Bossan lui confia quelques dessins. Ce fut, il l'a raconté lui-même, le premier rayon de lumière qui éclaira ses ténèbres ; il comprit enfin comment on peut concilier le respect de la tradition avec les droits de la liberté. Je ne suis pas inquiet du jugement que la postérité portera sur l'œuvre de Bossan. Pauvre et grand artiste chrétien, qui a vécu loin de la foule et du bruit, dédaigné des honneurs académiques et des récompenses officielles, contesté comme tout ce qui est fort, comme tout ce qui s'échappe du sentier battu ! Il y aura beau temps que tel Parisien, « membre de l'Institut », ne sera plus qu'un nom sans histoire à l'interminable catalogue des ouvriers habiles, quand celui de Bossan sera encore une leçon pour ceux qui, ayant là quelque chose, seraient découragés par la discussion des hommes.

D'autres collaborateurs sont venus à M. Armand-Calliat, attirés par ses premiers succès. Entre ceux qui l'ont aidé, il suffit de citer Gaspard Poncet, Clair Tisseur, Franchet, Charles Lameire. Dufraine, à qui n'a manqué qu'un peu de réclame parisienne pour être célèbre, a modelé quelques figures. Mais il faudrait se garder — on l'a fait quelquefois

— d'exagérer l'importance de cette collaboration. Outre que la plupart des pièces ont été dessinées dans l'atelier même, par le crayon ou sous les yeux du maître, on comprend bien qu'ici l'exécution, la sûreté de main d'œuvre, l'art des attachements, le moelleux des lignes, le jeu des ors, des gemmes et des émaux ne sont pas des choses qui puissent être suggérées par le meilleur dessin. Au reste, n'ayant aucun goût pour ces querelles de préséance, j'abandonne volontiers aux peseurs de mérite le soin de nous dire au juste ce qui, par exemple dans l'ostensoir de Saint-François, revient à M. Bossan et à M. Armand-Calliat.

Mais à quoi serviraient l'expérience acquise et le goût de l'orfèvre, s'il n'était secondé par des ouvriers capables de comprendre sa pensée et de la réaliser sans une défaillance, avec une absolue perfection ? Il a fallu beaucoup de patience, de ténacité, d'esprit de suite, pour former, discipliner et retenir ces hommes dont quelques-uns sont de véritables artistes, à qui le sentiment de leur valeur donne une sorte de fierté d'esprit très légitime.

On ne sera peut-être pas fâché d'apprendre comment, montée du Gourguillon, se fait une grande pièce d'orfévrerie, que je supposerai entièrement créée dans l'atelier du maître.

Avant de la dessiner, il faut la concevoir. Comment s'opère cette première élaboration dans les profondeurs de l'âme ? M. Armand-Calliat lui-même ne pourrait nous le dire, et les doctes dissertations des philosophes sur « l'imagination créatrice » et « l'imagination combinatrice » ne nous l'apprendront pas. C'est le mystère même de l'art. Que d'angoisses, que de nuits sans sommeil avant d'avoir rencontré l'idée heureuse, la formule abrégée qui sera l'embryon de l'œuvre rêvée ! Il est bien entendu qu'il ne peut être question de l'emblème à tout usage, moulé d'avance, promené au petit bonheur d'un calice à une monstrance, et plaqué partout, précisément parce qu'il ne convient nulle part. La Bible, les cantiques de la liturgie sacrée, la vie des saints, les pieuses et naïves légendes sont tour à tour interrogés. Peu à peu l'idée prendra un

corps : le rosier mystique de Roseline germera sur sa tour, et grimpera jusqu'au sommet du reliquaire de la sainte, étendant la fécondité de ses rameaux fleuris. Sur le pied en forme de forteresse, des scènes gravées rappelleront le miracle de la lumière et le miracle des roses.

Une fois cette forme arrêtée, M. Armand-Calliat la décrit telle qu'il la voit par le regard intérieur, avec des coups de crayons, des croquis sommaires, des silhouettes de motifs. D'après cette description un premier dessin est jeté sur le papier, une ébauche, un monstre quelquefois; mais à force d'ajouter, d'élaguer, de modifier, on finira par rendre l'enfant viable. On procède alors à la maquette, puis au dessin définitif. L'œuvre enfin se tient, elle est créée, il faut l'exécuter. C'est affaire aux mouleurs, aux fondeurs, aux tourneurs, aux assembleurs, aux ciseleurs, dont je ne puis ici décrire les travaux très délicats.

Il reste à émailler et à dorer la pièce. On sait que M. Armand-Calliat a renouvelé et rajeuni l'émaillerie, art délicieux, dont l'orfévrerie bâtarde des derniers siècles avait à peu près perdu la tradition. Il a trouvé des nuances nouvelles, des teintes fondues, ombrées et dégradées, inconnues jusque-là. Cependant on ne pratique chez lui ni l'émail cloisonné, ni l'émail translucide, ni l'émail peint, et peut-être a-t-il eu tort de limiter ainsi ses moyens d'expression. Quoi qu'il en soit, il s'est de parti pris restreint au procédé classique de l'émail champlevé ou en taille d'épargne, qui consiste à enlever au burin le champ qui doit recevoir l'émail, en épargnant ou réservant les parties du fond qui resteront argentées ou dorées. Tantôt le champ ainsi levé est un simple sillon qui dessinera une palmette, une fleur, un rinceau, un pli de vêtement, tantôt c'est une large surface. Il peut même arriver que les réserves d'or ou d'argent soient réduites à de minces filets, et alors l'émail champlevé prend l'aspect d'un cloisonné.

La dorure s'exécute au bain galvanique, qu'on additionne de divers oxydes pour obtenir les ors verts et les ors rouges. Toute cette technique, dont je donne à peine une idée, exige une très grande sûreté de main et des soins

infinis, quand il s'agit de ces pièces d'une impeccable perfection, où les hommes du métier auraient de la peine à relever un point faible, une attache douteuse, une ciselure molle et mal attaquée, un émail pâteux et mal venu. Le métier a aussi ses déboires : c'est une pièce dont la résistance au feu a été mal calculée, un émail qui éclate sous la cuisson.

Je voudrais maintenant, s'il est possible, étudier les caractères qui donnent à l'orfévrerie d'Armand-Calliat sa physionomie à part. Tout d'abord, il a réclamé le droit d'être et de rester lui-même. Dire qu'il dédaigne l'archéologie, ce serait aller beaucoup trop loin, et lui, qui a tant appris à l'école du passé, nous arrêterait au premier mot. L'archéologie a refait notre éducation ; elle nous a rendu, avec le style, le sens chrétien de l'art étouffé sous deux siècles de médiocrités. Mais quand une certaine école de savants, toute fière des étiquettes qu'elle avait patiemment collées sur les monuments de notre moyen âge, a prétendu enfermer notre siècle dans ses étroites formules, et lui interdire de faire autrement que n'avaient fait nos pères, l'artiste s'est levé contre cette tyrannie au nom même de la liberté dont avaient joui ses devanciers ; car enfin, au XIIe et au XIIIe siècle, on n'imitait pas, on faisait de l'art et non de l'archéologie.

M. Armand-Calliat discuté, même un peu malmené par l'archéologie à étiquettes, lui a gardé quelque rancune. Dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, page pleine de force et de nerf, d'un ton chaud et vibrant comme son orfévrerie, il ne s'est pas tenu de décocher des sarcasmes à l'archéologue farouche. Je citerai quelques lignes de ce plaidoyer *pro domo :* « Qu'il parle ou qu'il écrive, malheur à l'orfèvre rebelle qui tombe sous sa férule ! Ce pied est lobé ? Monsieur, le calice de Reims est rond, le pied sera rond ou ne sera pas. C'est réglé pour l'éternité. Votre ostensoir est grand, vous me dites son poids d'argent, ses nombreuses pierreries : quelle hérésie ! et naïvement, car il est sincère, il cite à côté, en l'admirant, tel inventaire

qui donne les marcs et compte les gemmes d'un ostensoir de « quatre pieds ». Pensez donc, c'est écrit en vieille langue d'oïl, les choses prennent un sens différent et deviennent parfaites. Assurément Amiens, Reims et Chartres le transportent. Il le faut bien, c'est daté ; mais son enthousiasme reste platonique. Ce qu'il aime, ce qu'il veut, c'est la statuaire fruste, c'est l'image barbare. Quoi ! cette figure ne grimace pas ? il hoche la tête. Ce saint pourrait marcher sans béquilles ? décidément il se méfie. Ses formes sont pures ? pour le coup, il éclate. »

M. Armand-Calliat a senti de bonne heure que faire de l'orfévrerie religieuse, ce n'est pas copier un calice roman ou une châsse gothique. Le plagiat n'est pas, ne peut pas être de l'art ; si on demande au poète de rajeunir éternellement la divine chanson dont il berce le monde, il n'y a aucune raison de ne pas l'exiger de l'artiste. Il s'est donc fait un style à lui (1). Certes, la tradition y a sa juste part. Et comment en serait-il autrement ? le nombre des formes possibles est limité, et la création n'est presque toujours qu'une heureuse association. Si l'on tient absolument à rattacher la manière de l'orfèvre lyonnais à quelques-uns des styles connus, classés dans les livres, c'est au roman qu'il faudra l'apparenter. Il y a dans cette préférence un acte de choix intelligent ; les formes douces, tranquilles et ramassées de ce style se plient mieux au travail de l'orfévrerie que l'exubérance tourmentée et anguleuse du gothique. On ne peut nier d'ailleurs que le roman très spécial de Bossan n'ait exercé une grande influence sur la direction des idées d'Armand-Calliat.

(1) Il est bon d'avertir le lecteur que M. Armand-Calliat a créé, pour ces goûts divers de sa clientèle, divers types de calices, de ciboires, de chandeliers (modèle gothique, modèle carlovingien, etc.), qui ne relèvent pas de sa manière, ou du moins qui n'en relèvent que par le soin de l'exécution. Il a aussi exécuté des pièces d'un très grand mérite, qui ne permettent pas cependant de juger de son style. Telle était, à l'Exposition de Lyon, la « châsse aux statuettes d'ivoire », dans le plus pur gothique du XIII[e] siècle, d'après un dessin de Cl. Tisseur, et, à l'Exposition de Paris, en 1889, le ciborium de Ch. Lameire.

Ces questions de genèse sont d'ailleurs plus faciles à poser qu'à résoudre. Mais qu'est-ce que cela nous fait, à nous, simples mortels, dégagés de toute convention d'école, que dans cet ostensoir il y ait des ressouvenirs de l'art grec, byzantin ou normand? Je n'ai pas besoin d'en connaître si long, et il me suffit de savoir que, avec ces débris des siècles passés, l'orfèvre a donné à son art une forme nouvelle et s'est créé une manière qui n'appartient qu'à lui. Un exposant — mettons que ce n'était pas un rival — me disait, en me montrant du doigt ce coin du palais des Arts religieux où la foule s'entêtait à perdre son temps : « C'est beau, si on veut, mais c'est toujours la même chose. » C'est toujours la même chose! Entre le reliquaire de sainte Roseline, l'ostensoir de Lourdes, le coffret de l'Alliance, il y a bien peut-être quelque différence de conception, de plan, de décoration ! Mais non, mon hypercritique avait raison. Armand-Calliat s'obstine fâcheusement à mettre, en tout ce qui sort de ses mains, la marque de sa personnalité. Il n'a pu se plier à cet éclectisme docile qui va, au gré de la commande, du gothique au Pompadour, et n'attend que votre désir pour vous faire du chaldéen ou du persan.

En quoi consiste ce qu'on appelle « le style d'Armand-Calliat »? Ce n'est pas une étude anatomique de son orfévrerie qui le ferait comprendre ; mais tout le monde connaît au moins quelques-uns de ses types d'ostensoirs, de ciboires et de calices. Parmi les grandes pièces qu'on a vues à l'Exposition de Lyon, on pourrait citer, comme expressions de sa manière, les reliquaires de saint François de Sales et de sainte Roseline, l'ostensoir de Notre-Dame de Lourdes, la crosse du cardinal Foulon, la chapelle de Mgr Gouthe-Soulard. Je signalerai aussi, dans un genre moins riche, l'ostensoir du Sacré-Cœur de la rue Boissac ; il ne comporte pas de sujets historiés, mais des émaux très doux, bleus et blancs, des ornements tracés ou filigranés et quatre médaillons trilobés autour de la gloire, le tout d'un goût exquis et d'une rare élégance.

Dans les bonnes œuvres de M. Armand-Calliat, le plan est d'ordinaire simple ; les ornements principaux, peu

nombreux, distribués avec économie, offrent partout des points de rappel qui tranquillisent l'œil, et donnent à la pièce une unité souple et légère.

Mais quand on étudie de près cette décoration qui d'abord paraît si limpide, on se demande si l'artiste s'est assez défendu contre un symbolisme savant et raffiné. M. Armand-Calliat est parti d'une idée très juste dont il a peut-être exagéré les conséquences. Il s'est dit qu'on en avait assez des allégories puériles, toujours les mêmes, qui se fabriquaient à la grosse ; que chaque pièce devait chanter son poème ; qu'il fallait puiser aux sources vives du symbolisme religieux, à la liturgie, à la Vie des saints, et, au besoin, demander à la Légende dorée les merveilleuses histoires. Jusque-là tout est bien, et c'est avec raison que le commandeur de Rossi a loué M. Armand-Calliat de son « iconographie chrétienne et liturgique, dont les détails sont autant d'emblèmes qui parlent ». Dans l'ostensoir des *Trois jeunes saints*, par exemple, des épisodes de leur histoire sont soulignés par un symbolisme discret. Mais, en toute conscience, je crois que notre grand artiste a quelquefois versé dans une allégorie trop compliquée. L'ostensoir de Lourdes est une de ses œuvres qui révèlent le plus de force, de puissance, de fécondité, de création ; mais perdrait-elle quelque chose à être soulagée de son poids un peu lourd d'allégories subtiles ? Pour en expliquer les arcanes, ce ne serait pas trop d'un cours d'exégèse *ex professo ;* on l'admire plus à son aise, quand on a le bonheur de ne pas bien la comprendre. Une œuvre d'art ne doit pas avoir besoin d'un commentaire. Critique d'ailleurs assez spéculative, car l'œuvre reste parfaitement belle, comprise ou non comprise. Cette allégorie touffue est un luxe de supplément, que chacun peut goûter ou ne pas goûter, selon son tour d'esprit, mais qui n'enlève rien à la vigueur de la composition ni à la splendeur des colorations.

En tout cas, il y a un point sur lequel on se mettra plus facilement d'accord. Aidé par d'habiles modeleurs, M. Armand-Calliat a donné à la statuaire de son orfévrerie une ampleur, un mouvement, une élégance de plastique incon-

nus avant lui, même aux meilleures époques de l'art chrétien. On rencontre bien encore, de temps en temps, un archéologue attardé qui fronce le sourcil devant ces figures si modernes. Mais je crois que là-dessus l'éducation du public est faite maintenant. Il ne paraît plus absolument nécessaire qu'un saint soit difforme pour avoir « la naïveté des vieux âges » ; la naïveté n'est pas dans un bras qui pend jusqu'aux genoux.

Armand-Calliat n'a rien créé d'aussi beau que les deux anges-chevaliers du reliquaire de Saint-Louis de Carthage : « A demi agenouillés sur l'écu de France et l'écu de Jérusalem, ils soutiennent à bout de bras la Sainte-Chapelle avec une fermeté d'allure, une aisance et une franchise de mouvement dont notre description ne peut donner aucune idée. Tendus par l'effort, les muscles s'accusent sous la cotte de mailles, et on sent que le cœur bat dans ces poitrines vivantes » (1). L'Exposition de Lyon, sans peut-être nous offrir d'œuvre aussi achevée, nous a cependant permis d'admirer de très belles figures, entre lesquelles il suffit de rappeler l'Assomption de Dufraine, les statuettes en ivoire de la châsse XIII[e] siècle, Notre-Dame de Lourdes, saint Pierre enchaîné dans sa prison, le bienheureux Chanel, etc. Toutes ces figures, d'un modèle un peu sommaire, comme il convient, sont à la fois sculpturales et décoratives.

Mais cette fine statuaire, d'un sentiment à la fois très moderne et très mystique, M. Armand-Calliat en partage la gloire avec ses collaborateurs. La coloration lui appartient sans réserve ; j'entends l'emploi des gemmes, de l'argent, des ors jaunes, verts, rouges, et des émaux. On a dit avec raison que son atelier était coloriste. Le maître a fait en particulier de l'émaillerie un art où il n'a pas de rival. Où a-t-il pris ces rouges ardents, ces blancs de nacre et d'ivoire d'un ton si pur, ces bleus-turquoise d'une transparence parfaite, ces noirs mats et profonds ? A ce point de vue, chacune des grandes pièces ex-

(1) Emprunté à notre étude sur le *Reliquaire de Saint-Louis de Carthage*, Lyon, 1887.

posées par la maison Armand-Calliat demanderait une étude spéciale. Dans l'ostensoir de Saint-François, l'émaillerie déploie toutes ses ressources et ses richesses. Une chapelle émaillée, dont le calice a été acquis par le Musée des arts décoratifs, est une intéressante imitation des ouvrages de Limoges. Mais la chapelle de Mgr l'archevêque d'Aix est ce que l'orfèvre a fait de plus hardi en ce genre. La nouveauté capitale de ce travail, c'était l'emploi décidé des émaux de niellure, servant de fond à des réserves d'argent. Ces émaux noirs, qu'il ne faut pas confondre avec le nielle proprement dit, étaient à peu près oubliés depuis longtemps. Armand-Calliat les a ici prodigués avec fermeté; on voit ces magnifiques tons noirs se développer en larges bordures, courir en longs rubans, encadrer les médaillons et les figures, et porter partout la note dominante de l'œuvre, égayée cependant de loin en loin par de ravissants émaux bleu-turquoise, qui jettent leur grâce riante dans cette opulence sévère.

L'orfévrerie d'Armand-Calliat a cependant une qualité qui dépasse encore la pureté des lignes, la beauté de la statuaire, la magnificence des ors et des émaux : c'est l'art supérieur qui fait valoir ces moyens d'expression, les plie à l'équilibre harmonique et à l'eurythmie de l'œuvre. Pourquoi ses pièces sont-elles une joie pour les yeux, une fête pour l'esprit? Pourquoi, comme l'a dit un de ses critiques citant une parole de Gœthe, donnent-elles l'idée de « la perfection adorablement épuisée » ? Il est assez difficile d'expliquer ce charme suprême, et tout au plus pourrait-on dire qu'il consiste dans la souplesse aisée de la composition, dans la convenance des parties, dans le balancement léger des profils, dans le rythme qui soulève l'or, l'argent et le bronze, et fait d'un morceau de métal un organisme animé, où chaque membre a sa fonction, où tout s'enchaîne et s'appelle dans une vivante unité.

Voilà où quarante ans de travail honnête, de conscience, de foi, de respect pour son art ont conduit M. Armand-Calliat. Il avait fait peu d'avances à l'opinion, que sa supériorité semblait tenir à distance ; elle a fini par venir par

à lui. Il a triomphé des défiances de l'archéologie, des préjugés de la routine, et même de cette absurde centralisation parisienne qui a glacé tant de talents. Sans réclame, sans tapage, par sa seule force, il a convaincu le public qu'on pouvait être un grand artiste, même en province. Presque malgré lui, les conseils de ses amis l'ont jeté en proie aux délibérations des jurys; cette épreuve, redoutable aux médiocres, a montré qu'il n'avait à craindre aucune comparaison. Et maintenant, arrivé à l'apogée, sa laborieuse vieillesse ne se repose pas; elle rêve encore de poèmes inédits, et de formes nouvelles à sculpter dans l'or et dans l'ivoire.

Reure.



M. BRAC DE LA PERRIÈRE

Il y a deux mois à peine, les Facultés catholiques de Lyon conduisaient tristement à sa dernière demeure l'un de leurs chefs les plus vénérés, le *premier* doyen de la Faculté de droit. La magistrature, le barreau, l'enseignement libre à tous ses degrés, les ordres religieux, l'industrie et le haut commerce, les œuvres pieuses et charitables, la jeunesse, l'enfance elle-même, tous les rangs de la société lyonnaise étaient largement représentés à cette cérémonie funèbre qu'honorait par une rare exception, dont était bien digne l'homme de bien en faveur de qui elle était faite, la présence de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Lyon.

Pourquoi cette foule pressée et recueillie, ce concours inusité dans une étroite église de village ? C'est que, selon la juste et délicate expression de Mgr Dadolle, recteur des Facultés, tous les assistants étaient « de la famille » du défunt, tous « avaient des titres pour revendiquer comme leur appartenant ce chrétien dont ils avaient été les pupilles ou les confrères ». C'est que ce deuil en quelque sorte public les frappait tous également, et qu'en lui rendant un suprême hommage, tous avaient à cœur de payer un tribut de reconnaissance à sa mémoire. L'*Université catholique* tient de trop près aux Facultés libres lyonnaises pour ne pas s'associer à leurs regrets ; sa périodicité ne lui a pas permis de le faire plus promptement ; mais les dettes de cette nature ne sont pas de celles qui peuvent s'oublier ou se prescrire.

Laurent-Paul-Marie Brac de la Perrière naquit le 23

janvier 1814, en pleine invasion, à la Mulatière, près Lyon, dans le lieu même où, quatre-vingts ans plus tard, il devait rendre son âme à Dieu. Il appartenait à l'une de ces familles d'ancienne souche, catholiques et royalistes, unies et simples, saines et vigoureuses, douées peut-être de plus de vertus traditionnelles que d'initiative, de plus de raison que d'enthousiasme, mais dont la foi ferme et tranquille ne demandait aux puissances de ce monde ni encouragement ni récompenses; de ces vieilles familles nourries dans le culte de l'honneur et qui servaient à leurs compatriotes en leur apprenant à respecter autre chose que la richesse.

C'est dans ce cadre sévère que son intelligence se fortifia et se mûrit. Confié aux soins d'un précepteur qui le conduisait au lycée, il y reçut les leçons de l'abbé Noirot et sa ferme attitude y fit de bonne heure à son nom une sorte de popularité respectueuse. Son indépendance naturelle se pliait pourtant assez mal aux petites misères de la vie de collège. Il y était soumis, discipliné, mais aspirait en secret à une plus large dose de liberté qu'il trouva seulement à Paris, lorsqu'il alla y faire son droit en novembre 1833.

C'était le moment où, par surprise ou par violence, le romantisme venait de forcer les portes des écoles et où, à travers les brèches ouvertes de tous côtés, des souffles inconnus agitaient les jeunes têtes. Moins frappé de leurs audaces littéraires que du réveil des idées religieuses qui tourmentaient quelques nobles esprits, il se rapprocha avec empressement d'un autre Lyonnais, déjà connu de lui, Frédéric Ozanam, qui venait, avec six de ses amis, de fonder la Société de Saint-Vincent de Paul au mois de mai de la même année, et, pour mieux demeurer fidèle à la foi dans laquelle il avait grandi, il s'affilia, dès le lendemain de son arrivée, à la pieuse, mais encore frêle association, dont il peut légitimement porter le titre de cofondateur. Faire le bien, secourir les pauvres, tenir son âme haute par l'exercice patient et assidu de la charité chrétienne, c'est ainsi seulement qu'il entendait user de sa liberté. Dans ce milieu fortifiant, mais restreint, il ne tarda pas à faire une autre connaissance, celle de Lacordaire,

qui n'eut aucune peine à le subjuguer tout entier; emporté par lui dans le vol d'une pensée à la fois tumultueuse et réglée, échauffé par une parole tour à tour foudroyante et caressante, altière et simple, mais toujours droite, pareille à un fleuve où les torrents tombent en grondant sans jamais détourner son cours ni troubler sa limpidité, ravi par cet orateur-né qui prodiguait dans la causerie les épargnes de ses discours et dans l'intimité les chastes trésors de sa tendresse, il s'attacha à lui moins comme un disciple que comme un frère, et jamais, depuis ce doux lien contracté, de même qu'entre lui et le peintre Janmot, le temps ni la distance ne put altérer l'amitié du moine et de l'avocat. « Il y a, dit La Bruyère, un goût dans la pure amitié que ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres. »

La magistrature semblait appeler à elle le jeune licencié que n'avaient pu retenir les séductions de la vie parisienne et que ramenaient en province de profondes affections de famille. Il en déclina pourtant respectueusement les avances, quoiqu'il fallût alors, pour s'y hasarder, quelque chose de plus qu'une fermeté ordinaire. Son tempérament, ses goûts, un certain dédain des intérêts de l'heure présente, un vif penchant pour la lutte le poussèrent vers le barreau qui flattait peut-être davantage son humeur belliqueuse et d'une indépendance un peu rétive. On était d'ailleurs à six années à peine de la révolution de juillet, de celle que M. Thiers appelait alors « la nôtre, la bonne ». Fils de légitimistes, s'il n'aimait pas l'empire, auquel il ne pardonna jamais, entre autres choses, les articles organiques, Paul de la Perrière n'éprouvait pas plus de sympathie pour un gouvernement sorti de l'émeute, qui se disait un minimum de république et dans lequel il n'entrevoyait qu'un minimum de royauté. De nos jours, grâce à la politique, nombre de jeunes gens impatients d'arriver n'entrent au barreau que pour en sortir. Lui n'y entra en 1836 que pour y rester. Il y demeura jusqu'à la mort. Faut-il l'avouer? Il est des qualités délicates qui nuisent plus qu'elles ne servent dans la noble profession d'avocat, qui y retardent le succès, qui le font parfois payer cher et le laissent rarement aller

très loin. Par contre, il en est d'autres qui le commandent, et, entre celles-ci, avec le secret même de sa vocation, M. de la Perrière nous en a révélé une dans ces mots rappelés par l'honorable bâtonnier de son Ordre en face de son cercueil : « Lorsque je suis revenu à Lyon avec mes 22 ans, disait-il, j'avais la passion de la vérité et de la justice. »

Le terme est juste : c'était un passionné de rectitude. Il marchait devant lui impérieusement, plus droit qu'une ligne, dans le débat comme dans la vie ; seulement à cette passion il joignait « un labeur qu'égalait seul son désintéressement, une émotion débordante et contagieuse », une flamme qui brûlait jusque dans les pures discussions d'affaires, mais sans briser jamais sa rigidité juridique. La recette, si c'est une recette, était bonne : elle ne l'éleva pas d'emblée, comme on s'en flatte aujourd'hui, aux sommets, mais elle lui assura une clientèle confiante et dévouée, l'estime de tous ses confrères et, avant la consécration suprême du bâtonnat en 1863, une place distinguée dans le Conseil de l'Ordre, où il siégea sans interruption de 1859 à 1894. Il y célébra sa cinquantaine en 1886, et on se rappelle encore l'hommage distingué et touchant que lui rendit à cette occasion le bâtonnier d'alors, Me Dulac. Plusieurs de ses plaidoyers sont d'ailleurs demeurés légendaires au Palais : il suffit de citer le procès des Frères de Caluire à la suite des tristes évènements de 1871.

Ce fut peut-être la plus belle, en tout cas la plus féconde de ses époques. Il ne dépensait néanmoins à la barre que la moindre partie de son ardeur. Une foule d'œuvres se le disputaient et l'absorbaient davantage. Nommé président des conférences de Saint-Vincent de Paul à Lyon en 1849, il en devint l'âme et la vie, il y ressuscita, ou plutôt, sous une autre forme, il y renouvela Ozanam. Son activité rendait des points à celle des jeunes gens. Trois jours avant sa mort, bravant d'intolérables souffrances, cet octogénaire gravissait jusqu'aux mansardes pour porter à ses pauvres le pain de la journée. Que de fois l'orphelinat d'Oullins, créé par lui le 8 septembre 1851, reçut la visite et la direction de cet administrateur sans rival ? Membre

de la Commission de Fourvière où il fut appelé au début de l'année 1871, et qu'il présida à partir de 1887, en remplacement de M. Alphonse de Boissieu, il y fit triompher les plans de l'architecte Bossan, et — ce qu'on sait moins — il rédigea la formule du vœu qui promettait à la Vierge un nouveau sanctuaire si elle préservait la cité et le diocèse de l'atteinte de l'ennemi. En même temps, il développait les écoles catholiques lyonnaises, il se constituait l'industrieux économe et le dispensateur de leurs ressources, que ses appels annuels faisaient comme par miracle renaître sous sa main ; il réunissait et encourageait les dames patronnesses de la vente ; il se tenait chaque jour en rapport personnel avec MM. les Curés, les Frères et les Sœurs pour veiller et pourvoir aux besoins scolaires ; il ouvrait les portes de son hospitalière demeure aux enfants eux-mêmes afin de présider à leurs jeux ; pour le surprendre non pas inoccupé, mais seul, il fallait se lever matin, prendre bien son temps et quelquefois user d'adresse. Saint Paul disait aux nouveaux chrétiens du premier siècle : « *Non estis vestri*, vous n'êtes plus à vous. » Jamais parole ne s'est mieux appliquée qu'à Paul de la Perrière. Il suivait aussi, il pratiquait à la lettre cet autre conseil de l'apôtre : « *Nolite fieri servi hominum*, ne vous engagez pas dans la servitude des hommes. »

On le vit bien surtout quand l'enseignement supérieur libre fut installé à Lyon et qu'il accepta comme toujours, par dévouement, la charge de doyen de la Faculté catholique de droit. C'était en 1877 : la liberté d'enseignement, conquise par la liberté de discussion, venait de rendre à la famille le droit d'élever religieusement ses enfants. Mais ce droit, il fallait l'exercer, et, pour l'exercer, il fallait le faire comprendre de ceux-là même qu'il intéressait le plus. Si, selon de bons observateurs, nous périssons par trop de culture, ce n'est peut-être point, même au sein des plus honnêtes foyers, par l'excès de la culture morale et chrétienne ; à en juger par l'apparence, on serait presque tenté de croire que certaines familles craignent d'en trop avoir. Le nouveau doyen n'était pas de cet avis : il estimait fran-

chement que nos jeunes hommes n'en reçoivent jamais assez. Est-ce que la plupart d'entre eux ne ressemblent pas un peu à ces paysans que nous montre Michelet, « tristement assis à la porte du temple où ils n'entrent plus et se demandant : où est Dieu ? » Mais il tenait non moins obstinément qu'ils ne pouvaient l'attendre, cette culture morale, que de l'Eglise et d'eux-mêmes ; il voulait que dans un pays où la première ambition est d'être ou riche ou fonctionnaire et décoré, la jeunesse apprît à préférer son âme à ses intérêts, et se souvînt qu'il n'y aurait pas d'injustice si tous les citoyens la ressentaient comme celui qui l'éprouve. Se méfiant en théorie de la puissance et aussi de la stabilité des gouvernements, il leur demandait moins de protection, voire même de tolérance, que de liberté. Ne sont-ils pas un peu comme la fortune et ne vendent-ils pas souvent très cher ce qu'ils semblent donner? Pour mettre en œuvre la loi de 1875, il ne se lassa donc jamais d'adresser de chauds appels à l'initiative des catholiques, et, par-dessus leurs têtes, au droit, à la justice du pays, qui sommeille souvent, mais qui a aussi parfois de brusques réveils. Quels que fussent les obstacles et les présages, il ne se découragea pas une heure. Les restrictions législatives apportées à la liberté d'enseigner ne l'émurent pas elles-mêmes. Il était de ces vaillants qui se battent avec le tronçon de l'épée quand la lame est faussée ou brisée. Ici comme ailleurs, il ne connaissait, il ne réclamait dans la liberté que deux luxes, mais deux luxes nécessaires, le droit et la charité, l'un qui est le respect et la garde des faibles, des minorités, des vaincus, l'autre, dont le nom menace d'être rayé du langage de la démocratie, et qui en est pourtant la plus haute expression, puisqu'il signifie fraternité et amour. Avec ces deux luxes, il se faisait fort de garantir le relèvement, l'avenir et la grandeur de la France, qui sont inséparables de sa fidélité aux traditions de la fille aînée de l'Eglise.

Qu'ajouter encore à l'imparfaite esquisse de cette vie si une et si pleine ? Paul Brac de la Perrière mourut à la Mulatière le 7 novembre 1894, à la suite d'une courte agonie. La seule chose qui pût lui déplaire dans la mort, c'était le repos.

Nous l'avons vu, cet énergique vieillard, mesurant d'un œil ferme les pas de l'implacable visiteuse qui s'approchait, et contemplant avec sérénité, après une rude journée de travail, pour la dernière fois, la verdure de son jardin, les jeux de ses petits-enfants, le cours paisible du fleuve dont les eaux venaient mouiller ses pieds. Il faut compter parmi les heureux ces infatigables qui meurent tout entiers comme lui, car ils laissent derrière eux, avec le souvenir d'une existence qui n'encourut jamais un reproche, celui d'un esprit qui ne connut jamais la lassitude.

Sur sa tombe, au cimetière de Sainte-Foy, après l'émouvant discours du bâtonnier, Me de Villeneuve, l'auteur de ces lignes les a résumées d'avance en prononçant les paroles suivantes, au nom de la Faculté de droit :

« Vous avez tous connu celui dont nous suivons ici la dépouille, car, par un rare privilège, il a pu conserver dans les compagnons de son enfance les témoins de sa vie tout entière. Votre émotion est donc le plus enviable hommage que puisse rendre à sa mémoire la terre natale, et je ne me permettrais pas de rien ajouter aux éloquentes paroles qui viennent de la traduire, si je n'étais chargé par ses collègues de la faculté libre de droit, de déposer le tribut de leurs regrets au foyer des pieuses tendresses dont il était l'orgueil et où il a laissé son cœur.

« Il y a près de vingt ans, vous l'avez peut-être oublié, un grand fait s'accomplissait chez nous. Cette liberté de l'enseignement supérieur, si ardemment mais si vainement poursuivie pendant près d'un demi-siècle au prix de tant de batailles, de tant d'éloquence, de tant d'efforts, cette liberté pour laquelle avaient combattu Montalembert, Falloux, Mgr Dupanloup, le P. Lacordaire, Ozanam lui-même, venait enfin d'être reconnue aux Français. Pour l'Eglise, pour les catholiques, il s'agissait de ne pas laisser tomber ce précieux héritage en déshérence. Votre cité était désignée d'avance pour en recevoir une des premières le dépôt ; la création d'une faculté de droit, entre autres, y fut aussitôt résolue. Comme par miracle, la jeune plante y avait déjà par avance jeté dans l'ombre d'humbles et frêles racines.

« Mais qui l'arroserait, qui lui préparerait le sol, qui la féconderait et en ferait un arbre ? Dans les conseils de ses vénérés fondateurs, il n'y eut qu'un cri : un nom unique fut prononcé, celui de M. de la Perrière. Disciple ou ami des héroïques lutteurs dont la plupart avaient succombé à la peine, fidèle gardien de leurs traditions, enflammé de leur zèle et de leurs espérances, voué sans réserve, dès la première jeunesse, à toutes les entreprises du bien, il était le seul homme capable de livrer ce nouveau combat et de remporter une seconde victoire.

« Avec quelle ardeur il se jeta dans la mêlée? Qu'ils me démentent s'ils le peuvent, ceux d'entre vous qui l'ont vu au Palais, à la barre, avec sa haute mine, son regard dont la limpidité recélait des éclairs et cette robuste poitrine qui semblait s'offrir à l'assaillant, vous qui n'écoutiez jamais sans un secret frisson sa voix mâle, au timbre tour à tour plein, grave et attendri, dont l'émotion gagnait bientôt l'auditoire sans l'épargner lui-même, cette voix du cœur, que l'orateur antique, impuissant à la mieux caractériser, appelait le *pectus !*

« D'où venait-elle, cette noble ardeur, où en trouvait-il le secret ? Et comment parvint-il à assurer la vie à celle de ses œuvres si nombreuses qui resta sa préférée ? Ah! vous l'avez dit avant moi. M. de la Perrière était un chrétien, mais il n'avait pas seulement fait de la croix son drapeau, il n'avait pas seulement senti passer dans son âme quelque chose de l'intrépidité et de la foi des premiers apôtres, il ne savait pas seulement qu'obéir à Dieu c'est encore la meilleure manière de garder son indépendance et sa dignité devant les hommes.

« Il avait en outre une rare qualité : il connaissait son temps; à travers toutes les épreuves, il lui rendait justice et se refusait à en désespérer. Il tenait obstinément qu'il n'y a d'inébranlable en ce bas monde que le droit et la vérité, qu'il n'y a de causes perdues que les causes abandonnées et que la fureur de détruire se lasse, s'use à la longue sur la puissance d'édifier.

« Aussi l'avez-vous vu pendant ses vingt dernières années

disputer pied à pied le terrain pour sa chère Faculté, pour ses chères écoles libres, opposant partout et devant tous le courage à la crainte, la confiance au doute, la fidélité aux défections, l'affirmation qui ne cède rien à la négation qui démolit tout.

« De quelque part que lui vînt le travail, si écrasant qu'il fût, il l'acceptait sans hésiter, que dis-je? il s'y précipitait. Droit pratique et théorique, enseignement primaire et enseignement supérieur, conférences, œuvre de Fourvière, comités consultatifs, conseils de fabrique, œuvres de patronage, société de Saint-Vincent de Paul, la plus ancienne et la plus solide de ses affections, tout marchait de front dans la vie de ce patriarche, plus alerte et plus jeune que bien des jeunes hommes, tout avait son heure et son rayon de flamme, et la véhémence de son action eût été un victorieux défi à la mollesse de nos générations étiolées, si sa générosité — il avait ses pauvres dans tous les rangs — n'était toujours prête à les relever.

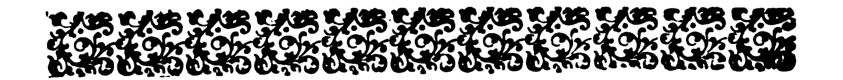
« Quand Dieu voulut rappeler à lui cet ouvrier infatigable, la mort le trouva debout, toujours penché sur son hoyau, dans sa vigne. Il la regarda en face, non sans regrets — sa couronne d'aïeul porte près de trente fleurons — mais sans trouble. Il pouvait frapper aux portes éternelles avec des mains nettes, et répéter à son tour le *bonum certamen certavi*.

« Comme tout le monde, j'ai vu le faste officiel, les pompes bruyantes dont s'entourent les vanités d'outre-tombe et qui servent, de l'un à l'autre, à ensevelir nos petits grands hommes. A ce spectacle fait pour émouvoir les sens, comme vous peut-être je me suis parfois pris à murmurer : Voilà la suprême grandeur.

« Mais lorsque j'entre dans ce lieu demeuré bénit, dans ce centre où tous les chemins aboutissent, où la terre qui va recouvrir notre doyen nous monte déjà jusqu'aux genoux, et que mon regard rencontre la pierre usée sous laquelle un juste dort en paix, lorsque je lis les supplications touchantes par lesquelles l'humilité du chrétien demande grâce pour les faiblesses de l'homme et sollicite

des prières plus que des éloges, j'avoue que je me suis trompé, et je n'ai pas de peine à reconnaître — vous l'avez fait avant moi — que cet élan sincère de la poussière humaine vers le Dieu de miséricorde est le dernier mot de la grandeur. »

Henri Beaune.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Les prophéties bibliques ont toutes pour objet le Messie, ou le sort futur du peuple juif, ou les châtiments qui atteindront les peuples persécuteurs d'Israël. Mais, ainsi que le dit M. Vigouroux dans sa lettre à l'auteur des *Onera biblica contra Gentes :* « l'exégèse a dit depuis longtemps à peu près tout ce qu'elle peut dire sur les prédictions relatives au Messie, à l'Eglise et au peuple juif; mais il n'en est pas de même de celles concernant les peuples étrangers. Les anciens commentateurs connaissaient très imparfaitement ces nations, les documents leur faisant défaut; il leur était donc impossible d'expliquer et de justifier ces merveilleux oracles dans leurs détails. Le Dieu qui avait inspiré les prophètes a suscité de nos jours en leur faveur des témoins inattendus. Des voyageurs sans nombre ont exploré les ruines de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, et ils ont mis entre les mains des égyptologues et des assyriologues des inscriptions du plus grand prix, qui auront largement enrichi nos connaissances sur l'histoire des nations dont s'étaient occupés les prophètes. »

Ces matériaux étaient épars, et quoique déjà on eût utilisé la plupart d'entre eux pour défendre les prophéties bibliques contre les attaques rationalistes, il y avait lieu de les présenter dans leur ensemble, afin d'établir, une fois pour toutes et péremptoirement, la réalisation des oracles

ou charges (*onera*) lancés contre les ennemis du peuple juif par les grands et les petits prophètes. C'est le travail qu'a exécuté M. Rohart avec une connaissance parfaite des documents et une habileté particulière de mise en œuvre (1).

Il étudie chacun des oracles prophétiques contre les nations, en fixe exactement le sens, puis il prouve à l'aide des documents que nous fournissent les inscriptions cunéiformes, hiéroglyphiques et les auteurs anciens, que ces prophéties se sont réalisées à la lettre. Dans un premier chapitre, M. Rohart détermine nettement la fonction des prophètes, qui était principalement d'enseigner au peuple ses devoirs et de maintenir intacte la connaissance du vrai Dieu. Mais le peuple était souvent infidèle; les prophètes alors prédisaient les malheurs qui châtieraient les coupables. Les nations étrangères devaient être l'instrument de la justice de Dieu, mais un jour viendrait où elles seraient châtiées à leur tour pour leur idolâtrie et leur insolence. C'est ainsi que les prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Nahum ont prédit la ruine de l'Egypte, de Ninive, de Babylone, de Sidon et de Tyr.

Ce sont les prophéties contre ces nations et ces villes, dont M. Rohart montre la réalisation. Pour l'Egypte, Ninive et Babylone, la tâche de l'auteur est assez facile, quoique, pour cette dernière ville, l'oracle se soit accompli assez tardivement. Mais les événements ont-ils réalisé la prophétie d'Ezéchiel? « Voyez, j'amènerai du Nord contre Tyr Nabuchodonosor, roi de Babylone, roi des rois, avec des chevaux, des chars, des cavaliers et une armée, une troupe nombreuse... Et tes murs trembleront, quand il entrera dans tes portes... tes puissantes colonnes tomberont à terre... Et je ferai de toi une roche nue, une plage à étendre les filets... tu ne seras plus rebâtie. » *Ezéchiel* XXVI, 7-14. M. Rohart reconnaît que les monuments sont muets sur une prise de Tyr par Nabuchodonosor, mais cet argu-

(1) *De Oneribus biblicis contra Gentes*, auctore C. ROHART, in Facultate theologica Insulensi scientiæ biblicæ professore; in-8, 196 pages. Lille, Taffin-Lefort, 1893.

ment négatif ne peut être invoqué contre la prophétie d'Ezéchiel, car aucune inscription cunéiforme n'a jusqu'à présent relaté les campagnes du monarque babylonien. Qu'il y ait eu un siège de Tyr par les armées de Nabuchodonosor, personne n'en doute, et il est à croire que les Tyriens se sont soumis. Si la prophétie ne s'est pas accomplie à la lettre immédiatement, elle est en tout cas depuis longtemps complétement réalisée.

Nous ne saurions affirmer qu'un tel travail soit complet et définitif, puisque nous pouvons espérer que de nouvelles découvertes viendront justifier encore plus complètement nos saints Livres, et que l'auteur lui-même reconnaît qu'il a choisi seulement les « charges » les plus importantes, mais nous devons constater que les parties traitées l'ont été avec toute l'exactitude et la précision désirables. Il nous reste à souhaiter que, lorsque les matériaux seront devenus plus nombreux, M. Rohart reprenne son œuvre, afin de la rendre parfaite, et qu'il l'écrive en français pour la mettre à la portée de tous.

II. Une des questions les plus discutées en ces cinquante dernières années a été celle de la position qu'a prise le christianisme naissant en face du Judaïsme. La loi de Moïse conservait-elle sa force obligatoie et pour participer au royaume de Dieu fallait-il être circoncis? La question se posait brûlante aux premiers chrétiens et nous ne devons pas nous étonner si l'on a hésité d'abord à lui donner une solution définitive, si nos Livres du Nouveau Testament nous rappellent ça et là les péripéties un peu vives des évènements qui la dénouèrent. Mais cette question des observances légales eut-elle les conséquences qu'ont essayé d'en tirer Baur et ses disciples? Divisait-elles les Apôtres eux-mêmes en deux camps et vit-on les chrétiens issus du Judaïsme et leurs adhérents, ceux que Baur appelle les Pétriniens, se séparer violement des prétendus Pauliniens et poursuivre saint Paul de leur haine? Ce sont les questions qu'a étudiées pendant plusieurs années de son professorat le Dr Hort. Ces cours qui viennent d'être publiés sous le

titre de *Judaistic Christianity* (1), nous présentent en raccourci les états divers par lesquels passa l'Eglise chrétienne pour se dégager graduellement des entraves du judaïsme. C'est dans les Livres du Nouveau Testament, scientifiquement interprétés, et dans les premiers écrits chrétiens que le savant anglais trouve les matériaux, qui lui permettent de décrire les phases diverses du judéo-christianisme depuis la première communauté de Jérusalem jusqu'aux Helcsaïtes du IIIe siècle.

Hâtons-nous de dire que l'œuvre du Dr Hort est surtout constructive; il ne combat pas directement les hypothèses de Baur, mais de son exposé ressort nettement leur fausseté. En outre, à la suite d'une étude scientifique, il conclut à l'authenticité et à la véracité historique des Livres du Nouveau Testament. Quoique ce travail ne soit qu'un résumé, nous ne pouvons suivre l'auteur dans le détail de son exposé; en voici les grandes lignes.

Tout d'abord et comme fondement de son œuvre, le Dr Hort esssaye de déterminer exactement la position de Jésus-Christ en face de la Loi mosaïque. Il faut ici montrer dans les paroles différentes du Seigneur comment devait se faire la transition de l'alliance ancienne à la nouvelle. Jésus déclara en principe qu'il ne venait pas détruire la Loi, mais la conduire à sa plénitude, ainsi que l'indique bien le terme grec πληρῶσαι, en fixant son but véritable et sa signification intérieure. Il affirma, que, pour lui-même et ses vrais disciples, la forme ancienne de la Loi avait cessé d'être obligatoire, mais il continua à en accomplir les préceptes et voulut que ses disciples imitassent son exemple, excepté dans les cas où il y aurait eu à obéir à ces interprétations de la Loi qu'imposaient les Pharisiens. Jésus a restreint ordinairement son ministère au peuple juif, mais il a nettement déclaré que les privilèges du peuple élu devaient être étendus à toute l'humanité. C'est ainsi que, par ses paroles et par sa conduite, il montrait comment

(1) *Judaistic Christianity*. A course of lectuues by Fenton, J.-A. HORT; in-8, XII, 222 pages. London Macmillan, 1894. 7 fr. 50

devait se faire le passage lent d'une Loi, bonne en elle-même, mais transitoire à une Loi nouvelle qui était l'accomplissement, la réalité de l'ancienne.

Si maintenant nous suivons les premiers développements de l'Eglise chrétienne, nous voyons les Apôtres et leurs disciples juifs, qu'ils soient de Jérusalem ou de la Dispersion, continuer à observer la Loi mosaïque, mais nous constatons aussi la naissance de ces communautés pagano-chrétiennes qui, grâce à l'initiative de saint Pierre, et surtout à l'attitude, tout à la fois conciliante et intransigeante de saint Paul, suivant les situations, se sont dégagées des entraves de la Loi judaïque. C'est dans les Actes des Apôtres et surtout dans les premières Epîtres de saint Paul que nous suivons les phases diverses de la lutte. Saint Paul eut d'abord à combattre contre les chrétiens judaïsants, qui voulaient imposer à tous les païens convertis la circoncision et les observances légales. Plus tard, dans ses épîtres aux Philippiens, aux Ephésiens et aux Colossiens, dans les épîtres pastorales, il prémunit les chrétiens contre les pratiques judaïsantes. Dans l'épître aux Hébreux il eut à signaler le danger que courait la foi des juifs croyants, vivant au milieu de leurs frères incroyants.

Le Dr Hort étudie ensuite ce que devint l'Eglise judéo-chrétienne de Jérusalem au milieu des agitations de cette période troublée; il la montre émigrant à Pella, puis revenant à Jérusalem; il caractèrise en quelques lignes les diverses tendances qu'elle a suivies; enfin, il termine en essayant de fixer l'origine de la secte ebionite. Elle se composa de ceux qui, abaissant de plus en plus la personne de Jésus-Christ, donnaient à la Loi mosaïque une importance démesurée.

Le travail du Dr Hort sera très suggestif et quiconque voudra étudier cette période pourra le prendre pour guide. Les questions y sont bien posées et résolues en quelques lignes. Mais les développements manquent. On sent très bien que nous avons là le schéma des leçons d'un professeur, qui devait plus tard compléter cette espuisse de vive voix.

III. La critique du texte du Nouveau Testament est actuellement plus en faveur que jamais; plusieurs travaux importants ont été publiés l'année dernière sur cette branche des sciences bibliques. Nous devons signaler, en premier lieu, les travaux du Dr Scrivener, aujourd'hui décédé. L'*Introduction à la critique du Nouveau Testament*, qu'il avait publiée pour la première fois en 1861 était devenue, à bon droit, le manuel de cette science. Deux éditions en furent encore publiées par l'auteur et le livre allait toujours en s'augmentant. Enfin, une quatrième était devenue nécessaire, lorsque le Dr Scrivener mourut. Ed. Miller fut chargé de préparer cette nouvelle édition (1) qui, en fait, est devenue une œuvre nouvelle. Tout ce qui pouvait être conservé du travail de Scrivener a été maintenu, mais des parties entières ont été refondues et de nombreux matériaux ont été ajoutés; la 1re édition avait 506 pages, la 3e 751, la quatrième en a 874. Les chapitres sur les versions anciennes, en particulier, ont été écrits à nouveau et le catalogue des manuscrits a été beaucoup augmenté; 3791 manuscrits ont été relevés et décrits.

Nous n'avons pas à exposer en détail ce travail, déjà bien connu; il suffira d'indiquer la position qu'a prise et que garde l'auteur, dans le débat qui se continue entre spécialistes sur les principes à suivre pour l'établissement du texte du Nouveau Testament. Tout en admettant que le Texte Reçu a besoin de corrections, il ne croit pas qu'il doive être modifié à fond par l'adoption des leçons nouvelles, que l'on voudrait introduire sur la foi des manuscrits les plus anciens, le Sinaïticus, le Vaticanus, etc. Ces manuscrits n'ont peut-être pas toute la valeur que certains critiques leur attribuent, et leur témoignage ne peut à lui seul prévaloir contre celui de l'ensemble des documents.

(1) *A plain Introduction to the Criticism of the New Testament* for the use of biblical Students by the late F. H. A. SCRIVENER, fourth edition, edited by Rev. Ed. MILLER; 2 vol. in-8, XVII-418, IV-428 pp. London, G. Bell, 40 fr.

IV. Dans son *Nouveau Testament grec*(1), dont il a donné une nouvelle édition l'année dernière, le Dr Scrivener a reproduit le texte grec d'après lequel a été traduite la version anglaise autorisée; les variantes adoptées par les auteurs de la version revisée sont relevées en note, tandis que le texte reproduit en lettres espacées les lecons suivies par la version autorisée. Ce travail a de l'intérêt surtout pour les lecteurs anglais.

V. D'un intérêt plus général sera le dernier travail du regretté auteur : *Adversaria critica sacra* (2). Après avoir déploré le triste sort de ceux qui n'ont pu mener à terme l'œuvre de leur vie entière, il remercie la Providence de lui avoir permis de publier les notes qu'il avait accumulées pendant quarante ans. Dans ce volume sont collationnés 63 manuscrits grecs du Nouveau Testament : 20 contenant les Evangiles, 5 les Actes et les épîtres catholiques, 5 les épîtres de saint Paul, 4 l'Apocalypse; 7 sont des Epistolaires. Dans l'Introduction l'auteur les décrit avec son exactitude ordinaire et en détermine la valeur critique. Il fait surtout ressortir l'importance du manuscrit des Evangiles, 556, qui, avec quatre autres cursifs, forme un groupe très important pour la critique du texte, car ils représentent un archétype très ancien.

En postscriptum, le Dr Scrivener déclare, qu'arrivé au déclin de la vie, il n'a aucune raison de modifier les principes critiques, qui l'ont toujours guidé dans ses travaux. Ses convictions sont que le vrai texte du Nouveau Testament peut surtout être établi en tenant compte de toutes les sources d'informations que nous possédons : les manuscrits grecs, les versions et les Pères de l'Eglise, plutôt

(1) *The New Testament* in the original Greek according to the text followed in the authorised version together with the variations adopted in the edited version edited by the late A. Scrivener. New edition in-12, xiv, 658 pages. Cambridge, University Press, 1894; 5 fr. 60.

(2) *Adversaria critica sacra* with a short explanatory Introduction by F.-A. Scrivener; in-8° de ciii, 170 pages. London, Clay, Cambridge, University Pres, 1893. 12 fr. 50.

qu'en s'appuyant uniquement sur deux ou trois autorités qui, tout en étant les plus anciennes et de même caractère, ne sont pas même toujours d'accord entre elles.

VI. Au même rang que les précédents travaux, nous placerons comme valeur et comme importance, l'œuvre monumentale du *Novum Testamentum græce* de Tischendorf, *editio octava critica major* (1). Les deux premiers volumes contiennent le texte grec, avec toutes les variantes qui ont été relevées jusqu'en 1869; c'est de cette date que l'auteur signe sa préface. Cet appareil critique est énorme et l'on est vraiment effrayé à la pensée du travail qu'à dû coûter un pareil amas de matériaux. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la valeur critique du texte, établi par Tischendorf, on ne pourra méconnaître les services que sa collection de variantes rendra à la science scriptuaire. Tous ceux qui s'occupent de critique textuelle savent bien qu'elle leur est indispensable.

Le troisième volume, que nous devons au Dr Caspar Gregory, est intitulé *Prolegomena* et contient un véritable traité de critique textuelle du Nouveau Testament. Après avoir raconté en quelques pages la vie de Tischendorf, tout entière consacrée à la science, il donne la liste des nombreuses publications qui, de 1835 à 1874, firent connaître le nom de Tischendorf. Il traite ensuite des matériaux, qui peuvent servir à établir le texte du Nouveau Testament, manuscrits onciaux et cursifs, lectionnaires, versions anciennes, écrivains ecclésiastiques, puis il explique la manière d'utiliser ces matériaux, décrit les formes grammaticales, qu'on relève dans les textes et enfin fait l'histoire du texte dans les temps anciens et dans les temps modernes. Cette partie surtout est intéressante et sera très utile pour

(1) *Novum Testamentum Græce* ad antiquissimos testes denuo recensuit, apparatum criticum omni studio perfectum apposuit, commentationem isagogicam prætexuit Constantinus TISCHENDORF, editio octava critica major. 2 vol. in-8, XXII, 968, 1044 pages. Vol. III, *Prolegomena* scripsit C. R. GREGORY, additis curis Ezræ ABBOT, in-8° de VI, 1428 pages. Leipzig, Hinrichs, 1872-1894, pages. 87 fr. 50.

guider l'étudiant, qui veut s'initier aux méthodes de critique textuelle. Le reste du volume est consacré à la description des manuscrits et des versions. Le Dr Gregory en cite 3.555.

Nous ne saurions trop dire avec quelle science sûre, précise, avec quelle érudition étendue ce travail de M. Gregory a été exécuté; il faut s'en être longtemps servi pour se rendre compte de sa haute valeur. Nous devrons surtout louer l'auteur de s'en être toujours tenu aux faits, d'avoir très rarement émis des hypothèses et seulement lorsqu'elles avaient un fondement solide. Nous n'irons pas juqu'à dire que l'auteur a toujours raison et que rien dans son livre ne serait discutable, personne ne nous croirait, mais nous pouvons affirmer que le travail a été conduit d'après les meilleurs principes de critique et en tenant compte de tous les travaux publiés. Une abondante bibliographie met d'ailleurs le lecteur en mesure de constater le bien fondé de l'exposé.

VII. Plusieurs fois déjà nous avons parlé à nos lecteurs du codex de Bèze, ce manuscrit bilingue du Nouveau Testament (Evangiles et Actes des Apôtres seulement) qui renferme de si curieuses leçons. On s'en est beaucoup occupé en ces derniers temps et cinq hypothèses différentes viennent d'être émises pour expliquer les particularités de ce codex. Signalons d'abord quelques-unes des leçons les plus excentriques, relevées dans les Actes des Apôtres, afin de bien fixer les données de la question, Dans un travail déjà analysé ici, M. Rendel Harris en avait discuté cent quatre-vingt-dix. En voici quelques-unes; les mots en italique sont particuliers au codex de Bèze.

Actes, V, 38, 39. — Retirez-vous de ces hommes et laissez-les, *ne vous souillant pas les mains ;* car si cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes elle tombera d'elle-même. Si au contraire elle vient de Dieu, vous ne pourrez *les* détruire, *ni vous, ni rois, ni princes ; retirez-vous donc de ces hommes,* de peur que vous ne vous trouviez combattre Dieu. VIII, 1. — Excepté les apôtres, *qui demeurèrent à Jéru-*

salem. X, 25. Lorsque Pierre *approchait de Césarée un des serviteurs, allant devant, annonça son arrivée; Cornelius alors se levant alla à sa rencontre* et se jetant à ses pieds il l'adora.

Voici maintenant quelques-unes des leçons où M. Harris découvre l'influence montaniste.

Actes, IV, 24. — Après qu'ils eurent écouté *et reconnu la puissance de Dieu.* VI, 10. — Et ils ne pouvaient résister à la sagesse *qui était en lui* et à l'Esprit *saint* par lequel il parlait, *car ils étaient confondus par lui, en toute libert' de parole; mais ne pouvant résister à la vérité,* ils subornèrent des hommes. XI, 17. — Moi, qui étais-je pour pouvoir empêcher Dieu *de leur donner l'Esprit saint, à eux qui croyaient en lui* ? XV. 32. — Judas et Silas étaient aussi eux-mêmes prophètes, *pleins de l'Esprit saint.*

Dans le travail déjà signalé, M. Rendel Harris avait rangé ces leçons sous divers chefs et les avait attribuées à des causes diverses : influences montanistes, doubles traductions, pléonasmes, développement du récit ; mais l'origine de ces variantes devait être, d'après lui, cherchée dans le texte latin et non dans le texte grec ; le second avait été remanié pour l'adapter au premier. Cette hypothèse n'a pas été accueillie très favorablement et il semble bien que son auteur, tout en la maintenant encore pour quelques variantes, inclinerait plutôt à adopter l'hypothèse de M. Chase. C'est ce qu'il semble indiquer dans les lectures publiées récemment (1), où il discute les théories qu'ont émises sur la question MM. Chase, Corssen, Blass et Ramsay. Nous ne pouvons qu'indiquer ces théories ; leur discussion nous entraînerait trop loin et n'intéresserait guère le lecteur.

Nous avons deja exposé l'hypothèse de M. Chase. Les variantes du codex de Bèze proviendraient de la vieille

(1) *Four Lectures on the western Text of the New Testament* by J. Rendel Harris ; in-8, viii, 96 pages, Cambridge, University Press, 1894. 6 fr. 50.

version syriaque, antérieure à la Peshitto. Malheureusement, nous ne possédons pas cette vieille version pour les Actes des Apôtres ; nous ne savons pas même si elle a existé. Et, à dire notre pensée, nous avouerons que les arguments présentés par M. Chase pour prouver l'existence de cette version ne nous ont pas convaincus. M. R. Harris en ajoute d'autres qui ont bien quelque valeur, mais ne sont pas assez nombreux. Tout ce qui nous paraît ressortir nettement de ces recherches, ce sont les rapports constatés entre les anciennes versions latines et syriaques. On les explique ordinairement en supposant que l'une des deux a été utilisée par l'autre. Il y aurait, croyons-nous, à rechercher si ces ressemblances ne proviendraient pas plutôt des sources primitives, en majorité araméennes. La vieille version latine était très littérale et ce que l'on croit être des syriacismes sont peut-être des aramaïsmes, restés dans le texte grec et passés de là dans le latin. C'est une simple supposition que nous faisons.

D'après le Dr Corssen, le codex de Bèze nous offrirait un texte occidental, qui remonterait au IIe siècle et qui aurait été altéré par l'introduction de leçons communes ; ces affirmations ne résolvent guère la question. M. Blass est plus suggestif. Saint Luc aurait écrit deux fois les Actes des Apôtres ; le premier jet se trouverait dans le codex de Bèze. Plus tard, l'écrivain sacré aurait recopié et corrigé son œuvre pour l'envoyer à Théophile ; nous aurions le livre définitif dans les Actes, tels que nous les lisons dans nos Bibles. On se doute bien que les preuves de cette hypothèse ne sont pas irrésistibles ; elles ont tout au plus de la vraisemblance.

Enfin, M. Ramsay croit que les variantes du codex de Bèze proviennent d'un auteur, bien au courant de la géographie de l'Asie et de ce qui s'était passé dans cette partie du monde, mais au contraire connaissant peu l'Europe, car ses corrections, très heureuses pour l'Asie proconsulaire et la Phrygie méridionale, sont insignifiantes, sinon inexactes pour la Grèce. Concluons qu'en ce qui touche les leçons du Codex de Bèze, leur origine, leur nature, leurs

affinités et tout ce qui concerne le texte dit occidental, *adhuc sub judice lis est.*

VIII. Nous signalerons encore rapidement deux intéressants travaux de M. Rendel Harris : une lecture sur l'origine des manuscrits du groupe Ferrar (1). Les manuscrits cursifs 13, 69, 124, 346, auxquels Scrivener ajoute le codex *Evang.* 556, ont entre eux des affinités telles, qu'ils proviennent certainement d'un original perdu qui devait être très ancien. M. Harris y découvre l'influence de textes syriaques.

Le second travail est un traité sur la stichométrie (2), qui intéressera surtout les spécialistes. En appendice M. Harris recherche les origines des codex Sinaïticus et Vaticanus. MM. Westcott et Hort inclinaient à croire qu'ils avaient été écrits en Occident, probablement à Rome; M. R. Harris prouve, par des arguments empruntés aux divisions du texte, que ces manuscrits ont été copiés à Césarée de Palestine.

IX. Voilà longtemps déjà que nous aurions dû présenter à nos lecteurs l'ouvrage de M. Stapfer: *la Palestine au temps de Jésus-Christ* (3). La première édition avait été publiée en 1885 et déjà en 1892 une cinquième édition était nécessaire; c'est dire assez l'accueil empressé qui a été fait à ce travail, qui comblait une lacune de notre littérature théologique. Le sujet qu'a traité l'auteur explique très bien ce succès. Il est intéressant par lui-même et n'avait pas encore été présenté avec cette ampleur aux lecteurs français.

Dans une introduction qui aurait pu être plus étendue et

(1) *On the Origin of the Ferrar-Group*; a Lecture on the genealogical Relations of the New Testament MSS., by Rendel Harris. In-8 de 27 pages. Cambridge, University Press, 1893. 1 fr. 90.

(2) *Stichometry*, by J. Rendel Harris. In-8 de 89 pages, Cambridge, University Press, 1894. 6 fr. 50.

(1) *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, d'après le Nouveau Testament, l'historien Flavius Josèphe et les Talmuds, par Ed. Stapfer; in-8° de 531 pages, v^e édition : Paris. 1892, 7 fr. 50.

plus approfondie, M. Stapfer étudie les sources sur lesquelles il base son travail; ce sont le Nouveau Testament, Josèphe et les Talmuds. Il n'a pas négligé cependant les rares indications, que nous donnent les auteurs classiques. Assez incomplet sur les écrits du Nouveau Testament, il dit le nécessaire sur Josèphe et les Talmuds. A propos de ces derniers, il ne craint pas de protester contre cette idée que nous retrouvons chez les rationalistes modernes, à savoir que le christianisme est le développement naturel du judaïsme. « Quel contraste entre l'Evangile et les Talmuds ! Se dire que ces deux livres sont sortis de la Palestine, presque à la même époque, confond l'imagination. On nous affirme quelquefois que le christianisme est naturellement sorti du judaïsme de son temps, que la plupart des maximes évangéliques avaient été prononcées avant l'ère chrétienne et que « le noble et doux Hillel a été le frère aîné de Jésus ». Eh bien, ces affirmations ne correspondent à aucune réalité historique. Le meilleur traité de la Mischna, le Pirké Abboth, est séparé par un abîme des préceptes de la morale évangélique. Nous avons étudié le judaïsme du temps de Jésus avec la plus grande sympathie, désireux de le trouver plus près du Nouveau Testament que ne le pensent en général les chrétiens, et de découvrir les précurseurs du Christ. Nous croyions même d'avance à cette découverte. Nous avons parlé ailleurs de « libéraux », précédant Jésus-Christ et préparant les voies à une téforme. Nous déclarons ici qu'une étude plus attentive du judaïsme du premier siècle a modifié nos vues sur ce point. L'Evangile a été préparé par l'Ancien Testament, par les prophètes, mais nullement par les rabbius et par les écoles des scribes. Hillel n'a jamais été un libéral au vrai sens du mot. Il est resté toute sa vie un casuiste comme les autres, et il faut en finir avec la plaisanterie du libéralisme de Hillel. Les Talmuds, que nous avons étudiés avec le désir d'y trouver quelque chose de vrai et de grand, un peu de largeur, un peu d'air respirable et de vie pour l'âme, les Talmuds ne sont, répétons-le, que le fatras le plus incompréhensible, le livre le plus ennuyeux et le plus ridicule qu'on puisse imaginer. »

La première partie de l'ouvrage de M. Stapfer est consacrée à étudier la vie politique et sociale chez les Juifs contemporains de Jésus-Christ, et la seconde, la vie religieuse. On y trouvera un exposé clair, méthodique et bien informé de tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour bien comprendre le Nouveau Testament. Les chapitres sur les Pharisiens et les Saducéens, sur les docteurs de la Loi, sur la synagogue, sur les idées messianiques, sur les Esséniens sont particulièrement intéressants. Ce n'est pas que nous adoptions toutes les opinions de l'auteur. Il est d'abord un grand nombre de détails sur la vie privée et publique des Juifs, que nous n'accepterons que sous bénéfice d'inventaire. Ils ont été tirés du Talmud, et cette source ne nous inspire qu'une confiance très limitée. De plus, M. Stapfer, professeur à la faculté de théologie protestante de Paris, a, nous le reconnaissons, fait ses efforts pour que son exposé des faits et des doctrines restât strictement scientifique, et, en général, il y a réussi. Quelquefois cependant ses préjugés confessionnels impriment au récit une couleur qui ne serait pas la nôtre et qui ne peut être pour nous plaire. Citons seulement cette phrase : « Aujourd'hui encore, c'est en disant quelques paroles magiques que le prêtre catholique opère le miracle de la transsubstatiantion » p. 446.

Relevons quelques points sur lesquels nous ne partageons pas l'avis de M. Stapfer. Ses hypothèses sur l'origine des Esséniens, des partis pharisien et saducéen ne nous ont pas paru pleinement satisfaisantes ; à dire vrai, la question est très obscure. Il appelle Juifs *hellénistes* ceux qui, au temps de la domination syrienne, auraient volontiers accepté la langue et la civilisation grecques. Il vaudrait mieux les appeler *hellénisants*, afin que personne ne puisse les confondre avec les *hellénistes* du Nouveau Testament, qui sont les Juifs de la Diaspora, parlant grec. M. Stapfer croit que le grand-prêtre n'a été président de droit du Sanhédrin que depuis la mort de Hillel ; auparavant c'étaient les docteurs célèbres, dont le Talmud nous a transmis les noms, qui occupaient cette fonction. Mais le

Talmud, sur lequel s'appuie cette hypothèse, affirme que la présidence est restée dans la famille de Hillel. Des textes certains prouvent la fausseté de cette dernière tradition. Pourquoi accepter une partie de la tradition et ne pas rejeter l'ensemble en reconnaissant avec des critiques autorisés que jamais les docteurs de la Loi n'ont été présidents du Sanhédrin ? Enfin, le dernier chapitre : Jésus et la prédication de l'Evangile, appellerait plus d'une réserve. Nous ne pouvons admettre avec M. Stapfer un développement progressif dans la connaissance que Jésus a eue de sa mission ; nous croyons qu'il a toujours su ce qu'il était et ce qu'il venait faire au monde. Il n'avait nul besoin d'emprunter ni aux Esséniens, ni aux Pharisiens ou aux docteurs de la Loi aucune de leurs maximes. Toutes les ressemblances qu'on signale sont ou accidentelles ou superficielles. De plus, sur quoi s'appuie l'auteur pour affirmer que Jésus a puisé auprès de Jean-Baptiste le principe de sa réaction spiritualiste et universaliste contre le formalisme et le particulisme du peuple juif ?

Ces quelques réserves faites, nous croyons pouvoir recommander ce livre comme une bonne préparation à l'étude du Nouveau Testament.

X. Le nouveau fascicule de la Sainte Bible commentée, que vient de nous donner M. Fillion, contient en entier les prophéties d'Isaïe (1). Nous sommes heureux de constater que le travail se poursuit sans défaillances, et que l'auteur mérite toujours les éloges qu'on lui a déjà si souvent décernés.

XI. La quatrième partie du *Dictionnaire hébreu-anglais* que publient MM. Brown, Driver et Briggs vient de paraître ; elle va des mots Zavith à Hereb. Ce travail est une véritable mine de renseignements précieux, et, pour en comprendre la valeur, il faut l'avoir pratiqué avec assiduité (2)

(1) *La Sainte Bible* (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate et les textes originaux par L. Cl. Fillion. Tome V, fasc. II, *Isaïe*, in-8 de 265 à 516 pp. Paris, Letouzey et Ané, 1894. Prix : 5 francs.

(2) *A Hebrew and English Lexicon of the Old Testament*, with an

XI. Nous signalerons à ceux qui lisent l'allemand, une nouvelle grammaire hébraïque (1) que vient de publier le Dr Th. Dreher. Quoique destinée aux commençants, elle est plus complète que d'ordinaire; une attention plus grande a été donnée aux changements qu'éprouvent les mots par suite des additions qu'ils reçoivent. Des textes hébreux bien choisis sont donnés comme exercice de traduction. Les caractères hébreux sont très nets et bien distincts les uns les autres, qualités que ne dédaigneront pas les apprentis lecteurs; il leur sera bien difficile de confondre les lettres les unes avec les autres.

XII. M. l'abbé Legendre, professeur d'Ecriture sainte au grand séminaire du Mans, vient de publier une carte de la Palestine ancienne et moderne (2), qui nous paraît appelée à rendre les plus grands services à tous ceux qui voudront étudier sérieusement la Bible, ainsi qu'aux voyageurs, si nombreux de nos jours, qui visitent la Terre Sainte. Le plan de cette carte a été bien conçu et bien exécuté. Dressée au 1/400.000, elle comprend les régions situées entre 34° de lat. N. et 31° de lat. S., 32° et 35° long. E., c'est-à-dire la Palestine avec le sud du Liban et de l'Anti-Liban, la Syrie méridionale, le Hauran et les pays à l'est du Jourdain et de la mer Morte, l'Idumée, etc. On y trouvera en outre les environs de Jérusalem, de Béroth à

Appendix containing the Biblical Aramaic, based on the Lexicon of W. Gesenius, by Fr. Brown, R. Driver, Ch. Briggs. Part. IV, Zavith-Hereb, in-4° de 265 à 352 pages. Oxford, Clarendon Press, 1895. Prix : 3 fr. 10.

(1) *Kleine Grammatik der Hebræischen Sprache* mit Ubungs und Lesestücken von Dr Th. Dreher; in-8° de viii, 118 pages; Fribourg, Herder, 1894. 2 fr. 10.

(2) *Carte de la Palestine ancienne et moderne*, à l'échelle de 1/400.000 avec le sud du Liban et de l'Anti-Liban, et les régions situées à l'est du Jourdain et de la mer Morte, par A. Legendre, professeur d'Ecriture sainte au grand séminaire du Mans, dressée d'après les cartes du Palestine Exploration Fund, de l'Etat-major français, les travaux de MM. de Saulcy, E. Robinson, E. G. Rey, Wetzstein, Tristram, V, Guérin, etc., par L. Thuillier, dessinateur géographe; magnifique carte de 90 sur 67 cent., gravée sur pierre, et tirée en cinq couleurs sur papier du Japon. Paris, Letouzey et Ané, 1894. 5 fr.

Hébron, à l'échelle de 1/250.000, la presqu'île du Sinaï et le plan de Jérusalem.

La carte présente un ensemble magnifique, et aucun détail de valeur n'a été omis; le relief du sol, les cours d'eau, les plus petits villages, les voies anciennes et modernes, tout y est relevé. Afin de faciliter les recherches, l'impression a été faite en cinq couleurs, le bistre pour les montagnes, le bleu pour les mers et les cours d'eau, le rouge pour les voies de communication, le noir pour les noms modernes, le vert pour les limites des anciennes tribus. Les noms bibliques de la Vulgate sont imprimés en rouge, ceux des monuments assyriens, égyptiens en vert; les autres noms anciens, grecs, romains, etc., sont en bleu. Les noms actuels ont été transcrits d'après l'arabe, aussi exactement que possible. Pour l'identification des localités bibliques M. Legendre a été suffisamment prudent. C'est là un travail très difficile, car il y faut tenir compte de la ressemblance des noms et aussi de trois ou quatre traditions, qui se sont enchevêtrées. Pour un certain nombre de noms, on n'est pas encore arrivé à la certitude. M. Legendre a donné les identifications acceptées par les spécialistes, et lorsqu'il y avait doute ou divergence, il a ajouté à la suite du nom un point d'interrogation; il aurait pu, nous a-t-il semblé, les multiplier davantage. M. Legendre a cru pouvoir aussi délimiter les anciennes tribus d'Israël; ses tracés ne manquent pas de vraisemblance et s'appuient sur de bonnes données.

Nous nous plaisons à reconnaître que cette carte de la Palestine est excellente dans son ensemble et dans ses détails. L'auteur a su tenir compte de tous les travaux anciens et modernes, cartes du Palestine Exploration Fund, de l'état-major français, des travaux de MM. de Saulcy, E. Robinson, E.-G. Rey, Wetzstein, Tristram, V. Guérin, etc., et il a été bien secondé par M. Thuillier, le dessinateur géographe. L'étranger peut nous offrir des cartes plus étendues, telles que celles du Palestine Exploration Fund, mais il n'en est pas, en France, d'aussi belle et d'aussi complète. Elle fait honneur à ses auteurs et à l'éditeur.

XIII. Ce n'est qu'assez indirectement qu'un manuel du voyageur en Palestine et en Syrie se rattache aux études scripturaires. Nos lecteurs cependant nous sauront gré de leur signaler celui qu'a publié en seconde édition K. Bædeker (1), car l'ouvrage est aussi bien conçu et exécuté que possible. L'auteur de ce manuel est M. Albert Socin, professeur de langues sémitiques à Leipzig. Cette seconde édition a été remaniée et complétée par le Dr Benzinger, qui a parcouru le pays pendant plusieurs mois en vue de cet ouvrage. A peu d'exceptions près, on peut dire que le contenu entier de ce livre est le résultat d'études faites sur place. Dans l'Introduction on nous donne les renseignements généraux nécessaires au voyageur, puis un aperçu sur la géographie, le climat, la géologie, la flore et la faune, l'histoire du pays, les diverses populations, la langue, la religion, les mœurs des habitants. Cette partie est très complète et fort intéressante.

Viennent ensuite quarante-deux itinéraires de route à travers la Palestine et la Syrie. Les villes sont décrites en détail, et les moindres localités sont mentionnées. Aucun détail n'est oublié. Sans se faire garant de toutes les traditions, l'auteur relate celles qui ont localisé les divers événements de l'histoire religieuse. En un mot, l'ouvrage est complet, et nous croyons pouvoir en garantir l'exactitude générale, Sur ce point nous avons d'ailleurs le jugement motivé qu'a porté un savant compétent, le P. Lagrange, supérieur de l'Ecole des études bibliques à Jérusalem et directeur de la *Revue biblique*. « Ce manuel, a-t-il dit, a tous les avantages des excellents guides Bædeker : concision et abondance de détails, exactitude des renseignements, esprit scientifique soit dans la géographie arabe, soit dans l'ancienne histoire du pays. » Il relève cependant quelques inexactitudes de peu d'importance. Dix-sept cartes, quarante-quatre plans et un panorama de

(1) *Palestine et Syrie*. Manuel du voyageur, par K. Bædeker, 2e édition, in-16 de LXVIII, 442 pages. Leipzig, Bædeker, 1893. Prix : 15 fr.

Jérusalem aideront puissamment le voyageur à se former un itinéraire et à le suivre.

Nous renvoyons à plus tard l'analyse des ouvrages suivants, qui nous ont été envoyés : Rev. J. Maas, S. J., *Christ in type and prophecy;* R. Girôlestone, *Deuterographs, duplicate passages in the Old Testament;* G. Wildeboer, *Die Litteratur des Alten Testaments nach der Zeitfolge ilrer Entstehung;* Driver and White, *The book of Leviticus in hebrew;* K. Budde, *The books of Samuel in hebrew:* F. Maunoury, *Commentarius in Psalmos*, 2 vol. ; C. Behrmann, *Das Buch Daniel;* Feilchenfeld, *Das Hohelied ;* Swete, *The Old Testament in Greek*, vol. III ; Dobschütz, *Studien zur Textkritik der Vulgata;* R. de Girard, *le Caractère naturel du déluge;* H. Gunkel, *Schæpfung und Chaos in Urzeit und Endzeit. The oracles ascribed to Matthew by Papias of Hierapolis;* J. Grimm, *Geschichte des Leidens Jesu;* F. Blass, *Acta Apostolorum ;* C. Clemen, *Die Einheitlichkeit der paulinischen Briefe;* W. Bornemann, *Die Thessalonischerbriefe ;* S. Trenkle, *Der Briefe des heiligen Jacobus ;* P. Feine, *Der Jacobusbrief;* P. Dausch, *Der neutestamentliche Schriftcauon und Clemens von Alexandrien.*

E. Jacquier.



MÉLANGES

I. *ŒUVRES DE S. G. MONSEIGNEUR GILLY* (1)

L'Eglise de Nîmes a depuis longtemps la gloire d'être gouvernée par des prélats non moins renommés pour leur science de la doctrine et leur talent d'écrivains, que pour leur zèle pastoral et leur habileté dans cet art par excellence, celui du gouvernement des âmes. Après Mgr Plantier est venu Mgr Besson, qui a eu lui-même pour successeur Mgr Gilly. L'éminent évêque qu'elle possède aujourd'hui, était déjà, bien avant d'être placé à sa tête, connu avantageusement comme théologien et comme écrivain. Au milieu des occupations multiples de sa charge pastorale, il a su trouver des loisirs pour publier de nouveaux ouvrages, et pour compléter ainsi, par le livre, l'apostolat qu'il exerce avec tant de fruit par la parole. Nous voudrions faire connaître aujourd'hui deux de ces œuvres, pour donner une idée de son activité si féconde, et inspirer à nos lecteurs le désir de se les procurer.

(1) *Œuvres de saint Jean de la Croix*. Tomes I et II. *La Montée du Carmel* et *la Nuit obscure de l'âme*, traduites par Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, directeur au grand séminaire de Nîmes. — Tomes III et IV. *Le Cantique spirituel* et *la Vive flamme d'Amour*. — *Vie abrégée de saint Jean de la Croix*. — *Poesies*. — *Les Epines de l'esprit*. — *Instruction*. — *Avis et sentences*. — *Lettres*, par Mgr Gilly, évêque de Nîmes, 1866-1894. 4 volumes in-12 de XII-328, 392, 519 et 514 pp. Paris, H. Chapellier.

Sermons de Carême, par Mgr J.-A. Gilly, évêque de Nîmes. 1 vol. in-8 de 365 pp. Paris, Bloud et Barral.

La première, il est vrai, a été commencée par Mgr Gilly au moment où il était encore directeur au Grand-Séminaire de Nîmes ; mais c'est le prélat qui l'a achevée, et qui lui a donné une sorte de consécration en la signant de son titre d'évêque. Il nous raconte lui-même, et non sans une certaine émotion, comme il fut exhorté par un ami, qui devint bientôt son collaborateur, à entreprendre une traduction de saint Jean de la Croix, pour remplacer celle du P. Jean Maillard, faite sur une édition incomplète et fautive. Mais ce dévoué collaborateur mourut bientôt, et après la mort de M. l'abbé J. Hugo, tout le soin de la traduction incomba au pieux et savant directeur du Grand-Séminaire. Les soins d'un apostolat aussi varié dans son objet que béni dans ses résultats ne lui permirent pas de pousser cette traduction aussi activement qu'il l'aurait voulu, et c'est seulement en 1894 qu'il a pu en publier le tome quatrième et dernier.

Ce que vaut cette œuvre, il est facile de l'imaginer. Il s'agit d'abord des écrits de saint Jean de la Croix, le grand docteur mystique, dont l'Eglise a toujours fait tant de cas, et dont la doctrine a toujours produit de si grands fruits de salut. Nous avons déjà dit dans cette revue ce que nous pensons du réformateur des Carmes, et toutefois, nous croyons devoir ajouter encore aujourd'hui quelques réflexions, pour répondre à des préjugés qu'il est difficile de déraciner.

On a dit, — et on le croit encore plus qu'on n'ose le dire, — que les œuvres mystiques de saint Jean de la Croix étaient d'une utilité très restreinte, attendu qu'elles étaient peu accessibles aux âmes qui suivent les voies communes, et qu'en outre il serait peut-être téméraire d'y jeter un regard indiscret, parce qu'elles pourraient égarer les esprits peu éclairés. Ce que saint Paul dit de ses révélations, on le répète volontiers de tout ce qui paraît extraordinaire dans la piété : *Arcana verba, quæ non licet homini loqui.* C'est un double malentendu, qui se dissipe facilement quand on prend la peine de lire le saint docteur.

On s'aperçoit alors qu'il a écrit, non pas seulement pour des contemplatifs, mais encore pour des religieuses peu

avancées dans les voies spirituelles, et auxquelles il devait en enseigner les principes. Et, comme le dit la préface de l'éminent traducteur, « bien qu'il fût très savant en théologie mystique, il ne leur a rien enseigné qui dépassât leur naturelle portée d'esprit ». Ceci est vrai de *la Montée du Carmel* et de *la Nuit obscure de l'âme*. Mais c'est encore plus vrai des autres écrits, tels que *le Cantique spirituel* et *la Vive flamme d'amour*, que Mgr Gilly caractérise de la manière suivante : « Ils reflètent la douce influence que l'esprit de sainte Thérèse exerça sur lui. S'il m'était permis de me servir d'une manière de parler familière à notre temps, je dirais que ce sont là des « ouvrages vécus », plutôt que les œuvres d'un théoricien ou d'un penseur. »

D'ailleurs, ces ouvrages ne conviendraient-ils qu'à des âmes d'élite, leur lecture n'en serait pas moins indispensable aux directeurs des consciences. Quoi que l'on dise, en ce siècle où l'on raille trop facilement le surnaturel, l'Esprit souffle où il veut, et, sous l'action de ce souffle divin, les merveilles de sainteté éclosent dans les conditions les plus humbles, et chez les âmes même dont la culture intellectuelle paraît peu développée. Le P. Scaramelli, à qui ses travaux apostoliques avaient donné une remarquable expérience de la vie spirituelle, ne craignait pas d'affirmer que les âmes appelées à la voie contemplative sont beaucoup moins rares qu'on ne le pense. Il ajoutait aussi que ces âmes ont beaucoup à souffrir, et que leurs progrès dans la perfection sont souvent entravés, parce qu'elles ne trouvent pas des confesseurs assez instruits pour les conduire. Cette connaissance, les prêtres la trouveront ici, et ils la posséderont alors avec une netteté et une sûreté qui leur permettra de répondre à toutes les exigences de leur ministère.

Car, nous nous hâtons de l'ajouter, il n'y a nul danger, de s'égarer à l'école d'un tel maître. La doctrine de saint Jean de la Croix n'a jamais été attaquée, ni même soumise à des réserves au point de vue de l'orthodoxie. Ce qu'il enseigne et recommande, ce sont les maximes mêmes de l'Evangile, ce sont les préceptes et les conseils qui font la base même du christianisme : le renoncement à soi-même,

le détachement des créatures, l'amour de Jésus-Christ et l'attention à se former d'après ce divin modèle. Que toutes les âmes, — même celles qui sont vraiment généreuses, — ne pratiquent pas ces vertus au même degré que saint Jean de la Croix l'a fait lui-même, cela se comprend de reste. Mais son exemple et ses paroles seront toujours pour elles une lumière qui ne trompe pas.

D'ailleurs, si ses écrits présentaient des difficultés dans l'édition surannée du P. Maillard — la seule que nous ayons eue en français jusqu'en 1866 —, ils deviennent facilement intelligibles dans celle que nous devons à Mgr Gilly. Elle a été préparée d'après l'édition espagnole de 1703, faite par les ordres de Mgr Palafox, archevêque de Séville, et exécutée avec un soin digne du docteur mystique qu'il s'agissait de populariser en France. Le savant traducteur n'a rien omis d'ailleurs de ce qui pouvait rendre plus facile et plus accessible la lecture de ces admirables traités. Il les a fait précéder d'une préface courte, mais où il se trouve bien des renseignements instructifs, et il les a complétés par une traduction de la vie du saint, due à un Carme déchaussé, le P. Jérôme de Saint-Joseph. Nous devons donc témoigner à Mgr l'Evêque de Nîmes toute notre gratitude pour une si utile publication, et nous souhaitons à cette œuvre une large diffusion chez tous les chrétiens qui ont quelque souci de leur perfection.

Mgr Gilly n'est pas seulement un traducteur fidèle et consciencieux des traités mystiques de saint Jean de la Croix, il est aussi un orateur infatigable, qui a prêché vingt-sept carêmes dans différentes parties de la France. « Aujourd'hui, nous dit-il, le prédicateur a fait place à l'Evêque. L'Evêque prêche autrement qu'il ne le faisait jadis. Mais, en relisant ses sermons presque vieux, il n'a pas pensé qu'ils fussent trop vieux par le fond et par la forme pour qu'il ne les pût publier avec quelque avantage pour les prêtres qui les étudieront, et pour les fidèles qui, après les avoir entendus, auront le courage de les relire. C'est une manière de continuer notre apostolat par la chaire,

que de nous livrer au public. » Le savant prélat qui parle de lui-même avec une telle humilité, n'a eu garde de nous dire ce qui pourrait faire apprécier ses sermons. C'est donc à nous que ce soin doit incomber.

Il s'est occupé avant tout de rompre le pain de la doctrine, et d'instruire les fidèles, d'une manière toujours pratique d'ailleurs. Telles œuvres d'un prédicateur renommé naguère sont maintenant presque délaissées, parce qu'il avait fait une part trop restreinte à la théologie, et qu'il avait demandé ses succès aux mouvements oratoires, aux allusions ingénieuses, à tout ce qui fait l'actualité d'un discours. Les sermons de Mgr Gilly auront une destinée moins éphémère, parce qu'ils sont pleins de choses, et que, de tout ce qu'ils renferment, rien n'est accordé à la mode du jour et aux préoccupations du moment. Et en même temps ils sont attachants, parce que tout ce qu'ils exposent est neuf, et a été pensé par l'auteur lui-même. Ceci ne s'applique pas, il est vrai, aux sermons sur les grandes vérités : que pourrait dire un prédicateur qui n'ait déjà été expliqué et répété ? Mais ils ne forment que la minime partie du recueil, et ce que Mgr Gilly dit de Jésus-Christ et de l'Eglise, lui appartient tout entier.

Jésus-Christ ! il semble qu'à notre époque on parle de tout, sauf de lui ! Et cependant en lui sont cachés les trésors de la science et de la sagesse, dit saint Paul, et c'est en le connaissant, ainsi que son Père, que l'on parvient à la vie éternelle. Or, sur les vingt sermons qui composent ce volume, douze sont consacrés exclusivement à Jésus-Christ, et nous disent ses titres à notre amour et à nos adorations, en même temps que son action sur l'Eglise et sur les âmes. Oh ! la sublime théologie, qui consiste à expliquer comment il est notre Maître, notre Chef, notre Médiateur et notre Rédempteur ; à nous exposer sa Royauté et son Sacerdoce, à nous dire comment il est l'auteur de la grâce, et comment il habite dans l'âme fidèle d'une manière surnaturelle et ineffable ! Ce sont là des vérités si importantes, si nécessaires à connaître, et la foule des fidèles les connaît si mal ! Ajoutons que le savant prélat possède la

science des Saintes Lettres, et qu'il en tire un excellent parti pour l'exposition de la doctrine chrétienne. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à lire le dixième sermon, où il explique le psaume *Eructavit*, qui raconte les noces du Verbe divin avec l'humanité.

Ces sermons ont donc le mérite de renfermer une doctrine solide, et celui d'être très personnels. Ils plairont aux prêtres, qui cherchent avant tout le sérieux du fond, et qui prisent beaucoup moins l'éclat de la forme. Ils seront très utiles aux fidèles qui auront le bonheur de les lire. Ce premier volume semble annoncer qu'il sera suivi de plusieurs autres du même genre. Nous souhaitons qu'ils ne se fassent pas trop attendre : ils contribueront, comme celui-ci, à la glorification de Jésus-Christ et au salut des âmes.

L'abbé A. LEPITRE.

II. LES DERNIÈRES THÈSES DE DOCTORAT EN DROIT DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE LYON.

Pendant les deux derniers mois de l'année scolaire, la faculté catholique de Lyon a vu trois de ses étudiants soutenir brillamment leurs thèses de doctorat en droit, et la rentrée a été marquée par un succès de même nature. Ce chiffre est par lui-même très significatif, quand on songe à la difficulté des épreuves du doctorat, et bien peu de facultés de province réussissent à l'atteindre. Il y a mieux : toutes les thèses présentées constituent des travaux qui, en raison de leur valeur, méritent une mention spéciale; il est juste de s'y arrêter, bien que le sujet très scientifique et fort spécial de plusieurs ne permette point de les étudier dans cette Revue avec les développements qu'elles mériteraient, et nous oblige même à passer sous silence les thèses de droit romain plutôt que de les déflorer par de trop brèves analyses.

I

C'est M. Joseph Lucien Brun qui a le premier, à la date du 14 juin, obtenu le diplôme de docteur (1). Après une bonne thèse sur les *actions exercitoria et institoria* en droit romain, dans laquelle il a su mettre à profit les dernières publications allemandes et répandre un peu de lumière sur leur obscurité, il s'est attaché à étudier les marques de fabrique et de commerce en droit français, droit comparé et droit international. C'était là un travail considérable qui exigeait de multiples recherches : M. Brun ne s'est point laissé rebuter, et il nous a donné une étude fort complète, très pratique, appelée à rendre de grands services et en même temps d'une réelle valeur scientifique.

L'idée de mettre sur les objets fabriqués un signe, une marque destinée à indiquer et à recommander le fabricant est, paraît-il, fort ancienne. M. Brun croit la retrouver dans la législation romaine. En tout cas, le moyen âge a certainement connu les marques et considéré leur usurpation comme un acte dommageable et criminel, contre lequel des lois impitoyables furent même parfois portées. On a retrouvé un édit de l'électeur palatin au XIVe siècle qui, ne voyant pire tromperie que celle dont le buveur peut être victime, punissait de la pendaison le tavernier coupable d'avoir vendu un cru roturier pour du Rudelsheim. En France, les galères menacèrent les contrefacteurs, et la peine de mort ne leur fut peut-être pas toujours épargnée.

Après l'anarchie révolutionnaire, on sentit la nécessité de faire intervenir de nouveau les pouvoirs publics, mais comme on excéda la mesure en édictant la réclusion contre les contrefacteurs et imitateurs de marques, ces dispositions restèrent à l'état de lettre morte. Après divers tâton-

(1) *Des actions exercitoria et institoria en droit romain*, in-8, XII-62 pages. *Les marques de fabrique et de commerce en droit français, droit comparé et droit international*, in-8, XX-456 pages. Paris, Larose, 6 fr.



nements, les lois de 1824 et de 1857 sont enfin venues réglementer plus sagement et plus utilement la matière au point de vue pénal et assurer au fabricant et au consommateur lui-même une protection suffisante mais sans exagération.

M. Brun a entendu embrasser d'une facon complète le régime des marques et, en raison de leur usage aujourd'hui essentiellement international, esquisser leur fonctionnement à travers les différents Etats. Avant tout, il a résumé dans un exposé fort précis la législation française pour y suivre la naissance, la vie et la mort des marques. La recherche de la situation des étrangers en France l'amène ensuite à parler des traités entre les diverses nations. De là il passe à l'étude des législations étrangères, puis des conventions diplomatiques de Paris et de Madrid, et termine par l'examen des principes du droit international et de leur application dans les traités d'union pour la protection de la propriété industrielle.

Au cours de ce travail, M. J. Lucien Brun a eu l'occasion d'élucider plusieurs points importants d'un haut intérêt pratique: c'est ainsi, par exemple, qu'il a traité à fond la question très controversée de la licéité de l'apposition d'une marque française sur les produits fabriqués à l'étranger, quand elle a lieu d'après l'ordre du fabricant français propriétaire de la marque. Voici un fabricant de soieries à Lyon : peut-il s'entendre avec un fabricant de Suisse ou d'Allemagne et lui proposer la combinaison suivante : « Vous fabriquez un tissu à bien meilleur compte que je ne puis le faire, mais vos étoffes étant de médiocre qualité leur marque est dépréciée. Ma marque au contraire est si réputée que toute marchandise qui en est revêtue peut être vendue aux prix les plus élevés. Mettons-nous d'accord : vous fabriquerez, et sur ces produits vous mettrez, avec mon autorisation, mon nom et mon adresse, ma marque en un mot, et nous partagerons les bénéfices. » — On comprend l'importance de la solution pour les consommateurs : des auteurs qui font autorité s'étaient prononcés pour la licéité de cette combinaison. M. Brun semble avoir complètement réussi

à réfuter définitivement une théorie qui, en fait, encouragerait trop souvent la fraude. La manière dont il a abordé cette discussion fait honneur à son talent juridique.

II

M. Pierre Ravier du Magny (1) n'a pas reculé devant les difficultés d'un sujet aussi délicat que vivant : il s'est attaché au contrat de fondation. Est-il possible, dans notre législation de créer pendant sa vie ou pour le temps qui suivra son décès une œuvre charitable, scientifique ou littéraire ? Tel est le problème qu'il s'est posé et dont le seul énoncé suffit à faire comprendre l'importance. Quand il s'agit d'associations ou de fondations, la législation française manifeste des terreurs singulières et une instinctive défiance de la liberté. Plutôt que de laisser se développer de généreuses initiatives privées, l'Etat aime mieux voir son budget croître chaque jour et d'innombrables œuvres d'intérêt général péricliter ou disparaître. Ailleurs on voit les établissements charitables, les écoles, de puissantes universités atteindre une prospérité sans égale, sans que les impôts en ressentent le contre-coup, et ce merveilleux épanouissement des fondations, fruit de la liberté, reste en même temps le meilleur des remèdes contre les progrès du socialisme. Chez nous, rien de semblable, et pour assurer après soi la réalisation d'une œuvre désintéressée il faut naviguer entre d'innombrables écueils juridiques. Le livre de M. du Magny présentera le précieux avantage de servir de pilote dans cette traversée difficile : à ce titre, il constitue, en même temps qu'une thèse de doctorat remarquable, une œuvre d'un haut intérêt pratique.

Dans une première partie, M. du Magny étudie les prin-

(1) *Les Origines de la vente et du louage en droit romain*, in-8, 102 pages. Cette étude très neuve et très intéressante mérite de fixer l'attention ; nous regrettons que le cadre de cette revue ne nous permette point de nous y arrêter ; il est à souhaiter que M. du Magny la complète quelque jour définitivement. — *Le Contrat de fondation en droit français*, in-8 de 266 pages, Paris, Larose, 6 francs.



cipes généraux du contrat de fondation. Il démontre la légalité de ce contrat, en dégage le véritable caractère d'acte gratuit pour le tout par rapport au fondateur et onéreux pour le tout par rapport au donataire, et étudie le fondement du droit des tiers à réclamer à leur profit le bénéfice d'une disposition à laquelle ils ne sont point intervenus.

Ces principes posés, il s'agit de faire choix d'un donataire auquel il sera possible d'imposer la charge de la fondation. Ce ne sera point chose facile, car le donataire ne peut être utilement désigné que s'il réunit tout un ensemble de qualités, la capacité juridique de recevoir, une certaine souplesse à s'adapter au but vrai, enfin des garanties de permanence et de stabilité. M. de Magny passe successivement en revue, pour discuter leurs mérites, les divers donataires auxquels on pourrait avoir l'idée de s'adresser. En premier lieu, on peut désigner une personne physique, un être vivant : ce procédé peut soulever d'intéressantes questions de droit, mais il est très peu pratique. On concevra plus facilement qu'un fondateur s'adresse à une association : seulement, si celle-ci n'est pas légalement investie de la personnalité, peut-elle jouer le rôle de donataire ? Non, jamais et d'aucune façon, répondent encore aujourd'hui la grande majorité des jurisconsultes. M. van den Heuvel et le comte de Vareilles-Sommières ont commencé, depuis quelques années, à battre en brêche avec un talent peu commun cette vieille théorie, acceptée comme un dogme et cependant aussi arbitraire qu'antilibérale : ils snt très judicieusement démontré la capacité des associés pris comme tels de recueillir des libéralités avec charges sous condition d'indivision. M. du Magny s'est rangé à la doctrine des deux éminents professeurs, et il est pleinement dans le vrai selon nous. Toutefois, s'il y a une importance extrême à reconnaître dans cette acception la capacité des associations licites non reconnues, il n'en est pas moins certain que de telles associations seront toujours loin de réaliser l'idéal des qualités que le fondateur peut souhaiter chez son donataire.

Les sociétés commerciales et civiles qui bénéficient de la

personnalité sembleraient, grâce à cette circonstance, comporter beaucoup plus facilement des fondations : toute la question est de savoir si elles sont capables de jouer le rôle de donataires. Sous la préoccupation d'assurer avant tout l'omnipotence du dieu Etat, la plupart des auteurs entendent contester le droit des personnes morales dites privées qui peuvent se former sans une intervention directe de la puissance publique. Là eucore, M. du Magny n'a garde de tomber dans de pareilles erreurs et dans les contradictions qui en découlent fatalement, et il se prononce pour l'aptitude des sociétés.

Il importe de dégager ces vérités ; mais il est certain qu'en fait le plus sûr et le plus simple sera, en général, de faire reposer sa fondation sur un établissement public ou d'utilité publique : M. du Magny a donc dû insister longuement sur la capacité et le régime de ces établissements ; les chapitres qu'il leur consacre contiennent de précieuses indications et constituent un résumé excellent. On ne saurait trop en recommander la lecture à ceux qui veulent gratifier un établissement et qui ne se méfient point assez des pratiques administratives qui font ou défont les droits des institués.

La dernière partie de l'ouvrage traite de l'exécution du contrat. Comment assurer l'exécution fidèle et complète des intentions du donateur ? M. du Magny répond à la question en passant successivement en revue l'action directe du fondateur pour l'exécution de la charge, l'action en révocation pour cause d'inexécution et les actions des bénéficiaires eux-mêmes. Enfin il termine en examinant les garanties accessoires qui pourraient être ajoutées au contrat.

M. du Magny a évité de mêler à ce travail juridique des considérations d'économie politique et de législation : il s'est contenté de poser le problème en terminant. Il est probable que beaucoup de lecteurs n'auront pas besoin de commentaires pour conclure qu'il est singulièrement difficile de justifier les multiples entraves apportées à toutes les œuvres charitables ou désintéressées, et que cette législa-

tion, d'ailleurs considérablement aggravée par des interprétations arbitraires, fait peu d'honneur à notre pays et à nos prétentions de libéralisme.

III

La thèse de M. Paul Montégu, modestement intitulée » Essai sur la liquidation des sociétés », est d'un caractère hautement scientifique, et en raison des questions qu'elle soulève, s'adresse surtout à des jurisconsultes exercés. Le règlement des sociétés civiles après leur dissolution soulève de multiples difficultés ; par malheur il n'existe à peu près aucun texte sur la matière, tout est laissé à l'arbitraire des tribunaux, et les vices de ce système sont tels, que lorsqu'on s'est trouvé en présence de la catastrophe de la société du Canal de Panama, il a paru indispensable de faire une loi sur ce cas spécial, de suspendre le droit de poursuite individuelle des créanciers de la société, et de donner au liquidateur pleins pouvoirs pour agir selon les intérêts de ceux-ci (1).

N'existe-t-il point cependant quelques principes juridiques qui, en attendant une intervention législative, permettent de réglementer la liquidation normale des sociétés, suite naturelle de leur fin, comme l'ouverture d'une succession est la suite naturelle de la mort d'un individu ? Sur quelles bases doivent être terminées les opérations en cours au moment de la dissolution et arrêtée la situation des divers créanciers ou débiteurs ? Qu'est-ce au surplus, juridiquement, que cet état de liquidation, si on veut en pénétrer la véritable notion ? Toutes les sociétés doivent-elles passer par cet état ? Qui doit organiser la liquidation et nommer le liquidateur ? Qui sera représenté par lui ? Celui-ci une fois nommé, quels sont ses pouvoirs et à quelles opérations peut-il se livrer ? Enfin quand

(1) *De la Datio in solutum* en droit romain, in-8 de 102 pages.
Essai sur la liquidation des sociétés en droit français, in-8 de 204 pages. Lyon, Mougin-Rusand.

peut-il considérer sa mission comme terminée ? Ce sont là autant de points restés obscurs et livrés à la discussion.

M. Montégu ne s'est point arrêté aux théories plus ou moins superficielles qui sont reçues d'une façon courante il a cherché à dégager la véritable théorie de la liquidation et à en tirer les conséquences. Son analyse l'a conduit à soutenir, avec d'excellents arguments d'ailleurs, que l'on pouvait justifier la liquidation sans recourir à la fiction de la survivance de la personnalité morale, et même se passer de la fiction de la personnalité morale de la société. Il trouve la justification de la liquidation dans une sorte de contrat tacite, dans une volonté tacitement exprimée par les divers intéressés au moment où s'est formé le contrat qni les lie : l'objet de la liquidation serait alors de satisfaire les uns et les autres. La liquidation serait donc un règlement des affaires sociales prenant sa source dans un contrat au moins tacite, et s'effectuant sous le régime qui a été celui de la société pendant la durée de la période pleinement active.

Ce système exposé, M. Montégu en tire les principales conséquences et en montre l'importance considérable au point de vue des sociétés civiles : souvent il aboutit au même résultat que la jurisprudence la plus récente, mais à la différence de celle-ci, il peut justifier ses solutions. Dans la plupart des cas, son système, en basant la liquidation sur le pacte social, résout d'une façon satisfaisante les difficultés. Ce travail très sérieux mériterait une discussion approfondie; sans doute, comme le reconnaît très modestement M. Montégu, il ne sera point accueilli sans réserves dans plusieurs de ses parties, et il laisse place à quelques objections, mais il ouvrira tout au moins de nouveaux horizons favorables à la réglementation des sociétés civiles.

IV

M. Lucien Treppoz (1) remplit avec distinction, depuis

(1) *Le Concept du vol dans le droit romain*, in-8 de 62 pages. —

plusieurs années, les fonctions de substitut de l'avocat général près le Tribunal supérieur de Monaco. Les circonstances l'ont amené à faire des lois pénales une étude approfondie, et sa thèse française, consacrée à l'étude des condamnations conditionnelles, dénote, en même temps qu'une rare précision juridique, une maturité de jugement qui donne un grand poids à ses appréciations.

Les criminalistes s'accordent à reconnaître que l'accroissement progressif de la criminalité a sa cause principale dans la récidive. C'est donc contre la récidive qu'il faut énergiquement essayer de lutter. Diverses lois ont été portées dans ce but : l'une, qui est excellente, substitue l'emprisonnement cellulaire à la prison en commun, véritable foyer de corruption, mais malheureusement jusqu'à ce jour elle est restée à l'état de réforme sur le papier. Mais parmi toutes ces lois récentes, aucune n'a excité à un plus haut degré l'attention que celle du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines, à laquelle la voix publique a attaché, par un légitime hommage, le nom de son auteur, M. le sénateur Bérenger. Ce sont les dispositions de cette loi, instituant dans notre droit le système de la condamnation conditionnelle, que M. Treppoz s'est proposé d'étudier.

On sait quelle est dans ses grandes lignes le mécanisme de la loi : les juges, après avoir reconnu la culpabilité et prononcé la peine comme si elle devait être immédiiatement subie, auront, dans certains cas, la faculté de déclarer que l'exécution sera suspendue pendant une période de 5 ans. C'est là un avertissement. Si, au terme de cette période, le condamné n'a encouru aucune condamnation à l'emprisonnement ou à une peine plus grave pour crime ou délit de droit commun, il sera définitivement dispensé de la peine. La condamnation elle-même se trouve effacée. C'est une prime à l'amendement. Dans le cas contraire la suspension cessera, la première peine deviendra

Etude théorique et pratique sur les condamnations conditionnelles (loi Bérenger), in-8 de 204 pages. Paris, Chevalier-Mareseq et Cie.

immédiatement exécutoire et sera subie cumulativement avec la seconde. C'est la menace et la sanction de l'avertissement méconnu.

La première partie du travail de M. Treppoz est consacrée à l'examen théorique de ce système de la condamnation conditionnelle dans son principe, dans ses grandes lignes, dans ses rapports avec les autres mesures destinées à prévenir la récidive. C'est la partie la plus neuve, la plus intéressante du volume, celle où l'auteur a pu donner le plus complètement la mesure de sa valeur. M. Treppoz y traite la question avec une remarquable hauteur de vues; au fond, il est partisan du nouvel esssai, mais il ne se dissimule aucune des objections qu'on peut faire au système, et il n'a garde de se laisser entraîner à y voir la solution du problème de la récidive. « Ce serait une illusion, conclut-il, que de chercher ailleurs que dans la réforme des prisons le vrai remède au mal social dont nous nous sommes occupés. » Il faut reconnaître du reste que trop souvent, jusqu'à ce jour, les tribunaux ont appliqué la loi Bérenger avec un arbitraire qui a soulevé les protestations de la conscience publique.

La seconde partie de l'ouvrage est un commentaire de la loi du 26 mars 1891, et comprend l'étude des textes. C'est le résumé le plus précis et le plus complet qui ait encore été publié; à ce titre, il est de nature a rendre en pratique d'utiles services.

Ces quatre ouvrages constituent des travaux qui méritaient d'être particulièrement signalés. Leurs auteurs étaient tous venus demander leur formation juridique à l'enseignement de la Faculté catholique de Lyon : celle-ci a le droit d'être fière de tels succès, qui se passent de commentaires.

Auguste Rivet.



BIBLIOGRAPHIE

L'homme-singe et les précurseurs d'Adam en face de la science et de la théologie, par le R. P. Diercks, S. J. — Bruxelles, 1894. — Paris, Victor Retaux, rue Bonaparte, 82.

Le dogme de la création d'Adam et d'Eve touche de si près au dogme de nos destinées éternelles qu'il ne pouvait manquer de passionner l'école matérialiste, préoccupée avant tout de rejeter Dieu, le surnaturel et le miracle dans le domaine des chimères, ou du moins de l'inconnaissable. D'ailleurs on avait réussi, assurait-on, à soulever le voile qui recouvre la formation de l'univers et les origines de la vie; le mystère de l'apparition de l'homme sur la terre ne pouvait demeurer comme une ombre au tableau, ni surtout comme une protestation gênante contre des théories dans lesquelles on voulait voir des lois d'une inflexible nécessité et d'une application universelle. A la doctrine révélée, il fallait substituer les affirmations de la science. On y travailla avec un zèle digne d'une meilleure cause, et le problème anthropologique mis à l'ordre du jour continue d'être vivement agité à l'heure présente. « Une vaste école de savants fort accrédités, suivis de nombreux et ardents disciples, semble n'avoir qu'un but : effacer les caractères irréductibles qui font de l'âme humaine une création spéciale de Dieu dans la nature, montrer l'homme comme le dernier terme d'une évolution continue. » Ainsi s'exprimait M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, professeur — aujourd'hui recteur — de l'Institut catholique de Toulouse, au congrès scientitifique international des catholiques tenu à Paris en 1888. Depuis lors, la controverse n'a rien perdu de son acuité. Cependant deux faits se sont produits qui méritent d'être signalés : d'une part, les plus illustres maîtres du transformisme,

sans cesser de se faire les apôtres de la libre pensée, ont manifesté leurs doutes au sujet de la généalogie prétendument évolutionniste de nos premiers ancêtres; d'autre part, quelques écrivains bien intentionnés ont cru pouvoir faire aux tenants de la théorie darwinienne certaines concessions qu'ils estiment peu compromettantes pour la foi orthodoxe. Il a semblé au R. P. Diercks — et devant la réalisation de son programme nous partageons son jugement, — qu'un exposé de ces fluctuations doctrinales présenterait un véritable intérêt, tout en précisant la situation respective des partis et en dispensant d'une longue et fastidieuse discussion de détail.

Son étude, extraite de la *Revue des questions scientifiques*, forme l'opuscule in-8 de 120 pages environ, que nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et de recommander à leur attention. La doctrine de Darwin et de Haeckel sur l'homme-singe et sa généalogie y est exposée à l'aide de citations bien choisies, qui permettent de « se rendre compte de ce que peut un *esprit ingénieux* avec la science ». Le mot est de Darwin lui-même; il caractérise justement le système de haute fantaisie élucubré par le professeur d'Iéna. Les réserves et les dénégations formulées sur un assez grand nombre de points par des savants peu suspects d'orthodoxie et d'ultramontanisme, tels que Virchow, Huxley, Tyndall, Carl Vogt, Claparède et autres, remplissent les chapitres consacrés à l'examen de la théorie générale et de ses rapports avec la paléontologie, l'anatomie et la physiologie comparées. De tous ces textes empruntés à des matérialistes et à des libres-penseurs, souvent à des amis de Haeckel devenus ses contradicteurs, il ressort que les principaux arguments des partisans de notre origine simienne se réduisent à des conjectures aventureuses ou à des inductions illégitimes. Les observations et les expériences, dont la science est redevable à Darwin, à Wallace et à quelques-uns de leurs disciples, ont mis en lumière les rapports de ressemblance des organismes vivants ou fossiles du règne animal, mais elles n'établissent point l'enchaînement successif des formes par voie de descendance; car, ainsi que le R. P. Diercks le fait remarquer à bon droit, « il y a loin de l'unité de plan à l'unité d'origine, et la parenté idéale n'implique pas la parenté réelle ». Néanmoins plusieurs écrivains catholiques, parmi lesquels il convient de citer M. le professeur Saint-Georges Mivart, et le R. P. Leroy, dominicain, séduits sans doute par les côtés spécieux de la théo-

rie évolutionniste, ont accordé à de pures hypothèses l'assentiment que la science, c'est-à-dire la connaissance certaine et évidente par les causes, peut seule imposer à l'esprit, et ils se sont préoccupés de concilier les exigences de la foi chrétienne avec les concessions qu'ils ne craignent pas de faire dans le domaine de la raison. Il s'agissait de sauvegarder les dogmes, tels que la création originelle de la matière, le gouvernement du monde par la Providence, et l'intervention spéciale de Dieu dans l'origine du genre humain ; il fallait aussi mettre le récit biblique de la création d'Adam et d'Eve en harmonie avec les découvertes de l'archéologie préhistorique, et montrer que la loi impérieuse et universelle de l'évolution aurait pu à la rigueur, nonobstant [les expressions de la sainte Ecriture, trouver son application dans la formation du corps du premier homme, qui dériverait ainsi immédiatement de l'animalité, et médiatement du limon de la terre. Toutes ces diverses tentatives ont-elles été couronnées de succès ? Avec le R. P. Diercks, dont la discussion à ce sujet nous paraît fort convaincante, nous n'hésitons pas à répondre négativement. Avec lui également nous concluons que « le temps n'est pas venu de déchirer la première page de Moïse et de remplacer le dogme catholique de la création de l'homme par le dogme matérialiste de *la descendance du singe* ».

F. M.-J. Belon, O. P.

Essai sur la loi de la vie dans le Célibat et le Mariage, par l'abbé Joseph Crozat, Curé-Archiprêtre du Touvet ; in-8, xii-463 pp. ; le Touvet (Isère), chez l'auteur ; Grenoble, Vallier, 1893. Prix : 5 francs.

Préoccupé comme je le suis, depuis trente ans, des questions qu'indique ce titre, questions si graves et qui intéressent au plus haut point l'avenir du pays et le salut éternel des âmes, j'ai lu cet ouvrage avec l'attention que l'on doit à un auteur sérieux, dont la thèse s'élève aux plus hautes considérations spéculatives pour en déduire des conclusions pratiques qui s'imposent. Je dois avouer toutefois que ma première impression n'a pas été celle que j'attendais. La raison en est bien simple ; c'est que, sur la foi d'un journal, je croyais trouver là un ouvrage qui s'adresserait au grand public. Or, celui-ci ne me paraissait pas de nature à s'imposer à des lecteurs qui voudraient qu'on les dispense d'un travail personnel de réflexion, et qui lisent à la hâte

et d'un œil plus ou moins distrait des pages dans lesquelles ils cherchent pour le moins autant leur amusement que leur instruction. J'oubliais que pour ces sortes de lecteurs l'ouvrage n'était plus à faire, et que M. l'abbé Bolo, dans ses deux volumes : *Du Mariage au divorce* et *Les Mariages écrits au ciel*, avait parfaitement réalisé ce genre littéraire, agrémenté d'assez de philosophie et de théologie pour faire croire qu'il contient la doctrine, d'assez peu pour ne pas effaroucher les esprits superficiels.

Je reconnus donc, après réflexion, que M. l'abbé Crozat s'adressait surtout et avant tout aux prêtres, ses confrères, et à tous ceux qu'intéressent les problèmes sociaux, et, entre tous, celui de la dépopulation de la France, qui entraîne les conséquences les plus désastreuses pour le présent et l'avenir de notre patrie. Remontant aux causes de ce crime social, l'auteur signale particulièrement l'inaction à laquelle se sont réduits les prêtres comme maîtres de la doctrine, comme prédicateurs, comme confesseurs, au lieu de combattre la loi de mort que la corruption néo-païenne introduisait de nouveau dans le monde. « Ce qui a donné, nous dit-il, un appui respectable et une force considérable à l'opposition des défenseurs de la chair contre l'autorité et la direction spirituelle des prêtres en matière de chasteté, c'est l'erreur janséniste qui, faussant par une exagération funeste les vraies et justes règles de la pudeur chrétienne et de l'honneur sacerdotal, lui tenait ce spécieux langage : « Prenez-y garde, redoutez avant tout de souiller votre âme et de compromettre votre dignité. Quand vous aborderez cette matière, ce que vous devez faire rarement, il vaut mieux pécher par défaut que par excès. » Qu'en est-il résulté ? Ces recommandations mal comprises et exagérées ont abouti : 1° à piquer la curiosité de ceux qui veulent tout savoir et particulièrement ce qu'on tient tant à leur cacher ; 2° à river à leur ignorance et à leurs erreurs naïves les indifférents et les dociles ; 3° à aplatir les timides et les trembleurs, qui n'ont qu'un souci, celui de se tenir le plus loin possible du danger, et aussi de la responsabilité et de la peine ; 4° à endormir le plus grand nombre dans la trompeuse sécurité que donne la fausse prudence (p. 412 et sq.). Qu'en est-il résulté encore ? C'est que beaucoup « en ont conclu que le prêtre de Jésus-Christ est un être d'un ordre surnaturel qui n'a rien de l'homme, qui ne doit rien savoir de ce qu'il y a de mal dans l'homme, et qui s'abaisserait et se déshonorerait, s'il osait en parler même pour de bons motifs ».

Grâce à tout cela, l'action du prêtre sur la sainteté du mariage est devenue de plus en plus nulle, à mesure que le théâtre, les romans, les thèses philosophiques et le parlement faussaient l'opinion publique.

C'est pour faciliter à ses confrères de tout âge un ministère difficile mais nécessaire, voulu par l'Eglise, exigé de plus en plus par le besoin de rétablir la vraie doctrine, que M. l'abbé Crozat a écrit son livre. Celui qui le lira, loin d'en être scandalisé, n'en deviendra que meilleur et plus apte à remplir son ministère sublime. C'est ce que n'ont pas manqué de reconnaître les revues les plus autorisées ; c'est ce que nous reconnaissons et proclamons après tant d'autres. Nous faisons des vœux pour que cet ouvrage remarquable soit lu, médité par tous les prêtres, et qu'ils en tirent toutes les conséquences qui en découlent.

A., *Supérieur de séminaire.*

I. Les Jésuites et la pédagogie au XVIe siècle. Juan Bonifacio, par le R. P. Delbrel, S. J. Paris, Alph. Picard et fils, 1894, in-8 de xi-89 p.

II. L'Eglise d'Agen sous l'ancien régime. Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789, par l'abbé Durengues. Agen, Ferran frères, 1894. Grand in-8 de xvi-750 pages avec une carte.

III. La Faculté de théologie de Paris et les docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Féret. **Moyen âge,** t. I. Paris, Alph. Picard et fils, 1894. In-8 de lxiv-367 p.

IV. Grégoire de Tours. Histoire des Francs. Livres VII-X. Texte du manuscrit de Bruxelles (Bibl. roy. 9403), avec index alphabétique, publié par Gaston Collon. Paris, Alph. Picard et fils, 1893. In-8 de viii-343 p.

I. Le R. P. Delbrel, un des maîtres les plus distingués du collège Saint-Joseph de Sarlat, vient de consacrer une étude biographique et pédagogique, étude très bien informée et très attachante, au P. Juan Bonifacio. Elle est tout à fait digne d'appeler et de retenir l'attention de nos confrères de l'enseignement libre.

On sait jusqu'à quel point Messieurs de l'Université d'Etat s'appliquent à mettre en lumière les idées des pédagogues du xvie siècle. Naturellement leurs sympathies et leurs éloges se concentrent sur les écrivains franchement hétérodoxes, ou tout

au moins suspects soit d'indifférence soit d'hostilité aux idées chrétiennes. Le plus sommaire examen du *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson et des publications du *Musée pédagogique* suffit pour vérifier l'exactitude de mon affirmation. Or, dans le mouvement de réforme de l'éducation et des études au XVI[e] et au XVII[e] siècle, les catholiques et, au premier rang, les jésuites ont tenu une grande place ; ils ont discuté et approfondi, eux aussi, tous les problèmes qui s'y rapportaient. Cinq ans avant la publications des *Essais* de Montaigne, un jésuite espagnol injustement oublié, le P. Juan Bonifacio, faisait imprimer un ouvrage très important et très neuf, l'*Institutio christiani pueri* où il se montre éducateur consommé et partisan déterminé d'une doctrine alors fort nouvelle, celle de la douceur et de l'amour adoptés et pratiqués comme le mobile efficace entre tous de la formation intellectuelle et morale de la jeunesse. Une quinzaine d'années plus tard dans le *de Sapiente fructuoso* il revenait sur les mêmes théories et les développait avec un grand talent et une onction très persuasive. Ce sont ces deux ouvrages fort rares que le R. P. Delbrel fait connaître, par une analyse attentive et des extraits bien divisés, dans la seconde partie de son court et substantiel mémoire. La première nous fait connaître l'âme et la vie cachée et féconde de Juan Bonifacio, un des premiers régents de ces grands collèges de la Compagnie de Jésus, où la culture littéraire fut si intense et d'où sortirent tant d'hommes illustres. Admirablement doué, comme ses livres en témoignent, l'humble jésuite renonça spontanément aux ministères les plus éclatants de son ordre « pour attirer les enfants au Christ » par un enseignement continu de quarante années. Il occupa toutes les chaires depuis l'*ima grammatica* jusqu'à la rhétorique.

Voilà ce qu'on trouvera présenté avec une érudition consommée et un rare talent d'exposition et de style, dans le *Juan Bonifacio* du R. P. Delbrel. Depuis vingt ans il m'a passé par les mains quelques centaines de livres et de brochures sur l'enseignement et l'éducation. Je puis bien répéter ici ce que j'ai écrit à l'érudit biographe. Son bref mémoire est un des meilleurs que je connaisse. Il vaut maint gros volume et il est de ceux que je mettrai au bon endroit de ma collection.

II. On pensera sans doute que l'ouvrage de M. l'abbé Durengues est bien spécial pour être annoncé dans une revue comme la nôtre, et qu'il n'est pas de nature à intéresser la majorité de

ses lecteurs. Néanmoins je crois faire œuvre utile en le leur signalant, d'une part parce qu'il est vraiment remarquable, ensuite parce qu'il est fort à souhaiter que l'exemple donné par son auteur soit suivi.

Il est bon que dans tout genre d'études les membres du clergé affirment leur savoir et tiennent une place honorable. Jeune encore, M. l'abbé Durengues a fait le plus noble usage des loisirs que lui laissaient les fonctions du ministère, et, pour son coup d'essai, il offre au public un magistral ouvrage d'histoire locale. Ensuite, les travaux comme celui qu'il a entrepris et mené à bon terme ont une extrême importance intrinsèque. C'est par eux, s'ils se multiplient, qu'on arrivera à résoudre scientifiquement des questions du plus haut intérêt : Quelle était au juste l'organisation de l'ancienne Eglise de France ? Quelle était exactement la fortune du clergé avant la Révolution ? Là-dessus nous n'avons trop souvent que des données insuffisantes, et la littérature du sujet comprend surtout des généralités abstraites et vagues, les déclamations haineuses des ennemis de notre foi, les apologies, souvent plus éloquentes que concluantes, de ses défenseurs. Si dans tous nos diocèses, on réalisait l'idée maîtresse de l'ouvrage de M. Durengues, il en irait tout autrement. Et c'est pour cela surtout que je sollicite pour son travail l'attention du public intelligent de l'*Université catholique* et tout spécialement celle de nos confrères.

L'Eglise d'Agen sous l'ancien régime est tout à fait un livre de première main. Sans doute l'auteur connaît à merveille les publications de ses devanciers, mais il les a constamment contrôlées et complétées par l'étude directe des documents d'archives, pouillés, comptes et visites pastorales dont l'évêché d'Agen conserve une belle collection. Ce sont ces pièces officielles qui servent de base à l'exposé toujours clair et attachant de la situation, en 1789, de tous les bénéfices du diocèse, classés par archiprêtrés et par paroisses. C'est de la paroisse surtout que l'auteur a fait le centre de ses monographies, et il y a rattaché les abbayes et prieurés, les chapitres et l'évêché lui-même. Je ne pense pas que ce système soit le meilleur. Il eût été plus logique de traiter en premier lieu de l'évêché et du chapitre cathédral; puis, en tête des parties consacrées à chaque archiprêtré, des collégiales, des abbayes et des prieurés. Remarquons pourtant que l'index alphabétique remédie, dans une certaine mesure, aux inconvénients de l'ordre que je critique.

Quoi qu'il en soit, c'est faire strictement justice que de constater la valeur exceptionnelle du livre de M. Durengues, et de proclamer sa très réelle importance. Notre confrère est évidemment un érudit de grand avenir.

III. La critique n'a pas été jusqu'ici très clémente à l'ouvrage considérable courageusement entrepris par notre savant confrère, M. l'abbé P. Féret. On lui a reproché un certain nombre d'erreurs de fait, vénielles en somme (Cf. *Polybiblion*, août 1894, p. 167), et, ce qui est plus grave, des lacunes dans les informations et d'assez sérieux défauts de composition et de méthode. A vrai dire, c'est aussi l'impression que m'a laissée la lecture de cette histoire de la faculté de théologie de Paris dans la première partie du moyen âge.

En tête du volume, une étude étendue sur la fondation, les viccissitudes, le développement, et enfin la constitution adéquate du grand *Studium parisiense*. M. Féret ne nous y apprend pas grand'chose de nouveau, et j'ai notamment remarqué qu'il s'était abstenu presque toujours et, ce semble, systématiquement de mettre en œuvre les précieux travaux du P. Denifle, où pourant il y a tant à recueillir. Viennent ensuite trois livres respectivement consacrés: le premier, à l'enseignement théologique parisien aux XIe et XIIe siècles; le second, aux « phases historiques de la faculté de théologie dans la première moitié du XIIIe siècle »; le troisième, à une « revue littéraire » de cette faculté à la même époque. Au fond, le travail de M. Féret est essentiellement une longue série de notices biographiques et bibliographiques sur les théologiens qui ont enseigné à Paris aux époques ci-dessus indiquées. L'auteur s'est efforcé de nous renseigner largement sur leur origine, leur vie, leurs travaux, leurs systèmes. Le *Gallia*, l'*Histoire littéraire*, Rainaldi, Wadding, Lelong, Hauréau, etc., ont été de sa part l'objet d'un dépouillement attentif. Et, en somme, les lecteurs sérieux et curieux de l'histoire de la scolastique suivront, avec intérêt et profit, l'exposition documentée de notre confrère. Mais pourquoi a-t-il souvent présenté ses notices en fragments distincts et distants?

Malgré ses imperfections, le vaste travail de M. l'abbé Féret rendra des services. Sans doute l'auteur approchera de la perfection dans les volumes suivants. Etant donnée l'extrême difficulté du sujet, peu de personnes auraient pu se flatter de l'atteindre du premier coup.

IV. Le 2e volume de l'*Histoire des Francs* est le 16e de la très utile *Collecttion de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* que j'ai présentée à diverses reprises aux lecteurs de l'*Université catholique*. Evidemment la place d'une œuvre aussi importante que l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours y était marquée. M. Omont en avait publié les six premiers livres d'après le manuscrit de Corbie; c'est au *Bruxellensis* 9403 que M. Collon a demandé les quatre derniers, parce que nous les y trouvons dans l'état le plus complet et le plus rapproché du texte primitif. Il y a pourtant, à la fin, une lacune d'environ deux chapitres et demi qui a été comblée à l'aide des *Monumenta Germaniae historica*.

M. G. Collon a suivi la même méthode que M. Omont, et il nous donne une édition *paléographique*, très sérieusement faite. L'annotation n'a pas d'autre objet que la restitution du texte primitif aux nombreux endroits où la « la leçon du ms. rendait la phrase obscure ou inintelligible ». Comme il fallait s'y attendre, ce système a été appliqué parfois d'une façon quelque peu arbitraire.

A la fin du volume, on trouvera un index onomastique et géographique des dix livres de Grégoire de Tours. Il a été dressé avec beaucoup de soin et sera fort utile.

E. Allain.

I. Casimir Périer. député de l'opposition (1817-1830), par Charles Nicoullaud; Paris, Plon, 1894, in-8, 496 p., portrait.

II. L'Art chrétien en France. L'abbaye du mont Saint-Michel, texte et dessins par G. Dubouchet. Paris, Lethielleux, 1895, in-12, 297 p., 67 gravures.

I. Une partie notable de la vie du grand-père du président actuel de la République française était reléguée dans l'ombre; on connaisssait à merveille le ministre de Louis-Philippe, on connaissait beaucoup moins le député de la Restauration. Grâce à M. Nicoullaud, nous voilà amplement renseignés. Il a pris Casimir Périer à son entrée dans la vie publique et il l'a conduit jusqu'en 1830.

La thèse de M. Nicoullaud c'est que, somme toute, en dépit de certaines apparences, malgré des liaisons compromettantes, Casimir Périer demeura fidèle à la monarchie de Louis XVIII et de Charles X ; son opposition n'eut rien d'antidynastique.

Cette idée paraît juste, à condition toutefois de tenir compte plus que ne le fait l'auteur, des excès de parole, et des écarts ou au moins des imprudences de conduite où se laissa entraîner son héros.

Casimir Périer fut un homme intelligent — cela va sans dire — et actif. Il valut mieux que son entourage politique, sans réussir à se dégager suffisamment de lui. Telle est l'impression qui résulte de ce gros volume.

En même temps qu'il met en lumière cette personnalité intéressante, M. Nicoullaud touche à une multitude de questions d'intérêt général. Son livre est un apport utile à l'histoire de la France pendant les années 1817-1830.

II. Sous ce titre : *L'Art chrétien en France*, la librairie Lethielleux vient d'inaugurer une nouvelle collection illustrée, « dans laquelle entreront successivement, sous forme de monographies, les descriptions des principaux édifices religieux et des pèlerinages les plus célèbres que la foi du peuple français a élevés et développés sur le sol de la patrie française ».

Le premier volume de la série est consacré à l'abbaye du mont Saint-Michel. C'est un aimable ouvrage, écrit d'une plume facile, quelque peu hâtive, qui ne vise ni à être complet ni à dire du nouveau, mais seulement à résumer ce qui est déjà connu. De nombreux dessins, jolis et soignés, parsèment les pages. Les visiteurs de l'abbaye auront là un guide précieux. A ceux qui ne peuvent aller en personne au mont Saint-Michel, le texte et l'illustration de M. Dubouchet permettent de faire le voyage dans leur fauteuil, un voyage attrayant et instructif.

F. V.



CHRONIQUE

I. Lettre de Mgr Tarozzi, secrétaire de S. S. Léon XIII pour les lettres latines, a M. Joseph Rambaud, professeur a la Faculté catholique de droit de Lyon.

Tuum illud modo editum opus *Eléments d'économie politique* Beatissimus Pater quam gratum habuerit, jam ad te retulit vir lectissimus, Rector istic Facultatum catholicarum, qui munus Ei sua ipse exhibuit manu. Hoc ipsum tamen gaudeo posse me tibi, augusto Ejusdem nomine, confirmare dignamque testari laudem et consilii suscepti et rei peractæ.

Causa, quam tractasti, per se gravis, quotidie ingravescit propter errores gliscentes in eam multiplices : ita ut actores alios defensoresque egregios deposcat. Recte quidem proposito tua respondet doctrina et sollertia, quippe quam studueris principiis stabilire optimis atque cum documentis scitisque Ecclesiæ, ab ipso Pontifice traditis, velle omnino conjunctam. Præmium igitur honestissimum quod scribendo spectasti, ut nimirum non juventuti studiosæ tantum, sed multis latius prodesses, hoc libet Beatissimo Patri jam gratulari tibi, ampliusque exoptare.

Cujus rei gratia atque in testimonium peculiaris benevolentiæ Apostolicam benedictionem tibi tuisque peramanter impertiit.

Tu autem meam in te observantiam sane plurimam benigne habeas, velim.

Tibi, vir illustris, deditissimus,

Vinc. Tarozzi,

D. N. Leonis XIII ab epist^{is} lat^{is}.

(Romæ, ex ædid. Vatic. die XXIV dec^{ii} MDCCCXCIV).

Le très distingué Recteur des Facultés catholiques de votre ville, qui lui-même et de sa propre main a offert au Très Saint-Père le livre que vous venez de publier sous le titre d'*Eléments d'économie politique*, vous a déjà rapporté combien Sa Sainteté l'a eu pour agréable. Je me réjouis cependant de pouvoir, en Son auguste nom, vous confirmer cet accueil et vous témoigner



l'éloge que vous méritez pour le dessein et l'exécution de votre ouvrage.

La cause que vous avez soutenue, grave en elle-même, le devient de jour en jour davantage à raison des multiples erreurs qui s'y entremêlent, au point qu'elle réclame de nouveaux talents pour la plaider et la défendre. A ce but répondent parfaitement votre doctrine et votre habileté à l'exposer, appliqué que vous étiez à l'appuyer sur les principes les meilleurs et à la mettre en complète harmonie avec les enseignements et les décisions de l'Eglise, proclamés par le Souverain Pontife lui-même. Aussi puisque, en écrivant, vous avez ambitionné, comme la plus belle récompense, d'être utile non seulement à la jeunesse studieuse, mais encore à un nombre plus considérable de lecteurs, le Très Saint-Père se plaît à vous féliciter du succès obtenu et à vous en souhaiter un plus large encore.

Pour ce motif, et en témoignage de Sa particulière bienveillance, Il vous a accordé, avec une vive affection, la Bénédiction Apostolique pour vous et les vôtres.

Je vous prie, honoré Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes respects les plus distingués.

Votre très dévoué,

Vinc. Tarozzi,

Secrétaire de N. S. P. Léon XIII pour les lettres latines.

Rome, du Vatican, le 24 décembre 1894.

II. SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Fondée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

GROUPE LYONNAIS

Séance du lundi 10 décembre 1894.

Présidence de M. Henri Beaune.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

La parole est donnée à M. Voron, professeur suppléant à la Faculté catholique de droit. M. Voron a bien voulu nous communiquer lui-même le résumé de son rapport.

Loi sur le crédit agricole.

Le 5 novembre dernier a été votée une loi intitulée : *Loi relative à la création de Sociétés de crédit agricole*. Ce titre est de nature à éveiller l'attention de ceux qui s'occupent du crédit

agricole ou populaire, de ceux aussi, et nous sommes tous de ce nombre, qui suivent avec intérêt les réformes législatives tendant à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Les lois de ce genre sont attendues avec autant de crainte que d'espérance, plus de crainte peut-être que d'espérance ; la crainte d'innovations socialistes fatales à la société, l'espérance des mesures salutaires.

Je crois pouvoir le dire dès le début : en ce qui concerne la loi qui nous occupe, les craintes ne sont pas réalisées, mais les espérances aussi sont déçues.

Nos législateurs ont eu l'intention, assurément louable, de faciliter le crédit aux agriculteurs à l'aide de syndicats agricoles. On ne saurait confier une meilleure cause à de meilleurs défenseurs.

Par quels moyens pense-t-on arriver aux résultats cherchés ?

M. Méline, à qui est due l'initiative, avait songé d'abord à enrichir les syndicats d'un droit nouveau, en leur permettant de se transformer en banques et de se livrer eux-mêmes à des opérations de crédit. Cette idée avait souri à la Chambre, mais elle déplut au Sénat qui ne songea qu'à l'organisation d'institutions parallèles, créées uniquement dans l'intérêt du syndicat et par ses membres, mais sans se confondre avec lui.

Pour cela, nul besoin n'était d'autoriser les syndiqués à créer des sociétés de crédit. Ce droit, ils l'avaient depuis longtemps, ils pouvaient en jouir librement en se conformant à la loi de 1867 ; beaucoup en avaient usé. Qu'y avait-il donc à faire ? accorder des immunités fiscales, des avantages pécuniaires.

On a donc dispensé les sociétés qui se créeraient conformément à la loi nouvelle, de la patente et de l'impôt sur le revenu ; on a apporté aussi une simplification, très légère du reste, aux formalités de publicité (dispense de publicité dans un journal et dépôt au greffe de la justice de paix seulement, mais en double exemplaire, de l'acte de société).

Si l'on recherche ce que la loi apporte d'avantages véritablement nouveaux, il faut bien avouer que la dispense de patente profitait et profite encore, en dehors de la loi récente, aux sociétés mutuelles de crédit, et que les sociétés mutuelles organisées d'après le système Raiffeisen et Durand, sous forme d'associations en nom collectif à capital variable, sont déjà dispensées et de la patente et de l'impôt sur le revenu.

La loi du 5 novembre fera au contraire, au point de vue fiscal, une situation meilleure à ceux qui, méconnaissant cette règle d'expérience qu'il n'y a pas de crédit populaire sérieux en dehors de la mutualité, voudront ouvrir leur caisse aux agriculteurs syndiqués. Quelques membres riches d'un syndicat pourront

ainsi se rendre utiles à leurs collègues moins fortunés. Le fonctionnement de la société créée par eux ne sera pas entravé par de lourds impôts; c'est bien quelque chose, quand on ne roule pas sur l'or, et c'est le cas habituel.

Malheureusement, comme condition de ces faveurs, la loi nouvelle impose des obligations lourdes et difficiles à remplir, sous des sanctions sévères, le tout formulé en des règles peu claires.

Il faudra ne faciliter et ne garantir que des opérations agricoles. Ne se trompera-t-on pas souvent? Ne sera-t-on pas souvent trompé?

Il faudra, si le capital est variable, ne jamais descendre au-dessous du capital de fondation.

Il faudra fixer dans les statuts le maximum des dépôts, *les prélèvements à faire sur les opérations.* S'agit-il là du taux de l'escompte, si variable, et obéira-t-on suffisamment à la loi en fixant un taux variant avec celui de la Banque de France ?

Il faudra enfin, chaque année, déposer au greffe de la justice de paix un état, en double exemplaire, des opérations de l'année (coût probable de 20 à 40 fr.).

Et *toute violation de la loi* entraîne, pour les administrateurs, une responsabilité civile personnelle du préjudice causé et une responsabilité pénale — 16 à 200 fr. d'amende, dont les gratifiera le tribunal correctionnel.

J'ai bien peur que beaucoup d'agriculteurs n'hésitent à entrer dans la voie qui leur est tracée et ne s'en tiennent au droit commun, aux anciennes règles qui, il faut le dire à l'éloge de la loi, ne sont aucunement modifiées.

Le nouveau texte a d'autres avantages du même genre : il ne crée aucune banque d'Etat ou subventionnée par l'Etat. Il n'impose à la Banque de France aucun service contraire aux principes fondamentaux qui sont sa force. Par conséquent, plus d'avantages négatifs que positifs.

En somme, on a voulu — on en a fait au Sénat le demi-aveu — faire quelque chose pour les agriculteurs et leur envoyer un témoignage de sympathie, sans doute avec l'espoir d'être payé de retour.

Je souhaite que la loi ait des avantages d'un autre ordre et qu'elle soit le point de départ d'un sérieux essor du Crédit agricole.

Sans doute, les syndicats seront flattés de la confiance qu'on leur témoigne. Il serait heureux aussi que leur influence bienfaisante augmentât par les nombreux services qu'ils sont appelés à rendre.

Mais rien ne les empêchait jadis de créer des sociétés de

crédit étroitement liées au syndicat, et ne fonctionnant que pour lui. C'est ce qu'on avait fait notamment à Coulommiers.

On pourra se mettre aujourd'hui sous une nouvelle égide; mais on ne pourra rien faire qu'on n'ait pu faire jadis avec un peu d'initiative, car notre fonds juridique est encore riche, n'en doutons pas, en principes libéraux et féconds; les hommes habiles savent en tirer des œuvres prospères et utiles. Il y a trois semaines, vous entendiez ici un de ces hommes intelligents et énergiques vous dire que dans ses entreprises de tout genre, il n'avait jamais été gêné par la loi fondamentale des sociétés, la loi de 1867, et vous exposer ce qu'il avait pu faire sur de telles bases, et certes vous ne lui avez pas ménagé votre admiration.

Plutôt que de voir nos codes s'allonger indéfiniment, j'aimerais mieux voir se développer cette vertu, qui n'est peut-être pas française puisque nous sommes obligés d'en emprunter la désignation à l'étranger, je veux parler du *self help* des Anglais et du *selbst hülfe* des Allemands.

Il ne faut pas se le dissimuler, écrivait au commencement de cette année, M. Leroy-Beaulieu, sur 100 lois que l'on fait, il y en a 90 de franchement nuisibles, 8 à 9 de médiocres, une à peine de bonne; encore la plupart du temps on aurait pu s'en passer.

La loi que nous venons d'examiner ne fait pas mentir cette appréciation. Mettons qu'elle soit bonne, étant donné qu'elle n'est point mauvaise, mais, franchement, on aurait pu s'en passer.

La discussion générale est ouverte après la lecture de ce rapport.

L'ordre du jour de la prochaine séance, 7 janvier 1895, est ainsi fixé : le bimétallisme, par M. Joseph Rambaud, professeur d'économie politique à la faculté catholique de droit.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.



L'ŒUVRE DES SIX JOURS

La liste seule des ouvrages composés sur l'*Hexaméron* de Moïse, versions, paraphrases, commentaires, expositions, traductions de versions, notes sur les paraphrases, commentaires des commentaires, contre-expositions, thèses et antithèses, remplirait des volumes. Très certainement des explications nouvelles sont sur le point de voir le jour. Cela prouve, ce nous semble, que le sujet est inépuisable. On nous permettra donc d'y puiser à notre tour et d'ajouter quelques gouttes à cet océan d'exégèses.

Commençons par constater les choses manifestement certaines ; elles seront les bases de la solution. Partant de là, nous restreindrons peu à peu le champ de l'inconnu.

I. LE BUT DE MOÏSE

Moïse se propose, dans le premier chapitre de la Genèse, d'établir solidement le dogme de la création. Dieu est le Producteur universel et il a tiré toutes choses du néant : telle est la vérité à faire ressortir. Personne, pensons-nous, ne peut se méprendre sur ce but primordial.

Ce dogme du Dieu créateur est le dogme par excellence ; toute la morale en vient, tout l'avenir de l'homme dépend de la connaissance qu'il en aura eue et des conséquences

qu'il en aura tirées. Sans ce dogme fondamental, le dogme de l'Incarnation est inintelligible.

Il fallait donc que le peuple hébreu, d'où devait sortir le Messie, c'est-à-dire le Dieu incarné, fût maintenu à travers les âges dans la foi au Dieu créateur. Ce peuple avait à conserver cette foi au milieu d'un monde qui la perdait de plus en plus. Toutes les nations tombaient dans l'idolâtrie. Les Hébreux, au moment où écrivait Moïse, étaient encore pleins des souvenirs de l'Egypte, le pays idolâtre par excellence.

Ces souvenirs les avaient souillés jusqu'au pied du Sinaï. Ils marchaient à la conquête d'une contrée païenne dont Dieu avait décrété l'extermination. Comment le dogme du Dieu créateur se serait-il conservé dans l'âme de ce peuple, si Moïse ne l'avait pas inscrit en tête de son livre et en lettres de feu ? Inutile de chercher autre chose dans ce premier chapitre. Moïse est muet sur la manière dont Dieu s'est servi des causes secondes pour perfectionner l'univers. Tout est rapporté à la cause première. Moïse atteste que les choses finies ont Dieu pour auteur. Il atteste le fait sans nous rien dire sur le mode intime du fait. Tout ce qui voilerait l'action de la cause première est systématiquement écarté.

Ce point est essentiel. Seul il peut donner la clef des paroles de Moïse dans l'affirmation solennelle et la sublime description qui ouvre la Genèse.

II. L'OBJET DE LA DESCRIPTION

L'affirmation est universelle : Dieu a tout créé.

La description ne peut suivre une loi aussi sommaire, et elle se fait dans des conditions qu'il faut préciser avec soin.

L'objet de la description n'est pas et ne saurait être aussi vaste que celui de l'affirmation : Dieu a tout créé. Il a créé tout ce qui existe, tout ce que nous connaissons et tout ce que nous ne connaissons pas. L'intelligence comprend cela

immédiatement, parce que l'intelligence généralise. Mais il ne saurait en être ainsi pour l'imagination, qui ne se représente que des objets concrets. Si Moïse avait voulu tout décrire comme il avait tout affirmé au point de vue de la création, il se serait heurté à de véritables impossibilités.

1. La description de Moïse ne comprend pas la création des êtres invisibles ou esprits. Moïse a connu l'existence des anges bons et mauvais; il signale leurs relations avec les hommes presque à chaque pas dans la Genèse. Ces armées innombrables d'êtres plus parfaits que nous sont comprises dans l'universalité de l'acte créateur. En revanche, ils n'apparaissent nulle part dans l'évolution que l'auteur inspiré nous retrace de cet acte. Sans doute, d'illustres docteurs ont pensé trouver la place de la création angélique dans quelques-unes des phases génésiaques, et ils ont eu leurs raisons pour cela. L'examen de ces opinions n'importe pas ici, et il importe au contraire de bien constater que Moïse ne parle pas explicitement des anges dans son premier chapitre. Ce silence est voulu, et il prouve que la description mosaïque est volontairement restreinte.

2. L'auteur pousse bien plus loin encore l'abstention. Après avoir nommé, dans l'acte créateur, les cieux et ensuite la terre, il commence sa description par la terre : *Terra autem : Or, la terre.* Il ne sera question des cieux visibles qu'au quatrième jour , et encore d'une manière pour ainsi dire incidente. Les cieux sont, au point de vue de l'importance cosmique, la partie la plus considérable de l'univers. La terre est un point qui se perd, pour ainsi parler, au milieu des astres. Or cette importance des astres disparaît dans le récit sacré. Pas un mot de leur grandeur, de leur nombre, de leur mouvement, de leur action les uns sur les autres, de leur nature et de leur formation. Ont-ils eu un état chaotique comme la terre? les étoiles sont-elles des soleils entourés comme le nôtre de planètes? ces planètes ont-elles une atmosphère? sont-elles habitables? sont-elles habitées? Point de réponse à ces questions. Ces mondes sidéraux sont signalés uniquement dans leur rapport le plus apparent et le plus simple avec la terre. Ils doivent

servir à l'homme pour régler les jours, les mois, les saisons et les années. Pourquoi cette indication tellement restreinte que beaucoup sont tentés de la trouver incomplète ?

Elle n'est pas incomplète : elle est ce qu'elle doit être, et l'essentiel est précisément de bien comprendre ce qu'elle doit être. Dieu n'envoyait pas Moïse pour faire un cours d'astronomie, pour découvrir par avance aux hommes ce que la science humaine était destinée à découvrir dans une certaine limite. Les Hébreux n'eussent rien compris à ces enseignements scientifiques. Pourquoi Moïse aurait-il dévoilé le mystère insondé et insondable des cieux ? Si les mondes sidéraux sont habités, les êtres qui les peuplent n'ont aucune relation actuelle avec nous. La connaissance de ces êtres n'intéresse en rien le salut, elle est réservée pour l'instant où toute la création sera réunie. L'épreuve ne demande pas cette lumière.

Si Moïse, dans sa description, ne comprend pas les anges dont les relations avec nous sont perpétuelles, à plus forte raison ne comprendra-t-il pas des êtres vivant d'une vie qui n'a rien de commun avec la nôtre. Encore une fois, Moïse ne fait qu'effleurer le monde céleste. Il ne soulève pas même un coin du voile qui nous en cache les profondeurs. L'objectif de sa description est la terre seule.

3. Ce serait une grande erreur de croire que cette terre, objet de la description de Moïse, sera totalement envisagée par lui.

D'abord, il n'est pas question de la formation intérieure de la terre, des métaux et minéraux enfermés dans son sein, de la superposition des couches, etc. Il n'est pas permis de voir en Moïse un géologue ; il a voulu parler seulement des changements opérés à la superficie du globe terrestre. Les trois premiers jours ne constatent que des changements de ce genre.

4. Pense-t-on qu'au moins la flore et la faune, qui font la partie la plus apparente de l'extérieur terrestre, seront comprises intégralement dans la description ? On ne saurait l'affirmer.

Il n'y a pas de place dans la description mosaïque pour les plantes et les animaux microscopiques, les infusoires, les bacilles, les légions d'animalcules qui peuplent les espaces, qui remplissent les eaux, qui dépassent peut-être en nombre les grandes espèces et dont les anciens hommes ne soupçonnaient même pas l'existence.

5. Il y a plus : l'auteur sacré procède par de si grandes lignes, qu'il est malaisé de retrouver dans son énumération toutes les espèces végétales et animales connues de son temps. Où est par exemple la flore marine ? où placer avec une certaine évidence la création des insectes ?

Cela démontre catégoriquement qu'il ne faut pas chercher l'universalité des choses créées dans les versets du premier chapitre. Il y a sans doute une véritable universalité, mais cette universalité n'est pas absolue, elle est relative. Elle a sa mesure dans le point de vue auquel s'est placé Moïse pour dépeindre l'évolution de l'œuvre créatrice.

III. LE POINT DE VUE

Ce point de vue n'a rien d'obscur. L'auteur sacré nous enseigne quel est le but principal de Dieu dans l'organisation terrestre ; ce but n'est autre que l'adaptation prochaine de la terre à l'habitation de l'homme. Que faut-il pour que la terre soit prête à recevoir celui pour lequel elle est faite ? Il faut de la lumière, un air respirable, un terrain solide pour marcher, un soleil pour se réchauffer, des plantes et des animaux pour se nourrir. Voilà précisément ce qui fait le fond de la description de Moïse. Que de sous-entendus suppose donc cette description !

Si un historien voulait raconter la construction de Versailles, il prendrait sans doute les matériaux au moment où ils sont amenés sur l'emplacement du futur palais, pour dire dans quel ordre on les superpose. S'attarderait-il à décrire le travail des carrières d'où l'on a extrait les pierres et les marbres ? Expliquerait-il comment ces blocs se sont

formés au sein des terres ? Remonterait-il, pour les lambris, jusqu'aux graines d'où sont sorties les essences précieuses ? La peinture des tapisseries commencerait-elle aux troupeaux ou aux vers à soie qui en ont fourni la matière ? Tout cela est manifestement en dehors du sujet. Moïse, résumant la manière dont le globe avait été préparé, et pour ainsi dire aménagé au point de vue de l'habitation humaine, représente la création dans son résultat final et au point précis de l'adaptation. Il annonce la lumière sans se préoccuper de dire si elle vient par émission ou vibration. Il lui suffit que l'air soit respirable et ses éléments ne lui importent pas. Les continents paraissent; Moïse le constate sans se préoccuper du mode de leur apparition. Est-ce un soulèvement des terres ou une infiltration des eaux? Qu'est-ce que cela fait à la solidité du sol? Enfin, Moïse termine sa description par la flore et la faune qui sont immédiatement au service de l'homme. Les précurseurs des espèces actuelles ont avec l'homme des rapports si éloignés, qu'il n'y a pas lieu d'en faire une mention expresse.

Bien que la flore et la faune actuelles en leur totalité servent aux besoins de l'homme, ce service est plus ou moins apparent, plus ou moins matériel, plus ou moins direct.

A mesure que nous avançons dans les siècles et dans l'étude de la nature, la chaîne qui relie les différentes parties de la création se révèle. Certaines choses qui n'avaient aucune utilité visible prennent une place surprenante dans l'entretien de la vie universelle. Qui sait si certaines parties de la création ne sont pas d'une utilité purement esthétique en contribuant, par la variété qu'elles introduisent dans le monde, à la beauté de l'ensemble? En tous cas, c'est jusqu'à présent leur seule utilité connue. Enfin certaines choses ne servent à l'homme que parce qu'elles servent à certaines autres choses ordonnées directement à l'homme; parfois les intermédiaires sont très multipliés. Moïse, on le conçoit, ne pouvait tenir compte de ces utilités plus ou moins éloignées et inconnues. En conséquence, certaines espèces végétales et animales ne paraissent pas dans son récit.

Voilà comment l'adaptation prochaine de la terre à l'habitation de l'homme, point de vue de la description mosaïque, restreint cette description.

IV. LE PROCÉDÉ

Moïse eut à décrire les actes créateurs sous des couleurs sensibles et avec l'aspect majestueux qui leur convient.

Il n'y a rien de plus parfait dans les choses visibles et de plus connu de l'homme que l'homme lui-même. En conséquence, c'est dans l'homme que Moïse prendra les linéaments de la divine peinture.

Dieu parle, Dieu pétrit le limon de la terre, Dieu souffle sur ce limon. La métaphore anthropomorphique est tellement évidente que personne ne songe à la nier. Les plus grossiers s'en rendent parfaitement compte et la vérité n'en reçoit aucune atteinte.

Il n'y a pas moyen de confondre la parole, la main et le souffle de Dieu avec les attributs de l'homme. Cette parole retentit et sous cette parole les dômes de l'univers, plus de cent millions de soleils resplendissent dans les espaces. Quel est l'architecte qui d'un seul mot pourrait dresser les colonnes du Parthénon? La main de Dieu tire du limon ce qu'il y a de plus beau dans le monde matériel, à savoir le corps de l'homme. Quelle distance entre la fange et cette merveilleuse statue qui s'appelle Adam! Le souffle de Dieu produit l'âme, l'esprit, la divine ressemblance, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

L'allégorie continue. Dieu donne des noms à ce qu'il crée; Dieu constate après chacune de ses œuvres qu'elle est bonne et que l'ensemble de la création est très bon; Dieu enfin se repose.

Il n'est pas jusqu'aux termes dont se sert Moïse pour désigner les phases de la création qui n'éveillent le souvenir de l'homme. L'expression de jour, *iom*, reparaît jusqu'à cinq fois avec des nuances différentes dans le premier

chapitre de la Genèse et au commencement du second. Au cinquième verset du premier chapitre, jour signifie la lumière considérée comme opposée aux ténèbres. Au verset quatorzième, il signifie le jour solaire. Au verset 4e du chap. II, il signifie une période indéterminée. Quant au jour indiquant les phases de la création, cette expression répétée six fois rappelle le jour d'institution humaine, le jour civil commençant dès la veille. « Et il y eut soir, puis matin, premier jour... second jour... ... sixième jour. » Le septième jour (chap. II, vers. 2), qui est le jour du repos, n'a pas de veille.

V. L'ORDRE

Jusqu'à présent nous avons marché dans la certitude. Tout a été créé par Dieu : c'est le fond du récit biblique. Ce récit contient-il autre chose ? Indique-t-il l'ordre réel et successif dans lequel les différentes parties de l'univers ont été créées ?

Nous entrons ici sur le terrain des probabilités et nous nous y maintiendrons. On sait que, parmi les plus hauts génies du monde chrétien, quelques-uns refusent de voir aucun ordre objectif dans le récit biblique. D'après saint Augustin, Clément d'Alexandrie, saint Athanase, Albert le Grand, etc., tout a été créé en même temps; le récit de la Genèse est une succession de tableaux ne répondant pas à une succession d'objet. Cette opinion n'a plus guère de partisans.

Quelques modernes, sans se prononcer sur la *simultanéité* ou la *successivité* de la création, pensent que les jours de Moïse sont six visions. La succession et la durée des jours sont donc purement subjectives. C'est le système idéaliste. Il évite avec bonheur les inconvénients de la création simultanée et ne donne prise à aucune difficulté géologique.

Le troisième système reconnaît que Moïse décrit successi-

vement des évolutions qui se seraient réellement succédé et qu'il les décrit dans leur ordre. Examinons ce système.

L'ordre général. — La terre passe de l'état imparfait à l'état parfait; c'est l'apparition successive du règne minéral, végétal, animal et humain qui amène ce perfectionnement.

Comme on le voit, les règnes se suivent et s'élèvent de plus en plus. C'est la grande loi et c'est une loi nécessaire. Si les choses se sont succédé, elles n'ont pu se succéder autrement; le végétal a besoin du minéral et l'animal du végétal. L'homme, qui est maître de tout, ne peut se passer de rien.

La concordance entre l'ordre général biblique et l'ordre géologique est une concordance fatale, dans le bon sens du mot. Toutes les fois que le sens de l'Ecriture est évident, la nature lui fait nécessairement écho; l'Ecriture et la nature ont un auteur commun.

Les détails de l'ordre. — Quand on descend dans les détails de l'ordre génésiaque, on retrouve la concordance entre la révélation divine et l'observation des faits. Mais on sent que cette concordance manque de fixité, par la raison que l'Ecriture est susceptible d'interprétations diverses et que la science de son côté n'est pas complète.

Il y a pourtant, même dans les détails, des points de contact qu'on peut croire définitivement établis.

Le chaos. — La plupart des exégètes actuels voient, dans le chaos de Moïse, l'état nébuleux, moléculaire, presque atomique, qui selon Laplace fut l'état primitif de la terre et de tous les autres astres. On ne peut nier en effet qu'il y ait une grande ressemblance entre la description de Moïse et le système de Laplace. Il faut avouer cependant que les expressions de Moïse ne sont pas tellement précises qu'elles ne puissent être entendues dans un autre sens. Qui pourrait dire, par exemple, et sans hésiter, quelle est la nature de ces eaux primordiales? N'oublions pas non plus que le système de Laplace est une hypothèse; ni l'Ecriture, ni la nature n'ont peut-être dit leur dernier mot. En outre, c'est une question de savoir si le chaos de Moïse représente le monde dans son état réellement primitif et tel qu'il était

au sortir des mains de Dieu. Le chaos de Moïse ne pourrait-il pas être une époque de transition plus ou moins voisine des phases de perfectionnement que l'auteur juge à propos de signaler? Nous ne pensons pas que la question soit jamais résolue. Il y a vraiment là un abîme.

Les évolutions créatrices. — Les six phases de la création se divisent en deux séries dont la symétrie a été remarquée par les docteurs. Les trois derniers jours répondent aux trois premiers : le premier jour nous montre la lumière, le second nous met en présence de l'eau et de l'air, le troisième fait apparaître la terre ferme. Ensuite la série recommence. Le quatrième jour, par le rayonnement du soleil et des étoiles, est comme un perfectionnement de la lumière du premier jour; le cinquième jour, par la création des poissons et des oiseaux, met la vie dans l'air du second jour; le sixième jour, par la présence des animaux et de l'homme, achève d'orner la terre émergée au troisième jour.

Les trois premières phases. — L'air, l'eau et les continents sont nécessaires pour que la terre puisse soutenir toutes les espèces vivantes qui lui sont destinées. En ce sens, l'ordre du second et du troisième jour s'impose. Quant à la lumière du premier jour elle est plus mystérieuse. Plusieurs voient, dans les trois premiers jours de Moïse, la description exacte des trois phases principales par lesquelles a passé la terre d'après les astronomes et les géologues. La terre, au sortir de l'état moléculaire ou chaotique, est devenue, en se condensant, un astre véritablement incandescent, un soleil. C'est la première époque, l'époque ignée. Puis la terre s'est peu à peu refroidie; sa lumière a disparu; l'ère plutonique elle-même a pris fin. Au-dessous de l'atmosphère, les eaux se sont accumulées et ont couvert le globe d'un océan sans rivage : c'est la seconde époque, l'époque neptunienne. Enfin, cet océan s'est rétréci et la terre ferme s'est montrée : c'est la troisième époque, l'époque tellurique qui dure encore. Le rapprochement entre ces trois époques et les trois jours de Moïse paraît à certains esprits inévitable. L'époque solaire

du globe terrestre n'est autre chose que le *Fiat lux* de Moïse. L'époque neptunienne répond exactement au second jour, dans lequel Moïse ne nous parle que de l'eau et du firmament.

Quant à l'époque tellurique, il y a plus que de la ressemblance, il y a identité totale entre elle et le troisième jour de Moïse.

Nous ne nions certes pas les ressemblances ; elles ont même une majesté qui séduit. Néanmoins, pour parler en rigueur, peut-on conclure que Moïse ait voulu signaler ces trois époques terrestres, uniquement parce que ces trois époques ressemblent à ses trois premiers jours ?

Pour que la conclusion fût rigoureuse, il faudrait prouver non seulement que les trois époques susdites ressemblent aux trois premiers jours de Moïse, mais encore qu'elles sont les seules à pouvoir leur ressembler. En est-il ainsi ? Le texte de Moïse est d'une concision désespérante : « Dieu dit :que la lumière soit et la lumière fut. » Quelle est cette lumière ? Où est-elle ? D'où vient-elle ? Pas un mot là-dessus. Sans doute les astronomes pensent que la terre a été soleil. Mais ils pensent la même chose de la lune. Ils pensent même que l'éclat solaire de la lune a précédé celui de la terre. Quelques satellites des autres planètes ont pu se trouver dans les mêmes conditions que la lune. Voilà déjà bien des lumières qui auraient pu précéder l'état solaire du globe terrestre, sans parler d'autres hypothèses encore plus plausibles.

Le second jour de Moïse est décrit en termes qui offrent un large champ à la pensée. Il est question d'expansion d'eaux inférieures et supérieures. Les eaux supérieures n'ont pas un sens plus précis que les eaux chaotiques.

Les trois dernières phases. — Le quatrième jour de Moïse présente des difficultés spéciales.

« Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans le firmament du ciel et qu'ils divisent le jour et la nuit. »

Ces luminaires sont le soleil, la lune et les étoiles.

En quoi consiste précisément cette production du quatrième jour ? Est-ce une création, une illumination réelle ou une simple apparition de ces différents astres ?

L'idée d'une création proprement dite n'a presque aucun partisan. Outre que le mot créer, *Bara*, ne se trouve pas dans le texte, il est par trop clair que la création des cieux, c'est-à-dire des astres, est contemporaine de la création de la terre. « Au commencement Dieu créa les cieux et la terre. »

Vient ensuite l'illumination réelle. De même que l'illumination de la lune, plus petite que la terre, a précédé l'illumination de celle-ci, de même l'illumination de la terre, plus petite que le soleil, aurait précédé l'illumination du soleil, et celle des étoiles, assimilées, comme on le sait, au soleil.

C'est à l'astronomie à nous dire, si elle le peut, ce qu'il en est là-dessus.

Pour beaucoup d'exégètes, il s'agit simplement des astres apparaissant à la terre pour la première fois. D'après cette opinion, la terre, durant l'époque neptunienne, aurait été entourée d'une masse énorme de vapeurs formant nuée et interceptant le rayonnement du ciel. Après l'apparition des continents, l'enveloppe se serait déchirée et la terte aurait reçu les premières caresses du soleil. L'Ecriture parle de cette enveloppe de nuées, dont Dieu, au commencement, avait entouré la terre comme de langes.

N'oublions pas, du reste, que la première enveloppe de la terre fut l'eau. Si l'on prend ce terme de terre dans son sens le plus restreint, ne peut-on pas dire que la terre, c'est-à-dire la terre ferme, le continent, vit le soleil pour la première fois quand elle eut émergé des eaux? Ce qui donne une certaine latitude pour l'interprétation du texte sacré, c'est le mélange, dans ce verset, de l'élément physique et de l'élément téléologique. La fin de cette apparition astrale est indiquée : les astres doivent servir de signes pour les temps, les jours et les années. Evidemment, ce but n'intéresse que la faune, la flore et l'humanité.

La flore, au moins la flore terrestre, a suivi, de près ou de loin, l'apparition de la terre ferme, ainsi que nous l'avons vu au troisième jour. Le cinquième jour inaugure la faune, au moins la faune la plus apparente. Moïse nous enseigne

que la vie animale a commencé dans les eaux avec les poissons. Cet ordre est remarquable. Il est on ne peut plus naturel ; les eaux furent aptes les premières à entretenir la vie.

Cet élément est le plus ancien et il subit peu de modifications. Les découvertes géologiques semblent confirmer le récit sacré; on trouve des restes de poissons et de crustacés dans les terrains les plus anciens. Les animaux marins, commençant dès le terrain primaire, augmentent prodigieusement dans le terrain secondaire, qui est comme le siège de leur empire. Qui sait même si les eaux primitives ne renfermaient pas, bien avant l'époque tellurique, les infusoires et les microbes, dont Moïse, ainsi que nous l'avons vu au début de ces considérations, n'avait pas à parler ?

Quant aux oiseaux, il a fallu, comme on le comprend, un développement particulier de la flore, de certaines graines ainsi que la production de plusieurs sortes d'insectes, pour justifier l'apparition des granivores et des insectivores, et en conséquence des rapaces, qui supposent ces premières espèces. Les piscivores ne pouvaient précéder les poissons.

Examinons de près la concordance qui semble résulter des découvertes géologiques et du récit de Moïse. Les découvertes géologiques portent sur la flore et sur la faune primitives. La concordance sera donc formelle et intentionnelle, si Moïse a voulu parler réellement de cette flore et de cette faune. Mais si Moïse a voulu parler de la flore et de la faune actuelles, la concordance devient purement matérielle et accidentelle. Cela prouve uniquement qu'il y a ressemblance entre l'ordre des premières et l'ordre des dernières créations. En conséquence, si des découvertes géologiques postérieures nous présentaient l'ordre des créations primitives sous un jour nouveau, ces découvertes ne pourraient donner aucun démenti au récit sacré, puisque Moïse aurait voulu parler d'autre chose.

Le septième jour. — D'après Moïse, l'organisation de la terre a été complète avec la création de l'homme. L'évolution créatrice s'est arrêtée. A partir de cette époque, rien de nouveau n'a paru sur la terre. La science et l'histoire mènent aux mêmes conclusions.

Les derniers terrains contiennent toute la flore et toute la faune actuellement existantes. Ils contiennent, il est vrai, des espèces disparues dont nous retrouvons les débris avec les restes des premiers hommes. Mais aucune espèce nouvelle n'est venue les remplacer. L'apparition de l'homme semble avoir immobilisé tout le système de choses vivantes et mortes qui gravitent autour de lui. Les espèces se perpétuent d'une façon uniforme et par génération naturelle. Nulle part l'évolution des genres végétaux et animaux ne se constate à partir de l'homme. Après cette même époque, les changements astronomiques sont peu considérables ; les continents et les mers ne se sont pas sensiblement déplacés. Bref, le règne de l'homme coïncide bien réellement, selon l'expression métaphorique de Moïse, avec le repos de Dieu.

VI. LA CHRONOLOGIE

Y a-t-il dans la Genèse une chronologie proprement dite? Quel que soit le système que l'on embrasse, il est impossible de considérer les six jours de la Genèse comme le commencement de la chronologie cosmique. Le temps a commencé avant les six jours ; ce point n'est pas contestable.

Entre l'instant où le monde sortit du néant et l'instant qui inaugure le développement de la création, il s'écoula une période dont nul ne peut calculer la longueur. Nous parlons, qu'on s'en souvienne, du texte lui-même. Cette période est clairement indiquée dans la peinture du chaos. Le chaos a duré ; les paroles inspirées décrivant le chaos nous donnent l'impression d'un état, de quelque chose ayant une certaine permanence. Cet imparfait, *erat*, placé entre deux prétérits, *creavit* et *dixit*, semble indiquer une période intermédiaire. Au point de vue métaphysique, si le monde a été créé dans les ténèbres, la lumière n'est pas le commencement des temps ; il y a eu un instant au moins

antérieur à la lumière. Si le texte nous force à admettre un instant de ténèbres, rien ne nous force à restreindre les ténèbres à cet instant. Enfin, « l'esprit de Dieu se mouvait sur les faces des eaux ». D'autres entendent ces mots de l'esprit de Dieu planant ou plutôt couché sur les eaux comme une poule sur ses œufs. Que nous voyions là un mouvement ou une incubation, il faut y voir le temps, car le mouvement et l'incubation le supposent. Donc le *fiat lux* ne saurait rentrer dans l'*in principio*, et dès lors, il n'est permis à personne de limiter ce que la révélation ne limite pas, à savoir le temps qui s'écoula entre l'acte créateur et l'acte illuminateur.

Si les temps antérieurs à l'évolution créatrice sont laissés par Moïse dans un vague complet, les temps qui ont suivi cette évolution ne sont pas mieux partagés : Moïse n'a pas de chronologie historique.

Il rapporte les événements à certaines années de la vie des patriarches. Les Egyptiens et les Chaldéens font comme Moïse, ils n'ont pas d'ère et ne prétendent pas en avoir une. Quand même on découvrirait l'ère du monde indiquée dans quelques inscriptions, rien ne pourrait démontrer l'exactitude de cette ère. Telle est l'opinion commune, que nous n'avons pas mission d'établir ici.

Les six jours. — Les six jours de Moïse se trouvent donc placés entre deux époques dont l'auteur sacré n'a pas voulu déterminer l'étendue. Pourquoi aurait-il voulu donner une chronologie de la création, suspendue, pour ainsi dire, entre un passé et un avenir sans chronologie ?

Le procédé de Moïse pour les six jours peut parfaitement s'assimiler à ses procédés généalogiques. Il a pu dans ses généalogies historiques omettre des intermédiaires, pourquoi n'en aurait-il pas omis dans sa chronologie cosmique ? On ne saurait trop le répéter, la description mosaïque n'est pas complète. Elle ne parle pas des anges, elle ne dit qu'un mot des astres, elle ne considère la terre qu'à sa superficie. Elle passe sous silence une foule d'êtres inconnus au temps de Moïse ; elle omet la flore marine ; elle se borne aux grandes espèces de la faune. Toutes ces

créations omises ont demandé du temps. Il n'est pas naturel de croire que Moïse ait voulu nous donner la durée des créations dont il ne parle pas. Il manque donc des jours, comme il manque des créations dans sa peinture de la naissance des choses.

Non seulement des créations manquent dans l'énumération de Moïse, mais les créations signalées ne le sont que par leur résultat le plus apparent. Il n'est rien dit de ce qui a pu les précéder et les préparer, des causes secondes dont Dieu a pu se servir pour leur dernière élaboration. Nous ne sommes pas même sûrs de connaître toute la Création. Nos ancêtres en ont ignoré une partie; nos descendants feront peut-être des découvertes nouvelles. Ces découvertes rentreront dans les anneaux de la chaîne que Moïse a négligés.

La vérité n'a rien à redouter du temps. Le temps ne peut qu'une chose sur elle, lui enlever peu à peu ses voiles. C'est ce qui arrive. Les découvertes géologiques en nous montrant quels longs siècles furent nécessaires pour que la terre traversât les époques neptunienne, tellurique et jovienne, nous font comprendre pourquoi Moïse n'a pas voulu nous donner une chronologie si lointaine. Pour le but qu'il se proposait, à quoi eussent servi ces interminables séries de chiffres? Comment aurait-il pu se faire entendre des hommes à qui il parlait?

On voit par ce qui précède quelles difficultés rencontrent ceux qui voient dans les six jours de Moïse six jours ordinaires consécutifs. Rien dans le texte n'impose cette interprétation et les découvertes géologiques la repoussent.

La tentative faite par Buckland pour maintenir ces jours de 24 heures n'a pas été heureuse. Il est facile de rejeter dans la période chaotique toutes les flores et toutes les faunes antérieures à l'état actuel; il l'est moins d'assimiler l'œuvre des six jours à une simple restauration de la nature. Pour que cette restauration ait un sens, il faudrait que le cataclysme qui a détruit toutes les anciennes créations eût replongé dans l'eau et dans les ténèbres le globe de la terre. Or, il n'y a nulle trace d'un pareil bouleversement.

L'apparition de la lumière paraîtrait particulièrement inexplicable. Les créations anciennes, flore et faune, doivent donc trouver place dans les six jours, puisque ces créations tiennent le milieu entre les évolutions créatrices ayant précédé les êtres vivants et le dernier perfectionnement de la vie sur le globe.

Le système des jours-périodes, ou époques, ne nous plaît pas davantage que celui de Buckland. Dans ce système, les jours sont, il est vrai, des époques d'une durée indéterminée, qu'on peut élargir par conséquent autant qu'on le veut. De ce chef, les jours-époques n'ont pas l'inconvénient des jours de 24 heures signalés plus haut. A notre avis, ils en ont d'autres. Ces jours-époques, quand même on les prolongerait des milliers de siècles, resteraient toujours trop courts pour égaler l'œuvre que Moïse a voulu décrire. D'un autre côté, si on les prolongeait autant qu'il faudrait le faire pour atteindre ce but, ils se confondraient en partie les uns avec les autres. Enfin, ils ont avec les données géologiques une conformité plus apparente que réelle.

Ceci demande une explication.

Résumons d'abord la marche de la création au point de vue de la vie. La vie végétale se montre la première. La vie animale apparaît d'abord dans les eaux avec les poissons ; elle se développe ensuite dans l'air avec les oiseaux ; elle pullule enfin sur le sol avec les mammifères. La flore et la faune primitives sont imparfaites. Elles sont remplacées par des espèces plus élevées dans l'organisme. Ces espèces disparaissent à leur tour, cédant la place à des types supérieurs, jusqu'à l'apparition des espèces actuelles qui constituent la création définitive.

Rapprochons de ce tableau le système des jours-époques. Dans cette hypothèse, le troisième jour de la création comprend toute l'époque primaire, c'est-à-dire l'époque où le développement extraordinaire des végétaux donnait à la terre l'aspect d'une immense forêt. Le troisième jour ne va pas plus loin. Le cinquième jour représente l'époque secondaire, c'est-à-dire l'époque où prédominent les animaux

aquatiques et aériens. Le cinquième jour s'arrête là. Le reste des évolutions créatrices est compris dans le sixième jour. Nous n'avons rien à dire de la sixième époque. Mais la troisième et la cinquième sont plus faciles à imaginer qu'à comprendre. Elles sont caractérisées par le côté pittoresque de la terre. Une forêt sans limites couvrant les continents, des reptiles monstrueux nageant sur la surface des mers et faisant miroiter leurs écailles au soleil, des oiseaux gigantesques planant dans les nues, voilà, certes, trois aspects de la terre absolument saisissants. Il est aisé de se les figurer; il l'est moins de les adapter au récit mosaïque. Cette flore exubérante du terrain primaire, qui constituerait le troisième jour, a disparu depuis longtemps ; la flore actuelle n'en vient pas. Ces reptiles et ces oiseaux des terrains secondaire et tertiaire ont suivi dans le néant la flore du terrain primaire ; notre faune est une faune totalement nouvelle. Si le troisième jour finit avec le terrain primaire, si le cinquième jour ne s'étend pas plus loin que les terrains secondaire et tertiaire, il s'ensuit que Moïse, en parlant des plantes, des poissons et des oiseaux, a parlé exclusivement d'espèces disparues au moment où Dieu créa l'homme. A qui fera-t-on croire cela ? L'auteur sacré dit en toutes lettres que l'homme fut placé sur la terre pour dominer sur les poissons des mers, les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre. On voit donc que, quelle que soit la longueur donnée aux jours-époques, ils ne sauraient atteindre l'œuvre décrite par Moïse. Si l'on suppose au contraire que les jours-époques comprennent la création de la flore et de la faune avec toutes leurs évolutions, depuis les espèces imparfaites jusqu'aux espèces actuelles, ces jours-époques rentrent, à un moment donné, les uns dans les autres, puisque les flores et les faunes se sont développées parallèlement. De plus, le troisième jour-époque, répondant au terrain primaire, se trouve être le règne exclusif de la flore. Néanmoins, le terrain primaire contient déjà des poissons.

Enfin, les partisans des jours-époques ne se préoccupent pas assez selon nous du quatrième jour. Pourquoi supposer

que le soleil ne commença à briller que sur le terrain secondaire? C'est cependant là une nécessité des jours-époques.

VII. — Conclusion

Le résultat auquel nous arrivons paraît étrange, car il semble l'élimination de tous les systèmes destinés à interpréter les jours de Moïse. Si ces jours ne sont ni des jours de vingt-quatre heures, ni des époques plus longues, que sont-ils? Faudrait-il en revenir au système subjectif, d'après lequel les six jours de Moïse représenteraient l'ordre de ses visions, sans préjuger en rien la manière dont la création s'est opérée?

Nous n'y verrions pas d'inconvénient; nous n'y voyons pas non plus de nécessité. Un point frappera tout esprit attentif. Quand nous considérons seulement l'ordre du récit mosaïque, nous voyons cet ordre concorder parfaitement avec l'ordre des évolutions créatrices constatées par la raison et l'observation. Dès que nous voulons mesurer la durée de ces évolutions par les jours de Moïse, nous ne trouvons aucune durée convenable à ces six jours. D'où cela vient-il? Si les jours de Moïse mesuraient réellement la durée des évolutions créatrices, ces jours seraient nécessairement ou des jours de vingt-quatre heures ou des époques plus longues. Ils ne sont ni l'un ni l'autre; donc ils ne mesurent pas la durée des évolutions créatrices.

Puisque ces jours ne se rapportent pas à la durée des évolutions, ils en indiquent seulement le nombre et l'ordre.

Ces évolutions sont au nombre de six: 1° production de la lumière; 2° formation de l'atmosphère; 3° émersion des continents et germination de la flore terrestre; 4° apparition du soleil, de la lune et des étoiles; 5° création des animaux aquatiques et aériens; 6° création des animaux terrestres et de l'homme. Ce nombre de six a une apparence conventionnelle; il a été choisi par Dieu pour des raisons dignes

de lui, dont quelques-unes nous sont connues et dont quelques autres restent cachées.

Les six phases de Moïse ne s'appliquant pas à la création tout entière sont simplement les six phases principales de la création.

La considération de ces six phases nous découvre de plus qu'elles sont divisées d'après une méthode différente de la méthode naturelle. A la rigueur, la troisième phase, la cinquième et la sixième contiennent chacune deux évolutions. Ces évolutions sont unies, soit pour abréger et pour une raison mnémotechnique, soit par symétrie et afin que le quatrième jour réponde au premier, le cinquième au second, le sixième au troisième, soit encore pour une autre cause que nous ignorons. Notons en passant que le nombre six est le premier nombre parfait contenant la somme de ses diviseurs, un, deux, trois. Voilà pour le nombre.

Voici maintenant pour l'ordre.

Le système que nous allons exposer nous paraît le plus probable, et nous le donnons comme tel.

1° Les jours indiquent le commencement successif des évolutions et n'indiquent que cela. Le commencement d'une évolution peut être antérieur à la fin de l'évolution précédente.

2° Dans les phases où Moise a rassemblé deux formations distinctes, c'est la première formation qui est le commencement de l'évolution. En conséquence nous avons comme commencement des évolutions : la lumière, l'atmosphère, la formation des continents, le rayonnement du soleil, la création de la faune marine, la création des animaux terrestres. La création de la flore terrestre, de la faune aérienne et de l'homme ne sont que des fins d'évolutions.

3° Moïse, ce nous semble, veut parler des parties de la Création encore subsistantes et connues des hommes de son temps. C'est pourquoi la lumière du premier jour nous paraît être la lumière distincte de la lumière astrale, et produite aujourd'hui encore par l'électricité, les combinaisons chimiques, le mouvement, etc. L'atmosphère est évidemment l'atmosphère actuelle. Les continents ne sont

autres que ceux qui nous soutiennent. Plus évidemment encore le soleil n'a pas changé. Enfin les plantes, les poissons, les oiseaux et les animaux terrestres font partie de la flore et de la faune actuelles.

Ceci posé, on a, pour le commencement des quatre premières évolutions, la lumière, l'atmosphère, le soulèvement des continents et l'apparition du soleil. Le soleil apparaît avant la flore, parce qu'il suffit qu'il apparaisse après la séparation des terres et des mers qui commence la troisième évolution.

Cette troisième évolution se termine par la flore actuelle. Elle a donc eu une durée réelle très longue, puisqu'il y a eu, entre l'émersion des continents et la flore actuelle, les flores et les faunes des trois premiers terrains, flores et faunes dont Moïse ne parle pas.

La cinquième évolution commence avec la faune maritime actuelle, et il n'est nullement nécessaire de faire remonter le commencement de cette faune aux espèces préhistoriques. A la rigueur, le commencement de cette évolution peut coïncider pour le temps avec la fin de la troisième. La flore et la faune maritimes actuelles peuvent être contemporaines, et le texte ne s'y oppose pas. En tous cas, le commencement de la cinquième évolution est à une grande distance du commencement de la quatrième. Le commencement de la sixième évolution est constitué par la création des animaux terrestres historiques. Par une raison analogue, cette création peut coïncider pour le temps avec la création des oiseaux qui termine la cinquième évolution. En résumé, les animaux aquatiques ont pu apparaître avec la flore terrestre et les animaux terrestres avec les oiseaux. Ce dernier détail a sa valeur. Il est naturel, en effet, que la création se produise dès que les milieux sont aptes à la recevoir. Les eaux n'eurent pas besoin d'une préparation spéciale pour recevoir la faune aquatique actuelle. C'est pourquoi elles ont pu être peuplées en même temps que la terre se couvrait de la flore actuelle.

Comme cette flore est nécessaire pour entretenir les

faunes terrestres et aériennes, elle a dû les précéder. Ces deux dernières faunes ont trouvé leur milieu dans la flore précédente ; ce milieu est le même pour les deux faunes. Elles ont donc été produites simultanément.

Il faut nécessairement faire abstraction du temps qu'a pu durer la création complète de la flore et de la faune historiques, car ce temps nous est inconnu.

TABLE (1)

1° A I Lumière
2° A II Atmosphère
3° A III Continents
4° A IV Apparition du soleil
5° Flores et faunes préhistoriques sous-entendues par Moïse
6° { A V Faune aquatique actuelle
Ω III Flore terrestre actuelle
7° { A VI Faune terrestre actuelle
Ω V Faune aérienne actuelle
8° Ω VI L'humanité.

Relatons pour mémoire un dernier système d'après lequel Moïse viserait, dans ses six jours, non plus le commencement successif des évolutions, mais leur achèvement. C'est, comme on le voit, le système inverse. Les points visés seraient, dans ce cas, la lumière, l'atmosphère, la flore actuelle, le rayonnement du soleil, la création des oiseaux et l'apparition de l'homme.

Dans cette théorie, le rayonnement du soleil paraît avoir une place quelque peu arbitraire, puisque ce n'est pas le commencement de ce rayonnement. De plus, l'importance scientifique disparaît complètement. Cette dernière consi-

(1) Les chiffres arabes indiquent l'ordre dans lequel se sont succédé les créations ; les accolades, la simultanéité probable de plusieurs créations ; les A, le commencement des évolutions créatrices ; les Ω, la fin des évolutions ; les chiffres romains, les évolutions elles-mêmes.

dération nous toucherait peu sans la difficulté du quatrième jour.

En somme, les évolutions créatrices ont commencé les unes après les autres à des instants séparés par des intervalles inconnus. Moïse nomme ces instants des jours, pour employer la division des temps la plus connue et la plus naturelle. Il est clair, du reste, que ces instants ont pu faire partie de jours de vingt-quatre heures. Dans ce sens, Moïse a pu parler de jours de 24 heures; seulement, ces jours ne sont pas consécutifs.

Il y a donc six jours à retenir parmi les jours innombrables qui ont vu la formation de la terre. Ces six jours ayant seuls coïncidé avec le commencement des principales évolutions créatrices sont les jours mémorables, les jours types, les jours dates, les jours par excellence, plus énergiquement encore les jours de la Création.

Vint un instant où toutes les parties de la Création, commencées les unes après les autres, arrivèrent après avoir marché de front pendant un certain temps, au terme de leur marche, c'est-à-dire à leur perfection définitive. Le jour qui suivit cet instant fut le septième jour notable dans la grande œuvre. Ce fut le sabbat de Dieu. A partir de ce jour, aucune espèce nouvelle d'êtres vivants n'apparut sur la terre. La création était complète. Nous parlons, bien entendu, de la création qui nous est connue, de la création terrestre, de la création dont Dieu nous a parlé. Au delà de cette création, tout est mystère. Qu'on nous permette un souvenir puisé aux sources les plus mystiques. La célèbre voyante qui florissait à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, Catherine Emmerich, se promena un jour en esprit au milieu des astres. Elle vit que, pour certaines planètes, le temps d'être habitées était passé et que pour certaines autres il n'était pas encore venu. Flammarion sera sans doute heureux de se rencontrer avec Catherine Emmerich.

Nous pensons présenter au public un système nouveau, sinon dans tous ses détails, au moins dans son essence et sa démonstration. Si d'autres sont arrivés exactement au

même résultat, nous l'ignorons. Du reste, cela importe peu; car la justesse vaut mieux pour un système que la nouveauté.

En dehors des systèmes qui font abstraction de toute succession objective dans le récit de Moïse, le système proposé nous semble inévitable. Les systèmes successifs admettent nécessairement une succession totale ou une succession partielle. La succession totale reporte à une époque anté-chaotique les flores et les faunes préhistoriques ou enferme ces créations dans les six jours. La première manière, qui est celle de Buckland, ne peut rendre compte du chaos. La seconde manière comprend les jours consécutifs de 24 heures, les jours-époques et les jours de 24 heures non consécutifs. Le premier système ne peut s'expliquer sans une série de prodiges. Le second a le tort de ne pas signaler explicitement toutes les créations historiques. Le troisième est une variante du second.

La succession partielle est nécessairement initiale ou finale. La succession finale n'explique pas l'apparition du soleil au quatrième jour. Reste la succession initiale. C'est notre système, et c'est le seul qui, entre autres avantages, permette de placer l'apparition du soleil avant la création de la flore historique.

Il va sans dire que nous ne dogmatisons pas : nous conjecturons.

Frédéric de Curley, S. J.



PLUTARQUE

DIRECTEUR DE CONSCIENCE

Il s'est produit au deuxième siècle de l'ère chrétienne un fait extrêmement curieux, qui maintes fois a exercé la sagacité des historiens. Les sophistes se partagèrent en deux classes. Les uns firent de la sophistique un jeu d'esprit, un instrument au service de causes imaginaires et souvent futiles. On vit alors des hommes d'un talent supérieur ressusciter un monde disparu, et réveiller les passions par des procédés purement factices. Xerxès fut pris à partie et soumis au réquisitoire le plus violent pour avoir tenté d'asservir la Grèce. On défendit et on attaqua l'ambition de Philippe, roi de Macédoine. Encore ces questions ne manquaient pas d'une certaine grandeur, et si elle fut restée sur ce terrain, la sophistique n'aurait pas mérité les anathèmes des critiques réfléchis, et encouru le discrédit profond où elle est tombée. Mais elle descendit par une pente rapide, et bientôt le dévergondage d'idées ne connut plus de bornes. On fit l'éloge de la mouche, de la fièvre. La gale, la calvitie, eurent les honneurs d'un discours sonore et admirablement cadencé.

Mais à côté de ces sophistes, il y en eut d'autres qui donnèrent à la philosophie une direction plus haute, et même, en s'éloignant des routes frayées par Platon et Aristote, élargirent le cadre de l'enseignement. D'une part, ils abordèrent les problèmes les plus élevés de la morale. D'un

autre côté, ils firent sortir la philosophie des barrières étroites de l'école, et, brisant avec ce dédain que leurs ancêtres professaient pour la foule, ils osèrent affronter le grand public. Avec eux la philosophie se montra au grand jour, elle porta jusqu'aux oreilles d'un peuple ravi d'admiration les nobles leçons des maîtres ; elle se glissa même dans les cours, et fit entendre aux puissants du siècle le rude langage de la vérité. Fronton remplit ce ministère à la cour de Marc-Aurèle. Dion Chrysostome s'adressait au peuple, et parcourait les villes, prêchant la paix, calmant les séditions.

Quelques-uns même eurent des aspirations plus hautes. Ils rêvèrent la domination des âmes. Il ne leur suffit plus d'exposer leurs théories d'une façon abstraite et générale, de montrer les avantages et les fonctions diverses de la vertu, d'instruire et d'éclairer les âmes. Ils voulurent faire l'application de leurs principes, sonder les plaies du cœur humain, leur appliquer les remèdes convenables. Ils se firent praticiens et casuistes. Sénèque chez les Romains, Plutarque chez les Grecs, sont les représentants les plus autorisés de cette nouvelle direction. Leur rôle a été considérable, et ils ont exercé une influence puissante, et, sauf quelques restrictions, salutaire et heureuse pour l'ensemble. C'est ce rôle de Plutarque que nous nous proposons d'examiner dans cette étude. Il a été un véritable directeur de conscience. Comment a-t-il été préparé à le remplir ? Dans le milieu où il a vécu, dans les fonctions dont il a été revêtu, trouva-t-il une excitation à entrer dans cette voie et des ressources pour la parcourir avec gloire? Quel a été le caractère de sa direction morale ?

I

Faisons d'abord en quelques mots l'histoire de sa vie, et, pour adopter une formule très usitée de nos jours, essayons de le placer dans son milieu, de recueillir les

rares débris que nous a légués l'antiquité. Il nous sera plus facile par là de comprendre cette vocation étrange qu'il s'est imposée. Plutarque naquit à Chéronée, petite ville de la Béotie, vers l'an 50 après Jésus-Christ. Il appartenait à une famille de sages. Retenons d'abord ce détail qui importe à notre sujet. Ses ancêtres toujours dans l'aisance, honorés de l'estime publique, restèrent fidèles au sol natal. Ils se plaisaient aux doctes entretiens et avaient le goût de l'étude. Plutarque appelle son aïeul le *vieillard*, comme on appelait Homère le *poète*. Il trouva donc dans les traditions de sa famille comme une sorte de vocation à diriger ses semblables, le goût de la philosophie lui fut pour ainsi dire inoculé avec le sang, et il le reçut comme un legs de ses ancêtres.

L'éducation ne fit que fortifier ces dispositions naturelles. Il fit ses premières études à Chéronée dans la maison paternelle, mais il couronna cette culture de famille, en venant à Athènes se ranger parmi les disciples d'Ammonios. C'était un philosophe platonicien, mais il n'avait rien d'exclusif, et, tour à tour, puisait largement dans les doctrines des stoïciens et des péripatéticiens. Plutarque fut initié à tous les secrets de la philosophie de Platon, et c'est à la partie morale qu'il paraît s'être exclusivement voué. Nous le voyons ensuite dans plusieurs cités importantes, à Alexandrie, à Rome. C'est dire qu'il perfectionna ses études par de longs voyages.

Il passa 25 ans dans cette dernière ville, à diverses reprises, et il s'y occupa, autant que nous pouvons le conjecturer par plusieurs endroits de ses ouvrages, des intérêts de la petite cité de Chéronée. Il accomplit plusieurs missions, et fut en quelque sorte le chargé d'affaires de son municipe. Cette fonction lui laissait beaucoup de temps. Il en profita pour continuer ses chères études de philosophie. Il compulsa toutes les bibliothèques de Rome, recueillit tous les matériaux pour ses ouvrages futurs. Il fit des conférences, ouvrit une école qui bientôt se remplit de nombreux disciples. A cette époque se dessine sa vocation vers la conduite des âmes. Sa réputation de moraliste expérimenté

le mit en évidence. Ses relations se multiplièrent, surtout dans l'élite de la société romaine. On lui demanda des conseil., et peu à peu on s'habitua à le reconnaître comme un guide sage et éclairé. Ses disciples surtout entrèrent dans l'intimité de ce commerce.

Quand il revint à Chéronée, il était dans la force de l'âge et dans toute la maturité de son génie. Il ne quitta plus cette humble cité, qui avait toutes les affections de son cœur. Quelques voyages très courts qu'il entreprit à de rares intervalles, pour assister aux fêtes d'Athènes, de Corinthe ou d'Elis, interrompirent par occasion le charme de cette solitude. Il se mêla au gouvernement du pays en qualité d'archonte, et conserva jusqu'à la fin de ses jours les fonctions municipales. Plus tard on le nomma grand prêtre d'Apollon, administrateur du temple de Delphes, et protecteur des intérêts religieux et temporels du sanctuaire.

Insistons sur cette vie active et retirée tout à la fois, et voyons comment il est amené à éclairer les âmes de ses conseils, à sonder les plaies du cœur et à leur appliquer des remèdes efficaces. Sa famille fut la première à subir son influence. Ainsi, quand il perdit sa petite fille âgée de deux ans, il écrivit à sa femme pour lui apprendre à supporter dignement cette épreuve, et la protégea contre les défaillances d'une douleur excessive. Ce charmant opuscule, qui a pour titre l'*Amour fraternel*, plusieurs autres traités sur divers points de conduite, son beau-père, Timon son frère, ses enfants en reçoivent les prémices. L'hospitalité multiplia aussi ses disciples. Ils sont nombreux les hôtes qui viennent frapper à sa porte. Sa table est simple et frugale, mais elle attire souvent les convives. Quoiqu'il soit le premier de la cité, il n'a rien changé à ses habitudes de philosophe, il prêche d'exemple avant d'enseigner. Ses hôtes sont les vieux amis de Rome, Sossius Sénécion, Florus Sérapion, et quantité d'autres qui veulent vivre en philosophes. Ses concitoyens enfin ne restent pas en dehors de son action. Il est archonte, et il se souvient de la doctrine de Platon, qui promet le bonheur aux peuples quand les

philosophes seront au pouvoir. Il administre les affaires de la cité, mais il ne néglige pas le côté moral, et plusieurs de ses traités ont pour objet l'administration publique.

C'est ainsi que Plutarque vécut à Chéronée, travaillant au bien de ses compatriotes, composant de beaux et nombreux ouvrages, occupé à la fois du soin des affaires et des recherches d'une érudition patiente et laborieuse. Il s'éteignit dans un âge très avancé, probablement vers l'an 139 après Jésus-Christ.

II

Nous n'avons touché de la vie de Plutarque que les faits propres à mettre en relief sa physionomie de moraliste. Nous pouvons maintenant le comprendre suffisamment, et éclairer d'un jour plus lumineux son rôle de directeur des consciences. La première condition pour réussir dans ces fonctions délicates, c'est de connaître l'homme, d'avoir des idées nettes sur la distinction de l'âme et du corps, sur ses facultés, ses passions. Le directeur des âmes doit avoir scruté les mystères de la psychologie, en connaître à fond les principaux problèmes. Il ne doit pas ignorer non plus les questions posées par la métaphysique et la morale. Car tout se tient en philosophie, et il est difficile d'entrer dans les profondeurs de la conscience humaine, sans toucher aux grandes questions de l'être, de la cause, de la destinée humaine. Plutarque, sans être un chef d'école, ni même un philosophe dans le sens exact et rigoureux du mot, avait fait une étude profonde de tous les systèmes. C'est un curieux et un érudit. Il connaît la philosophie et surtout la philosophie morale. La psychologie lui est familière.

La seconde condition, c'est d'aimer les hommes, de ne pas trop s'effaroucher de leurs travers et des vices qui les dégradent. Le directeur de conscience a pour but de guérir les plaies morales. C'est le médecin des âmes. Comment

arrivera-t-il à ce but, s'il refuse de s'approcher d'elles pour les bien connaître? Et comment s'approchera-t-il si ces plaies lui inspirent de la répugnance, s'il n'aime pas le malade? Plutarque a l'amour de l'humanité. Il est indulgent pour les faiblesses de ses semblables, et quand il est obligé d'étaler les turpitudes du vice, il tempère les couleurs et se plaît à couvrir d'un voile la dégradation humiliante de la nature. Cette disposition éclate à chaque page dans les *Parallèles*. Il aime ses héros et nous les fait aimer. Il est à l'aise quand il nons entretient de leurs sentiments élevés, de leurs actions héroïques. Faut-il nous introduire dans la peinture de leurs faiblesses, et montrer la juste impartialité de l'historien, sans déroger aux droits légitimes de la vérité, il atténue le mal autant que possible et en diminue l'horreur. « Il a recours, dit un critique, à tous les subterfuges honnêtes. Il n'accuse pas, il regrette, il ménage le coupable en flétrissant l'action; il en partage la responsabilité entre l'auteur et les victimes, il fait la part de tout le monde (1). »

Mais ce n'est pas assez de posséder des connaissances sérieuses en philosophie. Ce n'est pas assez même d'être incliné vers les misères de l'humanité, et de porter en soi un ardent désir de les soulager. Il faut encore connaître les hommes, il est utile de vivre au milieu d'eux et de les avoir pratiqués de longue main. La solitude voit éclore les saints, elle enfante les vertus austères et sublimes. Elle peut aussi élever l'âme, doubler les forces du génie, exalter l'imagination. Des hommes profonds dans la doctrine, de brillants théoriciens se sont formés dans le silence de la retraite. Mais pour gouverner les âmes, l'esprit de société, tel que le définit la Bruyère, est plus nécessaire que la science. On doit tenir compte de la faiblesse de la nature humaine, du tempérament des individus, des exigences de la situation dans le monde. Il faut se garder surtout d'éteindre la mèche qui fume encore, et de briser le roseau à demi rompu. Le bon sens pratique et la connaissance

(1) GRÉARD, *Morale de Plutarque*, p. 349.

des hommes sont les qualités indispensables du directeur de conscience.

Nous venons de faire le portrait de Plutarque. C'est l'homme judicieux, l'homme de mesure par excellence. Il a, au plus haut degré, cette connaissance des hommes qui ne s'acquiert que par la pratique des affaires et un long usage de la vie. Il a toujours vécu au milieu de ses semblables, et s'est appliqué à les observer avec le regard du philosophe, à pénétrer au fond de leur nature la plus secrète. Dès sa jeunesse, il a été employé dans des négociations épineuses. Nous l'avons vu à Rome, mêlé à l'élite de la société romaine, et plus tard à Chéronée, constamment à la tête du mouvement municipal, des solennités religieuses, et des aspirations littéraires et philosophiques. Rien ne lui a manqué de ce qu'exige la direction des âmes. Il a connu les secrets de la psychologie et de la morale, il a aimé les hommes, et il les a connus.

III

Le directeur de conscience doit agir d'après les principes. Il doit donc avoir une doctrine. Quelle a été la doctrine de Plutarque ? et d'abord avait-il une doctrine bien arrêtée ? Sans doute, il ne faut pas confondre la direction avec l'enseignement. On demande au philosophe d'avoir un système dont les diverses parties s'accordent entre elles et constituent un ensemble ferme et étroitement lié. A-t-il admis certains principes, il en tire les conséquences, et, s'il s'arrête en route, ou bien s'il passe à d'autres principes, le système est mal équilibré, il chancelle et s'effondre tout entier. Il n'en est pas de même du directeur. Il use d'expédients, et parfois est obligé de faire fléchir la rigueur des principes, car il a affaire à une matière mobile et contingente, la nature humaine.

Si le directeur n'a rien d'inflexible et d'absolu dans sa manière de voir, il est certain qu'il est obligé, en dernière

analyse, de s'appuyer sur une conception morale, et que son action sur les âmes sera plus ou moins féconde selon qu'il y apportera plus d'élévation et de salubrité. Autre, en effet, sera l'action morale d'un platonicien et d'un stoïcien, autre celle d'un épicurien. Le platonicien offrira au regard de son disciple un idéal très élevé, excitera son enthousiasme, et même, s'il ne recule pas devant les dernières conséquences, en fera facilement un contemplatif et un illuminé. Le stoïcien, qui méprise les richesses, qui reste indifférent en face de la douleur et de la mort, affectera une grande austérité, proclamera la légitimité du suicide, s'inspirera dans tous ses actes de la présomption et de l'orgueil. L'épicurien, qui place la félicité dans l'absence de la douleur et dans le plaisir, se renfermera dans une inaction égoïste et s'éloignera des fonctions publiques. Il importe donc de se demander quelles furent les opinions de Plutarque et à quel système de philosophie elles se rattachent.

Avec Platon, il admettait un Dieu unique, éternel, immuable, qui seul mérite le nom d'être. Ce Dieu a organisé le monde à l'aide d'une matière première. Il le gouverne par sa providence et veille à sa conservation. Au-dessous de lui sont des dieux de second ordre qui parcourent le ciel, maintiennent tout ce qui est nécessaire pour la perpétuité des différentes espèces d'êtres. En troisième lieu viennent les génies, chargés d'observer et de diriger les hommes.

En Psychologie, il mêle ensemble la doctrine de Platon et d'Aristote. La distinction de l'âme et du corps est très nette dans ses ouvrages. L'âme de l'homme est une portion de l'âme du monde, comme le veut Platon dans le Timée. Elle est simple dans sa substance, mais non dans ses facultés : ici il se rapproche des idées d'Aristote, et reconnaît dans l'âme la partie végétative, la partie sensitive, la partie concupiscible, la partie irascible et la raison. Les stoïciens confondaient la partie irraisonnable de l'homme, siège des passions, et la partie raisonnable. La passion et la raison, à leurs yeux, n'étaient pas deux facultés distinctes, et la même puissance, suivant qu'elle se portait sur des objets opposés,

s'appelait tantôt raison et tantôt passion. La liberté était compromise dans ce système. Plutarque proteste énergiquement. Il démontre la distinction entre ces deux sortes de phénomènes, par la lutte qui s'établit au cœur de l'homme. Les passions se soulèvent contre la raison, qui cherche à les réprimer, quoiqu'elle n'y réussisse pas toujours. Cette guerre est incontestable. Tout le monde l'éprouve, et c'est là une preuve de la distinction entre ces facultés.

Plutarque enseigne clairement la responsabilité humaine. L'homme est libre, il peut résister à ses passions, accomplir ou violer la loi. S'il fait le bien, il sera récompensé, s'il fait le mal, la justice des dieux l'atteindra infailliblement. Le crime est toujours puni. Il l'est d'abord par le remords. Au moment de la faute commence la punition. Tout coupable est prisonnier de la justice divine. Mais, outre cette punition du remords, il en est d'autres plus redoutables. Il y a d'abord les peines de l'autre vie, et à cette occasion Plutarque reproduit les peintures saisissantes que Platon nous a léguées sur les tortures réservées aux méchants. Ensuite il rappelle une doctrine assez répandue chez les Grecs, la solidarité qui unit les individus d'une même famille, les descendants d'une même race. Il en est des maladies morales comme des maladies physiques, elles se transmettent par héritage. Il arrive même que les dieux punissent les fautes des pères sur leurs descendants.

Ainsi Plutarque a une doctrine morale qui se coordonne assez rigoureusement, au moins dans les grandes lignes, et qui lui fournit tous les éléments d'une direction éclairée dans le gouvernement des âmes. Existence d'un dieu unique, éternel, immuable, providence attentive aux actions des hommes, liberté et responsabilité morale, distinction du bien et du mal, idée du mérite et du démérite, punitions réservées au vice, et récompenses privilège exclusif de la vertu, tels sont les points lumineux dont il ne se départ jamais, et qui donnent à ses conseils une grande sûreté.

IV

Nous pouvons maintenant mettre en plein relief la physionomie de directeur de conscience dans Plutarque. Un premier trait qui nous frappe, c'est la mesure et l'à-propos. Ennemi de toute exagération, il ne dissimule pas sans doute la maladie, mais il n'en augmente pas la gravité. Il n'y a rien chez lui de l'Epictète ni du stoïcien. Son disciple ne se raidira pas contre la douleur. Il ne demeurera point impassible en face des tortures physiques. Le philosophe lui permet de verser quelques larmes sur la perte de ses amis, de sa femme et de son enfant. Mais ce même disciple évitera tout excès. Il imposera à sa douleur le frein d'une discrète modération. Il cherchera à tirer profit de l'épreuve, tout en donnant satisfaction aux sentiments de la nature, et trouvera dans l'épreuve un moyen de perfectionner sa vertu.

Il nous semble utile de mettre sous les yeux du lecteur un résumé très bref de son traité sur l'amour des richesses. Les conseils qu'il donne nous aideront à comprendre ce caractère de mesure et d'à-propos qui le distingue des autres moralistes ses contemporains. Il établit d'abord que les vrais biens ne consistent pas dans les richesses, et qu'elles sont impuissantes à fortifier la vertu et à procurer le bonheur. Il distingue ensuite deux sortes d'avarice, l'une qui est éprise de l'amour de l'or, qui ne le désire et ne l'aime que pour lui-même, et à ce propos il nous fait un tableau pittoresque des tortures qu'elle impose à ses esclaves. « Maîtresse injuste et bizarre, dit-il, elle force ses esclaves à amasser des richesses, et elle leur en interdit l'usage. Elle excite le désir et défend la jouissance. » L'autre sorte d'avarice est plutôt une forme de la sensualité et de l'amour du luxe. Elle aime l'argent pour le dissiper et acheter des meubles somptueux, de riches habits, pour faire briller partout l'éclat de pierres précieuses. Il

réfute l'erreur de ces derniers par des paroles pleines de bon sens : « Par une folie à peu près égale, les premiers ne se font pas honneur des richesses, les seconds les font servir à se déshonorer. En effet, quel est l'usage des richesses qui les rend vraiment estimables? N'est-ce pas de se procurer les choses nécessaires? Mais alors, que nous donne l'opulence de plus que la médiocrité? L'homme, dit-il plus loin, n'est véritablement riche que par le savoir et les vertus. La tempérance, l'amour de la sagesse, une connaissance exacte de la Divinité, lors même qu'elles sont inconnues aux autres, répandent toujours dans notre âme l'éclat le plus vif. L'assurance qu'elles donnent à l'homme vertueux qu'il possède des véritables biens, produit en lui une joie inaltérable, soit qu'il ait des témoins de ces richesses précieuses, soit qu'elles restent toujours ignorées des hommes. » Inutile d'insister sur la justesse de cette morale. La vertu est le seul bien désirable, le seul qui assure la véritable félicité. Les richesses ne sont pas un bien par elles-mêmes, mais elles peuvent le devenir, si on les met au service de la vertu.

Quelle différence avec les exagérations de Sénèque! Celui-là, sans doute, a plus d'élévation morale, il est plus pur et plus adapté aux natures supérieures et privilégiées. Mais il se laisse emporter à la fougue de son tempérament. Le sage dont il nous trace l'idéal ne sera pas atteint par les injures les plus atroces. La pauvreté n'aura pour lui rien de pénible et de repoussant. Bien plus, il devra la désirer, puisqu'elle l'affranchit de la servitude des richesses. Au milieu des plus cruelles douleurs, il restera insensible, et n'avouera jamais qu'elles soient un mal. Nous admirons ce sage. Mais il nous effraye et nous étonne, et nous sommes de l'avis de ce capitaine des gardes de Néron qui disait à son maître, avec une franchise un peu brutale : « Laissez donc là ces grands mots qui compromettent l'autorité de vos préceptes. Vous nous dites avec emphase que le sage ne peut être atteint par l'injure. Qu'entendez-vous par là?... Vous dites encore que le sage n'est jamais pauvre; et, quand on vous presse, vous reconnaissez qu'il

pourra manquer de vêtement et de nourriture. Est-ce bien la peine de nous renverser l'esprit par une affirmation hautaine, incroyable, et de se guinder si haut pour retomber dans une vérité vulgaire en changeant seulement le nom de ces choses (1) » ?

La direction de Plutarque par ce caractère de mesure et d'à-propos est merveilleusement adaptée aux conditions et aux faiblesses de notre nature. Elle est essentiellement humaine. L'idéal qu'il propose convient à la moyenne de l'humanité. Son disciple, c'est l'homme fidèle aux devoirs les plus ordinaires, l'homme que nous rencontrons autour de nous, respectueux des droits de chacun, ennemi de tout excès, attentif à prévenir les emportements de la passion, et à en corriger les écarts. Il n'aura rien de fastueux et de théâtral comme le sage de Sénèque. Presque tous ses traités ont pour objet de nous former aux vertus communes. C'est la fidélité scrupuleuse à l'égard des amis, il faut en avoir un petit nombre, les bien choisir, et les conserver par un échange continuel de bons procédés. C'est la conduite à tenir à l'égard de ses frères : dans l'opuscule sur l'amour fraternel, il nous fournit comme une foule de petites recettes pour vivre en bonne intelligence avec ses frères, la louange délicate, l'excuse et le support des défauts, la facilité dans les rapports, et des concessions prudentes quand il s'agit de diviser l'héritage paternel. Cette morale sans doute ne fait pas des héros. Il n'y a rien qui exalte l'âme, qui suscite l'enthousiasme, et nous mette de niveau avec la hauteur et la sublimité de l'héroïsme. Mais elle donne de la vigueur au caractère par la continuité des sacrifices légers, et fait éclore les vertus solides, les seules en somme qui soient réellement désirables et utiles à la société. Même dans ses biographies, selon la juste observation de Montaigne, il se plaît à montrer ses personnages « comme menez et ramenez par les mêmes ressorts que nous (2) », admirables sans doute par leurs hauts faits,

(1) Sénèque, *de la Constance du Sage*, ch. III.
(2) Montaigne, *Essais* l. I, ch. 22.

mais tout-à-fait à notre niveau par les sentiments qu'ils montrent, et n'ayant absolument rien que d'humain. Ce sont moins des héros que des pères de famille honnêtes, des époux aimables, des citoyens dévoués à leur patrie et respectueux envers la Divinité. Il ne s'interdit pas, ajoute le même auteur, « de prêcher les belles actions », mais ce qu'il a en vue, ce sont « les actions coutûmières ».

Il suit de ce que nous venons de dire que l'homme formé par la morale de Plutarque possédera la plupart des vertus naturelles et trouvera d'admirables ressources pour toutes les situations de la vie. La morale païenne, sans doute, est frappée d'impuissance, et condamnée à une sorte de stérilité inféconde. Il faut un secours divin pour pratiquer la vertu, comme du reste Platon l'a entrevu et enseigné d'une manière assez nette dans le Phèdre. Mais elle peut montrer la voie, elle peut arriver à la vérité sur la plupart des points de la loi naturelle. Or Plutarque nous offre un ensemble de préceptes remarquables par la sagesse de la doctrine, et accommodés à toutes les conditions. Son disciple aura assez de lumière pour arriver à une très haute probité, il serait complet si cela était possible avec la dépravation de notre nature et les infirmités de la philosophie païenne.

Nous avons parlé plus haut des conseils qu'il donne pour maintenir l'union dans les familles. Il trace tout un programme d'éducation qui dénote une profonde expérience de la vie, et qui faisait l'admiration de Montaigne. Il considère l'homme en lui-même et dans ses rapports avec la société. La raison doit tenir le gouvernail dans l'individu. La passion, soumise à son empire, peut lui prêter un concours énergique, et devenir un instrument de perfection morale. Là il se met en opposition ouverte avec les stoïciens qui condamnent la passion, et ne distinguent pas entre ses excès et l'usage modéré qu'en fait la raison humaine. De là ces traités si intéressants sur la plupart des passions, la colère, la curiosité, la gourmandise, etc. L'homme est appelé à vivre avec ses semblables. Une des situations les plus dangereuses pour lui, c'est la nécessité

où il se trouve parfois de gouverner les autres. Plutarque lui trace la voie, et lui apprend comment il doit manœuvrer pour éviter les écueils. Son livre intitulé *Préceptes pour l'administration de l'Etat* offre une mine inépuisable de vues sages et utiles pour exercer avec fruit les fonctions publiques. C'est un manuel de politique fortement teinté de philosophie. C'est un peu le rêve de Platon plaçant le philosophe à la tête des cités.

A chaque âge de la vie, Plutarque tend une main tutélaire : le jeune homme qui est dans la fougue des passions, et qui lutte avec tant de peine pour en tempérer l'ardeur et en refréner les excès, n'a qu'à recourir au traité si important de la *Vertu morale*. Il apprendra du sage de Chéronée comment il doit s'y prendre pour traverser sans péril cette période critique de la vie. Il connaîtra les moyens à adopter pour profiter dans la vertu, et à quels signes il se rendra compte du progrès qu'il a fait. Quant au vieillard, Plutarque ne veut pas qu'il languisse dans une honteuse oisiveté. Il a acquis de l'expérience. Il a fourni une longue carrière, et ses cheveux blancs imposent le respect. Il jouit de l'autorité que lui confèrent les années et les services rendus. C'est pour lui un devoir de contribuer par ses vertus à la prospérité de l'Etat. Il éclairera ses concitoyens, parlera dans les assemblées, exercera les fonctions qui sont compatibles avec la faiblesse du corps. C'est l'objet de l'opuscule si intéressant qui a pour titre : *Si un vieillard doit s'occuper d'administration publique.*

Ainsi la direction de Plutarque est extrêmement variée. Elle s'étend à tous les âges de la vie, elle embrasse toutes les conditions. Elle est attentive en outre à suivre son disciple dans toutes les épreuves qu'il traverse. Est-il exposé aux séductions d'une vie aisée et tranquille? L'opulence et le faste de la grandeur ont-ils fait couler dans son âme leur venin dangereux? Il lui oppose les vicissitudes de la fortune. Comme nous l'avons vu plus haut, dans son traité sur les richesses, il tâche de lui faire comprendre que les vrais biens consistent dans les trésors de l'intelligence et les qualités du cœur. Est-il au contraire en butte aux

disgrâces du sort? Un arrêt injuste l'a-t-il obligé de quitter sa patrie et de vivre sur une terre étrangère? La mort lui a-t-elle enlevé des êtres chéris, objet d'une tendre affection? Le philosophe lui montrera que pour le sage la terre entière est une patrie, que partout il pourra trouver le même air, le même feu, les mêmes administrateurs et les mêmes prytanes, c'est-à-dire, le soleil, la lune, et l'étoile du matin. Il lui rappellera que l'homme n'est pas une plante terrestre et qui tienne à la terre, mais que c'est un plant céleste dont la tête est tournée vers le ciel, qu'il n'a qu'un seul maître et qu'un seul roi, Dieu qui est le commencement, le milieu et la fin de l'univers, qui le remplit de sa présence et le gouverne par sa sagesse. Dans les deux magnifiques lettres de consolation adressées, l'une à Apollonius, sur la mort de son fils, l'autre à Timoxène sa femme, sur la mort de sa fille, il leur suggère les consolations les plus propres à adoucir leur douleur. Mais il tâche surtout de les affermir contre les défaillances du désespoir, et leur découvre tous les secours qu'une âme fortement trempée trouve dans l'adversité pour l'acquisition des vertus.

Ainsi le sage de Plutarque ne ressemble en rien à celui de Sénèque : celui-ci est une exception dans la société. *Abstine et sustine*, telle est sa devise, et il la poussera jusqu'aux dernières limites. A force de se raidir contre la douleur et de s'exercer au renoncement, il oubliera ces vertus moins brillantes, mais plus fécondes en résultats dans le commerce de la vie. Il ne sera pas, comme le disciple de Plutarque, attentif à surveiller les mouvements du cœur humain qui, pour légers qu'ils soient, n'en sont pas moins un obstacle à la perfection. Il négligera de combattre ces défauts de la vie privée sur lesquels insiste Plutarque, la curiosité, la démangeaison de parler, etc. Habitué à être sans pitié pour lui-même, il sera dur à l'égard des autres. Il fermera ses entrailles à la pitié sur les souffrances des malheureux. Au lieu que Plutarque conduit son disciple dans une plaine fleurie, à travers une foule de chemins tous unis et agréables, le stoïcien ne connaît qu'un sentier,

celui qui monte à travers des rochers abruptes, vers un sommet taillé à pic.

Le sage rêvé par le stoïcisme est un être chimérique, placé en dehors des conditions de l'humanité. Il est très étroit dans sa vertu, et il perd en largeur ce qu'il gagne en élévation. Le sage de Plutarque est plus complet, plus varié. Il brille par un plus grand nombre de vertus. Il est moins sublime, mais il est plus acessible à notre faiblesse. Nous le rencontrons facilement autour de nous, et tout homme, dès lors qu'il surveille les mouvements de son cœur, et qu'il fait effort sur lui-même, en réalise l'idéal.

Il ne faudrait pas croire que, pour laisser son disciple dans la voie commune, la direction de Plutarque manque de dignité et de grandeur. La vertu, sous quelque forme qu'elle se montre, suppose l'effort et le sacrifice. « Sans doute, disait Montaigne, il y a des âmes réglées d'elles-mêmes et bien nées, qui suivent même train, et représentent en leur action même vitesse que les vertueuses; mais la vertu donne je ne sais quoi de plus grand et de plus actif que de se laisser, par une heureuse complexion, doucement et paisiblement conduire à la suite de la raison. La vertu refuse la facilité pour compagne, et cette aysée, doulce et penchante voie, par où se conduisent les pas réglez d'une inclination de nature, n'est pas celle de la vraye vertu (1). »

Plutarque est ici de l'école de Montaigne, son disciple devra lutter contre lui-même, remonter à force de bras le courant de sa nature corrompue. L'effort, la constance, une discipline sévère, sont les conditions indispensables du progrès. Il y revient sans cesse dans la plupart de ses traités : c'est par l'habitude, dit-il, que nous arriverons à contenir la curiosité (2). Voulons-nous mettre un frein à notre langue et nous corriger du babil (3)? Pour y réussir, il faut un long exercice. Et ainsi de l'extirpation de tous les vices, de l'acquisition de toutes les vertus. Il n'aura rien ici encore des

(1) MONTAIGNE, *Essais*, l. II, chap. 11.
(2) *De la Curiosité*, 11, 12.
(3) *Du Bavardage*, 19.

élans du stoïcisme, ou plutôt de leur pose fastueuse et guindée. « Je trouve, par expérience, dit Montaigne, qu'il y a bien à dire entre les boutées et saillies de l'âme, ou une résolue et constante habitude (1). » A la perte de sa fortune, le sage formé par ses leçons ne s'exclamera pas, comme Zénon lors du naufrage du seul vaisseau qui lui restait: Bon, fortune, tu m'envoyes au portique et au manteau du philosophe (2). Peut-être, si un maître brutal lui met la jambe à la torture et se fait un jeu cruel de la lui casser, n'aura-t-il pas l'indifférence d'un Epictète, qui dit à ce maître : Je vous avais bien dit que vous la casseriez. Il n'ira point par saillies et par boutées, comme dit Montaigne, mais plutôt par une résolue et constante habitude.

En second lieu, il formera son disciple à ne rien négliger dans la pratique de la vertu. Il revient souvent à cette idée que tout a son prix dans la poursuite du bien, qu'il n'y a point de petit succès, et que les moindres pratiques, sérieusement exercées, produisent les plus grands effets. N'y-a-t-il pas là un écho de la doctrine des Livres saints qui recommandent la fidélité aux petites choses? A tout prendre, cette méthode de direction est bien supérieure à celle de Sénèque. C'est celle que saint François de Sales a préconisée dans l'*Introduction à la vie dévote*, et, à la suite de saint François de Sales, les grands directeurs de conscience des temps modernes.

Pour qu'on ne nous accuse pas d'embellir ici la figure du sage de Chéronée, citons un certain nombre de passages: « Cette maxime d'Hésiode: Peu souvent répété fait bientôt une somme (3), n'a pas lieu seulement pour l'argent qu'on amasse; elle est encore applicable à tout et principalement au progrès dans le bien; des actes fréquents de vertu font contracter à l'âme cette heureuse habitude dont le pouvoir est si grand. Mais les inégalités et les tiédeurs, non seulement arrêtent les progrès qu'on pourrait faire, comme des

(1) MONTAIGNE, l. II, chap. 29.
(2) PLUTARQUE. *Tranquillité de l'âme*.
(3) HÉSIODE. *Œuvres et Jours*, v. 461.

repos fréquents retardent la marche du voyageur, elles produisent encore un dépérissement sensible : le vice profite toujours de ce relâchement pour nous faire reculer et nous engager plus fortement dans ses liens..... La pratique de la sagesse n'admet point de repos. L'âme toujours en mouvement, et comme placée sur une balance, est sans cesse ou élevée par l'activité de la vertu ou abaissée par le poids du vice. Les habitants de Cyrrha demandaient à l'oracle comment ils pourraient vivre en paix chez eux : « C'est, leur répondit-il, en faisant nuit et jour la guerre au « dehors. » Si, selon le sens de cette réponse, vous pouvez vous rendre témoignage que nuit et jour vous déclarez la guerre à vos passions, si, fermes dans le poste que la vertu vous a confié, vous refusez toutes les trèves que le vice vous propose, sous prétexte d'un plaisir passager, d'un délassement utile ou même d'une occupation importante, ayez alors une juste confiance de parcourir heureusement la carrière (1). »

Cet idéal que propose Plutarque n'a rien que de conforme à la nature humaine et à l'idée qu'on doit se faire de la vertu. La vertu, en effet, est une lutte continuelle contre nos passions. Déraciner les instincts dépravés de notre nature, ou du moins les contenir sous le joug de la règle, développer les nobles passions et les semences généreuses que le cœur de l'homme a conservées après le naufrage du péché originel, tel est au fond le programme que doit remplir toute direction de conscience. C'est l'application des paroles de l'Ecriture, *declina a malo et fac bonum*. La nature est pervertie. C'est une terre maudite, semée de ronces et d'épines. Elle exige pour produire des fruits d'une moralité irréprochable, une culture laborieuse et de tous les instants. Cette perversité de la nature humaine, Plutarque l'a mieux comprise que les stoïciens. Au lieu que ces derniers nous vantent la noblesse de nos facultés, la grandeur de notre raison et la force de notre volonté, Plutarque nous avertit de notre faiblesse; guide vigilant et perspicace,

(1) PLUTARQUE. *Sur les Progrès dans la vertu*, 3-4.

il devine les dangers et les signale, il sait que nos plus grands ennemis sont en nous-mêmes et qu'ils ne nous laissent aucun instant de repos. De là ce précepte d'une attention continuelle sur soi-même, d'un zèle à éviter les petites fautes, à surveiller nos pensées et nos désirs, qui ne se démente jamais, cette nécessité pour l'homme de bien d'avoir toujours les armes à la main et de continuer la guerre sans trêve ni relâche. Nous en avons assez dit, ce semble, pour montrer le véritable caractère de la direction morale de Plutarque. Elle mérite bien l'admiration qu'elle a toujours excitée, et l'on comprend les sympathies ardentes des âmes généreuses pour ce philosophe. Il est cependant quelques ombres à ce tableau, cette morale est infirme par bien des côtés. Il y a un certain nombre de lacunes que nous voudrions maintenant signaler.

V

Nous avons vu que la notion de mérite est très nettement enseignée dans ses ouvrages. Le vice est puni, soit dans ce monde, soit dans l'autre. La vertu a droit à une récompense. Ce sont là pour lui des vérités indiscutables et des axiomes fondamentaux. Il semble après cela que le thème était tout trouvé pour donner à ses exhortations une base solide et à ses conseils des mobiles pressants. Il n'y fait jamais la moindre allusion. On dirait qu'il a complètement oublié cette doctrine. Il se renferme toujours dans les avantages que la vertu assure dans cette vie à l'homme de bien. Il tire ses motifs de la beauté de la vertu, de la dignité de l'homme, souvent du calme et du repos que procure l'apaisement des passions. Ainsi quand il nous engage à mépriser les richesses et à n'y attacher de prix qu'autant qu'elles aident aux nécessités de la vie ou à pratiquer la bienfaisance, il nous dit qu'en usant ainsi de la richesse, nous arriverons à une véritable félicité (1). Les seuls biens, dit-

(1) Plutarque. *De l'Amour des richesses*, 3.

il ailleurs, sont la tempérance, l'amour de la sagesse, une connaissance exacte de la Divinité. La raison, se hâte-t-il d'ajouter, c'est que ces qualités, lors même qu'elles sont inconnues aux autres, répandent toujours dans notre âme un vif éclat, qu'ensuite elles produisent une joie inaltérable (1). Ces motifs ne laissent pas d'être dignes de la nature de l'homme et d'avoir une certaine élévation. Il faut avouer toutefois qu'ils sont faibles et impuissants en face d'une passion violente ou d'une situation dangereuse. Combien sont plus efficaces les motifs tirés des récompenses et des peines de l'autre vie, ou bien des perfections divines que la foi nous révèle, la beauté de Dieu, sa bonté, sa sainteté, sa justice, sa toute-puissance?

Ainsi, Plutarque fait en général abstraction de l'avenir qui est réservé à l'homme dans un autre monde, et il semble borner toutes les espérances du juste au cercle étroit des intérêts fugitifs de cette vie. Il ne prend pas même cette félicité promise à l'homme vertueux par les côtés les plus élevés. C'est bien souvent un heureux calcul à ses yeux que la pratique de la vertu. Derrière tous ses conseils, même les plus sages, il y a une pointe d'égoïsme qui en diminue le prix et en ternit l'éclat. Rien n'est admirable comme le tableau des vertus qu'il réclame de l'épouse au sein du foyer domestique. Elle doit rester dans sa maison, aimer son intérieur, considérer son mari comme son tuteur et son maître. Il veut qu'elle ne fasse aucun sacrifice à la vanité et à la parure. Il parle en termes magnifiques de la sainteté du lit conjugal et du respect que les deux époux se doivent l'un à l'autre. Mais quelle sera la sanction d'une morale si remarquable de sagesse et de pureté? C'est que par là d'abord ils respecteront les lois de la décence et de l'honnêteté et qu'ils agiront conformément à la raison. Ensuite le calme et la tranquillité régneront au foyer domestique et leurs affaires prospéreront. Plutarque ne va pas au delà. C'est quelque chose, mais ce n'est point assez.

Il examine cette question dans quelques pages malheu-

(1) PLUTARQUE. *De l'Amour des richesses*, c.

reusement tronquées et s'exprime avec une très grande franchise. Il se demande si le vice suffit à rendre l'homme malheureux. Il répond par l'affirmative, et énumère complaisamment tous les mécomptes d'un cœur qui est soumis à son empire. « Le vice, dit-il, suffit à lui seul pour rendre malheureux. Il n'a pas besoin pour cela d'instruments ni de serviteurs. Les tyrans, dans le désir de rendre misérables ceux qu'ils veulent punir, nourrissent des satellites et des bourreaux, inventent dans leur brutalité des lances ardentes et des coins. Le vice, une fois entré dans une âme, n'a besoin d'aucun de ces moyens; il brise l'homme et le renverse, le livre en proie au chagrin, aux lamentations, aux remords » (1), et plus loin : « Est-ce que le vice a besoin de la fortune pour précipiter l'homme dans la détresse? Comment en aurait-il besoin? Il ne soulève pas, il est vrai, des tempêtes sur une mer orageuse, il ne place pas au pied solitaire des montagnes des brigands pour dresser des embûches au voyageur, il ne fait pas éclater sur les campagnes couvertes de moissons des nuages chargés de grêle. Ni il ne dépouille de la richesse, ni il ne ferme la voie à la préture... Mais il vient troubler la quiétude de ceux qui sont riches, qui vivent dans l'abondance, qui ont de riches héritages. Sur terre et sur mer il pénètre au fond de leurs âmes, s'y attache, les dessèche par les désirs, les brûle par la colère, les broie sous les coups de la superstition, les déchire par les morsures de l'envie » (2).

En somme cette direction, toute digne, toute convenable qu'elle est, manque d'élan. Excellente pour les âmes moyennes, elle ne suffit pas à celles que des sentiments généreux et des facultés puissantes poussent vers les grandes choses. Dans les moments de crise et d'angoisse, on a besoin d'être soulevé par l'enthousiasme, et d'être porté vers de hautes régions sur les ailes des inspirations sublimes. La flamme lui fait défaut, il conduit les âmes tout uniment, dit Montaigne, ni il ne les soulève, ni il ne

(1) Plutarque, *Si le vice suffit à rendre malheureux*, 2.
(2) *Ibid.*, 5.

les transporte. Platon, dont il suit les enseignements, nous éblouit par la beauté de ses conceptions. Il nous dépeint en traits sublimes la splendeur de la vertu, le spectacle d'un homme qui, pour l'amour de la justice, est prêt à accepter le sacrifice de ses biens, à souffrir toutes les tortures. D'après lui, la vertu se produit dans l'homme par une espèce d'opération divine, Θείᾳ μοίρᾳ ἡμῖν φαίνεται παραγιγνομένη ἡ ἀρετή οἷς παραγίγνεται (1). Les hommes vertueux sont des hommes divins, inspirés pour ainsi dire, par la divinité. Aussi la justice est-elle le plus grand bien. Il vaut mieux être pauvre, dépouillé de tout, réduit à endurer tous les supplices, plutôt que de perdre la justice et de commettre le péché. La punition qui nous délivre du péché est désirable, et nous devons la rechercher, comme le malade recherche un remède qui doit lui rendre la santé. Nous ne faisons ici qu'énoncer quelques-unes des propositions qui, dans le *Gorgias*, donnent lieu à de magnifiques développements.

Cette morale est élevée, et, malgré les infirmités inhérentes à toutes les doctrines païennes, capable d'agir sur les natures d'élite. C'est une morale un peu aristocratique, si on peut hasarder ce mot dans cette matière, et elle ne peut être le partage que d'un petit nombre de privilégiés. Et, encore, ce n'est qu'à certaines heures, à certains moments, où l'esprit se sent élevé au-dessus de lui-même, qu'elle peut entrer dans le domaine de la réalité, et fournir un mobile efficace à l'activité humaine. Mais il est des âmes énergiques pour lesquelles cette élevation d'idée est un stimulant pour le bien; il est aussi des âmes troublées et tourmentées, qui trouvent là un remède à leurs peines intérieures.

Plutarque ne connaît pas ces hauteurs. Il reste dans les régions inférieures et ne monte jamais. Son disciple suivra les chemins battus. Voguant sur une mer toujours calme et tranquille, il n'aura pas à craindre les naufrages. « Les autruches, dit saint François de Sales, ne volent jamais;

(1) PLATON, *Menon*, sur la fin.

les poules volent, bassement et pesamment toutefois; les aigles, les colombes et les arondelles volent souvent, vistement et hautement. (1) » Le disciple de Plutarque, ce n'est ni l'aigle ni la colombe, dont le vol est rapide et élevé, c'est la poule, qui, selon l'expression de notre saint, vole bassement et pesamment.

Ce n'est pas là l'inconvénient le plus grave. Plutarque est attentif à combattre les défauts qui affligent notre nature. Il demande à son disciple de corriger ces mille détails qui nuisent à la perfection, qui ternissent la beauté de l'âme et l'empêchent de jouir du calme intérieur. Son premier objet, dans ce travail, c'est l'amélioration de l'individu et les avantages qui en résultent pour lui. Il y a là un vice radical et quelque chose d'incomplet. Plutarque n'a considéré dans sa morale que les devoirs qui se rapportent à nous-mêmes. La charité est à peu près absente de ses ouvrages. L'égoïsme est au fond de toutes ses prescriptions. Nous ne trouvons nulle part qu'il s'inquiète du sort des misérables, et qu'il sollicite des secours en faveur de ceux qui souffrent et qui gémissent. Sur tous les autres points, sa morale est riche, variée, fertile en préceptes ingénieux et salutaires. Sur ce point de la bienfaisance, du soulagement des infortunés, il garde le silence le plus étonnant.

La bienfaisance était connue depuis longtemps. Les Grecs du IVe siècle avaient déjà un mot très juste pour iudiquer cette vertu φιλανθρωπία, l'amour des hommes. Isocrate nous donne quelques préceptes un peu froids, sans doute, mais qui font pressentir la charité. On connaît les magnifiques leçons de Cicéron sur les caractères de la bienfaisance et sur l'ordre qu'on doit suivre dans la pratique de cette vertu. Au second siècle de l'ère chrétienne, par une action sourde et latente des maximes de l'Evangile, les philosophes avaient purifié ce principe qui était un legs de leurs ancêtres, ils en avaient une intuition plus

(1) Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, 1re partie, ch. I.

haute et plus profonde : l'idée de la fraternité universelle, avec la propagation du christianisme, prenait peu à peu possession des esprits et les pénétrait de sa salutaire influence. Même les stoïciens, ces philosophes si durs à eux-mêmes, si implacables pour tous les sentiments tendres et humains, se laissaient gagner par la contagion de cette vertu descendue du ciel. « Le sage, dit Sénèque, essuiera les larmes de l'affligé, tendra la main au naufragé, ouvrira sa maison à l'exilé, sa bourse aux nécessiteux, en homme qui partage son bien avec un homme. » C'était là un progrès, mais il y avait encore loin de cette philanthropie du stoïcien à la charité chrétienne, car l'auteur ajoutait : « Mais en secourant le malheureux, le sage se gardera de s'affliger sur son sort ; son âme doit rester insensible aux maux qu'il soulage : la pitié est une faiblesse, une maladie (1) ».

Là était la différence entre le christianisme et la philosophie. Le christianisme est avant tout une religion d'amour et d'abnégation. Le chrétien, en face de celui qui souffre, sent ses entrailles s'attendrir. Il ne se contente pas de déposer son obole dans la main du pauvre, de sécher les larmes de l'infortuné, de placer un baume sur ses plaies. Il fait plus, il lui donne son cœur, pleure avec lui, se dévoue, et au besoin saurait faire le sacrifice de sa vie. Ce caractère d'abnégation et de dévouement est tout à fait inconnu, même des philosophes qui ont inscrit sur leur drapeau le principe de la fraternité universelle. Ils diront bien avec Sénèque, avec Marc-Aurèle, que tous les hommes sont frères et membres de la grande famille humaine. Ils consentent à les secourir, à les soulager, à les admettre en participation de ce qu'ils possèdent. Mais là s'arrêtent les efforts de leur héroïsme. Cette émotion intérieure qui est pour le malheureux le plus fortifiant des remèdes, cette compassion qui adoucit toutes les souffrances n'aura aucun accès dans leur âme. Ils s'en défendront comme d'une faiblesse. La religion venue du ciel pouvait seule aller

(1) Sénèque, *de la Clémence*, 5 et 6.

jusque-là et inspirer à l'homme la véritable charité, qui ne connaît pas de mesure et qui, avec les biens extérieurs, sait se donner elle-même.

Or Plutarque ne connaît pas même ce sentiment de fraternité universelle tel qu'il était compris par les stoïciens, ou du moins, s'il le connaît, il ne l'applique pas, il n'en fait pas une des règles de sa direction. Il oublie que le chemin le plus court pour gravir cette montagne abrupte de la perfection, c'est en définitive l'amour de nos semblables. On aura beau se retourner dans tous les sens, le seul critérium de la véritable vertu est la charité, et le mot de saint Paul sera éternellement vrai, la fin du précepte est la charité : *Finis autem præcepti est charitas* (1). Le platonisme avait introduit dans la théorie de la vertu une division qui est demeurée classique et qui a été adoptée jusque dans l'enseignement de la théologie chrétienne. Il reconnaissait quatre vertus fondamentales : la tempérance, la prudence, la force et la justice. De ces quatre vertus, Plutarque a étudié avec un soin extrême les trois premières. Il s'occupe fort peu de la justice, qui, au sens platonicien, comprend tous nos devoirs envers les autres; ou plutôt, s'il en recommande l'exercice, s'il en fait l'éloge et en célèbre le mérite et l'excellence, c'est dans une pensée tout à fait égoïste.

Ainsi veut-il nous engager à oublier les injures, à supporter sans la moindre altération les plaisanteries et les outrages de nos ennemis, à nous montrer à leur égard équitables et généreux ? C'est que nous retirerons de cette conduite les plus grands avantages. Nos ennemis nous aident à connaître nos défauts et à les corriger. Nous développerons dans notre âme les nobles dispositions de la générosité et de la condescendance. Il a de très belles pages sur la beauté de la bienfaisance, mais, ici encore, tout se réduit à un calcul d'amour-propre qui est noble et bien entendu, mais qui ne sort pas des limites étroites de l'égoïsme. Nous devons pratiquer la bienfaisance, parce que cette vertu

(1) Saint Paul, I Tim.



procure une joie exquise, qu'elle donne à l'homme une sorte d'éternité (1). La douceur et la bonté envers les autres est le meilleur moyen de gagner leur bienveillance. Nous avons vu plus haut que, dans ses préceptes sur l'amour conjugal, il recherchait avant tout la paix du foyer domestique et le bien-être des deux époux. Il a quelques conseils très sages sur la conduite à tenir à l'égard des esclaves. Il recommande de ne pas leur infliger des punitions excessives, de tempérer la sévérité par la douceur, de se garder de tout emportement et de ménager leurs forces dans les travaux du ménage. On ira même plus loin, si on obéit à ses inspirations. Une vigilance attentive préviendra leurs infirmités et, si la maladie les atteint, on ne sera avare ni de soins ni de remèdes. Assurément, ces préceptes sont dignes d'éloges et font honneur au philosophe. Mais, si on regarde de près aux motifs qui les font valoir, il ne sera pas difficile d'y découvrir un raffinement de l'amour-propre. Au fond, il donne comme base à cette morale si admirable le désir pour les maîtres de conserver leur tranquillité, l'amour du bien-être et d'une vie commode et facile, l'affection pour le serviteur en est totalement absente. La pensée qu'il a avec son maître une commune origine, qu'il est pétri de la même boue, qu'il est son égal par la nature de son âme ne vient pas un instant à l'esprit du philosophe. Qu'on mette en regard de cette froideur ces magnifiques paroles de saint Paul : « Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, en ne les traitant point avec rudesse et menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un Maître commun dans le ciel, et qu'il n'y a point chez lui acception de personnes » (2).

Ainsi la morale de Plutarque est loin de réaliser l'idéal de la vertu. Et encore nous n'avons pas tout relevé. Nous avons fait un choix parmi les griefs nombreux qu'on a

(1) Plutarque. On ne peut vivre heureux dans la doctrine d'Epicure.
(2) Saint Paul, *Eph.*, c. 6, v. 9.

élevés contre lui. Que serait-ce si nous mettions en relief les erreurs graves contre la doctrine, les blessures profondes qu'il a infligées à la morale ? Par exemple, quand le fardeau de la vie est trop lourd, il fait entendre qu'il y a un moyen de se délivrer. Il se sépare de Socrate et de Platon qui condamnaient le suicide, et se met à la remorque des stoïciens.

Toutefois, malgré ces lacunes et ces imperfections, la morale de Plutarque a sa place toute marquée dans la direction des âmes. Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ses œuvres étaient dans toutes les mains. Henri IV en faisait ses délices, et il disait dans un langage pittoresque et original : « Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté. » Nos auteurs ascétiques n'ont pas dédaigné de puiser à cette source. Le meilleur de la substance de ses écrits a passé dans les œuvres de Saint-Jure, de saint François de Sales. Je ne parle pas de Montaigne, qui ne fait la plupart du temps que le traduire, et des autres grands moralistes qui ont entrepris l'histoire des passions et ont essayé de mettre à nu les mille replis du cœur humain. Encore aujourd'hui, c'est une mine féconde à exploiter. Pour contenir les révoltes d'une nature emportée, il est peu de livres aussi utiles que le traité de la colère. Si on veut pratiquer la discrétion ou corriger une curiosité dangereuse, on trouvera avec peine des conseils pius précis, plus appropriés à notre nature que dans les opuscules sur la démangeaison de parler, la curiosité, le vice ou la vertu.

L'influence des ouvrages de Plutarque est incontestable et s'est fait sentir aux grandes époques littéraires. Il serait curieux de savoir ce qu'a produit de son temps cette tentative de diriger les consciences. Que sont devenus les hommes auxquels il a adressé ses lettres et ses traités ? A-t-il réellement corrigé et amélioré ces hôtes et ces amis qui fréquentaient sa maison et lui demandaient un conseil dans leurs difficultés, un soulagement dans leurs peines ? Cette jeunesse, qui se pressait autour de lui et qui aimait à recueillir ses leçons, a-t-elle résisté à l'entraînement des passions et pratiqué les hautes vertus qu'il lui conseillait ?

Ici les renseignements nous manquent. Il paraît toutefois, à en croire certains regrets et certaines plaintes, qu'il éprouva plus d'une déception et que sa parole, plus d'une fois, ne rencontra qu'un sol ingrat et rebelle.

A côté de lui se pratiquait une direction moins savante, mais plus efficace. Pendant que le sage de Chéronée tâchait d'élever les âmes par la noblesse de sa doctrine et l'éclat de son enseignement, d'autres directeurs de conscience marchaient à la conquête des âmes, sans éclat et sans bruit. La parole de saint Paul avait déjà retenti dans l'Aréopage, et quelques Athéniens de marque, subjugués par cette puissante parole, avaient embrassé la folie de la croix. Du temps de Plutarque, des chrétientés florissantes s'étaient constituées à Corinthe, à Thessalonique, à Philippes de Macédoine. Les nouveaux prédicateurs, comme des conquérants pacifiques, prenaient peu à peu possession de la Grèce. La Béotie elle-même subissait cette influence. Le temps n'était pas loin où Delphes, séjour bien-aimé de Plutarque, théâtre de sa gloire, abjurerait ses vieilles erreurs et reconnaîtrait la foi nouvelle. Les idoles dont la petite ville de Chéronée se montrait si fière et si jalouse allaient céder la place à l'image du Christ. La Grèce fut transformée, mais elle ne le fut pas par le philosophe. Des hommes obscurs, qui n'avaient ni sa philosophie ni son érudition, opérèrent cette transformation radicale. Ils avaient pour eux ce qui manquait au philosophe et ce qu'il ne pouvait avoir : l'amour des âmes jusqu'à l'héroïsme, la charité qui sacrifie tout et qui apprend à l'homme à verser jusqu'à la la dernière goutte de son sang, et surtout l'assistance de Celui qui a dit : « Je suis la lumière du monde, je suis la voie, la vérité et la vie. »

Ph. Gonnet.



M. ERNEST LAVISSE

Un homme qui mène de front plusieurs sortes de travaux et dont l'influence se fait sentir sur des milieux très différents les uns des autres, risque fort d'être partiellement méconnu par un grand nombre de ses contemporains. C'est, je le crains un peu pour lui, le cas de M. Lavisse. Ceux qui font des statistiques, à propos de l'Académie, le classent parmi les historiens, d'autres voient surtout en lui un directeur de la jeunesse, d'autres un patriote, d'autres enfin un pédagogue. Combien font la synthèse de ses œuvres ? Sans renoncer absolument à la tenter, je voudrais parler d'abord et surtout de ses travaux pédagogiques, parce qu'ils renferment un certain nombre d'indications qui intéressent l'enseignement libre.

Dans une revue qui porte le beau nom d'*Université catholique* on ne saurait trop insister sur toutes les questions qui se rattachent à la haute culture intellectuelle. Or, je ne sache pas qu'à l'heure actuelle, il y ait beaucoup d'hommes en France aussi au courant que M. Lavisse des choses de l'enseignement supérieur. Il a passé toute sa vie dans les Facultés, à l'Ecole normale ou à la Sorbonne, il a visité toutes les universités du Nord, il fréquente chez les étudiants, et il entretient des relations suivies avec tous les savants de l'Europe, sans négliger les administrateurs. M. Lavisse se poserait-il en ennemi des institutions libres, que nous aurions intérêt à écouter ses avis. Mais il n'y a pas lieu d'entretenir cette crainte. Jadis on lui attribuait —

peut-être à tort — des propos peu rassurants; il aurait dit, un jour, aux étudiants de la Sorbonne : « Prenez garde aux jeunes abbés qui viennent ici vous disputer les titres universitaires. » Quelque interprétation qu'on doive donner à ces paroles, nous ne pouvons avoir aucun doute aujourd'hui sur les sentiments de bienveillance dont M. Lavisse est animé à notre endroit. On se rappelle en quels termes il a parlé naguère de l'Université catholique de Lille : il a donné, depuis, d'autres preuves de sa haute impartialité.

C'est à propos de l'ouvrage du père Didon sur les Allemands, que M. Lavisse exprime toute sa pensée sur les universités françaises. Le brillant dominicain revenait de chez nos ennemis, enthousiasmé de tout ce qu'il avait vu, et il adjurait ses compatriotes de réorganiser leur enseignement supérieur sur le modèle des universités d'outre-Rhin. Sans méconnaître ce que cet enthousiasme avait de légitime, M. Lavisse repoussait absolument les conclusions du père Didon. Est-ce que le génie, les traditions et les mœurs de la France concordent avec le génie, les traditions et les mœurs de l'Allemagne? Gardons-nous de toute imitation servile, faisons un choix parmi les choses d'Allemagne, et n'allons pas compromettre par de hâtives innovations, les résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui. C'était parler le langage même de la raison. Mais M. Lavisse ne se contentait pas d'affirmer, il appuyait son opinion sur un très intéressant parallèle entre les universités françaises et les universités allemandes. Les catholiques ont intérêt, je crois, à étudier ce très curieux chapitre. Si les opinions que professe l'auteur eussent été plus répandues parmi eux, en 1875, on n'aurait pas commis certaines fautes. Car nous pouvons, et si nous sommes sages, nous devons le dire sans crainte, d'autant que nous ne condamnons personne, des fautes ont été commises au début. Qui oserait affirmer que, sur plusieurs points importants, nous ne nous trompons pas encore? Quelques explications sont ici nécessaires.

Lorsqu'un écrivain politique ou militaire attire l'attention sur un point faible de notre défense nationale, nous

l'écoutons tous avec une attention anxieuse. Aurions-nous fait depuis 25 ans des sacrifices inutiles? Et aussitôt, on multiplie les enquêtes, on légifère, on vote de nouveaux subsides. Les catholiques font, eux aussi, des sacrifices immenses pour la défense de leur foi. Il serait pénible mais nullement humiliant de se dire que des erreurs ont été commises. L'habileté consiste-t-elle donc à se taire toujours? et ne conviendrait-il pas de mettre les données du problème sous les yeux de ceux qui donnent avec tant de générosité?

Demandez à des chrétiens, demandez même à des prêtres où se trouve, selon eux, le centre des intérêts catholiques. Ils vous répondront presque tous, sans hésiter: Dans l'école primaire. Nous donnerons, ajoutent-ils, jusqu'à la dernière obole de notre superflu, nous retrancherons, s'il le faut, de notre nécessaire, pour assurer aux enfants du peuple le bienfait d'une éducation religieuse. Demandez-leur encore: Mais l'enseignement supérieur, le laisserez-vous sans ressources? Ils ne vous répondront pas, mais vous n'aurez pas de peine à lire, dans leur pensée, ceci ou quelque chose de semblable: Comme nous ne pouvons pas soutenir à la fois l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire, s'il nous faut faire un choix nous n'hésiterons pas, nous laisserons périr l'enseignement supérieur. Voilà une opinion: on ne contestera pas qu'elle soit la plus répandue dans le monde catholique.

En voici une autre bien différente, que professent les représentants les plus autorisés du monde gouvernemental et universitaire. « L'enseignement supérieur, disait un jour un homme d'Etat républicain, ce n'est pas le superflu, c'est le nécessaire. » Et il ne faudrait pas se persuader que c'est là une de ces déclarations insignifiantes comme en font périodiquement tous les hommes politiques. Les actes ont suivi les paroles, puisque le budget de l'enseignement supérieur a augmenté en quelques années de plus de dix millions. A l'heure présente, les facultés appartenant à l'Etat se glorifient, non sans quelque raison, de la beauté des bâtiments qu'elles occupent et du grand nombre d'élè-

ves qui les remplissent. A elle seule, l'université de Lyon compte 117 professeurs et 2.000 étudiants. Les différents groupes scolaires dont se compose l'université de Paris ne comprennent pas moins de 10.000 jeunes gens, venus de tous les points du monde.

Des catholiques ou du gouvernement, qui professe les principes de la meilleure tactique? Ayons le courage de le dire, c'est le gouvernement. Une grande institution comme l'Eglise a besoin d'un enseignement supérieur capable d'expliquer à *tous*, tous les aspects de la doctrine catholique. En un siècle où la science a pris une importance si grande, il y va peut-être de toute l'influence de la religion sur l'élite et indirectement sur les masses, car les gros bataillons suivent toujours les têtes de colonne. Que dirait-on d'un état-major qui ne s'occuperait que de l'infanterie et négligerait l'artillerie ? De même, l'instrument des combats à distance, l'arme par excellence de la grande lutte moderne, c'est l'enseignement supérieur. Tant pis pour ceux qui en sont dépourvus.

Une fois établie cette nécessité absolue de l'enseignement supérieur, il faut se demander comment on le crée ou comment on le fortifie. Ici encore, les indications de M. Lavisse ont un grand prix.

Au lendemain de nos défaites de 1870, l'enseignement supérieur n'existait, pour ainsi dire, pas en France. Les facultés des sciences et des lettres ne comptaient qu'un nombre insuffisant de boursiers, faisant tant bien que mal figure d'étudiants; aucun lien ne les rattachait les uns aux autres ; l'esprit de corps leur faisait totalement défaut ; elles vivaient enfin dans une sorte d'isolement par rapport à la vie générale du pays. Le premier, M. Duruy, essaya d'organiser de véritables universités. Mais ce fut M. Albert Dumont, aidé d'hommes éminents tels que MM. Gaston Boissier et Bréal, qui eut l'honneur de créer le nouvel état de choses. M. Lavisse esquisse cette histoire avec une joie faiblement contenue. En regard des chétives facultés d'autrefois, il met les institutions nouvelles, riches, vivantes, puissantes, encore qu'inachevées, et que nous pouvons,

dans une certaine mesure, opposer aux institutions similaires de l'Allemagne. Il serait facile aux catholiques de faire le bilan de leurs sacrifices et de se plaindre de l'inégalité des situations. Mais, si j'osais, je dirais à ceux qui veulent bien me suivre dans cette étude : Ne récriminons pas, les récriminations ne sont qu'un témoignage d'impuissance et elles risqueraient fort de s'égarer, la plupart des membres de l'enseignement supérieur n'ayant rien de commun avec les sectaires. Tâchons plutôt de bien dégager la première leçon qui résulte de cette étude de M. Lavisse. Pour créer un enseignement supérieur vraiment digne de ce nom, il faut du temps, beaucoup de temps ; il faut de l'argent, beaucoup d'argent ; il a fallu même le concurs de la politique, car si M. Albert Dumont n'eût pas été soutenu par un ministre opiniâtre, comme Jules Ferry, il n'aurait jamais pu réaliser son plan. Je ne discute pas ces principes d'histoire universitaire, je laisse le soin aux lecteurs compétents, de les appliquer, s'ils le jugent à propos, à nos facultés catholiques.

Avec non moins de raison, M. Lavisse s'efforce d'unir d'une façon étroite l'enseignement primaire, mais surtout l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Un professeur de grammaire, de sciences ou d'humanités qui ne sort pas de son cours, se condamne à devenir, au bout d'un certain nombre d'années, une sorte de mécanique pédagogique. Qui sait si les familles qui aiment l'économie ne nous remplaceront pas un jour par une collection de bons phonographes? M. Lavisse s'élève contre cette routine, et il veut que sans cesse les professeurs aillent puiser aux sources de l'enseignement supérieur.

L'idée qui domine tout le travail de M. Lavisse, c'est l'idée de synthèse. Il veut avant tout coordonner toutes les formes de la science, en même temps qu'il appelle de ses vœux la naissance de l'esprit de corps.

« Point de programmes : liberté de la science, liberté des méthodes, liberté pour le professeur, liberté pour l'étudiant, *Lehrfreiheit* et *Lernfreiheit;* mais l'anarchie n'est pas à craindre : les universités soumettent cette liberté

aux règles d'une harmonie supérieure. Les professeurs, vivant sous le même toit, se connaissent, et, dans les conseils des facultés, présidés par le doyen élu, dans le sénat de l'université, présidé par le recteur également élu, ils exercent en commun la discipline intellectuelle et morale de la corporation des maîtres et des étudiants. Quant à ceux-ci, ils se connaissent comme les maîtres : théologiens, juristes, médecins, philologues se mêlent dans les salles de cours et dans les fêtes, où ils échangent, avec de gais propos et des chansons, des idées qui enrichissent le savoir de chacun. L'université élargit donc l'esprit de la jeunesse; par la culture générale qu'elle donne, elle prépare aux tâches diverses les intelligences de ceux qui dirigeront bientôt les destinées de la patrie. Mais cette culture générale est en même temps une culture nationale. L'éducation patriotique commencée à l'école, poursuivie au gymnase, s'achève à l'université; le jeune homme y apprend à connaître le génie de sa race; il se nourrit de la pensée des ancêtres : histoire, littérature, philosophie, théologie même et philologie, sont employées à glorifier la vie nationale. Aussi cette martiale jeunesse des universités confond-elle dans son cœur le culte de la science et celui de la patrie. »

M. Lavisse parle ici de l'Allemagne, d'après le père Didon; mais c'est son propre idéal qu'il retrace, malgré les critiques qui suivent. N'entretient-il pas de trop vastes ambitions ? et ne tombe-t-il pas à son tour dans le défaut qu'il reproche au père Didon, qui est de se contenter des solutions faciles et de l'unité apparente ? On peut dire que, toute sa vie, M. Lavisse a combattu l'enseignement fragmentaire, l'éparpillement des efforts intellectuels, précisément parce qu'il se fait une très haute idée de l'université, laquelle consiste ou doit consister en un groupement rationnel de toutes les forces scientifiques d'une région ou d'un pays.

Cette université a un commencement d'existence, et si elle ne donne pas tout ce qu'on attendait d'elle, M. Lavisse a moins que tout autre le droit de se plaindre, car

il a contribué, pour une très grande part, à la constituer telle que nous la voyons. Or, dans un article que publiait, il y a quelques mois à peine, le *Journal des Débats*, M. Lavisse cherchait à donner comme une synthèse des résultats scientifiques obtenus jusqu'ici par les universités de France et d'Europe. Sa conclusion n'était autre que le mot célèbre de Bossuet : nous ne savons le tout de rien. Seulement, traduisant l'idée en langue moderne, il disait : Fragment, fragment, fragment, nous ne possédons que des fragments de vérité. Ainsi donc, ce grand promoteur du mouvement universitaire constate l'impuissance de l'homme à saisir l'universel.

Les examens entrent naturellement dans les préoccupations de M. Lavisse. Il ne manque jamais l'occasion de maudire le baccalauréat, ce malheureux baccalauréat, d'où vient, comme chacun sait, tout le mal. J'avoue que je ne puis m'empêcher de plaindre les examinateurs de toute mon âme, et durant le temps chaud et durant les brumeuses soirées de novembre. Il leur faut recevoir des lettres et subir des visites de recommandation qui se succèdent avec une suite enragée, il leur faut pendant des heures ressasser les mêmes questions et écouter sans impatience les mêmes inepties. Ce ne sont là pourtant que misères de grand seigneur. Si ceux-là qui font subir les examens méritent tant de pitié, que dire des professeurs qui ont la mission de préparer les candidats à l'épreuve redoutable? Au fond, M. Lavisse n'ose pas dire toute sa pensée, mais il est facile de l'entendre. Quand on fait partie de l'Académie française, quand on jouit d'une réputation incontestée, on voudrait bien être dispensé de mettre la main aux menus détails de la cuisine pédagogique. M. Lavisse a certes le droit de demander cette dispense; mais puisqu'il est pédagogue dans l'âme, il sait bien que du jour où il n'aurait plus qu'à remuer des idées générales, il serait privé d'une source précieuse d'informations. Qui dit professeur dit homme habitué aux redites, rompu aux corrections ennuyeuses et résigné à d'autres menus travaux peu réjouissants. Dans l'enseigne-

ment secondaire, nous croyons avoir quelque droit de nous plaindre de ce qu'il y a d'un peu absolu dans les jugements de ces Messieurs de l'enseignement supérieur. A notre avis, ils n'ont pas toujours un critérium suffisant pour établir une distinction sérieuse entre les bons élèves et les médiocres, ils n'ont pas une idée juste de ces êtres malheureux et quelquefois intéressants qu'on appelle les cancres. (Oh ! le joli plaidoyer qu'on pourrait faire en faveur des cancres !) A plus forte raison un membre de l'Institut, directeur d'une grande revue, doit-il avoir de la peine à se faire un état d'âme de pauvre régent. Et pourtant, le meilleur de sa gloire pourrait bien lui venir de son application aux affaires de l'enseignement. Si la postérité s'occupe un jour de lui, elle l'appellera sans doute le premier pédagogue de France.

La mauvaise humeur de M. Lavisse le porte donc à exagérer les côtés faibles du baccalauréat. Assurément, cet examen offre de graves inconvénients ; mais M. Lavisse se trompe lorsqu'il soutient que ce n'est pas une épreuve sérieuse. Qu'on interroge les professeurs de rhétorique et de philosophie, je doute fort qu'ils aient à déplorer beaucoup d'injustices. Certes, on voit échouer de bons élèves, mais je demande à M. Lavisse s'il est désirable que les bons élèves n'échouent jamais. Supposons un jeune homme de 16 ans intelligent et instruit, mais impressionnable à l'excès, il échoue, et alors, parents, professeurs, juges même s'accordent à condamner l'examen. Je pense que c'est de la sentimentalité pure. Est-ce que le manque de sang-froid ne gâte pas souvent les plus brillantes qualités d'un homme ? Que votre jeune candidat apprenne à vaincre son impressionnabilité. Enfin, croyez-vous que les bons élèves qui se considéreraient comme sûrs du succès, ne succomberaient jamais à la tentation de paresse, durant l'année scolaire ?

M. Lavisse articule un autre grief contre le baccalauréat : les matières en sont trop étendues. Personne ne le conteste, mais le moyen d'éviter ces inconvénients ? M. Lavisse sait bien qu'on ne le trouvera pas de sitôt. Peut-

être vaudrait-il mieux le rechercher avec moins d'ardeur.

La question des cours fermés remplit tout un chapitre de l'ouvrage de M. Lavisse. Faut-il admettre le grand public à toutes les conférences de la Sorbonne ? M. Crouslé dit oui, s'appuyant sur les traditions d'éloquence qui ont toujours fait la gloire de la vieille maison. M. Lavisse répond à la fois oui et non. Je n'ai pas lu le plaidoyer de M. Crouslé, mais il semble bien qu'après les explications de M. Lavisse, la discussion n'ait plus sa raison d'être. La Sorbonne, selon lui, doit avoir à la fois des cours ouverts et des cours fermés, aux sens nombreux que comportent ces deux mots, en sorte que tous les goûts trouvent à se satisfaire en même temps que toutes les méthodes d'enseignement ou de recherche scientifique peuvent fournir leurs preuves.

Où M. Lavisse déploie le mieux ses brillantes qualités de professeur et d'orateur — je crois ne devoir pas dire de directeur d'âmes —, c'est dans ses allocutions aux étudiants. Son ambition hautement avouée serait de développer parmi eux l'esprit d'association. Y a-t-il réussi ? Jusqu'ici il ne semble pas que les assemblées générales d'étudiants, soit à Paris soit en province, aient donné de sérieux résultats. Malgré tous les sacrifices que s'imposent l'Etat et les villes, les budgets des associations se soldent par des déficits, et, sauf à certains jours de fête, les salles somptueuses mises à la disposition des étudiants restent vides. Décidément le jeune Français ne semble pas né pour l'association. M. Lavisse [a essayé de donner de ce fait une explication historique; ce n'est pas assez, il faudrait une explication psychologique. Dans le récent ouvrage qu'il a consacré à nos voisins d'outre-Rhin, M. de Wizewa insiste longement sur ce qu'il appelle la grossièreté des sens allemands. Ceci permettrait peut-être de comprendre le goût des jeunes gens pour la vie en commun. Souvent on ne peut vivre d'accord avec son voisin qu'à la condition de ne pas pénétrer trop avant dans l'intimité de sa pensée. Le manque de finesse dont parle, non sans exagération,

M. de Wizewa, favoriserait singulièrement cette heureuse ignorance. Joignez que l'Allemand excelle à concentrer son attention sur son propre moi. Au contraire, soit atavisme, soit éducation, soit tempérament, les Français ont une perception nette et prompte de tous les ridicules et aussi de tous les sous-entendus de la vie de société.

Toujours est-il que M. Lavisse a un peu négligé ses conclusions. Dès le moment qu'il juge utile et nécessaire le goût de l'association, il devait indiquer le moyen de le fortifier et de combattre les défauts qui mettent obstacle à ses progrès. On a fait peu de choses lorsqu'on a mis à la disposition des étudiants des édifices confortables.

Il serait injuste cependant d'étendre cette critique à l'œuvre pédagogique de M. Lavisse. Loin de pécher par omission, il aurait plutôt une tendance à exagérer le rôle du maître dans l'éducation. Les discours qu'il prononce dans les assemblées d'étudiants abondent en recommandations toutes marquées au coin de la plus haute sagesse, mais en vérité elles prennent beaucoup de temps et embrassent un trop grand nombre de sujets : horaire des cours, méthode de travail, rapports entre étudiants, choix des maîtres, correction des devoirs, exercices oratoires, distractions, jeux, tout est prévu, expliqué, réglé. Mais alors que devient l'initiative personnelle de l'étudiant, cette initiative dont on lui parle toujours, mais que toujours aussi, par des conseils et des règlements, on s'ingénie à restreindre ? M. Lavisse oublie trop « qu'au fond de l'éducation, comme au fond de toutes les choses humaines peut-être, il y a une condition essentielle, inhérente, dont on ne sait comment faire pour se dégager. Nous enseignons à écrire, et tout style qui n'est pas original n'est pas du style ; — nous enseignons à penser, et toute pensée que nous tenons d'un autre n'est pas une pensée, c'est une formule, et toute méthode pour penser que nous tenons d'un autre n'est pas une méthode, c'est un mécanisme ; nous enseignons à sentir, et un sentiment d'emprunt est une affectation, une hypocrisie ou une déclamation ; nous enseignons à vouloir, et, vouloir par obéissance, est l'abdi-

cation de la volonté. — L'enseignement va donc, par définition, contre tous les buts qu'il poursuit. Les maux qu'il soigne augmentent à les vouloir guérir, et plus il réussit, plus il échoue. La perfection de l'enseignement aurait comme plein succès la nullité du disciple. Et cela n'est ni un paradoxe ni une théorie. La chose s'est vue. Le duc de Bourgogne est très prohablement le parfait disciple, le disciple absolu. Le monde a pu le contempler..... Contre cette tendance naturelle, il est bon qu'une réaction très forte, et même brutale, se fasse de temps en temps, que quelqu'un vienne, qui dise : Prenez garde, mieux vaudrait ne point enseigner qu'enseigner si fort (1). »

Je me permettrai d'adresser à M. Lavisse un reproche bien plus grave. Lui, à qui rien n'échappe de cet organisme puissant et compliqué qui s'appelle l'enseignement supérieur il n'oublie qu'une chose, c'est de parler de Dieu; il n'accorde à la religion que quelques lignes où l'on sent de la froideur presque du dédain. « L'université de l'avenir étudiera toutes les religions, les mortes et les vivantes, comme de nobles phénomènes par lesquels se manifeste la vie de l'humanité; elles les comparera les unes aux autres, déterminera les conditions diverses qui leur ont donné cette grande diversité de formes, découvrira les relations de ce prétendu absolu avec le relatif et le contingent. Il ne sera pas besoin d'instituer pour cela une faculté des sciences religieuses : l'étude des religions fait partie de l'histoire et de la philosophie. Le principal caractère de nos universités sera d'être des écoles de science et de raison comme il convient chez un peuple que l'on dit enthousiaste et léger, mais qui est condamné à faire, avant tous les autres, et sous leurs yeux, la redoutable expérience de vivre sous la conduite de la seule raison. »

Cette façon de supprimer une question aussi importante n'est pas digne du talent de M. Lavisse. La religion ! mais elle remplit le passé, elle fait l'objet des préoccupations de tous les vrais penseurs de nos jours; d'elle seule dépend

(1) *Le Dix-huitième Siècle*, par Emile Faguet.

l'avenir. On ne la relègue pas dans quelques chaires du Collège de France, chaires que détiennent, à l'heure qu'il est, des incrédules militants. M. Lavisse a toutefois raison en ce sens que, même si une faculté de théologie puissamment organisée exerçait sur les esprits son influence bienfaisante, les autres facultés ne seraient pas dispensées, pour cela, de s'intéresser aux études religieuses. Au bout de toutes leurs investigations, les savants, à quelque partie de la science qu'ils consacrent leurs veilles se trouvent en présence de l'Inconnu ou pour parler plus exactement de l'Infini. C'est le domaine de la religion cela, et, chose admirable! ce domaine semble grandir à mesure que les glorieux pionniers de la science font de nouvelles découvertes. M. Lavisse aurait dû prévenir ses jeunes disciples de ce résultat certain de toutes les recherches scientifiques. Avec son éloquence imagée, il aurait dû leur décrire ce moment à la fois redoutable et désirable où un esprit avide de vérité se rencontre face à face avec le Divin. Linnée avait senti, pour ainsi dire, passer l'ombre de Dieu, tandis qu'il étudiait la nature, et il en avait éprouvé une émotion comparable à celle du prophète, lorsqu'à travers la fumée, sous les voûtes du Temple, il distingua les bords éblouissants de la robe d'Adonaï. Comme professeur d'histoire, M. Lavisse avait des raisons particulières de ne pas passer ainsi sous silence la question religieuse. De tous les faits qui se sont accomplis depuis l'origine du monde, ancun n'a autant d'importance que le christianisme, quel que soit le point de vue auquel on se place pour l'apprécier. M. Lavisse l'étudie mais incidemment, si l'on peut parler ainsi, en sorte que l'histoire de la religion se reproduit dans son œuvre, comme dans un miroir brisé où nous reconnaissons difficilement son image. La pédagogie de M. Lavisse offre donc une très grave lacune, puisqu'elle ne fait pas à Dieu sa part.

Il est vrai qu'il a composé son ouvrage à une époque où un horrible vent d'athéisme officiel soufflait sur notre France. Aujourd'hui M. Lavisse s'exprimerait tout autrement. Qui sait même si avant longtemps sa conscience ne

lui fera pas une obligation de réparer un oubli grave? Il poussait naguère un cri d'alarme, on serait presque tenté de dire, un cri de repentir; il reconnaissait que *l'alma mater* sacrifie trop à l'instruction, l'éducation. Nous avons trop négligé la morale, disait-il, les jeunes gens ne connaissent pas assez les règles de conduite de la vie, ils n'ont que faiblement la notion du devoir. Evidemment la morale que réclame M. Lavisse aura une foule de points de contact avec la morale chrétienne, si elle ne se confond pas avec elle. Comment pourrait-il en être autrement? Mais un maître écouté de la jeunesse qui est en même temps un penseur ne saurait s'en tenir là. Toute morale qui ne repose pas sur une croyance précise est une morale insuffisante ou radicalement inefficace. Bientôt sans doute M. Lavisse viendra nous dire que la morale, telle qu'il l'entend, se rattache à une foi; il a trop conscience de son devoir pour reculer longtemps devant cette conséquence nécessaire de son premier acte. Puisse-t-il, à ce moment décisif, nous épargner toutes ces précautions oratoires, ces atténuations, ces restrictions, ces formules obscures où se complaisent la plupart de nos modernes écrivains. Pie IX disait, un jour, au docteur Pusey le célèbre fondateur du ritualisme dont presque tous les disciples embrassèrent la foi catholique mais qui, lui, demeurait obstinément schismatique : Vous faites comme les cloches qui appellent les fidèles à l'église, sans y entrer jamais elles-mêmes.

Nous ne comprendrions pas M. Lavisse si nous ne voyions en lui qu'un pédagogue éminent, il est avant tout un patriote, qui cherche dans l'amélioration de notre éducation nationale, le meilleur moyen d'aider la France à reprendre ou à conserver son rang en Europe. Sous ce rapport, sa carrière offre un admirable et rare exemple d'unité morale. Toutes ses paroles depuis 1870, tous ses écrits, tous ses actes n'ont qu'un but, le relèvement de la France. Au début, il a grand peine à se défendre de ces exagérations d'amour-propre national que les étrangers ont toujours pris plaisir à nous reprocher mais peu à peu son patriotisme se dégage du chauvinisme, il s'élève, il s'épure, il

s'harmonise avec les idées plus larges d'humanité et de civilisation chrétienne.

Au lendemain de nos défaites, un seul mot, assez malheureux d'allleurs, le mot de revanche, exprimait les rancunes, les espérances et les tristesses françaises. Tous croyaient à une guerre prochaine, mais tous se demandaient avec angoisse : Sommes-nous prêts? Quelques-uns plus clairvoyants ou plus courageux allaient plus loin; ils osaient, comme se parlant à eux-mêmes, prononcer le mot de décadence, et ils cherchaient à étudier l'état vrai du pays. Le premier travail de M. Lavisse qui porte comme titre, *l'Invasion dans le département de l'Aisne*, répond à cette douloureuse question. Lugubre tableau de défaite où les ruines matérielles, pourtant si effrayantes par elles-mêmes, semblent légères et presque négligeables, dès qu'on les compare aux humiliations, aux hontes et aux ruines morales sous lesquelles s'affaisse notre pauvre France. Et cependant un rayon d'espérance luit au milieu de cette horrible tempête. Avec des jeunes gens, improvisés soldats, presque sans artillerie, Faidherbe arrête devant Saint-Quentin les masses allemandes; il leur inflige des pertes considérables, il leur dispute un moment la victoire. Voilà qui nous permet d'espérer pour l'avenir. M. Lavisse ne cherche pas précisément à le prouver; il nous fait plutôt comprendre le fond de sa pensée avec autant de tact que de modération.

On pourrait cependant demander autre chose. M. Lavisse flétrit avec éloquence la rapacité de certains soldats allemands, leur hypocrisie, leur insolente brutalité; c'est son droit et, jusqu'à un certain point son devoir. Mais il pouvait se donner une autre supériorité morale en disant aux vainqueurs : « Ce côté hideux de la guerre, vous n'avez pas craint de nous le montrer, vous qui vous dites chrétiens et qui vous proclamez volontiers les exécuteurs de la vengeance divine. Il n'est pas possible que nos enfants ne se souviennent pas, mais nous leur dirons que si jamais la victoire leur sourit, ils se gardent bien de souiller leur triomphe par de tels excès. Et ils comprendront, parce

qu'ils sentent couler dans leurs veines le sang de ceux qui combattirent avec saint Louis et Jeanne d'Arc. » Faut-il souhaiter ce qu'on appelle à tort la revanche ? Au risque de scandaliser certains professionnels de patriotisme, je dirai : peut-être (1). Mais il dépend certainement de nous que la prochaine victoire de la France soit aussi la victoire de l'humanité et de la justice, et c'est sur quoi M. Lavisse aurait dû insister.

Il n'a pas su mieux apprécier le caractère providentiel de la guerre de 1870. A un moment donné cependant, il a noté une scène d'un dramatique simple et grand qui aurait dû lui donner l'éveil : « A la ferme de la manufacture, près de la batterie placée en avant d'Essigny, pendant que les hommes de la troupe de soutien pillent la maison, de la cave au grenier, et que deux femmes, qui ont voulu rester là, tremblent sur leurs chaises collées au mur, un officier nonchalamment étendu sur le lit, joue avec la frange d'un rideau. Voyant les deux malheureuses qui prient et qui pleurent, il disserte sur la Providence, dont la main châtie la France trop doucement encore. »

Ces deux femmes qui prient et pleurent en présence du soudard allemand incarnent l'âme même de la patrie. Les amis de M. Lavisse l'ont-ils toujours compris? Ils ont dit : « Créons des universités, donnons à la jeunesse française un puissant outillage scientifique »; et ils ne se trompaient pas, mais ils ne remplissaient ainsi qu'une partie de leur tâche. Les femmes qui savent prier et souffrir travaillent au relèvement de la France, pour le moins avec autant d'efficacité que les savants, et si, par malheur, elles désapprenaient la prière, les universités les plus prospères ne retarderaient pas longtemps l'irrémédiable décadence de notre pays. On commence à s'en rendre compte aujourd'hui dans les hautes régions gouvernementales et universitaires, mais il faut qu'on ne se borne pas à des plaintes ou à des vœux platoniques, il n'est que temps d'employer à

(1) Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* l'article de M. René Millet sur la politique extérieure de la France.



la fois tous les moyens de salut, c'est-à-dire, la recherche scientifique, l'effort moral sous toutes ses formes, la prière.

A partir de ce jour de l'année terrible où il souffrit si vivement, dans sa jeune âme de patriote, de la présence de nos vainqueurs, M. Lavisse s'est attaché à ne plus les perdre de vue. Trois ans après la guerre, nous faisons avec lui une visite au parlement d'Allemagne. Quelle belle page d'histoire que ce simple compte rendu parlementaire! Non pas que la séance offrît par elle-même un grand intérêt, (on ne prit aucune décision importante et aucune parole historique ne fût prononcée) mais M. Lavisse a su nous faire voir d'une façon saisissante, en face les unes des autres toutes les forces sociales, politiques et militaires dont se compose l'empire allemand. M. de Bismarck, qui depuis..., occupe le premier plan et absorbe presque toute l'attention. Sans intimider le président Simson homme de sang-froid et de courage, il domine ou plutôt il écrase trop l'assemblée pour dépendre d'un règlement quelconque; le seul son de sa voix qui, paraît-il, a des intonations douces et caressantes met en déroute tous les partis hostiles. Au milieu de cette assemblée toujours prête à se prosterner, la fraction du centre catholique est la seule qui fasse vraiment figure de parti politique. Son chef, le célèbre Windthorst, se tait lorsque l'orage se déchaîne trop fortement, mais bien vite il revient sur la brèche harceler l'homme de fer. Quant aux autres leaders, ils passent leur temps à approuver ou à faire amende honorable. Lasker lui-même rougit comme un écolier pris en faute, toutes les fois qu'il s'attire quelque réprimande du chancelier.

Ainsi donc, les voilà les représentants des puissantes Allemagnes! Elles ont vaincu l'Autriche et la France, elles ont arraché violemment à leur patrie des Danois, des Polonais, des Alsaciens-Lorrains, elles font sentir à l'Europe leur dure hégémonie, et elles ne disposent pas de leur propre destinée! Ces universités, si orgueilleuses de leur savoir, sont tous les jours humiliées, dans la personne de leurs plus illustres professeurs, par le militarisme prussien, car

non loin de M. de Bismarck, sur les bancs de l'extrême droite, siège M. de Moltke. Si le brutal couronné que l'histoire appelle le Roi-sergent revenait au monde, en ce moment, il tressaillerait de joie à la vue de de Moltke, mais je me demande quels sentiments éprouverait Gœthe s'il pouvait assister aux humiliations des Richter, des Lasker et des Virchow.

En lisant cette page d'histoire notre pensée se reporte naturellement sur le parlement français. Gardons-nous des contrastes et du dénigrement faciles. Une assemblée parlementaire qui n'a pas plus de pouvoirs politiques que le *Reichstag* trouve rarement l'occasion de manquer de sang-froid. D'ailleurs, il serait prudent d'attendre avant de se prononcer sur la modération allemande. L'attitude récente des socialistes donne beaucoup à penser. Dans les débats du Reichstag se manifeste cependant une qualité de l'esprit germanique que nous devrions bien tâcher de nous approprier. Les députés ne déclament jamais, ils ne cherchent pas les mots à effet, ils disent simplement ce pour quoi ils ont pris la parole et se rasseyent sans avoir fait de péroraison. Quand donc nos législateurs imiteront-ils cette sobriété oratoire qui d'ailleurs est de si bon goût?

« Le chancelier laisse passer presque sans intervenir la délibération sur le projet de loi qui règle l'introduction de la constitution allemande dans l'Alsace-Lorraine : c'est le troisième article de l'ordre du jour. Comment rendrais-je l'impression que ces débats font sur un Français? Les orateurs n'y mettent aucune passion; ils font l'exact tableau des sentiments qui règnent dans les provinces annexées; ils ne se laissent égarer par aucune illusion; ils ne mentent point. L'un d'eux, M. Lœwe, dit simplement la vérité sur l'annexion : « Quand vous vous êtes décidés à l'annexion « de l'Alsace-Lorraine, vous saviez bien que vous auriez « affaire à une population dont la majorité protestait contre « toute séparation d'avec la France; aussi ne l'avez-vous pas « prise pour ses beaux yeux. (Rires bruyants.) Vous l'avez « prise parce qu'il vous fallait porter votre frontière aux « Vosges. » Du même ton, ils énumèrent toutes les raisons

d'espérer un changement dans le cœur de leurs victimes : ils comptent sur le temps, sur leur patience, sur l'infirmité de la nature humaine, qui ne se plaît pas aux regrets éternels. Ce calme même, ce calme surtout m'exaspère.

« Heureusement une voix s'élève pour protester, mais qu'elle est mélancolique ! C'est celle du député danois. Il est tout naturel que je prenne la parole sur cette question, dit-il, car personne mieux que moi ne saurait rendre les sentiments des Alsaciens-Lorrains. Je sais quels furent nos soucis et notre deuil quand nous apprîmes que le traité de Vienne nous cédait aux puissances alliées comme le prix de la victoire. A la question ! crie-t-on de toutes part. Je crois, dit alors M. Simson, que l'orateur n'est pas tout à fait dans la question ; mais la Chambre ferait bien de permettre à M. le député de dire tout ce qu'il a sur le cœur. »

Depuis vingt-deux ans qu'il est écrit, ce chapitre n'a rien perdu en intérêt ni en intensité de vie (1). La conclusion elle-même, sauf l'exagération finale que fait ressortir davantage le caractère énergique de Guillaume II, mérite d'être retenue, car elle renferme une prédiction et une explication de la chute de M. de Bismarck.

Il est plus difficile de se prononcer sur le reste de l'ouvrage où M. Lavisse traite de graves et difficiles sujets, tels que le socialisme allemand et l'émigration. Nous avons un peu la manie en France de nous instituer, de notre propre autorité, docteurs ès sciences sociales. Chacun de nous possède en propre une panacée qui doit guérir infailliblement tous les maux dont souffrent les générations contemporaines. Et cependant peut-on avoir une opinion sérieuse sur le sujet si on n'a pas étudié la richesse proportionnelle des populations et si on n'a pas quelque expérience des difficultés administratives ?

M. Lavisse s'en tient aux questions faciles à comprendre et, nous pouvons ajouter, à peu près élucidées. Il décrit l'organisation formidable du parti socialiste en Allemagne,

(1) Presque tous les hommes dont parle M. Lavisse sont morts ou ont dû se retirer de la scène politique.

son esprit de prosélytisme et ses espérances démesurées en apparence, trop bien fondées en réalité. Les succès foudroyants obtenus aux dernières élections par les ouvriers acquis aux doctrines de Lassalle justifient les préoccupations patriotiques de M. Lavisse. Le fait qu'un homme politique comme M. Jaurès se proclame l'allié de ce parti puissant nous oblige à étudier ses principes et à suivre ses progrès. Socialistes allemands et socialistes français fraternisent, ne l'oublions jamais. Il est à craindre que sur ce point l'opinion française ne se défie pas assez des formules faciles ou conformes aux intérêts mesquins des partis.

L'étude de M. Lavisse a permis à un grand nombre de lecteurs d'augmenter la somme de leurs connaissances utiles ; ils y ont trouvé des documents sérieux, des aperçus intéressants et un avertissement. Mais en ce siècle où les événements vont si vite, il faudrait recommencer le même travail, au moins tous les trois ou quatre ans. Je ne sache pas que M. Lavisse soit revenu sur ce sujet.

Le chapitre intitulé *l'Emigration allemande* appelle des restrictions plus graves. Les affaires coloniales n'avaient alors qu'une très faible importance, et le fait de l'émigration en masse, qu'on regardait comme une sorte de fléau, nous apparaît aujourd'hui comme une manifestation de vitalité et de force. Des milliers d'hommes honnêtes et laborieux, dont quelques-uns très instruits, abandonnant chaque année la terre allemande emportent avec eux des capitaux considérables. Les Etats-Unis profitent de tous ces éléments de prospérité, et hautement, ils s'en réjouissent. Les Allemands de 1874 s'en affligeaient, et M. Lavisse a l'air de croire que cette affliction est motivée. Hélas, il faudrait envier plutôt cette expansion d'une race conquérante. L'Allemagne impériale compte aujourd'hui quarante-huit millions d'habitants, qu'elle a grand'peine à nourrir, malgré les progrès de son industrie. Que ferait-elle des soixante ou soixante-dix millions de personnes qui peupleraient son territoire sans l'émigration ? En réalité elle n'a perdu que de son superflu, et là-bas dans le Far-West des millions de travailleurs glorifient la force allemande, la

science allemande, la vertu allemande. On nous disait jusqu'ici que, bien différent de l'Anglais, l'Allemand émigré perdait très vite son caractère national pour devenir uniquement américain. C'est au moins fort douteux. Chicago la ville monstre n'a guère que des Allemands pour conseillers municipaux, et ceux-ci délibèrent dans une salle sur la cheminée de laquelle se dresse le buste de Guillaume II. L'Eglise elle-même se heurte, en pleine Amérique, à une question allemande. Les catholiques qui sont les anciens sujets des Hohenzollern s'accommodent mal d'une hiérarchie ecclésiastique composée d'Américains, de Français ou d'Irlandais. La sage diplomatie de Léon XIII a aplani cette difficulté... pour le moment, car les progrès constants de la population allemande pourraient faire renaître le conflit avant longtemps. Dans un discours d'ailleurs admirable où éclatait, malgré qu'il parût se contenir, l'orgueil britannique, lord Roseberry s'écriait naguère : « Il faut que notre planète porte l'empreinte anglo-saxonne. » Il disait plus vrai encore qu'il ne pensait. Les parties du monde dont l'Angleterre ne se sera pas emparée, l'Allemagne les peuplera, de manière que la prophétie se réalisera au-delà même des vœux du prophète. Notre planète portera l'empreinte anglo-allemande.

Je définirais l'ouvrage de M. Lavisse sur l'Allemagne impériale : une sorte de *memento* à l'usage de ceux qui, sans dédaigner les choses militaires, aiment à remonter jusqu'aux causes profondes des victoires et des défaites. L'auteur fait en quelque sorte la philosophie de l'antagonisme franco-allemand, ce qui lui a valu des insinuations malveillantes dans la presse reptilienne. M. Lavisse est-il un chauvin ? Non, il dit simplement à ses compatriotes : N'oubliez pas, ne vous endormez pas sur la foi des chefs d'Etats étrangers ; tenez-vous toujours prêts en vue d'une guerre qui peut éclater demain et qui demeure inévitable. Jusqu'ici les événements ont donné un démenti à ses prédictions pessimistes, mais ce n'est pas une raison de blâmer sa vigilance patriotique. En pareille matière il vaut mieux, certes, pécher par excès de précaution que par négligence.

Tout en stimulant de toutes façons l'amour-propre de la France, M. Lavisse plaide le procès de sa défaite devant ce tribunal d'appel qu'on nomme l'opinion européenne. Les arguments qu'il invoque sont tous intéressants, mais ils n'ont pas tous, tant s'en faut, la même valeur; quelques-uns sont revêtus de tous les charmes de la poésie et de l'éloquence. Je ne sais rien de plus touchant, par exemple, que son délicieux opuscule intitulé : *la Question d'Alsace dans une âme d'Alsacien*. M. Heimweh (1), l'Alsacien dont M. Lavisse analyse l'ouvrage, est à la fois un philosophe, un historien, un savant et un homme de sentiment. C'est pourquoi il prête une voix au passé de l'Alsace, à son beau fleuve, au clocher de Strasbourg, aux Vosges, et cette voix adjure tous les peuples opprimés récemment arrachés à l'esclavage de venir au secours de l'Alsace. « Heimweh rappelle aux Italiens que l'Alsace est à l'Allemagne ce que la Lombardie était à l'Autriche. Il leur reproche de se joindre à peine sortis de servitude, à leurs anciens bourreaux, pour les aider à accabler l'Alsace, qui a, pour sa part, contribué à leur délivrance. Frères lombards, rappelez-vous vos souffrances passées quand vous entendez parler de l'Alsace!

« Il parle à l'Europe entière : n'est-il pas immoral et dangereux de retourner contre le peuple français les principes de liberté et de justice qui ont affranchi l'Europe ?.... Il exhorte l'Alsace à souffrir avec courage. Il la console en lui disant que, si elle est à la misère, elle est aussi à l'honneur. Sa captivité arrête la marche en avant, sa libération permettra de la reprendre. Courage donc, pauvre Alsace! Quels que soient les moyens, pacifiques ou meurtriers, par lesquels se dénouera la crise que l'Europe traverse à présent, ton rôle, Alsace bien-aimée, est nettement tracé. Tu es désignée pour servir de témoin contre l'erreur et pour fournir aux nations qui t'environnent la rançon dont il faut payer ici-bas le progrès de l'humanité. Ta fonction est celle de victime... N'insulte pas, ne mau-

(1) Heimweh n'est qu'un pseudonyme.

dis pas. Il n'y a de constance inébranlable que dans la douceur et d'espérance invincible que dans la droiture et la simplicité ! »

Ceci est à la fois du sentiment et de la raison. M. Lavisse appuie la thèse de Heimweh par des arguments d'ordre purement historique. L'Allemagne est le groupement d'hommes qui appartiennent tous à la même race. Au contraire, les races les plus diverses ont contribué à la formation de la France, qui est avant tout une nation. Or, une nation est une âme, a-t-on dit très justement, un principe spirituel. Deux choses, qui à vrai dire n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre est dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. D'où il suit que, par le fait du militarisme prussien, la France a été et demeure mutilée. Tant que les Alsaciens-Lorrains garderont au cœur l'amour de la France, nous aurons le droit de dire que les lois de la justice internationale sont violées. Aussi M. Lavisse a-t-il raison d'identifier la cause de la France avec la cause de l'humanité.

Peut-être même va-t-il trop loin dans ce sens. Il voit dans l'Allemagne prussifiée l'incarnation de la force brutale, tandis qu'il se plaît à montrer dans la France, la nation humaine par excellence qui compte des amis dans toutes les nations du monde. C'est l'éternel contraste du jeune Horace et de Curiace. La brutalité du premier éclate dans une anecdote que raconte M. Lavisse. Un jour, Heimweh se trouvait sur une route d'Allemagne, en compagnie d'un paysan. Passe un soldat ivre, le paysan le plaisante, sans méchanceté, le soldat se ruant sur lui le roue de coups. Heimweh s'attendait à une plainte du malheureux. Ce fut tout le contraire : « Hein ! s'écria-t-il avec un accent de fierté, les nôtres frappent-ils assez dur ? Prenez garde à vous, Messieurs les Français. » Cette couardise du rustre allemand révolterait chez nous même des laquais. Quant à nos paysans français, qui pourtant aiment le pana-

che, ils feraient payer cher à un soldat de tels procédés. D'ailleurs la force est-elle toujours chez les peuples en proportion de la brutalité? A l'anecdote que rapporte le mélancolique Heimweh M. Lavisse aurait dû opposer le mot de Louis XIV : « Mon frère d'Angleterre connaît bien mes forces, mais il ne connaît pas mon cœur. » Cette parole n'a rien perdu de sa vérité, car c'est avec son cœur seul, on peut le dire, que la France désarmée a résisté, pendant six mois, à la force allemande. Enfin, dussions-nous subir le sort de Curiace, nous rendrions grâces au ciel de n'être pas allemands à la façon du paysan d'Heimveh, pour conserver encore quelque chose d'humain.

Après avoir étudié la fortune et la puissance militaire de l'Allemagne d'aujourd'hui, M. Lavisse s'est imposé la tâche de connaître l'Allemagne d'autrefois. Il a remonté jusqu'à Iéna, jusqu'aux origines de la marche de Brandebourg, jusqu'au saint Empire romain, jusqu'à la pacifique conquête de la Germanie par l'Eglise. Je n'ose pas exprimer une opinion sur cette longue série de travaux ; les historiens n'admettent pas facilement les critiques de ceux qui n'ont pas l'habitude de fouiller les archives, et ils en ont un peu le droit. M. Lavisse indique en tête de ses écrits les principales sources où il est allé puiser. Naturellement, l'immense majorité des lecteurs n'ont garde de les vérifier, et je n'ai sans doute pas besoin d'avouer que je suis du nombre. Toutefois, il est facile de se rendre compte, par une lecture même sommaire, de la vaste érudition de l'auteur.

Quant à sa méthode historique, un juge compétent l'a appréciée en une page qui est un pur chef-d'œuvre. « Ce qui rend vos études historiques si vivantes, disait M. Gaston Boissier à M. Lavisse, le jour de la réception de ce dernier à l'Académie française, ce qui rend vos études historiques si vivantes, c'est que, tout en vous occupant des choses d'autrefois, vous songez toujours à celles d'aujourd'hui. Il y a des historiens qui se l'interdisent sévèrement ; pour être plus sûrs de discerner la vérité, pour échapper à toutes les préoccupations du moment qui peuvent les égarer,

pour appartenir tout entiers et sans distractions à l'époque qu'ils souhaitent connaître, ils s'isolent sur eux-mêmes et ne veulent rien voir ni rien entendre de ce qui les entoure. Ils ressemblent à ces moines qui, pendant des siècles, ont vécu sur les hauteurs du mont Cassin. Tous les tumultes du moyen âge grondaient au pied de la savante montagne, sur cette route de Rome à Naples qui était une des plus fréquentées du monde. Eux, absorbés dans leurs travaux, ne se penchaient même pas pour regarder d'en haut les foules bruyantes qui passaient. De ces bénédictins de la science nous en avons encore, quoique la race en soit devenue plus rare. Il y en a un que vous avez connu, que vous avez aimé, qui, sans avoir besoin de s'enfermer dans un cloître, s'était fait une solitude au milieu du monde, qui traversa nos agitations sans s'y mêler, concentrant dans l'étude du passé toutes les forces de son esprit, toutes les ardeurs de son âme. Cet infatigable travailleur, vous l'avez nommé avant moi, c'était Fustel de Coulanges. Vous, Monsieur, vous êtes d'une autre famille. Il ne vous plaît pas de vous séparer de vos contemporains ; vous avez l'oreille grande ouverte aux bruits du dehors, et vous cherchez surtout dans le passé des leçons pour le présent. »

Aussi, quel intérêt, quelle variété, quelle vie dans les œuvres historiques de M. Lavisse ! On y trouve des idylles, de longues et amusantes comédies, des drames horribles, de la philosophie, des études dignes d'un militaire et d'autres d'un politique. Les profanes se plaignent cependant de la longueur de certains chapitres, et il est certain que seuls, les historiens de profession peuvent se ménager assez de loisirs pour lire attentivement un ouvrage comme *la Jeunesse de Frédéric*. Mais qu'importe, en définitive ? Il suffit que le grand public comprenne bien les conclusions et les retienne.

Quand on a parcouru tous les écrits de M. Lavisse, on ne peut s'empêcher de se poser une question. Cet homme si actif, si pratique dans ses considérations et si militant, ne devrait-il pas appartenir entièrement à la haute administration, à la politique, à la diplomatie ou à l'armée ?

Mais bien vite on se répond à soi-même : çe serait grand dommage. Et cependant nous ne sommes pas persuadés. Semblable en cela au héros de son grand ouvrage, M. Lavisse, pendant la première partie de sa vie, ne s'est occupé que de spéculation, et d'autre part il laisse voir à chaque instant des goûts et peut-être des qualités d'homme d'action. Va-t-il achever pacifiquement sa carrière littéraire ? Il a dit de l'éloquence d'un homme d'Etat : c'est de l'action parlée. Les œuvres de M. Lavisse ressemblent aussi à de l'action parlée. Il serait curieux de le voir se livrer un jour à l'action sans épithète.

Abbé DELFOUR.



LA PRIÈRE

DANS LE PAGANISME ROMAIN

Suite (1)

III

J'ai montré sans rien dissimuler et aussi, je l'espère, sans rien exagérer, le beau côté de la prière romaine; il y en a un autre, le revers, et il faut le montrer aussi. S'il suffisait de prier souvent et beaucoup pour mériter pleinement le nom de peuple religieux, les Romains, qui connaissaient mal la religion juive, auraient eu raison de se proclamer, comme ils l'ont fait, le peuple le plus religieux de la terre (2); les Grecs qui ont vécu à Rome n'osaient guère contredire à cette prétention (3). Mais, apparemment, la pratique de la prière n'est pas tout, ni même le plus essentiel. De soi, c'est l'expression d'un sentiment de l'âme. C'est ce sentiment,

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Cic., *De haruspicum resp.*, IX, 19 : « *Quam volumus licet, P. C., nos amemus : tamen nec numero Hispanos, nec robore Gallos, nec calliditate Pænos, nec artibus Græcos, nec denique hoc ipso hujus gentis ac terræ domestico nativoque sensu Italos ipsos ac Latinos, sed pietate ac religione, atque hac una sapientia, quod deorum immortalium numine omnia regi gubernarique perspeximus, omnes gentes nationesque superavimus* ». Cf. *De Nat. Deor.*, II, 3; Sall. *Cat.*, 12.

(3) Polyb., VI, 56; Athen., VII, 107, où se lit le témoignage de Posidonius.

inspirateur de la prière, qu'il faut connaître, si l'on veut déterminer la valeur de celle-ci, et par suite la valeur de la religion dont elle est l'acte le plus important. Après avoir décrit l'usage de la prière romaine, il faut donc en rechercher les caractères, seul moyen de descendre à ces profondeurs de l'âme où la prière prend naissance.

Il y a bien des choses qui nous inquiètent pour le bien fondé de la prétention des Romains au titre de peuple vraiment religieux. C'est d'abord l'étymologie même des mots qui, chez eux, désignent la religion et la prière. La belle étymologie qui, rattachant religion à *religare*, en fait une sorte de chaîne spirituelle reliant l'homme à Dieu, la terre au ciel, apparaît pour la première fois, nettement du moins, chez Lactance, et n'exprime peut-être qu'une idée chrétienne (1). Pour les Romains, *religio* avait foncièrement le sens de scrupule, et ils dérivaient le mot de *religere*, observer scrupuleusement (le devoir envers les dieux) ; chez les anciens Latins, c'est *religens*, qui veut dire religieux, tandis que *religiosus* signifie superstitieux (2). N'est-il pas à craindre que la religion ne soit pour eux qu'un formalisme sans âme ? Les principaux mots qui, à Rome, veulent dire prier, sont : *precari*, *orare*, *venerari* et *supplicare* (3). A vrai dire, *precari* et *orare* ne peuvent aucunement nous renseigner sur le caractère de la prière romaine ; le premier n'a que le sens de *demander*, sans rien préciser de l'objet de la demande ; quant au second, il est plus vague encore, puisqu'il indique seulement que l'homme qui prie *parle* à la Divinité. Ils peuvent donc tout aussi bien désigner une prière élevée et filiale qu'une prière vulgaire et servile. Mais les autres termes donnent à réfléchir. *Vene-*

(1) LACT., *Divin. Instit.* IV, 28 : « *Diximus nomen religionis a vinculo pietatis esse deductum, quod hominem sibi Deus religaverit, et pietate constrinxerit, quia servire nos ei, ut domino, et obsequi, ut patri, necesse est* ». Cf. SERV., *Æn.* VIII, 349, et S. AUG., *Retract.* I, 13.

(2) CIC., *De nat. Deor.* II, 28. — AUL. G., IV, 9.

(3) *Rogare* et *implorare* sont d'origine juridique ; *quæso* (doublet de *quærere*) veut dire *demander*, chercher à obtenir ; *obsecrare*, demander au nom des dieux.

rari, avec son sens étymologique de *réjouir*, *charmer (venus)*, suppose que la prière sert à gagner les bonnes grâces de la Divinité; ne serait-ce pas que le suppliant tremble devant elle ? *Supplicare*, bien plus usité, ne laisse aucun doute à cet égard. Ce verbe, qu'il faut décidément expliquer par *sub placare*, apaiser (1), et non par *sub plicare*, ployer le genou, nous fait voir, dans la prière, un moyen d'avoir raison de la colère des dieux. Nous sommes habitués à mettre sous ces divers mots que Rome nous a légués un sens très élevé, celui que leur a infusé le christianisme en les baptisant; la prière a beau être, pour nous comme pour les païens, une demande, elle est avant tout une élévation de l'âme vers Dieu. Les mots en eux-mêmes, les deux derniers surtout, ne présentent guère ce sens; n'est-il pas à craindre que la prière romaine n'exprime qu'un sentiment intéressé, sans aucun de ces sentiments de confiance en Dieu, de filial abandon à sa volonté, qui rachètent la vulgarité du motif égoïste ?

Mais enfin, il serait dangereux, en une question si délicate, d'accorder trop d'importance à l'induction étymologique. Examinons la prière romaine de plus près. Quel en est le rite, ou, si l'on veut, le cérémonial? Peut-être nous dira-t-il quelque chose du sentiment intime qui inspire le Romain en prière. Nous avons vu déjà le rite de la prière domestique, ou plutôt de celle qui se faisait au repas, rite assez simple, malgré l'exhibition des Pénates. Bien plus compliquée est la prière publique, celle, par exemple, qui accompagne un sacrifice. Le Romain qui va prier est debout, excepté dans la prière de rite grec, où il faut se mettre à genoux. Lors de son grand triomphe après la bataille de Pharsale, César, qui pourtant n'était pas un dévot, n'attendit pas même le moment de la prière pour s'agenouiller; il monta à genoux les degrés du temple capitolin (2). D'ordi-

(1) Fest. : « *Sub vos placo, in precibus fere cum dicitur, significat id quod supplico.* » C'est le rite grec de la *supplication*, toujours faite à genoux, qui a amené la déviation étymologique du mot.
(2) D. Cass., XLIII, 21.

naire, le suppliant a la tête voilée, ou plutôt les oreilles bien couvertes, non pas, comme on pourrait le croire, pour méditer à son aise, mais afin de ne rien entendre qui soit d'un mauvais augure pour le résultat de sa prière (1). C'est ce qu'explique bien la double précaution prise au moment solennel : on demande le silence par la formule *favete linguis* (2), et, pour qu'on ne puisse entendre au pied de l'autel d'autres paroles que celles de la prière, un air de flûte mettra comme un voile d'harmonie sur la formule sacrée (3). Tourné vers l'Orient ou, suivant les cas, vers l'image du dieu, le Romain lève vers le ciel les mains renversées, *manus supinas*, s'il prie les dieux du ciel, tel que Jupiter, ou bien les tend vers la mer, s'il invoque Neptune, ou encore touche le sol de la main, s'il s'adresse à *Tellus* (4). Tant que dure la prière, il faut tenir l'autel d'une main. Quant à la formule, elle est d'une si capitale importance, qu'il ne faut pas se tromper d'un mot. Aussi, la présence d'un pontife est-elle indispensable. Le pontife, qui n'est jamais assez sûr de sa mémoire, lit d'abord la formule au magistrat, la lui souffle en quelque sorte, et le magistrat répète machinalement ; il y a même un second prêtre pour contrôler, formulaire en main, l'exactitude de la récitation (5). On citera, presque comme un prodige, le cas de Marc-Aurèle, qui, président des Saliens, savait assez bien les prières pour n'avoir pas besoin de moniteur (6). L'acte principal est accompli, restent quelques formalités encore. Le suppliant imprime un baiser sur sa main droite, ce qui constitue l'*adoration* (7), fait un tour sur lui-même ou le tour de l'autel (8) pour imiter, disait-on,

(1) Plin., *H. nat.*, xxviii, 2.
(2) Sen., *de Vit. beat.*, 26 : « *Hoc verbum non, ut plerique existimant, a favore trahitur ; sed imperatur silentium, ut rite peragi possit sacrum, nulla voce mala obstrepente.* »
(3) Il y avait à Rome un *Collegium tibicinum et fidicinum qui sacris publicis præsto sunt* (C. I. L., vi, 2191).
(4) Macr., *Sat.*, iii, 9. — Virg., *Æn.*, iv, 205.
(5) Plin., *H. nat.*, xxviii, 3.
(6) *Capit.*, 4.
(7) Plin., *H. nat.*, xxviii, 45.
(8) Ibid.

le mouvement circulaire du monde (1), et va s'asseoir pour marquer la confiance qu'il a d'être exaucé (2).

La bizarrerie de certaines attitudes ou de certains actes, dans ce cérémonial, peut faire sourire. Ce n'est pas ce qui doit nous frapper. Les Romains avaient très bien compris que le corps a son rôle dans le culte, que son attitude n'y est pas indifférente, et que le culte public notamment exige le déploiement d'un cérémonial imposant et bien réglé. Il n'y a pas de culte public sans symbolisme ; ne discutons pas sur la qualité de celui des Romains. Ce qui est autrement grave, c'est l'importance qu'ils lui attribuent. Or, nous ne pouvons en douter, cette importance était telle à leurs yeux que l'omission d'un geste ou d'un mouvement, l'audition d'un mot ou d'un son de mauvais augure, l'erreur sur un seul mot de la formule suffisaient à tout annuler. On était condamné à recommencer jusqu'à ce que le pontife eût déclaré que la cérémonie était conforme aux rites (3). Aussi fallait-il au magistrat en prière une attention bien éveillée, parfois même un sang-froid à toute épreuve. Les Romains se plaisaient à citer Horatius Pulvillus, collègue de Valérius Publicola, comme un modèle de la dignité romaine dans l'exercice de la prière (4). Pendant qu'il dédiait un temple à Jupiter Capitolin, au moment où, suivant le rite, il tenait la main sur le jambage de la porte et prononçait la formule sacrée, on lui annonça la mort de son fils. Retirer sa main, interrompre sa prière, c'était annuler l'acte religieux ; bravement il acheva le rite comme s'il n'eût rien entendu. Une chose nous surprend bien un peu dans ce récit, c'est que la nouvelle de la mort d'un fils n'ait pas été considérée comme un mauvais augure ; mais peut-être y avait-il déjà des accommodements

(1) Plut., *Numa*, 14.
(2) Ibid.
(3) Arn., 4, 31. — Les exemples abondent ; voir notamment dans T. L., xli, 16, l'annulation d'un grand sacrifice pour l'omission d'un mot.
(4) T. L., ii, 8 ; — Cic., *Pro dom.*, liv, 139 ; — Sen., *ad Marc.*, 13 ; — Val. M., v, 10, 1.

avec l'art augural. Toujours est-il que l'histoire romaine nous présente, en grand nombre, des cas de sacrifices viciés par les plus insignifiants défauts de forme. C'est le renversement de l'ordre logique des choses ; l'accessoire devient le principal, le moyen prend la place du but, l'intention n'est à peu près rien, et la forme presque tout.

Nous touchons ici au caractère fondamental de la prière romaine. Ce peuple, amoureux de la règle juridique, a fait de sa prière un contrat entre l'homme et la Divinité. Il n'est pas le seul peuple païen qui ait réglé ses rapports avec les dieux sur cette notion aussi mesquine que fausse ; mais, étant le plus imbu de l'idée du droit et le plus convaincu de la puissance des formules, il a entouré son contrat divin de toute sorte de précautions minutieuses, comme un contrat de vente ou d'achat. S'il y manque de son côté une seule condition, fût-elle sans importance au regard de la raison, l'acte est nul et il faut le refaire ; mais si le contrat est dans la forme, la cause est gagnée en droit, la Divinité est enchaînée. On ne peut pas dire que la confiance manque au Romain qui prie, mais ce n'est pas la confiance d'un humble suppliant qui se repose sur la bonté de Dieu, c'est la confiance d'un contractant cauteleux qui réussira bien à lier sa justice. Le magistrat qui a prié suivant la formule peut aller s'asseoir ; il a fait un acte en bonne et due forme ; aux dieux maintenant de se bien conduire. Aussi, quand la confiance du Romain a été trompée, il ne se gêne pas toujours pour se faire justice ; ne pouvant citer les dieux devant le préteur, il s'en prend directement à eux. Suétone raconte qu'à la mort de Germanicus, le peuple, qui avait tant prié et tant sacrifié pour le salut d'un prince qui consolait Rome de Tibère, déchargea sa colère sur les dieux, lançant des pierres contre les temples, renversant les autels, jetant même les Lares domestiques à la voirie (1).

Que ce soient là des exceptions (2), se produisant surtout

(1) *Calig.*, v.
(2) Le cas n'était pas rare ; Sénèque en parle presque comme d'une

aux temps de décadence religieuse, je le veux bien ; qu'elles puissent s'expliquer par la violence du désespoir et aussi par la vivacité du tempérament méridional, on peut encore l'accorder ; la dévotion napolitaine, dit-on, n'est pas toujours exempte, même en plein christianisme, d'emportements analogues à l'égard des saints restés sourds à sa prière. Ce qui est bien plus grave que le fait en lui-même et met une différence capitale entre la conduite du Romain et celle du chrétien qui s'oublie, c'est que ces représailles sacrilèges qui, chez le Romain, visent directement la Divinité, sont à peine pour lui une inconséquence. Il craint beaucoup plus ses dieux qu'il ne les aime, si même on peut soutenir que la crainte chez lui laisse une place quelconque à l'amour. Comment en serait-il autrement, quand on a divinisé la malfaisance et qu'on croit à la toute-puissance des dieux pour le mal comme pour le bien ? Ces dieux ont la colère terrible et singulièrement excitable ; le moindre oubli, la moindre négligence, le moindre manque d'égards peuvent en faire des dieux irrités, et la plus grande partie du culte se passera à les apaiser, à réclamer ce qu'on appelle leur *pax* et leur *venia*, leur faveur pacifique, la faveur qui s'accorde en temps d'armistice. La tyrannie appelle la révolte. Las de tant craindre ses dieux, le Romain sera bien tenté, quand, malgré toutes ses précautions, il aura été déçu dans son espoir, de faire comme ses dieux, de céder à la colère, de se venger en esclave révolté, de leur rendre le mal pour le mal. La religion n'a-t-elle pas atténué d'avance ces déportements, en faisant de ses dieux les auteurs possibles du mal, plus dignes de crainte que d'amour ? Non, il ne faut pas se laisser prendre aux mots ; le Romain a beau prodiguer à ses dieux le titre de *Pater* quand il les invoque,

habitude : *Nullam mihi injuriam facitis, sicut ne diis quidem hi qui aras evertunt* (*de Vit. beat.*, 26) ; et Tertullien atteste la fréquence du sacrilège, du moins pour son époque : *Privatos deos, quos Lares et Penates domestica consecratione perhibetis, domestica licentia inculcatis, venditando, pignorando pro necessitate ac voluntate* (*Ad Nat.*, I, 10).

ce titre n'est qu'honorifique et ne suppose pas chez le suppliant un sentiment filial (1).

Et puis, quel est bien l'objet de sa prière ? Après l'avoir vu diviniser certaines vertus, comme la pudeur, on pourrait croire qu'il va ranger les biens de l'ordre moral, les biens spirituels, parmi ceux qu'on demande aux dieux. Peut-être en a-t-il été ainsi aux temps anciens de son histoire, et encore chez des âmes d'élite en des temps plus récents ; je serais assez porté à le croire. Il semble que la nécessité du concours divin pour la vertu soit une de ces notions emportées du berceau commun de l'humanité, obscurcies par l'intérêt matériel et par l'orgueil, recueillies et remises en lumière par des esprits supérieurs, comme Socrate et Platon. En tout cas, la religion officielle des Romains semble n'en avoir tenu aucun compte. Toutes les formules de leurs rituels, qui sont parvenues jusqu'à nous, nous montrent, comme objets de la demande, la santé, la prospérité, la victoire, le succès d'une entreprise, les richesses surtout. L'inscription relative aux Jeux séculaires nous en fournit un exemple typique : les matrones qui, dans leur invocation solennelle, semblent songer à tout, n'oublient que les biens de l'âme. Par une singulière ironie, la note spirituelle de la prière, en ces fêtes patriotiques, sera donnée par un poète qui ne croit pas beaucoup à son efficacité et qui, en tout cas, ne pense pas qu'on doive demander la vertu à d'autres qu'à soi-même (2). C'est Horace qui dira : « Dieux, donnez à la jeunesse docile des mœurs pures ! »

On voudrait croire que, dans la prière privée, le peuple romain n'est jamais descendu, bien au-dessous de la prière banalement intéressée, jusqu'à la prière criminelle, et que telle prière rencontrée chez Plaute n'est qu'un jeu de l'ima-

(1) Aulu-Gelle convient que le culte romain n'était inspiré que par l'intérêt et la crainte : « *Deos quosdam, ut prodessent, celebrabant, quosdam, ut ne obessent, placabant* (V, 12) ».

(2) *Ep.*, I, 18, 106 :

Sed satis est orare Jovem quæ donat et aufert ;
Det vitam, det opes ; æquum mi animum ipse parabo.

gination comique. Il faut bien se rendre à l'évidence; les invectives de la satire et de la philosophie romaine prouvent assez la fréquence, aux approches mêmes du christianisme, d'une aberration qui outrage la Divinité comme la vertu.

IV

Pour que cette étude de la prière romaine ne soit pas trop incomplète, il faut examiner ici, au moins sommairement, quelle a été sur elle l'action des systèmes philosophiques venus de la Grèce, comment les uns ont travaillé à la détruire et d'autres à l'épurer, et quel a été le résultat final de ces influences contraires. Tous ces systèmes sapaient la prière par la base, l'épicurisme en niant la Providence, la nouvelle Académie en la livrant au doute, le stoïcisme en la réduisant au déterminisme immanent de la nature. C'était la ruine totale de la prière, s'ils n'avaient essayé de la sauver au prix de quelque inconséquence. C'est ainsi que les néo-académiciens, et même la plupart des épicuriens, avaient la singulière prétention, en battant en brèche la foi religieuse, de maintenir le culte traditionnel. Autant dire que, après avoir proclamé, en théorie, l'inutilité de la prière privée, ils décrétaient la pratique de la prière publique. On sait que, dans la classe éclairée du moins, cette duplicité religieuse, ou plutôt ce divorce entre les croyances et la pratique, fut la plaie des derniers siècles du paganisme romain. Cicéron lui-même, pour ne citer ici que l'exemple le plus caractéristique, Cicéron, qui priait si ponctuellement comme magistrat et si volontiers encore comme orateur, laisse à peine soupçonner dans sa volumineuse correspondance qu'il connaisse l'usage de la prière privée; les épreuves, qui ne l'ont épargné ni dans sa vie politique ni dans sa vie domestique, lui arrachent beaucoup de gémissements, et

jamais, semble-t-il, une prière (1). Les stoïciens, par leur exégèse religieuse, tâchaient d'échapper à cette contradiction : c'était pour tomber dans une autre. Ils maintenaient la prière privée comme la prière publique, mais n'était-ce pas encore une inconséquence dans une philosophie qui confondait Dieu avec l'âme du monde et limitait l'action de la Providence aux fatalités naturelles ? Ce vice radical de leur théodicée devait nécessairement compromettre le succès de leur réaction religieuse et, par suite, le sort de la prière. Non contents de la conserver, ils essayaient de la dépouiller de tout ce que l'ignorance ou la superstition y mettaient de trop vulgaire, de trop vil, surtout de criminel (2); telle épître de Sénèque, telle satire de Perse et de Juvénal, peuvent, à juste titre, être citées comme le dernier effort du paganisme romain pour spiritualiser la prière (3). Mais trop souvent on a exagéré ce mérite. La prière, telle que l'a faite le stoïcisme romain, porte l'ineffaçable empreinte du système; elle reste avant tout l'expression de l'orgueil stoïcien, de cette « superbe diabolique » dont parle Pascal. Elle n'a point pour but de courber l'âme, par une humble demande, sous la volonté paternelle de la Divinité; elle n'est qu'un moyen de la mettre d'accord avec les lois de la nature. Pourrait-elle bien, d'ailleurs, s'élever, par dessus les intérêts de la vie matérielle, jusqu'aux biens de l'ordre spirituel ? Non, sans doute. Le sage ne doit sa vertu qu'à lui-même, et conformément à cette doctrine, « ce serait folie, dit Sénèque, de demander aux dieux les biens de l'âme, puisqu'on peut les tenir de soi-même » (4). Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier quand on parle des

(1) Sa femme Térentia, par contre, paraît avoir été fort exacte à prier : « *dii, quos tu castissime coluisti* » (*Ad div.*, XIV, 4). Aussi, un jour qu'il a été guéri d'une indisposition assez vulgaire, ne dédaigne-t-il pas de l'inviter à offrir un sacrifice aux dieux de la médecine : « *Cui tu deo, quemadmodum soles, pie et caste satisfacias, id est Apollini et Æsculapio* » (ib. 7). Ce n'est pas d'un trait de ce genre qu'on peut conclure à la piété de Cicéron.

(2) Sen., *Ep.* X, 5 : « *Nihil Deum roges, nisi quod rogare possis palam... Sic loquere cum Deo, tanquam homines audiant* ».

(3) Sen., *Epp.* x, xcv, cxv, etc.; Pers., *Sat.* ii; Juv., *Sat.* x.

(4) *Ep.*, xli.

beautés de la prière stoïcienne (1). Je sais bien qu'ailleurs Sénèque semble dire le contraire; mais sa véritable pensée ne peut être que celle qui est conforme au stoïcisme lui-même, faisant de l'homme l'égal des dieux, à certains égards même leur supérieur.

Que faisait le peuple en face de tous ces systèmes plus habiles à détruire qu'à réédifier? Avec l'implacable logique qui est dans les foules, il tirait les conséquences pratiques des principes qui retentissaient jusqu'à lui. S'il n'y a pas de Providence, ou si elle n'est que douteuse, à quoi bon prier? Si cette Providence n'est que l'éternelle et inflexible régularité des choses, pourquoi ne pas la laisser faire ? Et le peuple cessait de prier, ou bien continuait machinalement l'antique tradition de la prière rituelle. Auguste, en politique avisé, voulut remettre la religion, et par conséquent la prière en honneur. C'était possible pour la prière publique ; mais la politique ne peut relever dans les âmes les ruines de la foi. La correspondance de Pline nous apprend ce qu'était devenu dans le peuple l'instinct de la prière, en l'an 79. Il était à Misène pendant l'éruption du Vésuve qui ensevelit sous la lave et la cendre Herculanum, Pompéi et Stabies. Misène était encore trop près du volcan. Le tremblement de terre chasse les habitants dans la campagne; puis, tout à coup, une gigantesque colonne de nuée, faite de fumée et de cendres, déchirée de temps à autre par des traînées de flammes, semblables à d'énormes éclairs, vient s'abattre sur les fugitifs. Pline s'est trouvé dans cette nuit

(1) On croit, par exemple, que Juvénal a donné la formule d'une belle prière, en disant qu'il faut demander aux dieux la santé de l'âme et du corps : *mens sana in corpore sano*. Oui, si l'on détache ce vers de l'ensemble et qu'on le lise avec nos idées chrétiennes, mais, quelques vers plus bas, ne gâte-t-il pas étrangement sa formule, quand il ajoute : « Ces biens que je te montre, tu peux te les procurer toi-même : *Monstro quod ipse tibi possis dare ?* » Nous voilà bel et bien replongés dans l'orgueil stoïcien, qui ne veut devoir la vertu qu'à ses propres forces. Quand nous rencontrons, dans la littérature latine, par exemple chez Plaute, Horace ou tel autre, une prière qui implore les biens de l'âme, il faut y voir, croyons-nous, une inspiration grecque, venue directement ou indirectement de Platon ou des poètes anciens de la Grèce.

tragique, remplaçant si soudainement le plein jour, au milieu d'une pluie de cendres brûlantes, dans ce pêle-mêle d'enfants qui pleuraient, de femmes qui se lamentaient, d'hommes qui criaient. S'il est une circonstance capable de réveiller au fond des cœurs le sentiment religieux qui y sommeille, c'était bien celle-là. Or, qu'est-ce que Pline a entendu ? Beaucoup, dit-il, invoquaient les dieux, mais le plus grand nombre jugeaient qu'il n'y avait plus de dieux et que cette nuit était la dernière (1). La majorité de la population de Misène ne savait donc plus prier, même en un jour considéré comme la fin du monde. A l'arrivée du christianisme, la philosophie, il faut en convenir, ne semblait guère prête à relever la foi en Dieu et la prière.

V

Il est plus que temps de conclure. Nous avons étudié chez les Romains, la pratique et les caractères de la prière, un fait patent et une doctrine implicite. Le fait est très remarquable et justifie à lui seul le titre que les Romains se sont attribué, qu'on leur reconnaît d'ordinaire, et que je leur ai donné au cours de cette étude, le titre de peuple religieux. Non pas au sens chrétien du mot, les caractères de leur prière s'y opposent; mais en un sens relatif, c'est-à-dire en comparant le paganisme romain au paganisme d'autres peuples. Envisagé de ce point de vue, il occupe dans l'histoire une place éminente, au moins pendant les premiers siècles, jusqu'à l'infiltration à Rome des idées grecques. Il a une foi vive, intense même, à la Providence. Que, dans la pratique de la prière, il n'ait pas été assez logique avec sa croyance intime pour demander à ses dieux les biens spirituels comme les biens matériels; qu'il ait dénaturé l'idée de la Providence, en lui attribuant même le mal, et par suite en l'honorant de sa crainte et non de son

(1) *Ep.*, VI, 20.

amour : il y a là un illogisme et une erreur qu'on trouverait chez tous les autres peuples païens. Mais nul autre n'a eu un sentiment plus profond de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la Divinité; nul autre n'a été plus préoccupé de se la rendre propice par la prière; nul autre surtout n'a mieux compris la nécessité du culte public et ne l'a plus fortement organisé. Sa prière de demande ressemble trop à un calcul d'intérêt, et d'un intérêt bien vulgaire; sans doute, mais il ne faut pas oublier qu'il a pratiqué avec une très remarquable assiduité la prière d'action de grâces, et que la reconnaissance, s'y mêlât-il l'arrière-pensée de se ménager des faveurs futures, est encore assez belle pour honorer qui la pratique. Par sa fidélité à la prière, par la ponctualité de sa reconnaissance, par l'éclat de ses solennelles actions de grâces, il a laissé des exemples qu'il est toujours bon de méditer, même en pays chrétien, et qui parfois donnent aux individus et surtout aux Etats d'humiliantes leçons. Les Romains sensés attribuaient l'incomparable fortune de leur pays à leur piété. Ils avaient raison, car s'ils se trompaient en multipliant les dieux, ils ne se trompaient pas en croyant à la Providence et en la priant. Le vrai Dieu, le Dieu inconnu, savait bien démêler la bonne foi dans ces hommages égarés, reconnaître les siens, et récompenser, dans sa mystérieuse et infinie bonté, leur vertu naturelle de religion (1).

L'étude des caractères de la prière romaine appelle nécessairement la comparaison avec la prière chrétienne. On a dit bien des fois, en notre siècle rationaliste, que l'âme chrétienne s'était dégagée de l'âme païenne par la plus naturelle des évolutions; quand on n'osait pas aborder le problème en face, du moins on en présentait les données de façon à faire tirer au lecteur la réponse rationaliste. La prière n'est qu'un cas particulier du vaste problème, mais un cas, ainsi que nous le disions en commençant, bien choisi pour montrer la distance qui sépare le paganisme du christianisme. Car, après tout, la prière résume tous

(1) S. Aug., *de Civ. D.*, v, 15.

les actes de la religion, et c'est sans doute aussi celui qui met le mieux à nu le fond de l'âme; sachez comment un peuple prie, vous saurez par là même ce qu'il pense de Dieu et de ses rapports avec l'homme et le monde. Eh bien, voilà un peuple qui s'est particulièrement signalé dans l'histoire par la pratique de la prière, et dont les philosophes, mécontents de sa prière usuelle, s'en sont fait une inspirée par toute la sagesse grecque. Peut-on dire qu'entre la prière romaine et le *Pater* il n'y ait qu'une différence de degré, et non de nature? Peut-on passer de l'une à l'autre par une transition naturelle, ou bien n'y a-t-il pas entre les deux une sorte d'hiatus, même un abîme qui ne pouvait être franchi que par une puissance surnaturelle?

Il y aurait folie à prétendre que la prière officielle des Romains, et même leur prière privée telle que leur littérature nous la fait connaître, ressemble, même de loin, à la prière chrétienne; on ne l'a jamais prétendu non plus. Il est par trop évident que si elle avait pressenti quelque chose du *Pater*, ce ne pourrait être que le *panem quotidianum*, et encore en donnant à cette demande le sens le plus ambitieux. Mais peut-être la philosophie a-t-elle accompli chez eux ce que la religion n'avait su faire. Prenons donc la prière amendée par les philosophes et leurs disciples, les poètes. Evidemment, ils se sont élevés, les uns et les autres, bien au-dessus de la prière étroitement formaliste et mesquinement intéressée de la religion romaine; mais se sont-ils élevés jusqu'au voisinage de la prière chrétienne? Il ne suffirait pas, pour prétendre que de la prière philosophique à la prière chrétienne le passage est naturel, de montrer que les divers éléments du *Pater* sont épars dans la littérature de Rome et de la Grèce; cela ne prouverait rien, si l'on ne montrait pas aussi qu'ils y ont le sens chrétien. Que m'importe, par exemple, que Sénèque recommande la conformité à la volonté de Dieu, s'il ne s'agit que d'une conformité aux lois fatales de la nature? Ce ne peut être alors l'annonce du *fiat voluntas tua*. A supposer même que ces éléments pussent se retrouver à

l'état isolé, ce seraient des rayons épars de la vérité, et qui auraient exigé, pour se dégager des erreurs qui les obscurcissaient, se condenser en un faisceau de pure lumière comme le *Pater*, et s'imposer non à des intelligences d'élite mais aux intelligences les plus humbles, non à une école mais à l'univers, autre chose apparemment que le génie d'un philosophe. Mais aucune de ces hypothèses ne s'est réalisée et ne se réalisera ; on n'a pas montré et on ne montrera jamais que les diverses parties qui composent le *Pater* se retrouvent dans le paganisme, pas plus le paganisme grec que le paganisme romain, et surtout qu'elles s'y retrouvent dans le sens chrétien.

C'est que toute la pure essence du christianisme, — son esprit, son âme, c'est-à-dire son irréductible originalité, — est enclose dans cette divine merveille du *Pater*, qu'un Père de l'Eglise appelait l'abrégé de la foi chrétienne. L'amour filial pour un Dieu qui est un père, et le père non pas d'un homme mais de tous les hommes, l'abandon à sa volonté paternelle, la prépondérance des intérêts spirituels sur les intérêts matériels, le pardon des injures pour obtenir le pardon de ses péchés, l'horreur du péché, le grand mal de l'âme, combien ces sentiments nous élèvent au-dessus de toute philosophie humaine ! De bonne foi, peut-on concevoir chez les païens, qu'il s'agisse d'Athènes ou de Rome, l'amour de Dieu et l'amour du prochain s'affirmant dans ce simple mot *Notre Père*, le pauvre reléguant l'expression de son besoin après l'acte de soumission à la volonté divine, la vengeance abandonnant sa poursuite à la pensée de l'offense envers Dieu, l'orgueil s'abaissant dans l'aveu du péché que seul Dieu pardonne, l'infirmité humaine demandant à Dieu protection contre elle-même ? S'il avait été donné à un Platon, par exemple, de voir le spectacle d'un peuple uni dans cette simple et sublime prière, il aurait proclamé bien haut qu'un Dieu avait passé par là, qu'une puissance surnaturelle avait été nécessaire pour réformer ainsi la nature jusque dans ses idées, ses préjugés, ses besoins les plus impérieux, pour faire de la prière une sainte émanation de

l'âme, une adoration en esprit et en vérité, une ascension constante, par-dessus les vulgarités et les misères de la vie, vers un idéal de supérieure perfection. Non, ce n'est pas par une évolution que le monde a passé de l'idéal païen à l'idéal chrétien, c'est par une sorte de création qui n'a pas détruit les éléments de bonté morale et de vérité naturelle qui se trouvaient dans le paganisme — c'était le bien de Dieu —, mais les a animés d'un esprit nouveau, en les remettant à leur place dans le plan divin révélé au monde.

C'est la conclusion à laquelle aboutira toujours l'étude sincère des idées morales du paganisme. En ce qui concerne la prière, qu'on l'étudie dans le paganisme grec, dans le paganisme romain, dans n'importe quel paganisme, on sera toujours obligé de convenir que, pour donner à sa prière une formule digne de Dieu, l'humanité avait bien besoin, comme les Apôtres, de se tourner vers Notre-Seigneur Jésus-Christ et de lui dire : « *Doce nos orare.* »

A. Devaux.



REVUE SCIENTIFIQUE

Sommaire. — I. Le Bilan scientifique de l'année 1894. — II. La Guérison du Croup. — III. Le Kinétoscope d'Edison. — IV. Les Etudes scientifiques dans les séminaires. — V. Nécrologie : le R. P. Denza ; H. F. Helmholtz ; Louis Figuier.

I. L'Académie des Sciences de Paris a tenu, le 17 décembre dernier, sa séance publique annuelle pour la distribution des prix et des récompenses, sous la présidence de M. Lœwy, président de l'Institut.

Dans un discours très remarqué, l'honorable président a passé en revue les progrès de la science durant l'année qui vient de finir. Il semble qu'aucune découverte importante n'ait signalé cette période, et qu'il y ait eu comme un temps d'arrêt dans la marche en avant de l'esprit humain, au point de vue scientifique. Depuis longtemps nous sommes habitués à saluer, presque chaque année, une ou plusieurs découvertes dont l'application enrichissait le domaine de la science d'importantes acquisitions, ou même apportait à nos mœurs, à notre civilisation des changements profonds et imprévus.

Il suffit de signaler, avec M. Lœwy, l'analyse spectrale, le téléphone, la photographie céleste, la photographie des couleurs, le transport de la force à distance ; à quoi nous pouvons ajouter la vaccination antirabique de M. Pasteur, la production de courants électriques à haute tension, qui a entraîné l'extension rapide de l'éclairage électrique, etc.

Toutefois, le savant astronome a fait remarquer avec

justesse que cette halte ne sera probablement pas inféconde pour la science. Le progrès a besoin, comme l'homme, de certain temps de repos; le sommeil physiologique apporte à nos membres fatigués par une activité incessante une réparation et une détente nécessaires au travail postérieur. Et souvent, l'expérience le démontre, ce repos qui ressemble à la mort ne demeure pas improductif : combien de fois le savant, le philosophe, le poète n'ont-ils pas mûri dans le silence du sommeil, des idées jusque-là obscures, qui jaillissaient au réveil avec une abondance et une énergie que n'avaient pu leur donner le travail et la méditation de la veille! Combien de fois la production intellectuelle n'a-t-elle pas dû être précédée d'une longue et silencieuse élaboration, avant de donner au monde quelque immortel chef-d'œuvre! Le génie semble procéder par bonds irréfléchis et primesautiers, comme poussé tout à coup par une inspiration subite et sans préparation; mais c'est une apparence trompeuse; ces éclairs du génie sont le résultat d'une énergie latente longtemps accumulée, d'un travail plus ou moins conscient, dont le temps est un facteur indispensable et le repos extérieur une incubation mystérieuse. Ainsi se vérifie toujours la parole de Buffon : le génie est une longue patience.

Il en est de même de la science, et M. Lœwy cite une série de grandes découvertes qui, longuement mûries dans le silence, ont dû attendre le moment favorable à leur éclosion, au milieu des contradictions les plus vives. C'est ainsi que les idées de M. Pasteur, actuellement acceptées par le monde entier, ont été longtemps combattues par d'illustres adversaires; les vues de M. Fizeau sur la propagation des ondes lumineuses sont restées ignorées et stériles pendant de longues années; c'est grâce à elles cependant qu'aujourd'hui les astronomes peuvent suivre et calculer la marche des astres perdus au fond de l'espace, qu'aucun procédé géométrique ne saurait mesurer; qu'ils peuvent constater l'existence de satellites obscurs et invisibles au télescope, qui circulent autour de certaines étoiles, et étudier les mouvements gigantesques de l'atmosphère du

soleil. C'est ainsi encore que les théories du savant physicien anglais Maxwell, relatives aux ondes électriques, ont reçu, plusieurs années après la mort de leur auteur, une éclatante vérification. Maxwell, s'appuyant sur de simples conjectures de Faraday, et guidé par une sorte d'intuition divinatrice, avait calculé que les ondes électriques devaient se propager avec la même vitesse que les ondes lumineuses, 300.000 kilomètres par seconde; mais aucune preuve ne venait corroborer ces calculs et il semblait que jamais aucune expérience ne pourrait en contrôler l'exactitude, lorsque, il y a quelques années, un physicien de grand talent, trop tôt disparu, Henri Hertz, parvint, contre toute attente, à mesurer le temps que ces ondes mettaient à franchir l'étroite enceinte d'un laboratoire, et donnait ainsi la preuve inespérée de la justesse des vues de Maxwell. Par suite, on était en droit d'affirmer qu'entre la lumière et l'électricité, il n'y a de différence que la longueur des ondes éthérées. L'onde lumineuse mesure à peine trois dixièmes de millimètre, tandis que l'onde électrique a jusqu'à 30 centimètres de longueur. M. Lœwy pense qu'entre ces deux extrêmes il doit y avoir des ondes intermédiaires, dont nous ne soupçonnons ni la nature ni les effets, mais dont, sans doute, la science nous révélera un jour l'existence et les propriétés.

Consolons-nous donc de la stérilité apparente de l'année 1894; qui sait si quelque admirable découverte n'a pas germé invisiblement dans le cerveau d'un inventeur inconnu, dont l'avenir nous apportera la révélation ? Il y a, dans ces alternances de silence fécond et d'apparitions successives de merveilles, comme un souvenir de ces repos et de ces actes créateurs qui ont, dans la suite des âges, organisé et perfectionné l'univers sous la toute-puissante main de Dieu.

II. Ce serait, toutefois, outrageusement calomnier l'année 1894 que ne pas mentionner la magnifique découverte, ou plutôt l'application pratique d'une découverte faite, il y a quatre ans, presque simultanément en France par le

docteur Roux, à l'Institut Pasteur, et en Allemagne par le docteur Behring, à l'Institut hygiénique du célèbre docteur Koch, je veux parler du traitement de la diphtérie par le sérum antitoxique, auquel on donne le nom aujourd'hui vulgarisé de *sérothérapie* ou *sérumthérapie antidiphtérique*. Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire de cette découverte ni la description de la nouvelle méthode médicale, dont les journaux quotidiens du monde entier ont rempli leurs colonnes pendant plusieurs semaines. Je veux simplement rappeler le principe et l'utilité de cette dernière application des travaux de notre immortel Pasteur, qui a ouvert à la médecine, en la transformant, un champ illimité de bienfaisantes conquêtes.

Tout le monde, hélas ! connaît le *croup*, cette cruelle maladie des enfants, effroi de toutes les mères, qui enlève chaque année, à Paris, plus de deux mille victimes et a tué, à Lyon, dans ces vingt-deux dernières années, plus de trois mille enfants. Jusqu'ici, la science s'était trouvée impuissante à enrayer cette effrayante mortalité, malgré les travaux considérables et les essais variés de la chirurgie unie à la médecine, et les statistiques des hôpitaux de Paris et de Lyon accusaient une moyenne de décès qui dépassait de plus de la moitié le nombre des petits malades.

C'est au Congrès international d'hygiène, tenu à Budapesth, du 2 au 8 septembre dernier, que M. Roux, un des plus brillants disciples de M. Pasteur, fit retentir comme un coup de tonnerre le récit des succès qu'il avait obtenus, à Paris, dans le traitement du croup, par les injections d'un vaccin approprié.

Jusqu'à ces dernières années, on avait cru que le croup, comme l'angine couenneuse, était une maladie locale n'affectant que l'arrière-gorge et la langue ; mais des études plus sérieuses démontrèrent que ces terribles manifestations provenaient d'une infection générale de l'organisme, produite par un microbe spécial qu'on appelle le *bacille de Loeffler*, du nom de celui qui en montra le premier l'existence, en collaboration avec M. Krebs. C'était donc à ce bacille qu'il fallait s'attaquer pour obtenir la guérison, et

c'est ce qu'entreprirent de faire Behring, le docteur Roux et plusieurs autres savants bactériologistes.

La diphtérie est une maladie infectieuse caractérisée par la production de fausses membranes, de peaux blanches, dans le fond de la gorge; quand ces fausses membranes occupent seulement l'arrière-bouche, on a l'*angine couenneuse*, et si elles envahissent le larynx et les voies respiratoires, c'est le *croup*. Or, si l'on examine au microscope quelques parcelles de ces fausses membranes, on y aperçoit le microbe spécial de la diphtérie, sous forme de petits bâtonnets enchevêtrés et renflés aux deux bouts : c'est le bacille de Loeffler. Quand un mal de gorge se manifeste chez un enfant, ou avec une certaine intensité chez un adulte, il importe beaucoup de s'assurer de la présence de ce bacille; est-il absent, c'est une preuve qu'on a affaire à une simple angine non diphtérique, généralement bénigne et sans danger. Grâce à l'initiative de l'Institut Pasteur, tous les médecins sont aujourd'hui à même de faire cette constatation, en d'autres termes de faire le diagnostic certain de la diphtérie.

Mais ce ne sont pas les bacilles eux-mêmes qui sont la cause immédiate de la diphtérie. Ils sécrètent une substance particulière et extrêmement vénéneuse qu'on appelle une *toxine*, laquelle, se répandant dans l'organisme, l'empoisonne, comme ferait le venin d'une vipère, et le tue. C'est sur cette toxine qu'ont porté les recherches et les longues expériences de M. Roux. Il constata — ce qu'on savait déjà pour d'autres toxines — qu'en soumettant les liquides qui la contiennent à l'influence de la chaleur, ou en leur mélangeant d'autres substances, comme la teinture d'iode, on *atténue*, dans une proportion plus ou moins grande, le pouvoir toxique de ce liquide. Il injecta à divers animaux des doses de cette toxine atténuée, insuffisantes pour les tuer, et alors se produisit ce que M. Pasteur avait découvert pour le virus de la rage, savoir l'accoutumance de l'organisme au poison, en sorte qu'un animal qui avait reçu, à des intervalles plus ou moins éloignés, des doses croissantes de toxine diphtérique, s'habituait au poison, comme

Mithridate, et pouvait recevoir impunément par la suite des doses de poison qui auraient tué à coup sûr un animal de même espèce et de même poids, non ainsi préparé. On dit que l'animal est alors *immunisé*, c'est-à-dire réfractaire à l'empoisonnement, incapable de prendre la diphtérie. On voit que c'est là une simple application à un cas particulier de la méthode générale de M. Pasteur, de l'atténuation des virus.

Mais il y a plus, et c'est ici que commence la thérapeutique de la diphtérie. Quand un animal est immunisé, comme je viens de le dire, non seulement il résiste au poison, mais la toxine qu'il a absorbée en grandes quantités se transforme dans son sang, dans son organisme tout entier, en une autre substance de nature inconnue, qui est elle-même un contre-poison énergique de cette même toxine, et qu'on appelle, pour cette raison, une *antitoxine*, laquelle est capable, d'abord, d'empêcher le développement des microbes caractéristiques de la diphtérie, et ensuite de les tuer quand ils existent. D'où il suit que l'antitoxine, injectée à un animal — ou à un enfant — sain, l'empêchera de prendre la diphtérie et, si cet animal — ou cet enfant — est déjà atteint de la maladie infectieuse, elle détruira le pouvoir de la toxine et le guérira.

Il s'agit maintenant, le remède trouvé, de se le procurer.

Or rien n'est plus facile. Tous les liquides d'un organisme vivant immunisé contiennent de l'antitoxine : ainsi le lait d'une vache, le sang d'un animal quelconque immunisé peuvent fournir de l'antitoxine. M. Roux a reconnu que le cheval est, de tous les animaux expérimentés, celui qui supporte le mieux des doses considérables de toxine diphtérique et fournit le plus d'antitoxine. Pour la recueillir, on saigne à la jugulaire un cheval immunisé, on laisse coaguler le sang, et l'on sépare la partie liquide, qu'on nomme le *sérum;* ce sérum est fortement antitoxique, et il suffit d'en injecter une ou plusieurs doses de 20 centimètres cubes chacune dans le flanc d'un enfant atteint du croup pour le guérir presque sûrement. Si, dans

une maison, dans un hôpital où il y a quelques cas de diphtérie, on veut prémunir les autres enfants contre la redoutable maladie, on y arrive presque aussi à coup sûr par ces mêmes injections. M. Roux a obtenu, dans le courant de l'année dernière, un taux de 74 guérisons sur 100 enfants traités par cette méthode. Un même cheval peut fournir tous les vingt jours plusieurs litres de sérum antitoxique, et ne s'en porte pas plus mal. L'injection de sérum est absolument inoffensive pour l'enfant.

Telle est, dans ses grands traits, la méthode de la *sérothérapie antidiphtérique*, ou traitement de la diphtérie par le sérum antitoxique. Tout le monde comprend l'immense portée de cette nouvelle médication et les services qu'elle est appelée à rendre, en sauvant tant d'existences compromises par le terrible croup. Aujourd'hui, l'Institut Pasteur et le laboratoire bactériologique de Lyon produisent en abondance le sérum antitoxique, et bientôt tous les médecins en auront à leur disposition. M. Roux a mérité la reconnaissance universelle, et nous avons applaudi de tout cœur à la très honorable démarche de M. le Président de la République se rendant officiellement à l'Institut Pasteur pour y décorer le docteur Roux et lui porter les remerciements de la France et du monde entier. Qui n'admirerait aussi la merveilleuse économie de la Providence, qui a placé le remède à la source même du mal, et a permis que le génie de l'homme pût l'y trouver par de longues et patientes recherches !

La découverte de M. Roux ouvre la voie à de nouvelles espérances ; on sait que la phtisie pulmonaire, dix fois plus meurtrière que la diphtérie, est due, elle aussi, à un microbe. De savants travailleurs appliquent leurs efforts à produire une antitoxine de la tuberculose. Dieu veuille que bientôt leurs labeurs nous apportent le précieux spécifique d'un mal dont les ravages se multiplient chaque année, et contre lequel on a employé en vain toutes les ressources de la thérapeutique, dont les arsenaux se sont enrichis cependant d'une si prodigieuse façon.

III. Le zootrope est à la fois un agréable jouet et un curieux appareil d'optique. On sait qu'il consiste en un cylindre, muni sur son pourtour de fentes verticales, et qui peut tourner rapidement sur son axe. Si l'on regarde, à travers les fentes, des images fixées à l'intérieur du cylindre et représentant les phases successives d'un même mouvement, par exemple un forgeron battant son fer sur une enclume, on croit voir le mouvement s'exécuter en réalité, le forgeron semble lever et abaisser tour à tour ses bras et le marteau. Le célèbre inventeur américain Edison vient de perfectionner cet instrument, et il donne le nom de *kinétoscope* (vue des mouvements) à un appareil assez compliqué qui reproduit avec une très grande perfection tous les mouvements, en même temps qu'il fait entendre les sons et les bruits qui accompagnent ces mouvements.

Pour arriver à ce résultat, M. Edison a mis à profit, d'une façon très ingénieuse, ce qu'on nomme la chronophotographie. Un autre américain, M. Muybridge, a trouvé, en 1878, le moyen d'obtenir, en une seconde, toute une série de photographies d'un objet en mouvement, et, en France, M. Marey a perfectionné cette invention en construisant des appareils nouveaux qui permettent d'obtenir, avec une très grande netteté, de nombreuses photographies des diverses phases d'un mouvement, par exemple de la marche d'un homme, du galop d'un cheval, du vol des oiseaux.

C'est cette découverte que M. Edison a appliquée dans son *kinétoscope*. Celui-ci se compose d'une caisse dans laquelle est disposée une série de poulies sur lesquelles glisse une bande de celluloïde transparente. Sur cette bande ont été photographiées, par les procédés de la chronophotographie, un grand nombre d'images successives du mouvement à reproduire. Chaque image a deux centimètres sur trois, et peut être obtenue dans un espace de temps égal à 1/46e de seconde, ce qui donne 2.760 images dans une minute. Le ruban qui porte les images transparentes est entraîné par le mouvement des poulies et amène successivement chaque image sous la fente d'un disque

animé de la même vitesse. Les images, éclairées en dessous par une lampe électrique, deviennent visibles à travers la fente mobile pendant une minime fraction de seconde, et la succession rapide de ces images produit sur l'œil du spectateur l'illusion parfaite du mouvement. On peut projeter ces images agrandies sur un écran et les montrer à une salle entière, ou les regarder à travers un oculaire placé sur l'appareil.

En même temps un phonographe qui a enregistré les sons divers émis pendant que l'on photographiait le personnage ou l'objet en mouvement, reproduit ces sons tandis que les images se succèdent, et complète l'illusion. Il faut, bien entendu, qu'il y ait un synchronisme parfait entre les mouvements de l'image et ceux du phonographe; ces mouvements sont obtenus par l'emploi d'une machine électrique.

M. Edison a, rapporte-t-on, reproduit dans son appareil les mouvements d'un coiffeur exerçant son art; la bande représente 1.700 poses; les bandes du kinétoscope n'ont pas moins de 15 mètres de longueur, et courent avec une très grande rapidité, ce qui donne du moelleux et de la grâce aux mouvements. Le kinétoscope est un appareil compliqué, délicat, mais qui donne, paraît-il, de merveilleux résultats. Toutefois, ce n'est pas là, ce nous semble, la véritable solution de la vision à distance, qui viendra bientôt, il faut l'espérer, compléter l'audition à distance que fournit avec tant de perfection le téléphone. Il nous semble que rien ne s'oppose à ce que nous ayons plus tard le téléphote, fonctionnant avec la même simplicité et la même facilité que son frère le téléphone. Les merveilles réalisées pour l'ouïe peuvent l'être aussi pour l'œil, et un jour, sans doute, nous pourrons contempler dans la petite boîte de l'appareil futur les scènes grandioses de la nature américaine, ou les mouvements divers de nos députés dans leurs assemblées, transmis à toutes les distances par un seul fil électrique. Qui sait si, dès maintenant, cette découverte ne s'élabore pas inconsciemment et silencieusement dans le cerveau de ce même ou de quelque autre Edison?

IV. Dans l'assemblée générale du troisième Congrès scientifique international des catholiques, réuni à Bruxelles en 1894, le R. P. Zahm, C. S. C., a fait, le vendredi 7 septembre, une très intéressante conférence sur *la Nécessité de développer les études scientifiques dans les séminaires ecclésiastiques*, dont il me semble opportun de donner ici une courte analyse. Tout le monde sait aujourd'hui quelle grande place les sciences physiques et naturelles tiennent dans l'enseignement à tous les degrés et quels efforts sont faits de tous côtés pour en rendre l'étude facile et accessible à toutes les intelligences. D'autre part, il est malheureusement avéré que cet enseignement est imprégné de matérialisme, d'athéisme et d'un esprit anticatholique. Ces idées impies pénètrent partout, par les journaux, les livres à bon marché, et ébranlent dans un grand nombre d'âmes droites les croyances fondamentales. Il importe, par conséquent, que le clergé soit partout au courant de ces mauvaises doctrines, et qu'il puisse les réfuter sur le terrain où elles combattent, c'est-à-dire sur le terrain scientifique. Le P. Zahm n'a pas de peine à démontrer que, pour pouvoir éclairer les intelligences, réfuter les erreurs, renverser les objections, les prêtres doivent posséder, avec une science approfondie de la théologie, de la philosophie et de l'histoire, des connaissances sérieuses et raisonnées dans toutes les sciences naturelles qui fournissent des armes aux adversaires. C'est ce qu'ont fait, d'ailleurs, les évêques et les docteurs à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise; toujours ils ont combattu en face les ennemis de la religion, et les ont repoussés sur tous les terrains où ils se sont successivement montrés. Puisque aujourd'hui la lutte est sur le terrain de la science et que l'erreur envahit de plus en plus la société tout entière, il importe que tout ministre de la religion soit à même de s'opposer à cet envahissement dans le milieu où la divine Providence l'aura placé.

Le P. Zahm voudrait qu'on donnât, dans les séminaires, une plus grande place aux études scientifiques, sans négliger, bien entendu, les sciences religieuses. « Je ne prétends pas pourtant, ajoute-t-il, qu'ils (les prêtres) doivent devenir

des spécialistes dans ces sciences, et sacrifier les branches plus importantes de la philosophie et de la théologie; loin de là. Ce que je prétends, c'est qu'ils doivent acquérir une bonne connaissance pratique de ces diverses branches de la science, qu'ils doivent comprendre à fond la nature des objections qu'on soulève au nom de cette science et saisir parfaitement leurs rapports avec la foi et la morale, les dogmes et la sainte Ecriture. »

Il indique ensuite quelques moyens pratiques de donner à cet enseignement toute la valeur nécessaire, en ne se bornant pas à la pure théorie, mais en y ajoutant l'étude expérimentale, au moyen des instruments, des collections, du laboratoire, des excursions, etc. Il ne se dissimule pas les difficultés d'exécution d'un pareil plan, mais il espère que le zèle des évêques, la charité des fidèles, stimulés par les recommandations si pressantes du souverain Pontife Léon XIII, parviendront à lever les obstacles et à organiser dans les séminaires et dans les collèges ecclésiastiques cet enseignement aujourd'hui indispensable à la religion. Il fait un pressant appel aux membres du Congrès, dont l'appui matériel et moral peut avoir une grande influence sur la réalisation de ce *desideratum*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces idées et à ces efforts; ils nous paraissent l'expression d'un besoin réel de notre temps, et nous ne doutons pas que, la nécessité de ces études une fois bien comprise, on n'arrive rapidement à vaincre les préjugés et la routine, qui sont peut-être les plus sérieux obstacles à la mise en pratique des sages conseils du savant professeur.

V. La science astronomique et météorologique a fait, le 14 décembre dernier, une perte immense dans la personne du R. P. Denza, directeur de l'observatoire du Vatican, qui a mérité d'être appelé le *Prince de la météorologie*. Il s'était rendu, la veille, à une audience du souverain Pontife, et c'est au sortir de cette audience qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie, dans l'antichambre du cardinal secrétaire d'Etat. Nous empruntons à la *Voce della Verità*

et à la *Civiltà cattolica* quelques détails biographiques sur le savant religieux.

François Denza était né à Naples le 7 juin 1834; entré à seize ans dans l'Ordre des Barnabites, il fit ses études théologiques à Rome, suivant en même temps les leçons de l'illustre P. Secchi, dont il devait continuer les glorieuses traditions. Envoyé comme professeur au collège de Moncalieri, près de Turin, il y fonda, en 1859, un observatoire de météorologie et commença, la même année, la publication du *Bulletin mensuel de météorologie*, qu'il continua jusqu'à sa mort. C'est par son initiative que les observatoires se multiplièrent en Italie. En 1866, sa réputation lui valut l'honneur d'être appelé par le Ministre de l'Instruction publique à la direction de la Météorologie italienne, à Florence, poste qu'il refusa. Il assistait chaque année aux divers congrès nationaux ou internationaux de météorologie, où ses communications étaient toujours accueillies avec la plus grande attention. En 1872, il commença à travers toute l'Italie, et poursuivit en 1875 en Tunisie des observations sur la déclinaison de la boussole, que la mort l'empêcha d'achever. En 1881, il fonda la Société de météorologie italienne, dont il resta toujours le président; en 1883, le duc d'Aoste le chargea de l'instruction scientifique de ses trois fils, charge qu'il remplit sans rien négliger de son enseignement au collège de Moncalieri. Il fut délégué par le Saint-Père pour le représenter au Congrès de l'Association scientifique en France, à Rouen en 1884, et il y fut nommé président de la section de météorologie. Puis, il visita la Hollande et l'Angleterre et fut reçu partout avec honneur.

C'est lui qui, en 1887, organisa l'exposition de météorologie au Vatican, classant lui-même les machines, les appareils, les livres et les dessins envoyés de toutes les parties du monde. Il eut alors l'idée heureuse de réunir tout ce qui concernait l'astronomie et la météorologie dans la tour Grégorienne, jadis l'observatoire du Vatican, que Léon XIII fit restaurer à cet effet. Il consacra à ce travail toute l'année 1889; et, la même année, il fut délégué par

Sa Sainteté pour la représenter au Congrès international d'astronomie réuni à Paris pour la carte du ciel, et il obtint que l'observatoire du Vatican fût l'un des dix-huit observatoires désignés pour collaborer au gigantesque travail de la photographie du ciel. Enfin, en 1890, il fut nommé directeur de l'observatoire du Vatican et dut alors quitter Moncalieri pour s'installer dans le palais du souverain Pontife. On sait avec quel succès et quelle activité il travailla depuis à rendre à cet établissement son antique splendeur; ses clichés pour la carte du ciel ont été admirés par les directeurs de l'observatoire de Paris et tous les astronomes.

A son admirable talent d'observateur, à sa science aussi variée que profonde, le P. Denza ne cessa jamais de joindre une très grande piété, beaucoup de modestie et la plus parfaite charité, qui lui concilièrent, avec l'estime des savants, l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Le P. Denza a été, dans ce siècle, avec le P. Secchi, une preuve éclatante de l'accord qui peut et qui devrait toujours régner entre la religion et la science; chez l'un et l'autre, ni les vœux religieux, ni les devoirs de leur état, ni la foi, ni la piété, ni la pratique de toutes les vertus n'ont entravé le travail scientifique, ni arrêté l'essor du talent, ni obscurci la gloire qu'ils ont projetée sur la science de leur pays.

Trois mois environ avant la mort du P. Denza, un des savants les plus connus de l'Allemagne s'éteignait à Charlottenburg, dans sa 73me année. Hermann-Ferdinand Helmholtz était à la fois médecin, mathématicien, physicien et physiologiste. De nombreux travaux de mathématiques et de physique le firent successivement appeler à occuper diverses chaires dans les grandes universités allemandes, à Berlin, à Kœnigsberg, à Bonn, à Heidelberg, puis encore à Berlin. Parmi les ouvrages qui contribuèrent le plus à sa renommée, il importe d'en signaler deux surtout, qui touchent à la fois à la physique et à la physiologie : l'un a rapport à l'optique, c'est l'*Optique physiologique*, traduit en français en 1867 ; l'autre à l'acoutisque, et est intitulé :

Théorie physiologique de la musique; il a été traduit en 1868.

C'est dans l'*Optique physiologique* qu'Helmholtz indiquait le principe de l'ophtalmoscope, appareil qui a rendu et rend encore tant de services aux oculistes, en leur permettant d'examiner le fond de l'œil et d'y observer les diverses altérations pathologiques qui peuvent s'y produire et qui sont parfois les symptômes d'autres maladies. Dans la *Théorie physiologique de la musique*, l'auteur étudiait d'abord la nature des sons aux points de vue physique et physiologique, et surtout le timbre. Il était parvenu, au moyen de résonateurs ingénieux, à faire l'analyse d'un son, en distinguant tous les harmoniques de ce son, et il avait cru pouvoir affirmer que la différence des timbres est due à la nature, au nombre et à l'intensité relative des harmoniques qui accompagnent le son fondamental; il avait même essayé de reproduire les timbres de divers instruments et les voyelles, en faisant entendre simultanément les harmoniques que l'analyse découvre dans chacun de ces sons; mais ces essais n'ont pas donné des résultats entièrement satisfaisants. Il a étudié aussi les battements, au moyen d'une sirène double qui porte son nom. Mais la partie la plus intéressante de ces études est celle qui a rapport à la théorie de la musique, à la constitution des gammes, des accords consonnants et dissonnants, aux règles de la mélodie. Les musiciens qui aiment à se rendre compte des raisons intimes des lois de la composition, de leur base scientifique et physiologique, trouveront d'excellentes données dans le livre du savant professeur, dont la lecture est aussi attrayante qu'instructive.

Enfin, je dois dire un mot de Louis Figuier, le célèbre vulgarisateur qui, pendant plus de quarante ans, a répandu à travers la France des livres de science facile, abondamment illustrés, auxquels le public a fait un accueil si sympathique. Malheureusement l'auteur, protestant d'origine, en était arrivé bientôt à répudier toute révélation, et, bien que rejetant le matérialisme et l'évolutionnisme, il professait une sorte de spiritualisme païen et de déisme voltairien,

dont les traces se retrouvent dans presque tous ses ouvrages, ce qui les rend fort dangereux pour la jeunesse dont ils faussent les idées religieuses et philosophiques. Un des livres de Figuier qui ont fait le plus de bruit, *le Lendemain de la Mort*, est un véritable dévergondage d'imagination, où l'auteur, au milieu de grossières injures à l'adresse de la religion catholique et des croyances chrétiennes, enseigne la métempsychose universelle, détruit la nature de Dieu et celle de l'homme, nie l'éternité des peines et la résurrection des corps, blasphème la justice divine et fait aboutir les âmes à une sorte de bonheur éternel dans le soleil. Ce sont les idées spirites couvertes d'un vernis scientifique. De tels enseignements, entre les mains de vulgarisateurs au style agréable, sont des poisons funestes à bien des âmes, dont l'instruction, telle qu'on la donne aujourd'hui dans les établissements publics, est une préparation trop favorable à l'action délétère de pareilles doctrines. Puisse le lendemain de sa mort n'avoir pas été pour l'auteur un terrible réveil de ses rêves impies !

Alexis ARDUIN.



REVUE HISTORIQUE

I. Georges Goyau, André Pératé. Paul Fabre, anciens membres de l'Ecole française de Rome, *Le Vatican, les papes et la civilisation, le gouvernement central de l'Eglise*, introduction de S. Em. le cardinal Bourret, évêque de Rodez et Vabres. épilogue par M. le vicomte E.-Melchior de Vogüé, de l'Académie française, ouvrage illustré de 2 gravures au burin, de 4 chromolithographies, de 7 phototypies et de 475 gravures reproduites directement d'après des photographies; Paris, Firmin-Didot, 1895, in-4, xi-796 p.

II. Geoffroy de Grandmaison, *Un curé d'autrefois. L'abbé de Talhouët*, (1737-1802); Paris, Poussielgue, 1894, in-12, v-361 p.

III. *Mémoires* du général baron Thiébault publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, par Fernand Calmettes, t. III (1799-1806), avec deux héliogravures; Paris, Plon, 1894, in-8, 563 p.

IV. Général comte de Cornulier-Lucinière, *La prise de Bône et Bougie d'après des documents inédits* (1832-1833), orné de gravures par le lieutenant Clément, du 95e; Paris, Lethielleux, 1895, in-12, vii-377 p.

V. R. P. Mercier, S. J. *Lamennais d'après sa correspondance et les travaux les plus récents* (1782-1854); Paris, Lecoffre, 1895, in-12, xx-344 p.

I. *Le Vatican, les papes et la civilisation!* Il n'y a pas de sujet plus beau, et le volume qui porte ce titre n'est pas inférieur au sujet. On ne saurait adresser aux auteurs un plus complet et meilleur éloge.

Son Eminence le cardinal Bourret a écrit la préface de cet in-quarto d'une impression splendide et dont l'illustration luxuriante est l'enchantement des yeux. M. de Vogüé a signé l'épilogue. Le corps de l'ouvrage est dû à trois anciens membres de cette Ecole française de Rome qui a déjà fait tant d'honneur à notre pays. M. Paul Fabre s'est occupé de la bibliothèque Vaticane. Les richesses artistiques de la maison des papes, plus précieuses encore — et ce n'est pas peu dire — que ses trésors littéraires, ont été étudiées par M. André Pératé, un connaisseur délicat. Enfin, M. Georges Goyau expose, avec une lucidité rare et une

remarquable prestesse de main, le gouvernement central de l'Eglise et montre le jeu de ses rouages principaux : sacré collège, conclave, congrégations romaines, chancellerie, secrétairerie d'Etat et diplomatie, propagande, cour pontificale. Surtout il donne une vue d'ensemble de l'histoire de la papauté ; c'est une magnifique synthèse qui révèle un penseur et un écrivain. Nous espérons que M. Goyau ne s'en tiendra point là. Les catholiques ont le droit de compter sur lui. Ces deux cents pages sont beaucoup plus qu'une promesse, mais elles sont une promesse.

M. Goyau précise heureusement le caractère unique et singulier de cette apparition : la papauté. « Avant le christianisme, dit-il, en face du mal qui régnait, le bien n'avait pas d'organe : la papauté fut cet organe ». Elle fut un organe retentissant, qui voulut être entendu partout, parce que le mal sévissait partout. Cette nouveauté ne pouvait qu'être féconde ; les rapports des hommes entre eux furent transformés. L'absolutisme humain chancela : absolutisme de la raison engendrant le chaos des doctrines, absolutisme de la volonté substituant à la justice la tyrannie du bon plaisir, absolutisme de la propriété annulant « au profit de quelques privilégiés les générosités du plan divin qui promettait à tous les hommes les moyens de vivre », et poussant les malheureux à contester le droit de posséder « parce que les heureux en auront méconnu la raison d'être et le but ». Il se heurta aux exigences d'un absolutisme supra-terrestre, qui eut dans la papauté son incarnation perpétuelle.

Suivre les luttes de l'Eglise contre l'erreur changeante et toujours renouvelée et contre les abus du pouvoir civil nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à résumer ses efforts contre l'absolutisme de la propriété. La question est vitale et d'un intérêt actuel saisissant.

Elle a passé comme par trois phases.

Voici d'abord la période des origines. « L'Eglise romaine, plusieurs siècles durant, dit M. Goyau, fut la grande pourvoyeuse qui fit vivre Rome. Sous l'Aventin, le long du Tibre, elle avait ses greniers ; à défaut du blé impérial, la population se nourrissait du blé papal. Au Latran se trou-

vait un riche *vestiaire*, formé d'objets précieux laissés à saint Pierre par les empereurs, les patrices et les consuls : au cas d'infortunes publiques, ces propriétés du saint devenaient le patrimoine de tous. Le pape Gélase voulait qu'on fît quatre parts des revenus ecclésiastiques : l'une au profit de l'évêque, la seconde pour le clergé, la troisième en faveur des pauvres, la quatrième à l'usage des fabriques... On reconnaissait aux pauvres un droit de propriété, formel et intangible, sur un certain chiffre d'aumônes, nécessaire à l'entretien de leur vie ». Les besoins grandissaient-ils ? La cassette de l'évêque devait s'ouvrir, les vases sacrés même étaient vendus pour subvenir aux malheureux. Près des principales églises de Rome les formes multiples de la misère avaient un asile : il y avait des maisons pour les indigents, pour les malades, pour les étrangers, pour les vieillards, pour les orphelins.

Saint Grégoire le Grand organisa, avec son sens pratique et la fermeté de son puissant génie, l'administration des patrimoines de l'Eglise. Il ne dédaigna pas de descendre jusqu'aux plus humbles détails. M. Goyau le compare à Caton l'ancien, romain de vieille souche comme lui et, comme lui, esprit net et positif, excellent calculateur. « Mais Caton se préoccupait de ses droits de propriétaire; Grégoire se préoccupe de ses devoirs. Il considère sa propriété comme une fonction sociale ; il est rigoureux à ses mauvais serviteurs non parce qu'ils le frustrent, mais parce qu'ils lèsent les pauvres ; il veut enfin que les terres de l'Eglise produisent le plus possible, parce que leur fécondité sera le remède de l'indigence ». Il est, a dit M. Léon Gautier, « non seulement la plus grande figure de son siècle, mais celle qui domine toute l'histoire de la charité catholique » (1).

Les successeurs de saint Grégoire le Grand marchent sur ses traces. Jaloux de maintenir la destination des patrimoines ecclésiastiques, ils visent à les exploiter de leur

(1) Léon Gautier, *Histoire de la charité*, 2e éd., Paris, Société bibliographique, 1877, p. 37.

mieux. D'abord ils les louent. Plus tard, pour récompenser des services marquants, ils les cèdent en emphythéose, ce qui mène à la confiscation de ces biens au profit des familles opulentes. S'apercevant du danger, les papes enrayent le mouvement. Ils sauvent la petite culture, dont le revenu est, en majeure partie, employé à nourrir les pauvres. La noblesse de Rome proteste et, pour se venger, met le feu aux possessions de l'Apôtre.

Le peuple est donc intéressé à sauvegarder le patrimoine de l'Eglise contre les agresseurs. Entre ses intérêts et ceux du Saint-Siège il y a solidarité étroite. « Le pape apparaissait comme le serviteur, présent et efficace, des nécessités publiques ».

Au midi du moyen âge, la question du rôle de la propriété fit un pas immense. Le *Corpus juris canonici* codifia les décisions des pontifes romains. Ce qui était épars çà et là, partant sujet à l'oubli, fut réuni en un corps de doctrine ; ce qui était vague ou pouvait prêter à des interprétations douteuses se précisa ; ce qui était plus ou moins local devint universel.

Il importait de tracer la ligne de démarcation que la propriété ne pouvait franchir sous peine de faire faillite à ses devoirs, car le droit romain, bruyamment ressuscité, donnait à la propriété toute licence. Pour lui, le propriétaire est libre d'user et d'abuser de son bien, de le rendre fécond ou de le stériliser, de l'améliorer ou de le détruire. Vis-à-vis des nécessiteux, aucune obligation morale ne l'enchaîne. Il est le maître absolu. On comprend que cette théorie pousse aux pires excès ; que, s'appuyant sur elle, celui qui possède, laisse, au gré de sa fantaisie, mourir de faim celui qui ne possède pas, ou le réduise à un dégradant esclavage : si le pauvre demande à vivre et si le riche consent à lui jeter le morceau de pain indispensable à sa subsistance, pourquoi ne lui imposerait-il pas des conditions iniques, pourquoi ne l'exploiterait-il point comme un vil bétail ?

A l'encontre du droit romain oppresseur et sans pitié se dresse l'Eglise qui formule son droit social et veille à ce qu'il ne soit pas violé.

Elle part de ce principe que Dieu, très bon et très puissant, a voulu, en appelant le monde à l'existence, que tous les hommes eussent les moyens de conserver et de développer leur vie. La répartition des choses créées à titre de propriétés individuelles ne va pas contre le vouloir divin, mais, au contraire, s'harmonise avec lui; car, en réalité, c'est la meilleure et même la seule façon d'obtenir du sol la sustentation de tous. A une condition toutefois, c'est que celui qui possède ne méconnaisse pas la notion de la propriété. Il n'est pas le dieu de son avoir; il ne peut pas dire: « Ma terre est à moi, j'en fais ce que je veux ». Sa terre est au Créateur qui la lui a confiée, non pour qu'il assouvisse sa soif de jouir et de dominer, mais pour qu'il en use dans l'intérêt général. Il n'est que l'intendant des richesses qui lui ont été départies. Comme s'exprime énergiquement saint Thomas, il ne doit pas les considérer comme siennes mais comme communes; il doit facilement en faire part à ceux qui sont dans la nécessité. *Non debet homo habere res exteriores ut proprias sed ut communes, ut scilicet de facili aliquis eas communicet in necessitate aliorum* (1). Par là se produit l'équilibre entre la richesse et la pauvreté, et l'inégalité du partage des biens trouve une intime compensation.

L'enseignement de l'Eglise a son contre-coup dans les faits. Graduellement elle abolit l'esclavage; elle proclame l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques, patrimoine des pauvres, et elle limite l'accroissement de la propriété individuelle par l'interdiction du prêt à intérêt, interdiction qui, même pour ceux — tel M. Glasson dans son *Histoire du droit et des institutions de la France* — qui voient en elle une erreur économique, fut un bienfait social (2). Aux grands propriétaires qui laissent en friche des terres immenses elle rappelle qu'il ne leur est pas loisible de ne point utiliser les énergies créatrices déposées par Dieu dans le sol, au détri-

(1) 2ª 2æ, q. LXVI a. II. — Cf. Jean Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, t. I, trad. franç., Paris, 1887, p. 399 et suiv.

(2) Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LV, septembre-octobre 1894, p. 522.

ment des pauvres ; « Plusieurs papes, par des édits formels, soumirent à des surtaxes les domaines non cultivés, ou même en confièrent l'exploitation, sans l'aveu des propriétaires, aux travailleurs de bonne volonté ». La papauté ne permit pas davantage que les mouvements de hausse et de baisse, la recherche de ce qu'on nomme vulgairement les bonnes occasions, vinssent troubler les rapports de l'acheteur et du vendeur. Spéculer sur les embarras du vendeur besoigneux et lui acheter à vil prix une marchandise qu'on revendra fort cher est, au fond, une escroquerie que rien ne saurait légitimer. « Soyez exclusivement préoccupé de l'acquisition de la richesse, dit justement M. Goyau, considérez-la comme une fin : alors vous justifiez et pratiquez ces manèges. Mais, d'après le droit canon, la richesse est un moyen destiné à faire vivre tous les hommes. L'Eglise évitait que la société fût un champ clos où les intérêts s'entrechoquent et où les riches se guettent entre eux, épient les catastrophes financières, accroissent légalement leur opulence aux dépens d'autres riches subitement appauvris, et paient au pauvre le moins possible pour gagner eux-mêmes le plus possible. Elle avait je ne sais quel respect de la marchandise qui représente une parcelle de don divin et une parcelle de travail humain emmagasinées ensemble. Elle voulait que l'homme qui travaille pour vivre soit en mesure de vivre de son travail ».

Nous assistons de nos jours à la troisième phase de l'action de l'Eglise sur la propriété. La question a pris, de par le développement de l'industrie, une face nouvelle. Ce qui est principalement en cause, ce sont les rapports entre patrons et ouvriers. Léon XIII a fait entendre sa voix puissante. Il n'a pas craint de parler de la « misère imméritée » (1) des travailleurs. A cette société malade, enfiévrée, voisine de l'agonie, il a indiqué le remède sans lequel il n'y a pas de guérison : l'organisation chrétienne du

(1) « Plane videmus, quod consentiunt universi, infimæ sortis hominibus celeriter esse atque opportune consulendum, cum pars maxima in misera calamitosaque fortuna indigne versentur » (Encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891).

monde du travail. Une fois de plus, les papes seront les sauveurs de la civilisation.

M. Goyau a étudié avec une sympathie large et compréhensive l'œuvre de Léon XIII. Nous ne savons rien d'aussi lumineux, d'aussi pénétrant, que ces quelques pages. Et, si l'auteur ne conclut pas, car « une histoire qui dure et que la papauté compte prolonger jusqu'à la fin des temps n'est point susceptible de conclusion », elles jettent des clartés sur le présent, et ouvrent de radieuses perspectives sur l'avenir.

II. M. Geoffroy de Grandmaison est, parmi nos jeunes historiens, un de ceux dont le mérite s'est affirmé le plus avantageusement. Nous ne connaissons ni son *Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, ni ses *Cardinaux noirs*. Mais nous avons lu son beau volume sur *La Congrégation* qui fut, croyons-nous, son coup d'essai; c'est plaisir de voir l'habileté et la science avec lesquelles il fait justice de cette sotte légende qui attribue à la « Congrégation » je ne sais quel rôle occulte et sournois dans la politique du premier quart de notre siècle. Tous les quinze jours, M. de Grandmaison donne au journal *L'Univers* des articles substantiels, très informés, nets et sagaces, d'un fond solidement chrétien. L'auteur n'est pas de ceux qui cachent leur drapeau; comme notre grand Albert de Mun dont il a publié les *Discours*, il se montre sur toute la ligne un brave et loyal catholique.

Son récent ouvrage, *Un curé d'autrefois*, a paru également dans *L'Univers*. Cette biographie du « saint abbé de Talhouët » touche à d'importantes questions d'histoire générale. Nous n'y possédons pas seulement la vie intime d'un curé breton à la fin du XVIIIe siècle, avec son labeur quotidien modeste et dévoué, avec ses difficultés et ses joies paisibles. Il s'y peut encore glaner d'utiles renseignements sur les dernières années de la Compagnie de Jésus en France, sous Louis XV, sur la persécution révolutionnaire dans le Morbihan et sur l'indigne tuerie de Quiberon. Enfin — et ceci n'est pas le moins nouveau — nous sommes

mis au courant de la situation qui fut faite aux prêtres déportés en Espagne.

Né en 1737, entré au noviciat des jésuites de Paris en 1753, rendu à sa famille et à son diocèse en 1773, par le bref de suppression de la compagnie de Jésus, Marie-Vincent de Talhouët devint recteur d'Hennebont le 17 décembre 1773. Il administra cette paroisse jusqu'en 1791. Après les péripéties d'une année de vie errante et toujours menacée, il fut arrêté, emprisonné, et, conformément au décret qui punissait de la déportation les prêtres coupables du refus de serment, obligé de sortir du royaume. Le 13 septembre, il partait pour l'Espagne. Sur le navire où il prit place montèrent vingt et un prêtres déportés comme lui. « La compagnie est nombreuse, écrivit l'abbé de Talhouët, pendant un arrêt en vue des côtes de France. On y est gai. Cela soutient ».

Ibant gaudentes. Les apôtres furent joyeux parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom du Christ. C'est la même pensée qui réconforta ces bons prêtres parmi les tristesses de l'exil. « La cause pour laquelle nous souffrons nous rendait partout gais », dira M. de Talhouët dans une lettre à sa famille. On aime à trouver unie à l'amour du devoir l'allégresse du sacrifice.

Beaucoup de prêtres insermentés prirent le chemin de l'Espagne. Ce qui les y conduisait, c'est que ce pays était catholique, en paix avec la France et plus facile qu'aucun autre à atteindre par la mer.

La population espagnole fit bon accueil aux exilés. Elle était trop chrétienne pour ne pas comprendre et admirer leur conduite. Certains membres du clergé inférieur ne furent pas aussi bienveillants : des prédicateurs leur reprochèrent d'avoir abandonné leurs troupeaux à l'heure du péril, et une université de la péninsule alla jusqu'à laisser soutenir des thèses publiques qui tendaient à blâmer leur départ de la France comme une lâcheté inconciliable avec le devoir. La réfutation était facile. Les proscrits, blessés dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde, la délicatesse de leur foi religieuse et leur renom sacerdotal, n'eurent

pas de peine à se justifier. Au reste, ces attaques furent exceptionnelles. Le gros du clergé ne marchanda à ses frères d'outre-monts ni sympathie ni dévouement. L'épiscopat, en particulier, eut pour eux des paroles et des actes qui témoignaient d'une vive commisération : l'inguérissable douleur de l'exil en était adoucie. Le saint évêque d'Orense, Mgr de Quévedo, leur disait : « Prêtres français, qui êtes restés fidèles à Dieu, qui avez bien mérité de l'Eglise universelle, vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Espagne ; son clergé estime que votre compagnie le grandit et l'illustre ; ses évêques vous reçoivent non en étrangers, mais en concitoyens des saints, en serviteurs et en enfants de la maison de Dieu, en ministres fidèles, en frères, en fils bien-aimés ».

Du côté du gouvernement espagnol le bon vouloir fut moins accentué, et il fut intermittent. Son hospitalité fut soumise à des restrictions importunes. Les proscrits devaient exhiber un passeport régulier et prêter serment ; sous aucun prétexte ils ne pouvaient s'écarter de la résidence qu'on leur imposa ; la prédication et l'enseignement leur étaient interdits. En 1796, le sort des déportés s'aggrave. Le cabinet de Madrid est devenu l'allié du Directoire. Malgré des velléités louables, Charles IV ne résiste pas aux injonctions de la République française. L'ambassadeur du Directoire, l'amiral Truguet, parle haut et ferme, et obtient ce qui lui plaît. Charles IV lui concéda l'expulsion des émigrés et l'internement des prêtres français dans l'île Mayorque ou aux Canaries. Cette mesure eut un commencement d'exécution. L'abbé de Talhouët y échappa.

On devine les transes par lesquelles il eut à passer, les inquiétudes qui le meurtrirent. Son âme, il est vrai, était supérieure aux coups de la mauvaise fortune. « Je suis toujours le même, écrivait-il ; la liberté est mon élément, je veux pouvoir marcher tête levée. S'il faut aller aux Canaries, au moins j'y jouirai de cet avantage qui m'est précieux ». Il pratiquait une digne et fière résignation : « Nous souffrons pour une bonne cause, écrivait-il encore ;

tâchons de souffrir d'une manière qui ne la déshonore pas ». Ainsi fait-il, « aimant mieux, comme le chante un barde breton, manger, la conscience tranquille, du pain d'avoine en pays étranger, que de manger du pain de froment, le pain du démon, avecdes remords » (1). Quand on a le sentiment du devoir et le souci de l'honneur qui distinguaient l'abbé de Talhouët, on tient tête à l'orage et on ne courbe pas son front. Mais on n'en sent pas moins la furie de l'ouragan. « Ne croyez pas que l'Espagne soit un lieu de délices, écrivait à ses parents un jeune compagnon de l'abbé de Talhouët; à la vérité, des amis charitables ne me laissent manquer de rien, mais vous ne savez pas ce que c'est que l'exil ».

Les événements se précipitaient, la Révolution agonisait sous le talon de Bonaparte, le concordat était signé. Le 5 juillet 1802, un navire où se trouvaient six prêtres et, parmi eux, l'abbé de Talhouët, mettait à la voile pour la France. Le 28 juillet, il sombrait dans l'île de Noirmoutiers, très probablement par la faute et du plein gré du capitaine; celui-ci se sauva aisément après avoir, semble-t-il, dépouillé les passagers, les abandonnant à la merci des flots qui les engloutirent.

III. Le troisième volume des *Mémoires* du général Thiébault apporte moins de renseignements neufs à l'histoire que le second. En revanche, le côté anecdotique y est plus développé, l'entrain du récit et la vivacité du style ont grandi. Tel épisode, comme celui de la chasse où Berthier voulut offrir à Napoléon l'occasion d'immoler des hécatombes de lapins et où ce furent les lapins qui firent battre Napoléon en retraite, est un petit chef-d'œuvre de verve et de malice, qui mérite de figurer dans les anthologies. S'il ne renonce pas complètement à la pompe du langage, Thiébault devient plus simple. Il trouve de jolies expressions, par exemple quand il parle de l'amiral Bruix, « si

(1) Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz, chants populaires de la Bretagne*, 9e éd., Paris, 1893, p. 376.

cadavéreux qu'on aurait pu le prendre pour un mort qui aurait oublié de cesser de vivre ». En trois lignes, il donne à sa pensée un vigoureux relief : à propos de la mort de Pichegru, qui fut imputée à Napoléon, il dit que l'empereur se borna à réfuter cette calomnie par ces mots : « On ne se salit pas les mains avec une pièce qui n'a plus cours ». Et Thiébault ajoute : « Pichegru était démonétisé; il ne valait plus un crime ».

La physionomie morale de Thiébault se précise. Nous le voyons brave, brusque, violent, de mœurs légères — c'est là une tare dont, loin d'avoir conscience du tort qu'elle lui fait, il se glorifie, et cela au seuil de la vieillesse — pauvre de religion, fier, plein de lui-même, ne trouvant jamais qu'on a reconnu suffisamment son mérite, inconsolable de n'avoir point reçu le bâton de maréchal de France. Aussi n'est-il tendre ni pour Napoléon ni pour ceux que Napoléon lui préféra.

D'après lui, l'empereur eut peur de son propre ouvrage; il comprit le danger qui existe à augmenter le prestige des grands manieurs d'armées. En rétablissant le maréchalat, il ne voulut pas que son pouvoir fût diminué ou détruit par l'institution nouvelle. Comme préservatif, il résolut de la ravaler par la plupart de ses choix. Thiébault multiplie les coups de boutoir contre les élus de Napoléon, Masséna, Saint-Cyr, Kellermann, Jourdan, Lannes, Bernadotte, Suchet, Ney et Murat exceptés : Macdonald est un incapable, Brune est « physiquement un géant de cinq pieds onze pouces, et moralement un nain de quelques pouces », Soult ne compte à son actif aucun des hauts faits d'armes qu'on lui attribue.

Et que de petitesses, tranchons le mot, que de vilenies et de crimes, dont quelques-uns des chefs les plus illustres, les plus vaillants, ne sont pas indemnes! Un égoïsme monstrueux, une abominable rage de renommée les pousse à des forfaits sans nom. Ils spéculent sur la défaite d'un rival qui porte ombrage. Ils gardent leurs troupes immobiles pour laisser battre un concurrent jalousé. « Qu'était-ce que cette gloire? a dit Lacordaire, parlant des triomphes

du peuple romain : des larmes et du sang » (1). Des larmes, du sang et de la honte, telle apparaît trop souvent, à travers les lignes de Thiébault, la gloire militaire.

Les *Mémoires* de Thiébault valent par leur fougue de sincérité. Il a pu se tromper ; il l'a dû même, il est trop passionné pour avoir vu juste. Mais il ouvre le fond de sa pensée ; « plutôt, assure-t-il, que d'écrire un mot qui me paraisse contraire à la vérité, je brûlerais mon papier et mes plumes ». Les historiens ne devront ni accepter sans contrôle ce qu'il affirme ni négliger son témoignage. Chez lui les faits ont, à maintes reprises, un autre aspect que dans les récits traditionnels. Un vol de légendes s'est abattu sur l'épopée napoléonienne. Nos imaginations sont hantées de visions fantastiques dont nous avons du mal à nous désaccoutumer. Ce sont des livres comme ceux de Thiébault qui aideront enfin à saisir la réalité des choses. L'ensemble demeurera incomparablement majestuuex; mais que de laideurs de détails !

Là même où l'essentiel est connu, Thiébault est utile à lire. Il fixe l'attention sur des points qui échappaient au regard inattentif.

Ainsi, qu'aperçoit-on dans le retour inopiné d'Egypte et le débarquement de Bonaparte à Fréjus ? On y voit surtout la traînée d'enthousiasme qui gagna le pays à cette nouvelle, la chute du Directoire et la mainmise par le vainqueur des Pyramides sur le pouvoir absolu. Il n'y avait pourtant pas que cela. Il y avait encore un acte de désobéissance et de désertion devant l'ennemi, qui méritait la mort. Bonaparte abandonnait en Egypte des troupes destinées à succomber; il amenait avec lui des généraux, Berthier, Lannes, Murat, Bessières, qui, pas plus que lui, n'auraient dû quitter leur poste sans les ordres du gouvernement. Jamais la violation des lois n'avait été plus flagrante. On conçoit que Bernadotte ait proposé de traduire Bonaparte devant un conseil de guerre, et on comprend Siéyès, qui, plus tard,

(1) *Discours sur la vocation de la nation française,* dans *Œuvres,* t. VI, Paris, 1861, p. 267.

ayant à se plaindre de Bonaparte, l'appela « petit insolent envers le membre d'une autorité qui aurait dû le faire fusiller ». Mais comment sévir contre un homme dont le voyage de Fréjus à Paris avait été une ovation, et qui était l'idole de la France? Le Directoire effrayé simula le contentement. Le 18 brumaire n'était pas loin; la réussite fut complète. Ce fut heureux pour Napoléon, car entre le succès et un crime irrémissible il n'y avait pas d'alternative; ce qui l'attendait au retour de l'Egypte, c'était le trône ou le gibet.

Il est curieux d'entendre Thiébault sur le Concordat.

Nous avons dit que l'auteur des *Mémoires* était aussi peu muni de sentiments religieux que de principes de morale. C'était un franc-maçon militant. Il n'avait pas songé à faire baptiser son fils Achille pendant la Révolution, et il cite de lui avec complaisance ce mot niais qui n'est pardonnable que dans la bouche d'un enfant; M[me] Murat lui ayant demandé : « Avez-vous été baptisé » ? l'enfant répondit : « Non, madame, mais j'ai été vacciné » ; à quoi elle répliqua : « C'est toujours cela, car si l'un purifie l'âme, l'autre purifie le corps ».

Thiébault n'était donc pas homme à comprendre la portée du Concordat. Il reconnaît qu' « un peuple sans culte serait impossible à gouverner »; mais il n'en désapprouve pas moins la conduite du premier consul. « Les ennemis de Bonaparte, dit-il, se réjouirent de l'établissement de la religion catholique; ses amis et l'armée en masse en furent consternés ». Aussi regarde-t-il comme la preuve la plus forte de l'ascendant de Bonaparte et de son pouvoir déjà colossal le fait que la presque totalité des généraux qui se trouvaient à Paris se rendirent à la cérémonie de Notre-Dame. Moreau affecta de n'y point participer; les autres furent plus souples. Et cependant Thiébault nous les montre exaspérés, et un Delmas n'était pas en désaccord avec la pensée intime de la plupart d'entre eux quand il osait dire au premier consul : « Il ne vous reste plus qu'à changer nos dragonnes en chapelets. Quant à la France, elle n'a plus qu'à se consoler de la perte d'un million

d'hommes, qu'elle aura inutilement sacrifiés pour mettre fin aux pasquinades que vous ressuscitez ».

C'est ici qu'éclate la supériorité du génie de Napoléon sur les hommes qui étaient autour de lui. Soldats rudes et vaillants, ils n'étaient que des soldats. Ils n'avaient pas idée que tout n'est pas fini quand on a courageusement bataillé. Trop terre à terre pour rien soupçonner du monde des âmes, ils ne se doutaient pas qu'un Etat sans religion est voué aux pires catastrophes, que les « basses classes » dont Thiébault parle quelque peu dédaigneusement ont besoin des perspectives d'une vie meilleure pour supporter les inégalités et les tristesses présentes. C'étaient des sabres; Napoléon était un sabre, — et une intelligence.

IV. Les soldats de Napoléon n'eurent pas le monopole des beaux coups d'épée et des actes de prouesse. Sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, la conquête de l'Algérie donna lieu à de superbes faits d'armes.

Un des plus remarquables fut celui de la prise de Bône, en 1832, par deux capitaines de l'armée de terre, le baron d'Armandy et Jusuf, — deux braves entre les braves — trois officiers de marine, le lieutenant de vaisseau Fréart, l'enseigne du Couëdic de Kergoualer et l'aspirant de marine de Cornulier-Lucinière (mort contre-amiral), vingt-quatre matelots, trois canonniers et un mousse. Que de sang il a fallu répandre, que d'argent a dû être dépensé pour s'emparer des autres villes de notre colonie africaine! A Bône, il suffit de trente-trois Français pour maîtriser une garnison farouche de cent trente Turcs et triompher de deux mille cinq cents Arabes; il est vrai que c'étaient des héros.

L'épisode de la prise de Bône était resté à peu près inconnu dans ses détails. Le général de Cornulier-Lucinière, fils d'un des principaux acteurs de ce drame grandiose, vient de le raconter avec soin. Il a pu mettre à profit les mémoires de son père, des manuscrits de MM. d'Armandy et du Couëdic, des lettres de Fréart, de Jusuf, du capitaine de

vaisseau Cosmao qui commandait, en 1832, la station navale d'Alger, et du ministre de la marine. C'est dire qu'il a puisé aux meilleures sources.

L'auteur ne s'inquiète pas d'adopter la méthode d'un travail de rigoureuse érudition. C'est plutôt la causerie simple, familière, abondante, d'un homme qui parle de ce qu'il sait et qui prend plaisir à ce qu'il dit. Les mots techniques ne l'effrayent pas, non plus que les longues parenthèses. Ce livre est généreux et réconfortant.

V. La littérature menaisienne s'est enrichie, pendant ces dernières années, de plusieurs volumes utiles. En 1886, M. de la Villerabel publiait, dans *Le Correspondant*, les lettres si admirablement tristes et saisissantes de Lamennais à M. Marion. Depuis, des philosophes comme M. Ferraz et M. Paul Janet, des hommes politiques comme M. Spuller, des historiens comme Mgr Ricard et M. l'abbé Roussel, ont consacré à l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* et du *Livre du peuple* des études d'inégale valeur, dont chacune toutefois, et spécialement la dernière, aident à mieux connaître ce « Janus catholique si grand et si petit » (1).

Le P. Mercier a jugé que le temps était venu de faire la synthèse de ces divers travaux. Son *Lamennais* est bien bon. Ce n'est pas le livre complet et définitif que nous attendrons peut-être longtemps encore : mais il précise les résultats actuellement acquis. C'est écrit avec soin, sage et intéressant. Cela va de soi : comment ne pas intéresser quand il s'agit de cet homme extraordinaire, qui a remué avec une marque d'esprit si personnelle les idées vitales du XIXe siècle, qui a été la joie et la tristesse de l'Eglise, inconsolée d'une chute dont la pensée bouleverse l'âme ?

A la suite du P. Mercier, examinons les causes et mesurons l'étendue de cette apostasie.

Comme Lucifer, Lamennais est une victime de la superbe. De bonne heure, il est dominé par elle. A huit ans,

(1) L'expression est de M. Geoffroy de Grandmaison dans *L'Univers* du 5 septembre 1893.



pendant qu'en silence il contemple les vagues furieuses de l'océan qui viennent se briser à ses pieds, il croit « voir l'Infini et sentir Dieu ». Et, se comparant à la foule qui l'environne, il se dit en lui-même : « Ces gens-là regardent ce que je regarde, mais ils ne voient pas ce que je vois ». Tel il sera toujours : altier, dominateur, se mettant à cent coudées au-dessus des autres, exigeant que tous les sommets s'abaissent devant lui. Ses amis ne s'y trompent pas, là est le péril où cette vive intelligence menace de sombrer. « Taisez-vous, lui dit un jour Berryer, au lendemain de l'*Essai* et à la veille de l'apparition de *L'Avenir*, vous me faites peur. — Et pourquoi ? — Je vois que vous deviendrez chef de secte. — Jamais, s'écria Lamennais, je ne sortirai de l'Eglise. — Je vous dis que vous en sortirez ; je vous vois en sortir. — Et pourquoi ? Et comment ? — Pourquoi ? C'est que vous suivez inexorablement vos idées où elles vous mènent, sans qu'aucune considération puisse vous arrêter ».

Le stigmate de l'orgueil n'est pas le seul qui déshonore ce front où Dieu avait allumé la flamme du génie. Des mauvaises lectures précoces exercent sur lui leurs ravages : l'enfant ne tarde point à perdre l'innocence et la foi. Quand on veut le préparer à sa première communion, il s'y refuse ; ce n'est qu'à vingt-deux ans qu'il se décide à accomplir cet acte religieux.

Déjà Lamennais est ce qu'il sera toute sa vie, « une âme triste dans un corps malade ». L'ennui l'écrase, « l'ennui, écrira-t-il plus tard, cet inexorable fléau de la vie humaine, selon la belle et profonde expression de Bossuet qui, sans aucun doute, s'ennuyait comme un autre, quelque Bossuet qu'il fût et peut-être par cela même qu'il était Bossuet » (1). Un immense dégoût est le fond de son être. Imagination ardente, fébrile, nature inapaisée, éternellement irrésolue et que la passion dévore, il succombe sous le poids d'une sombre mélancolie.

(1) Lettre à M. Marion, dans *Le Correspondant*, n° du 25 décembre 1883, p. 1100.

Pour comble de malheur, un bon prêtre, plus zélé que prudent, l'abbé Carron, le pousse au sacerdoce. Lamennais n'a pas la vocation. Rien de sacerdotal ne vibre en lui. Il se révolte contre la pensée de se consacrer à Dieu irrévocablement. Mais il se laisse faire, il sacrifie ses goûts, il combat ses attraits, car il a compris le vide et la misère de son passé et il s'est promis de le réparer coûte que coûte. Et ainsi, sans vocation aucune, après une préparation hâtive et insuffisante, il s'engage dans le sous-diaconat. « Cette démarche, écrit-il à son frère le lendemain de l'ordination, m'a été prodigieusement pénible ». Entre le sous-diaconat et la prêtrise l'inquiétude empire. La pensée le fatigue. Il n'a plus de désirs. « Je ne me connais plus, écrit-il, j'ai usé la vie ; c'est de toutes les maladies la plus douloureuse comme la plus irrémédiable ». Arrive le jour de la prêtrise, si allègre et si souriant pour ceux qu'appela l'élection divine et qui vont enfin gravir l'autel du Dieu qui réjouit leur jeunesse. Lamennais est entraîné quasi malgré lui à l'ordination sacerdotale : sa pauvre âme, constate son frère, demeure « ébranlée de ce coup ». Peu après un ami, l'abbé Tesseyre, écrit à l'abbé Jean de Lamennais que le nouveau prêtre « est, comme le prophète, suspendu par un cheveu sur l'abîme profond du désespoir. Il pousse l'obéissance jusqu'à célébrer presque tous les jours, malgré l'horreur qu'il semble avoir du sacerdoce ; et nous mettons tout en œuvre pour occuper et distraire son imagination qui est folle jusqu'à la fureur ». Le pieux sulpicien s'étonne que Féli — on sait que dans l'intimité Lamennais était désigné de la sorte — n'éprouve aucune joie. « Qu'avez-vous donc fait, lui demande-t-il, pour que le Père céleste daigne vous traiter ainsi » ? Et, comme il l'interroge sur les impressions de sa première messe, Lamennais répond par cette parole lugubre comme un glas : « Quoique M. Carron m'ait plusieurs fois recommandé de me taire sur mes sentiments, je crois pouvoir et devoir m'expliquer une fois pour toutes. Je suis et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux ». A ceux qui reviendront sur un sujet qui lui pèse, Lamennais dira encore : « Il y a des destinées inévi-

tables. Tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne : heureux si je puis obtenir qu'on ne vienne pas, sous mille prétextes fatigants, troubler mon sommeil ».

Nous aurons indiqué tous les points par où cette âme de prêtre malgré lui laissait prise aux dangers où se perdent les âmes, quand nous aurons signalé son ignorance religieuse. Lamennais avait bâclé sa théologie. Il ignorait, au dire de Lacordaire, les éléments de la doctrine catholique, tels, par exemple, que les fondements de la distinction entre la nature et la grâce. Le mot de M. Desgenettes n'était que trop vrai : « Le malheureux ! Il ne sait pas même son catéchisme ». Il s'était composé une théologie à lui, dont Jean-Jacques Rousseau, plus encore que les Pères de l'Eglise, était la base.

Orgueil démesuré, jeunesse dévoyée, tempérament agité et irascible, prêtre sans vocation, apologiste sans science, quand, avec cela, on est du petit nombre de ceux qui s'imposent à leurs contemporains, on court des risques effroyables. Il y a des hauteurs qui semblent appeler la foudre.

La foudre frappa en effet. Qui ne connaît l'apparition de l'*Essai sur l'indifférence*, la campagne de *L'Avenir*, l'enthousiasme d'un jeune et généreux bataillon de catholiques, l'erreur du traditionalisme, la condamnation de Rome, les faux-fuyants d'une demi-soumission, puis les *Paroles d'un croyant*, la révolte ouverte, la guerre à l'autorité, le culte de la démagogie, le grand homme reniant son passé, devenu « le squelette de lui-même », et arrachant à Mme Swetchine cette parole douloureusement vraie : « Il n'y a qu'un ange et qu'un prêtre qui puissent tomber si bas » (1).

Les catholiques se demandent anxieusement s'il y eut un retour de Lamennais à la foi chrétienne, un acte de repentir, un élan vers le Père céleste. Hélas ! les motifs

(1) Cf. un intéressant article de Mgr Ricard dans *L'Université catholique*, n° du 15 octobre 1892, p. 226-58.

d'espérer sont faibles. Il n'appartient qu'à Dieu de juger le fond du cœur ; mais les dehors paraissent inquiétants.

Quand il fut atteint de la maladie qui devait l'emporter, son chevet fut gardé par deux personnes qui empêchèrent de leur mieux les amis d'autrefois d'y accourir, le médecin et M. Barbet, ancien collaborateur de Lamennais au *Peuple constituant*, journal démagogique de 1848. Le malade était soigné par une protestante, et la portière de la maison était disposée à ne laisser entrer aucun prêtre. L'abbé Martin de Noirlieu et le P. Ventura s'étant présentés pour voir le moribond, M. Barbet lui demanda s'il voulait les recevoir : « Non, non, » répondit Lamennais. Et il ajouta : « La simultanéité des deux visites fait assez connaître quel en est l'objet ». Berryer réussit à parvenir jusqu'à lui. Il lui rappela quelques paroles pieuses que Lamennais lui avait dites jadis ; Lamennais arrêta la conversation par ces mots : « J'ai réfléchi depuis ». Un message aimable et paternel de Pie IX ne le toucha point ; il déclara ne voir dans le pape qu'un homme qui était pour lui ce que sont tous les autres hommes. Sa nièce, Mme de Kertanguy, lui aurait demandé : « Féli, veux-tu un prêtre ? Tu veux un prêtre, n'est-ce pas » ? Il aurait répondu : « Non ». Celle-ci ayant repris : « Je t'en supplie », il aurait dit d'une voix plus forte : « Non, non, non, qu'on me laisse en paix ». On a même prétendu que l'irritation qu'il ressentit de cette insistance et l'émotion qu'il en éprouva précipitèrent sa mort. D'une lettre très importante que M. Geoffroy de Grandmaison a publiée dans *L'Univers* (1) nous extrayons les lignes suivantes : « Conservant toute sa connaissance, il restait dans un état d'affaiblissement complet, immobile, et le visage ordinairement recouvert à demi de sa couverture, et comme se cachant sous ses plis ; aucune de ces paroles auxquelles l'approche de la mort prête son imposante sanction et qui vont élever ou consoler les âmes, rien de l'immortalité, rien de la vie

(1) Numéro du 19 septembre 1893. — M. de Grandmaison devrait bien nous renseigner d'une manière plus complète sur l'origine de ce précieux document.



future, rien même pour expliquer ou justifier sa vie passée, nul sentiment d'affection pour les hommes qu'il allait quitter, nulle élévation vers Dieu qu'il allait trouver ». Quelle fin fut aussi triste ? « Il se coucha dans son obstination et dans sa colère, dit le P. Mercier; sa mort eut toutes les apparences de l'impénitence finale ».

Voici pourtant quelques indices favorables qui projettent sur cette mort une vague lueur d'espoir.

Rien ne prouve que la conduite de Lamennais ait été en désaccord avec les principes de la morale. Même à l'époque des plus graves égarements, il conserva une statue de la très sainte Vierge, à laquelle il tenait beaucoup. Pendant sa dernière maladie, une personne à qui le Lamennais d'antan avait fait aimer le bon Dieu, Mme Cottu, née de Sainte-Olympe, s'agenouilla au pied de son lit, et demanda s'il voulait qu'on priât pour lui. « Oui, » répondit-il. Elle n'osa demander davantage. M. Montanelli, ancien ministre révolutionnaire de Florence, qui avait passé près de Lamennais une partie de la dernière nuit, assurait qu'il l'avait ouï prier et offrir ses souffrances à Dieu. Enfin, au moment où la vie était à peu près éteinte, sa nièce, Mme de Kertanguy, l'entendit murmurer distinctement ces mots : « Mon Dieu, ayez pitié de moi » !

Que conclure ? « Les pensées de Dieu, écrivait M. de Kermoalquin au pieux abbé Jean de Lamennais, ne sont pas les pensées des hommes : Dieu a pu vouloir sauver secrètement cette chère âme, et cependant laisser aux hommes un exemple propre à nous tenir dans la plus profonde humilité ». Comme l'a dit le poète :

Son cercueil est fermé ; Dieu l'a jugé. Silence !

Félix Vernet.



MÉLANGES

UNE NOUVELLE GRAMMAIRE HISTORIQUE DU FRANÇAIS [1]

Celui qui passe en revue l'histoire des études romanes dans notre pays, ne peut manquer d'être satisfait en constatant combien elles ont progressé en France depuis tantôt vingt-cinq ans. Sans doute, en ce qui concerne l'ancien provençal, nous sommes encore en retard, et nous n'avons pas accordé à ce dialecte toute l'attention qu'il mérite. M. Paul Meyer, qui aurait dû trouver un certain nombre de disciples pour l'étudier sous sa direction, est resté à peu près seul à s'en occuper, et son activité si féconde n'a pu tout défricher dans un domaine si vaste. Mais nous n'avons pas les mêmes regrets à formuler relativement à l'étude du français proprement dit. Une foule de travailleurs et d'érudits l'ont abordée avec une vraie passion, parce que cette langue est notre idiome maternel, parce qu'elle a servi à créer les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains, parce qu'elle contribue, pour une bonne part, à faire l'unité de la patrie fran-

(1) *Arsène Darmesteter. Cours de grammaire historique de la langue française.* — Première partie: *Phonétique*, publiée par les soins de M. Ernest Muret. — Deuxième partie : *Morphologie*, publiée par les soins de M. Léopold Sudre. — Troisième partie: *Formation des mots et vie des mots*, publiée par le même. 1891-95. 3 vol. in-12 de XII-170, VI-189 et VI-169 pp. Paris, Ch. Delagrave.

çaise — et aussi parce que nous ne devons pas souffrir que les étrangers en aient, plus que nous, une connaissance approfondie. Aussi, malgré des résistances dont le bon sens public a eu bientôt raison, la grammaire historique du français a maintenant sa place dans tous nos programmes d'enseignement, et partout nous remarquons le souci que l'on a de trouver des guides sûrs pour en aborder l'étude. Malheureusement, M. Gaston Paris, auquel nous devons déjà tant, nous fait attendre bien longtemps les trois parties de son *Manuel de l'ancien français* où il s'occupera tout particulièrement de notre vieille langue, et les grammaires historiques publiées jusqu'ici, quel que soit d'ailleurs leur mérite, ne sont pas assez complètes pour satisfaire notre légitime curiosité.

C'est pourquoi des romanistes qualifiés ont jugé bon de publier le cours de grammaire historique du français professé, il y a quelques années, par M. A. Darmesteter à l'Ecole normale de Sèvres. L'entreprise n'était pas sans présenter des difficultés. En mourant, le regretté professeur n'avait laissé que la première partie, celle qui concerne la phonétique, en manuscrit ; puis, en autographie, la morphologie du verbe. Il y avait aussi les cahiers des élèves, qui avaient été revisés, au moins pour la plus grande partie, par le maître lui-même. Mais il s'agissait de coordonner tous ces matériaux, de les compléter en certains endroits, et de corriger ce qu'ils pouvaient présenter de défectueux. Car, d'une part, il est difficile que les élèves reproduisent intégralement et sans faute l'enseignement du professeur, et, d'autre part, la science du français a progressé depuis que le maître n'occupe plus sa chaire, en sorte qu'il n'avait pu opérer lui-même certaines modifications devenues nécessaires. M. E. Muret, pour la phonétique, et M. E. Sudre, pour la morphologie et la lexicologie, ont bien voulu se charger d'une œuvre aussi délicate, et, si un certain nombre de corrections ont échappé à leur attention, l'ouvrage qu'ils publient peut d'ores et déjà rendre de très grands services.

1. Le premier volume est consacré à la phonétique. C'est la partie de la grammaire qui nous est restée inaccessible le

plus longtemps, et c'est elle qui maintenant encore a le privilège d'attirer d'une manière toute spéciale l'attention des romanistes. Grâce à la discipline rigoureuse que les initiateurs ont imposée à leurs élèves, nous pouvons constater avec joie que nous avons fait dans ce domaine des conquêtes aussi importantes que durables. Mais combien de points intéressants, et même de questions importantes, nous restent à élucider ! Ce livre y contribuera pour sa bonne part. Il commence par une introduction fort remarquable, et qui nous a paru très exacte. L'auteur y raconte les origines de notre langue et, après avoir assigné au groupe linguistique gallo-roman sa place parmi les idiomes congénères, il détermine au milieu de ce groupe la place du français proprement dit. Pour le dire en passant, nous avons été heureux de voir qu'il professe une opinion à laquelle nous adhérons volontiers : c'est que la *lingua romana* était bien à peu près la même dans toutes les parties de l'empire romain où elle était parlée. Puis il nous retrace, du moins dans ses lignes principales, l'histoire de l'ancien français (du IXe au XIVe siècle), celle du moyen français (qui s'est parlé du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe siècle), et enfin celle du français moderne, qui dure jusqu'à nos jours.

Après cette importante introduction, l'auteur aborde la phonétique proprement dite, ou l'étude des sons. C'est bien le résumé le mieux fait pour vulgariser, chez les esprits cultivés, des notions qui se rencontrent ailleurs, mais présentées d'une manière trop vague, ou trop incomplète, ou bien encore, — mais bien plus rarement —, trop savante. Il traite alors des phonèmes du latin vulgaire, pour raconter ensuite ce qu'ils sont devenus dans la bouche de nos ancêtres, avant d'être ce qu'ils sont aujourd'hui. Mais, pour retracer cette histoire, l'auteur n'a pas suivi le même ordre que dans l'esquisse générale dont nous avons parlé plus haut. Il divise cette histoire en trois sections, dont la première finit au Xe siècle, la seconde se termine avec le XVe, et la dernière va jusqu'à ce jour. Notre premier mouvement a été de regretter cette division. Mais, à la réflexion, nous nous sommes rappelé que personne n'avait esquissé, dans un ta-

bleau d'ensemble, les caractères du français tel qu'il était au xe siècle, et ceci nous a consolé de voir la seconde partie traitée peut-être un peu trop brièvement. En résumé, ce premier volume nous donne une idée suffisamment exacte de la phonétique du français. Voici maintenant les observations que nous soumettons au savant romaniste qui l'a édité.

Il est dit, p. 42, que « la règle de l'*s* est devenue générale (au xie siècle) et s'applique non seulement à tous les masculins déclinables, mais même aux féminins (singuliers). » Evidemment, il y a ici un défaut de rédaction, ou une distraction de M. A. Darmesteter. A l'époque dont il s'agit, une foule de noms masculins (p. e. *fredre*, *om*, *ber*, *prestre*) était privé de l'*s* désinentielle, et cette privation était la règle pour les noms féminins.

Peut-être aussi pourrait-on formuler avec plus de rigueur les lois phonétiques, en cherchant à expliquer par une formation anormale, savante ou analogique, les exceptions qui paraissent déroger à ces lois. Ainsi *mòt* est venu de *mŭttum*, mais peut-être influencé par *mŏvitum; òrme*, venu de *ŭlmum*, est probablement un emprunt au français du Sud-Est (p. 88). *Altare* était devenu *alter* avant de devenir *autel* après un changement de suffixe (p. 89). Quant à *maigre* et *aigre*, que l'auteur rattache à *macrum* et *acrum*, il faudrait faire remarquer qu'ils sont demi-savants (p. 92) (1). La liquide *l* n'a pas non plus l'action troublante qui lui est attribuée par l'auteur : quand l'*a* libre tonique persiste devant cette liquide, c'est que nous avons affaire à une formation savante ou analogique (pp. 94-95) (2). Un peu plus bas, à la même page, la loi de l'affaiblissement de l'*a* nous paraît mal formulée : il devient *e* féminin quand il est libre et précédé d'une palatale ; *granarium*, le seul exemple

(1) Nous ne croyons pas d'ailleurs que ces formes remontent jusqu'au xe siècle.

(2) Pour *mal*, il entrait souvent en composition, et l'*a* a dû être traité comme protonique non entravé. Quant à *chalt* et *valt*, venus de *calet* et *valet*, ils ont dû subir l'influence analogique des formes où l'*a* était normal en français.

cité qui ne se trouve pas dans cette condition, présente un cas tout particulier. Pp. 93 et 94, au lieu de *paiis* et de *paiien*, mettre *païs*, *paien;* quant à *crestiien*, il est de formation secondaire. Pour l'étude des combinaisons de *è*, *é*, *ò*, *ó*, *u*, protoniques avec le yod palatal (pp. 97-98), il nous semble que l'auteur aurait dû formuler des lois plus nettes. P. 100, il présente *deluge* comme dérivé de *dilŭvium*, mais sans nous prévenir qu'il y a ici une formation savante; de même *linge* et *lange* ne sont pas dérivés normalement de *līneum* et *laneum,* qui auraient dû devenir *ling* et *laing*. P. 101, il aurait été bon de distinguer les résultats de $t + y$ et de $c + y$, qui sont souvent très différents. P. 102, noter que *lion*, de *leonem*, et *crier*, de *creare*, sont des formes savantes. La loi de disparition de la labiale médiale laisse aussi à désirer (p. 105). A la même page, au lieu de faire dériver tous les verbes en *-eier*, *oier*, du suffixe latin *-ĭzare*, il faut dire que plusieurs de ces verbes sont dérivés de verbes latins en *-ĭcare*. En disant que le *z* médial ne se trouve que dans le suffixe *-izare*, l'auteur oublie pour le moins *Lazarum*, devenu en français *lazdre*, puis *ladre*. P. 108, rattacher *escolter* à *escŭltare*, au lieu de *auscŭltare ;* il y a eu ici l'influence des formes composées de *ex*, où l'élément *c* ne donnait aucun résultat. De *adcaptare* doit venir *achater*, et (p. 109), de *captalem* ne peut venir *chetel*. *Peuple* est une forme savante. P. 115, M. A. Darmesteter formule une loi d'après laquelle *c*, s'il n'est pas la dernière consonne d'un groupe, tombe sans donner de résultat quand il est protonique, et, quand il ne l'est pas, se change en yod. Cette distinction est erronée. Le *c* se change en *yod* même quand il précède la syllabe accentuée, comme on pourrait le prouver par de nombreux exemples : *laxare*, laissier, *tractare*, traitier, *octobrem*, oitovre, *sexanta*, seissante, *vascellum*, *vacsellum*, vaissel, etc... Les exemples apportés par l'auteur ne sont pas probants : *fluctuare*, comme il le dit d'ailleurs plus haut, était devenu en latin *fluttuare*, et de même *ructare* était devenu *ruttare* (nous négligeons d'ailleurs d'expliquer le sort ultérieur de la protonique dans *floter* et *roter*). Quant à *Alessandre*, cette forme nous est venue d'un dialecte voisin; pour *exemple*,

il y a l'explication que nous avons donnée relativement à *ex*. P. 116, nous trouvons inexacte l'assertion suivante : « Les Romains écrivaient *qu* + voyelle au lieu de *cu* + voyelle. » P. 117, le *g* de *nĭgrum* n'est pas tombé, mais il s'est résolu en un *i*, qui s'est confondu avec la diphtongue précédente. Les formes *perece* et *pelerin* présentent de sérieuses difficultés : mais on ne peut pas en induire que *g* tombe purement et simplement devant *r*. P. 119, *livel* n'est pas devenu *liveau* : mais, comme il s'agit ici d'un fait de dissimilation, il faut supposer que *livel* est devenu *nivel*, lequel est ensuite devenu *niveau*. P. 131, il est dit : « Atone, *ó* libre ou entravé se partage. » Il devient *ou*, sauf les cas particuliers causés par la présence de certains phonèmes. P. 133, nº 97, il est dit que la plupart des muettes médiales tombent au commencement du XIe siècle, et, au nº 99, ce fait est attribué à la fin de ce siècle ou au commencement du XIIe. P. 141, il aurait fallu, croyons-nous, présenter comme dialectales des formes telles que *soutius*, *vius*. Quant à l'évolution de *l* mouillée devenue ensuite voyelle, nous pensons qu'elle aurait pu être mieux présentée. Il aurait mieux valu, à notre sens, montrer *l* perdant sa mouillure devant *s*, en même temps que *s* se changeait en *z* : le *z* est devenu ensuite *s*, et *l* s'est vocalisée en *u*, soit devant le *z*, soit devant l'*s* qui en provient. Le résultat a été le même que pour *l* non mouillée, précédée de voyelle et suivie de consonne. *Cieus* vient, non pas de *ciel*, mais de *ciels* ; *soutius* et *vius*, non pas de *soutil* et *vil*, mais de *soutils et vils ; conseus*, non pas de *conseil*, mais de *consels*.

Il est très important de présenter, en regard de la forme française, la forme latine d'où elle est proprement dérivée. L'avertissement nous prévient qu'il en doit être ainsi, mais la règle n'a pas été observée partout. Ainsi, en regard de *vingt*, il aurait fallu mettre *vīntī* et non *viginti* (p. 87). De même, *berbicarium* aurait remplacé avec avantage *vervecarium* (p. 92), *berbīcem*, *vervēcem* (p. 103), *trīnta*, *trēgēnta* (p. 117), et *Byzantionem*, *Vesuntionem* (p. 103), etc...

Il nous resterait encore bien des réserves à formuler ou

des doutes à soumettre. Mais nous ne voulons pas nous attarder plus que de raison à l'examen de cette première partie, et nous passons à la seconde, qui traite de la morphologie.

2. Des romanistes ont rattaché à la syntaxe cette partie de la grammaire : M. A. Darmesteter a été plus logique en lui faisant une place à part. Il l'a traitée d'ailleurs d'une manière très neuve. Il se montre au courant de tous les travaux importants qui ont paru sur cette matière, et il faut ajouter que, sur certains points, il paraît être un initiateur. La manière dont il divise les parties du discours, montre un savant préoccupé de rompre avec les traditions surannées et les distinctions peu justifiées. Toutefois, nous avons été surpris qu'il ait rattaché le nom de nombre au nom substantif, et qu'il n'en ait pas fait une catégorie à part. Puisqu'il range les adverbes, les prépositions et les conjonctions parmi les mots de rapport, il aurait fallu indiquer aussi les mots variables qui rentrent dans cette catégorie. D'ailleurs les questions les plus importantes, telles que celles qui concernent la déclinaison, le genre et le nombre dans les substantifs et les adjectifs, celles qui se rattachent aux pronoms et aux verbes, y sont exposées avec beaucoup de science et de sagacité. La distinction entre les conjugaisons vivantes et la conjugaison morte, inconnue encore à tant de grammairiens, y est expliquée comme elle le mérite. La flexion verbale tout entière est d'ailleurs étudiée avec soin. Enfin, les mots invariables sont classés d'après leurs différentes origines comme aucune grammaire ne l'avait fait jusqu'ici. L'auteur, avec beaucoup de raison, refuse une place à l'interjection parmi les parties du discours ; mais pourquoi ne l'a-t-il pas dit dès le principe ?

Il nous reste à faire pour ce volume ce que nous avons fait pour le premier : indiquer les corrections qui pourraient être opérées dans les éditions ultérieures.

Tout d'abord, nous avons constaté en maint endroit que la forme française, au cas sujet ou au cas régime, est mise en regard d'une forme latine dont le cas ne correspond pas. Ainsi, p. 43, nous trouvons que *caelum* est devenu *li ciels*,

ce qui est inexact (et ici s'ajoute une nouvelle inexactitude, c'est que la forme moderne *le ciel* est montrée comme correspondant à *li ciels*). Les quatre exemples suivants sont présentés de la même manière défectueuse (1). De même, p. 158, *fait* ne vient pas de *factus*, pas plus que *mort* de *mortus*. La même faute est reproduite dans d'autres parties du volume.

Voici maintenant d'autres observations que nous donnons sans les classer. P. 26, il est parlé de « *chaque*, anciennement *chesque*, du latin *quisque* » : il y aurait des explications à donner sur ce point. P. 38, dire que *cuens* est une forme dialectale. P. 56, écrire *épeautre*, et non *épautre*, d'autant plus que l'auteur fait venir ce nom de *spelta*. P. 62, il est dit que *navire* était primitivement féminin, et qu'il est devenu masculin : la forme primitive *navilie* était presque toujours du masculin (*navie*, qui signifiait *flotte*, était masculin ou féminin). P. 73, le n° 171 demanderait à être remanié en partie : la rédaction en est tout à fait négligée, et ne peut qu'induire en erreur les débutants. P. 77, l'auteur donne au cas sujet singulier la forme *povre;* et p. 79, il dit que *pauper*, dès l'époque impériale, était devenu *pauperus :* mais alors comment *pauperus* est-il devenu *povre?* P. 111, le pronom atone *nostres* est présenté à tort comme ayant une *s* au cas sujet; au cas sujet pluriel correspondant, le même pronom a eu la forme *nost* avant d'avoir la forme analogique *no*. P. 113, faire venir *avuec* de *ab hŏc*, et non de *apud hoc*. P. 115, faire venir *icist* de *ecceistī*, et non de *ecceiste*. P. 132, faire venir *ont* de *habunt*, et non de *habent*. P. 145, d'après la manière dont le tableau des formes du subjonctif est dressé, on croirait que *chantiens* est venu normalement de *cantemus*, et l'on se tromperait. Si cette forme a existé, elle n'a pu être qu'analogique. P. 155, il faudrait remanier l'histoire du verbe *bénir*, en distinguant les formes soit populaires, soit savantes, soit analogiques. Pourquoi ne pas

(1) Ce défaut apparait plus souvent encore dans la troisième partie.

donner *florīre* comme la forme latine d'où vient *florir?* Cette observation peut être faite pour d'autres formes verbales. Pages 158 et 159, il aurait mieux valu, à notre avis, donner les formes primitives du parfait, et expliquer ensuite leurs transformations : par exemple, en regard de *vidi*, donner *vi*, et au lieu de *dus*, *plus*, etc... donner d'abord *dui*, *ploi*. L'exposition gagnerait à être remaniée. P. 168, la forme *ferai* provient de *fare* + *aio*, et n'est pas un affaiblissement de *fairai*. P. 171, *volontiers* vient, non pas de *voluntarios*, mais de *voluntariis* : dans le Roland, il avait d'ailleurs la forme *volentiers*, sous l'influence analogique de *volentem*, et il a été remanié par les savants. P. 172, *illico* est mal écrit, et son étymologie inexacte : il s'écrivait *ilico*, et venait de *in* + *stloco*, mais non de *illo loco*. P. 173, *lors* vient, non de *ad horas*, devenu *ores*, *ors*, et d'un article préfixé, mais de *illam ad horam*, avec adjonction ultérieure de l'*s* adverbiale. P. 174, *jusque* est présenté comme venant de *de usque :* mettre *de ūsquam*. P. 176, faire venir *comment*, non pas de *com* (latin *cum*) et du suffixe adverbial *ment*, mais bien de *come* (venu lui-même de *quomodo*) et de *ĭnde*.

3. Dans le troisième volume, M. A. Darmesteter étudie la formation et la vie des mots. C'est le résumé de trois ouvrages importants qu'il avait publiés auparavant, et qui avaient montré ses solides mérites : nous voulons dire *les Mots composés*, *la Création des mots dans la langue française* et *la Vie des mots*. Les éloges qui ont été faits de ces différents ouvrages s'appliquent naturellement à celui-ci : l'auteur y traite avec une grande compétence des questions relatives à la formation de notre vocabulaire. Il s'occupe avant tout des mots de formation populaire, et il examine dans ses procédés les plus habituels et aussi les plus délicats, la manière dont ils ont été créés ou transformés. Dans ce but, il étudie la composition et la dérivation, qui avant lui avaient été beaucoup trop négligées, et qui seront désormais connues dans ce qu'elles ont d'essentiel. L'auteur nous initie encore aux procédés de la formation savante, qui nous a donné tant de mots nouveaux, depuis le XVIe siè-

cle surtout, et il nous donne aussi des renseignements très précieux sur les emprunts faits aux langues étrangères, surtout au celtique et au germain.

Il aborde ensuite ce qu'il appelle *la vie des mots*. Nous n'aimons pas ce titre, parce qu'il rappelle une théorie aujourd'hui ruinée, celle de Schleicher, d'après laquelle le langage est un organisme qui naît, se développe et meurt naturellement. Rien de plus inexact que de prêter au langage une vie indépendante de l'homme qui s'en sert. Mais ceci dit, nous aimons à reconnaître toute l'utilité que présente cette deuxième partie aux lecteurs qui ne connaissent pas la sémantique. Elle leur ouvre des aperçus tout nouveaux, en montrant que le langage n'obéit pas à des lois strictement logiques ou quasi mathématiques, mais qu'il dépend du vouloir, nous allions dire des caprices de l'esprit humain, avec ses ressources multiples et ses expédients si divers.

Voici maintenant les corrections que nous proposons pour ce troisième volume. P. 14, il est dit : « La synecdoque va du tout à la partie; » ajouter : « et de la partie au tout », P. 21, faire venir *trahir* de *tradīre*, et non de *tradere*. P. 22, *seorsum* n'est pas devenu *sursum* en latin, comme le veut M. A. D. : les deux adverbes étaient différents d'origine et de sens, l'un étant composé de *se-*, et l'autre de *sub* + *vorsum*. P. 28, dire que *ainz* vient, non pas de *ante*, mais de *antius*, et à la page 36, remarque analogue pour *puis*, qui est dérivé, non de *post*, mais de *pŏstius*. P. 32, l'auteur fait venir *escourgeon* de *courge*, précédé du préfixe *es* : le sens et la comparaison des autres langues romanes démentent cette étymologie. P. 39, l'évolution des formes de *sur* est mal indiquée : il faut supposer *soure, sour*, *seur*, *sur*. P. 41, dire que *presque* vient de *pressum quam*. Le tableau où se trouve cette forme a d'ailleurs besoin d'être revu. P. 51, l'explication de la forme *ombril* est bien douteuse : il faudrait que *l*, avant de se changer en *n*, eût été incorporé de très bonne heure à *ombril*. De plus, *tante* vient plutôt de *t'ante*, avec incorporation du pronom possessif, que de *antante*.

Le redoublement de *ante* ne s'explique guère, tandis que notre explication est confirmée par le parler populaire d'aujourd'hui. P. 64, si *lectorem* était passé en français, il ne serait pas devenu *liteur*, comme le dit M. A. D., mais *leiteur*, et ensuite *loiteur*. P. 65, les transformations des suffixes sont mal présentées : pour ne parler que du suffixe *-atorem*, il faut indiquer les formes suivantes, *-ador*, *-edor*, *-eor*, et le reste. P. 66, et ailleurs, il nous est parlé d'une intercalation de suffixes. Nous croyons que le procédé est mal expliqué. Au lieu de dire que dans *bergeronnette*, par exemple, on a intercalé le suffixe (plus proprement, l'infixe) *on*, il est plus vrai de dire que ce substantif a été formé du suffixe *-onnette*, emprunté à des substantifs tels que *chansonnette*. P. 69, donner *Brĭttannĭa*, et non *Britannia*, comme la forme d'où provient *Bretagne*, et, p. 75, ne pas faire venir *rossignol* de la forme *lusciniolam*.

Malgré ces défauts, et d'autres que l'espace ne nous a pas permis d'indiquer, la *Grammaire historique de la langue française* est un livre d'une réelle valeur, et qui rendra de grands services à tous ceux qui veulent acquérir une connaissance sérieuse de notre idiome national. Nous souhaitons vivement que le quatrième et dernier volume soit bientôt publié. Il doit comprendre la syntaxe, et ceux qui ont suivi les cours de M. A. Darmesteter se rappellent avec quelle méthode et quelle science il savait enseigner cette partie de la grammaire.

A. Lepitre.



STROPHES BIBLIQUES

L'ECCLÉSIASTE

« *Vanitas vanitatum.* »

Tout n'est que vanité, soupire le prophète ;
Oh ! vanité des vanités !
Qu'ont gagné les mortels, lorsque leur vie est faite,
Aux labeurs qu'ils ont affrontés ?

Les temps suivent les temps ; l'homme naît, l'homme passe,
Tout meurt en quelques instants courts ;
Cependant que la terre, errante dans l'espace,
Suit éternellement son cours.

Le soleil radieux parcourt l'azur immense
Sans s'écarter de son chemin,
Et sa tâche d'hier aujourd'hui recommence
Et recommencera demain.

Les fleuves dans les mers vont terminer leur course
Sans les remplir un seul moment,
Car les eaux de nouveau remontent à leur source
Pour couler éternellement.

Qu'est-ce donc que le monde ? Enigme sans pareille,
Que l'homme a peine à concevoir !
Que reste-t-il des sons qui caressent l'oreille ?
Que sert-il à nos yeux de voir ?

Les choses d'autrefois, sur l'aile des années,
Ne s'en vont que pour revenir ;
La fleur naît où des fleurs furent jadis fanées,
Et du passé sort l'avenir.

Sous le même soleil la même planète erre,
Perdue au fond des mêmes cieux :
Ce que nous croyons voir de nouveau sur la terre,
D'autres l'avaient vu de leurs yeux.

Sur les siècles passés plane l'oubli rapace :
Au linceul une fois pliés
Nous ne sommes plus rien ; d'autres prennent la place
Qui seront un jour oubliés.

***

J'ai connu les grandeurs : ma main qui tient la lyre
Porta le sceptre en Israël ;
Or j'ai voulu sonder l'univers et m'instruire
De toutes choses sous le ciel.

La science est un don qu'un jour Dieu fit aux hommes,
Afin de charmer leurs loisirs :
Hélas ! nous y trouvons, malheureux que nous sommes !
Plus de douleurs que de plaisirs.

Et j'ai vu qu'après tout notre vie est austère,
Nos plaisirs vains, nos jours amers ;
Et l'on pourrait compter plus de fous sur la terre
Que de flots bleus au sein des mers.

En ce temps-là, je fus le sage entre les sages :
D'un désir brûlant dévoré,
Mon esprit à travers les mondes et les âges
Ne laissa rien d'inexploré.

J'ai vu le bien, j'ai vu le mal, et je ne trouve
Partout qu'un grand vide béant ;
Plus on connaît le monde, hélas ! plus on éprouve
Que tout est douleur ou néant.

***

J'avais dit dans mon cœur : « Epuisons les calices
Des doux nectars et des plaisirs. »
Les breuvages étaient amers, et les délices
N'ont point assouvi mes désirs.

Alors je prodiguai les trésors à mains pleines
Pour orner mes palais altiers;
L'ombre de mes figuiers couvrait d'immenses plaines,
Mes vignes des coteaux entiers.

Tout un peuple affairé d'esclaves, de servantes,
Se courbait à ma volonté :
Jérusalem, quel roi, parmi ceux que tu vantes,
Rêva tant de prospérité?...

J'ai lassé mes regards : il n'est point de merveille
Qui n'ait égayé mon chemin;
Pour mon cœur succédaient aux plaisirs de la veille
Les voluptés du lendemain.

Et je sentis autour de moi le vide immense;
Mon cœur ne fut jamais rempli :
Je vis que sous le ciel tout est néant, démence,
Hormis le trépas et l'oubli.

Soûlé de voluptés, les yeux et le cœur ivres,
Je cherchai plus haut le bonheur :
Je connus les savants, je feuilletai les livres,
Et je trouvai partout l'erreur.

La science est un songe, et la sagesse un leurre :
Tout meurt, misérable et savant;
Grands cœurs, esprits profonds : cela s'agite une heure,
Et cela se dissipe au vent.

Les plus méchants sont ceux qu'on encense ou qu'on prône,
Quand l'innocence est aux abois :
J'ai vu les rois pervers s'étaler sur le trône,
Et l'impie édicter des lois.

Le rire est insensé, ceux qu'on nomme les sages
Font leur chemin silencieux.
Riez!... mais quand la joie éclaire vos visages,
Quel bien trouvez-vous sous les cieux?

*
* *

Honneurs, science, amour, tout autant de chimères !
Que sert d'avoir le cœur ardent, l'esprit subtil ?
Que servent à nos fronts des lauriers éphémères ?
De tant de vanités, mon Dieu, que reste-t-il ?

Héros, vous avez vu vos conquêtes s'étendre :
Combien de gens sur terre ignorent votre nom !
Nous ne savons pas même où pourrit votre cendre :
Est-ce la peine alors d'être un grand homme ? Non.

La gloire ! les honneurs !.. quel néant est le nôtre !
L'ambition ! cancer qui sans pitié nous mord !
Un roi défunt n'est qu'un cadavre comme un autre,
Et le dernier des chiens vaut mieux qu'un lion mort.

*
* *

La vertu reste encore, espérance dernière...
Trompeuse illusion ! néant de la vertu !
Jai vu le criminel heureux et, dans l'ornière,
Le juste, que l'on foule aux pieds, s'est débattu.

Naboth est saint, son cœur est pur : ses mains sont vides ;
Il est le misérable étant l'homme innocent ;
Mais Achab, l'oppresseur, de ses deux mains avides
Cueille des grappes d'or où fut versé du sang.

Suprême vanité ! néant de toute chose !
Lorsqu'un même soleil se lève indifférent
Sur le bien et le mal, grand Dieu ! quelle bouche ose
Dire que tout est bien dans un monde écœurant !

LA SAGESSE

Je suis la sagesse éternelle ;
Tout bien s'abrite sous mon aile ;
Mes jours n'ont pas de lendemain.

Sans moi toute œuvre est périssable ;
Les rois bâtissent sur le sable
S'ils ne bâtissent par ma main.

Lorsque Dieu pétrissait les mondes
Et jetait de ses mains fécondes
Les astres d'or dans l'éther bleu,
Quand, sous le ciel aux vastes dômes,
Il donnait des lois aux atomes,
J'assistais à l'œuvre de Dieu.

J'assistais à l'œuvre suprême ;
Lorsque le monde fut, moi-même
Je l'ébranlai sur ses essieux ;
Je planais dans l'azur immense
Et mes deux ailes en silence
Couvaient la vie au fond des cieux.

Je console celui qui m'aime,
Je suis la justice suprême,
Vaste et pure comme les cieux ;
J'ai des paroles ineffables
Pour consoler les misérables
Et sécher les pleurs de leurs yeux.

Heureux ceux qui gardent mes voies ;
Leur cœur goûte toutes les joies ;
Qui me dédaigne aime la mort,
Car il écarte la main sûre
Qui guérirait la meurtrissure
De l'âpre douleur qui le mord.

Je suis la sagesse éternelle ;
Tout bien s'abrite sous mon aile ;
Mes jours n'ont pas de lendemain.
Sans moi toute œuvre est périssable ;
Les rois bâtissent sur le sable
S'ils ne bâtissent par ma main.

Auguste Rochette.



BIBLIOGRAPHIE

Memento juris ecclesiastici publici et privati, ad usum seminariorum et cleri, auctore F. Deshayes, S. Th. et J. can. doctore, professore juris canonici in seminario Cenomanensi. 1 vol. in-18 de 750 p. — Paris, Berche et Tralin, 69, rue de Rennes. — Lyon, Delhomme et Briguet, 3, avenue de l'Archevêché, 1895. — Prix : broché, 4 fr.; relié, 5 fr.

C'est avec joie que nous voyons les ouvrages de droit canonique se multiplier en France ; nous y trouvons un symptôme de l'état plus florissant des études canoniques et une espérance pour l'avenir. Il avait fallu bien des préjugés pouc affaiblir ces études parmi nous, car elles conviennent merveilleusement à l'esprit français, si clair, si précis, si judicieux, et elles conviennent mieux encore à l'âme de la France, si profondément catholique, et si intimement mêlée à la vie de l'Eglise, qui se manifeste d'une manière permanente par sa législation.

M. le chanoine Deshayes, qui a puisé à Rome, au pied de la chaire de saint Pierre, l'amour de la science canonique, vient de nous donner un excellent *Memento juris ecclesiastici ;* c'est un fort volume de 750 pages. L'auteur traite d'abord du droit public de l'Eglise, qu'il divise très exactement en droit interne et en droit externe, suivant qu'il nous fait connaître la constitution de l'Eglise ou ses relations avec les autres sociétés. Pour le droit privé, il a conservé l'ancienne division, toujours la meilleure : il parle successivement des *personnes*, des *choses* et des *jugements*. Un appendice, qui ne compte pas moins de 150 p., nous fait connaître les points particuliers dans lesquels l'Eglise de France s'écarte du droit commun, par suite du Concordat, des articles organiques et des circonstances spéciales à notre

pays. Vient ensuite une série de documents importants qui intéressent soit la France, soit l'Eglise universelle. Citons-en quelques-unes : la Déclaration du clergé de France de 1682, le Concordat, le *Syllabus*, la Constitution *Apostolicæ Sedis*, l'Instruction récente sur les procès des clercs, et les dernières encycliques de Léon XIII relatives à la France. On trouve ensuite un *index bibliographicus*, sommaire, il est vrai, mais suffisamment étendu, et très précieux, parce qu'il contient les ouvrages anciens des grands canonistes et aussi les livres les plus récents publiés en Italie, en France et dans le monde entier.

L'auteur nous donne enfin, en près de 30 pages, un tableau synoptique de tout l'ouvrage et la double liste des papes et des conciles généraux.

Une table analytique commence le livre, et un index alphabétique le termine.

Nous n'hésitons pas à dire que le *Memento* de M. le chanoine Deshayes est un ouvrage excellent et très utile. Il présente une doctrine sûre, résumée avec exactitude et incarnée dans des formules nettes et précises. De plus, et c'est là un avantage considérable, on trouve en notes quelques éclaircissements, mais surtout l'indication des sources et des documents, et aussi l'endroit précis des ouvrages canoniques où la question spéciale est traitée. Les canonistes les plus récents sont indiqués, et quelquefois même les articles importants des revues. On a donc un texte que l'on peut facilement développer avec les indications de l'auteur.

Nous souscrivons volontiers à la conclusion de la lettre si élogieuse de Mgr l'évêque du Mans à l'auteur : « Je suis convaincu que votre *Memento* sera parfaitement accueilli dans les milieux compétents, et qu'on trouvera commodité et sérieux profit à y recourir. »

Au dernier moment, nous recevons le texte d'un bref très élogieux adressé à M. le chanoine Deshayes au sujet de son *Memento Juris canonici*. L'auteur ne pouvait recevoir une approbation plus haute ni un encouragement plus précieux.

C. Chambost.

Les Mystères anciens dans leur influence sur le christianisme, par Gustav ANRICH, Privatdozent à Strasbourg, in-12, VIII-237, 4 marks 80. 1894, Gottingen, Vandenhoeck et Ruprecht.

Un des points les plus difficiles et des plus intéressants de la vie religieuse chez les Grecs, ce sont les mystères. En dehors de la religion officielle, il se forma un certain nombre d'associations occultes, qui se livraient à des pratiques mystérieuses, professaient une doctrine vague et obscure, s'engageaient par des serments redoutables. Le sujet est loin d'être éclairci et ne le sera peut-être jamais. Nous en savons peu de chose, et nous sommes réduits à des indications isolées et insuffisantes. La raison en est cette loi du secret qui enlevait aux adhérents toute liberté de rien dévoiler. Hérodote, qui était initié, nous répète, en bien des endroits de son histoire, qu'il a la langue liée, qu'il lui est défendu de dire ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu.

Toutefois, en réunissant les textes des auteurs, on est parvenu à poser certaines affirmations qui paraissent assez sûres. Je dis affirmations, c'est tout au plus ce que l'on peut avancer. Car il ne faut pas s'attendre à un enseignement, encore moins à un corps de doctrine bien enchaîné. L'idée d'une vie future y apparaissait sous divers symboles. Des promesses d'une félicité parfaite consolaient et excitaient l'âme des initiés. Ils devaient, après la mort, vivre dans la compagnie des dieux, et jouir d'un bonheur sans fin. Pour atteindre à ces glorieuses destinées, il fallait mener une vie pure, ou bien, si on avait contracté des souillures, recourir à des cérémonies expiatoires. Les rites étaient nombreux et variés. Ils peuvent se ramener à trois classes : la purification, κάθαρσις, l'initiation, μύησις, la vision, ἐπόπτεια. On se purifiait en s'abstenant de certains aliments tels que les oiseaux, les poissons, les fèves, ou même en se privant tout à tait de nourriture. Les sacrifices aussi aidaient à reconquérir cette pureté si nécessaire. Après, venait l'initiation. Elle se faisait de diverses manières. Quelquefois l'aspirant était assis sur un siège la tête voilée, tandis que la prêtresse tenait au-dessus de lui le van mystique. A Eleusis, on lui faisait boire un breuvage composé de miel, d'eau et d'autres ingrédients, appelé κυκεών. Il y avait en outre des symboles, et des signes auxquels les initiés pouvaient se reconnaître. *Quædam signa et monumenta*, dit Apulée, *tradita mihi a sacerdotibus sedulo conservo* (1). Le

(1) SOPH. *Fragm.* Dans Plut., *de aud. poet.* 3.

tout se terminait par une représentation dramatique, où se développaient aux regards les grandes scènes de la légende.

M. G. Anrich, dans l'ouvrage que nous présentons au public, s'est proposé de reprendre cette question obscure, et de l'étudier à fond. Il a abordé un côté nouveau, ou du moins qui n'avait pas été mis complètement en lumière. Ce sont les rapports des mystères avec le christianisme, et l'influence qu'ils ont pu avoir sur les idées chrétiennes. On peut voir déjà quel intérêt peut offrir un pareil travail. Disons de suite qu'il accuse une grande compétence et une érudition très vaste. En outre, comme l'auteur connaît à fond la littérature chrétienne, une foule de détails piquants et ingénieux tiennent constamment le lecteur en haleine.

L'ouvrage a deux parties. Dans la première, M Anrich fait l'histoire complète des mystères. Il remonte à leur origine, les suit à travers les siècles, et termine son exposé à l'époque impériale. Le germe initial de ces cultes si étranges se trouve dans la terreur que l'homme éprouvait à la pensée de la mort et de ce qui l'attendait au delà de la tombe. Saisi d'épouvante, il chercha à apaiser les divinités chthoniennes, et à se préparer par leur intermédiaire une destinée moins rigoureuse. Il est à remarquer que, dans tous ces cultes, l'idée d'un bonheur à venir pour les initiés est plus ou moins claire, et qu'ils ont tous la prétention de préparer à cette destinée future. Ces cultes étaient très nombreux. On distinguait d'abord les grands mystères, ceux d'Eleusis, ceux de Dionysos et ceux des Cabires en Samothrace. Puis toutes les superstitions de l'Asie se propagèrent en Grèce à la faveur de ces associations ténébreuses, les conventicules secrets se multiplièrent, et devinrent comme autant de foyers d'où les plus monstrueuses erreurs se répandirent de tout côté et infectèrent la société grecque. On peut signaler deux phases dans cette évolution si curieuse, la phase hellénique et la phase gréco-romaine. D'abord ils brillent de l'éclat d'une assez haute élévation morale. La fantaisie et l'exaltation religieuse sont contenues par ce caractère de modération et de goût qui fait le fond du génie grec. Ensuite les mystères dévient de leur perfection primitive. L'idéal de pureté se transforme et s'obscurcit. Les âmes tourmentées par des aspirations inquiètes se jettent avec un entraînement irréfléchi dans les pratiques les plus absurdes venues de l'Orient. La magie, l'extase entrent à plein bord dans les cérémonies du culte.

L'influence des mystères a-t-elle été salutaire ? C'est une question assez épineuse. D'une part, on voit des hommes d'élite se glorifier d'en faire partie et même leur attribuer les rayons les plus purs de cette moralité qui les élevait au-dessus de leurs concitoyens. Eschyle, Pindare, Hérodote étaient des initiés et s'en faisaient gloire. En outre, les poètes vantent le bonheur de ceux qui descendent aux enfers après avoir joui du bienfait de l'initiation. Trois fois heureux, dit Sophocle, ceux qui ont pu pénétrer les secrets des mystères, seuls ils ont la vie aux enfers, pour les autres tout est malheur (1). Mais d'autre part, Platon parle des charlatans qui, sous prétexte d'initiation, exploitaient la crédulité populaire. La description que Démosthène en fait dans le discours de la Couronne n'est pas très flatteuse et autorise des appréciations très sévères. Ces réunions nocturnes n'étaient-elles pas le prétexte d'orgies inavouables et de désordres inouis ? Nous aurions été désireux de trouver une solution à ce problème dans cette première partie.

La seconde est consacrée à apprécier quelle a été l'influence des mystères sur le christianisme. C'est le but que s'est proposé l'auteur. Le reste n'est qu'une préparation à la thèse qu'il y soutient. Cette thèse est complètement erronée. L'auteur, rejetant le caractère divin et surnaturel du christianisme, ne voit dans le baptême et l'eucharistie que des institutions humaines et un emprunt fait aux rites du paganisme. Partant de cette idée préconçue, il montre les analogies qui existent entre les unes et les autres. Ainsi le baptême par immersion rappelle le bain que prenaient les initiés. Le jeûne précédait dans un cas comme dans l'autre. Le repas eucharistique est assimilé aux repas nocturnes qui se célébraient dans les mystères. Les effets de ces deux sacrements, ce que l'auteur appelle les pensées mystiques qui se sont développées autour de ces deux actes, tout cela est grec. C'est l'immortalité, le salut, *σωτηρία*, la participation à la nature divine, ou la divinisation de l'homme. Ces notions ne sont venues que peu à peu et par une influence hellénique.

On voit combien ces rappochements sont forcés et peu solides. Nous ne nions pas toute influence de l'hellénisme sur le christianisme. Les Pères grecs sont pleins de souvenirs de Platon, et ils reconnaissent volontiers que le platonisme a préparé l'avènement des idées chrétiennes et en a facilité la propagation. Mais

(1) Soph. *Fragm.* Dans Plut., *de aud poet.* 3.



avant tout, ils affirment que ces vérités nous sont venues par une révélation divine. Dans les cérémonies du culte, il est possible que plusieurs emprunts aient été faits aux mystères païens. Il y a à ce sujet un chapitre plein de renseignements dans l'ouvrage de M. Anrich. Ainsi, comme on le fait dans le baptême, on soufflait dans les exorcismes païens, l'usage de toucher avec la salive le front et les lèvres de l'enfant pour le purifier était assez répandu. Les initiés revêtaient une robe blanche comme les nouveaux baptisés.

C'est surtout en comparant la terminologie de nos rites avec celle des mystères que l'auteur triomphe et semble donner du poids à sa thèse. En effet, les analogies sont frappantes : le baptême est appelé μυστήριον βαπτίσματος, μυστήριον τελειώσεως, etc. L'eucharistie μυστήριον τῆς καινῆς διαθήκης, etc. Tout ce qui se rapporte à ces deux sacrements est appelé μυστικός. Ainsi ὕδωρ μυστικόν, μυστικόν λουτρόν. Il en est de même des expressions μυστής, μύησις, pour indiquer le catéchumène et l'initiation au baptême ; à la même catégorie appartiennent les mots μυσταγωγεῖν, μυσταγωγία, introduire dans les mystères. Tout ce chapitre est fort instructif, fort nourri. Toutefois les conclusions sont exagérées. L'Eglise était bien obligée d'employer la langue du temps. Elle adoptait les expressions courantes, celles qui convenaient le mieux à l'intelligence des fidèles. Mais ces dogmes lui venaient d'ailleurs et n'avaient rien de commun avec les données vagues et obscures des mystères. Ces expressions transportées dans le domaine chrétien prenaient une toute autre physionomie et devenaient originales. On ne peut donc rien conclure de cette terminologie en faveur de la thèse de M. Anrich.

Ph. GONNET.

Le Développement de « facere » dans les langues romanes, thèse pour le doctorat, par Gustave RYDBERG, Licencié ès lettres de l'Université d'Upsal. 1893. 1 vol. in-8 de IV-256 pages. Paris, Ch. Noblet.

L'étude historique de la langue française est en grand honneur auprès des étudiants suédois, et, chaque année, les cours de langues romanes professés à Paris sont fréquentés par des auditeurs venus de Lund ou d'Upsal, de même que, au moyen âge, l'Université de Paris voyait accourir leurs ancêtres ou leurs devanciers. Avec quels succès ils poursuivent ces études, nous

en avons eu déjà des preuves indéniables, et l'ouvrage de M. G. Rydberg est bien propre à faire tomber les dernières objections que l'on oserait formuler. C'est une thèse présentée à l'Université d'Upsal pour l'obtention du doctorat, et, à l'honneur de notre langue, une thèse rédigée en français. Quels sont ces mérites, et pourquoi elle est digne d'être lue et connue, c'est ce que nous voudrions dire brièvement.

L'objet de cette étude est insuffisamment indiqué par le titre. Il ne s'agit pas seulement d'exposer « le développement de *facere* dans les langues romanes », mais encore l'histoire de toutes les formes de ce verbe, de celles qui sont étymologiques comme de celles qui sont analogiques. Le grand public, en lisant des titres de ce genre, s'étonne pour l'ordinaire : il se dit tout bas que l'auteur s'est proposé de traiter un sujet bien restreint. Il suffit de lire quelques pages de cette thèse pour être détrompé. Traiter un pareil sujet demande des connaissances très vastes et très approfondies, puisqu'il s'agit de passer en revue l'histoire morphologique du verbe *facere* dans les langues romanes, et de résoudre, ou au moins d'aborder les problèmes phonétiques que soulève cette histoire. La thèse est d'un format déjà respectable, et cependant l'auteur s'est astreint à tout exposer le plus brièvement possible. S'il avait voulu développer ses explications, nous aurions entre les mains un robuste in-octavo.

Le sujet est bien traité, parce que l'auteur est très érudit. Il a beaucoup de lecture, et, sur chaque problème phonétique, il reproduit toutes les opinions qui ont surgi, en les jugeant d'ailleurs avec beaucoup de liberté et, ajoutons-le, de sagacité. Souvent il est obligé de s'arrêter sans donner de solution : tant d'énigmes morphologiques sont restées jusqu'ici indéchiffrées ! Mais parfois aussi il peut se prononcer, et il le fait toujours avec un sens juste et une compétence indéniable. L'exposition est aussi très méthodique, et le plan irréprochable. Pour faciliter d'ailleurs les recherches et aider la mémoire du lecteur, M. G. Rydberg a enrichi son livre de deux tableaux synoptiques, où il a teproduit toutes les formes du verbe *facere* dans les langues romanes, que ces formes soient d'ailleurs étymologiques ou analogiques. Puis il y a joint deux listes bibliographiques, l'une des textes où il a puisé, l'autre des auteurs qu'il a consultés.

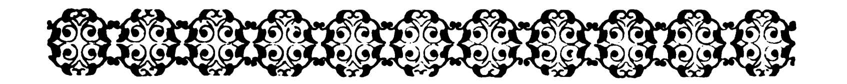
Un maître éminent, M. G. Paris, a consacré à ce livre un compte rendu détaillé, où il adresse à M. G. Rydberg toutes

les observations nécessaires. Il nous reste donc très peu à dire. Nous ne voulons pas le taire cependant, ne serait-ce que pour montrer à l'auteur l'attention que nous avons apportée à la lecture de son ouvrage.

Il écrit le français d'une manière généralement correcte. Toutefois il lui est bien échappé çà et là des expressions qui ne sont pas admises dans notre langue. Ainsi, nous trouvons, p. 22, « la complêxe », et, p. 67, « la complexe »; p. 23, « une régulation d'orthographe »; p. 26 et ailleurs, le mot « connexion » est employé avec un sens qui n'est pas usité. P. 32, l'auteur regarde la coexistence de *faire* et *fair* en provençal comme « une manifestation de ce phénomène si fréquent qu'on désigne ordinairement sous le nom de svarabhakti ». D'après le contexte, c'est *fair* qni serait venu de *faire* sous l'influence de ce phénomène. Or le svarabhakti a précisément un résultat contraire, c'est-à-dire le développement d'une voyelle dans le voisinage de certains phonèmes déterminés. Dans tous les cas, l'exposition demande ici à être remaniée. P. 33 : « des orthographes latines »; nous disons maintenant, avec plus de raison : « des graphies ». P. 71, ligne 9, le passage est aussi trop obscur. P. 103, au lieu de *plaitst*, lire *plaist*. Il est aussi un peu étrange que l'ouvrage se termine sans un mot de conclusion.

Mais à tout prendre, le livre de M. F. Rydberg est une œuvre remarquable, toute à l'honneur de son auteur, et qui sera lue avec intérêt par tous les romanistes.

A. Lepitre.



CHRONIQUE

I

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Décret de la Sacrée Congrégation du Concile sur le séjour à Rome des prêtres et des religieux

A plusieurs reprises, dans les temps passés, le Saint-Siège apostolique a reçu les plaintes des évêques au sujet des clercs qui abandonnaient leur diocèse pour émigrer à Rome, sans nécessité ou sans motif légitime, et pour chaque cas il a été décidé selon les circonstances. Mais de notre temps, cet abus se développant a paru d'autant plus grave ,que le nombre des prêtres a diminué dans un grand nombre de diocèses. Aussi les ordinaires ont souvent réclamé qu'il y fût porté remède.

A la vérité, il appert, d'après l'ancienne discipline de l'Eglise, et surtout d'après les prescriptions du saint concile de Trente (chap. 2, sess. 21, et chap. 16 de la sess. 23 des Réformes) que les évêques ont tous les remèdes de droit pour restreindre cette licence des clercs.

Il est clair, en effet, que les ordinaires ont le droit, en raison de la nécessité des Eglises, d'interdire aux prêtres l'abandon du diocèse où ils ont été désignés pour un poste quelconque, et de rappeler, où qu'ils soient, même à Rome, ceux qui ont obtenu, par lettre apostolique, un bénéfice comportant résidence, s'ils sont partis sans l'assentiment de l'évêque et si on leur fournit de quoi vivre honorablement dans leur diocèse. Ainsi en a constamment décidé la Sacrée Congrégation, comme cela ressort



avec une complète évidence de la décision rendue en la cause *Reatina*, du 26 janvier 1833.

C'est pourquoi la Sacrée Congrégation ayant été récemment saisie des requêtes présentées par lesdits évêques, les Eminentissimes Pères ont répondu qu'il y avait été suffisamment pourvu par les décisions des saints canons rappelés ci-dessus.

Néanmoins plusieurs évêques, notamment dans les régions proches de Rome, rassemblés même collectivement, ayant insisté sur ces requêtes et demandé ardemment au Souverain Pontife d'agir d'une façon particulière pour remédier plus efficacement à ce trouble de la discipline ecclésiastique, S. S. Notre Saint-Père le Pape, tout bien considéré, a mandé et ordonné, par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation du Concile, ce qui suit conformément à l'édit que l'éminent vicaire de Rome avait reçu ordre de porter :

I. — Les clercs et prêtres séculiers d'un autre diocèse, ou même les réguliers vivant hors de leurs cloîtres, ne pourront désormais s'établir d'une façon stable à Rome, sans une autorisation expresse du Souverain Pontife, qu'ils devront demander par l'entremise de la Sacrée Congrégation du Concile.

II. — Pour ceux qui vivent actuellement à Rome, s'ils ne sont astreints à y résider par aucun bénéfice ou par aucune charge, ou s'ils n'y ont pas acquis le domicile soit par un long séjour, soit par une autorisation expresse ou tacite de leur évêque, ils devront rejoindre leur propre diocèse dans le délai d'un mois après la publication de ce décret.

III. — Aucun des clercs ou des prêtres d'un autre diocèse ne pourra dorénavant être nommé par qui que ce soit à n'importe quelle fonction ecclésiastique ou charge qui nécessite sa résidence à Rome, sans produire, outre des lettres testimoniales de recommandation émanant de son évêque, l'autorisation obtenue du Souverain Pontife de rester à Rome ; de même, aucun bénéfice ne devra être conféré à quiconque n'aura pas reçu l'assentiment de son évêque : toute allocation de bénéfice autrement faite sera nulle et de nul effet.

IV. — Ceux qui, pour donner leurs soins à l'étude des sciences ou des lettres, ou pour suivre d'honorables négociations ou

pour quelque autre juste motif, se trouvent à Rome avec permission de l'Ordinaire, devront, dès que cette cause temporaire cessera d'exister ou lorsqu'ils seront rappelés par leur propre évêque, retourner dans leur diocèse sans invoquer des excuses futiles, et spécialement, à cause de la situation actuelle des diocèses, sans pouvoir exciper valablement, soit des études qu'ils ont commencées, soit de la modicité des ressources qui leur seront offertes par l'évêque.

Que si, durant leur séjour à Rome, ils ne se conduisent pas comme il convient, ils seront signalés à leurs propres Ordinaires par le vicariat de Rome, et contraints de quitter Rome.

V. — Quiconque enfin, de quelque façon que ce soit, ne se conformera pas aux présentes dispositions, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, s'y opposera, deviendra *ipso facto* passible de la suspense.

D'autre part, que les évêques s'occupent équitablement de tous leurs clercs, et ne laissent pas facilement, fait qu'on a trop souvent à déplorer, s'éloigner de leur diocèse ceux qui, soit par leur genre de vie, soit pour quelque motif, s'exposent à des reproches ou deviennent à charge.

Sa Sainteté a ordonné que toutes ces décisions fussent respectées et observées d'une façon inviolable par tous ceux qu'elles concernent, nonobstant les décisions contraires quelles qu'elles soient, même spécialement mentionnées.

Rome, palais de la Sacrée Congrégation du Concile, le 22 décembre 1894.

A. card. Di Pietro, *préfet.*
L. Salvati, *secrétaire.*

II

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Fondée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

GROUPE LYONNAIS

Séance du lundi 7 janvier 1895.

Présidence de Mgr Déchelette, vicaire général.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres nouveaux,

Mgr Déchelette donne la parole à M. Joseph Rambaud, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de droit.

M. Rambaud traite la question du bimétallisme, particulièrement au point de vue des difficultés que les récentes fluctuations de la valeur respective des deux métaux ont entraînées dans le change international.

C'est un fait extrêmement ancien, que les peuples ont employé d'une manière unanime deux métaux dans leurs échanges monétaires, bien que les temps très reculés, et même certains siècles de la première moitié du moyen âge, ne nous montrent guère, dans la pratique, que la monnaie d'argent.

Mais ces deux métaux ont-ils présenté entre eux une valeur relative sensiblement égale et constante? Pas le moins du monde. De même que la monnaie, dans son ensemble, joue le rôle de marchandise à l'égard des marchandises qu'elle achète et qu'elle paye, et de même que la quantité de métaux précieux monnayés achète, selon les pays et les temps, des quantités variables de blé, de vin, de laines, de cuirs ou de denrées quelconques, ainsi il n'est pas le moins du monde constant qu'un certain-poids d'or ait correspondu toujours à un même poids certain d'argent.

Cette variation du pouvoir de chacun des deux métaux par rapport à l'autre a été connue de fort vieille date: Xénophon en parle dans les *Revenus de l'Attique*, et il observait avec beaucoup de justesse, que l'argent s'avilit quand il est extrait en trop grande quantité.

Ces variations entre les pouvoirs respectifs de chacun des deux métaux par rapport à l'autre ont été plutôt dans le sens d'un enchérissement progressif de l'or : toutefois il y a eu des alternatives en sens divers, et à coup sûr les oscillations anciennes n'ont rien présenté de l'intensité et de la brusquerie de nos variations contemporaines, survenues depuis une vingtaine d'années.

D'après M. Levasseur et d'après l'Allemand M. Soetbeer, on peut à peu près reconstituer l'échelle suivante.

Le rapport entre l'argent et l'or devait être ou était :

A Athènes et dans l'Orient avant la conquête romaine		1 à 10
A Rome sous Auguste		1 à 11 1/2
Sous Constantin	(325)	1 à 15 1/2
Sous Théodose	(395)	1 à 14 1/2
Sous Théodoric	(422)	1 à 18
Sous Justinien	(527)	1 à 15

Sous Charlemagne (800)	1 à 12
Au XIVe siècle	1 à 11
Sous François Ier	1 à 10 2/3
Sous Louis XIII	1 à 12 1/5
A la fin du règne de Louis XIV	1 à 14 2/3
Sous Louis XV	1 à 15

De 1800 à 1850, il a été un peu supérieur à 15 1/2 ; de 1850 à 1870, un peu inférieur à 15 1/2. Mais après 1872, les écarts ont été absolument désordonnés. La proportion de 1 à 20 a été atteinte vers 1888 ; celle de 1 à 32 est à présent beaucoup dépassée.

La cause en est dans la loi de l'offre et de la demande. Par intervalles, la production des métaux précieux se développe beaucoup sur un métal et se réduit sur l'autre ; puis certaines causes momentanées, telles que l'insécurité des temps faisant préférer l'or qui est plus facile à cacher, ou telles que des lois suspendant la frappe de la monnaie d'argent, contrarient ou activent l'effet des lois économiques naturelles. Par exemple, de 1800 à 1810, la production des mines d'argent était, en valeur, le triple de la production des mines d'or ; et de 1850 à 1864, la production de celles d'or fut au contraire plus du triple de la production de celles d'argent. Du reste, ces variations de rendement n'agissent pas instantanément avec une très grande force, parce que les quantités annuellement produites de métaux précieux ne sont jamais qu'une assez faible proportion des quantités existantes, étant donné que le stock des années antérieures ne s'use que très lentement.

Venons maintenant à la question de la monnaie. Est-il juste et sage qu'un Etat donne simultanément aux deux métaux la liberté d'émission et le pouvoir libératoire dans les paiements ?

Il faut distinguer.

S'il s'agit d'un Etat absolument isolé, la dualité n'a pas d'inconvénients : elle a au contraire des avantages. Avec deux métaux, les variations de quantité de l'un seront neutralisées peut-être par les variations de l'autre ; tout au moins, auront-elles de grandes chances d'être atténuées par l'absence de variations dans les quantités existantes de l'autre. Ainsi, pour prendre l'exemple classique, le pays qui récolterait simultanément blé et seigle, atténuerait les conséquences d'une mauvaise récolte de blé, par les chances d'obtenir la même année une récolte au moins passable de seigle, et la disette y serait moins dure.

Mais il en est autrement avec les relations internationales et avec la loi économique connue sous le nom de loi de Gresham. C'est une vérité perçue déjà par Aristophane, que tout pays qui veut avoir simultanément en circulation deux monnaies dont l'une soit défectueuse ou faible par rapport à l'autre, ne garde jamais que la mauvaise et exporte toute la bonne. Ainsi, actuellement, si la Monnaie de Paris continuait à frapper des écus, j'aurais un calcul bien simple à faire : j'irais à Londres avec 1.000 fr. en or ; je les emploierais à acheter 11 kil. d'argent à 90 fr. ; je reviendrais en France, et je me ferais fabriquer à Paris pour 2.200 fr. d'écus de 5 fr. En quelques jours, la France n'aurait plus une pièce d'or. Il suffit de très faibles écarts pour manifester la jeu de cette loi. Sous Louis-Philippe, la France ne maniait à peu près que des écus d'argent, parce que le rapport de valeur des deux métaux qui était légalement de 15 1/2 depuis la loi de 1803, s'était élevé en fait à 15 3/4; et sous Napoléon III elle eut l'or en abondance parce que l'or était relativement déprécié à 15 1/4.

Voilà précisément le calcul qui a été déjoué par la loi du 5 août 1876, suspendant la frappe des écus. On a accusé M. Léon Say d'avoir obtenu cette loi pour plaire aux Juifs et aux Rothschild ; mais on oublie, au point de vue historique, qu'un des promoteurs de cette loi fut M. de Parieu, sénateur du Cantal, incapable de toute compromission, et surtout, au point de vue économique, on affiche, avec de telles assertions, une ignorance radicale du problème monétaire.

En tous cas, les variations de valeur des deux métaux ont eu une grave répercusion sur la question du change.

Tout le monde sait que les créances entre nationaux et étrangers se règlent d'ordinaire, non par le paiement d'espèces métalliques, mais par l'achat et l'envoi de créances à recouvrer ; ainsi, moi, Français, débiteur d'un Anglais, j'achète d'un autre Français une créance qu'il a sur Londres et j'envoie le titre représentatif à mon créancier anglais, qui encaissera et gardera les fonds. Selon que la France, par exemple, a plus à recevoir qu'à payer, ou inversement, le papier payable à Londres se cotera un peu moins ou bien un peu plus que le pair, c'est-à-dire que la somme à encaisser effectivement. Mais à cette perte ou à cette prime, il y a une limite maximum : c'est le coût d'envoi des fonds, car il est clair que si, pour envoyer 1.000 fr. en or à Londres, il ne doit me coûter que 4 fr., je ne consentirai jamais

à payer à Paris plus de 1.004 fr. une créance de 1.000 fr. sur Londres. Cette limite s'appelle le *point d'or — gold-point* des Anglais.

Or, les écarts considérables sur la valeur des deux métaux et la suspension de la frappe de l'argent ont absolument bouleversé les conditions anciennes du change. Prenons par exemple, les rapports entre la France et l'Espagne. L'Espagne doit, par exemple, 100 millions et n'en a que 80 à recevoir. L'Espagne enverra-t-elle de l'or ? Non, elle n'en a pas, par hypothèse, pour cet excédent de 20 millions à payer. Enverra-t-elle de l'argent qu'elle se procurerait par le Mexique et l'Amérique du Sud ? Pas davantage : ou tout au moins la France, qui ne pourrait pas faire monnayer cet argent sur le prix légal de 200 fr. le kilo, ne le prendrait que sur le prix marchand. de 90 fr. Il est clair que dans de telles conditions la perte ou la prime au change a été soustraite à son ancienne limite maximale du *gold-point*.

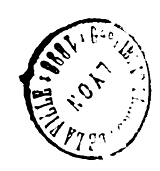
Et à tout cela, y a-t-il un remède ?

On a beaucoup préconisé le retour à la frappe libre de l'argent, par suite d'accords internationaux. Il y a là, selon nous, tout à la fois une illusion et une erreur. L'illusion, c'est de croire que les pays qui n'ont pas d'argent (comme l'Angleterre) ou bien qui, tout en ayant de l'argent, ont beaucoup d'or (comme la France), puissent s'entendre avec les autres et préparer une expatriation de leur bonne monnaie pour la remplacer par la mauvaise. L'erreur, c'est de croire que la demande de métal blanc pour le monnayage doive suffire à le réhabiliter. On oublie que la production de l'argent est très facile, peu dispendieuse, et qu'elle peut être développée considérablement. Le rapport marchand se maintient actuellement à 33 : comment croire que la marge de gains pour les mines d'argent ne leur permette pas de nous en inonder malgré les quantités de quelques milliards que les Hôtels de Monnaie pourraient en transformer ?

Théoriquement, il n'y aurait qu'un moyen : c'est celui que préconisait l'Allemand Weber. Il faudrait que tous les Etats du monde pussent exproprier les mines d'argent et qu'ils en missent l'exploitation sous une régie internationale qui limiterait rigoureusement les quantités à extraire. Mais l'exécution d'un tel plan est un rêve irréalisable, aussi chimérique et non moins dangereux que celui du désarmement universel.

Pratiquement, restons dans le *statu quo*. La France, avec son change partout favorable et sa situation de créancière, n'est point le pays qui souffre le plus. Même en ce qui concerne la baisse du prix des blés, on a commis la grave erreur de croire que les pays qui nous inondent de blés exotiques soient des pays à monnaie blanche exclusive. Nos vrais concurrents, c'est la Russie, à monnaie de papier; et ce sont les Etats-Unis, dont le change avec nous est fort peu loin du pair.

La discussion générale est ouverte après la lecture de ce rapport.



Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.





LES ORIGINES

DES

ÉGLISES DE FRANCE

ET LES FASTES ÉPISCOPAUX

Le bénédictin Massuet, publiant, en 1700, son édition des œuvres de saint Irénée, qualifiait déjà de très célèbre (*celeberrimam*) la question des origines des Eglises de France. Que ne dirait-il pas aujourd'hui, où cette même question a été reprise, fouillée et discutée dans tous les sens, avec une ardeur extrême, donnant naissance à toute une bibliographie considérable, qui est loin d'être épuisée !

Depuis plus de deux siècles le débat est engagé, sans qu'on puisse espérer le voir jamais tranché avec une entière certitude. Deux sentiments contraires partagent les historiens : les uns, défenseurs de ce qu'ils appellent les traditions, font remonter au Ier siècle un grand nombre de nos Eglises qui, d'après eux, auraient été fondées par des disciples immédiats des apôtres ; les autres, ne voyant dans ces traditions que des légendes postérieures et sans valeur, contestent une si haute antiquité, et assignent aux origines une date beaucoup plus récente.

La question étant d'ordre purement historique, il nous convient d'assister aux diverses phases de la polémique en



spectateur absolument désintéressé, à qui importe peu le triomphe de l'une des deux opinions sur l'autre. C'est ici surtout qu'il faut être sans la moindre préoccupation quant au résultat à obtenir, et agir en toute indépendance d'esprit. Cette indépendance, nous l'avons d'autant plus à cœur que nous aussi nous pouvons dire : « C'est l'école *légendaire* qui a fait mon éducation (1) ».

D'un examen lent et approfondi de la question il résulte, pour nous du moins, que la probabilité est, dans l'ensemble, pour l'opinion affirmative contre l'opinion négative. En réalité, plusieurs Eglises de France paraissent fondées à revendiquer une origine soit apostolique, soit quasi-apostolique ; le nier absolument serait aussi peu juste que peu scientifique. En d'autres termes, si les défenseurs de l'époque traditionnelle ont notablement forcé les conclusions, en s'appuyant parfois sur des bases contestables, et en revendiquant de telles origines pour un trop grand nombre d'Eglises, il faut pourtant reconnaître que, sur plusieurs d'entre elles, ils réunissent une somme de probabilités assurément satisfaisantes. Mais, encore une fois, la certitude absolue ne sera pas obtenue, et, comme on l'a dit justement, « on arrive à en faire son deuil dans les deux camps (2) ».

Quand nous disons *Eglises*, il s'agit ici de chrétientés se présentant à nous hiérarchiquement établies, avec des

(1) *Saint Martial de Limoges*, par M. l'abbé Duchesne, p. 326. Extrait des *Annales du Midi*, tome IV, dont la pagination a été maintenue..

(2) U. Chevalier, *La plus ancienne chronique de l'église de Vienne*, dans : *Bulletin d'hist. eccl. des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 10e année, p. 185.

« Cette question d'histoire ne saurait être envisagée comme toute autre. Les documents qui imposeraient la conviction et entraîneraient la certitude feront toujours défaut. On arrive à en faire son deuil dans les deux camps. En leur absence le mieux est de soumettre à un examen approfondi les catalogues mêmes des titulaires de nos sièges épiscopaux. En dehors des conclusions particulières à chaque diocèse, il est à croire que cette étude fournirait, dans son ensemble, des conséquences précieuses sur l'évangélisation de nos diverses provinces ecclésiastiques. »

évêques, des prêtres et des diacres, trois éléments constitutifs des églises primitives. C'est là qu'est le nœud de la question, car on convient généralement — et cela paraît hors de doute — que le Christianisme fut prêché en Gaule de très bonne heure, dès le Ier siècle, et que le pays compta des chrétiens disséminés un peu partout, mais principalement dans la partie méridionale et dans le bassin du Rhône. Le texte fameux de Sulpice-Sévère, *serius trans Alpes Dei religione suscepta* (1), ne contredit pas ce sentiment (2).

(1) Bouquet, *Recueil des histor. des Gaules*, I, 573.

(2) Voici pourquoi : C'est en parlant de la persécution de Marc-Aurèle, qui sévit avec tant de rigueur à Lyon en l'année 177, que Sulpice-Sévère parle de la sorte : *Sub Aurelio, Antonini filio, agitata persecutio quinta, ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta*. Nous ferons sur ce texte trois observations :

1° Le mot *martyria* a un sens beaucoup plus étendu que le mot *martyres* ; car *martyria*, au pluriel surtout, signifie un nombre considérable, une véritable hécatombe de martyrs. A ce point de vue la perécution de 177 est justement caractérisée. Ce qui n'empêche pas de croire qu'il y eut antérieurement, en Gaule, des martyrs, mais isolés sur tel ou tel point du pays.

2° Le mot *suscepta* vise un établissement complet et définitif de la foi chrétienne ; littéralement il signifie *embrassée*, et non pas prêchée (*praedicata*), ce qui au contraire viserait les débuts même de la nouvelle religion.

3° Quant au mot *serius*, il est évident que dans la pensée de Sulpice-Sévère il marque une époque antérieure à l'année de la persécution. De combien antérieure ? Au moins un demi-siècle, ce qui nous reporte à l'an 127, peut-être même plus haut, ce qui ferait atteindre le commencement du IIe siècle, ou la fin du Ier. Il y a là une approximation variable et incertaine, comme toute approximation, du reste. Nous ne croyons rien exagérer en disant que le sens vrai du texte ne répugne à aucune de ces dates, par exemple à la date intermédiaire, soit les premières années du IIe siècle, époque à laquelle se rapporterait l'expression *suscepta*, telle que nous venons de la déterminer.

Paulin Pâris a proposé (*Hist. litt. de la France*, I, 441, nouvelle édition) une autre explication : d'après lui, la phrase de Sulpice-Sévère aurait un sens tout différent, par suite d'une simple virgule mal placée ; de la sorte le mot *serius* ne viserait pas *religione suscepta*, mais *martyria visa*. Voici la phrase ainsi établie : *ac tum primum intra Gallias martyria visa serius, trans Alpes Dei religione suscepta*. Ce qui peut se traduire ainsi : « Ce fut alors qu'on vit en

Nous devons ajouter qu'en une semblable matière, où règne tant d'obscurité, tant d'incertitudes, où les éléments d'information sont rares et souvent peu faciles à interpréter, il faut, soit pour affirmer, soit pour nier, savoir beaucoup hésiter et ne pas trancher avec assurance. Il faut encore savoir se contenter, à défaut de certitude, d'une probabilité plus ou moins grande. Enfin, l'esprit doit être assez dégagé de tout parti pris pour ne pas vouloir chercher d'avance le triomphe d'une thèse due à une conception subjective des faits.

C'est là une règle de sage équité, qui s'impose en cette matière plus qu'en aucune autre peut-être, et dont la méconnaissance se traduit par des résultats peu justifiés et dès lors inadmissibles.

Ce qui prouve que cette interminable polémique n'est pas près de toucher à sa fin, c'est qu'elle vient d'être encore ravivée par la publication d'un livre spécial, dû à un critique exercé, M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut. Sous le titre : *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* Tome premier. *Provinces du Sud-Est* (1), M. Duchesne a entrepris un grand travail sur les origines de nos églises, travail dont le fond même est la mise en œuvre de nouveaux éléments d'information, empruntés aux listes épiscopales (2). En étudiant de près ces listes, en les comparant les unes aux autres, l'auteur les a classées en *bonnes* et en *mauvaises.* Ses investigations ont porté sur les premières, au nombre de vingt-quatre; elles ont été pour lui la matière de toute

Gaule pour la première fois et assez tard des massacres de chrétiens, la religion du vrai Dieu y étant déjà établie ».

Nous constatons simplement cette nouvelle explication, qui vaut ce qu'elle vaut.

Ajoutons que M. Duchesne fait assez peu de cas du témoignage de Sulpice-Sévère, ce en quoi nous sommes loin de le blâmer. Cf. *Les Origines chrétiennes. Leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'Ecole supérieure de Théologie de Paris,* 446-447.

(1) Ernest Thorin, 1894, in-8 de VIII-356 p.

(2) On a vu plus haut que M. l'abbé U. Chevalier a eu, le premier, cette même pensée.

Le tout est de savoir si l'examen approfondi des catalogues autorise les conclusions que M. Duchesne croit devoir en tirer.

une argumentation entièrement défavorable à la cause de l'apostolicité. Ces vingt-quatre listes à la main, il a constaté que, en leur état, aucune ne présentait un nombre suffisant d'évêques pour permettre d'atteindre le I[er] siècle. Une seule Eglise, celle de Lyon, a une date d'origine sûrement fixée, le milieu du II[me] siècle, avec son premier évêque saint Pothin. Plus que cela, M. Duchesne estime que, jusque vers le milieu du III[me] siècle, soit vers l'an 250, il n'y avait pas dans toute la Gaule, en dehors de la Narbonnaise — cette restriction est prudente — un autre évêque que celui de Lyon. Il faut le citer : « Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté ; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon (1). »

Si M. Duchesne s'était borné à dire que l'étude approfondie des catalogues épiscopaux montre que, en Gaule, la constitution et le développement des Eglises furent le résultat d'un travail tardif et lent, il aurait épargné à sa conclusion le grave défaut de paraître excessive. Hâtons-nous d'ajouter, pour être juste, que cette conclusion, quoique appuyée sur des arguments nouveaux, n'est pas nouvelle en elle-même : dès la fin du XVII[e] siècle, Quesnel et Massuet l'avaient entrevue et même formulée, dans leurs éditions de saint Léon et de saint Irénée.

On a dit que les conséquences auxquelles aboutit M. Duchesne étaient justifiées (2). Pour nous, elles ne nous semblent pas ressortir de son argumentation documentée, car les listes épiscopales, malgré l'appareil scientifique destiné à les faire valoir, et que nous contestons sur bien des points, n'offrent qu'une base incertaine et des plus précaires. C'est ce que nous nous proposons de faire voir en soumettant, à notre tour, du moins dans ses parties essentielles, le livre de M. Duchesne à un examen impartial, sans aucune sorte de parti pris. Il est bien inutile de faire observer que la forme littéraire en est toujours

(1) P. 39.
(2) *Analecta Bollandiana*, XII, 168-169.

sobre, claire, agréable, assaisonnée parfois d'une fine ironie qui, sous cette plume bien française, se joue avec une incontestable habileté. On sait de reste que M. Duchesne possède à un haut degré ces qualités de style, peu communes dans les livres d'érudition. Ce n'est pas l'œuvre littéraire qui peut nous occuper ici ; tout au plus, nous demanderons-nous, à l'occasion, si l'habileté de l'écrivain ne va pas jusqu'à faire illusion sur la valeur de tel argument. C'est sur l'œuvre scientifique que doit se concentrer toute notre attention. La haute situation et le renom du savant, l'exceptionnelle importance du débat qu'il a voulu trancher, c'est plus qu'il n'en faut pour motiver une critique sérieuse de ses conclusions.

Pour cela, nous traiterons d'abord de la valeur et de l'emploi de l'argument tiré des listes épiscopales, sur lequel repose toute la thèse de l'auteur. Nous étudierons ensuite plusieurs textes d'Eusèbe, de saint Irénée et de saint Cyprien, nous rendant compte de leur véritable interprétation et nous en déduirons les conséquences qu'ils comportent, et qui ne sont peut-être pas celles de M. Duchesne.

Viendront ensuite des critiques de détail, qui ne sont pas sans quelque importance. Enfin, nous consacrerons une étude spéciale aux traditions de la Provence et aux origines de l'Eglise de Vienne.

CHAPITRE Ier

Argument tiré des listes épiscopales. — Son emploi dans l'étude des origines

Parmi les recueils documentaires qui constituent, pour l'histoire, d'utiles éléments d'information, figurent les catalogues des Eglises épiscopales, où l'on trouve inscrits successivement les noms des évêques. Ce sont là de simples listes, contenant une énumération plus ou moins bien rédigée, plus ou moins bien tenue à jour, sans autres indi-

cations. Parfois cependant, certaines de ces listes ont reçu quelques développements, où l'on a inséré des renseignements biographiques et autres sur les personnages les plus en vue, et alors on eut de véritables chroniques, connues sous le nom de *Gesta episcoporum.*

Evidemment, ces catalogues nous sont parvenus dans des conditions fort diverses de correction et d'intégralité, et cela pour une foule de causes faciles à entrevoir, et dont l'action a été d'autant plus accusée, qu'ils y étaient plus exposés par la longueur même de leur étendue chronologique.

La plupart des listes épiscopales de nos Eglises ont été publiées dans de nombreux recueils et dans des ouvrages spéciaux. Mais, le premier, M. Léopold Delisle a eu l'heureuse idée de grouper des descriptions paléographiques et des notes critiques sur les principales de ces listes, se référant à cinquante-neuf sièges, sous ce titre : *Anciens catalogues des évêques des Eglises de France* (1), précieux travail, indispensable à quiconque veut s'occuper de notre histoire.

Utilisant les savantes recherches de M. Delisle, M. l'abbé Duchesne est remonté aux textes des catalogues, et après examen, il est arrivé à un classement qui a séparé les *bons* d'avec les *mauvais.* Sur cent dix-neuf listes ainsi passées au crible de sa critique, vingt-quatre seulement, à ses yeux, se présentent dans des conditions satisfaisantes et sont de bonne note, savoir : Lyon, Langres, Rouen, Tours, Angers, Nantes, Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims, Châlons, Senlis, Beauvais, Vienne, Grenoble, Viviers et Bourges. Tous les autres sièges n'offriraient que des listes défectueuses, de moindre valeur par conséquent.

Nous ne chicanerons pas M. Duchesne sur ce premier résultat, et nous acceptons son chiffre de vingt-quatre, bien que très probablement il y eût lieu de ne pas le regarder comme définitif; d'autres y reviendront, s'ils le jugent à propos.

Une fois en possession de ces vingt-quatre listes, il les

(1) *Histoire littéraire de la France,* XXIX, p. 386-454.



étudie dans leurs premières séries, c'est-à-dire en ce qui concerne les dix premiers siècles, et il constate alors qu'aucune d'entre elles n'aurait un nombre suffisant d'évêques qui lui permette d'atteindre le I[er] siècle. Dès lors, toute prétention à une origine apostolique manquerait de base et ne pourrait être sérieusement soutenue. Dans toute la Gaule, une seule Eglise, celle de Lyon, a un point de départ absolument fixé, car sa liste, qui est excellente, débute avec saint Pothin pour premier évêque, ce qui nous reporte au milieu du II[e] siècle, soit vers 150. Or, toutes les autres Eglises ne peuvent pas même atteindre, comme Lyon, le milieu du II[e] siècle, à plus forte raison ne sont-elles pas antérieures.

Ecoutons là-dessus M. Duchesne :

« Ayant ainsi restreint l'examen aux seuls catalogues qui paraissent avoir quelque valeur traditionnelle, il reste à s'en servir comme documents chronologiques. Pour cela il faut d'abord déterminer à quel point de chaque série correspond la date la plus ancienne que l'on connaisse par les conciles et autres documents. Cela fait, on remonte plus ou moins haut, suivant la longueur de la liste au-dessus du point d'attache. Voici un exemple.

« Au concile d'Arles de 314, seize Eglises de Gaule étaient représentées par leurs évêques ou autrement. Sur ces seize Eglises, cinq seulement ont de bons catalogues, ce sont celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or l'évêque de Lyon *Vocius*, est le neuvième de sa série; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus, Imbetausius*, *Agræcius*) occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives; l'évêque de Rouen, *Avitianus*, est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin, est le nom d'un évêque qui mourut en 177, on conclura aisément que les Eglises de Vienne, Reims, Trèves ne peuvent avoir eu d'évêques avant le milieu du III[e] siècle environ, et que l'Eglise de Rouen est notablement moins ancienne. (1) »

(1) P. 6.

Tel est l'argument de M. Duchesne, et telle est aussi la conséquence qu'il en tire. Que vaut cet argument? Dans quelle mesure cette conséquence est-elle justifiée ? C'est ce que nous allons voir. Pour cela, nous examinerons : 1° la valeur et l'emploi de l'argument; 2° la justification des résultats obtenus par l'argument.

1° *Valeur et emploi de l'argument.*

Ainsi que nous l'avons dit, les listes épiscopales ont été tenues avec plus ou moins de soin ; il est même certain qu'il en est bien peu, dans l'état où elles nous sont parvenues, qui ne présentent pas des inexactitudes et surtout des lacunes. Combien de fois en effet n'a-t-il pas fallu y ajouter des noms d'évêques jusque-là inconnus, mais retrouvés depuis dans des suscriptions conciliaires postérieurement publiées? A cet égard, les exemples abondent, et on n'a que l'embarras du choix. Disons mieux, dans tout l'Orient, trois Eglises seules sont en possession de listes qui paraissent bien complètes, Antioche, Alexandrie et Jérusalem. Quant à l'Occident, si nous exceptons Rome, nous ne voyons aucune Eglise munie d'une pareille liste, pas même l'Eglise de Lyon, qui a le meilleur catalogue. Ici, on se heurte à une incertitude absolue (1).

(1) Nous ferons une observation, qui porte sur un fait de quelque importance ici, et dont pourtant on ne tient presque aucun compte. Ce fait est le suivant : le christianisme n'a pu prendre, dans le monde administratif de l'empire, la situation matérielle qui lui appartient pour vivre et fonctionner au dehors, que le jour seulement où il a définitivement triomphé du culte officiel de Rome païenne. Ce triomphe, il a fallu plus de deux siècles et demi pour l'obtenir et le voir assuré par la conversion d'un empereur, Constantin, et l'édit de Milan, en l'année 312. C'est à partir de ce moment que les provinces civiles ont donné naissance aux provinces ecclésiastiques métropolitaines, que les conciles de l'Eglise ont remplacé les *concilia* de Rome et d'Auguste, que les évêques appelés *defensores*, ont pris la place des flamines, enfin, que les *civitates* sont devenues, au grand jour, les diocèses épiscopaux. Nous disons *au grand jour*, car l'organisation substantielle était un acte apostolique, qui reçut son développement progressif des disciples des apôtres. Toutefois,



Naturellement, plus une liste remonte haut, plus on doit craindre d'y rencontrer ces lacunes presque inévitables, dues, pour une bonne part, à la négligence ou à l'ignorance, mais, pour une plus grande part encore, aux malheurs des temps, surtout dans les longues périodes de persécutions, de bouleversements politiques et d'invasions. Quand il n'y avait point de sécurité pour les personnes, la vie intellectuelle ne comptait guère, la rédaction et la conservation des catalogues étaient choses vite oubliées et négligées. Plus tard, avec le calme rétabli, on essayait d'y revenir, mais combien difficilement! Un fait cependant devait mieux échapper à tant de ruines, le fait même de la fondation. La tradition locale, fortifiée par les besoins du culte et par les exigences de la liturgie, avait recueilli et gardé le premier de tous les noms, celui de l'évêque fondateur.

D'autres noms venaient à la suite, sans que rien aujourd'hui nous garantisse l'exactitude et l'intégralité dans l'ordre de succession. Une liste épiscopale est l'écho de la tradition, qui est ainsi écrite et transmise d'âge en âge, avec plus ou moins de fidélité.

Mais ici, la tradition est double : d'abord, comme nous venons de le dire, elle a pu et dû retenir plus facilement le nom de l'évêque fondateur, ceci étant d'un trop grand intérêt pour être mis de côté ; elle comprenait ensuite la succession chronologique des évêques, et c'est ici que son rôle est moins sûr. En d'autres termes, autre chose était de garder le nom du fondateur, autre chose de fournir l'énumération complète de ses successeurs. Sur ce point, M. Duchesne pense comme nous :

« Ces listes, dit-il, peuvent être considérées comme relevant de deux traditions : l'une a conservé la suite des évêques, l'autre le nom du fondateur. Cette dernière est, en

cet état de choses restait précaire, car il était aux prises avec les plus graves difficultés morales et matérielles, sans compter l'hostilité des pouvoirs publics officiellement persécuteurs. Bref, comme nous venons de le dire, l'édit de Milan en 312, en donnant la liberté à la religion chrétienne, lui permit d'étendre et de compléter son organisation extérieure.

bien des cas, indépendante de l'autre. On a souvent conservé le nom du fondateur tout en laissant perdre la liste (1). »

Ce n'est pas tout, car à ce premier inconvénient s'en joint un autre non moins grave. En effet, non seulement les listes peuvent être incomplètes, surtout dans leurs premières séries, mais encore il faut nécessairement compter avec les vacances de sièges, qui amènent forcément des interruptions plus ou moins notables dans la succession des évêques. Nous ferons ici une remarque : un évêque a très bien pu venir dans une ville, y prêcher l'Evangile et convertir des païens ; le noyau de fidèles ainsi formé s'est accru peu à peu, ou bien même il est resté stationnaire, car les temps étaient durs pour eux. Puis, cet évêque fondateur est mort au milieu des troubles et des périls de la persécution, peut-être même en a-t-il été la victime ; aucun autre ne l'a remplacé de longtemps, cinquante ans, davantage même. Enfin, un nouvel évêque est venu qui a réparé les ruines, faisant œuvre de véritable fondateur, et dirigeant les chrétiens restés fidèles à leur foi et à la mémoire de celui qui le premier leur en avait procuré le bienfait et dont ils gardaient précieusement le souvenir, jusqu'à l'entourer de l'auréole de la sainteté qui lui est restée depuis.

Cette même église inscrivait ensuite les noms de ses évêques, et sa liste, plusieurs fois transcrite, est ainsi venue jusqu'à nous, présentant, par exemple, cinq noms successifs pour la première série, alors qu'il en faudrait sept, huit, peut-être dix, pour être dûment complète. Plusieurs siècles après, un savant critique examine cette liste, il n'y trouve que cinq noms, et alors il en tire la conclusion suivante : Voilà une église qui prétend remonter au 1er siècle, mais c'est chose manifestement impossible, car la liste épiscopale n'a pas un nombre suffisant d'évêques qui l'autorise à revendiquer une antiquité si reculée. En apparence, le raisonnement serait juste ; en réalité, il serait faux. Certes, tout ceci n'est qu'une supposition, mais qui nous dit que

(1) P. 33.

cette supposition ne s'est pas traduite en fait pour l'une ou l'autre de nos églises ? Qui nous dit que telles ou telles d'entre elles ne se trouvent pas précisément dans le même cas ? En un mot, qui nous assure que les choses ne se sont pas passées de la sorte (1) ?

Nous nous trouvons donc en présence d'une incertitude formelle, car les catalogues peuvent fort bien être incomplets d'un ou de plusieurs noms, et les sièges épiscopaux n'ont pas échappé à des vacances plus ou moins longues. Il nous semble dès lors que tout l'argument de M. Duchesne pèche par la base, car il suppose chacune des vingt-quatre listes absolument complètes, surtout pour la première série, la seule en jeu ici, tandis qu'au contraire on est beaucoup plus fondé à les croire incomplètes, ainsi qu'il vient d'être établi. Il suppose de plus qu'il n'y a pas eu d'interruption dans la suite des évêques, mais c'est de quoi on ne sera jamais sûr ; plus que cela, les interruptions n'ont pu être complètement évitées.

La difficulté est grande, et elle n'a pas échappé à M. Duchesne qui a cru devoir la résoudre ainsi :

« L'étonnement que peut causer un résultat auquel on est conduit par diverses voies, il est vrai, mais surtout par l'étude des listes, peut exciter quelques soupçons sur la valeur de ces documents. Il y a longtemps qu'on les a déclarées incomplètes. A en croire certaines personnes, les meilleures présenteraient de nombreuses lacunes. Beaucoup d'évêques, pour la période la plus ancienne, auraient été omis. Avant d'aller plus loin, je crois devoir répondre à cette objection qui n'est, encore une fois, qu'un soupçon, mais un soupçon qu'il est bon de dissiper.

« D'abord, il faut noter la concordance des témoignages.

(1) C'est, au fond, l'histoire de bien des missions, en Asie et en Afrique ! Et ce qui s'est passé, dans les temps modernes, indique assez ce qui a pu se passer au Ier siècle. Les éléments sont les mêmes : missionnaires, prédication, formation de chrétientés, persécutions, mort ou exil des hommes apostoliques ; puis nouvelle prédication et rétablissement des églises. La différence des temps ne change rien à la nature de ces choses.

Les listes n'ont pas toutes la même longueur; mais aucune d'elles n'est assez longue pour rejoindre le Ier siècle et les prétendues origines apostoliques. Une seule, celle de Lyon, permet d'atteindre le milieu du IIe siècle, conformément à ce que nous savons d'ailleurs sur l'histoire de cette ville. Il serait vraiment fort étrange que, sur vingt-quatre catalogues épiscopaux bien conservés, bien en règle avec la chronologie depuis le Ve siècle, aucun n'eût échappé, pour la période antérieure, à des lacunes considérables (1). »

M. Duchesne, dans son cours d'histoire ecclésiastique professé à l'Institut catholique de Paris, avait donné une autre réponse à la même question. La voici :

« On se figure communément que les églises conservaient avec soin les listes de leurs évêques depuis la première fondation. Cela est vrai de certaines grandes églises, comme celles de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie. Mais combien d'autres, ou bien n'ont point cherché à établir ces listes, ou bien les ont laissées s'altérer ou se perdre. Eusèbe ne peut citer un seul évêque de Césarée avant Théophile (v. 190); les prédécesseurs de Polycrate à Ephèse, de Primus à Corinthe; les anciens évêques de Thessalonique, de Philippes, de Césarée en Cappadoce, etc. sont inconnus. A Carthage, on ne trouve que trois ou quatre noms d'évêques antérieurs au IVe siècle.

« Dans les diptyques ou listes liturgiques, on faisait souvent des suppressions ou des additions arbitraires. A Mopsueste, on remplaçait le nom de Théodore par celui de saint Cyrille d'Alexandrie; saint Augustin et saint Jérôme ont trouvé place dans la série des évêques d'Arles. Quand on étudie les listes épiscopales du *Gallia christiana*, on reconnaît bientôt que la plupart des églises des Gaules ont laissé perdre le souvenir et les noms de leurs anciens évêques.

« C'est grâce aux signatures épiscopales des conciles et à quelques renseignements épars dans les livres d'histoire et les vies des saints que les bénédictins ont pu reconstituer les fastes ecclésiasiques de notre pays. Çà et là, il est vrai, ils

(1) P. 32.

ont trouvé des catalogues dressés au moyen âge ; mais ces catalogues, trop souvent artificiels, sont à chaque instant démentis par les découvertes nouvelles ou par l'étude plus ou moins approfondie des documents existants. Ce n'est pas seulement l'histoire de l'évangélisation, c'est toute l'histoire primitive de nos églises qui est perdue (1). »

On ne contestera pas qu'il y ait entre ces deux manières de voir une véritable contradiction. Sans doute, de l'une à l'autre il s'est écoulé un intervalle d'une douzaine d'années, et nous convenons que cette circonstance doit créer dans l'esprit du lecteur un préjugé favorable à l'opinion nouvelle de M. Duchesne. Ne serait-elle pas le résultat d'un examen de la question plus approfondi que celui sur lequel il avait assis son premier jugement ? Il ne nous semble pas que cette explication puisse suffire. De fait, M. Duchesne avait parfaitement motivé son jugement sur l'état défectueux de la plupart des listes épiscopales ; dès lors, n'est-il pas à craindre que sa récente appréciation n'ait été influencée par la préoccupation d'une thèse à établir et conséquemment par la nécessité de mettre à l'abri la base même de son argumentation ? C'est donc un devoir pour la critique de soumettre la question à un examen minutieux et rigoureux et de voir si les motifs invoqués par M. Duchesne en faveur de sa dernière opinion détruisent vraiment son opinion antérieure. Nous ne le pensons pas : nous croyons au contraire que sa première démonstration garde toute sa force, et même qu'on peut encore la compléter et la corroborer.

A l'appui de sa nouvelle manière de voir, M. Duchesne écrit : « Il serait vraiment fort étrange que, sur vingt-quatre catalogues épiscopaux bien conservés, bien en règle avec la chronologie depuis le ve siècle, aucun n'eût échappé, pour la période antérieure, à des lacunes considérables (2) ».

M. Duchesne nous permettra d'être d'un autre avis ; il

(1) *Les Origines chrétiennes. Leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'Ecole supérieure de Théologie de Paris, par M. l'abbé L. Duchesne, en 1878-79 et en 1880-81*, p. 246.

(2) P. 32.

ne nous semble pas du tout fort étrange que, sur vingt-quatre catalogues, aucun n'ait échappé, pour la période primitive, à des lacunes, parfois considérables. Quand même ils seraient bien en règle avec la chronologie depuis le ve siècle, cela ne prouve pas qu'ils le soient pour la période antérieure, la seule qui importe ici, et qui présentait aux rédacteurs autrement plus de difficultés. On aura beau qualifier ces listes de très bonne note, la possibilité d'y rencontrer des lacunes subsiste toujours, sans compter la possibilité également bien grande de s'y heurter à des interruptions que rien ne fait soupçonner, ce dont M. Duchesne ne dit pas un mot.

Il ajoute encore :

« D'autre part, nous avons, pour deux églises, celles de Tours et de Bordeaux, des témoignages du VIe siècle, d'où il résulte qu'en ce temps-là les listes épiscopales n'étaient pas plus longues qu'à présent, sans qu'il soit le moins du monde question de lacunes, d'accidents, de papiers perdus pendant les persécutions. Grégoire de Tours établit la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième évêque. Fortunat sait que Léonce II est le treizième évêque de Bordeaux. Il n'aurait pas dit cela s'il n'avait eu sous les yeux une liste des évêques de ce siège, et une liste tout aussi succincte que celles qui, pour d'autres sièges, se sont conservées jusqu'à nous (1). »

Ici, M. Duchesne ne se contente plus d'affirmations ; il cite deux faits, concernant les églises de Tours et de Bordeaux, d'après deux témoignages du VIe siècle, ceux de Grégoire de Tours et de Fortunat. Mais, en y regardant de près, il nous semble que ces deux faits sont bien loin d'avoir la portée qu'on leur attribue.

Grégoire de Tours établit en effet la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième évêque, mais il le fait en des termes et avec des observations qui disent exactement le contraire de la thèse de M. Duchesne. Voici son texte : « Que si quelqu'un re-

(1) Page 32.

cherchait pourquoi, après la mort de l'évêque Gatien, il n'y a eu, jusqu'à saint Martin, qu'un seul évêque, à savoir Litorius, qu'il sache que les païens faisant obstacle, la ville de Tours resta longtemps privée de la bénédiction pontificale. Car les chrétiens qui vivaient en ce temps-là cébraient l'office divin en secret et dans les ténèbres, et si quelques-uns d'entre eux étaient découverts par les païens, ou ils étaient maltraités de coups, ou ils étaient décapités par le glaive » (1).

Comme ce témoignage est en opposition avec la thèse de M. Duchesne et sa chronologie des premiers évêques de Tours, il le rejette à l'aide d'une supposition tout à fait gratuite, et il écrit : « Quant à la vacance de trente-sept ans qu'il (saint Grégoire de Tours) intercale entre la mort de Gatien et l'avènement de Lidoire, elle comble trop bien les lacunes de son échelle chronologique pour ne pas exciter le soupçon... Pour qui recherche la tradition et se défie des combinaisons réfléchies, les anciens souvenirs de l'église de Tours sur la succession et la chronologie de ses premiers pasteurs prendront l'expression suivante (2) ».

Là-dessus, rectification de la chronologie des premiers évêques de Tours, rectification — ou plutôt remaniement — motivée uniquement par les soupçons et « la défiance des combinaisons réfléchies » attribuées sans preuve à Grégoire de Tours (3). Tous nos lecteurs estimeront sans doute que la critique n'a pas le droit de faire cette place à l'hypothèse, surtout quand celle-ci a pour résultat d'écarter un

(1) *Hist. Francor.* (*Patrol. lat.* LXXI, col. 186). Quod si quis requiret, cur post transitum Gatiani episcopi, unus tantum, id est Litorius, usque ad sanctum Martinum fuisset episcopus, noverit quia obsistentibus paganis, diu civitas Turonica sine benedictione sacerdotali fuit. Nam qui Christiani eo tempore videbantur, occulte et per latebras divinum officium celebrabant. Nam si qui a paganis reperti fuissent christiani, aut afficiebantur verberibus, aut gladio truncabantur.

(2) *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 23.

(3) Nous reviendrons plus loin (chap. IV, *Critiques de détails*), sur cette question de chronologie et sur le fameux texte de Grégoire de Tours.

témoignage qui peut gêner. Quoi qu'en dise M. Duchesne, il y a eu à Tours, après saint Gatien, une vacance de siège que saint Grégoire dit avoir été de 37 ans, et sur laquelle il donne des détails circonstanciés, comme on l'a vu. Ce simple fait indique assez que les listes présentent, non seulement des lacunes, mais encore des interruptions.

Quant à Fortunat, il est bien vrai qu'il regarde Léonce II comme le treizième évêque de Bordeaux :

Tertius a decimo huic urbi antistes haberis.
Sed primus meritis enumerandus eris (1).

Cela prouve simplement que, d'après la liste qu'il avait sous les yeux, Léonce II occupait le treizième rang. Mais, cette liste était-elle bien complète ? La succession n'avait-elle pas subi d'interruptions ? Nous n'en savons rien. Au reste, les vicissitudes éprouvées par la liste de Bordeaux doivent singulièrement donner à réfléchir : au VI[e] siècle, au dire de Fortunat, Léonce II était le treizième évêque ; or, aujourd'hui, si nous en croyons la *Series episcoporum* de Gams (2), il ne serait plus que le neuvième ! Quatre noms y manquent ! On voit par là si une liste épiscopale peut présenter des lacunes !

Il est tellement vrai que l'étude des catalogues épiscopaux, entendue dans le sens de M. Duchesne, ne saurait être un élément d'information sûr et satisfaisant que, si on l'applique à d'autres églises, dont l'origine apostolique est incontestable, on aboutit à des conséquences inadmissibles. Les faits que nous allons citer se réfèrent aux Eglises d'Asie, dans la connaissance desquelles M. Duchesne est versé plus que personne. Déjà, quand il nous a montré les côtés si défectueux des listes épiscopales, il s'est appuyé sur les Eglises d'Orient comme sur celles de la Gaule. Il est bon d'y revenir encore, car les exemples sont aussi nombreux que significatifs.

(1) Bouquet, II, 473.
(2) Page 519. — Gams ajoute avec raison : « Unde apparet nomina 4 episcoporum obliterata esse, inter quos forsitan S. Fortis. »

Suivons ici la méthode historique de M. Duchesne :

Salamine (Chypre). — En 325, son évêque s'appelait Gelasius ; il est le quatrième de la liste (1). Il est donc impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant, l'église de Salamine a été fondée par saint Paul, qui institua pour premier évêque saint Barnabé, lequel mourut en l'an 53.

Edesse. — En 314-324, son évêque s'appelait Saades ; il est le cinquième de la liste. Il est donc impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant l'église d'Edesse a eu pour fondateur l'apôtre saint Thomas.

Corinthe. — En 370, son évêque s'appelait Epictetus ; il est le huitième de la liste. Il est impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant le premier évêque de Corinthe est Apollo, disciple de saint Paul.

Athènes. — En 325, son évêque s'appelait Pistus ; il est le quatrième de la liste ; il est impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant saint Paul a établi Dionysius pour premier évêque de cette ville.

Tarse. — En 314-325, son évêque s'appelait Lupus ; il est le cinquième de la liste. Il est impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant son premier évêque, Jason, est mentionné par saint Paul. On sait que l'apôtre était origiginaire de Tarse.

Colosses. — En 451, son évêque s'appelait Epiphanius ; il est le troisième de la liste. Impossible, là surtout, de remonter au Ier siècle. — Cependant, le premier évêque de Colosses est Epaphras, mentionné par saint Paul, qui a écrit toute une épître aux chrétiens de cette Eglise.

Thessalonique. — En 325, l'évêque s'appelait Alexander ; il est le quatrième de la liste. Il est donc impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant, saint Paul mentionne les deux premiers évêques de cette ville, Aristarchus et Caius.

Philippes. — En 343, son évêque s'appelait Porphyrius ; il est le cinquième de la liste. Il est donc impossible de

(1) Gams, *Series Episcoporum*, p. 438. — Dans l'énumération qui suit, nous renvoyons, pour les références, à l'ouvrage de Gams.

remonter au Ier siècle. — Cependant, le premier évêque de Philippes, saint Epaphroditus, était disciple de saint Paul.

Ephèse. — En 325, l'évêque s'appelait Menophantus; il est le sixième de la liste. Il est donc impossible de remonter au Ier siècle. — Cependant, les deux premiers évêques d'Ephèse ont été saint Jean et saint Timothée.

Que de noms ne pourrions-nous pas citer, tels que : Apamée, Antioche de Pisidie, Laodicée, Milet, Myre, Philadelphie, Pergame, Beyrouth, Damas, Césarée de Cappadoce, Césarée de Philippes, Smyrne, Hiéra-polis, etc., etc.

Le vérité est que la plupart des Eglises apostoliques d'Orient n'ont que des listes absolument incomplètes et ne présentent, dans le premier quart du IVe siècle, que cinq ou six noms d'évêques, et parmi ces Eglises, il y en a d'une importance capitale dans l'histoire du Christianisme, telles que Corinthe, Athènes, Colosses, Thessalonique, Ephèse, Damas et Smyrne. Nous l'avons dit, trois églises seulement ont des catalogues qui paraissent bien complets : Jérusalem, Antioche et Alexandrie. Maintenant, que pour expliquer leur origine, on se serve de l'argument de M. Duchesne, et l'on aboutira à un résultat diamétralement opposé à la vérité des faits.

En Occident, le même phénomène est à constater : là, une seule Eglise, celle de Rome, a conservé un catalogue complet; Lyon vient ensuite, sans cependant être indemne; quant à toutes les autres Eglises latines, elles n'ont, pour les premiers siècles, que des listes plus ou moins longues, mais où des lacunes sont toujours à craindre. Cela est vrai pour la Gaule, et M. Duchesne l'a dit justement : « Quand on étudie les listes épiscopales du *Gallia christiana*, on reconnaît bientôt que la plupart des églises des Gaules ont laissé perdre le souvenir et les noms de leurs anciens évêques... Ces catalogues, trop souvent artificiels, sont à chaque instant démentis. »

Un autre fait dont M. Duchesne ne tient aucun compte, et qui pourtant, en la matière, peut avoir des conséquences

très appréciables, c'est la durée même des épiscopats, durée qui a été très variable, depuis les plus courts jusqu'à ceux d'une longueur extrême, un demi-siècle, parfois plus. A cet égard, les exemples ne manquent pas, et la *Series episcoporum* est instructive à étudier. Que dans la première série d'une liste il s'en trouve seulement un de 50 ans, voilà les calculs de M. Duchesne tout à fait dérangés en ce qui concerne cette liste.

Ainsi, en résumé, lacunes dans les listes, vacances des sièges, durée incertaine des épiscopats, tels sont les trois grands obstacles qui empêcheront toujours de trouver, dans les catalogues épiscopaux, des éléments d'information sûrs, exacts, avec lesquels on puisse trancher la question d'origine qui se pose pour chaque Eglise. Nous ne nions pas à ces catalogues toute valeur et toute portée, tant s'en faut; nous disons qu'ils n'offrent pas une base solide pour asseoir un jugement absolu et définitif, comme on prétend le faire.

Pour bien rendre sensible notre pensée, faisons-en l'application à une Eglise quelconque, celle de Reims, par exemple.

Voici d'abord ce qu'en dit M. Duchesne :

« Reims. Eglise du IIIe siècle : le quatrième évêque figura au concile d'Arles, en 314 » (1).

En apparence, le jugement de M. Duchesne semble juste; en réalité, il peut être très faux. Voici pourquoi. La liste épiscopale de Reims, qui est qualifiée par lui de bonne note, porte en effet comme quatrième évêque Imbetausius, lequel assista au concile d'Arles en 314. Seulement, personne ne sait si, pour cette liste, il n'y a pas : 1° des noms d'évêques antérieurs omis; 2° une ou deux vacances de siège; 3° un épiscopat de très longue durée. De là un écart très possible de plus d'un siècle, peut-être même de deux siècles, quant à la date de fondation assignée par M. Duchesne. De sorte que l'Eglise de Reims, qu'on nous dit ne remonter qu'au IIIe siècle, peut fort bien remonter au IIe

(1) Page 13.

et même à la fin du Ier ; la liste épiscopale ne s'y oppose pas. L'Eglise de Reims a-t-elle, en effet, cette haute antiquité? Ceci est une autre question que nous n'avons pas à traiter ici. Il nous suffit simplement de montrer que l'argument employé pèche par la base, et que les calculs ou approximations qu'on en tire sont chose très peu sûre et même fort arbitraire. Nous en pouvons dire autant pour beaucoup d'autres Eglises dont M. Duchesne place la fondation soit à la fin du IIIe siècle, soit au IVe ; là comme pour Reims, le point de départ fait défaut et les dates ne sauraient être acceptées avec confiance.

On voit par là combien l'argument tiré des listes épiscopales manque de solidité et avec quelle extrême réserve il doit être employé dans l'étude des origines de nos Eglises, car, encore une fois, jamais on ne saura si les listes sont complètes, jamais on ne saura si elles ne recouvrent pas des interruptions, jamais on ne saura si elles ne comprennent pas des épiscopats d'une très longue durée.

2° *Justification des résultats obtenus par l'argument.*

Pour corroborer sa thèse, M. Duchesne s'efforce de montrer que les conclusions auxquelles il aboutit n'ont rien d'anormal, et que l'établissement assez tardif des Eglises en Gaule ne doit pas trop surprendre, car, d'après lui, il en a été de même dans un pays voisin, l'Italie du nord, où, pendant les trois premiers siècles, les Eglises ont été assez rares et fort lentes à se constituer ; en un mot, il use ici d'un raisonnement par analogie.

Nous ne relèverons pas l'exagération manifeste des paroles suivantes : « La haute Italie était, de tous les pays voisins de la Gaule, le mieux placé pour entretenir avec elle des rapports constants et efficaces. C'est par là que l'on communiquait avec Rome et l'Orient. Milan était la première étape, non seulement sur la route de Rome, mais encore sur celle de Sirmiun, Constantinople, Antioche » (1).

(1) Page 33.

En réalité, Milan n'a jamais été la première étape de la Gaule sur la route de Rome ; les communications se faisaient par les Alpes et le pays des Taurini ; elles se faisaient surtout par la vallée du Rhône, le littoral et la mer.

Quoi qu'il en soit, M. Duchesne estime que : « dans toute la haute Italie, les sièges de Ravenne, Milan, Aquilée, Brescia, Vérone, sont les seuls que l'on puisse faire remonter, par des arguments sérieux, au-delà du IVe siècle. Les deux premiers paraissent avoir été fondés vers le commencement du IIIe siècle, ou même un peu plus tôt. C'est à peu près la situation de Lyon et d'Arles... Au IVe siècle ces vieilles Eglises ne se pressèrent pas d'essaimer... Les fondations d'évêchés, dans l'Italie du nord, sont donc, pour la plupart, du IVe siècle. On voit combien cette situation ressemble à celle que révèle, pour les Gaules, l'étude de nos catalogues (1). »

La raison d'analogie qu'on allègue ne s'appuie pas sur un fondement assez solide pour avoir une sérieuse valeur. En effet, M. Duchesne arrive à ces conséquences pour l'Italie du nord, en se servant précisément de l'argument des listes épiscopales, argument que nous venons d'examiner et qui ne vaut pas plus pour l'Italie que pour la Gaule. Quelle date véritable faut-il assigner à la fondation des principales Eglises de la haute Italie ? La vérité est que personne n'en sait rien.

Cependant, en faveur de son opinion, M. Duchesne a pu produire un témoignage écrit, un seul, celui de Théodore de Mopsueste. Toute une page est consacrée à mettre en relief l'importance de ce témoignage, il est bon de la faire connaître :

« Pour apprécier la valeur de ce témoignage, il faut tenir compte d'abord de la science étendue, de l'intelligence élevée de Théodore, des conditions particulièrement favorables où il s'était trouvé pour être bien renseigné sur les choses de son temps. Elevé à Antioche, il avait exercé le ministère presbytéral dans cette grande ville, dont les

(1) P. 34 et 35.

rapports avec l'Occident étaient continuels. Il fit lui-même la connaissance personnelle de quelques Latins de distinction ; même quand il fut éloigné d'Antioche et un peu confiné dans son petit évêché cilicien, il lui vint parfois des visiteurs occidentaux. Du reste, la situation dont il témoigne n'était pas de celles qui ne se découvrent que par de longues et minutieuses investigations, ou qui exigent une enquête faite sur les lieux. Les nombreux conciles du IVe siècle, les ambassades épiscopales d'Occident en Orient et d'Orient en Occident, dont il est si souvent question au temps de Constance, de Valens, de Théodose, permettaient, en dehors de la notoriété publique, de s'édifier d'une partie de l'empire à l'autre, sur des faits aussi apparents que la multiplicité ou la rareté des sièges épiscopaux. Il y a donc lieu de considérer Théodore comme exactement informé (1). »

Certes, voilà le portrait d'un auteur « exactement informé »; c'est du moins ce qu'on peut inférer de tous les détails circonstanciés qu'on vient de lire, et qui sont réunis, nous n'avons garde d'en douter, avec autant d'exactitude que d'habileté. Nous sommes si peu disposé à négliger ces précieux renseignements, que nous aussi nous aurons à citer Théodore de Mopsueste, dans un tout autre sens, il est vrai, que M. Duchesne ; nous espérons qu'on voudra bien alors lui reconnaître la même autorité.

Pour avoir entouré ce témoignage de tant de marques d'attention et l'avoir mis en une telle évidence, il faut qu'on en attende un utile concours et un véritable service. C'est qu'en effet M. Duchesne a cru y retrouver une confirmation explicite de sa thèse ; qu'on en juge :

« Théodore, évêque de Mopsueste en Cilicie, nous a laissé un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Dans ce livre, écrit quelques années après son élévation à l'épiscopat (392-93), il est amené par le texte des pastorales à raisonner sur les termes de prêtre et d'évêque, qui, dans le Nouveau Testament, se trouvent souvent employés pour

(1) P. 37.

désigner les mêmes personnes et les mêmes fonctions, mais qui, de son temps, se disaient de deux ordres hiérarchiques nettement distincts. Il explique ce changement de la façon suivante. Au temps des apôtres, les chrétiens, encore peu nombreux, étaient dirigés dans les villes où il y en avait, par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres; on désignait indifféremment ces chefs par les noms de prêtres ou d'évêques (1). Au-dessus d'eux, dans chaque province, il y avait un supérieur, que l'on appelait apôtre. Les premières générations passées, les successeurs des apôtres primitifs ne jugèrent pas convenable de conserver un titre aussi élevé; ils se qualifièrent simplement d'évêques et réservèrent le nom de prêtres aux chefs des églises locales. Aussi, il n'y eut d'abord qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, « comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans « la plus grande partie de l'Occident, comme on pourrait « encore l'y voir pratiqué dans quelques provinces » ; enfin, ont mit des évêques dans toutes les cités et même dans les localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir. (2) »

Il y a dans cette citation de M. Duchesne, comprenant elle-même une citation de Théodore avec un résumé de son sentiment, il y a, disons-nous, des assertions très contestables, celles surtout qui visent l'état primitif des chrétientés, l'interprétation des mots prêtres et évêques, πρεσβύτεροι et ἐπίσκοποι, avec cette conclusion : « Il n'y eut d'abord

(1) Ceci n'est pas bien sûr. Sans doute, certains passages du livre des *Actes* donnent à entendre que les termes πρεσβύτεροι et ἐπίσκοποι auraient été indifféremment pris l'un pour l'autre. Le mot πρεσβύτερος *senior*, marquerait plutôt le côté honorifique de la fonction ; le mot ἐπίσκοπος en serait la dénomination même. Cf. Ch. de Smedt, *l'Organisation des Eglises chrétiennes jusqu'au milieu du* IIIe *siècle*, dans *Revue des questions historiques*, XLIV, 339 et seq.

(2) P. 36.

qu'un évêque par province » (1). Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette théorie que nous sommes très loin d'accepter; ce qui nous importe c'est de savoir exactement quelle est la valeur et la portée du témoignage allégué en ce qui concerne les conclusions que M. Duchesne a tirées de son argument des listes épiscopales. Sur ce point spécial, on nous dit : « A la longue on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident, comme on pourrait encore l'y voir pratiqué dans quelques provinces. »

Il est bien question, en termes vagues, de « la plus grande partie de l'Occident », mais rien n'indique que la Gaule soit comprise dans cette expression. Comme ce détail importe beaucoup à M. Duchesne, sans quoi le texte n'aurait plus pour lui le moindre intérêt, il s'efforce de montrer que, par là, Théodore a bien voulu comprendre la Gaule : « Il est sûr, dit-il, que les pays dont il parle, ceux où les évêques étaient ou avaient été jusqu'alors très peu nombreux, ne sont ni l'Afrique, ni l'Italie péninsulaire. Là les sièges épiscopaux abondaient. Les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) avaient offert de solennelles occasions de le constater. C'est donc ailleurs, dans l'ancienne Gaule cisalpine, dans les provinces pannoniennes et dans les pays plus lointains, Gaule, Espagne, Bretagne, qu'il faut chercher la situation à laquelle se rapportent les informations de l'évêque de Mopsueste. On voit que ces informations concordent parfaitement avec ce que nous savons d'ailleurs (2). »

On a vu plus haut ce qu'il faut penser de « ce que nous savons d'ailleurs ». Cette conclusion finale nous aide à comprendre tous les efforts tentés pour pouvoir appliquer à la Gaule le texte de Théodore. Nous n'en sommes pas convaincu; mais passons, on ne peut pas s'attacher à tous les détails.

(1) Les apôtres, saint Paul en particulier, ont fondé beaucoup d'Eglises avec leurs évêques, sans se préoccuper le moins du monde de leur nombre par rapport aux provinces.

(2) P. 37-38.

Que vaut ce témoignage appliqué à la Gaule? Hâtons-nous de le dire, il est absolument démenti par les faits, et c'est M. Duchesne lui-même qui va nous en fournir la preuve.

Ce texte se trouve dans les commentaires de Théodore sur les épîtres de saint Paul, livre « écrit quelques années après son épiscopat (392-393) », c'est-à-dire à la fin du IVe siècle. C'est donc à cette date qu'il aurait dit : *à la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident.* Ces mots, *il n'y a pas bien longtemps*, peuvent s'entendre de quarante ou cinquante ans au plus, ce qui nous reporte vers le milieu du IVe siècle, soit 350-360. Or, à cette date, la Gaule possédait des Eglises hiérarchiquement constituées, en nombre fort respectable, puisqu'on y comptait quarante-quatre sièges épiscopaux, dont l'existence alors est certaine — d'après M. Duchesne, bien entendu, car pour nous ce chiffre est notoirement insuffisant (1). — Une telle situation est en opposition manifeste avec l'assertion de Théodore de Mopsueste, et il faut reconnaître ou bien que cet écrivain n'était pas « exactement informé », ou bien que la Gaule n'était pas comprise dans sa pensée, interprétée par M. Duchesne. On a le choix. Peut-être pencherions-nous pour ce dernier sentiment.

Par tout ce qui précède nous croyons être autorisé à dire que l'argument tiré des listes épiscopales, en vue d'étudier les origines de nos Eglises, manque de base solide, car il se heurte à une triple difficulté : les listes sont trop souvent incomplètes, surtout dans leurs premières séries, les seules en cause ici; les listes sont muettes quant aux

(1) Cependant M. Duchesne dit ailleurs (p. 44) :
« Les signatures épiscopales que saint Athanase réunit dans les Gaules en 344 se montent au chiffre de 34. Ici encore nous sommes fort au-dessous du nombre des sièges déjà fondés. »
Reste à savoir ce que M. Duchesne entend par *fort au-dessous*, qu'il doit prendre dans un sens assez restreint, pour n'être pas en désaccord avec les résultats de sa critique des catalogues.

vacances de siège, ce qui a dû amener des interruptions; enfin, les listes sont également muettes sur la durée plus ou moins longue des épiscopats.

M. Duchesne, qui n'a pas tenu compte de ces deux dernières difficultés, a prévu la première et s'efforce d'y répondre. Mais sa réponse n'est rien moins que satisfaisante.

Quant à son argumentation tirée soit de l'analogie de situation entre la Gaule et la haute Italie, soit du témoignage de Théodore de Mopsueste, on vient de voir ce qu'il en faut penser.

Ce premier résultat dûment constaté, nous passerons à l'examen des textes, dont la connaissance nous est absolument nécessaire, car il s'agit de savoir si ces textes autorisent ou condamnent le sentiment de M. Duchesne.

Charles-Félix BELLET,
Protonotaire apostolique.

(*A suivre.*)



LE MYSTICISME

DE

MADAME SÉVERINE

Un jour, la sœur Candide entra dans le cabinet de Mme Séverine. La cornette de la bonne religieuse détonnait quelque peu dans cette pièce qu'ornaient des portraits de révolutionnaires fameux et des souvenirs de la Commune. Mais, en réalité, sœur Candide ne regardait guère autour d'elle. Tout entière à la pensée de ses chers petits poitrinaires, elle venait mendier, chez la femme écrivain, un peu du sol de France. Il lui fallait un terrain, un grand terrain, en pleine nature. « Car, disait-elle, nous prenons des enfants que commence à ronger la phtisie, nous les guérissons, nous en faisons des hommes... Et la ville nous les tue, tandis que la campagne les laisserait vivre. Une colonie agricole, ce serait le salut.

— Et c'est à moi, interrogea Mme Séverine, que vous venez le demander ?

— Pourquoi non? dit la bonne sœur.

Et nous comprenons très bien son insistance lorsque nous nous rappelons les paroles célèbres du docteur Petit : « La tuberculose fait, lentement, méthodiquement, cent mille victimes chaque année : soit neuf millions d'individus tués par elle en quatre-vingt-dix ans; quatre fois et



demie plus que la guerre, vingt-deux fois et demie plus que le choléra. »

Il est dans le monde moral, une tuberculose redoutable qui produit, dans des millions d'âmes, l'anémie incurable, les défaillances honteuses, la mort; cette tuberculose, c'est l'incrédulité. Désirant me renseigner sur les âmes des ouvriers presque toutes atteintes par le terrible fléau, âmes défiantes à l'égard du prêtre, je ne crains pas de venir demander à Mme Séverine, quelques indications. D'ailleurs, le titre de son livre ne nous attire-t-il pas? *Pages mystiques!* Cela fleure l'encens! En réalité, Mme Séverine s'avance sur notre terrain; quel accueil devons-nous lui faire?

En parcourant ce livre au titre plein de promesses je pensais très involontairement à un autre livre écrit par une femme et vraiment mystique, celui-là, *Les Torrents* de Mme Guyon. Les âmes, d'après la célèbre quiétiste, ressemblent aux torrents des montagnes, parce qu'étant dans un perpétuel mouvement, elles n'ont point de repos qu'elles ne soient revenues à Dieu, leur principe. Elles ont, comme les torrents, leurs agitations, leurs troubles, leurs mouvements précipités et leurs chutes retentissantes. Ce livre de Mme Guyon qui porte un titre alpestre est psychologique et mystique avec intensité. Par contre, les *Pages mystiques* de Mme Séverine — dont je dirai tout à l'heure la nouveauté et le mérite — sont aussi peu mystiques que possible. Que les idées et les mots sont changés depuis le XVIIe siècle! En ce temps où on connaissait, certes, les choses de la religion et du cœur humain, on réservait ce mot « mystique » aux seuls privilégiés de la science théologique et de l'amour divin. Les mystiques formaient une véritable aristocratie religieuse et morale, qui était encore plus aimable et distinguée que vertueuse. Nous y allons aujourd'hui plus simplement. Quand une dame, parcourant un cimetière, trouve une occasion de saluer à la fois la croix et le drapeau rouge qui lui est cher, elle se sent heureuse et émue de ce hasard, puis s'abandonne à ses réflexions mélancoliques. Le soir, elle se dit, avec une douce satisfaction : « J'ai passé une après-midi mystique ».

Cependant, il ne faudrait douter ni de la sincérité ni même de la beauté de l'œuvre que publie Mme Séverine. Avec un très grand nombre de ses contemporains, elle se trompe tout simplement sur le sens du mot mystique. Elle aurait dû écrire en tête de son livre : *Aspirations religieuses* ou mieux encore : *Pages vaguement religieuses.* C'est même en ce vague que consiste, selon moi, le principal intérêt de l'œuvre. Les penseurs et les écrivains qui déroulent à nos yeux les diverses phases du mouvement improprement appelé néo-mystique, appartiennent tous, ou presque tous, à la littérature et ne prêchent guère leur évangile que dans des salons. Mais le peuple, ce peuple auquel se sont adressés jusqu'ici tous les fondateurs de religions, ne soupçonne même pas l'existence de ces prédicateurs mondains, et s'il les connaissait, peut-être les tournerait-il en ridicule ou les prendrait-il en haine. S'occupe-t-on souvent du peuple parmi les apôtres en habit noir qui parlent une langue si académique ? Sans doute, ils disent, et nous répétons tous avec ou après eux : « Démocratie ! Démocratie ! Le XIXe siècle est le siècle des ouvriers ! » Mais les formules oratoires n'ont rien de compromettant. Cette démocratie ressemble assez à une idole immobile et béate à laquelle un public élégant sacrifie chaque jour des métaphores. Mais les ouvriers concrets et vivants, les ouvriers en chair et en os, les ouvriers terrassiers, mineurs ou mécaniciens, ceux qui fomentent les grèves et ceux, plus nombreux, qui en sont les victimes, quel écrivain nous les montrera d'un peu près ? Qui nous présentera à eux pour que nous puissions mettre nos mains dans leurs mains — ne disons pas calleuses, le mot est usé, — mais déformées par le travail et un peu sales peut-être, et souvent prêtes à se refermer pour faire le coup de poing ? Qui nous dira leurs sentiments authentiques à l'endroit de la religion et de ses représentants à l'heure actuelle, en l'an de grâce 1895 ? Ou, si leurs sentiments sont trop vagues ou trop faibles, qui déterminera leurs nuances ?

Précisément, Mme Séverine s'occupe sans cesse des ouvriers ; elle a vu chez eux à plusieurs reprises les canuts

de la Croix-Rousse, les mineurs de Saint-Etienne et aussi ceux de Rive-de-Gier, je crois, les vieux matelots normands et les communards de Belleville. Je sais bien qu'elle écrit trop d'articles dans des journaux plus ou moins mondains pour ne pas passer la plupart de ses journées autour du boulevard Montmartre et de la rue du Croissant. Mais elle a l'esprit constamment tourné vers les miséreux et les révoltés, car elle a parfois les allures d'une Louise Michel littéraire ; elle déteste trop les chefs du parti socialiste pour ne pas les avoir vus de très près; enfin elle est descendue au moins une fois dans un puits de mine, au lendemain d'une épouvantable catastrophe. C'est quelque chose, cela. En un temps où l'on voit des ministres de la marine qui n'ont jamais mis le pied sur un bateau, nous n'avons pas le droit de nous montrer bien difficiles sur nos sources d'informations. Tâchons, du moins, de bien capter toutes celles qui nous viennent du côté du peuple.

Tout d'abord, qu'on ne cherche pas de la philosophie ou de la théologie dans les raisonnements que Mme Séverine prête à ses humbles héros. Quand il s'agit de comprendre l'âme des premiers disciples du Sauveur, le meilleur moyen de faire de la bonne philosophie, c'est de se moquer de la philosophie. Autour de celui qui prêchait la folie de la croix se groupaient les humbles, les malheureux, les ignorants. Ils voyaient dans le jeune Nazaréen un ami, un compagnon de souffrances, et, à coup sûr, un médecin des corps plus encore qu'un médecin des âmes. Il semble bien que depuis quelques années certains socialistes plus ou moins révolutionnaires, tels que les aime Mme Séverine, commencent à voir dans les prêtres non plus des ennemis, mais des frères de misère et de malheur.

« Fils de paysans, fils d'ouvriers, enfants de pauvres, pris par la vocation ou par le hasard, mais gardant, sous la robe de grossière étoffe, le souvenir des épreuves familiales, des affronts subis, des douleurs supportées ; curés de campagne crevant de faim, et faisant pourtant l'aumône ; desservants de faubourgs, blagués par les paroissiens et les aimant quand même ; et jusqu'à ces missionnaires revenus

des contrées lointaines mutilés par les sauvages ou minés par les fièvres, tout ce peuple en soutane tend les bras vers le peuple en blouse qui peine, qui souffre, souhaite justice et réclame son dû ! »

Il y aurait beaucoup à dire sur cet embrassement des deux peuples, si vivement dépeint mais un peu trop dramatisé. Que l'Eglise doive aller et aille, en effet, à la démocratie, personne ne peut le contester sérieusement. La difficulté est de savoir de quelle manière il convient d'aborder le vieux Démos, si longtemps prévenu contre nous, et aujourd'hui si impudemment flatté par tant de faux amis. Ceux qui ont à résoudre la fameuse question sociale autrement que par des discours et des brochures, ont besoin de s'armer de bonté sans doute, mais aussi de sagesse et de fermeté. Mme Sévérine ne paraît pas s'en douter le moins du monde; elle dit au prêtre et à l'ouvrier: « Vous êtes frères ; embrassez-vous. » Fort bien ; mais les journées historiques où s'est manifestée avec le plus d'éclat la fraternité française ont eu jusqu'ici de cruels lendemains. On s'embrassait beaucoup en 1789, on fraternisait en 1848. Combien de temps durèrent ces effusions ? De tous les évêques du second empire, le plus ardent à préparer l'accord de l'Eglise et de la démocratie fut Mgr Darboy, la glorieuse victime d'une foule égarée. A Dieu ne plaise que je paraisse regretter ces tentatives de rapprochement ! Mais l'affection éclairée n'a pas cet air impétueux auquel s'abandonne trop souvent Mme Séverine. Aller au-devant de tous les désirs des enfants, est-ce la bonne manière de les élever et de les préparer au bonheur ? Or, les ouvriers se conduisent quelquefois comme de grands enfants, et c'est pourquoi l'Eglise les traite avec une virile douceur, qui ne ressemble pas du tout à la flatterie.

De cette intéressante comparaison, établie entre le prêtre et l'ouvrier par Mme Séverine, un point est à retenir : « Regardez, dit-elle, qui sont les deux hommes faisant leur devoir... Ce sont les deux alliées de demain, la blouse et la soutane, le prêtre et l'ouvrier. » — Dieu soit loué ! Si la touchante prophétie de Mme Séverine se réalise, le vingtième

siècle verra de beaux jours. Mais en parlant ainsi exprime-t-elle l'opinion d'une majorité ou d'une minorité, et les réfractaires, ceux qui ont la haine au cœur, lui paraissent-ils susceptibles de revenir à de meilleurs sentiments ? Je me le demande, avec inquiétude, lorsque je vois Mme Séverine prendre tant de précautions oratoires, pour prouver à ses lecteurs qu'elle n'est pas une « bondieusarde ». L'auteur des *Pages rouges*, l'élève chérie de Vallès passant pour une dévote, cela donne à réfléchir !

Du moins, ces dispositions peu rassurantes des amis de Mme Séverine prouvent qu'elle a quelque mérite à tenir ce langage, et elles nous aident à nous rendre compte de ce qui reste de l'enseignement catéchistique dans les milieux ouvriers où, par l'organe d'innombrables journaux, souffle l'esprit révolutionnaire.

Procédons avec ordre, car la chromatique du rouge est d'une grande richesse :

D'abord les purs, ou plutôt les incurables, les intraitables qui jamais ne pactiseront avec les prêtres. Mme Séverine ne parle d'eux qu'avec une sorte d'effroi et avec répugnance; elle les hait de toute son âme.

Nous ne les connaissons donc qu'indirectement, mais nous pouvons reconstituer les articles de leur triste programme. Ces malheureux ne paraissent avoir d'autre préoccupation que de blasphémer, d'absorber de l'alcool et de haïr tout ce qui se rattache à la famille, à la religion et à la patrie. Rappelez-vous l'alcoolique de M. Léon Daudet : « Qu'est-ce qui m'a fichu un jésuite pareil ! Pourquoi que vous causez du bon Dieu ?... Eh ben ! le bon Dieu, je vous promets qu'il est un rude gueux. C'est lui qui fait trimer le pauvre monde pour enrichir les autres et qui donne des fistules et des abcès. Vous ne devez pas être malade, voisin, autrement vous n'y croiriez plus, à votre bonhomme du ciel. Moi, je me moque de tout, vous entendez? Les hommes aussi me dégoûtent. Ils se laissent mécaniser par des mieux habillés, des mieux parlants, des farceurs.. Si tous les pauvres s'étaient unis, il y a longtemps que la bâtisse serait rasée, et c'est nous qui serions les riches...».

Est-ce assez triste? Mais, par bonheur, il semble que l'irréligion des classes ouvrières ait atteint son maximum de force, et que désormais elle ne puisse plus que décroître. L'homme, étant par définition un animal religieux, ne saurait lutter indéfiniment contre le plus noble de ses instincts. Arrive un moment où, malgré les sophistes, malgré les habiles, malgré les puissants, malgré ses propres passions, il revient à la foi. Mme Séverine nous aide à parcourir les premières étapes du retour.

Vous allez visiter votre vieille maison, sise, selon la bonne vieille formule, à mi-flanc de la montagne, non loin des flots bleus de la Méditerranée. Vous parcourez tous les appartements, vous descendez au jardin où les roses, les tubéreuses, les géraniums chantent leur hosanna : « Il n'est plus ici que le grand calme des solitudes. A perte de vue s'étend la mer, si belle, si douce, si bleue !

« Et cependant une angoisse vous étreint, une inquiétude : le mal de vivre! Rien ne surgira-t-il donc jamais, à cet horizon immuable? La flottille de radeaux amenant des races nouvelles ; la barque traînée par le cygne et que monte le pur chevalier du Graal, redresseur de torts ; ou celui qui marche, pieds nus, sur le lac de Tibériade et qu'invoquent, après dix-neuf siècles, les faibles, les opprimés, les désespérés?

« A quoi bon la grâce des corolles? A quoi bon la splendeur des nues, à quoi bon la caresse des vagues, si nulle chimère ne s'y loge, si nulle espérance ne s'y mêle, humaine ou divine? Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? »

Ceux-là se tromperaient qui ne verraient dans ces lignes qu'un exercice de poésie lamartinienne. Mme Séverine donne ici, à l'usage de ses contemporains, dégoûtés de toutes les formes du scepticisme, une édition nouvelle du très classique argument que les philosophes du temps jadis ne craignaient pas de mettre à la base de leur théodicée. Placez un homme même peu cultivé en présence d'une œuvre de Dieu, grande ou petite, l'océan, par exemple, ou une violette, donnez-lui assez de loisir et de silence pour

réfléchir, ne serait-ce que durant l'espace de quelques minutes, si cet homme n'est pas fou ou de mauvaise foi, il se dira : « Il y a un Dieu. » Ni Hégel, ni Auguste Comte, ni Darwin n'ont affaibli la force de cet argument dont les romantiques abusèrent peut-être, mais qu'aucun sophisme ne pourra détruire Tel que le présente Mme Séverine, il est à la portée du peuple, et il laisse entrevoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'autres raisons morales d'une grande importance. Il constitue, à lui seul, une sorte d'apologétique très rudimentaire et très facile. Joignez que Mme Séverine, étant poète, anime tout ce qu'elle touche. La campagne nous apparaît dans son œuvre comme une créature vivante, mystérieuse et un peu dévote, qui sait parler discrètement du bon Dieu à ceux qui la comprennent.

Mme Séverine ramène ainsi la poésie à son rôle primitif. Au milieu de notre société utilitaire, un poète, c'est-à-dire quelqu'un qui vit de sentiments ou d'idées, et qui cherche à pénétrer le mystère de l'au delà, doit passer pour un allié ou un collaborateur des prêtres. C'est sans doute pour cette raison que Mme Séverine a introduit dans son livre des pages qui ne sont que poétiques. La cueillette des noix, par exemple, est décrite avec beaucoup de talent, mais pas une ligne de ce joli morceau ne se rapporte directement à la religion.

Il est d'autres chapitres ou petits poèmes (car on ne sait comment qualifier les écrits de Mme Séverine) qui méritent mieux leur titre mystique. Ainsi le pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours, qu'on dirait imité de Châteaubriand. Des marins qui viennent prier ou remercier la sainte Vierge, une fille du siècle où l'on doute qui voudrait bien s'associer à ces prières, mais nous connaissons cela, c'est de la religiosité romantique, donnant une chiquenaude à Voltaire. Ainsi la *Fête des morts* qui ne ressemble pas du tout à celle de Fontanes ni à celle de Gray; ainsi l'histoire de sainte Véronique; ainsi le miracle par trop bizarre de saint Antoine de Padoue.

Heureusement, Mme Séverine trouve des notes plus chrétiennes. Elle les doit à sa sympathie pour les humbles,

à la persévérance avec laquelle elle s'occupe des pauvres pour les consoler ou les recommander aux riches. Si on jugeait de la société contemporaine uniquement par les journaux, on aurait le droit de dire, ce qui est faux, qu'elle n'a point de cœur. De quoi s'occupent les feuilles publiques ? De bavardages mondains, de scandales politiques, de littérature malsaine, de bals, de sport, de fêtes, de finances. M[me] Séverine, elle, entretient fréquemment ses lecteurs des misérables ménages qui meurent de faim ; elle nous introduit dans la salle des ventes, dans les taudis des ouvriers, dans la cellule du condamné à mort. Çà et là détonnent quelques mots de révolte et de haine, mais ces appels à la charité respirent, en général, une profonde compassion féminine et chrétienne. Voilà l'originalité, la bonne originalité de M[me] Séverine, et voilà par où elle touche, ou presque, à l'essence même du christianisme. Sans doute, le Sauveur Jésus inaugura sa mission divine parmi les malheureux en leur apportant la bonne nouvelle, et, sans doute cette bonne nouvelle consista dans le soulagement de leurs maux, mais s'il donna du pain aux affamés, s'il guérit les malades, s'il rendit aux parents leurs fils et leurs filles, ce fut pour adoucir les cœurs et leur permettre de recevoir dignement d'autres bienfaits. Seuls, en effet, ceux qui avaient le cœur pur et miséricordieux pouvaient percevoir les clartés divines de la Révélation.

Quelque chose de semblable se produit, je crois, de nos jours. Le cri de ceux qui ont faim n'a pas laissé insensible le cœur des heureux; la charité au XIX[e] siècle opère de de vrais miracles et elle ne paraît pas vouloir s'arrêter de sitôt. Malheureusement, le temps n'est pas encore venu de la pacification des âmes : il viendra ; du moins, espérons-le. Certes, on ne verra pas renaître l'âge d'or, parmi ces humains qu'accablent tant de misères et que le mal attire ; mais, d'une part, la bonne volonté incontestable des riches, et d'autre part, l'amélioration du sort matériel des ouvriers rendront possible l'apaisement, et contribueront à introduire dans le monde un peu plus de justice et de vraie fraternité sociale.

Heureux ceux ou celles qui, avec ou même sans espoir de succès, s'appliquent de toutes leurs forces à remplir une aussi glorieuse tâche! Mme Séverine, qui gâte quelquefois ses meilleures actions par de fâcheux commentaires, n'en mérite pas moins de faire partie de cette troupe glorieuse. Ne lui faisons pas toutefois l'honneur de la mettre au premier rang. Ecrivains, orateurs, présidents d'associations philanthropiques ou religieuses, grandes dames, fondateurs de prix de vertu, tous ceux qui donnent aux pauvres de leur travail ou de leur argent méritent le respect et la sympathie. Mais nous avons tous d'excellentes raisons d'être modestes : laissons d'abord passer les humbles héros, les obscures héroïnes de la charité. Place aux vierges chrétiennes, qu'elles portent la cornette ou la mante des petites-sœurs ! N'est-ce pas, Madame Séverine, que dénouer les cordons usés des gros souliers de sœur Candide vous semblerait un grand honneur ? et je ne sais si on pourrait vous souhaiter plus douce récompense !

L'habitude de compatir aux maux du prochain familiarise l'âme avec les grandes pensées. Entre deux articles politiques, Mme Séverine essaie parfois de faire une petite méditation. La méthode qu'elle a imaginée ne ressemble, en rien, à celles qu'enseignaient saint François de Sales, saint Ignace de Loyola et M. Olier. Je pense même que ces maîtres vénérables trouveraient de fort mauvais goût, les procédés mystiques de Mme Séverine. Elle commence par acheter, en un exotique bazar, pour la modique somme de treize sous, un minuscule squelette baudelairien qu'il serait trop long de décrire ici, mais dont il suffit de dire qu'il représente assez exactement la classique rencontre de l'Amour et de la Mort. Là-dessus, Mme Séverine se met à philosopher. Seulement, au lieu de s'agenouiller devant son crucifix, elle s'accoude sur le marbre de sa cheminée et, tout en regardant ses bleues prunelles, elle se confesse un peu, et s'excite grandement au bien : « Pourquoi te perdre en rêves, gâcher ton âme en égoïstes révoltes ?... Un peu plus tôt, un peu plus tard, elles se fondront dans le grand creuset où les plus heureuses, les plus aimées, ont

versé leur regard comme une dernière larme... Ton âme seule compte, l'oiseau dont je suis la cage ! Sois bonne, essaie de l'être, pour que ses ailes soient légères, quand viendra la liberté ! Fais donc humblement, tendrement, ton œuvre, ô femme ! Défends les faibles, combats les forts, gare ton honneur des déchéances vilaines et ton esprit des colères stériles... »

Elle n'est pas toujours édifiante, cette méditation, elle pourrait bien faire rire un peu les méchants et scandaliser les bonnes âmes. Mais, si nous sommes équitables, nous ne nous arrêterons pas à ce qu'elle a de naïvement théâtral. Avec une bonne grâce touchante, Mme Séverine a soin de nous rappeler qu'elle est de Pantin, ce pays que les géographes à l'esprit lourd appellent Paris. Ne détournons pas la novice rouge de ses essais, — intéressants d'ailleurs — de la vie contemplative.

La méditation, même gâtée par des préoccupations profanes, produit toujours quelque fruit de salut. Mme Séverine en arrive à comprendre, à aimer ceux qui sont le sel de de la terre : elle les appelle les Rédempteurs. Il est bon d'entendre ainsi louer les prêtres, les travailleurs ou les martyrs, qui, sans se soucier du vulgaire qu'en-dira-t-on, n'aspirent qu'au sacrifice et aux folies saintes. Hélas ! nos écrivains contemporains ne nous donnent pas souvent cette joie ! Qu'ils posent en ironistes jusqu'à en devenir ennuyeux, qu'ils jugent des questions religieuses ou morales avec les idées ou les façons d'un Sancho Pança, on reconnaît, sans doute, qu'ils aiment trop le terre-à-terre, mais on les trouve tout de même charmants. Ah ! mais qu'ils n'essaient pas de traduire leur enthousiasme, de clamer leurs vertueuses indignations ou de dire, sans circuit, l'envie qu'ils éprouvent sans doute, comme les autres, de prier quelquefois ou de pleurer, ce serait un scandale. Mme Séverine n'a pas de ces timidités ; elle ne craint pas de déclamer, au risque de provoquer les parodies faciles ; elle pleure ses joies et chante ses désespoirs devant son demi-million de lecteurs ; je crois même, entre nous, qu'elle ne se défie pas assez du mauvais goût littéraire de son temps. Mais

qu'importe, je vous prie? N'en avez-vous pas assez de ces dilettantes, de ces ironistes, de ces renanistes, de tous ces forçats de la plume, braves gens au fond, et crédules comme vous et moi, qui se figurent qu'il est de bon ton de se poser en petits Machiavels de salon ou de revue? Quand Mme Séverine voit passer quelque obscure victime de la charité, elle ne se donne pas la peine de chercher des attitudes académiques, elle crie bravo, de toutes ses forces! Tant pis pour ceux qui ont le tympan trop délicat! C'est très français, cela, et très humain et surtout très communicatif. On ne peut que devenir meilleur à lire des pages comme celle-ci :

« Laissez rire les sceptiques — les damnés rient aussi, qui ignorent le ciel ; — laissez les blasés repousser, d'un geste las, les obsédantes visions d'activité, d'initiative, reproches aux négations déserteuses du saint combat! Levez les yeux, êtres découragés, blasés de la vie, mutilés de la lutte sociale ; levez les yeux, traînards aux pieds meurtris, tireurs à l'épaule excoriée, affamés sans vivres, combattants sans munitions; levez les yeux, troupe errante, soldats de la défaite, chefs désormais sans élan et sans foi ; levez le yeux, vous tous qui avez aimé, espéré, souffert. Tout n'est pas consommé, tout n'est pas fini de ce que le destin paraît méchant.

« Haut les fronts! haut les esprits! De la foule des gredins émergent quelques blanches figures comme lis issus du fumier! Elles tiennent à la terre par de bien frêles tiges, semblent planer au-dessus de nos vilenies, de nos ambitions...

« Ce sont les Dévoués... »

Et voyez comme tout s'enchaîne! Mme Séverine, qui recherche la charité sous toutes ses formes, se sent de plus en plus attirée vers l'Eglise, au sein de laquelle a été proclamée pour la première fois l'éminente dignité des pauvres. Toujours, elle parle du prêtre avec respect et admiration. Il est vrai qu'elle exècre les sacristies et qu'elle nourrit quelque rancune contre certains professionnels (du journalisme, j'imagine) plus papistes que le pape. Je ne sais

quelles sont les personnes visées dans ce passage, mais en vérité ces attaques ne se reproduisent que très rarement. On voit que Mme Séverine s'applique, en conscience, à faciliter le rapprochement définitif entre l'Eglise et le peuple — œuvre féminine s'il en fut. N'a-t-elle pas un jour amené un prêtre près du fauteuil de Vallès mourant? Naturellement on a causé religion, et tous les trois, le prêtre, le vieux révolutionnaire et sa filleule (Vallès était le parrain de Mme Séverine) ont, d'un commun accord, médit du protestantisme, ainsi que de la bourgeoisie voltairienne, et rendu hommage au catholicisme. Il tenait des propos étonnants, le vieil insurgé : « Nulle femme, disait-il, n'a de grâce ni de tendresse, si elle n'a passé par le catholicisme. » A quelqu'un qui lui demandait pourquoi tant de bourgeois s'acharnent contre l'idée chrétienne, il répondait : Parce que c'est trop grand... et qu'ils sont trop bêtes !

Cette attitude pleine de déférence pour l'Eglise devait avoir sa récompense : Mme Séverine a été reçue en audience privée par le souverain Pontife. Grand émoi aussitôt et chez quelques catholiques et chez les anticléricaux, c'est-à-dire chez ceux-là mêmes qui, pour des raisons opposées, n'auraient pas dû intervenir dans cette affaire. Il est évident que, lorsque Léon XIII croit pouvoir admettre quelqu'un en sa présence, nous n'avons, nous catholiques, qu'à nous incliner. Quant aux journaux prêtrophobes, il faut qu'ils aient perdu tout à fait le sens de la politesse et la notion du ridicule pour s'émouvoir à ce point des visites que reçoit Léon XIII. Sans doute Mme Séverine a écrit des pages rouges et des notes de frondeuse que je n'ai pas lues, que je tiens à ne pas lire, et dont le titre seul sent le pétrole; elle fréquente chez les socialistes avancés. Mais Léon XIII met son ambition à faire tomber, si possible, tous les préjugés, toutes les haines et surtout à ramener les égarés. Quoi d'étonnant dès lors qu'il ait appelé auprès de lui la femme écrivain qui a plaidé si souvent la cause de l'Eglise devant les ouvriers? En France, nous avons de singuliers scrupules.

Mme Séverine a très bien vu le pape : le portrait qu'elle

nous donne de lui a une vie très intense et un grand charme; je suppose qu'il est exact. Que d'intelligence dans cette physionomie d'ascète! Nous subissons la puissance de son regard à la fois bienveillant et pénétrant; nous sentons la douceur de son geste d'aïeul et de pontife.

Léon XIII affirme d'abord sa volonté très ferme de ramener les incrédules à la foi, et, en vraie Montmartroise qu'elle est, Mme Séverine demande naïvement: « Par la persuasion ou la persécution, Saint-Père?» Ecrivez donc l'Encyclique sur la condition des ouvriers, conviez à l'union toutes les Eglises chrétiennes, renouez des relations cordiales avec toutes les puissances hérétiques ou schismatiques; un jour, une femme, animée d'intentions excellentes assurément, viendra vous demander avec toutes sortes de précautions : « Alors, Saint-Père, vous n'approuvez pas la Saint-Barthélemy, et dans vos projets d'avenir vous ne mettez pas le rétablissement de la torture et des bûchers ? » Mme Séverine aurait pu poser d'autres questions et mieux employer les instants précieux de son audience, mais elle connaît sans doute son public et sait très exactement la dose d'érudition historique ou religieuse qui lui convient.

C'est au tour de Léon XIII d'interroger: « Et chez vous, que pense-t-on du pape? Est-on content de lui ?...

« — Saint-Père, voulez-vous me permettre d'employer envers vous un terme très hardi ?

« — Allez, allez!

« — Eh bien! si les monarchistes en veulent au pape, les républicains de gouvernement l'exècrent : il est « la concurrence... »

Un tout petit rire, tout voilé, tout discret, accueille l'aveu.

« — Et les socialistes ?

« — Pour les socialistes de gouvernement, les états-majors, encore la concurrence.

« — Et le peuple ?

« — Le peuple? Jamais je ne me permettrai de parler en son nom. Il est plutôt indécis, je crois, vaguement méfiant... Il a été tant trompé! Mais tout de même ça l'étonne, un pape qui s'occcupe de lui..... »

Il ne m'appartient en aucune façon de discuter ou même de commenter la politique de Léon XIII, mais il me paraît que ces quelques lignes de Mme Séverine nous permettent d'éclaircir un point d'histoire. Assez souvent on affirme, ou du moins on insinue que le Pape est mal informé, ce qui revient à dire trompé et adulé. Or, dans sa conversasation avec Mme Séverine, Léon XIII prouve qu'il n'entretient aucune illusion sur les résistances auxquelles se heurte sa volonté. Pareillement, il écoute sans se fâcher des paroles assez hardies, en somme, et les formules dont il se sert montrent qu'il est familiarisé avec l'opposition.

Léon XIII leva l'audience sur des paroles très flatteuses pour notre amour-propre national; mais, à ce moment, Mme Séverine s'enhardit à dire tout ce qu'elle avait sur le cœur :

« — Saint-Père, vous savez, cet abbé Jacot, ce renégat, cet Alsacien-Lorrain qui prêche aux nôtres de là-bas, la haine de la mère patrie, il se vante d'être l'interprète de vos commandements. Est-ce vrai ? Approuvez-vous son acte?...

« — Je le déplore, » répond gravement le Pontife. »

Il y a ici, ce me semble, trop de familiarité de la part de Mme Séverine. Elle semble jouer à la petite fille qui pleure aux pieds d'un aïeul indulgent. On ne rit pas, mais on sourit de l'attitude et du ton de la suppliante, et on est ravi, au fond, de la réponse du souverain Pontife.

De la politique religieuse, Mme Séverine passe, sans timidité comme sans embarras, à la haute théologie. Il m'est pénible de déclarer mauvais tant de jolis sermons et de si poétiques élévations ; mais je ne vois pas comment on pourrait atténuer ou passer sous silence de grosses hérésies.

En toutes choses, il faut considérer la fin. Mme Séverine considère très mal la fin par excellence, qui est la mort; elle en revient tout simplement aux doctrines du paganisme. La mort, pour elle, c'est la grande berceuse dont la seule approche assoupit nos douleurs, c'est la bienfaisante libératrice qui nous arrache aux luttes et aux labeurs d'une misérable vie, c'est la silencieuse qui établit une douce

paix autour de nous. Malheureusement, Mme Séverine trouve encore moyen d'aggraver cette triste philosophie que chantaient les Romains de la décadence, et que les hommes du XVIIIe siècle mettaient en articles philosophiques. Eux, du moins, y allaient sans tant de façons. Ils disaient, comme la couronne superbe des ivrognes d'Ephraïm :

Aimons donc, aimons donc; de l'heure fugitive
Hâtons-nous, jouissons.

Mme Séverine nimbe de mysticisme chrétien la mort païenne, au-delà de laquelle plus rien n'existe. Elle demande que nous l'aimions d'un amour fraternel ; elle la poétise et voudrait la sanctifier. Il n'est vraiment que Mme Séverine pour combiner de la sorte des idées aussi opposées. Comment ne voit-elle pas qu'en présentant ainsi la mort, elle supprime toute morale et déchaîne tous les appétits, aussi bien chez ses amis les pauvres ouvriers que chez ses ennemis les grands capitalistes ? Et puis, ce n'est pas sur ce ton que l'on traite la question très sérieuse, je pense, de la mort. Lorsque Massillon veut frapper un grand coup, il met successivement sous les yeux de ses auditeurs la mort du juste et la mort de l'impie. Mme Séverine nous fait assister à la mort d'un pigeon :

« Il perdait tout son sang... Depuis le matin, peut-être, il était là..... Des frissons effrangeaient son plumage ; d'angoisse tressaillait son pauvre corps.

« Tout à coup il s'est abîmé mollement comme une fleur fauchée, et tant de calme a remplacé sa torture, que j'en ai eu l'esprit tout saisi..... Sur le rose des tuiles, il ne semblait plus qu'une corolle géante et mystérieuse : un iris bleu au cœur de pourpre, aux pétales alanguis.

« Et des fenêtres ouvertes de quelque villa, dans le silence crépusculaire s'échappait, en sourdine, très lointaine, à peine saisissable, rythmant le trépas du soleil, la phrase chantante de la marche funèbre..... »

Sans s'en douter, Mme Séverine joue ici avec l'image de la mort, et le plus malheureux c'est qu'elle s'habitue à ce

jeu plus macabre que littéraire. Il paraît qu'à Saint-Etienne existent d'étranges coutumes; le coin du cimetière réservé aux petits enfants offre un spectacle bizarre : on remarque sur chaque petite tombe, appliqué à la croix, ainsi qu'est le corps de Jésus au crucifix, un simulacre de guignol plus large qu'élevé, avec un toit en chalet et la face vitrée... Nous trouvons fort naturel que Mme Séverine soit clémente à la douleur des mères; mais elle-même, sans avoir leur excuse, surenchérit sur ces enfantillages :

« Chaque année, la veille de la Toussaint, j'emplis de de bouquets ma maison, et y appelle mes amis; on cause, on jase, on rit même; on parle des idées qui sont précieuses, de l'avenir tel qu'on le voudrait, de l'humanité, de ses douleurs et de ses joies...

« Et le lendemain, par brassées, les chrysanthèmes et les violettes, les dahlias et les roses, le houx qui saigne comme la vie des pauvres, le mimosa doré comme la vie des riches, toutes les fleurs qui ont vécu notre existence pendant quelques heures s'en vont à ceux qui aimaient tant Paris et que Paris si vite oublie. Comme ça, ils sont au courant... »

Cette idée est beaucoup plus puérile que touchante; gardons-nous de l'approfondir, car il faudrait peut-être la juger plus sévèrement. Bossuet disait : « O mort, nous te rendons grâces des lumières que tu répands sur notre ignorance! Toi seule nous convaincs de notre bassesse, toi seule nous fais connaître notre dignité. » Hélas! la mort, telle qu'on nous la montre dans les *Pages mystiques*, ne nous apporte que l'assoupissement, les ténèbres ou le désespoir; mais elle nous éclaire suffisamment sur l'érudition théologique de l'auteur. Pour toutes sortes de raisons, il serait injuste de comparer la théologie de Mme Séverine à la théologie de Bossuet; mais en sa qualité de de poète, elle aurait dû ne pas négliger les intuitions presque chrétiennes du sentiment moderne. Tennyson n'est pas beaucoup plus théologien que Mme Séverine; mais comme il comprend mieux la mort! Non seulement

il ne doute pas qu'il y ait un au delà, mais il se représente très vivement la route qui y conduit :

« Coucher du soleil, étoile du soir, et une voix claire qui m'appelle ! Puisse la barre ne point gémir quand je me mets à la mer !

« Crépuscule et cloches du soir, puis la nuit ! Qu'il n'y ait point de tristesse dans l'adieu, quand je m'embarque, car si loin de nos frontières du Temps et de l'Espace que m'emportent les flots, j'espère voir mon Pilote face à face quand j'aurai franchi la barre. »

Après avoir fait de graves réserves sur le fond même du mysticisme de Mme Séverine, convient-il de s'attarder à quelques erreurs de détail ? Je n'oserais pas me le permettre, si je ne m'y sentais poussé par une sorte d'amour-propre patriotique. Mme Séverine a eu l'honneur d'être admise au Vatican ; elle l'obtiendra une seconde fois peut-être. N'a-t-elle pas à compléter ses connaissances liturgiques ? Son premier récit est de nature à inquiéter ceux qui s'intéressent à ses voyages *ad limina* : « Hier, n'ai-je pas dit à l'ecclésiastique qui m'expliquait le cérémonial du triple salut (un à la porte, un au milieu de la salle, un devant le fauteuil du Saint-Père) : comme au mois de Marie, alors? me rappelant le temps où j'étais de garde dans la chapelle, chargée du renouvellement des fleurs et fomentant des révoltes, — déjà — entre deux *Ave*. Il m'a regardée, surpris gaiement, puis avec une inclinaison de tête indulgente : « Oui, comme au mois de Marie. »

Je crois qu'en effet l'inclinaison de tête du prélat italien était très indulgente. Il est possible que dans la paroisse de Mme Séverine on fasse trois génuflexions devant la statue de la sainte Vierge, encore que le fait me paraisse *a priori* fort douteux, mais assurément cet usage n'est pas général. Il est en dehors de la liturgie, sinon contraire à son esprit. On serait donc porté à croire que Mme Séverine avait des distractions, tandis qu'elle assistait aux pieux exercices du mois de Marie ; elle était trop absorbée par ses révoltes futures. Si donc elle retourne à Rome, elle

fera sagement de ne pas prodiguer les comparaisons liturgiques devant les Italiens au fin sourire.

On ne peut pas quitter Mme Séverine sans s'expliquer sur l'esprit révolutionnaire qui anime ses pages même mystiques. Cette femme, qui a des sentiments élevés et se croit presque chrétienne, montre une singulière et presque inquiétante faiblesse pour les révoltés. Je sais bien qu'elle répond à cette objection par un grand mot, la Pitié. Certes, il convient à une femme d'être compatissante; il est tout naturel que Mme Séverine glorifie la pitié, chante ses bienfaits et reproduise son image en tête de son livre. Ce n'est pas une raison toutefois d'exagérer même les meilleurs sentiments. La Pitié dont parle Mme Séverine ressemble étonnamment à cette Eloa d'Alfred de Vigny dont l'histoire est si gracieuse et si instructive.

Quand Jésus vint à Béthanie visiter la tombe de son ami Lazare, il pleura. Les anges, raconte le poète, recueillirent les pleurs divins dans une coupe de diamant et les portèrent au pied du trône de Dieu qui les féconda d'un regard. On vit alors une forme blanche s'élever au-dessus de l'urne : c'était Eloa, l'ange de la pitié.

Elle est si douce et si belle que les esprits célestes s'empressent autour d'elle : ils la proclament l'ange gardien des anges; elle aura pour mission de consoler et de bénir. Un jour, ses compagnes lui racontent la révolte de Lucifer et son châtiment. Elle a compassion de celui dont elle a entendu dire :

« Qu'il gémit, qu'il est seul, que personne ne l'aime. »

Elle descend jusqu'à lui. J'ai cru t'avoir sauvé, lui dit-elle. Non, répond Satan, c'est moi qui t'entraîne (inutile d'ajouter qu'il l'entraîne aux abîmes). La Pitié, dont Mme Séverine nous trace un si gracieux portrait, est peut-être une muse charmante; à coup sûr, elle est une déplorable conseillère. Elle lui inspire parfois des pages..., disons le mot, absurdes. Je ne sais si l'élève de Vallès a lu beaucoup Jean-Jacques Rousseau; mais qu'elle l'ait lu ou non, elle porte, visibles à tous les yeux, les traces de sa

déplorable influence. Tous les enfants du siècle où l'on doute, même les moins lettrés, ont reçu en héritage une part des maladies intellectuelles et morales qui ravageaient la pauvre âme de l'auteur des *Confessions*. On sait qu'il aimait la nature d'un amour extravagant et maladif proportionnel à la haine qu'il nourrissait contre le genre humain. Or, écoutez Mme Séverine :

« J'étouffe trois jours avant l'orage; l'aridité me calcine les veines, je languis sous la neige ; un malaise inexprimable m'étreint quand le soleil s'évanouit à l'horizon; il m'est arrivé de m'appuyer à un arbre, frémissante... Parfois aussi, me pelotonnant contre la terre, me faisant toute petite, comme une enfant éplorée sur le sein de sa nourrice, j'ai étreint le sol à pleins bras, enfoncé ma tête dans l'herbe et défailli de tristesse à voir les arbres si beaux, l'horizon si vaste, le soleil si radieux, les bêtes si bonnes et l'humanité si mauvaise, si fermée au bien, si rebelle aux idées de fraternité ! »

C'est du Rousseau tout pur, moins la hauteur et l'ampleur du verbe; tout au plus Mme Séverine pourrait-elle faire valoir comme circonstances atténuantes l'exagération des procédés littéraires habituelle aux journalistes et le désir, poussé jusqu'à la frénésie, de frapper fort toujours.

La sympathie pour les déclassés et les proscrits fait encore partie de l'héritage que Jean-Jacques a légué à ses innombrables successeurs. Mme Séverine la cultive avec trop de soin. Sous prétexte de faire valoir ce qu'elle appelle le droit du supplicié, elle étale, avec une sorte de complaisance, toutes les horreurs d'une exécution capitale. D'abord sa thèse est absolument fausse. La faculté de médecine ne commet pas un crime de lèse-humanité en réclamant le cadavre des suppliciés. Que les médecins poussent trop loin leur amour pour l'anatomie, c'est possible, mais dès le moment qu'ils ont à faire des exercices scientifiques, il est tout naturel que l'Etat leur laisse les cadavres des condamnés à mort. Gardons notre pitié pour les malheureux qui ne sont pas coupables.

Mais là n'est pas le plus grand danger de tous les pa-

négyriques que Mme Séverine compose en l'honneur des peu intéressantes victimes de M. Deibler. Notre trop moderne journaliste présente les faits de telle façon que toutes les sympathies du lecteur puissent aller au criminel. Naturellement, l'infâme société a tous les torts. A la rigueur, on peut admettre qu'une femme écrivain se laisse emporter par ses nerfs, mais que cette sensiblerie n'impatiente pas l'opinion publique, voilà qui ne prouve guère en faveur de l'équilibre moral de nos contemporains. On croit avoir tout dit quand on a parlé du Français né malin et moqueur, mais sensible et bon; on glorifie Gavroche, on lui fait entendre qu'il excite l'admiration de l'Europe. Il serait temps de changer la formule. La galerie s'est amusée ou s'est effrayée jusqu'ici des fantaisies sentimentales ou frondeuses de Gavroche; elle commence à les trouver monotones.

Une femme d'esprit disait un jour : « Je n'appartiens ni à Dieu ni au diable, et cet état est le plus délicieux du monde. » Plus tard, elle se donna tout entière à Dieu. Mme Séverine écrit de temps à autre quelques lignes pour le bon Dieu et, le reste du temps, elle remplit des pages pour le démon révolutionnaire. Ses vrais amis — elle en a, sans doute — doivent souhaiter qu'elle consacre son talent à une meilleure cause. Elle a le droit de protester contre certaines injustices sociales, mais elle a surtout l'obligation de dire la vérité à ses coreligionnaires politiques et de les ramener, autant qu'il dépend d'elle, à des sentiments plus chrétiens. Elle court risque d'y perdre un peu de sa popularité, mais elle n'a qu'à se rappeler ce Moltchanof dont elle nous a raconté la mort héroïque :

« C'était en Russie, l'autre année, lors du choléra. Chargé de l'installation des baraques à Kivalinsk, Moltchanof persista à y séjourner malgré les troubles, malgré l'hostilité d'une populace ignorante et fanatique. Elle l'avait baptisé : le Dr Choléra, l'accusant d'avoir, contre argent, empoisonné l'eau de la ville !

« — Prenez garde ! allez-vous en ! lui criait-on.

« Lui, très calme, s'actionnant au salut de ses conci-

toyens, hochait doucement la tête, répondait par un redoublement de soins, de vigilance, par de véritables miracles, aux conseils de désertion.

« Le 12 juillet, l'émeute cerne l'ambulance, menaçant d'infliger même traitement aux malades qu'au médecin.

« Alors, Moltchanof consentit à partir. Il se refugia dans la maison d'un ami, fut trahi par les domestiques, se livra à la foule, afin qu'on épargnât la famille et la demeure de son hôte.

« Trois prêtres qui s'interposèrent furent à demi assommés. Lui, Moltchanof, lancé, lâché, ressaisi par les multiples griffes de l'hydre, rebondissant sur le pavé, piétiné, écrasé, fut achevé à coups de talon, de pierres et de marteau par les femmes. Ensuite, elles firent faction pour que personne ne pût rendre les derniers devoirs à ce tas de boue et de sang. »

Nous invitons Mme Séverine à un martyre bien moins redoutable. Il serait beau, quand même, de la voir affronter les griffes classiques de l'hydre. Ses protégés et ses amis d'aujourd'hui ne voudraient certainement pas la lapider ; ils se contenteraient de l'accabler d'injures ; peut-être monteraient-ils la garde autour d'elle pour étouffer sa voix. Mais elle serait sûre de ne faire que le bien, elle souffrirait pour eux. N'est-ce pas à ce prix qu'on devient digne d'entrer dans la phalange des Rédempteurs ?

Abbé DELFOUR.



REMARQUES INÉDITES DE BOSSUET

SUR

LA GENÈSE, L'EXODE, LE LÉVITIQUE ET LES NOMBRES

Bossuet écrivait à Santeul : « Il est vrai que je n'aime pas les fables et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans les fictions de l'esprit humain et dans les productions de sa vanité (1). »

Cette déclaration paraîtra naturelle à qui sait par les biographes du grand évêque de Meaux, par les mémoires de Ledieu, par Floquet et, ces dernières années, par la thèse, remarquée en Sorbonne, du P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, combien intenses furent le goût passionné, la lecture, l'étude, la méditation, le travail d'exposition de la Bible chez Bossuet. Ses commentaires de l'Ecriture en ont plus d'un attrait : celui d'abord que le génie communique à tout ce qu'il touche ; ensuite la séduction, le charme attachés aux remarques d'un esprit, à haute envolée et à grande envergure, sur le livre qu'il a le plus étudié et qu'il sait le mieux, surtout lorsque ce livre est la Bible, et Bossuet l'annotateur.

Nous osons donc espérer, pour les *Remarques* que nous publions, l'accueil réservé partout et toujours aux œuvres

(1) Lettres diverses, L. CLXXX.

de ce grand homme ; chez nous particulièrement, à l'heure présente, où les études de M. Brunetière à la *Revue des Deux Mondes* et ses conférences en Sorbonne ont ravivé, *actualisé*, *mis à la mode*, en quelque sorte, le goût, l'admiration pour Bossuet. Ajoutons que ces *Remarques* sont inédites : cet attrait à lui seul suffirait pour en provoquer et en répandre la lecture, si nous pouvions établir qu'elles sont l'œuvre authentique de Bossuet. Or, cette authenticité nous paraît certaine, et tel sera, nous l'espérons, l'avis de nos lecteurs qui voudront connaître et peser nos raisons. Aussi, allons-nous, avant tout, les exposer, pour accréditer une œuvre dont nous n'aurons plus, ces lettres de créance une fois produites, qu'à montrer le caractère et l'utilité pratique.

I

Bossuet — nous venons de rappeler ce fait acquis à l'histoire — a lu, étudié, médité la Bible, chaque jour de sa longue existence, écrivant des remarques sur le texte sacré, aux marges mêmes du volume, remplissant ses cahiers d'extraits et de notes à son usage ou de commentaires rédigés pour le clergé de Meaux (1). Ces précieux manuscrits ont disparu, à part quelques fragments, les notes de la *Bible du Concile* et ce qui en a été publié par Bossuet lui-même ou dans ses œuvres posthumes. Quant à la portion égarée de ces papiers, — et c'est la plus grande — était-il impossible d'en retrouver au moins quelque copie, à l'aide des catalogues si laborieusement dressés, avec tant d'érudition et de profit pour la science, par MM. Léopold Delisle, Franklin, Molinier et Martin ? Cette impossibilité restant problématique et l'œuvre disparue de Bossuet valant la peine d'une sérieuse recherche, nous en avons assumé la tâche.

(1) Ces commentaires reproduisaient pour la plupart les notes marginales de la fameuse *Bible du Concile*.

Nous fûmes ainsi conduit, il y a quelques mois, à examiner un manuscrit de la Mazarine, inscrit au catalogue sous le nº 194, avec la mention : « *Remarques en français sur quelques passages de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. Les trois dernières pages sont occupées par un commentaire plus étendu sur les premiers versets de la Genèse. Papier, 106 feuillets ; 2 colonnes et longues lignes, hauteur 332, largeur 200 millimètres ;* XVIIe *siècle.* » Toute la Genèse, l'Exode moins le chapitre 40, le Lévitique en entier et les Nombres jusqu'au 24e chapitre inclusivement, sont l'objet de ces *Remarques*. Ajoutons que ce travail est anonyme ; l'écriture en est presque toujours au recto seul du feuillet divisé en deux colonnes. Celle de droite contient le résumé du chapitre auquel se réfèrent les extraits copiés dans la colonne de gauche, avec les remarques dont ils sont accompagnés. Tel est le document que nous publions grâce à la bienveillance de M. Franklin, l'administrateur si érudit de la Mazarine, auquel nous exprimons ici toute notre reconnaissance. Il nous a facilité l'étude prolongée de ces *Remarques*, et nous avons pu acquérir, avec la maturité convenable, la certitude que Bossuet est l'auteur de ce travail.

Cependant le manuscrit n'est point un autographe et nous paraît être une copie, exécutée vraisemblablement par l'abbé Ledieu : particularité favorable à l'authenticité de ce document, établie d'autre part sur des faits certains.

Citons-en un, très intéressant par lui-même, capital pour notre thèse, et qu'il convient de relever avant tous les autres.

Les récents travaux de MM. de la Broise (1) et Lebarq (2) ont mis en lumière la méthode suivant laquelle Bossuet allait chercher dans la Bible les inspirations de son génie et de son éloquence. Ils nous ont appris que ce grand homme, voulant réduire sa parole à n'être que l'écho de la parole de Dieu, se livra, dans ce but, jusqu'à la fin de sa

(1) *Bossuet et la Bible.*
(2) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet.*

vie, à une double étude de la Sainte Ecriture. L'une, quotidienne, incessante, travail de préparation éloignée au ministère de la prédication ; l'autre, à la veille du sermon dont elle était la préparation prochaine et souvent imprévue. La première consistait en une lecture suivie de la Bible, durant laquelle Bossuet écrivait les passages choisis du texte sacré, avec les notes et les remarques qu'ils lui avaient suggérées. Il forma ainsi de nombreux cahiers d'extraits et de remarques morales, qu'il méditait à l'heure de la composition, et où il écrivait les textes et les commentaires en rapport avec elle. Ce dernier travail, avec celui de réunir plusieurs autres passages de la Bible destinés à compléter les citations déjà prévues et notées dans le recueil, était la préparation immédiate du grand orateur.

Or, le manuscrit que nous publions est au moins la copie d'un de ces précieux cahiers. Avant nous le P. de la Broise et M. l'abbé Lebarq avaient trouvé et signalé quelques fragments (autographes incontestés) de travaux de ce genre. Cette marque péremptoire d'authenticité (l'autographe) fait, il est vrai, défaut à notre manuscrit; ce dernier porte néanmoins en lui-même des signes irrécusables établissant avec certitude que Bossuet est l'auteur de ces *Remarques*, quelle qu'en soit l'écriture. Ces signes, énumérons-les, pour nous en former une idée d'ensemble et mieux sentir la force de ces preuves réunies, dont nous aurons ensuite à discuter la valeur en détail.

Observons d'abord, encore une fois, que le grand homme, auteur des *Remarques*, est coutumier des travaux de ce genre, qu'il en forme des recueils, aujourd'hui perdus, il est vrai, mais dont l'existence a été constatée. La destruction totale de ces manuscrits n'est point démontrée ; il n'est donc pas invraisemblable qu'on parvienne à exhumer l'un de ces cahiers par hasard ou par d'heureuses recherches. En outre, celui dont il s'agit a tous les caractères des œuvres de Bossuet. On y reconnaît ce puissant génie à la direction, à l'élévation, à l'ampleur de sa pensée, à son style inimitable, à son art merveilleux de fondre ensemble le texte sacré et les réflexions qui l'éclairent, et jusqu'à

certains détails matériels de rédaction, particuliers à ce grand homme.

Il y a plus : dans le *Discours sur l'Histoire Universelle* et dans les *Elévations sur les Mystères*, on trouve des passages qui ne sont que le développement d'une remarque ; on y peut même voir — et ce fait est péremptoire — telle réflexion du manuscrit reproduite avec le même tour de phrase, dans les mêmes termes, et pour ainsi dire mot à mot. Or, la date de ce texte — nous le prouverons ultérieurement — doit écarter la supposition d'un plagiat. Répétons-le enfin — et il y a dans cette circonstance un argument de plus en faveur de l'authenticité de ces *Remarques* — elles sont de l'écriture de Ledieu, secrétaire et commensal de Bossuet, à la date où nous reporte la copie de ces notes.

De bonne foi, pourra-t-on ne pas reconnaître que Bossuet est l'auteur de cette œuvre devant un ensemble de faits si concluants et, ajoutons-le, si bien prouvés ? Nous allons mettre le lecteur à même de vérifier ces preuves.

II

Ainsi, par exemple, il est incontestable, après un examen même rapide de ces *Remarques*, que l'auteur, en les composant, ne prétendait point écrire un commentaire proprement dit. Cet examen nous révèle une seule chose : Bossuet a voulu faire une étude suivie du Pentateuque. Dans ce but, il en a lu chaque livre, la plume en main, avec méthode, résumant par écrit toute la doctrine, chapitre par chapitre, selon son habitude faisant des extraits, marquant d'une réflexion le texte recueilli. S'il eût prétendu écrire un commentaire, ces citations devenaient inutiles ; pour indiquer les références des notes, un chiffre, celui du verset qu'elles éclairent, avant ou après chacune d'elles, devait suffire. Or Bossuet sait son métier d'écrivain, il a copié les textes annotés, ses réflexions ne portent aucun chiffre de réfé-

rence ; il en faut donc conclure que notre manuscrit est un cahier d'extraits et de notes : rien de plus.

Voici une confirmation de cette preuve.

Les résumés des chapitres sont soulignés parfois à certains passages ; or, rien ne justifie cette particularité dans le texte. Il est évident que l'auteur s'est proposé uniquement de marquer la matière d'un développement ultérieur ou de fixer un souvenir. Du reste, M. l'abbé Lebarq (1) nous apprend que Bossuet avait ainsi souligné, dans des extraits et des remarques autographes, les textes repris et développés plus tard dans ses compositions oratoires. Dans notre manuscrit on peut relever le fait, Genèse, XXI, XXV, XXVI, XXXVI, XXXVII. — Exode, II, IV, XI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, etc., etc. Le résumé du chapitre XLIX de la Genèse est souligné presque tout entier, et après la rédaction en français du début, la prophétie de Jacob est rapportée en latin, dernier trait bien caractéristique de la manière de Bossuet. Ce grand homme a donc mis son empreinte dans ces *Remarques*. Non seulement les détails qu'on vient d'énumérer l'y font voir, mais de même sa pensée, son style qu'on y retrouve, et jusqu'à certains procédés matériels de composition ; en sorte que l'authenticité de cette œuvre paraît encore certaine par la nature de ses éléments essentiels, le fond, la forme, et par le souffle qui l'inspire.

Cette nouvelle démonstration nous reste à faire : elle est quelque peu ardue, mais capitale. Aussi bien la critique interne a la préférence aujourd'hui, pour déterminer l'auteur, la date d'un livre, et nous devrions, pour ce motif, ne la point omettre, quand même les témoins ne nous feraient pas si radicalement défaut. De plus, la manière puissamment originale de Bossuet rend l'application de cette méthode moins laborieuse et ses résultats plus sûrs. Nous espérons donc qu'il sera moins difficile de reconnaître le génie, la pensée et la parole du grand homme, son style inimitable, dans les passages suivants de notre manuscrit,

(1) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet.*

que nous citons sans y rien changer, si ce n'est l'orthographe.

III

Dans l'*Instruction sur la Lecture de l'Ecriture Sainte*, Bossuet donne cet avis aux âmes pieuses : « Celles qui sont plus versées dans les saintes Ecritures et dans la vraie piété tireront beaucoup d'utilité de la Genèse où se voit la toute-puissance de Dieu dans la création de l'Univers ; la chute de nos premiers parents et la malédiction du genre humain, sa dépravation punie par le déluge, la vocation, la foi et l'obéissance d'Abraham ; les promesses du Christ à venir faites à lui et aux patriarches, la foi d'Isaac, celle de Jacob ; l'histoire admirable de Joseph et les témoignages de la providence paternelle de Dieu et autres choses semblables. » Or, on pourra voir ce grand homme faire lui-même chacune de ces réflexions et nous servir de modèle dans les *Remarques* inédites sur la Genèse. En voici un extrait qui permettra de pressentir le reste :

« La toute-puissance de Dieu dans la création de l'univers, » telle est l'idée que les réflexions de Bossuet sur le texte du premier chapitre de la Genèse tendent à dégager et à mettre en relief. « *In principio*, c'est-à-dire au commencement du temps, Dieu produisit le ciel et la terre; cette explication détruit l'erreur de ceux qui ont dit que le monde avait été de toute éternité » ou bien « dans le commencement, c'est-à-dire Dieu créa toutes choses dans son Fils qui est le principe de tous les êtres; ce qui confond l'erreur de ces philosophes qui se sont imaginé que le monde avait été produit de Dieu nécessairement, et des épicuriens, qui ont voulu qu'il ait été créé par hasard, par la rencontre et le concours des atomes. » — « Et ainsi le sens entier de ce passage *In principio creavit Deus cœlum et terram* est : Dieu, au commencement des temps, devant que de former aucune créature, produisit par son Fils, qui

est le principe de tous les êtres, les cieux, qui sont dignes de l'admiration des hommes, et la terre, merveilleuse pour sa grandeur et sa beauté » (1).

Nous retrouvons ces quelques idées comme le fonds exclusif des deux développements qu'on va lire; le premier, tiré du *Discours sur l'Histoire universelle*, le second, des *Elévations sur les Mystères*.

« Ceux d'entre » les philosophes « qui ont été le plus loin nous ont proposé un Dieu qui, trouvant une matière éternelle existante par elle-même aussi bien que lui, l'a mise en œuvre et l'a façonnée comme un artisan vulgaire, contraint dans son ouvrage par cette matière et par ces dispositions qu'il n'a pas faites ; sans jamais pouvoir comprendre que si la matière est d'elle-même, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère, et que si Dieu est infini et parfait, il n'a eu besoin pour faire tout ce qu'il voulait que de lui-même et de sa volonté toute-puissante. Mais le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu dont Moïse nous a écrit les merveilles, n'a pas seulement arrangé le monde : il l'a fait tout entier dans sa matière et dans sa forme. Avant qu'il eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul. Il nous est représenté comme celui qui fait tout, et qui fait tout par sa parole. » (2)

Le second développement, celui des *Elévations*, est le même, avec plus d'éloquence. « J'ouvre votre Ecriture et j'y trouve d'abord ces paroles : « Au commencement Dieu a créé le ciel et la terre ». Je ne trouve point que Dieu qui a créé toutes choses ait eu besoin comme un ouvrier vulgaire de trouver une matière préparée sur laquelle il travaillât et de laquelle il fît son ouvrage ; mais n'ayant besoin pour agir que de lui-même et de sa propre puissance, il a fait tout son ouvrage.... O Dieu, quelle a été l'ignorance des Sages du monde qu'on a appelés philosophes ! d'avoir cru que vous, parfait architecte et absolu formateur de tout ce

(1) *Ms. des Remarques inédites. Genèse* I, *et fragment à la fin du manuscrit.*

(2) *Discours sur l'Histoire universelle*, IIe partie, chapitre 1er.

qui est, vous aviez trouvé sous vos mains une matière qui vous était coéternelle, informe néanmoins et qui attendait de vous sa perfection (1). Aveugles ! etc... »

Bossuet ira plus loin ; il mettra encore plus en relief la toute-puissance créatrice de Dieu en faisant remarquer que les forces de la nature sont elles-mêmes une création de Dieu et ne sauraient rien produire dont le Créateur n'ait mis en elles le germe et la loi. Il exprime l'idée dans cette réflexion du manuscrit : « Les choses ont été produites au commencement dans le monde par la toute-puissance de Dieu et non par les forces de la nature (2) ; » et il la développe dans ce passage du *Discours sur l'Histoire universelle.* « Tout sort immédiatement de sa (Dieu) main. Les peuples et les philosophes, qui ont cru que la terre mêlée avec l'eau et aidée, si vous le voulez, de la chaleur du soleil, avait produit d'elle-même par sa propre fécondité les plantes et les animaux, se sont grossièrement trompés. L'Ecriture nous a fait entendre que les éléments sont stériles si la parole de Dieu ne les rend féconds. Ni la terre, ni l'eau, ni l'air, n'auraient jamais eu les plantes ni les animaux que nous y voyons si Dieu, qui en avait fait et préparé la matière, ne l'avait encore formée par sa volonté toute-puissante et n'avait donné à chaque chose les semences propres, pour se multiplier dans tous les siècles » (3).

Ce passage du premier chapitre de la Genèse : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram et prœsit* est ainsi commenté dans le manuscrit : « L'homme est fait à l'image de Dieu, parce qu'il commande comme son lieutenant à tout l'univers » (4), réflexion que la première note du chapitre suivant achève en ces termes : « Le ciel et la terre ne sont dits accomplis qu'après la création de l'homme, parce qu'ils ont été faits pour lui. » Or, nous retrouvons ces deux idées dans ces développements des

(1) *Elévations sur les Mystères*, IIIe Semaine, IIe Elévation.
(2) Genèse, II.
(3) *Discours.*
(4) Genèse I.

Elévations : « *Faisons l'homme à notre image et ressemblance, afin qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, et à toute la terre, et à tout ce qui se remue ou rampe dessus....* Caractère particulier de la création de l'homme : c'est un animal né pour le commandement; s'il commande aux animaux, à plus forte raison se commande-t-il à lui-même, et c'est en cela que je vois reluire un nouveau trait de la divine ressemblance » (1). — « Comme tout devait être mis en la puissance de l'homme, Dieu le crée après tout le reste et l'introduit dans l'univers, comme on introduit dans la salle du festin celui pour qui il se fait, après que tout est prêt et que les viandes sont servies. L'homme est le complément des œuvres de Dieu (2). »

Sur ces mots : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ*, nous lisons dans les *Remarques :* « L'âme de l'homme est un souffle de la bouche de Dieu même (3) », et dans les *Elévations* : « Dieu, après avoir pris dans ses mains toutes-puissantes la boue dont le corps humain avait été formé, il n'est pas dit qu'il en ait tiré son âme, mais il est dit qu'il inspira sur sa face un souffle de vie et que c'est ainsi qu'il en a été fait une âme vivante... L'âme de l'homme est tirée d'un autre principe qui est Dieu. C'est ce que veut dire ce souffle de vie, que Dieu tire de sa bouche pour animer l'homme » (4).

Avant de continuer ce travail de rapprochement entre les remarques du manuscrit et leurs développements dans les œuvres de Bossuet, il importe de signaler à nos lecteurs un fait capable d'assurer à ces analogies toute leur portée. On pourrait en effet essayer de nier ou d'atténuer la valeur de cette preuve, en disant que Bossuet et l'auteur du manuscrit ont l'un et l'autre apporté à l'éclaircissement du texte sacré les explications traditionnelles, et attribuer leurs ressemblances à ce fonds commun.

(1) *Elévations*, IVe Semaine, 8e Elévation.
(2) IVe Semaine, 4e Elévation.
(3) Genèse, II.
(4) IVe Semaine, 11e Elévation.

Il est aisé de répondre à cette objection, en faisant observer qu'entre les remarques du manuscrit et les passages concordants des œuvres de Bossuet, il y a plus qu'une idée commune. Le lecteur, qui voudra prendre la peine de faire ce travail de comparaison, pourra constater, en outre, ce fait caractéristique : dans le *Discours sur l'Histoire Universelle* et dans les *Elévations*, Bossuet se borne, la plupart du temps, à développer les remarques du manuscrit relatives aux textes qu'il met en œuvre, sans introduire d'ordinaire aucune idée nouvelle, aucun point de vue qui ne soit déjà dans les notes, au moins en germe. On en conclut que le *Discours sur l'Histoire Universelle*, les *Elévations* et les *Remarques* inédites sont l'œuvre d'un même auteur, coutumier de certaines réflexions sur la parole de Dieu et qui les expose presque les mêmes, presque exclusivement, à chaque occasion de nous dire sa pensée sur les textes qui les inspirent. Deux intelligences distinctes, même s'exerçant sur un fonds traditionnel identique, ne pourraient amener ce retour uniforme et à peu près exclusif d'un même ordre idées, sans presque jamais s'en départir. Chacun de ces esprits aurait son point de vue spécial, ferait son choix particulier parmi ces éléments traditionnels, et, partant, aurait son exégèse spéciale quoique traditionnelle. On le voit bien bien dans les travaux des Pères de l'Eglise sur un même texte de l'Ecriture.

De plus, entre les documents que nous étudions, il y a, non-seulement cette identité d'un fonds invariable, exclusif, accusant un seul et même auteur, mais on peut encore retrouver dans les *Elévations* les expressions mêmes des *Remarques*, et pour ainsi dire le même texte.

Nous lisons dans le manuscrit : Eve « marque l'Eglise tirée de la plaie du côté de Jésus-Christ, au temps de sa mort sur la croix, représentée par le sommeil. Le Verbe est *descendu du ciel* et est *sorti du sein de son père*, *s'est éloigné de ses parents selon la chair*, *et a abandonné la synagogue pour se donner entièrement à l'Eglise, son épouse*, *relinquet homo* (1). »

(1) Genèse II.

Voici maintenant le passage des *Elévations* : « Pendant son sommeil » — d'Adam — « il tira la femme de cette espèce de plaie qui fut faite dans son côté, de même que l'Eglise fut tirée du côté ouvert de Jésus-Christ, pendant qu'il dormait, dans le repos d'une courte mort, dont il devait être bientôt réveillé (1). »

— « Considérons en esprit cette épouse mystérieuse, c'est-à-dire la Sainte Eglise, tirée et comme arrachée du sacré côté du nouvel Adam pendant son extase, et formée pour ainsi parler par cette plaie dont toute la consistance est dans les os et dans les chairs de Jésus-Christ... *Il quitte tout pour s'unir à elle ; il quitte en quelque façon son père qu'il avait dans le ciel et sa mère la Synagogue d'où il était issu selon la chair pour s'attacher à son épouse* ramassée parmi les gentils (2). »

On ne saurait prétendre que la note de notre manuscrit soit un plagiat de ces passages des *Elévations*, car il est bien évident que le manuscrit est du XVIIe siècle, et que Bossuet, mort en 1704, s'occupait encore vers la fin de sa vie à la rédaction des *Elévations*, publiées, plusieurs années après sa mort, par son neveu l'évêque de Troyes.

Nous ne pourrions, sans dépasser les limites d'une introduction, prolonger ce travail de comparaison. Nous devons nous borner à indiquer à nos lecteurs quelques autres passages du manuscrit et des œuvres de Bossuet où ils pourront vérifier par eux-mêmes les ressemblances dont il s'agit.

On en relèvera de frappantes entre : *Remarques*, Genèse II, 25 ; *Elévations*, V sem. ; 5e *Elév. R.* III, XII ; *Elév.*, VI sem. ; 8e *Elév.* — Surtout : *R.*, Genèse III, v. 1 ; *Elév.*, VI sem. 11e *Elév.* — *R.*, Nombres XX, la dernière remarque et *Elév.*, IX sem. 10e *Elév.* — *R.* Nombres XXI, la note sur le serpent d'airain et *Elév.*, IX sem. 6e *Elév.* Ces deux derniers passages méritent d'être cités, parce qu'on retrouve dans le texte des *Elévations* les mêmes idées de la remarque correspondante, exactement, sans une de plus.

(1) IVe Semaine, 2e Elévation.
(2) Ve Semaine, 2e Elévation.

« Serpent d'airain », lisons-nous, dans le manuscrit « figure de Jésus-Christ. Il était cloué sur un bois comme Jésus sur la croix; il guérissait ceux qui le regardaient des yeux du corps ; Jésus sauve ceux qui le regardent des yeux de la foi; ce serpent n'était pas véritablement un serpent, mais sa figure, et n'avait point de venin. Jésus était saint quoiqu'il fût semblable à un pécheur. »

Voici le passage des *Elévations :* « Contre les serpents brûlants Dieu a élevé dans le désert le serpent d'airain, qui est Jésus en croix, comme il l'explique lui-même, Jésus-Christ qui se présente à nous dans la ressemblance de la chair du péché. Qui le regarde à sa croix pour y croire, pour s'y appuyer, pour l'imiter et le suivre, ne doit craindre aucune morsure du péché. »

Ainsi donc, on le constate de part et d'autre, trois idées émises pour l'explication du serpent d'airain : figure de Jésus-Christ cloué à la croix, apparence d'un serpent et apparence d'un pécheur, regard salutaire; trois idées énoncées seulement dans la remarque, développées et embellies dans les *Elévations*, par l'éclat du style et par cet élan de l'âme de Bossuet : « O Jésus exalté à la croix ! tous les regards sont sur vous : le monde entier met en vous son espérance ; le monde qui croit en vous et que vous avez attiré », mais aspiration qui rentre dans le développement des trois idées, et le termine, avec autant de piété que d'éloquence.

IV

Il nous reste à montrer dans ces *Remarques* la manière accoutumée et caractéristique de Bossuet; on l'y retrouve aisément avec les aperçus ordinaires du grand orateur sur Dieu, l'homme, la vie humaine, les princes, les sujets, leurs devoirs réciproques ; avec son style inimitable, si original; avec ses citations habituelles de Tertullien et surtout de saint Augustin ; avec sa puissance admirable de

sertir dans sa pensée le texte de l'Ecriture. On l'y retrouve avec ses procédés familiers de composition : analyses, extraits, usage fréquent du latin pour être plus concis dans ses notes; passages soulignés et désignés ainsi pour un développement ultérieur. On l'y retrouve, enfin, avec tout ce que la critique la plus sévère doit exiger pour reconnaître dans ce document le génie, l'art et l'œuvre du grand maître. Mais il le faut laisser parler; sur Dieu d'abord.

« Dieu seul peut nous découvrir les choses qu'il nous montre dans les figures et les ombres (1). »

« *Ego sum fortissimus Deus... noli timere*(2). Un homme de bien ne doit rien craindre, quelque péril qui le menace, étant sous la protection de Dieu qui est tout-puissant. » — « L'affliction attire la protection de Dieu, et, détachant les hommes de la terre et les faisant rentrer en eux-mêmes, les rend dignes d'être reconnus de Dieu pour ses enfants (3). »

Les remarques sur le troisième chapitre de l'Exode, où est rapportée l'apparition de Dieu à Moïse, dans le buisson ardent, sont particulièrement caractéristiques, ainsi que le choix heureux des extraits annotés. Voici, presque en entier, ce passage :

« *In flamma ignis de medio rubi.* Le feu représente la majesté de Dieu, sa pureté et sa puissance. »

« *Quod rubus arderet et non combureretur.* L'auteur de la nature est maître de la nature. »

« *Solve calceamentum de pedibus.* Pour approcher de Dieu, il faut quitter tout ce qui nous attache à la terre. »

« *Locus enim in quo stas.* Etre toujours en action dans la voie de Dieu et ne se reposer jamais. »

« *Quis sum ego ut vadam?... hoc habebis signum.* Dieu donne à ceux qui le servent des marques de l'assurance de ses promesses. »

(1) Genèse, 40.
(2) Ib., 46.
(3) Exode, II.

« *Ego sum qui sum.* Dieu seul possède véritablement l'être. »

« *Ego audivi gemitum* (1). Dieu écoute les affligés, parce qu'étant dans l'humiliation, ils sont dans l'état dû à la créature; mais il n'entend guère ceux qui sont dans la prospérité, parce qu'elle les élève et les enfle, en sorte qu'ils se retirent de l'état dans lequel leur bassesse et leur péché les doit tenir. »

« *Qui non acquieverunt ei propter angustiam spiritus et opus durissimum.* Quoique la joie et le repos éloigne ordinairement plus l'homme de Dieu que la tristesse et la peine, qui, le faisant rentrer en lui-même, le rapprochent de Dieu, néanmoins l'excès de l'une et de l'autre sont également nuisibles. »

« *Fortitudo mea et laus mea Dominus* (2). Toute la force vient de Dieu et la louange n'est pas due aux hommes qui font de belles actions, mais à Celui qui en est l'auteur. »

« *Tentavit eum.* La conduite de Dieu est ordinairement de tenter ceux qu'il a attirés à son service, après leur avoir fait plusieurs grâces, afin d'éprouver leur fidélité et leur faire connaître que leur chute serait infaillible, s'il ne les secourait. »

« *Non loquatur nobis Dominus ne fortè moriamur* (3). La majesté de Dieu est si infinie qu'elle accable l'homme qui en voit quelque rayon. »

« *Ut probaret vos.* Le dessein de Dieu est de nous faire toujours connaître notre néant, parce qu'il n'y a que l'orgueil qui nous éloigne de lui. »

« *Offeret eum diis* (4). Les juges appelés dieux, parce que le pouvoir des juges, qui appartient à Dieu, leur est communiqué. Pour bien juger, il faut toujours connaître la vérité et aimer le bien invariablement, ce qui n'appartient qu'à Dieu. »

(1) Exode, VI.
(2) Ib., XV.
(3) Ib., XX.
(4) Ib., XXI.

« *Exaudiam eum quia misericors sum* (1). Quelque raisonnables que soient nos prières, nous n'en devons pas attribuer l'effet à la justice de nos demandes mais à la pure miséricorde. »

« *Non dimittet cùm peccaveris* (2). Une des plus grandes faveurs que Dieu nous puisse faire est de nous châtier paternellement dès que nous avons péché, pour nous faire rentrer en nous-même. »

« *Fac nobis Deos qui nos prœcedant* (3). Quelque aveuglement qu'il y ait dans l'homme, il a presque toujours un sentiment de la divinité qui lui apprend qu'il y a un Dieu à qui il doit rendre ses hommages, sans lequel il ne peut subsister. »

Dans les remarques suivantes, nous retrouvons encore la manière de Bossuet et les vues accoutumées de son génie sur l'homme, sa création, ses grandeurs, sa misère, ses devoirs.

« L'homme est fait à l'image de Dieu, parce qu'il commande, comme son lieutenant, à tout l'Univers (4). »

« *Non enim pluerat Deus super terram* (5). La terre ne produit rien sans pluie, l'homme ne peut commencer à bien vivre sans la grâce. La terre attire la pluie du ciel par les exhalaisons qu'elle pousse dans l'air, l'homme doit attirer la grâce par ses prières et ses bonnes œuvres. »

« *Fons ascendebat è terrâ, irrigans universam faciem terræ.* L'amour qui sort du cœur humain est le principe de toutes ses actions. » — « La privation des créatures honorait Dieu dans l'état d'innocence, aussi bien que l'usage; l'usage des créatures honore Dieu dans l'état du péché, aussi bien que la privation; mais dans l'état d'innocence l'homme ne se devait priver que d'une seule chose, qui lui était défendue, après le péché nous ne devons user que très sobrement des créatures. »

(1) Ib., XXII.
(2) Ib., XXIII.
(3) Ib., XXXII.
(4) Genèse, I.
(5) Ib., II.

« *Erunt duo in carne unâ.* Le mariage qui est entre Jésus-Christ et l'âme chrétienne, apprend au chrétien que sa chair doit aspirer à la pureté de celle de Jésus-Christ et se soumettre aux souffrances, puisqu'il a livré la sienne aux douleurs. »

« *Mulier quam dedisti mihi sociam.... Serpens decepit me* (1). Le péché a rendu l'homme si superbe, qu'il ne veut pas même avouer son crime à Dieu. »

« *Et conglutinata est anima ejus cum eâ* (2). Les passions sont quelquefois si violentes que la jouissance de ce que l'on désire augmente l'amour, au lieu de le diminuer. »

« *Ego Deus omnipotens; cresce et multiplicare* (3). La génération de l'homme est si admirable, qu'elle ne peut passer que pour un pur effet de la toute-puissance de Dieu. »

« *Quodcumque imperaverit mihi loquar* (4). Quelque méchant que soit un homme, il ne peut résister à Dieu. »

« *Non est Deus quasi homo ut mentiatur* (5). Attributs de Dieu : vérité, immutabilité, puissance ; qualités de l'homme : faiblesse, mensonge, inconstance. »

« Quelque opiniâtre que soit un homme dans le mal, quand il plaît à Dieu, il lui fait faire ce qu'il veut. — Pour que l'homme soit rempli des lumières de Dieu, il faut qu'il renonce à celles de la nature. »

« *Israel ut valles nemorosæ, ut horti juxtà fluvios irrigui, ut tabernacula quæ fixit Dominus.* Le peuple de Dieu comparé à un bois agréable, à cause de la joie et de la beauté que la grâce communique à l'âme du juste ; à un jardin continuellement arrosé, à cause de la fécondité des bonnes œuvres que la grâce y répand ; à une tente fermement attachée, à cause de la fermeté dans le bien que la grâce lui donne. »

— Telles sont bien les vues accoutumées de Bossuet sur

(1) Ib., III.
(2) Ib., XXXIV.
(3) Ib., XXXV.
(4) Nombres, XXIII.
(5) Ib., XXIV.

la puissance de Dieu et l'homme, sur la misère de celui-ci, sur la beauté et la fécondité de l'âme du juste, sur l'éternelle contradiction entre les désirs de l'homme et ses actions. On reconnaîtra de même facilement, dans les citations qu'on va lire, les pensées de l'auteur de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, sur l'origine du pouvoir, sur les obligations des rois et des sujets.

« *Iratusque contrà eos Pharao, nàm alter pincernis præerat, alter pistoribus* (1). Les personnes qui ne sont pas considérables sont indignes de la colère des rois. »

« *Restituit alterum, suspendit..... alterum.* Un prince doit mêler la justice et la clémence. »

« *Tunc demùm reminiscens pincernarum magister* (2). Ce que la reconnaissance n'a pu faire sur un courtisan, le désir de plaire au prince le fait faire. »

« *Eductum de carcere totonderunt ac, veste mutata, obtulerunt ei.* Le respect porte à ne s'approcher des princes que dans un état digne de paraître devant eux. » — Il faut songer, en lisant cette remarque, à la cour de Louis XIV, pour en saisir l'inspiration prochaine et la portée.

« *Nùm invenire poterimus talem virum, qui Spiritu Dei plenus sit* (3)? L'on ne peut conduire les grandes affaires sagement, si l'on n'est éclairé de l'esprit de Dieu. »

« *Uno tantùm regni solio te præcedam.* Les princes peuvent justement élever les personnes de mérite, quoique étrangères et inconnues. »

« *Tulit annulum de manu suâ et dedit eum in manu ejus..... deditque illi uxorem.* Un prince doit rendre ses ministres considérables au peuple par ses faveurs, et se les attacher par intérêt. »

« *Quasi ad alienos durius loquebatur* (4). L'on doit examiner avec soin les étrangers et les tenir pour suspects. »

(1) Genèse, XL.
(2) Ib., XLI.
(3) Genèse XLI.
(4) Ib., XLII.

« *Exploratores estis; ut videatis infirmiora terræ venistis.* Sous prétexte du trafic, craindre les espions. »

« *Surrexit interea rex novus..... qui ignorabat Joseph* (1). Un prince doit savoir l'histoire de ses prédécesseurs, afin de reconnaître les services qui leur ont été rendus. »

« *Ecce... Israel... fortior nobis est.* La politique des sages du siècle, toujours défiante. »

« *Quis est Dominus, ut audiam vocem ejus* (2). La grandeur enivre si fort les grands qu'ils ne reconnaissent pas même Dieu au-dessus d'eux. »

« *Dispersusque est populus..... ad colligendas paleas.* Quelque dur que soit le commandement du prince, (il) faut s'efforcer de lui obéir. »

« *Fœtere fecistis odorem nostrum.* Les peuples jugent des choses par l'événement; les sages, par ce qui devait arriver. »

« *Cur imposuisti pondus universi populi hujus super me* (3). Les charges et les dignités, à considérer bien la chose, sont plutôt une misère qu'un bonheur. »

« *Numquid concepi... multitudinem... vel genui... ut dicas mihi : porta eos in sinu tuo.* Les princes doivent aimer leur peuple comme leurs enfants. »

« *Congrega septuagintaviros... quos tu nosti.* Un prince ne doit pas chercher dans le choix de ses conseillers sa satisfaction particulière, mais l'avantage de son état. »

« *Nolite rebelles esse contrà Dominum* (4). Qui résiste à l'autorité légitime du prince, résiste à Dieu dont il est l'image. » — « Qui se révolte contre les puissances ordonnées de Dieu s'attaque plutôt à Dieu qu'à ses ministres, qui tiennent toute leur autorité de Lui (5). »

(1) Exode, I.
(2) Exode, V.
(3) Nombres, XI.
(4) Nombres, XIV.
(5) Ib., XVI.

V

Les remarques qu'on vient de lire auront permis à la critique de constater qu'elles sont dignes de Bossuet, par leur nature, par le point de vue toujours élevé, et par cette tendance qu'on y observe à généraliser la pensée, par ce besoin génial de chercher et d'affirmer la loi dans le phénomène, pour l'ordre de la nature comme pour celui de la grâce. Quant à l'expression, elle est claire, nette et surtout concise, telle, en un mot, qu'il la fallait pour de simples notes. Plus d'une fois aussi, cette concision voulue, de la forme lui donne encore plus de relief et de vie. Il en faut citer quelques exemples.

« Le péché a rendu l'homme si superbe qu'il ne veut pas même avouer son crime à Dieu (1). » — « Il ne se faut pas contenter de faire une plaie au serpent infernal en combattant contre lui et en surmontant un seul péché, mais il faut lui écraser la tête en étouffant entièrement le crime et la concupiscence. » — « L'homme, pour punition de son crime, doit travailler tous les jours avec peine et se soumettre à la mort. Il ne peut conserver la vie animale, non plus que la spirituelle, sans de grands travaux. » — « Le pécheur achève de se perdre dans les délices, et il faut qu'il y renonce s'il veut travailler et faire une pénitence salutaire. » — « L'homme ne se doit soucier que de ce qui se passe en lui-même et se reposer en Dieu du reste (2). » — La nature a été si fort abattue par le déluge, qu'il a fallu un nouveau commandement de Dieu pour lui donner la force d'engendrer (3). » — « Le désir de la gloire est naturel à l'homme.... Il n'y a point de passion si forte que l'amour de la gloire; un cœur qui en est vivement frappé

(1) Genèse, III.
(2) Ib., VII.
(3) Ib., IX.

ne s'en défait jamais. » — « Les desseins des hommes, conduits avec une grande prudence, sont renversés aisément par la puissance de Dieu (1). » « La beauté inspire souvent des sentiments aussi tendres que la nature (2). » — « Les plus endurcis qui ne se veulent pas rendre à la bonté de Dieu, cèdent, par la force des châtiments, à sa colère (3). »

La réflexion suivante du deuxième chapitre de la Genèse est particulièrement caractéristique et par le tour et par la citation de Tertullien qui l'accompagne. Car, il nous reste à le montrer, bien que la doctrine de ces remarques soit traditionnelle, les Pères n'y sont point cités : seuls, dans tout le manuscrit, Tertullien, Origène, saint Augustin sont l'objet de références. Ce choix est significatif pour qui sait l'histoire de Bossuet et ses préférences pour les Pères qu'on vient de nommer, surtout pour saint Augustin.

« *Complevit Deus die septimo opus suum... et requievit* (4). Le septième jour établit la condition de Dieu, qui est de vivre dans le repos. *Quoto die consecrata Dei conditio*, dit Tertullien ».

« *Obsecro ut transire liceat* (5). Les guerres que les Juifs firent aux peuples qui les empêchaient de rentrer dans la terre promise étaient justes, *parce que*, dit saint Augustin, *c'est blesser la société humaine de refuser le passage à ceux qui ne nous veulent point nuire.* »

Dans le même chapitre XXI des Nombres, l'analyse porte en renvoi une référence à Origène, en ces termes : « *Lege Orig. 12 homilia in Numeros.* »

Ailleurs, les Pères sont désignés d'une manière générale, deux ou trois fois; mais nous n'avons pu relever d'autres références particulières et nominales, dans tout le manuscrit, que celles dont on vient de parler.

Il faut surtout chercher l'empreinte du maître dans le caractère de sa doctrine. Toujours traditionnelle, toujours

(1) Ib., XI.
(2) Exode, II.
(3) Ib., VII.
(4) Genèse, II.
(5) Nombres, XXI.

sûre, ne se produisant qu'autant qu'il est nécessaire pour éclairer le texte ou édifier, elle manifeste dans l'auteur de ces *Remarques* une connaissance approfondie de la Bible et de ses interprètes, dont il nous donne la substance avec une clarté, une concision, souvent avec une grandeur, toujours avec une mesure caractéristique d'une vaste science au service d'un génie puissant. Ce génie se possède, ne dit que ce qu'il faut et ce qu'il veut, avec la limpidité, la simplicité calme, signes d'une grande force.

Il convient d'ajouter qu'avec ces traits essentiels de la manière de Bossuet, nous retrouvons aussi dans les *Remarques* deux procédés matériels de composition, familiers à ce grand homme : il souligne les passages d'un texte — nous l'avons dit — dont il se propose de développer ultérieurement la doctrine; il rédige en latin de temps à autre pour donner, par l'emploi de cette langue, plus de rapidité ou de précision à l'expression de sa pensée. On pourra voir des exemples de ce dernier procédé dans notre manuscrit, Genèse, ch. XLIX; Exode, ch. XII, XIX, XXI; Lévitique, ch. Ier, VII, XXI, XX; Nombres, ch. VI, VII, XXIII, XXIV. Nous nous bornerons à ces indications qu'il nous serait aisé de multiplier, et nous insisterons davantage sur un autre procédé de Bossuet, encore plus caractérisque dont on pourra constater l'emploi fréquent dans le manuscrit des *Remarques*. Le P. de la Broise l'a relevé dans son livre *Bossuet et la Bible*. Il observe que, dans l'explication du texte sacré, le commentaire de Bossuet continue simplement la pensée de l'auteur inspiré, et fait corps avec elle; elle s'y ajoute sans interruption et, comme une incidente, à l'affirmation principale du texte sacré, formant avec elle une même phrase. On en verra de nombreux exemples dans les *Remarques*. En voici plusieurs tirés du seul livre de la Genèse :

XIII. — « *Surge et perambula terram* pour en prendre possession. »

XXI. — « *Sara lactavit puerum*, nonobstant sa vieillesse. »

XXII. — « *Filium tuum unigenitum quem diligis*, circonstances qui rendaient le commandement plus dur. »

xxiv. — « *Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chanancæorum*, de crainte qu'elles le corrompent, les femmes pouvant beaucoup sur leur mari. »

xxvii. — « *Cur utroque filio orbabor in uno die*, de l'un, parce qu'il serait mort; de l'autre, parce qu'il ne mériterait plus d'être considéré comme fils ayant commis un homicide. »

xxxv. — « *Inaures quæ erant in auribus eorum*, qu'ils portaient en l'honneur de ces dieux étrangers ou qui étaient attachés au oreilles de ces idoles. »

xliii. — « Joseph mange seul à cause de sa dignité *seorsum fratribus*, à cause des Egyptiens, qui, par leur religion, ne pouvaient manger avec les Hébreux, *seorsum Ægyptiis* ».

Nos lecteurs remarqueront sans peine, dans le reste du manuscrit, un grand nombre de passages semblables, et, rapprochant ce dernier fait caractéristique des autres marques intrinsèques d'authenticité déjà exposées, ils n'hésiteront point, nous l'espérons, à reconnaître avec nous que Bossuet est l'auteur de ce commentaire; surtout lorsque nous aurons démontré que Ledieu en a écrit la copie. C'est ce qu'il nous faut maintenant établir.

VI

« L'abbé Ledieu était un ecclésiastique estimable, laborieux, » dit Sainte-Beuve (1). « Il fut attaché à Bossuet à partir de l'année 1684, et resta auprès de lui près de vingt ans, les vingt dernières années de la vie du grand prélat, en qualité de secrétaire particulier. » — « Ce secrétaire, dit ailleurs le même critique (2), dont le nom et le renom valent mieux que la personne, qui n'est pas l'exactitude ni la délicatesse même; mais qui aimait, somme toute, son évêque, qui

(1) *Lundis*, t. XII, p. 207.
(2) *Lundis*, t. II, p. 236.

l'admirait, et qui, ayant songé de bonne heure à tirer parti de son intimité pour écrire ce qu'il voyait et ce qu'il entendait, nous a rapporté bien des choses qui se ressentent du voisinage de la source, et que rien ne saurait suppléer... » — « *Il y avait l'œil*, comme il dit, il y mettait de la suite et arrivait, avec un peu de temps, à tout bien savoir et à bonne fin (1). » — Cette fonction de secrétaire de Bossuet et cette observation toujours en éveil eurent un double résultat pour l'abbé Ledieu, après la mort de son seigneur et maître. Il se trouva seul capable, à la demande de la famille, de rédiger, pour les orateurs qui auraient à faire l'oraison funèbre de Bossuet, un mémoire fort utile et très attachant sur la vie et les œuvres de ce grand homme. De plus, il fut « l'homme indispensable pour une édition des Œuvres, et surtout pour la publication des écrits posthumes. Il n'y avait que lui, en effet, qui pût bien lire les manuscrits et s'y reconnaître, en qualité d'ancien secrétaire (2). » — Dans des vues intéressées, il est vrai, il laisse entendre qu'il en sait plus qu'il n'en dit sur les papiers et projets du grand évêque, qu'il a des manuscrits ou du moins des copies à lui. « Il prétend connaître l'état des manuscrits mieux que les possesseurs (3). » Il n'y a là qu'un fait très naturel et très vraisemblable, quoique Sainte-Beuve semble n'y trouver qu'une vanterie; Ledieu se donne seulement le tort d'exploiter son avantage. Mais l'ancien secrétaire, le commensal vigilant de vingt années peut dire vrai, même pour servir ses intérêts; il peut rester cupide, sans avoir recours à l'exagération ou au mensonge.

Après cela, faut-il s'étonner de voir exhumer une œuvre de Bossuet, ignorée jusqu'ici et de l'écriture de Ledieu, comme les *Remarques?*

Un examen attentif montrera clairement, à ceux qui voudraient s'y livrer, que les corrections ajoutées aux manuscrits autographes des *Elévations* et des *Méditations*, que

(1) *Lundis*, t. XII, p. 208.
(2) *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 239.
(3) *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 240.

le manuscrit autographe des *Mémoires* et le manuscrit que nous publions sont d'une même main, celle de Ledieu; ici, plus jeune peut-être, en tout cas plus alerte que dans les corrections des *Méditations*, dont l'écriture est lourde, tourmentée, convenable enfin à l'âge du vieillard qui tient la plume. Mais, de part et d'autre, en tenant compte de ces différences accidentelles, on retrouve les mêmes traits essentiels et caractéristiques de l'écriture de Ledieu: ici, comme là, même manière de tracer les lettres *p*, *c;* pour cette dernière lettre, la ressemblance est très marquée, lorsqu'elle est la première d'un chapitre ou d'un mot; le *t*, dont le signe particulier est d'être barré très bas; le *d*, dont la boucle fait liaison avec la lettre suivante; par exemple, au manuscrit Exode, XVIII, à ces mots : « *des princes* », et, manuscrit 12819 (F. Fr. B. N.), 5° 289, à ces mots : « *des souffrances* ». Mais la lettre *l* est celle qui donne à l'écriture des *Remarques* son caractère spécial, et qui attire l'attention — comme toute singularité — dès qu'on ouvre ce manuscrit. Or, on en retrouve le même type dans les corrections autographes de Ledieu, ajoutées aux manuscrits, pareillement autographes, des *Méditations* et des *Elévations* de Bossuet.

Faisons remarquer, enfin, que l'auteur de cette copie a imité d'une façon trop soutenue, pour n'être pas consciente, l'écriture de Bossuet, qu'il avait sous les yeux. Cette imitation est même capable de donner, à certains passages, l'illusion d'un autographe du grand homme; à ce point que nous avons cru pendant quelque temps que les *Remarques* étaient un autographe de Bossuet. Tel libraire de Paris, entre les mains duquel la fameuse *Bible du Concile* est demeurée plusieurs mois, a porté le même jugement. Seul, M. l'abbé Lebarq ne s'y est point trompé, et néanmoins a reconnu que certains endroits, certains mots des *Remarques* avaient l'aspect caractéristique de l'écriture de Bossuet. Or, il y a dans cette imitation même la marque de Ledieu, dont l'admiration pour son maître allait parfois jusqu'à l'imiter dans son écriture.

Reste à savoir comment ce manuscrit est arrivé à la

Mazarine. Il n'est guère possible d'éclaircir le problème avec certitude. Voici, ce nous semble, l'hypothèse la plus probable.

L'éditeur des *Mémoires* de Ledieu, l'abbé Guettée, nous apprend que les manuscrits du secrétaire de Bossuet avaient été réunis à ceux de son maître, et déposés aux Blancs-Manteaux par D. Déforis, en vue de l'édition des œuvres de Bossuet, que préparait ce religieux. A la Révolution, il est donc possible que les papiers de Ledieu se soient trouvés parmi les manuscrits des bénédictins, pillés comme ceux des autres ordres, et réunis en un stock immense, à Paris, avec ceux qui arrivaient de province, à la suite, également, du pillage des couvents. Nous savons bien, en effet, par la déclaration du libraire Lamy, que Déforis avait eu la prudence de faire remettre en mains sûres les autographes de Bossuet, à la veille de la tourmente révolutionnaire; mais il n'y est point question des papiers de Ledieu. Nous pouvons donc conjecturer que le manuscrit 194 se trouvait dans le stock susdit, et fut compris dans le lot des 4.000 manuscrits qui échut à la Mazarine, lorsque, après la Révolution, ce stock lui-même fut réparti entre les différentes bibliothèques de Paris.

VII

Nous n'avons plus, maintenant, qu'à préciser le caractère de ces *Remarques*. Composées en vue de la prédication, il ne faut point s'étonner qu'elles soient surtout *morales*. Nos lecteurs ont pu constater, en effet, dans les citations précédentes, que l'auteur, toujours appuyé sur une interprétation solide de la lettre, a principalement en vue le sens moral, et en fait l'objet presque exclusif de ses remarques. Il ne s'arrête à l'explication du sens littéral qu'autant qu'il est obscur, l'éclaire d'un mot, et se hâte de retourner à son affaire principale. Encore un coup, il en devait être ainsi, vu la destination spéciale de ces

extraits et de ces notes. Par suite, il est aisé de concevoir combien la lecture de ce commentaire peut aider utilement la piété des fidèles. On peut donc affirmer que ces *Remarques* seront particulièrement goûtées des chrétiens, à la fois cultivés et pieux, lecteurs assidus des *Elévations* et des *Méditations sur l'Evangile*. Ces deux chefs-d'œuvre et les *Remarques* ont le même but moral, quoique par des voies différentes; et, ceux-là, d'une beauté achevée, celles-ci, avec moins de développements, mais parfaites en leur genre, appartiennent à cette catégorie des écrits de Bossuet formés des réflexions de ce grand homme sur le texte de nos saints Livres.

On le sait, les *Méditations sur l'Evangile* n'ont point ce titre dans l'autographe. Le vrai titre mis par Bossuet est celui-ci : *Réflexions sur l'Evangile*, auquel les éditeurs ont substitué l'autre, moins heureux. Car, suivant la judicieuse observation du cardinal de Bausset, dans les *Elévations* et les *Méditations*, Bossuet « parle des mystères de la religion, selon qu'il les trouve indiqués dans les Livres saints, et de la morale chrétienne, selon que Jésus-Christ l'a exposée lui-même dans son Evangile. Ses réflexions, ses preuves, ses mouvements d'éloquence sortent naturellement et sans effort, quoique avec une force irrésistible, du fond même du texte sacré. C'est le texte seul de l'Ecriture qui le conduit et l'entraîne. Il ne cherche jamais à ramener l'inspiration divine à l'appui des pensées d'un homme (1). » Bref, ce sont deux livres de remarques admirables sur des passages choisis de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec le dessein même de la Bible. Dans celles-ci, limitées au Pentateuque, on retrouvera la même méthode, la même fidélité à suivre pas à pas le texte sacré et la même pensée de Bossuet que ce *texte seul conduit et entraîne*, moins développée, mais avec autant d'élévation et plus de concision dans la forme, toujours parfaite, on l'a déjà montré.

Cette différence s'explique par la destination spéciale

(1) *Histoire de Bossuet*, livre VII, page 318. (Edition Vivès.)

de chacun de ces écrits. Les *Elévations* et les *Méditations* furent longtemps élaborées pour des âmes d'élite, il est vrai, mais incapables d'aller seules jusqu'au bout du sens de la parole de Dieu. Bossuet entreprit de les y conduire, leur développant, en deux chefs-d'œuvre, la pensée divine, avec une clarté et une mesure, une grandeur et une onction, un art admirables. Dans les *Remarques,* il indique seulement d'un trait les perspectives sans fin du texte sacré : brèves sentences dont il souligne la Bible, çà et là, aux bons endroits, pour se souvenir ou pour instruire : éclairs du génie enveloppant d'une lumière soudaine et rapide de vastes espaces, jusque-là restés dans l'ombre. Fécond labeur, auquel nous sommes redevables et de ces ouvrages immortels, dont nous parlions tout à l'heure, connus et lus partout, et d'autres encore enfouis comme l'étaient ces *Remarques.* Nous eûmes le bonheur de les retrouver, et nous les publions dans le but non seulement de faire connaître une œuvre inédite de Bossuet, digne de ce grand homme, mais aussi pour aider les fidèles dans ce que Mgr d'Hulst nomme l'*usage intérieur des Ecritures.*

« Parmi les catholiques pratiquants, » dit cet éloquent prélat (1), « le grand nombre est superficiel, frivole, ennemi de l'application. Ce qu'il lui faut, c'est une religion commode qui parle à sa sensibilité, à son imagination, et n'exige de lui ni efforts ni sacrifices. Déjà le culte a été simplifié pour ces chrétiens au rabais : une messe basse le dimanche, quelquefois un salut du saint Sacrement, pourvu qu'on y fasse de la musique de théâtre, et qu'il ait lieu à une heure tardive qui permette de s'y rendre au retour des courses, voilà ce qui leur tient lieu d'offices liturgiques, voilà ce qui doit suffire à nourrir leur maigre piété. Et l'on viendrait leur parler d'une lecture austère comme celle de la Bible ? d'une lecture qui fait travailler et réfléchir ? C'est impossible. La Bible de ces gens-là, c'est telle feuille du boulevard chargée de leur fournir leurs opinions, leurs pensées et le genre de foi qui est à leur mesure. A la suite

(1) *La Question biblique*, page 53.

des maîtres étranges qu'ils se sont donnés, ils défendent aujourd'hui la religion et le prêtre; demain ils souriront de plaisir aux blasphèmes élégants d'un apostat disert et onctueux. Vous n'obtiendrez jamais d'eux qu'ils lisent Isaïe ou les livres de Moïse, et c'est peut-être un bien; car s'ils se mettaient à cette lecture dans l'état d'esprit où nous les voyons, ils pourraient y trouver un écueil pour ce qui leur reste de croyance.

« Mais il y a encore, grâce à Dieu, des familles chrétiennes; il y en a où l'irrémédiable frivolité des classes qui s'appellent dirigeantes n'a pas encore pénétré, où l'éducation a gardé sa marque religieuse et austère. Là, il y aurait beaucoup à faire au point de vue des enfants. Lire en famille les parties historiques de l'Ancien Testament, en omettant tout ce qui ne convient pas au jeune âge; donner ainsi aux esprits qui s'éveillent le goût et le respect des Ecritures, plus tard mettre successivement dans la main de l'adolescent le Nouveau Testament tout entier, puis les Psaumes, les livres Sapientiaux, les Prophètes; réserver pour l'âge adulte quelques morceaux mis à part dans *la Genèse* et *le Lévitique*, et enfin le *Cantique des Cantiques*, voilà ce qu'un père chrétien peut faire pour ses fils, une mère pour ses filles, sous la direction et avec les conseils d'un prêtre éclairé. J'affirme qu'une éducation ainsi conduite, sans rien ôter aux loisirs que réclame la formation littéraire et scientifique, donnera à l'âme qui l'aura reçue une trempe surnaturelle qu'on ne connaît plus parmi nous, et dont l'absence explique la facilité des apostasies, la difficulté du retour à la croyance.

« Alors on verra des chrétiens forts et tendres, parce qu'ils seront nourris de la douceur et de la vigueur de l'esprit de Dieu. Alors la pratique des sacrements ne sera plus le scandale des indifférents ou des impies, parce qu'elle produira dans les âmes bien préparées les fruits de rénovation morale que le monde s'attend à trouver sur les plantes arrosées du sang de Jésus-Christ.

« Tel est l'usage intérieur des Ecritures. La piété y trouve son aliment. Les paroles inspirées reviennent

d'elles-mêmes aux lèvres du chrétien qui prie. Quand elles se présentent à sa mémoire, son esprit s'illumine, son cœur s'échauffe, les pensées de foi qu'il s'efforçait d'évoquer dans la méditation prennent tout à coup une portée plus haute, une puissance nouvelle, une fécondité inattendue. Assiste-t-il à la prédication? Les sources où l'orateur sacré a puisé ses enseignements lui sont familières : il pénètre aisément dans le fond des mystères qu'on lui expose. Dans ce colloque intime qu'il échange après la communion avec la Victime de l'autel, il trouve, pour parler à son Dieu, le langage de Dieu même. Tout se transforme, tout s'élève dans cette âme sous l'action de l'esprit qui a inspiré les Écritures.

« Cet usage de la Bible n'est pas seulement plus intime, plus sanctifiant, plus consolant que celui qui relève de l'apologétique et de l'exégèse; il est surtout plus fréquent et plus général. C'est le petit nombre qui pourra suivre les discussions ardues de la critique : c'est le peuple chrétien tout entier qui, dûment initié, saura s'approprier la moelle cachée dans les saintes lettres. »

Les *Remarques* aideront puissamment à une si féconde lecture de la Bible pour la partie des Livres saints qu'elles éclairent. Car Bossuet s'y applique uniquement, avec bonheur, à rendre accessible la parole de Dieu, en sorte que l'âme puisse s'en nourrir, et d'elle seule. Tout son but est là; il ne dit que ce qu'il faut pour l'atteindre, évitant de substituer par des réflexions oiseuses la pensée de l'homme au Verbe de Dieu. C'est ainsi qu'il entendait la traduction et l'explication de l'Ecriture pour lui-même et pour les autres. Il en fait l'aveu à son ami le maréchal de Bellefonds : « Je vois avec regrets que quelques-uns affectent de lire une certaine version, plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans les versions les plus simples la sainte vérité de Dieu... Aimons la parole de Dieu pour elle-même; que ce soit la vérité qui

nous touche, et non les ornements dont les hommes éloquents l'auront parée (1). » De quel prix sera donc pour nous un commentaire de la Bible, même partiel, fait par un si grand maître ! Quelle lumière, quelle force, quel apaisement pourraient en attendre les âmes tourmentées, en ce siècle, du besoin de Dieu ! A l'école de Bossuet, elles apprendraient à chercher et à trouver dans la Bible *Celui* qui leur manque, dont le grand évêque de Meaux écrivait au maréchal de Bellefonds : « Soyons pleins de lui : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu, nos discours des discours de Dieu, toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Ecriture. Dites-moi, je vous prie, comment vous vous trouvez de ce pain de vie. N'y goûtez-vous pas la vie éternelle ? Ne s'y découvre-t-elle pas de plus en plus ? Ne vous donne-t-elle pas une idée de la vie que nous mènerons un jour avec Dieu (2) ? »

(1) Lettres de Bossuet au maréchal de Bellefonds, XXIV (éd. Lebel).
(2) Lettres diverses, XXXIII.

O. Rey,
Du Clergé de Paris.



UNE NOUVELLE HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE (1)

Le R. P. Longhaye nous explique dans sa préface les motifs qui l'ont poussé à publier cet ouvrage. « Bien des œuvres, dit-il, se sont déjà produites sur ce thème et quelques-unes jouissent d'un crédit universel, mérité par les recherches, le talent, l'esprit, le style. Malheureusement, quel que puisse être le dessein formel des auteurs, beaucoup d'entre elles sont, en fait, subtilement imprégnées de rationalisme, de naturalisme, de scepticisme religieux, moral ou simplement littéraire. Or, n'y eût-il que ce dernier point, il suffirait à les rendre périlleuses. » C'est là une observation très juste. La passion religieuse ou l'esprit de parti influe sur les jugements littéraires, et les fait dévier de la vérité. Il y a là un véritable péril pour la jeunesse studieuse. Un ouvrage qui se place au-dessus de toutes ces querelles de partis et qui puise ses inspirations dans un amour sincère du bien, est appelé à rendre les plus grands services, surtout quand il est le fruit de longues études, et qu'il porte la signature d'un juge autorisé tel que le père G. Longhaye.

(1) *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*, par le R. P. G. Longhaye, t. Ier, gr. in-12, xi-388 pages. Paris, Victor Retaux, 1895.

L'ouvrage aura quatre volumes qui correspondent aux diverses étapes qu'a parcourues notre littérature au XVII[e] siècle. D'abord une époque de préparation, les précurseurs et les contemporains des premiers maîtres; c'est le sujet du premier volume. Le second sera consacré à l'étude des quatre grands génies qui ouvrent la marche, et commencent la série des glorieux chefs-d'œuvre qui vont se succéder sans interruption. « Ils composent, dit l'auteur, un groupe admirable, celui des initiateurs ou, si l'on veut, des créateurs. Ils n'arrivent, il est vrai, que préparés et comme introduits par le travail collectif d'un demi-siècle; mais les premiers ils savent choisir et fixer d'une main souveraine les éléments de bon aloi ». C'est Corneille, Pascal, Bossuet et Molière. A leur suite immédiate ou presque en même temps se montre une seconde génération de modèles, Boileau, Racine, La Fontaine parmi les poètes, Fénelon, La Bruyère parmi les prosateurs. Cette seconde génération n'est pas montée si haut que la première. Mais on aurait tort de la déprécier. Elle continue dignement et complète la précédente. Pour la perfection de la forme, la sûreté du goût, elle ne leur est point inférieure. L'originalité et la verve créatrice, quoique moins puissantes, ne leur font point défaut. Ce sera la matière du troisième volume. Dans un quatrième, enfin, seront étudiés quelques écrivains hors cadre qui, sans être des littérateurs de profession, cultivèrent les lettres avec beaucoup d'éclat, M[me] de Sévigné, Saint-Simon, M[me] de Maintenon. Le tout se terminera par une revue générale où se trouveront indiqués les caractères de cette littérature et les services qu'elle a rendus.

Le plan, comme on le voit, se distingue par une grande simplicité. Il est assez d'usage de multiplier les divisions dans cette période de notre histoire littéraire. Il y a l'époque d'Henri IV, celle de Richelieu. Puis vient la Régence, et enfin la guerre des Frondes. Ces divers mouvements politiques viennent se refléter dans les lettres. Des œuvres nombreuses ont vu le jour, diverses d'esprit et de couleur. Des genres ont eu un moment de vogue, puis sont tombés et ont fait place à d'autres genres. Mais malgré

toutes ces variations, les grands traits de la littérature demeurent les mêmes, et, comme le fait observer le père Longhaye, « ces trois ou quatre époques semblent bien n'en faire qu'une seule, époque de tâtonnements et d'essais ». On peut critiquer cette manière de voir, mais il est certain qu'elle contribue à l'intérêt de l'ouvrage, qu'elle permet de mieux se rendre compte du mouvement littéraire, et d'en suivre avec plus d'aisance les progrès successifs.

Venons maintenant au premier volume qui est surtout l'objet de cette étude. Le XVIIe siècle est la plus belle époque de notre littérature française. D'où vient cette perfection ? A-t-elle été préparée ? Quelles en sont les causes ? Rien ne se fait dans les lettres par secousse et par cascade. Le fleuve tantôt se précipite, et devient rapide et impétueux, tantôt il a un cours paisible et un mouvement continu, mais c'est toujours le même fleuve. Le XVIIe siècle se rattache par des liens étroits au XVIe; s'il se présente avec d'autres caractères, s'il a des qualités d'harmonie, de mesure que n'avait pas le XVIe, s'il le dépasse par l'éclat et la perfection soutenue, diverses influences ont préparé ces résultats. L'auteur en indique deux qu'il étudie avec soin, les cercles et l'académie.

Le cercle qu'on désigne sous le nom de l'hôtel de Rambouillet exerça pendant un quart de siècle une sorte de magistrature. Là se réunirent tout ce qu'il y avait de beaux esprits en France. Les écrivains se trouvaient côte à côte avec les grands seigneurs. Ceux-ci y prirent l'habitude des conversations sérieuses, ceux-là purent se former à la politesse et à la bonne tenue. L'influence de l'hôtel de Rambouillet fut considérable, et à tout prendre, salutaire. Si elle ne put corriger l'abus du précieux, l'affectation du bel esprit, elle donna de la dignité aux lettres, assainit les mœurs, épura la langue. Il n'en fut pas de même des réunions qui se tinrent chez Mlle de Scudéry, et qui durèrent jusqu'à la fin du siècle. Elles prétendirent recueillir l'héritage de l'hôtel de Rambouillet. De fait, elles eurent beaucoup de vogue. L'élite de la société se pressa aux samedis du Marais. On y vit les Rohan, les La Rochefoucauld, Mas-

caron et Fléchier. Malgré ces illustres visiteurs, le cercle ne se maintint pas au niveau du précédent. L'esprit s'abaisse, devient bourgeois, puis le pédantisme s'affiche d'une manière ridicule. Deux chapitres, l'un sur la langue, l'autre sur l'Académie, terminent ce premier livre. On y trouvera fort bien résumé tout ce qui regarde la naissance, les premiers débuts, l'organisation, et les premiers travaux de cette institution qui fait la gloire des lettres françaises.

Dans les deux livres qui suivent se dessinent déjà les traits principaux de notre littérature classique. Des noms importants apparaissent. Balzac et Voiture préparent la voie aux génies illustres qui sont sur le point d'entrer en scène. L'un donnera de l'ampleur, de l'harmonie et de la correction à la phrase. Il fera la rhétorique de la langue française, pour employer une expression qui représente assez fidèlement son œuvre et son rôle. L'autre enseignera l'urbanité, le tour galant et imprévu, et ce sera un progrès d'un autre genre pour la prose. Puis nous entrons en plein courant dans la gloire de notre grand siècle. C'est Descartes, Saint-Evremont, La Rochefoucauld, le cardinal de Retz, et, à côté, une foule de noms obscurs et d'œuvres secondaires qui, avec des défauts nombreux, offrent des qualités brillantes, les romans de l'*Astrée*, de *Cléopâtre*, *Cyrus*, la *Clélie*. Signalons aussi une œuvre charmante dont le bon goût, la sobriété, le style mesuré et contenu contrastent avec la prolixité, le raffinement, la recherche des romans de la même époque, la *Princesse de Clèves*, par Mme de la Fayette.

L'histoire n'a produit dans cette période aucune œuvre qu'on puisse mettre en regard de celles de l'antiquité, et il faut aller jusqu'à Bossuet pour trouver un historien digne de ce nom. Le révérend père nous expose avec beaucoup de sagacité les causes de cette pénurie. Il y a là quelques pages fort intéressantes. Les uns l'attribuent au manque de critique. D'autres en rendent responsables l'esprit même du XVIIe siècle, la constitution de la société et l'habitude de confondre le roi avec la nation, et de ne voir dans l'histoire que les actions de quelques chefs d'état, les hauts faits des

grands capitaines, de n'étudier la société que dans la cour des princes et les intrigues des cabinets. Toutes ces causes peuvent avoir influé. Mais il en est une que l'auteur relève avec raison. C'est la préoccupation exclusive du style, et le désir trop scrupuleux d'imiter les anciens. On risquait par là de travestir plus ou moins l'histoire moderne, et d'effacer la couleur locale. Ce n'était pas là l'inconvénient le plus grave. La morale des païens est empreinte d'un naturalisme souvent élevé, parfois grossier et vulgaire. Chez les peuples modernes, le christianisme a propagé d'autres principes, d'une élévation incomparable et d'une pureté irréprochable. L'imitation étroite des anciens a empêché de faire appel aux principes de cette sagesse chrétienne, et par conséquent d'apprécier sainement la marche des événements et la vie des peuples.

Quelle que soit l'influence de ces diverses causes, l'histoire est alors à peu près stérile. On peut citer sans doute l'*Histoire universelle* de Théodore Agrippa d'Aubigné qui n'est guère que le tableau assez confus des guerres de religion jusqu'à l'édit de Nantes, l'*Histoire universelle* de Jacques Charron et l'*Histoire générale de France* de Scipion Dupleix. Mais ces histoires sont remplies de légendes, nous font remonter sérieusement à Gomer, fils de Noé, et racontent les faits et gestes des prédécesseurs de Pharamond, à commencer par les patriarches. Un seul nom ressort au milieu de la foule, c'est celui de Mézeray. Son histoire est remarquable par certains côtés. « Il sait attraper, dit l'auteur, le ton de la narration historique, vive, sobre, éloquente dans sa brièveté. »

Mais si le champ de l'histoire n'a rien produit de grand, il n'en est pas de même des mémoires. Ici nous avons la richesse et même l'exubérance. C'est d'abord Conrart, La Rochefoucauld, la grande Mademoiselle, Gourville et beaucoup d'autres encore, puis le cardinal de Retz, Mme de Motteville, et plus tard Saint-Simon. L'auteur détache de la galerie deux figures bien opposées l'une à l'autre, mais toutes deux très en relief, et qui dominent de très haut dans cette pléïade célèbre, le cardinal de Retz et Mme de Motte-

ville. Ces deux personnages nous paraissent avoir été très bien saisis, et analysés avec profondeur et délicatesse. Le lecteur parcourra ces pages avec plaisir. Nous y insistons.

Le personnage du cardinal de Retz est assez complexe et difficile à représenter au vif. Voilà un fils de famille qui est poussé malgré lui dans la plus sainte des vocations, qui fait tous ses efforts pour arracher de ses membres, selon son expression, cette robe de Déjanire, et qui ne peut y parvenir. Devenu évêque, il en remplit les devoirs avec une certaine exactitude, tout en se livrant à ses passions sans aucun scrupule. Il rêve le rôle d'un Catilina et fomente la guerre civile. Puis, à la fin de ses jours, il semble revenir à résipiscence, paie ses dettes, vit dans la solitude et termine ses jours dans les pratiques d'une vie austère et dans les sentiments d'une pénitence sur la sincérité de laquelle, il faut l'avouer, plane un certain doute. Evidemment, ce serait une folie de vouloir absoudre des fautes si énormes. On ne peut même plaider les circonstances atténuantes. Il faut s'en tenir à l'écrivain qui est incomparable. A part quelques incorrections, la langue est alerte, vive, toute en saillies spirituelles. L'observation morale y éclate en maximes marquées au coin du bon sens, souvent profondes. On y rencontre des scènes d'un dramatique saisissant, ou d'un comique plein de sel et de vigueur. Ses portraits enfin y sont tracés de main de maître, très nombreux, très variés.

Mme de Motteville fait contraste avec le cardinal de Retz. Le révérend père s'est attaché à dépeindre cet écrivain, à le mettre en pied, à nous le faire connaître sous toutes ses faces. Il a trouvé sur sa route une belle âme, un noble caractère, une vertu irréprochable, un talent supérieur d'artiste. Il s'est épris d'une vive admiration et d'une sorte d'amitié pour cette confidente de la reine mère, et nous fait partager ses sentiments. Il nous montre comment cette femme a rencontré l'art en remontant à sa source, dans la supériorité d'une nature exquise et délicate, appliquée au spectacle de la vie, et l'exprimant avec une noble ingénuité. Elle excelle à soulever un coin du voile qui cache les mystères

de la cour. Après Saint-Simon, La Bruyère, Bourdaloue et Bossuet, on peut y trouver un supplément d'utiles informations. Il est un petit coin qu'elle s'est choisi et qu'elle démêle très bien. A côté de la foule ambitieuse qui court après les grâces et les faveurs du souverain, elle nous fait ressouvenir du petit nombre qui ne demeure auprès des rois que par devoir et par vertu. Terminons par une citation intéressante. « Mme de Motteville a deux sources d'inspiration, deux muses pour ainsi parler : la droiture d'esprit et la hauteur du caractère, le bon sens et le cœur. C'est leur influence unie qui soulève de temps à autre et colore sa diction, simple d'ordinaire, négligée par instants. De là nombre de traits sensés et nobles, d'ailleurs brefs, et qui naissent du récit le plus aisément du monde ; quelquefois une ironie sans fiel, un mot de pitié fine et douce pour les frivolités et les travers. » (1)

Après la prose et les prosateurs viennent les poètes. Ronsard avait essayé de réformer notre poésie en revenant à l'étude des grands modèles de l'antiquité, et surtout en s'attachant à en reproduire les procédés avec une fidélité scrupuleuse. Cette réforme échoua parce qu'elle était mal conçue, trop précipitée, artificielle. Mais elle laissa des traces profondes et prépara l'œuvre de Malherbe et de Boileau. Après une esquisse rapide des trois grandes phases qu'a parcourues notre poésie, les chansons de gestes, le *Roman de la Rose*, Ronsard, l'auteur aborde l'étude de Malherbe. Dans Malherbe on doit d'abord considérer le poète lyrique. Il faut avouer que le portrait n'est pas flatté, les éloges sont maigres. « Il a le souffle, mais court; l'élan, mais vite lassé. Il sent peu la nature, d'ailleurs trop asservi au préjugé mythologique. » Que dirait Boileau de cette appréciation ? Après tout elle ne manque pas de justesse. Ajoutons toutefois qu'un côté est laissé dans l'ombre. Malherbe a l'haleine courte, il sent peu la nature. Cela est loin d'être un paradoxe. Mais ne peut-on pas dire que notre Malherbe a du génie, que, s'il doit beaucoup au travail, par

(1) Page 203.

son énergie persévérante il arrive souvent aux inspirations des grands poètes?

Du poète, passons au réformateur. Ici l'éloge est moins parcimonieux. L'autorité du maître fut immense. Il exerça une sorte de royauté littéraire. Dans sa réforme littéraire, Malherbe a visé à la fois la langue, la versification et la poésie. Pour la langue, il réclame la pureté, la docilité au bon usage. Il veut qu'elle soit d'une limpidité parfaite. Il se montre passionné pour la précision. La versification est pour lui la théorie de l'art difficile. Mais, là, il n'a rien inventé. Ronsard lui avait légué une prodigieuse variété de mètres. Il n'a eu qu'à faire le triage. Quant à la poésie, il prône avant tout la prédominance de la raison, mais c'est aux dépens de l'imagination et de la sensibilité. Il place très haut l'ordre, la composition, la logique. C'est le critérium de la grande et belle poésie. N'est-ce pas la réduire à n'être qu'un effort de tête? Nous acquiesçons à ce jugement que porte l'auteur, lorsqu'il avance que le métier l'absorbe jusqu'à le distraire plus ou moins de l'art et de la poésie.

Après Malherbe, la poésie est loin de prendre son essor. Notre génie semble s'épuiser de plus en plus, ou du moins les œuvres de haut vol se font de plus en plus rares. Il faut attendre Corneille, Racine et Molière. Ce n'est pas que l'activité littéraire se soit ralentie. Les poètes pullulent, mais rien de grand et d'achevé ne répond à cette activité exubérante. La poésie légère se manifeste sous des formes assez variées. Nous avons la pastorale dans Racan et Segrais, le burlesque et l'héroï-comique dans Scarron. Le sonnet continue à fleurir un peu partout. Il est en grand honneur et excite l'émulation de tous nos gens de lettres. Voiture, Godeau, Sarrazin le cultivent avec plus ou moins de succès. Deux sonnets, l'un sous le nom de *Job*, l'autre sous le nom d'*Uranie*, eurent le privilège de passionner les esprits. Ce fut une bataille littéraire qui dura assez longtemps et partagea toute la société galante. Il y eut les Jobelins et les Uraniens. Le prince de Conti tenait pour Benserade, auteur de *Job*, et la duchesse de Longueville soutenait à outrance le parti de Voiture et d'*Uranie*.

On essaya aussi les genres plus élevés. Il y eut même des efforts répétés pour ressusciter le poème épique et l'acclimater en France. Scudéry chanta les exploits d'Alaric. Desmarets aborde un sujet plus intéressant et plus sympathique, la conquête des Gaules par Clovis. Le Père Le Moyne, séduit par l'héroïsme de saint Louis et ses actions éclatantes, consacre au grand monarque un long poème de dix-huit chants et de plus de quinze mille vers.

Voici la liste de ces divers poèmes dans l'ordre chronologique. Le premier en date est celui du père Le Moyne. Au moins les sept premiers chants paraissent-ils peut-être dès 1651, à coup sûr en 1653. En 1654 sont publiés les douze premiers chants de la *Pucelle*, de Chapelain ; en 1657, *Clovis*. L'année 1660 voit naître le *Saint Paul*, de Godeau, et le *David*, de Lesfargues. A leur suite marchent le *Jonas*, de Corax (1663) ; le *Charlemagne*, de Le Laboureur (1664) ; le *Childebrand*, de Carel de Sainte-Garde (1666). En 1669, l'infatigable Desmarets donne une *Sainte Madeleine*, puis, sous le pseudonyme de Boisval, une *Esther*, en 1670. Enfin, Charles Perrault, l'ennemi des anciens, l'auteur des contes, ferme la liste avec son *Saint Paulin de Nole* (1686).

On voit, par cette énumération, quelle activité opiniâtre déployèrent les poètes. Cependant, la tentative de restaurer l'épopée n'a pas abouti, et elle ne pouvait aboutir. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître deux sortes d'épopées. Les unes, appelées naturelles, sont le fruit de l'inspiration de tout un peuple. Elles naissent peu à peu et par une sorte de spontanéité qui ne s'exerce que dans l'enfance des sociétés. C'est l'histoire primitive, agrandie et transformée par l'imagination. L'élément qui la constitue est la légende et le merveilleux. Il ne pouvait être question alors de cette sorte d'épopée. La civilisation était trop avancée. Il y avait dans les esprits une trop large part donnée au calcul et à la réflexion. L'époque se refusait à une nouvelle chanson de geste. Les autres épopées, appelées savantes et artificielles, sont l'œuvre d'un poète qui travaille à loisir dans son cabinet, qui a beaucoup lu, beaucoup médité, et qui, tout

rempli du souvenir des anciens poèmes, tâche de les reproduire dans ses ouvrages. L'épopée savante est toute d'imitation et de procédé. On s'est fait un type du poème épique, et on s'efforce de le réaliser. Ces sortes d'épopée ne sont pas nécessairement inférieures aux premières. Seulement l'art y paraît davantage, et il faut plus de génie pour le dissimuler.

L'épopée artificielle seule était possible, seule elle avait quelque chance de succès. En Italie, elle avait parfaitement réussi, et Le Tasse avait doté sa patrie d'un chef-d'œuvre avec la *Jérusalem délivrée*. Pourquoi a-t-elle échoué en France? Il faut d'abord accuser l'infériorité des auteurs qui tentèrent l'entreprise. Aucun n'était de la taille d'un Virgile ou d'un Torquato Tasso. En outre, il est nécessaire de tenir compte de certaines idées courantes qui paralysaient le génie et comprimaient l'essor de l'inspiration. Malherbe avait réduit la poésie à une sorte de métier. On apprenait à composer des poèmes comme on apprenait à construire une maison. On traça les règles du poème épique; on indiqua les procédés à suivre, et surtout on attribua à ces règles une sorte de fécondité créatrice. Il n'y avait qu'à suivre les routes tracées, à imiter les anciens; on ferait aussi bien et même mieux, puisqu'on avait une plus grande expérience.

Scudéry nous étonne par sa candeur et son ingénuité. Il a lu, dit-il, non seulement Aristote, Horace, Macrobe, mais encore Scaliger, Le Tasse, Castelvetro, Vida, Vossius et quantité d'autres. Après seulement et passant de la théorie à la pratique, il a relu fort exactement l'*Iliade* et l'*Odyssée*, l'*Enéide*, la *Pharsale*, la *Thébaïde*, les *Rolands amoureux* du Boyardo et de l'Arioste, l'incomparable *Hiérusalem délivrée* du fameux Torquato, etc., etc. Le voilà donc armé de toutes pièces. Ne possède-t-il pas les règles tirées de tant de grands hommes et par conséquent infaillibles? (1) Evidemment le chef-d'œuvre va paraître.

Chapelain parle avec la même confiance. « J'ai apporté

(1) Scudéry, préface d'*Alaric*, cité par le P. Longhaye, p. 319.

seulement à l'exécution de mon projet une connaissance assez passable de tout ce qui était nécessaire... J'ai voulu voir si l'épopée était vraiment impossible, et si la théorie, qui ne m'en était pas tout à fait inconnue, ne me servirait pas à montrer à mes amis par mon exemple que, sans avoir une trop grande élévation d'esprit, on la pouvait mettre heureusement en pratique » (1).

C'est là peut-être la principale cause de cet avortement. La superstition des règles a étouffé le génie, l'a empêché de se frayer des routes nouvelles. L'originalité devenait impossible avec un pareil système. Est-ce à dire toutefois que ces œuvres n'aient pas un mérite réel, que nous devions regretter tant d'efforts comme s'ils avaient été dépensés en pure perte ? Ce serait une erreur de le croire. Le génie français a marché tout en suivant la voie qui n'était pas la plus sûre. Dans ces poètes qui ont été peut-être trop décriés, il y avait des hommes d'un talent supérieur. Quelques-uns même ont fait preuve de génie. Dans leurs œuvres brille plus d'une page qui dénote le poète de première force, et qui accuse une véritable inspiration. Nous les jugeons d'après Boileau qui a jeté sur eux une teinte de ridicule. Mais Boileau exagère pour les besoins de sa cause.

Le poème d'*Alaric* est médiocre dans l'ensemble. C'est un cadre à descriptions de toutes sortes. Scudéry a pris lui-même la peine de les cataloguer. Il a compté cent quarante-sept descriptions, et toutes très variées : plusieurs matins, plusieurs soirs, plusieurs nuits, une tempête, forces batailles navales ou terrestres, un bon général, un bon ministre et un mauvais, une forêt, un ours. Mais dans les détails il y a une grande richesse d'imagination. Comme dit l'auteur, il y avait en lui l'étoffe d'un maître ; avec plus de goût, ce romancier eût pu devenir un vrai poète. Le père Le Moyne ne mérite pas le discrédit où il était tombé. Du reste on en revient sur son compte, il y a une tendance assez prononcée à le réhabiliter, et il a obtenu de la part d'écrivains universitaires une suffisante justice. Corneille disait de lui que,

(1) CHAPELAIN, préface de *la Pucelle*, citation du P. Longhaye.

s'il était venu plus tard, il aurait été le maître de tous les poètes français. « C'est un poète de sang et de race, mais trop peu maître de sa fougue, un versificateur original, admirable par instants, mais peu soutenu, le plus souvent négligé, quelquefois bizarre et touchant même au grotesque; bref, un talent supérieur qui, au tort d'être venu vingt-cinq ans trop tôt, en joint un autre beaucoup moins excusable, celui de ne pas s'imposer à lui-même un assez patient travail (1). »

L'ouvrage se termine par l'histoire de la poésie dramatique. Elle est très curieuse à cette époque, mais fort embrouillée. Dans cette foule de productions bizarres et d'auteurs de qualités fort diverses, on peut distinguer deux écoles : celle qui procède de la Renaissance, et qui prétend reproduire le type de la tragédie antique, et celle qui continue le drame du moyen âge. Ronsard a donné l'éveil, d'autres ont suivi, Jodelle, Garnier, Montchrestien. On imite surtout Sénèque. La tragédie est encore embarrassée d'éléments lyriques. Mais la forme est trouvée, et elle restera en dépit de modifications de détails. Nous aurons la division par actes, les récits, les monologues, le dialogue par antithèses, les vers de douze syllabes.

Mais à côté vivait un autre théâtre. C'était le théâtre populaire, reste des drames du moyen âge, mystères, moralités, farces. Les confrères de la Passion restaient les maîtres de l'hôtel de Bourgogne, seul théâtre public autorisé dans Paris. Ils avaient le monopole des représentations dramatiques. Vers la fin du XVIe siècle, ils s'avisèrent d'ouvrir les portes de la maison à quelqu'une de ces troupes voyageuses, jusque-là écartées comme rivales. Celle de Valleran-Lecomte y fit son apparition dès 1599. Elle avait à ses gages un poète d'une fécondité prodigieuse Alexandre Hardy.

Il est utile de s'arrêter quelques instants sur cet homme singulier. Nous avons parlé de sa fécondité. Quelques-uns lui attribuent 800 poèmes, d'autres 500. Il puisa à toutes

(1) LONGHAYE, p. 329.

les sources, latine et grecque, italienne, surtout espagnole. Il ne dédaigne aucun genre, fait bon marché de toutes les règles. L'action dure parfois vingt années. Sur la scène on passe de la terre au ciel et aux enfers. On se promène de Paris à Rome et à Athènes. Il n'y a ni goût ni style. Mais avec cela il y a du mouvement dans ses pièces. Il a l'instinct du drame, et une certaine divination de ce qu'il exige. Ses prédécesseurs sont lyriques et oratoires, et il commence à être vraiment dramatique. Il y a des situations qui intéressent, des ébauches de caractère. « Homme de transition, dit fort bien le père Longhaye, dramaturge malheureux mais utile, servant de modèle provisoire à des héritiers qui le dépasseront de cent coudées, s'il n'est pas un maître, un auteur dans la force glorieuse du terme, au moins est-il plus qu'une curiosité littéraire; il est impossible de l'admirer, mais il y aurait injustice à lui refuser quelque reconnaissance, à ne pas lui attribuer, au moins en partie, une sorte de réhabilitation du théâtre dont l'effet se montre au moment où Hardy lui-même disparaît » (1).

La seconde phase de notre théâtre au début de ce siècle est représentée par Mairet. Il eut le mérite de donner le premier une pièce vraiment classique. Sa *Sophonisbe* a encore bien des défauts. Ses inventions ne sont pas heureuses, les situations forcées et romanesques, le style inégal. Il n'y a pas une véritable grandeur morale dans les caractères. Mais déjà se dessinent les traits principaux du genre que Corneille et Racine conduiront à la perfection : simplicité naturelle de l'intrigue, vigueur des caractères, profondeur dans l'analyse du sentiment, et parfois délicatesse dans l'expression et éloquence passionnée du langage, l'action régulière, enfermée dans l'enceinte du palais et s'achevant dans l'espace de vingt-quatre heures. A en croire une préface qui se trouve en tête de l'édition de 1631, il aurait obéi aux conseils du cardinal de La Valette et du comte de Cramail, ses protecteurs, en se tournant du côté des Italiens et plus tard des anciens. « Le désir qu'il eut de leur plaire

(1) Longhaye, p. 358-359.

à tous deux le fit étudier avec soin sur les ouvrages de ces grands hommes où, après une exacte recherche, à la fin il trouva qu'ils n'avaient eu de plus grand secret que de prendre leurs mesures sur celles des anciens Grecs et Latins, dont ils ont observé les règles plus religieusement que nous n'avons fait jusqu'ici (1). »

Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie*, rapporte à Richelieu tout l'honneur des progrès de notre théâtre. C'est là une exagération évidente. Mais, de fait, l'influence du cardinal se fit sentir sur cette partie de notre littérature. Que faut-il penser de cette ingérence du grand politique? Fut-elle heureuse ou malheureuse? C'est la question qui est examinée dans un excellent chapitre. Richelieu contribua au progrès du théâtre par la protection dont il entoura les auteurs, et par l'impulsion vigoureuse qu'il donna aux lettres. Il se mêla lui-même au mouvement, et aspira à la gloire dramatique. Là, il eut des déceptions de plus d'une sorte, et il triompha avec plus de difficulté que dans le domaine de la diplomatie. Son action fut même gênante pour les grands poètes. Il voulut user de son autorité pour discipliner le génie. La règle des trois unités était à peu près dans la tradition. Ronsard en avait fait une loi. Mais les opposants étaient nombreux. Avec Richelieu elle s'établit en souveraine, et devint une règle absolue et inviolable. On sait la gêne de Corneille, les efforts qu'il fait pour s'accommoder à cette loi. La règle de trois unités a été dès lors à peu près observée, et elle a fait partie du code dramatique adopté par nos poètes au XVIIe et au XVIIIe siècle. Est-ce un bien? Est-ce un mal? La question a été souvent débattue. Le père Longhaye condamne le système des trois unités: « Que de thèmes excellents, dit-il, deviennent impossibles faute de s'ajuster à ce lit de Procuste où d'Aubignac et Chapelain prétendaient mesurer tout! Voilà notre théâtre appauvri d'autant et la tragédie classique en péril prochain de monotonie et de langueur » (2). Cette appréciation nous

(1) *Discours sur la poésie*, préface de l'édition de Mairet, 1631.
(2) LONGHAYE, p. 371.

semble sévère. Racine a porté allègrement le joug des trois unités, nous ne voyons pas que la tragédie en ait reçu grand dommage, et qu'elle ait été en péril de monotonie et de langueur.

Un nom résume fidèlement cette époque de transition, c'est Rotrou. Doué d'un talent facile et vigoureux, il débute à l'âge de dix-neuf ans et, dans l'espace de vingt-deux années, il trouve le temps de composer trente-six pièces. Avec une rare souplesse d'esprit, il suit tour à tour les divers courants de l'époque. Ses premières pièces sont dans le genre romanesque, il est sous l'influence de Hardy. Quand Mairet publie *Sophonisbe*, il change de direction, se tourne vers les anciens et devient classique. Corneille enfin achève son éducation dramatique. Liés tous deux d'une amitié intime, ils furent en relations fréquentes. L'action de Corneille se fait sentir surtout dans trois de ses drames: *Saint-Genest* (1646), *Venceslas* (1647), *Chosroès* (1648). *Saint-Genest* est la plus originale, sinon la plus parfaite. Le sujet est très piquant par lui-même, et la manière dont il est traité ne l'est pas moins. Un comédien tourne en dérision, sur le théâtre, les cérémonies chrétiennes ; il est touché de la grâce, se convertit et meurt martyr. Voilà deux drames superposés l'un sur l'autre. Ils s'unissent ensemble avec une habileté qui dénote une rare intelligence des combinaisons dramatiques. Les mœurs des comédiens sont dépeintes avec un naturel parfait. Le style est tantôt familier, tantôt sublime ; tous les tons s'y mêlent, et il n'y a pas de disparates. *Chosroès* et *Venceslas* sont des tragédies moins originales, mais peut-être plus voisines de la perfection. *Chosroès* met en scène l'héritier du trône de Perse, entraîné à la révolte par la haine d'une marâtre et par la faveur impérieuse des satrapes, qui le font roi malgré lui. C'est la peinture des mœurs tortueuses et sanguinaires d'une cour orientale. *Venceslas* offre plus d'intérêt et de grandeur morale. Le poète y dessine le tableau d'une âme héroïque et violente, qu'une sorte de fatalité pousse au crime et qu'un profond sentiment d'honneur ramène à la vertu et à l'honneur. Quand on voit la distance qui sépare

ces dernières pièces de celles de sa jeunesse, on se demande ce qui lui a manqué pour arriver à la perfection. Il a été emporté à l'âge de quarante-et-un ans par une mort prémamaturée. Qui sait si une vie plus longue ne nous aurait pas apporté des chefs-d'œuvre qu'on pourrait mettre à côté des œuvres de nos grands maîtres ? En tout cas, c'est une des figures les plus intéressantes de l'époque. Après une vie toute consacrée aux lettres, il exposa librement sa vie dans une maladie contagieuse qui éclata à Dreux, sa ville natale, et mourut victime de son dévouement. C'est, en outre, le type vivant d'une époque de transition, par cette facilité à en suivre toutes les phases, depuis l'imbroglio et les audaces de Hardy jusqu'à la régularité de Mairet et la grandeur sublime de Corneille.

Tel est ce premier volume, que nous avons essayé d'exposer aux lecteurs en entrant dans le détail. L'œuvre s'annonce sous les plus heureux auspices et semble devoir être très importante. Une histoire de la littérature au XVIIe siècle nous manquait. Nous sommes heureux de voir cette lacune comblée par un religieux aussi versé dans ces sortes de matières et aussi érudit que le père Longhaye. Il n'est pas de petit réduit dans cette société littéraire qu'il n'ait fouillé et qu'il ne connaisse à fond. Il a lu cette foule d'auteurs de second et de troisième ordre qu'on ne lit plus aujourd'hui, et qu'il est si utile d'avoir fréquenté pour apprécier le siècle de Louis XIV. Il paraît aussi être familier avec tous nos critiques modernes, Sainte-Beuve, Brunetière, Paul Albert, Faguet et beaucoup d'autres. On peut ne pas être de l'avis de l'auteur sur bien des points, mais on sera forcé toujours de rendre hommage à sa compétence.

Nous-même, tout en professant une haute estime pour son savoir et la sûreté de sa critique, nous sommes loin de le suivre dans toutes ses appréciations. Qu'il nous permette de le trouver en particulier quelque peu sévère à l'égard de Descartes et de La Rochefoucauld. Nous reconnaissons avec lui que Descartes a été l'objet d'une admiration excessive. On en a fait une espèce d'idole et de

demi-dieu. On a grandi l'écrivain outre mesure, en lui accordant toutes les qualités littéraires, éloquence, originalité, naturel, en faisant de son style la perfection même. Mais le révérend Père ne va-t-il pas trop loin dans un autre sens? « Qu'il (Descartes) garde son rang parmi les bons ouvriers de la langue : tout son éloge littéraire est là » (1). En vérité, n'est-ce pas un peu mince comme éloge ?

Le rôle de Descartes comme initiateur a été aussi singulièrement agrandi. D'après Cousin, la prose trouvait en lui son Malherbe et son Corneille tout ensemble. D'après Nisard, il avait inspiré, il avait fait tout le XVIIe siècle. Quelques-uns allaient même jusqu'à lui faire honneur de la règle des trois unités. Ce n'est plus Aristote, c'est Descartes qui les aurait inventées. C'est là un paradoxe dont on est bien revenu. Le rôle de Descartes a été ramené à des proportions plus modestes. Mais il ne faudrait pas cependant lui refuser toute influence, comme fait l'auteur. « Par l'amour du vrai, du lumineux, du raisonnable, du grand, par tout ce qu'il avait de sain dans l'esprit et de généreux dans le cœur, Descartes s'est rencontré avec notre littérature, mais sans lui communiquer ces glorieux caractères : elle les tenait d'ailleurs. Quant à ce qu'il apportait de nouveau, doctrine ou méthode, bien en prend aux lettres françaises d'en avoir fort peu subi l'influence » (2). Mais Fénelon, dans le traité de l'*Existence de Dieu*, et Bossuet, dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ne procèdent-ils pas de Descartes ?

La Rochefoucauld nous paraît aussi trop sacrifié. C'est un admirable joailler de syle ; voilà tout. Il n'est ni moraliste ni penseur. « Eblouissant écrin de bijouterie littéraire, d'où l'on peut tirer avec choix et discrétion quelques pensées vraies et utiles, relevées par un mérite supérieur d'achèvement et de lumière pénétrante ; mais, dans l'ensemble, œuvre mensongère, mauvais livre, disait nettement Sylvestre de Sacy. Voilà l'arrêt dans sa précision, le mot

(1) LONGHAVE, p. 249.
(2) Page 249.

fort; je voudrais pouvoir penser qu'il est injuste » (1). Que le système du moraliste soit faux, que toutes nos vertus ne soient pas des vices déguisés, comme il le prétend, c'est ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute. Il a calomnié la nature humaine; il a confondu cet amour de nous-même, bien entendu, légitime, qui se retrouve au fond de toutes nos vertus, avec l'égoïsme qui les détériore et en détruit l'excellence et le mérite. Cela est vrai. L'impression d'ensemble est pénible et mauvaise. Nous sommes ici d'accord avec le Rév. Père. Mais n'y a-t-il pas dans La Rochefoucauld un observateur profond et ingénieux ? N'a-t-il pas éclairé d'un jour plus lumineux certains replis du cœur humain ? N'est-il pas, en somme, moraliste pénétrant et avisé, quoique plus d'une fois aux dépens de la logique et au prix de quelques sophismes?

Ces critiques n'atteignent pas le fond de l'ouvrage, qui a une valeur réelle. Rempli de faits, intéressant, agréable à lire, il peut inspirer le goût de la lecture des grands maîtres. Ce qui fait plaisir surtout, c'est l'esprit chrétien, la moralité exquise et délicate qui s'en dégage. Il sera utile surtout aux gens du monde qui aiment les lettres, à ceux qui les enseignent par profession. Les écoliers d'élite y trouveront agrément et profit. On ne saurait trop le recommander.

(1) Page 143.

Ph. Gonnet.



REVUE THÉOLOGIQUE

Sommaire : 1. Dr Knie, *l'Eglise russe schismatique : sa doctrine et son culte.* — 2. R. P. Michel, *l'Orient et Rome : Etudes sur l'union.* — 3. Abbé Delisle, *l'Anglicanisme et les sectes dissidentes : Etude sur la situation religieuse de l'Angleterre à la fin du XIXe siècle.* — 4. Dr Egger, *Enchiridion theologiæ dogmaticæ specialis.* — 5. R. P. Gottfried de Graun, *Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis R. P. Alberti de Bulsano.* — 6. R. P. David, *Theologia dogmatica generalis.* — 7. R. P. Poulain, *la Mystique de S. Jean de la Croix.* — 8. R. P. Ter Haar, *De systemate morali antiquorum probabilistarum.* — 9. R. P. Corne, *le Mystère de N.-S. Jésus-Christ,* t. III : *le ministère évangélique de Jésus.* — Autres ouvrages.

I. Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de l'Eglise russe schismatique (*Revue théologique*, décembre 1889, p. 606, et juillet 1890, p. 433). Une publication récente (1) nous amène à en parler encore. Mais au lieu de mettre en lumière ce qui reste d'esprit chrétien en Russie, elle fait ressortir le mal produit par de longs siècles d'isolement et de schisme. L'auteur, le docteur Knie, déclare qu'il a vu de ses yeux tout ce qu'il avance. Cependant c'est à des protestants allemands qu'il emprunte les couleurs les plus noires de ses tableaux ; il semble ignorer les efforts faits depuis vingt ans pour relever le clergé inférieur, et alors même qu'il se sert de documents officiels, plusieurs de ses critiques dépassent, à notre avis, les bornes de l'équité. Ainsi, en décrivant les cérémonies du culte, il voit

(1) *Die Russiche schismatische Kirche. Ihre Lehre und ihr Cult*, von Dr Ferd. Knie. In-8 de v-199 pp. Graz, librairie « Styria » ; 1894.

dans diverses prières et dans divers usages liturgiques, des tendances immorales et autocratiques. Il aurait pu facilement se convaincre que ses accusations atteignent non seulement les russes schismatiques, mais encore les grecs unis. Les passages incriminés se retrouvent en effet dans l'euchologe grec de l'édition de Goar. Nous n'y avons remarqué d'autre changement que la substitution du nom du saint synode à celui du patriarche ou de l'archevêque. Naturellement le nom du Czar remplace aussi celui de l'empereur et du roi.

Ce n'est point cependant une caricature de l'Eglise russe que nous donne le Dr Knie. C'est un tableau un peu sombre, qui la montre sous un aspect que des écrivains plus favorables avaient laissé dans l'ombre. Il s'accorde du reste à penser avec eux que, dans la religion officielle, c'est le culte extérieur qui tient la place capitale. Il ajoute que la doctrine y est comptée pour bien peu. Pendant que les *raskols* restent séparés de l'Eglise orthodoxe, par aversion pour quelques-uns de ses rites, celle-ci tolère, elle admet à sa table eucharistique des sectes qui professent les principales erreurs du manichéisme et du bouddhisme. Cette situation s'explique d'ailleurs fort bien; car il n'existe, à la tête de l'Eglise orthodoxe, aucune autorité pour trancher les controverses dogmatiques ou liturgiques. Le saint synode est dans la nécessité de tolérer les doctrines les plus opposées, et il ne saurait résoudre une question de rubrique sans exposer la Russie à quelque nouveau schisme.

C'est là un état contre nature pour une race jeune et religieuse. Jusqu'ici elle n'est pas sortie de l'engourdissement léthargique où l'a plongée l'action néfaste du schisme grec; mais l'heure du réveil approche visiblement; le peuple russe vivra un jour d'une autre vie. Quelle sera cette vie ? Sera-ce la vie du protestantisme et du rationalisme, détruisant la foi avec le respect des formules sacrées et des anciens conciles ? ou bien ces formules antiques et vénérées sauveront-elles la foi ? réuniront-elles l'Orient à l'Occident dans une même Eglise vivante et puissante en œuvres ?

2. Le R. P. Michel, des Pères Blancs, ancien directeur

du Séminaire grec uni de Sainte-Anne de Jérusalem, se pose la même question, non plus seulement au sujet de l'Eglise russe, mais au sujet de toutes les Eglises schismatiques d'Orient (1). Seulement il voit l'avenir sous un jour plus favorable que le Dr Knie; car il met en lumière tous les points de contact qui pourraient faciliter l'union. Cet optimisme ne l'empêche point d'étudier de très près les églises orientales.

Il rappelle leurs origines, décrit leur état actuel, signale l'action dissolvante qu'exercent sur elles la science européenne et les doctrines du protestantisme, et conclut qu'il ne reste à ces Eglises qu'une seule porte de salut, le retour au catholicisme. Il examine ensuite assez longuement les obstacles que la politique et les divergences liturgiques, disciplinaires ou théologiques pourront opposer à ce retour. Ces obstacles ne lui paraissent sérieux que sur le terrain politique et théologique, attendu que le Saint-Siège se montre fermement décidé à respecter les usages liturgiques et disciplinaires de l'Orient. Il termine en indiquant les moyens qui lui semblent les plus propres à hâter l'union désirée. Il faut la demander à Dieu, dissiper l'ignorance et les préjugés, établir des rapports de respect et de charité entre les Eglises séparées, former un clergé instruit et édifiant pour les Eglises orientales unies, créer des écoles populaires nombreuses, afin de fermer le pays à l'envahissement progressif du protestantisme.

Comme un acte récent du Souverain Pontife (2) a ajouté une nouvelle actualité aux renseignements qui nous sont fournis par le R. P. Michel, nous résumerons les plus interessants.

Ce sont les liturgies qui ont donné naissance aux diverses Eglises orientales. Le savant religieux en détermine l'ori-

(1) *L'Orient et Rome*. Etude sur l'union, par le R. P. P. Michel, des Pères Blancs, ancien directeur du Grand Séminaire grec-uni de Sainte-Anne de Jérusalem. In-18 de xxii-344 pp. Paris, Vic et Amat, 1894. Prix : 2 fr. 50.

(2) Lettre apostolique de N. S.-P. Léon XIII sur le maintien et la conservation de la discipline des Orientaux, du 30 novembre 1894. (*Université catholique* de janvier 1895, p. 5.)

gine, en s'appuyant sur cette considération que la sainte Ecriture y tenait une place considérable, et par conséquent que les liturgies n'ont pu se produire en diverses langues, sinon à mesure que la Bible fut traduite en ces langues.

D'après ce principe, voici dans quel ordre se formèrent les quatre liturgies mères de l'Orient : la liturgie grecque, la liturgie syriaque, la liturgie copte et la liturgie arménienne. La liturgie grecque semble avoir existé la première. La liturgie syriaque aurait commencé au début du IIe siècle. La liturgie copte prit naissance à la fin du même siècle ou au commencement du IIIe. (La liturgie abyssinienne se forma plus tard : elle dérive de la liturgie copte ou de la liturgie grecque usitée à Alexandrie.) Enfin la liturgie arménienne fut constituée à la fin du Ve siècle.

La liturgie syriaque donna naissance à trois rites principaux qui ont subsisté jusqu'aujourd'hui : le rite chaldéen suivi par les Nestoriens qui refusèrent de se soumettre au concile d'Ephèse; le rite syrien suivi par les Jacobites ou monophysites, qui refusèrent de se soumettre au concile de Chalcédoine; le rite maronite suivi par des catholiques. L'Eglise copte se déclara autocéphale et embrassa le monophysisme au Ve siècle; l'Eglise d'Abyssinie la suivit dans son hérésie et resta dans sa dépendance. La doctrine monophysite envahit également l'Eglise arménienne vers le commencement du VIe siècle.

La liturgie grecque ne se célèbre pas seulement en grec : elle fut traduite en slave, en roumain et en géorgien ; elle est également en usage chez des peuples de langue arabe. Les nations qui suivaient cette liturgie tombèrent dans le schisme avec le patriarche de Constantinople.

Ainsi à l'exception de l'Eglise maronite, toutes les Eglises d'Orient se séparèrent successivement de l'Eglise romaine.

Il y eut à diverses époques des tentatives de rapprochement; mais ce n'est qu'à partir du XVIIe et du XVIIIe siècle que se firent des retours durables. Aujourd'hui, tous les rites, sauf le maronite, sont professés par deux groupes inégaux de fidèles; l'un de ces groupes est resté hors de l'Eglise romaine : il est formé d'hérétiques ou de schis-

matiques non unis ; l'autre est formé de catholiques appelés orientaux unis. Le R. P. Michel expose l'état actuel de chaque groupe, autant qu'il est possible de le déterminer.

L'Eglise nestorienne schismatique est gouvernée par un patriarche qui porte le titre de *Catholicos*. Elle a 200.000 adeptes groupés principalement dans les montagnes du Kurdistan. L'Eglise chaldéenne unie de même rite a été constituée en 1681. Elle compte 11 diocèses, 100 prêtres, 33.000 fidèles, dont le nombre augmente chaque jour. Il y a aussi, au Malabar, environ 208.500 chaldéens unis, gouvernés par 2 vicaires apostoliques ; mais ils ont modifié leur ancienne liturgie et adopté l'usage du pain azyme dans le saint sacrifice.

L'Eglise syrienne jacobite est gouvernée par un patriarche. Elle est répandue en Syrie, en Mésopotamie et au Malabar, et possède entre 500.000 et 1 million d'adhérents. L'Eglise syrienne catholique de même rite s'est constiuée au siècle dernier. Elle a une population d'environ 30.000 âmes, avec 1 patriarche, 5 archevêques, 6 évêques et une centaine de prêtres.

L'Eglise maronite est, nous l'avons dit, tout entière catholique. Elle est établie au mont Liban, à Damas, à Chypre, à Alep (1 patriarche, 4 archevêques, 4 évêques, 12.000 prêtres et 300.000 fidèles).

L'Eglise copte non unie d'Egypte (de 200.000 à 300.000 fidèles) est retenue loin de l'Eglise romaine par l'ignorance bien plus que par son attachement à ses anciennes erreurs. Il y a 25.000 coptes unis ; ils sont administrés par 1 vicaire apostolique et 25 prêtres.

L'église abyssinienne renferme 3 millions de dissidents, régis par un métropolitain. On comptait, en 1892, 25.000 abyssiniens unis. Ils ont 1 vicaire apostolique et environ 30 prêtres indigènes.

Les Arméniens non unis, appelés aussi grégoriens, sont répandus dans tout l'empire turc. Leur nombre semble dépasser 3 millions. Ils ont à leur tête un patriarche qui porte le titre de *Catholicos* et réside à Esch-Miadzin. Il a sous sa juridiction plusieurs patriarches d'ordre secondaire. L'E-

glise arménienne catholique a été constituée au XVIIIe siècle. Depuis 1866, tous les membres de cette Eglise répandus dans l'empire turc, la Perse et la Russie, au nombre de 100.000, sont soumis à la juridiction d'un patriarche qui réside à Constantinople. Cependant, quelques groupes d'arméniens d'Italie, d'Autriche et de Russie, au nombre d'environ 30.000, ne relèvent pas de ce patriarche.

Les grecs schismatiques qui célèbrent leur liturgie en arabe sont environ 400.000, et sont soumis aux trois patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. L'Eglise des Grecs unis célèbre aussi en arabe. Constituée en 1724, elle compte aujourd'hui 120.000 membres, qui habitent la Syrie et l'Egypte. Elle est sous la juridiction d'un patriarche qui porte le titre de patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, et réside habituellement à Damas. Ce patriarchat est divisé en 14 diocèses, où le saint ministère est exercé par 400 prêtres.

Les grecs schismatiques qui célèbrent en grec forment trois Eglises distinctes. Le patriarche de Constantinople en a gardé 2 millions sous sa dépendance. Depuis la formation du royaume de Grèce, près de 2 autres millions, qui appartiennent à ce royaume, sont soumis au synode d'Athènes. Enfin, le métropolitain de Chypre s'est aussi déclaré indépendant, et est à la tête d'environ 100.000 autres. Si l'on excepte 41,000 italo-grecs soumis aux évêques latins dans les diocèses desquels ils habitent, les catholiques qui font usage du grec dans la liturgie sont à peine quelques centaines. Aussi, n'ont-ils pas été groupés jusqu'ici en une Eglise spéciale.

Les gréco-roumains non unis sont au nombre d'environ 6 millions, dont 4.580.000 dans le royaume de Roumanie, et le reste en Autriche. Les gréco-roumains unis sont répartis dans quatre diocèses d'Autriche-Hongrie. Ils forment une population de plus d'un million d'âmes. Il n'existe presque point de catholiques dans la Roumanie proprement dite.

Les Bulgares non unis suivent la liturgie de Constantinople traduite en paléo-slave. Ils sont régis au spirituel par un exarque indépendant qui réside à Constantinople. Ils

habitent la Bulgarie, la Macédoine et la Thrace. Leur chiffre est de 5 à 6 millions. L'Eglise bulgare unie est d'origine tout à fait récente. C'est vers 1860 que commença le retour. Il y avait, en 1885, 60.000 Bulgares unis en Macédoine et 3000 en Thrace.

Les gréco-ruthènes non unis suivent le rite grec et célèbrent en slave. Ils forment plusieurs Eglises sous des métropolitains indépendants. On en trouve en Bosnie, en Herzégovine, en Autriche-Hongrie, en Serbie, au Monténégro. ils arrivent au total de 3.700.000. L'Eglise gréco-russe, dirigée par le saint synode est de beaucoup la plus importante à tous égards. Sur 108 millions d'habitants que les statistiques donnent à l'empire russe, 70 millions appartiennent à cette Eglise. Les gréco-ruthènes unis forment, dans l'empire d'Autriche, six diocèses, avec une population de 3.381.835 âmes. On en trouve, en outre, 700.000 mêlés aux populations latines de la Galicie et de la Hongrie.

En somme, on peut porter à 97 millions les chrétiens séparés de l'Eglise romaine qui appartiennent à ces divers rites orientaux, et à 6.700 mille celui des catholiques qui suivent les mêmes liturgies.

Le R. P. Michel, que nous venons de résumer, a principalement emprunté ces renseignements à l'*Orbis terrarum catholicus* du R. P. Werner, aux *Missiones catholicæ* (1892) et à la *Carte ecclésiastique de l'empire ottoman*, publiée par le R. P. Charmetant, directeur de l'œuvre des Ecoles d'Orient (1893).

Le savant professeur a traité d'une façon plus personnelle la question des erreurs de doctrine que les grecs ont, à diverses reprises, reprochées aux latins. Après en avoir dressé la statistique d'après des documents authentiques, il ramène ces accusations à trois catégories : des accusations sans aucun fondement, des accusations sur des matières purement disciplinaires et variables, des accusations relatives à des questions vraiment théologiques.

Voici d'abord les accusations sans fondement. C'est à tort que Photius imputait aux latins de placer sur l'autel, le jour de Pâques, un agneau, pour l'immoler à la manière des juifs,

avec le corps sacré du Sauveur, de préparer le saint chrême avec de l'eau de rivière, et d'élever les diacres à l'épiscopat sans les avoir fait passer par l'ordre de prêtrise. C'est aussi gratuitement que Michel Cérulaire leur reprocha de ne point vénérer les images et les reliques, ou d'exclure saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Grégoire de Nazianze du catalogue des saints.

Un bon nombre des autres articles sur lesquels les grecs ont relevé des divergences entre les deux Eglises sont de pure discipline. Dans cette catégorie, rentrent les questions relatives aux temps et à la manière du jeûne et de l'abstinence, l'usage de se raser la barbe, la suppression du chant de l'*alleluia* pendant le carême, la pratique de mettre un peu de sel dans la bouche des néo-baptisés, le port de l'anneau pour les évêques, le baiser de paix pendant la messe, la permission accordée à deux frères d'épouser deux sœurs, et le célibat des prêtres.

Le R. P. Michel démontre, par la conduite des premiers chrétiens et des grecs eux-mêmes, que l'emploi du pain azyme pour la messe, le baptême par infusion, la communion sous une seule espèce et la coutume de ne point communier les petits enfants doivent aussi être rangés dans la même catégorie.

Ces éliminations faites, il ne reste que les question suivantes qui offrent un caractère dogmatique :

Est-ce l'épiclèse ou invocation au Saint-Esprit qui produit la consécration du corps de Jésus-Christ? Le Saint-Esprit procède-t-il du Fils aussi bien que du Père? Les âmes des défunts restent-elles après leur mort dans l'attente de leur sort définitif? Convient-il de réitérer la confirmation comme le font certains grecs? Doit-on admettre les sentiments de l'Eglise romaine sur les indulgences, sur l'immaculée conception de la sainte Vierge et enfin sur la primauté du Pape?

Or, les grecs n'ont une doctrine fixe sur aucun de ces points, pas même sur celui de la procession du Saint-Esprit.

Leurs anciens Pères sont même favorables à l'enseignement catholique.

C'est ce que le R. P. Michel démontre avec beaucoup de science et d'érudition. Il consacre deux chapitres spéciaux à la primauté du Pape, qui renferme le nœud de toutes les autres difficultés. Dans un premier, il montre non seulement que cette primauté a été reconnue par les orientaux aux conciles œcuméniques tenus, à Lyon en 1274, et à Florence en 1438, mais encore qu'elle a été admise par les sept premiers conciles, que les grecs regardent comme la règle de la foi.

Il établit, dans un second chapitre, que les Papes n'ont point perdu, dans le cours des siècles, les droits que l'antiquité leur avait reconnus.

« Il n'y a donc, conclut-il (p. 272), il n'y a donc, entre les deux Eglises, orientale et occidentale, aucune divergence dogmatique qui s'oppose à leur union ; il n'y a tout au plus que certaines questions soulevées et discutées par des auteurs plus ou moins recommandables, et qui ont été d'ailleurs examinées déjà à plusieurs reprises, d'un commun accord, par les chefs des deux Eglises, conformément aux lois des conciles formulées par l'antiquité et admises par les orientaux. »

3. C'est en Angleterre que nous transporte M. l'abbé Delisle. Il passe en revue l'anglicanisme et les principales sectes dissidentes du royaume-uni (1). Son consciencieux travail se termine par un court aperçu de l'état de l'Eglise catholique au-delà du détroit et par des biographies du cardinal Newman et de Mgr Vaughan.

Ce volume a le mérite de grouper des renseignements intéressants, qu'on est souvent obligé de chercher dans diverses publications. Il nous a fait aussi connaître une nouvelle secte assez étrange, qui porte le nom d'*Armée du salut.* Fondée depuis vingt ans par le pasteur Booth, elle s'est rapidement répandue, dépense annuellement 25 millions en œuvres de bienfaisance et publie vingt-sept journaux.

(1) *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes.* Etude sur la situation religieuse de l'Angleterre à la fin du XIXe siècle, par l'abbé DELISLE, du diocèse de Saint-Brieuc. In-8° de VII-274 pp. Paris, Retaux ; 1893, 4 fr.

Les Salutistes n'ont ni temple, ni autel. Ils se groupent dans les rues ou sous les hangars et invitent tout venant à se joindre à eux.

Dans ces assemblées, tous les assistants, hommes ou femmes, prennent tour à tour la parole, suivant qu'ils s'y sentent portés. Ils s'expriment sans aucun artifice oratoire, et répètent le plus souvent des phrases stéréotypées.

Le cardinal Manning attribuait leur étonnante multiplication au besoin qu'éprouve l'homme du peuple d'entendre parler de Dieu. D'autres soutiennent que des moyens humains mettent en mouvement cette colossale entreprise, et qu'elle fournirait des recrues et des agents au socialisme.

4. La seconde année des études théologiques est consacrée en Autriche à la Dogmatique spéciale. Un des meilleurs manuels pour ce cours est celui du docteur Egger, scholastique de la Cathédrale et supérieur du Grand-Séminaire de Brixen (1).

Il est un peu plus sommaire que nos manuels français et laisse de côté la partie morale des traités des sacrements. Le savant auteur s'arrête de préférence à l'exposition de la doctrine. L'essentiel dans un cours élémentaire de théologie est, en effet, de déterminer nettement la raison et la portée de chaque question. Les thèses sont établies par des preuves sobres et solides. Les principales sources à consulter sont indiquées.

L'ouvrage ne se recommande pas moins par la doctrine que par la méthode. Les vues de saint Thomas d'Aquin sont ordinairement reproduites dans les matières qui appartiennent à la foi. L'Ange de l'école est, en effet, le guide de prédilection du docteur Egger.

Il s'inspire des sentiments de Franzelin vis-à-vis des innovations qu'on voudrait introduire dans les sciences sacrées au nom de la critique. Il enseigne donc que les Pères du IIe siècle professaient la doctrine de la consubstantialité du

(1) *Enchiridion theologiæ dogmaticæ specialis*, auctore Dre Francisco Egger, ecclesiæ cathedralis Brixinensis scholastico ac Seminarii clericalis rectore. Editio tertia, in-8° de VIII-1034 pp. Brixen, Weger, 1894.

Verbe. Il pense aussi qu'il n'est point permis à un théologien de nier l'authenticité du verset des trois témoins célestes (I, Joan., v, 7).

Il se prononce avec plus de réserve sur les questions qui divisent davantage les théologiens. Cependant, il fait connaître et motive sa préférence. Ainsi, il est moliniste; il n'admet point la causalité physique des sacrements. Il pense aussi qu'en les instituant, Jésus-Christ a laissé à son Eglise le soin de donner la dernière détermination spécifique à leur matière. Il soutient en conséquence que l'imposition des mains a été établie par le Sauveur comme la matière du presbytérat; mais que cette matière, commune à plusieurs sacrements, a été spécifiée ensuite par l'Eglise, qui y a ajouté la tradition des instruments.

Ces opinions sont sans doute combattues par plus d'un professeur; mais on ne saurait contester la valeur peu commune de l'ouvrage où elles sont défendues. Aussi est-il parvenu en peu d'années à sa troisième édition.

5. Le cours de théologie du capucin tyrolien Albert Knoll de Bulsano jouit d'une réputation méritée. Il est réédité à Inspruck par un autre capucin, le P. Gottfried de Graun (1). Le titre nous apprend que l'œuvre primitive a été revue, corrigée et disposée dans un meilleur ordre. Ce n'est point une annonce mensongère; car on devinerait difficilement qu'on a sous les yeux l'ouvrage de Knoll, si son nom ne se lisait sur la couverture. On ne retrouve ni ses divisions, ni ses développements, ni ses phrases. La refonte a donc été à peu près complète.

Néanmoins, on est resté fidèle à la doctrine de Knoll dans tous les points importants. On a aussi gardé sa méthode touffue. Si l'ordre des citations et des renseignements est modifié, l'on n'a rien retranché de ces trésors amassés par

(1) *Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis* Rmi P. ALBERTI A BULSANO recognitæ, ex parte correctæ et meliori dispositione adornatæ a P. GOTTFRIED A GRAUN, ord. cap. pr. Tyr. septentr., S. theologiæ lectore. Tomus II, de Deo sanctificatore, de gratia Christi, de sacramentis in genere, baptismo, confirmatione, eucharistia, in-8° de x-798 pp. Inspruck, librairie de la Société catholique, 1894.

son érudition. Ils ont même été augmentés d'une façon très appréciable; car la nouvelle édition fait connaître et suit assez souvent les sentiments émis depuis trente ans par les théologiens de Rome et de l'Allemagne.

6. Quelques théologiens, peu satisfaits du plan de nos traités de l'Eglise, exprimaient récemment le désir de voir séparer sa partie dogmatique de sa partie apologétique. Ce vœu est réalisé dans la Dogmatique générale du R. P. David, de la Société de Marie (1). Elle se divise en effet en quatre sections. La première, intitulée *Divinité de la religion chrétienne*, répond à notre traité de la révélation; la seconde, intitulée *Divinité de l'Eglise romaine*, renferme la partie apologétique du traité de l'Eglise; la troisième, intitulée *Constitution de l'Eglise romaine*, expose les questions dogmatiques du même traité; la quatrième s'occupe des lieux théologiques.

La première section s'éloigne de la voie ordinaire en quelques points qui ne sont pas sans importance. Le R. P. David commence sa démonstration de la divinité du christianisme par les faits empruntés à l'Evangile; il met à leur suite les données fournies par l'Ancien Testament. Cette disposition, inaugurée jadis par Brugère, offre l'avantage de ranger en première ligne les preuves les plus frappantes et les plus solides. Une autre innovation de Brugère, adoptée aussi par le R. P. David, nous semble moins heureuse. Elle consiste à donner le qualificatif de miracles aux opérations sensibles des anges et des démons. Il est vrai que le savant religieux ne le fait point sans correctif. Il appelle ces opérations des miracles apparents *(miraculum quoad nos)*. Mais si l'on adopte cette dénomination, pourquoi la réserver aux opérations des êtres surhumains, comme si c'étaient des miracles de second ordre? Ce n'est point ainsi que fait saint Thomas (1 p. q. 110, a. 4), sous l'autorité duquel le R. P. David voudrait s'abriter. Le Docteur angélique appelle miracles apparents *(quoad nos)* tous les phénomènes

(1) *Theologia dogmatica generalis*, auctore G. David, Societatis Mariæ presbytero. 2 vol. in-12 de 563 et 371 pp. Lyon, Vitte, 1893

qui semblent en dehors du cours de la nature, par quelque créature qu'ils soient produits. Il n'accorde le titre de miracles proprement dits *(simpliciter)* qu'aux faits divins qui sont réellement au-dessus de l'ordre naturel. Le concile du Vatican a consacré d'ailleurs ce sens donné au mot *miracle* par l'Ange de l'école.

La partie apologétique du traité de l'Eglise est la plus originale de l'ouvrage du P. David. Il a essayé en effet de donner une démonstration complète de la divinité de l'Eglise, sans entrer dans l'étude de sa constitution intime. Il est parvenu ainsi à isoler l'un de l'autre deux éléments qu'on mêle par nécessité, mais dont la nature est assez disparate. Seulement cette tentative offrait des difficultés; car comment entreprendre un examen sérieux des notes de l'Eglise, en particulier de son unité et de son apostolicité, sans s'occuper de l'organisation qu'elle a reçue de son fondateur? Le savant religieux a su résoudre ce problème d'une façon qui nous paraît très satisfaisante. Lorsqu'il démontre la divine institution de l'Eglise, il se borne à considérer ses parties essentielles et ses effets extérieurs, réservant, pour son exposé dogmatique, l'analyse détaillée du fonctionnement des divers organes de cette admirable société. La simple indication des points traités dans chaque section donnera une idée suffisante de ce plan. La section apologétique se partage en cinq dissertations qui établissent la divinité de l'Eglise. La première tire ses chefs de preuve de l'excellence de la doctrine de l'Eglise et des effets produits par cette doctrine; la seconde, de la forme sociale que l'Eglise a reçue de son fondateur et conservée à travers les siècles; la troisième, de l'établissement de la primauté du pape par Jésus-Christ; la quatrième, de l'institution et du maintien d'un enseignement infaillible dans l'Eglise; la cinquième, des quatre notes de l'unité, de l'apostolicité, de la catholicité et de la sainteté, qui sont comme les corollaires des thèses précédentes. Dix autres dissertations composent la section dogmatique. Elles sont consacrées aux divers membres qui appartiennent au corps ou à l'âme de l'Eglise, aux droits que

possède l'Eglise comme société parfaite, aux devoirs de l'Etat envers l'Eglise, au caractère et à l'objet de l'infaillibilité de l'Eglise, à l'union de la primauté avec l'épiscopat romain, à la nature et à l'extension de l'autorité du Souverain Pontife sur les membres de l'Eglise, à la définition et aux conditions de son infaillibilité, à ses rapports avec les évêques soit hors du concile, soit dans le concile œcuménique, enfin à son pouvoir temporel. L'auteur aurait pu élargir un peu ce cadre pour s'occuper des rapports de l'Eglise soit avec le Sauveur dont elle continue l'œuvre au milieu des peuples, soit avec la grâce divine dont elle est le canal ordinaire; mais il a préféré s'en tenir aux questions habituelles de la Dogmatique générale.

La section où il étudie les lieux théologiques est assez sommaire, mais fort exacte.

L'ouvrage est remarquable dans son ensemble pour la précision et l'ampleur des arguments. C'est en effet à la démonstration que l'auteur s'attache de préférence. Pour lui donner plus de solidité, il divise la doctrine en thèses subordonnées les unes aux autres, et, à l'exemple de saint Thomas, partage chaque thèse en trois points: l'exposé des objections, la démonstration de la doctrine et la réfutation des objections précédemment exposées.

7. La mystique de saint Jean de la Croix est savante et profonde. Il serait difficile de la comprendre sans un initiateur. Le R. P. Poulain, de la compagnie de Jésus, serait, croyons-nous, un excellent guide, car il s'est pénétré de la pensée du grand mystique espagnol par une méditation assidue et attentive. Nous désirons donc qu'il publie quelque jour un exposé complet de la doctrine des célèbres traités de la *Montée du mont Carmel*, de la *Nuit obscure de l'âme*, de la *Vive flamme de l'Amour* et du *Cantique spirituel*. Ce vœu nous est inspiré par la lecture d'un intéressant travail (1) où le savant religieux résout les trois

(1) *La Mystique de saint Jean de la Croix*, par le P. Aug. Poulain, de la compagnie de Jésus, sous-directeur aux internats de l'Université catholique d'Angers. In-24 de 51 pp. Paris, Retaux, 1893. Prix : 0,60 cent.

questions suivantes : saint Jean de la Croix s'est-il contenté de reproduire les théories des auteurs qui l'avaient précédé, ou bien a-t-il fait quelque observation nouvelle ? L'opposition qu'on remarque entre ses appréciations et celles de sainte Thérèse, tient-elle à une divergence réelle ou simplement à une façon différente d'envisager les même états d'oraison ? Enfin, comment ce saint a-t-il classé les étapes de la vie mystique ? Ce sont, comme on le voit, des questions qu'on ne saurait aborder sans dominer le sujet. Le R. P. Poulain les résout avec une clarté et une précision qui ne laissent subsister ni doute, ni obscurité dans l'esprit de ses lecteurs.

Il estime qu'il n'y avait aucune divergence de doctrine, mais seulement des différences de points de vue entre saint Jean de la Croix, qu'il rapproche de sainte Chantal, et sainte Thérèse, qu'il rapproche de saint François de Sales. Il attribue à saint Jean de la Croix d'avoir le premier remarqué et décrit un état de sécheresse particulier. Cet état se nomme la *première nuit du sens*. « Cette dénomination signifie, dit le P. Poulain, que l'action divine y afflige et gêne, dans leur action, les facultés *sensibles*, c'est-à-dire l'imagination, la mémoire sensible, l'appétit sensitif et, comme conséquence, la faculté de discourir ; car, quand nous discourons intérieurement et que nous nous livrons à des suites de raisonnements et de déductions, nous nous servons de mots et, par suite, du concours de l'imagination. Cette nuit du sens nous gêne de même dans les prières vocales, ou du moins dans les entretiens avec Dieu, traduits intérieurement par des paroles. » Après cette description, notre excellent guide fait une analyse fort perspicace des éléments qui constituent cet état d'âme. Nous la signalons aux philosophes, aussi bien qu'à ceux qui s'intéressent à la théologie ascétique. Pourquoi les auteurs mystiques ne sont-ils pas étudiés sous le rapport philosophique ? Leurs écrits fourniraient à la psychologie expérimentale des observations extrêmement instructives et curieuses.

8. Quelles sont les limites du probabilisme que suivent

les théologiens de la compagnie de Jésus, et de l'équiprobabilisme que soutiennent ceux de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur ? C'est un point sur lequel ne s'accordent pas tous les défenseurs des deux systèmes. Qu'en résulte-t-il ? Une confusion regrettable qui amène chaque école à revendiquer en sa faveur l'autorité de la plupart des anciens auteurs. A entendre plusieurs probabilistes, et en particulier le savant professeur Bouquillon, l'équiprobabilisme n'aurait eu aucun partisan depuis Medina, qui semble avoir été le premier à poser nettement la question, jusqu'à saint Alphonse de Liguori; car pendant cette longue période de deux siècles, tous les probabilistes permettaient de suivre une opinion probable, quand même l'opinion contraire serait plus probable.

Le R. P. François Ter Haar, rédemptoriste (1), reconnaît que ces auteurs enseignaient, en effet, la proposition que nous venons de rapporter. Mais, dit-il, ce n'est point là une preuve qu'ils n'étaient pas équiprobabilistes; car cette proposition est admise par les équiprobabilistes, aussi bien que par les simples probabilistes. A son avis, les partisans de l'une ou l'autre théorie, ne sauraient se reconnaître qu'à la manière différente dont ils comprennent cette proposition. Si vous êtes placé entre une opinion moins probable qui favorise la liberté et une opinion plus probable qui favorise l'obligation, ils vous dispenseront de la loi, ou vous y soumettront, suivant la façon dont la seconde opinion l'emporte en probabilité sur la première. Si la seconde opinion est certainement, manifestement et notablement plus probable, les probabilistes vous laisseront libre, tandis que les équiprobabilistes vous imposeront l'obligation. Les équiprobabilistes ne permettront donc de suivre une opinion plus probable, qu'autant qu'elle ne sera point manifestement et notablement plus probable que l'opinion opposée. Ainsi pense le R. P. Ter Haar.

(1) *De Systemate morali antiquorum probabilistarum*, dissertatio historico-critica, auctore Francisco Ter Haar; in-8 de 110 pp. Paderborn, Schœningh. 1894.

C'est d'après cette règle qu'il classe les moralistes qui ont écrit depuis la fin du XVIe siècle et qui n'ont versé ni dans le jansénisme ou le probabiliorisme, ni dans le laxisme. Il les partage en trois classes : les équibrobabilistes, les purs probabilistes qui lui semblent en bien plus petit nombre, et enfin les auteurs qui ne se sont pas nettement prononcés. Il reconnaît que ces derniers inclinaient, pour la plupart, vers le pur probabilisme, surtout durant la première moitié du XVIIe siècle, où prévalut le laxisme qui provoqua en 1665 les condamnations d'Alexandre VII.

Il range parmi les équiprobabilistes Suarez, Perez, Rebel, Grégoire de Valence, le vénérable Louis du Pont, Théophile Raynaud, Burgos de Paz, Sylvius, Bossius, Mastrius de Meldulla, Martinez de Prado, François d'Arauxo, Antoine Coton, Herincx, le cardinal Pallavicini, Passerini, Esparza, Terillus, Junius, Lupus, Oranda, Daniel, Schiara, Mamiamus de Ruvere, Roncaglia, Hartman, Kresslinger, Rassler, Schmier, Mayr, Amort, Biner, Manhart et saint Alphonse. Il laisse parmi les purs probabilistes Sanchez, Ildephonse Baptiste, Merolla, Tamburini, Fabri, Illsung, Lacroix et Struggl.

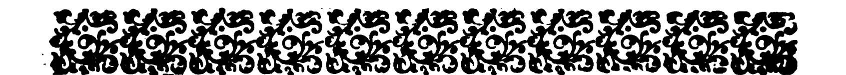
Cette énumération prouve à quelles patientes recherches s'est livré le savant auteur ; car il justifie son sentiment sur chacun de ces théologiens, par des références et ordinairement par des textes. Nous doutons néanmoins que sa thèse soit acceptée de ses adversaires. Les deux écoles ne sauraient s'entendre sur la question historique, tant qu'elles ne seront point d'accord sur les points de démarcation qui les séparent.

9. Dans notre revue théologique de septembre 1894, nous avons entretenu nos lecteurs de l'ouvrage du R. P. Corne, sur *le Mystère de N.-S. Jésus-Christ.* La mort du pieux auteur n'a pas interrompu la publication de son œuvre. On vient de nous adresser le troisième volume qui traite du *Ministère évangélique de Jésus* (Paris et Lyon, Delhomme et Briguet). Nous avons reçu aussi : *S. Thomæ Aquinatis doctrina sincera de unione hypostatica,* par le R. P. Terrien, de la Société de Jésus, professeur de

théologie à l'Institut catholique de Paris (Paris, Lethielleux); *le Surnaturel*, par M. Gondal, professeur au séminaire Saint-Sulpice (Paris, Roger et Chernoviz); *Studium solesmense*, *De Deo Trino secundum personas* (Solesmes par Sablé, Sarthe; Imprimerie S. Pierre); la quatrième édition du traité de *Vera Religione* (Ratisbonne, Pustet) du professeur Jungmann, que la mort vient aussi de ravir à l'Université catholique de Louvain. Nous étudierons prochainement ces savantes publications.

VACANT,

Professeur au grand séminaire de Nancy.



REVUE MÉDICALE

DES MALADIES DE L'ESTOMAC : NOUVELLE THÉRAPEUTIQUE (1)

Le *Traité des troubles fonctionnels mécaniques de l'appareil digestif*, que vient de publier le Dr Sigaud, est une œuvre exclusivement clinique et pratique ; à ce titre seul, il serait digne déjà de fixer l'attention. C'est un mérite, en effet, qui semble devenir de plus en plus rare à notre époque, les recherches de laboratoire ayant pris dans la faveur de la génération médicale actuelle une place trop prépondérante, au grand détriment du malade que l'on finit souvent par perdre de vue. Partisan convaincu des doctrines de l'auteur, doctrines dont notre expérience personnelle nous a montré l'immense intérêt pratique, nous saisissons avec empressement l'occasion de les exposer dans cette revue ; notre ambition serait de faire pénétrer dans l'esprit de nos confrères la conviction qui nous anime, et de leur inspirer le désir de vérifier, auprès des malades, la valeur d'une méthode si riche en promesses, si féconde en résultats. Tels sont les motifs qui nous ont engagé à sortir des limites de

(1) *Traité des troubles fonctionnels mécaniques de l'appareil digestif. Evolution naturelle de la dyspepsie*, par le Dr Sigaud, ancien interne des hôpitaux de Lyon ; in-8, 240 pages ; Paris, Octave Doin, 1894.

l'analyse bibliographique, toujours un peu froide et souvent stérile.

Chose étrange ! Le sens général du travail du Dr Sigaud paraît n'avoir été saisi par aucun de ceux qui jusqu'ici l'ont signalé à l'attention du public médical. L'un n'y a trouvé que la révélation d'un type particulier de dyspeptique, nouvelle entité morbide à placer à côté des autres formes déjà bien connues de la dyspepsie. D'autres n'ont voulu y voir qu'une sorte de paraphrase de la doctrine de Glénard sur l'entéroptose. La plupart ont manifesté le regret que l'auteur n'ait pas jugé à propos d'y faire la part des troubles du chimisme stomacal, alors que la place qu'ils occupent dans l'évolution naturelle de la dyspepsie, comme phénomènes secondaires aux troubles mécaniques, ressort d'une façon si manifeste de l'exposé de la doctrine de l'auteur. Aucun n'a voulu voir ce qu'on y trouve réellement : *une conception nouvelle de la dyspepsie* envisagée dans son sens clinique le plus large et le plus vrai, de trouble localisé primitivement à l'appareil mécanique de la digestion et de trouble consécutif de la nutrition ; *une méthode*, *la palpation systématique de l'abdomen*, qui permet au médecin de se guider au milieu d'un dédale de phénomènes souvent obscurs, d'en comprendre et même « d'en diriger les manifestations ». C'est l'application rigoureuse de cette méthode, appuyée sur les renseignements toujours concordants fournis par l'étude subjective du malade et par les résultats heureux d'une thérapeutique rationnelle, qui permit à l'auteur d'établir la conclusion suivante, dont le développement fera l'objet de ce mémoire : *La dyspepsie ne doit pas être considérée comme un trouble localisé à l'estomac ; elle est l'expression d'un fonctionnement défectueux de l'appareil digestif tout entier, et primitivement des parties mécaniques de cet appareil ; elle englobe toute une série de troubles morbides dont elle est l'essence même ; elle constitue le terrain sur lequel viennent germer un grand nombre d'affections chroniques.* Ce rôle néfaste de la dyspepsie a été pressenti par des médecins éminents, tant le gros bon sens clinique semblait l'imposer. Beau a lutté toute sa vie pour cette idée, sans

arriver à la faire prévaloir, sans avoir pu peut-être se convaincre complètement lui-même. Pour concilier la théorie avec les faits, il aurait fallu la sanction de l'examen objectif et les preuves que la palpation abdominale devait fournir : la méthode seule crée les résultats.

— La palpation systématique de l'abdomen, mise en honneur par Glénard, n'a pas trouvé auprès des praticiens l'accueil qu'elle méritait ; elle a toujours été et reste encore un procédé négligé. On ne l'applique ordinairement que chez les malades qui se plaignent de leur digestion, et, même dans ce cas, elle est toujours superficielle, incomplète et généralement limitée à la région stomacale. La palpation de l'intestin est inconnue de l'immense majorité des médecins ; même au point de vue subjectif, les troubles fonctionnels de l'intestin sont considérés comme peu importants, négligeables, et, dans tous les cas, subordonnés au mauvais fonctionnement de la digestion gastrique.

Assurément, la conviction absolue de l'importance et de l'intérêt de la palpation abdominale systématique ne peut s'établir, pour le praticien peu au courant de ces recherches, qu'à la suite de patients et nombreux examens ; il est, toutefois, certains faits suggestifs, de constatation facile, qui peuvent d'emblée lui ouvrir sur cette question intéressante des horizons nouveaux. L'observateur le plus novice peut se convaincre aisément, par exemple, que la mobilisation du côlon provoque des sensations douloureuses non seulement au niveau des segments mobilisés, mais encore sur différents points plus ou moins éloignés de la région abdominale. La palpation de l'abdomen vient ainsi faciliter l'interprétation de certains phénomènes douloureux, pour lesquels les malades consultent fréquemment le médecin, et que celui-ci est porté à qualifier, trop légèrement, de névralgies essentielles, de douleurs musculaires rhumatismales, etc. C'est ainsi que chez un de nos malades, qui se plaignait de serrements pénibles autour de la ceinture, la palpation du côlon ascendant réveillait cette douleur avec son caractère bien spécial de « fil de fer » enserrant la base du thorax. On peut voir les manifestations douloureuses

provoquées s'étendre vers la région précordiale, vers les omoplates, vers la nuque. Une jeune femme, qui souffrait depuis plusieurs années de douleurs au niveau de la région thoracique, douleurs qui avaient résisté à tous les modes de traitement, constatait avec étonnement que la palpation de l'abdomen (qui du reste n'avait jamais été pratiquée chez elle, à tort, car c'était une dyspeptique avec hypotension et atonie extrême) déterminait une exacerbation violente de ses souffrances. L'application d'une sangle hypogastrique produisit un soulagement rapide. Les maux de reins sont fréquents chez les dyspeptiques et reconnaissent pour cause le fonctionnement laborieux du côlon, fait déjà signalé par Glénard et que la palpation met en évidence. Un grand nombre de lombagos aigus sont de même nature ; l'étude attentive du malade, appuyée sur les résultats positifs de l'examen local, ne laisse aucun doute à ce sujet. Nous avons vu, dans ces cas de lombagos, l'excitation produite sur le gros intestin par un lavement, déterminer une exacerbation très vive des douleurs aux régions lombaire et sacrée. La nature de ces faits, d'observation courante, sera méconnue en l'absence de toute palpation abdominale.

— Le Dr Sigaud, auquel l'intérêt des travaux de Glénard n'avait point échappé et qui, dans le but de les contrôler, pratiquait l'examen du ventre, indistinctement chez tous ses malades, eut bientôt réuni une série de documents de la plus haute importance. Comment ne pas être frappé à la seule inspection de ces ventres d'aspects si divers, de formes si variées, et dont l'hypotension forme la caractéristique clinique générale ? Il paraissait difficile d'admettre qu'ils fussent tous, au point de vue fonctionnel, dans un état univoque, et que les différents états, sous lesquels se présente le côlon, sténose, gonflement, dilatation avec empâtement, affaissement et flaccidité, fussent également l'expression d'un fonctionnement normal. Tous ces signes, il est vrai, se présentaient avec une fréquence qui semblait en atténuer la valeur ; il fallait bien cependant les prendre en considération, leur accorder une part, quelque minime qu'elle fût, dans la genèse des symptômes présentés par le

malade; ou, tout au moins, chercher à établir pourquoi des modifications si profondes dans l'état de la tension de l'abdomen et dans les fonctions du côlon peuvent rester sans influence sur la santé du sujet. Les renseignements concordants fournis par l'interrogatoire du malade, par l'analyse minutieuse des troubles fonctionnels, par la recherche patiente de l'évolution de l'affection, des anamnestiques, tout montrait, d'autre part, que le côté intestinal de la dyspepsie et des maladies de la nutrition avait été jusque-là trop négligé, et que l'examen systématique de la cavité abdominale était réellement une source d'acquisitions précieuses. Et d'ailleurs, en envisageant les choses au seul point de vue de la raison, n'était-elle pas étrange, cette obstination des cliniciens à ne considérer que les troubles gastriques de la dyspepsie, et, parmi ceux-ci, presque uniquement les troubles chimiques, et à faire abstraction complète du reste du tube digestif, comme si le pylore constituait une barrière au delà de laquelle le bol alimentaire ne peut rencontrer d'obstacles ou susciter de réactions anormales?

— Cependant, les résultats qui se dégageaient peu à peu de l'examen méthodique de l'abdomen, et plus encore les conséquences qu'ils laissaient entrevoir, présentaient un tel caractère de précision et de certitude, et heurtaient, d'autre part, si violemment les idées classiques, qu'il semblait également impossible de les concilier avec ces dernières et de les sacrifier. Une nécessité s'imposait : faire table rase des théories admises sur la nature de la dyspepsie, procéder méthodiquement à l'examen du malade, étudier avec soin son histoire pathologique, sans idées préconçues, sans rien négliger même des faits les moins importants en apparence, le point d'appui restant toujours le même : *les renseignements fournis sur le tube digestif par la palpation abdominale.* L'auteur songea d'abord, avec raison, à faire choix, pour l'étude, de dyspeptiques au début de leur affection; mais il lui fut facile de se convaincre que cette condition était d'une réalisation difficile, que, même dans les cas où ils semblaient de date récente, les troubles fonctionnels, pour lesquels le dyspeptique vient

consulter le médecin, ne constituent qu'une étape déjà avancée de la maladie, et que l'origine réelle de la dyspepsie remonte le plus souvent à une époque antérieure éloignée, presque toujours à l'enfance. Puisqu'il était impossible de saisir la dyspepsie à son début, il fallait choisir des cas simples, étudier des malades chez lesquels les troubles fonctionnels fussent bien localisés, faciles, par conséquent, à soumettre à l'analyse, et de là s'élever progressivement aux cas plus complexes, dont l'interprétation devait, par la suite, être rendue moins périlleuse. L'application de cette méthode, à laquelle la palpation de l'abdomen servait à la fois de base et de fil conducteur, réservait au Dr Sigaud une première moisson de résultats intéressants et décisifs :

1° *La dyspepsie remonte le plus souvent à la première enfance :* nourrissage défectueux, sevrage prématuré, alimentation grossière, épisodes intestinaux plus ou moins graves, tels sont les antécédents que l'on retrouve chez la grande majorité des dyspeptiques. La fréquence des maladies contagieuses (fièvres éruptives, coqueluche, etc.), des bronchites, des fluxions de poitrine, chez les enfants dont le tube digestif laisse à désirer, est un fait d'observation courante et cependant peu connu ; la relation de cause à effet est pour nous si manifeste, que nous n'hésitons pas à faire remonter jusqu'aux premières périodes de la vie le début de la dyspepsie, chez les malades qui nous signalent seulement avoir épuisé la série des maladies qui frappent le jeune âge. Ce sont, en effet, les enfants dyspeptiques dès le nourrissage qui, suivant l'expression des parents, « prennent tout ce qui passe ». D'où cette conclusion éminemment pratique : *chez ces petits malades, la surveillance du tube digestif est de rigueur.*

2° *Tout dyspeptique a un passé intestinal dont les manifestations, diarrhée ou constipation, trahissent une insuffisance plus ou moins manifeste, mais toujours réelle, des fonctions du côlon.* Le plus souvent, le malade révèle spontanément cette particularité de son histoire pathologique : « Toute ma vie, dit-il, j'ai souffert de la constipa-

tion », ou bien : « j'ai toujours été sujet à la diarrhée ». D'autres fois ce passé intestinal doit être recherché avec soin ; il n'est pas toujours sage de s'en rapporter aux affirmations des malades. Il en est qui croient de bonne foi au fonctionnement normal de leur intestin ; quelques jours d'observation suffisent pour leur en montrer l'irrégularité ou les anomalies. Il en est d'autres chez lesquels le fonctionnement défectueux du côlon se cache sous les apparences d'un fonctionnement normal: on trouvera, dans le livre du Dr Sigaud, les signes d'observation courante qui permettent presque infailliblement de discerner l'un et l'autre. D'ailleurs, chez tous ces dyspeptiques, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, l'examen local vient lever tous les doutes : la constatation, chez les uns, d'un intestin dur, contracté, sténosé, chez les autres, d'un côlon volumineux, bosselé, empâté, permet d'affirmer que leurs prétentions sont illusoires, qu'ils se sont mal observés, ou que l'on est en présence de ce que le Dr Sigaud a appelé *la défécation par regorgement*, véritable constipation latente.

3° *Les troubles fonctionnels chez les dyspeptiques sont commandés par les diverses étapes parcourues par le bol alimentaire dans la cavité gastro-intestinale ; d'où leur évolution cyclique, leur retour périodique, leur coïncidence avec un moment donné de la phase digestive, toujours le même pour les symptômes de même nature.* L'étude de ces troubles fonctionnels, loin d'être banale et dépourvue d'intérêt, comme un auteur n'a pas craint de l'affirmer au Congrès de médecine de Lyon, est pleine d'enseignements et féconde en résultats pratiques. Elle nous montre la part considérable qui revient à l'intestin dans la symptomatologie de la dyspepsie, et l'on reste bientôt convaincu que limiter l'observation aux troubles moteurs et chimiques dont l'estomac est le siège, ou même simplement leur accorder une part prépondérante, c'est ne voir qu'une minime partie des faits, c'est renoncer à comprendre la signification réelle de la dyspepsie, c'est livrer le malade aux hasards d'une thérapeutique inconsciente. Mais, pour tirer de cette étude tout le profit qu'elle est susceptible de nous

donner, il est nécessaire d'écouter le malade avec attention, de le laisser parler plutôt que de l'interroger, de recueillir avec soin les mille petits faits dont est semé son récit, quelque insignifiants qu'ils nous paraissent tout d'abord; on sera surpris de constater que tel épisode, que l'on aurait cru pouvoir négliger, permet à lui seul de faire la lumière sur la situation d'un malade.

Le Dr Sigaud signale les phénomènes intestinaux qui interviennent pendant la période gastrique de la digestion: tels ces besoins impérieux d'aller à la selle qui suivent le repas, et obligent même parfois le malade à quitter précipitamment la table; telles encore ces douleurs abdominales, ces coliques qui se produisent, chez quelques dyspeptiques, immédiatement après l'ingestion des aliments. La digestion gastrique s'accompagne fréquemment de points douloureux dans les flancs, dans les reins, phénomènes qui indiquent le fonctionnement laborieux du côlon; parfois le ballonnement épigastrique s'étend à tout l'abdomen; il peut même, dès la fin du repas, envahir exclusivement la région sous-ombilicale, ce qui semble indiquer que, les tuniques de l'estomac ayant encore une tonicité satisfaisante, celles de l'intestin ne sont déjà plus capables de faire face au simple éréthisme fonctionnel qui précède l'arrivée du bol alimentaire dans sa cavité. Les crampes d'estomac, qui surviennent 3 ou 4 heures après le repas, s'accompagnent fréquemment de tiraillements coliques douloureux. Nous avons vu, chez une malade, une crampe d'estomac débuter par une douleur violente s'étendant du coccyx jusqu'au milieu de la région dorsale et s'irradiant dans les flancs; une heure après environ éclataient des douleurs épigastriques très vives avec sensation de torsion et de serrement. La participation simultanée du côlon et de l'estomac à la crise douloureuse était ici des plus manifestes; la malade avait elle-même nettement conscience de l'indépendance de ses souffrances, tant au point de vue de leur nature que de leur siège. Tout se termina par un vomissement alimentaire abondant. Une malade, que nous avons observée avec le Dr Sigaud, insistait sur ce fait que les crampes épigastriques, qui sur-

venaient 3 ou 4 heures après son repas de midi, étaient toujours précédées de picotements douloureux dans les reins, dans le ventre, dans la poitrine. « Lorsque ma crampe d'estomac doit cesser, nous disait récemment une autre dyspeptique, je la sens descendre dans le ventre, où elle se dissipe peu à peu. » Quelle que soit l'interprétation que l'on donne à ce spasme douloureux terminal, il est hors de doute qu'il a son siège dans l'intestin, et non dans l'estomac.

Il peut même se faire que les phénomènes intestinaux soient les seuls dont se plaignent certains malades, chez lesquels les troubles gastriques sont peu accusés ou semblent même complètement absents. La dyspepsie peut alors passer inaperçue ; les pesanteurs lombaires, les tiraillements douloureux dans les flancs et les hypocondres déroutent le médecin inexpérimenté, et lui inspirent, avec un diagnostic vague et chancelant, une thérapeutique stérile et parfois dangereuse.

Tous ces faits, que nous pourrions multiplier, indiquent bien la part considérable qui revient à l'intestin dans la phénoménologie de la dyspepsie; ils nous montrent la nécessité de suivre le bol alimentaire sur tout son trajet. On arrive ainsi à envisager, dans un même acte digestif, deux phases bien distinctes : *une phase gastrique*, pendant laquelle des manifestations peuvent se produire du côté de l'intestin, en raison des relations fonctionnelles qui, même à l'état normal, unissent le côlon à l'estomac ; *une phase colique*, à laquelle peuvent se surajouter, pour le même motif, des troubles gastriques plus ou moins bruyants. C'est là une notion fondamentale, généralement ignorée, sans laquelle, nous l'affirmons hautement, le dyspeptique n'est qu'une énigme indéchiffrable.

4° *La palpation abdominale confirme les enseignements de la clinique, et révèle chez tous les dyspeptiques, et d'une façon constante, l'existence de la stase gastrique et de la stase cæcale; celle-ci est manifestement prédominante et antécédente.* Chez un certain nombre de malades, au début de leur affection, elle existe seule ; dans les cas où elle

coexiste avec la stase gastrique, rien n'est plus facile que de faire disparaître cette dernière par un traitement approprié. Les symptômes d'encombrement colique persistent avec ténacité; et lorsqu'il se produit une rechute, l'étude de l'évolution de celle-ci montre toujours que les phénomènes gastriques ont été précédés par une période intestinale plus ou moins longue. En résumé, la dyspepsie est un syndrome dans lequel une part au moins égale doit être attribuée à l'estomac et à l'intestin; elle nous apparaît d'ores et déjà comme un trouble de la péristaltique digestive, comme une insuffisance du tirage gastro-intestinal.

Tels sont les premiers résultats auxquels on peut arriver, en faisant appel aux seules ressources de la clinique. Le malade lui-même a nettement conscience de l'insuffisance de sa péristaltique digestive : « J'ai un poids sur l'estomac, mon dîner ne passe pas »; cette façon vulgaire, mais juste, d'exprimer le caractère de ses malaises, indique bien que, pour lui, il y a un obstacle qui s'oppose à la progression du bol alimentaire. Il a parfois des renvois qui le soulagent; il cherche à les provoquer par l'usage des eaux alcalines; ce qu'il réclame de son médecin c'est un remède qui fasse « descendre son repas ». La nature purement mécanique des troubles fonctionnels éclate avec tous les signes de l'évidence, et la présence d'un intestin dur, contracté, sténosé ou bien gonflé, empâté, crépitant, presque toujours douloureux, vient montrer le siège réel de l'obstacle. Une indication formelle semble s'imposer : rétablir la perméabilité de l'intestin. On peut voir, en effet, dans certains cas, la déplétion du côlon, soit d'une façon directe par l'usage de quelques laxatifs, soit d'une façon indirecte, par la diminution de la quantité des aliments, s'il s'agit d'un gros mangeur, produire une amélioration rapide. Mais la généralisation d'une méthode aussi simple serait propre « à causer plus de mécomptes que de succès ». Il y a un élément important dont il faut tenir compte, l'état de la tension abdominale : c'est là le point le plus intéressant et le plus nouveau de l'œuvre si originale et si personnelle du Dr Sigaud.

— *La tension de l'abdomen, chez la grande majorité des*

dyspeptiques, est plus ou moins diminuée. Cette hypotension, dont la constatation est si facile et dont la valeur séméiologique est si grande, est cependant ignorée de la plupart des praticiens. Un de nos amis, médecin consciencieux et distingué, à qui nous faisions part de notre opinion à ce sujet, s'étonnait de nous voir attacher de l'importance à un signe aussi insignifiant, et qui, disait-il, traduisait simplement le relâchement de la paroi abdominale consécutif à la grossesse. Cette affirmation singulière consacrait une double erreur : 1° Rien n'est plus fréquent que de trouver chez des jeunes filles, même douées de toutes les apparences d'une constitution vigoureuse, un abdomen d'une flaccidité surprenante et d'un examen extrêmement facile; on rencontre chez des hommes de tout âge, même chez des enfants, des ventres qui, dans la station debout, présentent un aspect normal et même un développement exagéré, semblant indiquer une tension excessive, et qui, dans la station couchée, s'étalent et s'affaissent, donnant, même à la vue, l'impression manifeste d'une hypotension extrême. Il est inadmissible, *a priori*, que ce soit là un phénomène dont on puisse négliger l'enseignement, ou dont il soit inutile de rechercher la signification. 2° D'autre part, dans l'appréciation de la tension abdominale, on peut faire abstraction de la paroi du ventre ; c'est le contenu gazeux de la cavité gastro-intestinale qui constitue l'élément le plus important de cette tension. Le Dr Sigaud et nous-même avons étudié en détail le mécanisme pathogénique et la signification de l'hypotension du ventre ; rappelons seulement ici que, pour nous, elle traduit l'affaiblissement de la tonicité digestive dont elle suit parallèlement les variations, et permet d'apprécier ce que l'on peut appeler la force digestive mécanique du malade.

Il est facile de relever, en étudiant le cycle des 24 heures du dyspeptique, toute une série de symptômes qui reconnaissent pour cause directe une tension abdominale faible. Ces symptômes se produisent de préférence à jeun ou loin des repas : ce sont les maux de cœur, les besoins de prendre, les tiraillements épigastriques, la lassitude générale ou

limitée aux membres inférieurs, les vertiges, les maux de tête, le délabrement, les sensations de vide, de faiblesse intérieure, etc. L'expérience a appris au malade qu'une gorgée de liquide ou une bouchée d'un aliment quelconque suffit pour atténuer et même pour faire disparaître ces malaises; on ne saurait expliquer ce résultat rapide et surprenant, autrement que par l'éréthisme qui se produit, au contact de l'aliment liquide ou solide, sur toute l'étendue du tube digestif, éréthisme qui vient réveiller une tonicité digestive engourdie et relever momentanément la tension intra-abdominale. C'est encore par son action sur la tension de l'abdomen, que doit s'expliquer l'influence heureuse de la sangle sur certains malaises qu'elle supprime parfois radicalement ; tels les vertiges, les crampes d'estomac, la faiblesse générale : « Dès que je quitte ma ceinture, nous disait récemment une malade, je ne me sens plus de forces. » Nous trouvons encore, dans cette notion nouvelle, l'explication d'un certain nombre de faits cliniques, qui, sans elle, restent obscurs et sans valeur pratique. Elle nous permet de comprendre, par exemple, pourquoi les purgations laissent après elles, même chez les gens bien portants en apparence, une sensation de faiblesse que tout le monde connaît; pourquoi cette simple lassitude devient, chez le malade à tension abdominale faible, de l'accablement, de l'anéantissement, et s'accompagne de tout un cortège de malaises plus ou moins pénibles, vertiges, maux de cœur, etc. On peut voir de simples lavements déterminer l'apparition de tous ces symptômes. Les malades dont il est question redoutent non seulement les purgations, mais même une exonération spontanée, trop abondante, du gros intestin. « Moins je vais à la selle, mieux je suis », disent-ils. Nous comprendrons également pourquoi certaines jeunes femmes, dont la vie n'a été jusqu'à leur mariage, qu'un tissu de misères, voient une première grossesse améliorer leur santé. « Cette influence immédiate de la grossesse, écrit le Dr Sigaud, fait conseiller le mariage aux jeunes filles névropathes par beaucoup de médecins, conseil dangereux s'il n'est complété de la manière suivante : la santé sera

meilleure pendant la grossesse, mais ne se maintiendra bonne après les couches que grâce à un traitement rationnel s'efforçant de continuer à la malade les bienfaits de la grossesse, c'est-à-dire visant l'augmentation de la tension abdominale. »

— L'étude de la tension abdominale nous a fourni un complément d'enseignement nécessaire; dès lors, la conception de la dyspepsie, envisagée comme une insuffisance du tirage gastro-intestinal, se précise et repose sur un terrain plus solide. Un premier résultat des nouvelles acquisitions que nous venons de faire, est d'enlever à l'obstacle cæcal le caractère absolu qu'on pouvait être tenté de lui accorder tout d'abord. Une tension gazeuse intra-abdominale élevée est, à la fois, une condition favorable au cheminement des *ingesta* dans l'intérieur du canal alimentaire et l'indice d'une tonicité digestive normale; aussi, la régularité du tirage ne saurait être influencée par la présence d'un encombrement colique même prononcé, chez un dyspeptique dont le ventre a conservé ses caractères normaux de fermeté et d'élasticité. Chez les malades, au contraire, dont le ventre est mou, flaccide, chez lesquels, par conséquent, la tension abdominale est faible, et la tonicité digestive mauvaise, l'insuffisance de la péristaltique, en dépit d'une stase cæcale peu prononcée, se révèle avec toutes ses funestes conséquences. C'est en vain que chez un malade de cette catégorie, nous débarrasserions le gros intestin d'une partie des résidus qui l'encombrent; les tuniques du tube digestif n'en resteraient pas moins, après comme avant, réduites à un minimum de tonicité, et incapables d'assurer la progression normale des gaz et du bol alimentaire. Bien plus, l'excitation produite sur les parois gastro-intestinales par l'usage des laxatifs, affaiblirait encore leur tonus; les évacuations intestinales augmenteraient le vide abdominal, et nous verrions apparaître ou s'aggraver les malaises qui relèvent d'une tension adominale faible. Quelques exemples achèveront de mettre en lumière toute la valeur de la doctrine:

Voici un jeune homme de trente ans, vigoureux, frisant l'obésité. Depuis deux ans, il se plaint d'une sensation de bal-

lonnement, de gonflement presque continuel ; il lui semble qu'il est « soufflé ». Après les repas, il a un poids sur l'estomac ; le ballonnement augmente d'intensité. Il n'a jamais faim, ce qui ne l'empêche pas de manger beaucoup, par habitude, d'une façon inconsciente ; à table, dans l'intervalle de chaque service, il occupe ses loisirs à manger du pain ; il boit beaucoup. Selles quotidiennes presque diarrhéiques. Le ventre, d'un examen difficile, est volumineux, sonore, tendu ; le cæcum se présente sous la forme d'une poche gonflée qui fuit sous la main ; pas de clapotage gastrique. L'interprétation de ce cas simple, obscure pour un débutant, est facile avec les données fournies par l'expérience. Ce malade a de l'encombrement colique ; une alimentation immodérée augmente chaque jour la surcharge, affaiblit la tonicité digestive ; les gaz et les *ingesta* circulent avec lenteur, l'estomac se vide mal, d'où le ballonnement continuel, le poids épigastrique après le repas. Mais nous avons affaire à un homme jeune et fort. Diminuons le travail excessif qu'il impose à son tube digestif et la quantité des résidus qui encombrent le côlon, en rationnant les boissons et les aliments. L'intestin continue à s'exonérer chaque jour, ce qui dénote une tonicité satisfaisante ; la circulation gastro-intestinale se rétablit ; les malaises se dissipent rapidement. Le malade qui, depuis deux ans, n'avait jamais éprouvé la sensation de la faim, constate avec satisfaction qu'il se met enfin à table avec appétit. Un résultat aussi rapide, obtenu par des moyens aussi simples, acquiert toute sa signification, si on le met en parallèle avec les résultats médiocres dus au traitement imposé par les théories classiques à un médecin consciencieux et instruit. Le malade avait seulement retiré quelque bénéfice de l'usage de l'eau de Vichy qui, disait-il, lui faisait faire quelques renvois.

Voici, d'autre part, une jeune femme de trente-deux ans. Depuis plusieurs mois, son repas de midi est suivi d'un gonflement excessif de la région épigastrique, gonflement qui s'étend bientôt à tout le ventre, va en augmentant toute l'après-midi, et ne se dissipe souvent que dans la nuit. Le ventre est mou, l'estomac, distendu et clapotant, descend

jusqu'à l'ombilic; le cæcum est mollasse, empâté, douloureux; le côlon transverse, perceptible à gauche, et le cordon sigmoïdal sont assez volumineux, consistants, également très sensibles à la palpation. Selles quotidiennes. On conseille un régime dont la caractéristique est la régularité dans les repas, la diminution de la quantité des boissons et des aliments. Au bout de huit jours, les mêmes malaises persistent; les selles, auparavant quotidiennes, se sont supprimées. Nous avons affaire ici à une malade dont la tonicité digestive est déjà sérieusement compromise, ainsi qu'en témoigne l'hypotension de l'abdomen; le côlon ne se vide que par regorgement, ainsi que le met en évidence la constipation produite par l'épreuve de la réduction des aliments; l'encombrement colique persiste, malgré la diminution du travail imposé à l'intestin; le tirage gastro-intestinal ne peut se rétablir.

On saisit facilement en quoi diffèrent ces deux malades, et quels points de ressemblance les rapprochent. Tous deux ont des troubles de la péristaltique, par stase cæcale exagérée; l'un est vigoureux; sa tension abdominale est encore satisfaisante; sa tonicité gastro-intestinale est surmenée, mais encore vivace; il guérit par le régime seul qui fait diminuer l'encombrement colique et raffermit le tonus digestif. L'autre est une malade déjà éprouvée par plusieurs grossesses; elle est jeune et forte, mais sa tonicité digestive a faibli; son ventre est mou, son côlon fonctionne mal. Le régime ne pourra que lentement ramener un tonus plus parfait et une tension abdominale meilleure; il est nécessaire de recourir à une évacuation artificielle du gros intestin, d'abord pour obtenir une amélioration réclamée, à juste titre, par la malade, ensuite pour supprimer en partie l'obstacle contre lequel viendraient s'épuiser, pendant longtemps encore, les efforts du segment supérieur du tube digestif, déjà fortement éprouvé. C'est ce que nous avons fait, et la guérison a été rapide. Il est enfin des malades plus gravement menacés encore : ce sont ceux auxquels nous faisions allusion plus haut; leur ventre est d'une flaccidité extrême; la tonicité digestive paraît nulle. Au point de vue fonctionnel, ils passent

du ballonnement, de la sensation de pesanteur épigastrique, aux tiraillements douloureux, aux crampes d'estomac, aux vertiges, aux maux de cœur; manger ou rester à jeun leur est également pénible. Si l'on s'en tenait, chez ces malades, à la notion de l'obstacle cæcal, on n'arriverait qu'à des résultats désastreux. Relever la tonicité digestive, tout en la ménageant, tel doit être le but du médecin : l'état de la tension abdominale lui inspirera la conduite à tenir. Les modifications de la tension abdominale n'évoluent pas de la même manière chez tous les dyspeptiques. Les uns, de constitution vigoureuse, gardent longtemps un ventre d'aspect normal, parfois volumineux, tendu; les signes de la stase gastro-colique sont difficiles à percevoir, en raison même de cette tension; il n'est pas rare cependant que l'on trouve, plusieurs heures après le repas, un clapotage sourd et profond. Chez ces malades, les troubles fonctionnels localisés au tube digestif sont souvent peu prononcés ou nuls; ce sont les troubles de la nutrition qui dominent. La plupart ont de la défécation par regorgement; les selles sont souvent multiples, diarrhéiques, et se produisent après les repas. Ce n'est que lentement, après une lutte plus ou moins longue, pendant laquelle la tonicité digestive s'épuise peu à peu, que l'hypotension abdominale s'établit.

Il est d'autres malades, au contraire, de constitution délicate, de musculature peu développée, dont le ventre devient rapidement flasque et mou. Ce sont ceux qui souffrent réellement de leur digestion, qui, de bonne heure et instinctivement, soignent leur alimentation; les tiraillements douloureux, les crampes d'estomac, la constipation opiniâtre sont leur apanage. L'observation de ces deux catégories de malades a conduit le docteur Sigaud à sa division des dyspeptiques à la fois si simple, si clinique et si vraie, en *Forts* et en *Faibles*. Cette donnée capitale nous permet de pénétrer plus avant dans la connaissance du dyspeptique, et nous pouvons interpréter maintenant certains faits cliniques qui paraissent en contradiction avec la doctrine que nous exposons ici et semblent infirmer la valeur de la méthode sur laquelle cette doctrine repose.

En effet, la pratique met quelquefois, en présence du médecin, des malades chez lesquels la palpation abdominale révèle tous les signes que nous avons appris à considérer comme les signes physiques de la dyspepsie : hypotension, stase colique, estomac avec clapotage et sensation de flot. Cependant, la digestion ne se manifeste par aucun trouble fonctionnel apparent; un interrogatoire minutieux pourra bien, il est vrai, fournir quelque révélation intéressante; mais même dans ce cas, les malaises, lourdeurs de tête, somnolence après le repas, insomnie, etc., ne paraissent nullement en rapport avec la gravité de l'état local. Nous avons affaire ici à la *dyspepsie latente*, qui trouve sa seule explication rationnelle dans l'intégrité relative de la mécanique digestive, telle qu'on peut l'observer chez les *Forts*, dont l'appareil musculo-ligamenteux digestif est assez vigoureux pour faire les frais d'une *véritable compensation* et assurer, tant bien que mal, un tirage gastro-intestinal suffisant, quoique imparfait. C'est ici que se manifeste, avec toute son évidence, la supériorité théorique et pratique de la doctrine de la mécanique digestive sur la théorie chimique de la dyspepsie. Celle-ci ne saurait nous donner une raison satisfaisante de cette latence de la dyspepsie chez un individu dont l'estomac est le siège d'une stase énorme; elle ne saurait expliquer pourquoi les signes graves de la dyspepsie confirmée peuvent brusquement apparaître alors que rien, en apparence, ne s'est modifié dans l'état objectif présenté par le malade.

Ce n'est donc pas toujours pour sa digestion que le *Fort*, même à la période de l'hypotension, à plus forte raison à la période de compensation vraie, vient consulter le médecin ; ce qui domine chez lui, ce sont les troubles généraux de la nutrition, les stases viscérales, les accidents dits arthritiques, tous phénomènes cependant d'origine digestive, ainsi que viennent le montrer les résultats d'un traitement rationnel. C'est ici le triomphe de la palpation abdominale; et les cas où l'on est porté à la négliger sont précisément ceux où elle est appelée à rendre les plus grands services.

En effet, le médecin est fréquemment consulté pour des malaises dont l'origine et la nature sont entourées d'obscu-

rité. Suivant la méthode inspirée par les études classiques, il cherche à rattacher ces troubles plus ou moins vagues à une maladie connue; il lui faut, à tout prix, en faire la signature d'une de ces entités morbides dont les traités de pathologie s'efforcent de tracer les contours en traits fermes et précis et dont la clinique vient montrer le peu de stabilité et de cohésion. Qu'arrive-t-il? Le plus souvent, le récit du malade ne rappelle en rien l'un de ces êtres de raison enfantés par la nosologie; les malaises qu'il accuse restent une énigme pour le consulté qui, décontenancé, s'en tire par quelques paroles banales de consolation : « Ce n'est rien... c'est nerveux... vous guérirez certainement. » Le patient, lui, convaincu que l'on n'a rien compris à son état, se retire mécontent. Prenons un exemple. Voici un malade qui se plaint de vertiges. Immédiatement, l'esprit du médecin évoque l'existence probable d'une affection cérébrale ou cérébro-médullaire; c'est de ce côté qu'il dirige son interrogatoire et son examen : résultats négatifs; ce qui n'a rien d'étonnant, le vertige n'étant pas toujours l'expression d'une affection organique du système nerveux. On pense à une affection de l'oreille : résultats nuls encore. On songe alors quelquefois au vertige gastrique; mais le malade a bon appétit, il ne souffre nullement de sa digestion. Cette affirmation achève la déroute. Or, il aurait suffi d'examiner le ventre de ce malade pour y trouver les signes physiques grossiers de la dyspepsie; raffermi par ce résultat positif, le médecin n'aurait pas hésité à reprendre l'interrogatoire, et il n'y a pas de doute qu'il aurait transformé rapidement une observation insignifiante et banale en une observation riche de faits intéressants et pleine d'enseignements. Enfin, chose capitale, la palpation abdominale lui fournissait l'interprétation du phénomène qui l'embarrassait, et les indications nécessaires pour un traitement rationnel.

Ce que nous venons de dire du vertige, symptôme capable d'imprimer à l'esprit de l'observateur une direction parfois juste, nous pourrons l'appliquer avec plus de raison encore à un grand nombre de troubles fonctionnels, d'allure indécise, qui font le désespoir du médecin, et qui

semblent défier toutes les ressources de la thérapeutique : ce sont, par exemple, des douleurs abdominales que l'on rattache à l'utérus et pour lesquelles le gynécologiste est vainement consulté; parfois de véritables accidents utérins (hémorrhagies, etc.), dont l'origine reste obscure, et qu'un traitement spécial ne peut faire disparaître. Ce sont, d'autres fois, des douleurs lombaires ou intercostales, que l'on qualifie de rhumatismales et qui, au grand étonnement des naïfs, *résistent au salicylate de soude;* des points sur le cœur, des palpitations épigastriques, qui font penser à une affection cardiaque et que l'on ne craint pas de traiter par la digitale ; des douleurs dans l'hypocondre droit que l'on considère comme des coliques hépatiques frustes. Ce sont, d'autres fois, des malaises plus vagues encore, sans localisation bien nette, que l'on attribue légèrement à la neurasthénie essentielle ou à l'hystérie : accès de fièvre rebelles au sulfate de quinine, insomnie avec cauchemars, crises nerveuses d'allure bizarre, sensation de boule ou d'étouffements remontant de l'épigastre vers le cou, sensations de constriction de la gorge, de corps étrangers des voies digestives supérieures, faiblesse générale, tristesse, hypocondrie, etc. La palpation abdominale facilite l'interprétation de toute cette phénoménologie, incompréhensible pour tant de praticiens, et, ce qui est mieux encore, fournit les indications du traitement rationnel qui amènera la guérison du malade.

Il en sera de même pour ces troubles variés qui peuvent survenir chez les jeunes filles à l'époque de la puberté, pour ces accidents presque mystérieux qui accompagnent la ménopause. Bien plus, certaines maladies, dûment cataloguées dans les traités de pathologie comme maladies essentielles, ne sont autre chose que des épisodes digestifs, telle la migraine, ou des incidents d'évolution de la dyspepsie, tels le rachitisme, la chlorose, etc. L'origine digestive de la chlorose a été combattue avec des arguments qui semblaient sans réplique : toutes les chlorotiques ne sont pas dyspeptiques; la dyspepsie des chlorotiques n'est qu'une coïncidence, dans quelques cas une complication, etc. Malheureusement, les

plus belles théories, les dissertations les plus brillantes ne sauraient prévaloir contre la rigueur des faits. Or, les faits, les voici : 1° toutes les chlorotiques présentent les signes physiques de la dyspepsie ; les symptômes subjectifs sont surtout prononcés chez les *Faibles*, dont l'appareil digestif ne peut faire les frais d'une compensation de longue durée ; ils sont peu accusés ou même nuls chez les chlorotiques de constitution vigoureuse, et n'apparaissent chez ces malades, comme chez les autres dyspeptiques, que lorsque l'appareil mécanique de la digestion est forcé; 2° soignez le tube digestif des chlorotiques; parez aux multiples indications fournies par l'état de la tension abdominale et de la péristaltique digestive, et vous verrez d'abord disparaître les troubles dyspeptiques, lorsqu'ils sont apparents, puis l'état général de la malade s'améliorer, les forces revenir, le visage perdre sa teinte cireuse, les muqueuses se colorer, l'essoufflement, les palpitations disparaître ; et cela, sans avoir été obligé de recourir aux préparations ferrugineuses, arsénicales, aux toniques, dont l'efficacité n'est rien moins que prouvée, et dont il serait facile de montrer les inconvénients.

— Si l'on s'est bien pénétré du rôle considérable, dévolu à la mécanique digestive, dans la genèse et l'évolution de la dyspepsie, on a pu déjà pressentir la direction générale qui doit être imprimée au traitement. Nous ne saurions nous étendre sur ce sujet, longuement traité par le Dr Sigaud ; chaque cas particulier a ses indications ; chaque malade est un problème, dont l'examen subjectif et surtout l'examen du ventre peuvent seuls donner la véritable solution. Il est cependant certaines notions générales, applicables à la majorité des cas, et que nous pouvons résumer brièvement.

1° Il n'existe pas de traitement pharmaceutique de la dyspepsie ; la plupart, pour ne pas dire toutes les médications en usage sont inutiles ou dangereuses. Cette proposition, quelque vraisemblable qu'elle puisse paraître, même au profane, a néanmoins besoin d'être nettement formulée. Tel praticien, observateur superficiel, peu capable de deviner l'ordre réel sous le désordre apparent des symptômes, l'unité de l'affection sous la multiplicité un peu inco-

hérente des malaises, considère volontiers la dyspepsie comme une réunion de troubles fonctionnels disparates, pour chacun desquels il a en réserve un remède approprié : les eupeptiques pour les pesanteurs d'estomac, le charbon de Belloc pour le ballonnement, l'opium pour les crises douloureuses, le bromure pour l'insomnie et les phénomènes nerveux, les toniques pour la faiblesse générale, le bismuth pour la diarrhée, etc. Pour peu qu'il soit au courant des recherches de la science, il ne manque pas d'ajouter à tout cela quelques cachets de naphtol ou de salol, pour « faire de l'antisepsie intestinale ». Si le bon sens ne suffisait à faire justice de cette méthode déplorable, les résultats désastreux auxquels elle aboutit seraient là pour la condamner. Il est d'ailleurs puéril de croire que l'on peut facilement suppléer à l'insuffisance des sucs de la digestion (si tant est que cette insuffisance soit réelle), par l'emploi des préparations à base de pepsine, de pancréatine, etc.; nous sommes convaincus, pour notre part, que l'action chimique de ces médicaments est absolument nulle, et qu'ils n'agissent que comme des excitants du tonus gastro-intestinal, c'est dire qu'ils peuvent, dans maintes circonstances, avoir de graves inconvénients, et qu'ils sont, tout au moins, presque toujours inutiles, puisque nous pouvons agir, par le régime seul, d'une façon si puissante et si rationnelle, sur la tonicité digestive. Il est probable que les alcalins, les acides n'ont pas d'autre action, dans la grande majorité des cas; quoi qu'il en soit, chercher à modifier les sécrétions digestives, à neutraliser ou à alcaliniser le suc gastrique, par exemple, lors même qu'il serait démontré que cela est aussi facile à obtenir dans l'estomac que dans un vase à expérience, nous apparaîtra toujours comme une indication d'importance secondaire, les altérations du chimisme stomacal ne constituant qu'une des faces du problème complexe de la dyspepsie.

2° L'importance des phénomènes mécaniques dans les troubles de la digestion doit faire rejeter toute classification de régime basé sur la composition chimique des aliments; les prétendues échelles de digestibilité n'ont jamais été

d'aucune utilité lorsqu'il s'est agi d'en transporter les données dans le domaine de la pratique. Il est surtout nécessaire d'envisager *les propriétés excito-motrices* des aliments, et c'est l'état de la tension abdominale, c'est-à-dire de la tonicité digestive, qui doit guider le médecin dans le choix du régime applicable à tel ou tel malade. Il est évident, par exemple (l'expérience le prouve, du reste), que les viandes noires sont plus excitantes que les viandes blanches, celles-ci plus que le poisson ou la cervelle; et qu'à un malade dont la tonicité digestive est très affaiblie, et doit être ménagée, nous conseillerons les œufs ou les potages maigres, plutôt que le jus de viande ou les côtelettes de mouton. A chaque malade convient un régime spécial, qui s'impose, après examen, à l'esprit du médecin, et dont on peut facilement prévoir les effets thérapeutiques. A lire les auteurs classiques, on ne se doute pas de quelle manière puissante on peut agir sur l'organisme du malade, par l'hygiène alimentaire pure et simple. Nulle part on ne trouve les raisons suffisantes pour lesquelles tel mets doit être conseillé, tel autre défendu. La doctrine de la mécanique digestive, au contraire, précise, d'une façon merveilleuse, toutes les indications de régime, au double point de vue des aliments et des boissons. De même que, seule, elle permet de suivre l'évolution et la marche de la dyspepsie, de même, elle est seule capable d'éclairer le médecin sur les modifications à faire subir au régime, aux diverses étapes parcourues par la maladie. La question du nombre des repas a été envisagée et résolue de diverses façons; il n'est pas difficile de s'apercevoir que, dans les livres classiques, la plus grande incertitude règne sur ce sujet. Là, encore, l'étude de la tension abdominale donne seule une solution rationnelle : il est facile de comprendre pourquoi un malade dont le ventre est très flaccide doit manger peu à la fois et souvent. « La durée de l'éréthisme fonctionnel, déterminé par l'apport des aliments dans le canal alimentaire, écrit le D[r] Sigaud, doit servir de guide au clinicien : cet éréthisme, qui se traduit en dernière analyse par un sentiment de force, est épuisé au bout de

deux, trois, quatre, cinq, six heures, suivant les malades. Or il est aussi dangereux de laisser persister la faiblesse digestive, qui succède à l'éréthisme, que de multiplier, par des repas répétés, des excitations ayant chance d'aboutir à l'épuisement par un mécanisme inverse. La pratique nous apprend à garder un juste milieu entre ces deux extrêmes. »

3° Les laxatifs, qui peuvent rendre de réels services, ne doivent pas être administrés d'une manière irréfléchie. Conseiller à un malade, quel qu'il soit, un purgatif quelconque, sans avoir vérifié l'état de l'abdomen, c'est s'exposer à aggraver l'état de ce malade; c'est, dans tous les cas, agir aveuglément, en empirique, au hasard.

4° La sangle de Glénard, d'une si grande utilité dans le traitement de la dyspepsie, répond à des indications qui découlent naturellement de la connaissance de la mécanique digestive : outre qu'elle soutient et relève les organes en voie de prolapsus, la ceinture hypogastrique a pour effet d'augmenter la tension abdominale et de favoriser la péristaltique gastro-intestinale; elle fait disparaître ou atténue la plupart des malaises qui relèvent de l'hypotension, crampes d'estomac, vertiges, faiblesse générale, etc.

— Nous avons exposé, aussi complètement qu'il nous a été possible, le résultat des recherches poursuivies pendant plusieurs années par le Dr Sigaud. Nous n'hésitons pas à affirmer, pour notre part, que c'est là une œuvre d'une grande portée, et que, pour la mener à bonne fin, il n'a fallu rien moins que la sûreté de jugement et d'observation, le sens clinique que des critiques éminents se sont plu à reconnaître à l'auteur. Il est à craindre, cependant, que l'importance de ce travail ne soit méconnue longtemps encore; non pas que l'on soit systématiquement hostile, dans les sphères officielles, aux travaux qui ne portent pas l'estampille de l'école; mais l'intérêt des savants, trop enclins à demander aux travaux de laboratoire la solution des problèmes biologiques, s'est concentré tout entier sur l'étude des phénomènes chimiques dont l'estomac est le siège; il semble que l'on veuille enlever, de haute lutte, l'interprétation des faits complexes, alors que la nature et la

signification des faits simples, dont la connaissance peut seule conduire à la recherche de la vérité, restent encore ignorées de tous. On examine très minutieusement le suc gastrique du dyspeptique, très superficiellement le dyspeptique lui-même ; on veut connaître, heure par heure, toutes les modifications subies par la valeur H, en face de 125 grammes de pain blanc, et l'on passe à côté de signes grossiers, comme la stase cæcale et l'hypotension de l'abdomen, sans les voir ou sans en apprécier la valeur. Toute cette chimie indigeste et obscure est lettre morte pour le praticien qui oscille, indécis, entre les alcalins et les acides, et finalement reste en présence de la triste réalité : le malade, pour lequel il ne peut rien, et qu'il se sent incapable de soulager. C'est à ce praticien aux prises avec les difficultés de notre profession que nous nous adressons. Il a entre les mains un procédé d'investigation capable de lui rendre les plus grands services, et en même temps très simple, la palpation systématique de l'abdomen, qu'il devra pratiquer non seulement chez les dyspeptiques, mais chez tous les malades qui se présenteront à son observation. Elle lui fournira tous les éléments propres à lui permettre de résoudre, lui-même, sans le secours des chimistes, le problème intéressant de la nature et du traitement rationnel de la dyspepsie. Il trouvera dans l'examen méthodique des organes de la digestion l'explication d'un certain nombre de phénomènes obscurs ; il apprendra à connaître la nature d'une série de manifestations morbides, dont l'origine est généralement méconnue, et, partant, le traitement incertain ; il aura conscience qu'il remplit un rôle réellement utile, dans des circonstances où naguère encore il avouait son impuissance ; il aura parfois la satisfaction de réconcilier avec la médecine ces malades découragés, qui n'ont trouvé nulle part ni soulagement ni consolation, à qui notre art n'inspire plus ni confiance ni estime, et qui vont répétant, à qui veut bien les écouter, cet aveu pénible pour notre amour-propre : « Je ne me suis mieux porté que du jour où j'ai cessé de consulter, où je me suis soigné moi-même ». D[r] Léon VINCENT.



MÉLANGES

UNE CONVERSION (1)

M. de la Rive vient d'ajouter un beau chapitre au livre d'or des convertis du XIXe siècle. Il a retracé l'itinéraire qui l'a conduit des obscures et froides régions du protestantisme aux ardeurs et aux clartés éblouissantes de la foi catholique.

Ce n'est pas le stérile plaisir de se raconter soi-même qui l'a déterminé à publier ces pages intimes, rédigées, en grande partie, il y a quinze ans, au lendemain de son abjuration, et demeurées jusqu'à ce jour enfouies dans un tiroir. Selon le mot de Lacordaire que cite M. de la Rive, « comme il n'y a pas de chrétien sans amour, il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme ». Dans la poitrine du protestant de jadis bat un cœur d'apôtre. M. de la Rive voudrait conquérir au moins une intelligence, gagner une âme, et la donner à l'Eglise. Il a pensé, à bon droit, que le récit loyal et ingénu de sa conversion pourrait, Dieu aidant, favoriser son pieux dessein.

Nos frères égarés du protestantisme ne seront pas les seuls à profiter de ce volume. Les catholiques trouveront également à s'y instruire. Ils y admireront l'œuvre mystérieuse de la grâce et les délicatesses de l'appel de Dieu. En

(1) Théodore de la Rive, *De Genève à Rome, Impressions et Souvenirs;* Paris, Plon, 1895, in-12, LII — 243 p.



outre, ils lui devront de mieux connaître le protestantisme actuel, les nuances de sa pensée, et ses dispositions vis-à-vis de nous. A cette heure où la grande et douce parole de Léon XIII convie les protestants à rentrer au bercail unique du divin Pasteur des âmes, où la question de leur retour se pose avec un caractère nouveau d'insistance et de tendresse, l'intérêt est vif à saisir l'état de leurs esprits.

I

M. de la Rive, comme tant d'autres, est venu au catholicisme avec son cœur et sa raison.

Celle-ci n'a fait entendre que plus tard sa voix impérieuse. « Avant de devenir catholique par la raison, dit-il, je l'étais déjà, et depuis longtemps, par l'imagination et par le cœur ».

Tout enfant, il se sentait attiré vers l'Eglise. Il appartenait d'ailleurs à une famille qui, de longue date, avait pour elle du respect et de la sympathie. Les cérémonies de notre culte le charmaient. Il se plaisait à voir les fleurs et les flambeaux de l'autel, les statues des saints et le chemin de croix, et la petite lampe toujours allumée devant le tabernacle. Assister à la messe était une de ses fêtes. Les processions avaient le secret de l'enchanter. Un de ses amusements favoris consistait à construire des autels en miniature, à prêcher des sermons interminables à de bénévoles auditeurs.

Un jour, il fut pris d'un scrupule. Il se demanda s'il n'avait pas tort d'emprunter à une Eglise qui n'était pas la sienne des pratiques transformées en jeux, et détournées, par conséquent, en quelque manière, de leur sens auguste. « Heureusement, dit-il — et le trait est exquis —, il me tomba sous les yeux un passage des *Mémoires* de Louis Racine, où il raconte que son père, vers la fin de sa vie, organisait, pour récréer ses petits enfants, des simulacres de processions où lui-même figurait et où il marchait en

tête en portant la croix. Je me dis alors que, si les catholiques eux-mêmes ne voyaient pas de mal à ces amusements, c'est qu'ils devaient être innocents, que je pouvais donc me les permettre, et je les repris avec joie ».

En grandissant, M. de la Rive fut de plus en plus frappé du contraste entre la religion catholique, si apte à satisfaire tous les besoins de l'homme, et ce je ne sais quoi de sombre, de raide, de glacial « que le calvinisme surtout a imprimé à la dévotion protestante ». Les aspirations les meilleures de son être se trouvaient douloureusement refoulées. Il souffrait de l'absence presque complète de vie spirituelle, de la pauvreté des manifestations de cette vie. Voir les temples, fermés pendant la semaine, ne s'ouvrir que le dimanche pour l'heure du sermon désolait son âme. On devine, à certains sous-entendus, plus encore qu'à ses aveux, combien l'angoissa la sécheresse du culte protestant.

La mort de son père fut, à cet égard, particulièrement révélatrice. Pourquoi ne priait-on point pour lui ? Pourquoi la tombe qui recevait sa chère dépouille se refermait-elle sans aucun rite, sans un appel à la miséricorde de Dieu en faveur de celui qui n'était plus ? Pourquoi cette brusque et totale rupture entre ceux qui s'en sont allés et ceux qui les pleurent ? Et qu'est-ce qu'une religion qui ne console ni ne fortifie ?

Il y avait loin pourtant de cette vue sur l'insuffisance pratique du calvinisme à la pleine possession de la foi catholique. Voici comment le trajet se fit.

A dix-huit ans, « à cet âge où l'on ne doute de rien et que suit si vite celui où l'on doute de tout », M. de la Rive, en bon protestant, résolut de soumettre ses croyances à la critique de sa raison. Quand on part du principe du libre examen, il faut en arriver là. On ne reçoit de personne son *Credo* religieux ; on a le droit et le devoir de le reconstituer soi-même.

Cette nécessité que subit un protestant logique devient plus irrésistible encore quand il songe au vague et aux contradictions du protestantisme, quand il voit la diversité

des sectes qui le composent, quand il assiste au bizarre spectacle d'hommes qui professent le christianisme sans être tenus de croire ni au péché originel ni à la divinité de Jésus-Christ, ni à la Rédemption, « c'est-à-dire, en définitive, à tout ce qui fait la base et l'essence même du christianisme ». Un esprit sincère sera vite ébranlé par ce spectacle. Il éprouvera un malaise dont il aura hâte de sortir, et l'on comprend qu'il veuille se refaire à lui-même sa religion.

Naturellement cette entreprise abonde en périls. Le plus commun, c'est d'échouer dans un rationalisme qui est aux antipodes d'une religion révélée ; car, si la raison peut et doit conduire jusqu'au seuil d'une doctrine révélée, il lui est interdit de le franchir et de pénétrer dans le sanctuaire. Veut-on échapper au rationalisme ? Il ne reste qu'à se dire que la religion est affaire de sentiment, et l'on va sombrer dans une sorte de religiosité vague, fade et contradictoire, purement subjective, qui n'est pas plus la religion que le dilettantisme n'est l'art ou la curiosité la science.

M. de la Rive faillit se heurter à l'un et à l'autre écueil.

Mais Dieu mit sur son chemin des guides qui le détournèrent de l'abîme. Les premiers d'entre eux — M. de la Rive ne les nomme pas, mais il est facile de les reconnaître à travers ses lignes — furent M. l'abbé de Broglie et M. l'abbé Dufresne, de Genève ; plus tard, le P. Chocarne et d'autres encore poursuivirent l'œuvre de salut. A leur contact, les préjugés disparurent ; la lumière se fit insensiblement. M. de la Rive avait reconnu que, avec le principe exclusif du libre examen, la religion s'évanouit ou se fausse et devient à peine un fantôme d'elle-même. Il décida d'étudier le catholicisme et le principe d'autorité sur lequel le catholicisme s'appuie, de l'étudier sérieusement et librement. « Je pensai, écrit-il, que, puisque j'étais protestant, j'avais le droit d'user de mon libre examen, et que mon devoir était d'aller où mon libre examen me conduirait. Je m'efforçai de comparer loyalement l'Eglise à laquelle j'appartenais à celle de mes amis, le culte que je pratiquais à celui que je leur voyais pratiquer, et ma règle de foi, qui

n'avait servi qu'à m'acculer entre le rationalisme qui est l'opposé de la religion et le sentimentalisme qui est le contraire de la raison, à leur règle de foi à eux qui leur permettait de raisonner tout en restant religieux, et d'être tout ensemble, comme j'avais si grand désir de le devenir, logiques et chrétiens ».

Le résultat fut la joyeuse adhésion de l'intelligence et du cœur au *Credo* du catholicisme.

II

Ce *processus* est si naturel qu'on se demande pourquoi si peu de protestants se mettent en mesure de le suivre. Certes, il en est journellement qui aboutissent par la même voie au même but. Mais ce ne sont que des exceptions. La masse est inerte.

Ce qui ajoute à la surprise, c'est que M. de la Rive ne craint pas d'affirmer la bonne foi d'un grand nombre de ses anciens coreligionnaires. Son témoignage est instructif. Peut-être sommes-nous enclins à trancher la question de la bonne foi protestante dans un sens défavorable aux adeptes de la Réforme. A nous, possesseurs-nés de la vérité intégrale, qui n'avons qu'à ouvrir les yeux pour jouir des splendeurs de la lumière, qui sommes comme enveloppés d'une atmosphère de surnaturelle évidence, il semble parfois qu'il n'y a que ceux qui le veulent bien qui puissent appartenir au royaume des ténèbres et que ceux-là seuls ne voient pas qui se refusent à voir. Et cependant, quand nous réfléchissons au mal que nous avons à nous débarrasser d'un préjugé même insignifiant, n'y a-t-il pas lieu de rabattre de notre rigueur à l'endroit de ceux de nos frères qui ne possèdent point le bienfait de la vraie doctrine ? M. de la Rive se porte garant, pour l'avoir connue et pour l'avoir partagée, de la bonne foi complète de beaucoup d'entre eux. Sa parole est autorisée. Nous devrons en tenir compte.

Il y a plus. A ce que nous apprend M. de la Rive, le protestantisme renferme une foule de ces âmes que Lacordaire appelait « catholiques romaines à leur insu ». Elles sont inquiètes, perplexes, agitées. Elles étouffent. Elles sont altérées de catholicisme. Et, chose digne d'être notée ! tandis que dans le catholicisme, au fur et à mesure que grandit le besoin de foi et de religion, le catholique se confirme dans sa foi et pratique mieux sa religion, dans le protestantisme, tout au contraire, plus l'âme est élevée, plus elle est religieuse, et « plus elle souffre, plus elle hésite, et plus l'esprit est affamé de certitude et de vérité, plus aussi il est assailli de doutes ».

Assurément, la distance est énorme entre le calvinisme genevois et le ritualisme anglais. Il y a quelques jours, le président de l'*English Church Union*, lord Halifax, disait : « Nous n'avons jamais renoncé à la communion effective avec Rome. Les prêtres de l'Eglise romaine peuvent consacrer sur nos autels et, par contre, lorsque nous nous trouvons à l'étranger, nous désirons, du fond du cœur, recevoir l'absolution et même la communion des mains du clergé catholique romain » (1). Pareil langage serait impossible sur les lèvres d'un des chefs du protestantisme à Genève ; il ne serait pourtant pas incompris. En parlant du besoin de l'aveu de ses fautes, si naturel au cœur de l'homme, M. de la Rive fait allusion à ces « âmes délicates et troublées » qui s'en vont, quoiqu'elles n'en aient pas le droit, « chercher dans nos églises ce qui manque dans leurs temples ». Chez certaines familles, il y a un fond de sympathies, de tendances, d'instincts catholiques : l'Eglise catholique est considérée comme une Eglise sœur, quelquefois même comme l'Eglise mère.

Comment se fait-il que tous ne tendent pas la main à cette sœur, ne se jettent point dans les bras de cette mère ?

D'abord on pourrait répondre que l'*Esprit souffle où il veut*. L'œuvre de la conversion défie les conjectures et se

(1) Cf. *Le Monde* du 26 février 1895.

joue des ressources humaines. C'est affaire entre Dieu et l'âme.

Puis — laissant de côté les protestants qui regardent la haine de l'Eglise catholique comme le dogme capital du protestantisme — il y a, pour retenir loin de nous les meilleurs d'entre eux, les mieux disposés, l'ignorance de nos dogmes, l'ignorance des personnes et des choses du catholicisme, une incroyable ignorance qu'il est difficile de s'expliquer. Combien en trouverait-on, se demande M. de la Rive, « qui aient lu et sérieusement lu l'*Exposition de la doctrine*, le *Catéchisme du Concile de Trente*, ou simplement le premier catéchisme venu » ? Ils ne jugent notre religion qu'à travers des ouvrages de controverse rédigés par leurs pasteurs, et où, selon l'expression naïve d'un vieil historien de saint François de Sales, elle est « toute déchirée et délabrée par le soin de leurs ministres ». Ils en sont encore à croire que nous adorons la Vierge et les saints, les reliques et les images. Dans l'infaillibilité du Pape ils s'obstinent à voir l'impeccabilité. La plupart s'imaginent que nous entendons la présence réelle dans le sens le plus matériel du mot, que chaque hostie consacrée par le prêtre est, selon nous, un fragment de grandeur correspondante du corps de Jésus-Christ. Sur la confession leurs idées ne sont pas moins étranges. Volontiers ils se figurent que c'est assez d'énumérer ses fautes pour être pardonné et absous, que nous ne nous inquiétons pas des dispositions intérieures, la parole du prêtre agissant par elle-même, sans repentir de la part du pénitent, qu'on peut gagner une indulgence en prévision d'un péché qu'on se propose de commettre.

Encore s'ils n'avaient pas un parti-pris fixe de ne pas nous écouter ! Mais ils craignent d'être dupes. Quand saint François de Sales prêchait à Thonon, les pasteurs de Genève l'accusèrent d'*amadouer* les protestants en leur présentant un catholicisme édulcoré qui ne ressemblait pas au vrai catholicisme. Claude et Jurieu formulèrent le même reproche contre Bossuet qui avait publié son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* précisément

pour bien distinguer, disait-il, les sentiments de l'Eglise « de ceux qui luy ont esté faussement imputez » (1). Ainsi en est-il toujours. Le catholicisme, aux yeux de « beaucoup de protestants de très bonne foi », est une sorte de franc-maçonnerie avec des degrés d'initiation divers; à ceux qu'il veut convertir il livre, pour ne pas les effaroucher, un *minimum* de doctrine, quitte, une fois l'abjuration faite, à leur imposer des dogmes révoltants.

L'entente est donc malaisée, d'autant que ces difficultés s'aggravent de la force de l'habitude. Parce qu'on est né protestant, il semble qu'on doive mourir protestant.

Aussi y a-t-il, même chez les calvinistes qui savent apprécier et aimer le catholicisme, « une répugnance innée à la pensée que l'on peut devenir catholique ». C'est si vrai que, lorsque M. de la Rive abandonna l'hérésie, beaucoup de membres de sa famille eussent infiniment préféré qu'il entrât dans n'importe quelle secte. « On eût été beaucoup plus heureux, écrit-il, de me voir méthodiste, presbytérien, anglican, ritualiste, luthérien ou schismatique. Il faut même aller plus loin, hélas! et je dois avouer, quoique je le regrette pour l'honneur du protestantisme, que, en devenant rationaliste, libre-penseur, ou même franchement sceptique, ou bien encore athée et matérialiste, j'eusse fait moins de peine à de certaines personnes qu'en embrassant le catholicisme ».

Dans de telles conditions, la controverse ne saurait être fructueuse. M. de la Rive pense que le mieux est de ne pas discuter avec les protestants, de les renvoyer aux bons auteurs et de prier pour eux.

Quels sont « ces bons auteurs » ? M. de la Rive a eu soin de dresser la liste de ceux dont les ouvrages sont, d'après son expérience personnelle, le plus propres à faire connaître le catholicisme à un protestant ou à fortifier un catholique de date récente dans sa foi nouvelle. Il recommande particulièrement le *Missel*, le *Bréviaire*, le *Rituel*, le *Pontifical*, l'*Année liturgique* de D. Guéranger, le *Concile*

(1) *Exposition*, éd. de 1672, p. 2.

de Trente et son *Catéchisme,* saint François de Sales, Bossuet, et, dans notre siècle, les illustres convertis Newman, Manning, Faber, chez nous Lacordaire, Montalembert, Gratry, Perreyre, Ozanam.

Les *Impressions et souvenirs* méritent d'être ajoutés à la série. C'est un fort utile volume qui nous aide à plonger le regard dans un monde que nous ne connaissons peut-être pas assez et qui facilitera le retour des protestants à ce catholicisme qui est « la religion naturelle des âmes libres, généreuses et fortes ».

FÉLIX VERNET.



BIBLIOGRAPHIE

Les quatre Evangiles, traduction de Lemaistre de Sacy corrigée, avec introduction, notes et index des noms propres, enrichie de cartes, plans et gravures, par l'abbé S. Verret, professeur de philosophie à l'Institution Notre-Dame de Chartres. (Publication de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne). 1 vol. in-12 de xvi-496 pp. Paris, Ch. Poussielgue.

> Si j'ai longtemps rêvé ce livre,
> O Christ, c'est que je vous aimais !

C'est par ces paroles que l'auteur termine sa préface, et il était bien autorisé à les emprunter au poète pour se les appliquer.

Comment, à notre époque troublée, où les puissances du mal s'enhardissent et font des efforts suprêmes pour le triomphe de leur cause, ne pas sentir le besoin de faire comprendre et aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ à ceux qui l'ignorent ou le connaissent mal ? Et comment ne pas s'apercevoir que, pour le faire connaître, le moyen le plus sûr et le plus facile est de propager partout son Evangile ? Le P. Lacordaire a fort bien dit que l'Evangile « c'est Jésus-Christ vivant ». « Là, ajoutait-il, là, dans sa chair, expression de son âme et voile transparent de sa divinité, vous le verrez lui-même. C'est sa propre bouche qui vous dira sa pensée, ses regards qui vous diront son amour, sa main qui pressera la vôtre pour vous encourager en vous bénissant. » Sans doute bien des éditions nous ont été données en français de ce livre divin. Mais bien souvent elles n'étaient pas appropriées à toutes les classes de lecteurs, parce qu'elles n'étaient pas suffisamment autorisées, ou pas assez populaires, ou pas assez accessibles à toutes les fortunes. La publication de

M. l'abbé Verret, qui n'a aucun de ces défauts, pourra être mise entre toutes les mains. Et, en même temps, grâce à l'appareil scientifique qui l'accompagne, elle sera très utile aux laïques qui n'ont pas les loisirs nécessaires pour s'adonner aux études bibliques, et surtout aux élèves de l'enseignement secondaire, auxquels elle est destinée. L'introduction qui la précède et les notes qui l'accompagnent, font connaître tout ce qu'il est utile de savoir pour bien comprendre le livre inspiré. Ceux qui voudront lire cette édition avec l'attention qu'elle mérite, y trouveront l'intelligence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des armes pour répondre aux objections ineptes que nous oppose l'ignorance ou la mauvaise foi.

Nous félicitons l'auteur qui a préparé ce livre, l'éditeur qui l'a publié, et aussi les maisons d'éducation qui l'ont adopté. Nous lui souhaitons une large et rapide diffusion, pour la glorification du Christ Sauveur et pour le plus grand bien des âmes.

A. L.

Œuvres du cardinal Mermillod, *ancien Evêque de Lausanne et Genève, recueillies et mises en ordre par le R. P. Dom Alexandre* GROSPELLIER, chanoine régulier, ancien secrétaire de Son Eminence. — *Œuvres pastorales de l'Exil, 1873-1883.* — Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, éditeurs, 1894. (Imp. P. Legendre et Cie, à Lyon). — 1 vol. in-8° de XI-595 pp.

Continuant une œuvre de piété filiale et d'édification publique, le R. P. Grospellier, ancien secrétaire de Mgr Mermillod, vient d'ajouter, aux deux volumes qu'il nous a déjà donnés des écrits de l'éminent cardinal, un troisième tome, qui porte en sous-titre : *Œuvres de l'Exil.* Il comprend tous les actes émanés de l'évêque de Genève, depuis février 1873, époque où il fut banni de sa ville épiscopale, jusqu'à mars 1883, où il lui fut permis de rentrer dans son diocèse, avec le titre d'évêque de Lausanne et Genève.

Cet intervalle de dix ans peut être considéré comme la plus brillante phase d'une carrière si admirablement remplie. Il forme un chapitre magnifique de la vie de ce modèle des pasteurs ou, pour mieux dire, de l'histoire de l'Eglise et de ses triomphes au XIXe siècle. C'est celle de la persécution de Genève, de l'expulsion de son pontife, de l'invasion de ses paroisses par des intrus imposés de force aux populations catholiques. Les

traits principaux de cet épisode, à la fois douloureux et glorieux, sont résumés dans quelques pages de préambule, que l'éditeur a placées en tête du volume. Les documents publiés, au nombre de cent quatre-vingt-dix-sept, en sont pour ainsi dire les pièces justificatives. Le nouvel Athanase s'y retrouve tout entier. Les actes de son administration épiscopale, accomplis ou promulgués à distance, y sont disposés par ordre chronologique ; la plupart sont datés de Ferney, aux portes de son diocèse, d'où il pouvait le surveiller et en suivre les événements. Il y a en outre la correspondance particulière du prélat, du moins toutes les lettres qu'il a été possible de découvrir, se rapportant à cette époque, et dont plusieurs paraissent ici pour la première fois. Elles forment à elles seules à peu près les trois quarts du volume. On y trouve 28 lettres à des curés ou à des ecclésiastiques de son diocèse pour les encourager et les diriger dans la lutte qu'ils avaient à soutenir ; 13 lettres à des catholiques de Genève spoliés de leurs églises ou molestés dans leur personne ; 13 réponses à des adresses ; 10 lettres à des cercles catholiques, associations de piété ou d'études, ou même à des écoliers ; 32 lettres approbatives ou laudatives à des auteurs, etc., etc. Quant aux actes officiels d'administration ou d'autorité épiscopale, ils se répartissent ainsi qu'il suit : 16 mandements ou lettres pastorales adressées aux prêtres et aux fidèles (il n'y eut pas de mandement de carême pendant les premières années de l'exil, jusqu'en 1878) ; 31 circulaires à son clergé, pour lui tracer une ligne de conduite au milieu des difficultés et des embarras qui lui étaient suscités de toutes parts ; 9 lettres à des intrus ou fulminant contre eux les censures de l'Eglise et, enfin, 4 lettres au conseil d'état et deux protestations solennelles contre ses iniques décrets. Notons aussi 8 allocutions ou discours prononcés dans différentes circonstances et en divers lieux.

En parcourant ces pages, où se reflètent les actes, les sentiments et les pensées de l'illustre prince de l'Eglise, on ne saurait s'empêcher d'admirer la puissance et l'activité de cette haute intelligence, toujours en éveil, toujours prête à faire face à toutes les attaques, jamais surprise par aucune difficulté ; et surtout cette grandeur d'âme, cette noblesse de cœur, qui domine tout ce déchaînement des passions humaines, et demeure sereine au milieu de la tempête des persécutions, comme si elles ne le touchaient pas. A la rage de ses ennemis il n'oppose que des paroles de paix, et aux coups qu'ils lui portent, les repré-

sailles de la divine charité. Quelle force et quelle puissance dans cet évêque persécuté, et quelle petitesse dans ceux qui le poursuivent ! Il les écrase tous de sa grandeur morale. C'est celle que donnent à leurs défenseurs et à leurs martyrs la justice et la vérité.

C. P.

La Cathédrale de Saint-Claude. — *Notice historique et descriptive, illustrée de trois plans et de plusieurs gravures*, par le R. P. dom Hippolyte DIJON, chanoine régulier de l'Immaculée-Conception; in-8° de 75 pages. Lons-le-Saunier, C. Martin. — Prix, franco : 1 fr. 75.

Malgré sa position perdue au milieu des montagnes du Jura, la cathédrale de Saint-Claude est loin de mériter l'oubli presque général dans lequel elle est longtemps demeurée. On pourrait même dire que, parmi les cathédrales de second ordre, celle de Saint-Claude est une des plus intéressantes de France.

C'est là, du moins, l'impression favorable qui reste de la lecture de l'ouvrage que nous annonçons à nos lecteurs. Par son sujet il tient à notre province ecclésiastique, et ne peut manquer d'attirer l'attention des connaisseurs et des archéologues, nombreux encore parmi nous.

Plusieurs revues et journaux de Paris et de la province ont déjà parlé de ce livre avec avantage et l'ont recommandé sans réserve. Nous en signalerons surtout la deuxième partie, consacrée à la description technique du monument, et qui, d'après le *Polybiblion*, « est traitée avec une compétence remarquable ».

A.

Histoire du second Empire, par Pierre DE LA GORCE. 1894. 2 vol. in-8 de VII-493 et 458 pp. Paris, E. Plon et Nourrit.

L'annonce d'une histoire du second Empire, due à un homme distingué et apte à faire œuvre d'historien, ne peut nous laisser indifférents. C'est que nous connaissons si peu cette époque ! Ce n'est pas précisément l'éloignement qui nous empêche de la bien juger, parce qu'il efface nos souvenirs. Mais nous ne l'avons guère connue que par les journaux, ce qui est une des pires manières de l'apprendre : car les appréciations sont bien différentes, et les faits eux-mêmes sont présentés d'une manière

bien diverse, selon que ces feuilles éphémères sont dévouées à un gouvernement ou appartiennent à l'opposition. D'ailleurs, dans les premières années du règne de Napoléon III, la presse n'était nullement libre, et il était impossible de connaître toute la vérité sous le régime qui gouvernait alors les journaux. Nous ne pouvons donc avoir qu'une idée incomplète et trop peu précise de l'histoire du second Empire.

Nous pourrons l'apprendre désormais, au moins dans ses grandes lignes, grâce à M. de la Gorce, auquel nous devons déjà une *Histoire de la seconde République française*. Le bien qui a été dit du premier ouvrage, nous voudrions le dire aussi des deux volumes que nous avons sous la main, et qui comprennent le temps écoulé entre le coup d'Etat de 1852 et le commencement de la guerre d'Italie. Voyons plutôt.

L'auteur n'est pas un partisan de Napoléon III : certains passages de son livre indiquent, au contraire, qu'il est orléaniste. Toutefois il faut reconnaître qu'il a fait des efforts louables pour être impartial envers le prince dont il raconte le règne, et qu'il y a réussi, ou peu s'en faut. La préface contient même, à côté des restrictions nécessaires, de tels éloges que l'on pourrait s'y tromper : croire que l'auteur est, au demeurant, sympathique à l'empereur, et qu'il a été, comme beaucoup d'autres, enlacé par les séductions de cet homme au caractère si complexe. Mais toute hésitation cesse quand nous lisons, au livre premier, l'histoire de la dictature impériale : l'auteur la raconte à la manière d'un parlementaire, qui ne pardonne pas au César couronné d'avoir étouffé la liberté, malgré les prétextes de sécurité sociale et d'ordre moral au moyen desquels il essaya de justifier son entreprise.

Si maintenant nous cherchons à quelles sources M. de la Gorce a puisé, nous constatons qu'il a négligé de parti pris les relations ou les mémoires dont le but est de raconter l'histoire intime du second Empire. Faut-il l'en louer, ou devons-nous l'en blâmer ? Certes, nous ne comprenons pas l'histoire à la façon de Michelet, qui cherchait avec prédilection les détails pittoresques, et, de préférence encore, les anecdotes scandaleuses. Mais, sans « tomber dans la chronique », pour employer une expression de l'auteur, M. de la Gorce n'aurait-il pas trouvé profit à consulter certains livres, particulièrement remarqués à leur apparition, et où des témoins dignes de foi ont raconté ce qu'ils ont vu et ouï ? En les laissant de parti pris, l'auteur s'est

privé de lumières fort utiles, et il a laissé sans solution des points peut-être insolubles, mais qu'il fallait aborder cependant. Nous en avions entendu parler dans notre enfance ou notre jeunesse, et nous espérions les voir éclaircis : ils restent dans notre esprit en l'irritant comme des énigmes inexpliquées.

Dans tous les cas, M. de la Gorce est très intéressant quand il nous raconte l'histoire parlementaire ou diplomatique du second Empire, et nous le remercions très sincèrement de tout ce qu'il nous a appris sous ce rapport. Nous ne savions pas, avouons-le bien modestement, jusqu'à quel point Napoléon III était devenu autocrate, en concentrant dans sa main tous les pouvoirs, en réduisant la Chambre et le Sénat à un rôle passif que nous comprenons difficilement aujourd'hui. Nous ne connaissions pas non plus suffisamment l'histoire des négociations qui ont amené la guerre de Crimée et celle d'Italie. Cette histoire semble d'abord très longue, beaucoup trop prolixe : du moins elle tient toujours l'attention en éveil. D'ailleurs, comme le fait justement remarquer M. de la Gorce, à propos des négociations diplomatiques qui ont abouti à la guerre d'Italie, il est difficile de résumer brièvement ce qui est complexe, et rien n'était plus complexe que la politique indécise, ondoyante et tortueuse de Napoléon III. L'auteur expose aussi, avec science et clarté, l'histoire militaire, et nous avons éprouvé le plus grand attrait à lire tout ce qu'il nous raconte de la guerre de Crimée.

D'autre part, notre devoir de critique nous oblige à faire des réserves au sujet du livre XI, qui a pour titre : *l'Empire et la société chrétienne*. Laissons de côté les pages où il est parlé des « divisions entre les catholiques ». Nous savons que le Pape glorieusement régnant désire que le souvenir de ces luttes ne soit pas réveillé, et nous sommes trop heureux d'obéir à sa parole souveraine pour toucher à ce sujet. Mais nous n'avons pu nous empêcher de regretter certaines expressions, ou telle manière de présenter les faits, qui nous ont étonné de la part de M. de la Gorce. Nous lisons, par exemple, à la page 138 du tome II : « Le clergé aime l'encens. Il l'aime pour la religion qu'il représente ; à son insu peut-être, il l'aime souvent aussi pour lui-même. Il respirait avec bonheur cette atmosphère de bienveillance : surtout il ne se lassait pas de comparer les larges procédés de Napoléon III avec la mesquine et parcimonieuse liberté du régime de Juillet ». Le clergé était dans son droit

quand il se ralliait au nouvel empereur. Pourquoi insinuer que c'est par amour pour l'encens ? Sans vouloir trop insister sur ce point, nous regardons autour de nous, et nous ajoutons : Au milieu des tristesses de l'heure présente, vienne donc un chef d'Etat, de quelque nom qu'il s'appelle, assez bien disposé et assez fort pour faire au clergé les mêmes avances que Napoléon III au commencement de son règne ! Comme nous nous empresserions d'y répondre, en croyant faire notre devoir, et non pas chercher l'encens ou la faveur de cet homme ! Nous savons que le réveil fut terrible. Mais qui pouvait, dans le clergé, soupçonner les visées de l'empereur sur l'Italie ? Qui pouvait prévoir le complot d'Orsini et l'influence qu'il eut sur les événements futurs ? Si M. de la Gorce nous demandait conseil, nous l'engagerions, le plus discrètement possible, à remanier ce chapitre, en le complétant et en le corrigeant; nous le supplierions, pour les volumes qui suivront ceux-ci, d'apporter un soin particulier à la rédaction de tout ce qui concerne les affaires religieuses.

Nous passons sur d'autres critiques, que l'espace ne nous permet pas de formuler. Le style de l'auteur est attrayant et presque toujours excellent : parfois aussi l'expression est incorrecte ou trop lâchée, de sorte qu'elle ne rend pas suffisamment la pensée de l'auteur. L'œuvre de M. de la Gorce est d'ores et déjà très sérieuse et digne de l'attention de ceux qui aiment à savoir et à réfléchir. En s'efforçant de la perfectionner, il obtiendra les suffrages de tous les hommes impartiaux, à quelque parti qu'ils se rattachent.

A. L.

Le Wallon. — *Histoire et littérature, des origines à la fin du XVIIIe siècle*, par Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège. S. d., Bruxelles, Charles Rozez. 1 vol. in-12, de VIII-169 pp.

Le dialecte wallon se parle dans trois provinces belges, celles de Namur, de Liège et de Luxembourg, et aussi dans une partie des provinces de Hainaut et de Brabant. M. Maurice Wilmotte a entrepris de faire l'histoire documentaire de ce dialecte, en même temps que des œuvres littéraires qu'on peut lui attribuer. Il était préparé à ce travail par une formation vraiment scientifique, et par des travaux de détail que nous avons pu apprécier d'ores et déjà, notamment dans la *Romania*. Ajoutons

qu'il possède un talent de généralisation, qui lui permet de résumer admirablement, sans cesser cependant d'être très exact, au moins pour l'ordinaire. Il y a bien certains détails où nous différons de sentiment. Quand il parle, par exemple, « des passions on des intérêts qui couvrent les yeux » de Froissart, nous le trouvons bien sévère. Ce grand enfant de chroniqueur, avec lequel nous avons fréquenté un certain temps, a bien changé d'opinion, suivant en cela les sympathies de ses protecteurs ; mais n'était-il pas d'une entière bonne foi? Nous l'avons toujours cru jusqu'ici. D'autre part, est-il bien vrai que la race qui parle le wallon est composée d'éléments romains et germains, non pas seulement juxtaposés, mais encore fondus et unifiés, en sorte que ses qualités et ses défauts sont ceux des deux peuples qui ont concouru à la former?

Et puis, est-il bien certain que la chante-fable d'*Aucassin et Nicolette* appartienne en propre au wallon ? Ce serait son plus beau joyau. Mais M. Suchier le nie, et nous penchons pour l'opinion du savant romaniste. Nous regrettons aussi que l'auteur ait négligé de parti pris les chapitres qu'il avait préparés et qui auraient été bien plus intéressants pour nous que la littérature moderne des chansons et des drames wallons, où la platitude semble le disputer à la grossièreté. Mais, ce que nous regrettons par-dessus tout, c'est que M. Wilmotte ne soit pas des nôtres, comme il le fait voir trop volontiers par le ton qu'il emploie en parlant des choses religieuses et des gens d'Eglise.

Car l'auteur — nous tenons à le répéter — est un vrai savant, et son livre, sous un format modeste, a un vrai mérite. La petite chrestomathie wallonne, qui le termine, ajoute encore à l'intérêt qu'il ne peut manquer d'avoir pour tous les romanistes.

A. L.

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, par MM. HATZFELD, A. DARMESTETER et Ant. THOMAS. (Librairie Delagrave, Paris.)

La quatorzième livraison de ce remarquable ouvrage vient de paraître. Elle contient un nombre considérable de mots intéressants soit à raison de leur étymologie, tels que *fardeau* qui se retrouve dans toutes les langues romanes et dont l'origine est absolument inconnue ; — *florin* dérivé de l'italien *fiorino* qui

vient de *fiore*, *fleur*, à raison des fleurs de lis gravées sur les premiers florins d'or frappés à Florence (ital. Firenze); soit à raison de leurs sens divers, comme *Faux*, *Faveur*, *Ferme* et *Fermer*, *Feu*, *Fiche* et *Ficher*, *Figure*, *Figurer* et *Figuriste*, *Fil*, *Filer* et *Filet*, *Fin*, *Fond*, *Flamme*; — soit à raison de leur importance technique, tels que *Famille*, *Femme*, *Fille*, *Feuille* et *Feuillet*, *Fleur*, *Foudre*, *Force*, *Fer*, *Flèche*, *Fléau*; soit enfin à raison de leur signification toute particulière : *Fièvre*, *Fou*, *Fortune*, *Foi*, *Force*, *Forme*, *Fête*, *Fiacre*, *Fantaisie*.

Il nous suffira de rappeler que, grâce à ces notes intéressantes sur la naissance des mots, leur sens, leur source souvent exotique, on suit absolument l'histoire si curieuse de la formation de la langue française.

Le Dictionnaire général formera environ trente livraisons. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 30 francs.



CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Livres à l'Index. — II. Les images du Sacré-Cœur.
III. Indulgences fausses et apocryphes.

I. Un décret de l'Index, du 25 janvier 1895, condamne les ouvrages suivants :

Giovanni Bovio. — *Cristo alla festa di Purim.* (Le Christ à la fête des Purim.) Naples, 1894. Ce livre était déjà proscrit par les Règles générales de l'Index.

Emile Zola. — Tous ses ouvrages.

Sentiments d'un philosophe sur la scolastique en général et saint Thomas en particulier. Articles parus dans les *Nouvelles Annales de philosophie catholique* (juillet, août, septembre, octobre, novembre 1891). Décret du Saint-Office du 21 février 1894. L'auteur (le P. Hilaire de Paris) s'est soumis et a réprouvé ces articles.

II. A une demande venue d'un diocèse d'Italie, le Saint-Office a ainsi répondu, le 26 août 1891 :

Les images du Sacré-Cœur de Jésus, qui représentent le cœur seul, sans le reste du corps, peuvent être permises pour la dévotion privée des fidèles, pourvu qu'on ne les expose pas sur les autels à la vénération publique.

III. On nous a demandé ce qu'il faut penser d'un opuscule que l'on cherche à répandre à Lyon en ce moment. On y lit que ceux qui réciteront tous les jours, pendant un an, les quinze

oraisons de sainte Gertrude sur la Passion de N. S., obtiendront les grâces suivantes : ils délivreront du purgatoire quinze âmes de leur famille, ils obtiendront la conversion de quinze pécheurs et la confirmation en grâce de quinze justes également de leur famille.

Nous répondons que ces faveurs se trouvent dans la liste officielle des indulgences fausses et apocryphes, et nous ajouterons qu'elles sont absurdes et contraires aux principes de la foi.

De tels opuscules, dépourvus de l'*Imprimatur* de l'Ordinaire, sont de nature à induire en erreur les personnes peu instruites, et à faire tourner la religion en ridicule par les impies.

Nous en dirons autant relativement à une prière à la sainte Eucharistie, que l'on fait circuler à Lyon et qu'on nous a communiquée. Elle est manuscrite et accompagnée de la mention suivante : « Tous ceux qui réciteront cette prière et en distribueront sept copies seront préservés de tous les maux. »

C. Chambost.



Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.





LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT

D'APRÈS LES DERNIÈRES PUBLICATIONS (1)

La question du Concordat ne cesse de préoccuper l'opinion ; au Parlement, elle revient périodiquement chaque année et donne lieu à des débats attristants ; une fraction importante de la majorité demande sa dénonciation, mais si cette mesure est repoussée comme encore prématurée, du moins on ne se fait pas faute de dénaturer audacieusement l'esprit et la portée de la convention qu'on affecte encore de respecter. « L'Eglise, déclarait en 1801 Talleyrand, a été dépouillée dans tous les siècles, et les spoliateurs n'ont été punis que quand ils étaient faibles. » Pareil raisonnement peut convenir à la mauvaise foi et aux admirateurs de la maxime « la force prime le droit » ; il ne saurait être admis par une grande nation tenant à son honneur national et comprenant ses véritables intérêts. Rien n'est donc plus important que l'étude impartiale et complète de la convention signée au début de ce siècle par le premier consul

(1) *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801*, publiés par le comte Boulay de la Meurthe, 3 forts volumes in-8, Société d'histoire diplomatique. Paris, Leroux. 1891-1893.

Le Concordat, par le duc de Bboglie, de l'Académie française, Paris, in-12, Calmann-Lévy, 1893.

Les Origines du Concordat, par Léon Séché. I. Pie VI et le Directoire. II. Pie VII et le Consulat. — 2 in-8, 1894, Paris, Delagrave.

et le pape Pie VII ; rien de plus à propos que l'examen des circonstances qui ont environné ce grand fait historique dont les conséquences, influant sur toute notre époque, soulèvent les questions les plus graves et sont de nature à susciter dans un avenir, peut-être trop rapproché, de redoutables agitations.

Après la publication suspecte et discutable du P. Theiner, et le remarquable ouvrage de M. d'Haussonville, il restait encore de la place pour les chercheurs : cette fois, nous nous trouvons en présence d'une publication si lumineuse et si complète que, selon toute probabilité, aucun document important ne pourra lui être ajouté. M. le comte Boulay de la Meurthe a, en effet, dans les trois gros volumes qu'il vient de faire paraître, réuni et relevé avec une critique et un ordre parfaits tout ce que les recherches les plus minutieuses ont permis de découvrir. Grâce à lui, il n'est pas une des phases si mouvementées de cette épineuse négociation qu'il ne soit possible de suivre et de comprendre : notes échangées, rapports, projets successifs de rédaction, correspondances des négociateurs avec leurs gouvernements, correspondances des généraux français dans ce qui a trait à leurs relations avec le Quirinal, enfin correspondances des agents de Louis XVIII et des puissances étrangères, il a tout classé et annoté ; un avant-propos magistral, auquel on ne peut reprocher que son extrême brièveté, explique sa méthode et résume quelques-unes de ses observations.

La publication de M. Boulay de la Meurthe a inspiré à M. le duc de Broglie un livre d'une remarquable hauteur de vues où l'homme d'état se montre tout entier; rarement il a été présenté sur ce sujet des considérations aussi frappantes. Enfin, peu après ces deux ouvrages, M. Léon Séché faisait également paraître sur les origines du Concordat deux volumes qui, bien que souvent très sujets à caution, se font lire avec intérêt et ne manquent pas de valeur. Peut-être ne sera-t-il point sans quelque utilité de profiter de ces publications pour résumer rapidement l'histoire du Concordat de 1801.

I

A en croire quelques lignes des *Mémoires inédits de l'Internonce pendant la Révolution*, récemment publiés par M. l'abbé Bridier, un projet de Concordat aurait été esquissé en 1796 entre Pie VI et le Directoire. M. Léon Séché a repris cette thèse dans son premier volume et soutient que le Concordat aurait pu se faire après l'armistice de Bologne ; pour rechercher l'origine de la convention de 1801, il faudrait donc remonter bien plus haut que les pourparlers de Verceil.

Que la solution de la question religieuse ait préoccupé alors quelques esprits, c'est fort possible; mais une entente avec le Directoire eût certainement été impossible. La politique haineuse de ce gouvernement néfaste eut du moins pour effet de resserrer les catholiques et tous les honnêtes gens ; il fit tant et si bien qu'un jour, comme le dit très bien M. Séché, il fut renversé par le soldat de fortune dont il avait essayé de faire son instrument dans la campagne abominable qu'il avait soutenue, trois ans durant, contre le pape. Un soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines, et la France entière acclama le premier consul.

Mais la chute du Directoire pouvait-elle suffire à rendre à la France la paix religieuse ? M. d'Haussonville a dit, et on a souvent répété après lui, que le Concordat n'avait nullement été nécessaire, parce qu'en fait le culte était rétabli dans un grand nombre de communes; c'est donc à tort qu'on attribuerait à Bonaparte l'honneur et le mérite de la restauration religieuse.

Sans doute, il est bien évident que la France ne s'est pas retrouvée catholique en 1801 par la vertu d'une consigne militaire, et ce n'est pas l'insertion au *Bulletin des lois* d'une convention diplomatique qui a renoué dans l'histoire religieuse de notre pays la chaîne des temps. Pour relever la religion, Dieu n'avait besoin d'aucun homme, et

la vieille foi n'était pas morte. Mais, humainement parlant, si une entente providentielle n'était alors intervenue entre le Saint-Siège et l'Etat, comment comprendre par quels moyens l'Eglise aurait pu reprendre dans notre pays bouleversé le libre gouvernement des âmes ? Pour juger en connaissance de cause la nécessité d'un concordat, il importe de nous rendre compte de l'état de la religion en France en 1800 sous le triple rapport de la législation, de la hiérarchie ecclésiastique et de la disposition des esprits.

Légalement, la religion catholique et ses ministres n'avaient, à l'avènement du consulat, qu'une existence précaire et contestée. Les lois de 1792 et de 1793 n'avaient pas été formellement rapportées et ne cessaient même pas d'être appliquées. La France orthodoxe était encore moins libre en 1800 que sous la Convention, car, selon une remarque très juste, délivrée de la crainte du martyre en demeurant sous le coup d'une oppression juridiquement régulière, elle avait perdu jusqu'à la ressource suprême du baptême par le sang.

Et ce n'était pas là le côté le plus grave de la situation. La question du serment et la funeste constitution civile avaient divisé le clergé. Sous l'influence de Grégoire, le clergé constitutionnel s'était développé depuis 1795; l'Eglise schismatique occupait plus de soixante sièges épiscopaux; avec son bas clergé installé dans un grand nombre de paroisses, qui ne se refusait à aucun serment et se couvrait d'un manteau de patriotisme, elle pouvait librement exercer son culte. Les prêtres fidèles, au contraire, tolérés dans certains lieux, proscrits dans d'autres, étaient dans une situation à peu près semblable à celle de nos missionnaires en pays infidèles; ils avaient contre eux la législation et la haine des magistrats, des philosophes, des libertins, des révolutionnaires, qui, pour les combattre, faisaient cause commune avec les constitutionnels, leurs plus implacables ennemis. Dans ces conditions la lutte, évidemment inégale, devait tourner au triomphe de l'impiété, et le clergé assermenté aurait promptement achevé la décomposition morale de la nation.

Le danger était d'autant plus grand que, dans les croyances et les mœurs, il s'était fait des ruines redoutables. Les dépêches de Consalvi font voir sous de tristes couleurs l'état religieux de la France, et à en juger par les abus monstrueux qui se commettaient dans les funérailles et les sépultures des morts, il semblait que la France marchait à grands pas vers le paganisme et la perte de tout sens moral.

Pour sortir de cette situation comme pour relever les ruines qui jonchaient notre pays, un concordat était nécessaire. La question religieuse était si intimement mêlée à la question sociale que, sans une entente directe avec Rome, la pacification restait impossible. Le schisme constitutionnel partageait la France en deux camps et devenait chaque jour un des éléments de discorde les plus actifs. L'aliénation des biens ecclésiastiques jetait un trouble profond dans les transactions. Enfin plus que jamais se faisait sentir le besoin de rendre aux âmes troublées un esprit de règle et de paix. Rien de tout cela n'échappa au premier consul ; seulement à quels mobiles obéit-il ? Sur ce point les opinions se partagent. N'agit-il que par ambition, pour faire de cette influence morale de la religion le soutien de sa grandeur personnelle ? Céda-t-il à des pensées plus hautes ? S'il est vrai que tous les calculs intéressés peuvent être imputés avec vraisemblance à un despote comme Napoléon, si tous les soupçons sont permis, il faut toutefois reconnaître avec M. de Broglie que toutes les accusations ne sont pas également démontrées, et se demander loyalement si l'insistance que le premier consul mit à se rapprocher par un traité formel de l'Eglise ne peut pas s'expliquer par d'autres desseins que par l'arrière-pensée de l'asservir ?

Il lui fallait au reste une réelle fermeté d'esprit pour tenir tête au courant d'opinion qui régnait autour de lui. Se rapprocher du Pape semblait renier la Révolution, qui n'avait, dès son premier jour, cessé de lutter contre l'Eglise, et c'était la Révolution qui avait porté Bonaparte au pouvoir. C'était soulever toutes les préoccupations des acquéreurs des biens ecclésiastiques, inquiets de la décision qui pourrait être prise à leur égard. C'était enfin réunir

contre lui tout le clergé constitutionnel. La publication de M. Boulay de la Meurthe montre toutes les entraves qui furent apportées par l'entourage de Bonaparte et l'opposition sourde, mais permanente, de Talleyrand. Si le premier consul avait pu se dégager complètement de ces tristes influences, plus d'une juste réclamation de Rome aurait été écoutée. Et l'opposition dura jusqu'au dernier moment. On sait le propos qu'on a prêté à l'un de ses généraux le jour où fut célébrée la première messe pour l'inauguration du Concordat : « Belle fête, il n'y manque que ceux qui sont morts pour détruire ce que vous rétablissez ! » Faut-il s'en étonner, quand les Mémoires du chancelier Pasquier racontent que, peu de temps auparavant, on avait dû emprisonner plusieurs généraux pour étouffer une conspiration provoquée par la signature du Concordat, et, qu'à en croire M. d'Haussonville, il fallut une véritable ruse pour déterminer les autres à assister à la cérémonie officielle ?

Si, pour arriver à ses fins, en faisant cependant le moins possible de concessions, le premier consul s'est laissé aller à Paris à toutes sortes de menaces et de machinations, il est du moins une justice que l'histoire doit lui rendre : jamais il n'a essayé de peser par l'intimidation militaire. M. Boulay de la Meurthe, dans son avant-propos, insiste sur cette constatation : en dépit des apparences, aucun des mouvements qui ont fini, en 1801, par amener les troupes françaises sur les dernières possessions du Pape n'a été dirigé ni contre la liberté spirituelle, ni contre la souveraineté temporelle de la Papauté. Les instructions adressées aux lieutenants de Bonaparte en Italie attestent le désir constant d'épargner les provinces ecclésiastiques. Ces ménagements ne furent pas en général devinés à Rome, ou du moins aperçus à temps, et il est certain que les circonstances justifiaient en apparence toutes les appréhensions. Une fois seulement, au mois de mai 1801, un ultimatum en forme fut apporté ; mais même dans ce moment d'irritation, aucun ordre militaire n'est parti des Tuileries, et le premier consul ne s'est pas prévalu de l'interruption des rela-

tions avec le Saint-Siège pour mettre ses troupes au service de sa diplomatie religieuse.

Du côté du Saint-Siège, les plus graves objections semblaient également devoir être opposées à toute tentative de rapprochement. Entre l'Eglise outragée et la monarchie déchue n'existait-il pas une étroite union, fondée dans des jours de prospérité commune et rendue plus sacrée par la communauté des malheurs? La Révolution n'avait-elle pas frappé des mêmes coups le pape et le roi? N'était-ce pas un fait sans exemple dans l'histoire que d'imposer leur démission à des évêques qui, pendant la tourmente, avaient souffert persécution pour la foi et l'unité catholique? Et quelles garanties offrait ce pouvoir, né d'hier, « improvisé par la victoire et qu'elle pouvait abandonner demain? » Pie VII passa cependant outre, parce qu'il eut la conscience impérieuse d'un devoir supérieur à remplir. Comme le dit éloquemment M. de Broglie, « une grande nation, de cœur encore chrétienne, était là devant lui, privée de culte et de pasteurs, et une législation insidieuse ne lui laissait le choix qu'entre l'incrédulité et le schisme. Lui rendre le bienfait et la liberté de la foi, cette obligation passait avant toute considération de prudence humaine, et tout attachement, même celui de la reconnaissance. En songeant à toutes ces âmes qui allaient dépérir faute de nourriture spirituelle, le Vicaire de Jésus-Christ fut touché de compassion comme son divin Maître, et dit comme lui : J'ai pitié de cette foule, *misereor super turbam.* »

En vérité, pour quiconque veut impartialement étudier les faits, il y a lieu de s'étonner des affirmations ou des insinuations de certains écrivains. Comment donc M. Séché peut-il prétendre que le Saint-Siège ne s'est laissé guider que par de simples préoccupations temporelles? Au lieu de dire et répéter que Rome attachait à la reprise de ses Etats autant d'importance, sinon plus, qu'à la défense de ses dogmes (t. I, XVII, et 40; t. II, 98), au lieu de laisser entendre qu'il n'y a du reste pas lieu de s'en étonner, car la casuistique de la curie est tellement souple que ce qui était hier hétérodoxe cesse de l'être du jour où la papauté y

trouve son avantage, il aurait été mieux inspiré si, oubliant ses préventions, il avait cherché à juger loyalement, d'après des faits qu'il ne pouvait pas ignorer. Non, dans toute cette négociation, le souci constant de la papauté fut de maintenir l'intégrité des principes, et, sans être stricte sur l'application, d'arriver à sauver la substance; problème difficile, mais qui a été noblement résolu, comme l'atteste M. Boulay de la Meurthe; bien que la papauté ait traversé à ce moment une des périodes les plus laborieuses de sa longue histoire, et que le déclin de son influence sur les foules n'ait jamais été si marqué, elle a cependant puisé dans le sentiment de sa mission divine la force de résister, quand il le fallait, à la volonté du premier consul. Et quant aux soucis du temporel, les instructions formelles remises aux négociateurs pontificaux leur interdirent toutours de confondre la discussion des affaires italiennes avec le débat sur l'Eglise de France, et leur recommandèrent de ne point payer un agrandissement de territoire par des complaisances religieuses et d'éviter jusqu'aux apparences d'un marché.

II

Le 3 juin 1800, Bonaparte convoqua le clergé de Milan, et lui adressa une allocution destinée, dans sa pensée, à retentir dans toute l'Europe. Quel fut exactement son langage, c'est ce qu'il ne nous est par permis de savoir avec certitude. M. Boulay de la Meurthe, en effet, ne croit pas à l'exactitude des propos prêtés au premier consul dans la pièce fameuse connue sous le nom de « Allocution au clergé de Milan », bien qu'elle soit acceptée par les historiens du Consulat et insérée dans la correspondance de Napoléon. Quand bien même Bonaparte se serait montré beaucoup moins catégorique, il n'en est pas moins certain qu'il dut en dire assez long pour ne laisser aucun doute sur ses intentions conciliantes. Son assistance au *Te Deum* à Milan,

après Marengo, avait une signification sur laquelle on ne pouvait se méprendre, d'autant plus qu'il la souligna par une lettre dédaigneuse aussitôt publiée : « Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la métropole de Milan. » En même temps, il prenait soin de décrire lui-même la solennité dans un de ses bulletins.

Le 25 juin, il quitta Milan. En passant à Verceil, il fut reçu par l'archevêque de cette ville, le cardinal Martiniana, et eut avec lui une importante conversation, dans laquelle il posait comme les préliminaires du Concordat et marquait les conditions : le renouvellement intégral de l'épiscopat, la réduction des sièges épiscopaux, la renonciation aux biens ecclésiastiques aliénés.

L'évêque de Verceil s'empressa d'envoyer son neveu, le comte Alciati, porter au Pape cette heureuse nouvelle ; malheureusement le texte de sa lettre a été perdu, et M. de la Meurthe n'a pu en reproduire qu'un extrait.

Pie VII ne repoussa point ces ouvertures. A Rome, dès le premier jour, on se rendit compte que le prix demandé ne devait pas être rejeté *de plano*, quelque exorbitant qu'il semblât, mais qu'il devait être simplement débattu. Cet accueil favorable remplit de satisfaction Bonaparte, et il demanda qu'on lui adressât, pour agiter ces graves questions, l'archevêque de Corinthe, Mgr Spina, qu'il avait eu occasion de rencontrer en France.

En arrivant à Verceil, où les conférences devaient s'ouvrir, Spina apprit, à son grand désagrément, que le premier consul avait quitté l'Italie et lui donnait rendez-vous à Paris. Préoccupée de ce brusque changement qui ressemblait beaucoup à une manœuvre calculée, la cour de Rome hésita un instant à donner à son envoyé l'ordre de continuer sa route ; du moins, elle prit le parti de ne lui accorder que les pouvoirs d'un agent officieux, au risque de froisser l'amour-propre de Bonaparte. Le 6 novembre, Spina était reçu par Talleyrand qui, après avoir manifesté quelque mécontentement du caractère irrégulier de son ambassade, lui recommanda de ne rien laisser transpirer de la négo-

ciation; en même temps il était informé que l'abbé Bernier était désigné pour traiter avec lui.

Les propositions qui furent successivement soumises à Spina ne différaient guère de celles qui avaient été indiquées lors de l'entrevue de Verceil. Au premier rang figuraient la démission des évêques légitimes et le renouvellement intégral de l'épiscopat. Par contre, on assurait le prélat que l'on rétablirait le principe de la religion dominante auquel Rome attachait une importance extrême, et dont elle faisait la condition *sine qua non* des sacrifices qu'elle allait consentir. A cette note du 8 novembre, Spina répondit en plaidant énergiquement la cause des évêques. Presqu'en même temps Bernier réclamait comme une mesure fondamentale la ratification des aliénations de biens ecclésiastiques. Sur ce point l'entente était moins difficile, et Spina déclara qu'en considération du rétablissement de la religion catholique comme dominante, le Pape serait indulgent pour les aliénations de biens ecclésiastiques; mais il importait en échange d'assurer la subsistance du clergé, ce qui du reste n'était nullement contesté.

Le 26 novembre, un projet complet de concordat était présenté à Spina. Il semblait qu'on pourrait arriver à s'entendre en débattant sur ces bases. Déjà, malheureusement, commençait à se faire sentir l'influence néfaste de Talleyrand, de Grégoire, d'Hauterive. Aussi, contrairement aux prévisions du début, les empêchements allaient se multipliant. Brusquement, le 24 décembre, le gouvernement présentait un second projet dans lequel il retirait diverses concessions et surtout le principe essentiel d'une religion dominante. Le 4 janvier paraissait un IIIe projet, d'apparence peut-être plus modéré, mais dans lequel on voulait faire admettre que le Pape demanderait leur démission aux évêques constitutionnels — ce qui impliquait leur reconnaissance. Puis, dix jours après, un IVe projet, plus rigoureux encore que les précédents, était remis à Spina, avec l'injonction d'avoir à le signer tel quel.

Quoique profondément troublé, d'autant plus que l'on répandait le bruit de l'entrée à Rome de Murat et de son

armée, Spina eut le courage de résister : malgré Talleyrand, qui menaçait de l'expulser, il se retrancha sur son défaut de pouvoirs, et refusa sa signature.

Le premier consul, qui, au fond, eût été profondément fâché d'une rupture, dut se rendre à ces raisons, et il accepta d'envoyer la convention au Pape. Seulement, une fois de plus il voulut modifier le projet, et dicta lui-même une V[e] rédaction. En même temps, il désignait Cacault pour aller soutenir cette convention à Rome. Ce choix était heureux : le nouveau ministre était connu et justement estimé à Rome; il a rendu, par sa modération et son honnêteté, d'utiles services; mais, dépourvu de connaissances théologiques et mal instruit des commencements d'une négociation dont il ne saisissait point les subtilités, il a par contre souvent nui par les méprises de son incompétence.

La négociation entrait désormais dans une phase nouvelle et allait se poursuivre, à la fois, à Paris et à Rome.

Malgré tout le désir qu'on avait de terminer l'affaire, le projet français fut jugé inacceptable. L'examen des congrégations romaines, si rapidement qu'il eût été conduit, avait forcément pris du temps. Cela ne pouvait convenir au premier consul, qui n'admettait ni retard ni discussions; le vainqueur, devant lequel la terre se taisait, ne pouvait comprendre qu'il existât un ordre de vérités qui s'imposaient aussi impérieusement au souverain Pontife qu'au dernier des fidèles. Le 13 mai, il faisait venir Bernier et Spina, et, après les avoir accablés de reproches, les menaçait de tout rompre s'il ne recevait promptement une réponse favorable. Le 19, ordre était envoyé à Cacault d'avoir à quitter Rome si, dans les cinq jours, le projet français de convention et de bulle n'était pas signé sans modifications.

Quelque douloureuse impression que fît cet ultimatum, il ne produisit pas à Rome l'effet foudroyant que le gouvernement en attendait. Le Pape resta inébranlable. Pour prévenir une rupture, Cacault vint supplier Pie VII d'envoyer à Paris son secrétaire d'Etat, le cardinal Consalvi, dont il avait apprécié la haute valeur. L'idée fut adoptée

par le Sacré Collège. Au jour fixé par ses instructions, Cacault sortit en effet de Rome, mais il emmenait ostensiblement Consalvi, et, tandis qu'il s'arrêtait à Florence, le cardinal se hâtait de prendre le chemin de la France. Le soir même de son arrivée, Consalvi reçut la visite de l'abbé Bernier qui lui communiquait l'intention du premier consul de l'entretenir sans délai. L'audience eut lieu le lendemain, 21 juin, aux Tuileries, dans un grand apparat destiné à en imposer au ministre qui, de son côté, avait été prié de se mettre « dans le costume le plus cardinal possible ». Trop sagace pour ne pas pénétrer l'immense intérêt politique qu'avait Bonaparte à opérer, entre l'Eglise et la nation, une réconciliation dont celui-ci était appelé à profiter tout le premier, il ne se laissa ni intimider ni tromper par la hautaine déclaration qu'il lui était donné cinq jours pour tout délai pour arrêter le nouveau projet dont communication allait lui être donnée. Ce VI[e] projet, pas plus que celui qui le suivit le 26 juin, ne pouvait être admis. De pénibles pourparlers eurent donc encore lieu. Enfin, comme Bonaparte commençait sans doute à s'apercevoir qu'on ne vient pas à bout de tout avec un ultimatum de soldat, et qu'il souhaitait vivement publier l'acte le jour même de la fête du 14 juillet, il finit par paraître disposé à ratifier la dernière version à laquelle avaient péniblement abouti les négociateurs.

Tout semblait donc réglé. Les deux copies du traité n'attendaient plus que la signature des plénipotentiaires qui devaient se trouver réunis le 13 juillet, à neuf heures du matin, chez Joseph Bonaparte. Les pouvoirs n'ayant pas été expédiés à temps, il en résulta un retard : c'est alors qu'il se produisit un incident d'une haute gravité.

Le fait certain est celui-ci : au moment de signer, on présenta à Consalvi, non le projet arrêté définitivement la veille, mais un nouveau projet, considérablement aggravé, et auquel M. d'Hauterive ne doit pas avoir été étranger.

Maintenant, que s'est-il exactement passé? Consalvi a-t-il été prévenu de cette substitution par Bernier, dans l'après-midi du 13, c'est-à-dire dans l'intervalle entre le moment primitivement fixé pour l'échange des signatures et celui

où la réunion put effectivement avoir lieu? C'est ce qui ressortirait de sa dépêche du 16 juillet au cardinal Doria. Dans ses *Mémoires*, au contraire, il donne une version toute différente, et raconte qu'on a frauduleusement présenté à sa signature le nouveau texte dans l'espérance qu'il ne se douterait pas à temps de la supercherie. Faut-il mettre en doute le récit très précis et très circonstancié des *Mémoires*, ou faut-il admettre que les dépêches officielles, si elles n'ont pas été altérées, ont par prudence adouci cet épisode? C'est là un point sur lequel la lumière ne sera sans doute jamais faite d'une manière pleinement satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, même en admettant la version résultant des documents officiels tels qu'ils nous sont parvenus, il y avait violation des engagements échangés la veille. En présence de pareils procédés, le cardinal ne cacha point son indignation : il consentit cependant à reprendre la discussion, et, article par article, le nouveau projet fut débattu. Enfin, à midi on était de nouveau parvenu à s'entendre, sauf sur l'article réglant la liberté et la publicité du culte, qui, sur la demande de Consalvi, avait été réservé pour être envoyé au pape. Au moment de conclure, Joseph se dit obligé d'en référer à son frère, au risque de tout remettre en question. C'est effectivement ce qui arriva : violemment irrité de la nouvelle rédaction, Bonaparte déchira le papier et le jeta au feu, en faisant dire aux négociateurs qu'ils eussent à partir immédiatement ou à signer son projet primitif.

Cette fois, tout semblait perdu. Quelques heures plus tard devait avoir lieu le grand dîner officiel dans lequel précisément le premier consul s'était proposé d'annoncer à la France la conclusion de la convention avec le Saint-Siège. Consalvi prit le parti de s'y rendre. A peine le premier consul l'eut-il aperçu que, se dirigeant vers lui dans l'attitude de la colère, il l'interpella avec violence : « Eh bien, Monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre! Soit, je n'ai pas besoin de Rome, je n'ai pas besoin du Pape. J'agirai de moi-même. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a pu changer la religion de

son pays et réussir dans ce projet, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. En changeant la religion en France, je la changerai dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites, elle les pleurera avec des larmes de sang, mais il n'y aura plus de remèdes. Vous pouvez partir, c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre, eh bien, soit, puisque vous l'avez voulu ! »

Cette tirade violente, à en croire la traduction des *Mémoires* donnée par Crétineau-Joly, se serait terminée par l'apostrophe : « Quand partez-vous donc? — Après dîner, général, » aurait répondu Consalvi. M. Boulay de la Meurthe, en rétablissant le texte vrai des *Mémoires*, constate que ces derniers mots ne s'y trouvent pas et qu'ils ont été ajoutés par le traducteur. Le cardinal n'a donc point fait cette réponse cavalière. Sauf cette légère variante, ce dramatique récit ne saurait être controuvé.

Le comte de Cobenzl intervint chaleureusement auprès du premier consul; finalement celui-ci, dont le départ du cardinal aurait en réalité contrarié les desseins, autorisa les plénipotentiaires à entreprendre l'examen d'un IX[e] projet qu'il fit immédiatement préparer. Le 15 juillet, à midi, s'ouvrait une dernière conférence ; elle dura douze heures consécutives. Consalvi, lié par sa conscience et ses instructions, fut inébranlable. La question de la publicité du culte formait tout le fond du débat. Le gouvernement, sans refuser en principe cette publicité, voulait la restreindre par cette rédaction : « Le culte sera public, en se conformant toutefois aux règlements de police. » C'était livrer le culte à l'arbitraire le plus entier; Consalvi s'en rendait parfaitement compte; finalement il l'emporta et, grâce à Joseph Bonaparte qui désirait sincèrement aboutir, il obtint que l'article limitât l'action des règlements au seul devoir de maintenir la tranquillité publique. Il était plus de minuit quand le Concordat fut signé.

Le lendemain, Joseph présenta le traité à son frère qui

approuva, non sans un premier mouvement d'humeur, ce qui avait été fait. La situation religieuse de la France allait être transformée.

III

La publication de M. Boulay de la Meurthe s'arrête au mois de septembre 1801, au moment où les ratifications viennent d'être échangées. M. Séché va jusqu'à la publication du Concordat comme loi de l'Etat, et esquisse brièvement cette période.

Consalvi, rentré à Rome après la signature du Concordat, avait été remplacé à Paris par le cardinal Caprara. Ce choix avait été imposé par Bonaparte, et la suite des faits expliqua et justifia la demande du premier consul et les répugnances de la cour de Rome. Prêtre pieux, mais sans grand sens politique et surtout manquant de la fermeté nécessaire pour résister au dominateur du monde, Caprara adopta pour principe que la condescendance seule pouvait sauver Rome d'une ruine complète. « Il faut, disait-il sans cesse, rester sur ses pieds à tout prix, parce que si on tombe une fois on ne se relève plus. » Avec cette maxime, il légitima une infinité de choses qu'on aurait bien souhaité à Rome qu'il n'acceptât pas.

Les premières graves difficultés naquirent de la désignation aux sièges épiscopaux. Persuadé d'après quelques paroles de Portalis que le choix des évêques le remplirait de joie, Caprara fut atterré en voyant figurer sur la liste le nom de dix constitutionnels : il faut cependant rendre à Napoléon cette justice qu'il n'avait jamais dissimulé ses intentions formelles à cet égard, et la cour de Rome s'en montra plus affectée que surprise. Seulement, il était essentiel d'obtenir une rétractation, et sur ce point les instructions du légat étaient formelles. Le premier consul ne voulait pas entendre parler de rétractation. Le temps pressait, et les constitutionnels refusaient de signer la lettre

préparée par Rome. Enfin, Caprara, épuisé, consentit à se contenter d'une rédaction proposée par l'abbé Bernier portant qu'ils abandonnaient librement la Constitution civile du clergé, mais sans contenir aucune rétractation. Du moins il y mit des conditions : on ferait savoir par la voie de la presse que les constitutionnels nommés avaient satisfait à ce qui était nécessaire et s'étaient réconciliés avec le chef de l'Eglise; de plus, en présence de M. de Pancemont, nommé évêque de Vannes, et de Bernier, nommé évêque d'Orléans, les constitutionnels confesseraient explicitement le schisme qu'ils avaient professé et abjureraient leurs erreurs passées. Hélas! il est triste de constater que, cette fois encore, on s'était joué de sa confiance : Bernier et de Pancemont qui vinrent bientôt après attester à Caprara le profond repentir des constitutionnels et lui raconter comment ceux-ci avaient, les larmes aux yeux, avoué et détesté leurs erreurs, en avaient menti et furent peu de jours après ouvertement démentis. M. Séché, qui flétrit justement ce mensonge abominable, ne prétend pas éclaircir le mobile auquel avaient obéi les deux prélats ; toutefois, mais surtout en ce qui concerne M. de Pancemont, il incline à rejeter le jugement de M. d'Haussonville qui insinue un soupçon de corruption par l'argent.

Au plus fort de la crise causée par l'organisation de l'épiscopat et les démêlés avec les constitutionnels, pendant que le cardinal éperdu pleurait la perte de ses illusions, Portalis vint lui donner rapidement lecture des articles organiques que le gouvernement avait préparés en secret et qu'il s'apprêtait à publier le lendemain. Le 8 avril 1802, en effet (18 germinal an X), le corps législatif votait, en même temps que le Concordat, les articles organiques, et le *Moniteur* du 27 germinal, pour achever de donner le change à l'opinion, faisait suivre la publication de la loi qui contenait le texte du Concordat et les articles organiques de ces paroles : « La voix du chef de l'Eglise s'est fait entendre aux pasteurs ; ce qu'il approuve, le gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la République. »

Le gouvernement retirait d'une main une bonne partie de ce qu'il donnait de l'autre, et les articles organiques détruisaient l'œuvre si péniblement terminée, sous le prétexte mensonger d'en régler l'exécution pratique. De leurs dispositions, quelques-unes constituaient les plus graves empiètements sur le terrain religieux, exigeant par exemple l'approbation du pouvoir civil pour rendre licite la publication des actes pontificaux, encycliques ou décisions des conciles même généraux, ou imposant l'enseignement de la déclaration de 1682 et de la doctrine de la supériorité du concile sur le pape; d'autres entendaient régler les détails de discipline ecclésiastique, liturgie et catéchisme; enfin d'autres soumettaient le clergé à un régime exceptionnel de subordination et de contrainte, ressuscitaient la procédure surannée du recours comme d'abus, interdisaient aux évêques de se réunir. Ajoutez que la liberté des fondateurs, malgré l'engagement formel pris dans le Concordat, était entravée, et que des mesures vexatoires, comme l'interdiction d'ouvrir des chapelles ou oratoires particuliers, frappaient les catholiques.

Cette manière de procéder constituait la violation manifeste du principe incontesté en diplomatie que, non seulement la lettre d'une convention, mais les dispositifs de son exécution doivent être réglés d'un commun accord entre les parties contractantes; elle permet d'apprécier la valeur juridique d'une réglementation glissée furtivement sous le couvert du Concordat.

La conscience de Pie VII ne pouvait laisser passer sans indignation cette publication audacieusement présentée à l'univers chrétien comme revêtue d'une approbation pontificale. M. Séché traite avec une incroyable légèreté ces protestations. Au sein du consistoire du 24 mai, le Pape exprima sa douleur de cette addition sur laquelle il n'avait jamais été consulté; le 27 mai, il écrivait directement à Bonaparte; le 25 mai, Consalvi avait adressé une protestation à Cacault; le 7 et le 27 juin, Caprara en entretint Bonaparte; le 18 août 1803, une protestation officielle était adressée à Talleyrand. Quand l'Empereur voulut se faire

couronner, comme dans la formule de serment il était question des « lois du Concordat, *leges Concordatas* », il fut minutieusement précisé dans des notes officielles des 10 juin et 18 juillet que par les lois du Concordat on ne devait et ne pouvait comprendre que les 17 articles du Concordat sur lesquels seuls porterait le serment de l'Empereur. M. Séché paraît ne pas s'être douté de tout cela dans sa note heureusement courte, car elle n'est pas plus satisfaisante pour les jurisconsultes que pour les historiens, et cependant il ne s'agit pas là de pièces inédites ou peu connues, bien au contraire. Dans la bulle d'excommunication du 10 juin 1809, au moment du projet de Concordat de 1817, plus tard encore notamment dans une lettre sévère du 26 octobre 1865 adressée à l'archevêque de Paris, les mêmes protestations se retrouvent également. Ces réclamations ont-elles été complètement vaines ? Non, répond très justement M. le duc de Broglie, il n'y a pas de juriste qui ignore qu'entre accepter docilement la violation d'un droit ou subir la force en protestant, une notable différence existe. La violence constatée laisse le droit intact, empêche qu'il ne soit prescrit et lui permet de revivre dès que l'obstacle matériel est écarté.

Et jamais protestation n'eut plus de raison d'être. Si les articles organiques avaient été acceptés, puis mis en vigueur et tranquillement subis depuis un siècle, l'Eglise de France se serait trouvée enfermée dans un réseau de mailles tellement serrées que sa condition ne différerait pas sensiblement de celle de l'Eglise anglicane, placée sous la main du souverain de la Grande-Bretagne, ou de celle de l'Eglise orthodoxe de Russie, où l'autorité du tsar est prépondérante. Heureusement, par un effet de résistance combinée de la conscience et des mœurs, cette législation, dans laquelle étaient venues se condenser toutes les traditions gallicanes des régimes antérieurs et toutes les haines d'une génération incrédule, a passé sur bien des points à l'état de lettre morte. M. de Broglie, qui l'a caractérisée avec une hauteur de vues remarquable, constater que c'est aujourd'hui le document le plus informe qui soit

placé dans notre système législatif, et il met au défi les juristes les plus experts de distinguer par un signe certain, parmi ces soixante-dix-sept articles, lesquels peuvent encore être mis en vigueur et lesquels sont frappés d'une déchéance irrémédiable. Et cette constatation a une portée générale très grave : « Rien de plus fâcheux assurément que cette incertitude sur la valeur de prescriptions qui touchent et peuvent blesser la conscience aux points les plus délicats. Rien de plus propre à entretenir les citoyens dans l'habitude, qui ne leur est que trop familière, de ne tenir aucun compte du texte des lois et de les commenter à leur gré pour en prendre ou en laisser ce qui les accommode. Rien de mieux fait aussi pour encourager les gouvernements eux-mêmes dans une pratique qui est fort de leur goût, et qui consiste à faire de la législation un usage facultatif, intermittent et par conséquent partial : déplorable tendance qui a tous les dangers et expose à toutes les surprises de l'arbitraire. Mais cet inconvénient était la suite inévitable du caractère irrégulier et exorbitant de la loi de germinal an X et de l'absurdité (le mot n'est pas trop fort) de certaines de ses dispositions. »

IV

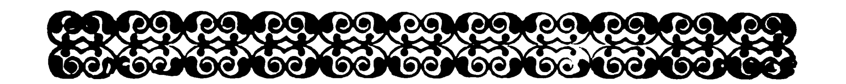
L'histoire, consultée sans arrière-pensée politique, témoigne que le premier consul a rendu par le Concordat un immense service à la religion, et l'Eglise, qui pardonne les injures en se souvenant seulement des bienfaits, ne désavoue pas les nobles paroles de Pie VII à Consalvi sur l'exilé de Sainte-Hélène : « La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine ; le Concordat fut un acte héroïquement sauveur. » (Castel Gandolfo, 6 octobre 1817.)

Rien de plus vrai ; mais, hélas ! à l'heure actuelle, le Concordat, vicié dans son esprit et violé dans sa lettre, ne produit point les heureux fruits qu'il devrait assurer. Les deux pouvoirs, disait avec une précision énergique le préambule, se sont mis d'accord tant « pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité publique ». Certes, il ne viendra à l'idée de personne d'accuser le Saint-Siège d'avoir jamais en ce siècle manqué à cette promesse et compromis la tranquillité publique ; la politique de Léon XIII suffirait à prouver jusqu'à quel point l'Eglise cherche à se montrer conciliante. Mais, par contre, l'Etat peut-il se rendre la même justice ? « En ayant l'air de m'enquérir du soin que prend le gouvernement actuel du bien de la religion, observe M. de Broglie, j'ai peur de paraître me livrer à une moquerie de mauvais goût. » Au lieu d'être considérée comme une puissance alliée, l'Eglise est à chaque instant dénoncée au parlement comme une ennemie de la civilisation et de la liberté, et dans le Concordat les représentants du pouvoir ne voient plus qu'un expédient temporaire. L'article 1er, qui assurait le libre exercice de la religion, est foulé aux pieds par les lois qui sont les plus chères au nouveau régime ; la persécution religieuse s'accentue tous les jours. Les lois scolaires chassent Dieu de l'école ; la loi militaire n'a d'autre but que de réduire les vocations ecclésiastiques ; la réglementation nouvelle de la comptabilité des fabriques constitue la mainmise sur les biens ecclésiastiques ; enfin, les récentes lois fiscales dirigées contre les congrégations religieuses sont un chef-d'œuvre de spoliation hypocrite. Ajoutez à cela l'interprétation la plus judaïque donnée au Concordat, les réductions de traitement, les conséquences aussi arbitraires qu'odieuses que l'on entend faire sortir du droit reconnu au gouvernement de soumettre l'exercice du culte aux règlements jugés nécessaires pour assurer la tranquillité publique ; enfin, pour réprimer toutes les protestations du clergé, les déclarations d'abus, les suspensions les plus parfaitement illégales de traitements, voire même des poursuites correctionnelles ou des condamnations

civiles à des dommages-intérêts : voilà comment l'Etat entend respecter ses engagements.

Est-ce à dire qu'il y ait lieu, dans l'intérêt de l'Eglise, de dénoncer un traité dont on ne se sert plus que contre elle? Seul le souverain Pontife a le droit et le pouvoir de prononcer en pareille matière; mais, humainement parlant, la disparition du Concordat ouvrirait pour tous les catholiques une ère de persécution encore plus redoutable, dont le premier résultat serait de paralyser l'exercice du culte, et, pour l'Etat, une ère de troubles dont on ne saurait mesurer ni la durée, ni la profondeur. Plaise à Dieu que cette crise redoutable nous soit épargnée, et puissions-nous échapper à une extrémité capable de déterminer dans notre pays un bouleversement qui serait peut-être sa ruine aussi bien que son châtiment!

Auguste Rivet.



LES ORIGINES

DES

ÉGLISES DE FRANCE

ET LES FASTES ÉPISCOPAUX

Suite (1)

CHAPITRE II

Les Textes d'Eusèbe de Césarée

Ainsi qu'on l'a vu, M. Duchesne affirme que, de toutes les Eglises de la Gaule, une seule, celle de Lyon, remonte au milieu du IIe siècle; toutes les autres — la Narbonnaise mise à part — seraient postérieures, à divers intervalles, dont le plus court n'aurait pas moins de cent ans, ce qui nous conduit au milieu du IIIe siècle, soit vers l'an 250 environ.

A cette date, nous dit-il, quatre Eglises apparaissent, Toulouse, Vienne, Trèves et Reims, « sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les Eglises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens... »

(1) Voir le n° de mars.

« Il en résulte, conclut M. Duchesne, que, dans l'ancienne Gaule celtique, avec ses grandes divisions en Belgique, Lyonnaise, Aquitaine et Germanie, une seule Eglise existait au IIe siècle, celle de Lyon. S'il ne s'agissait que d'affirmer une simple prééminence de l'Eglise de Lyon sur les chrétientés de la Celtique, on ne risquerait d'étonner personne. La situation politique hors cadre et hors ligne de la colonie lyonnaise, le fait qu'elle était, au point de vue du culte officiel de Rome et d'Auguste, non seulement le centre d'une province, mais le centre des trois autres provinces, des *Tres Galliae*, l'éclat jeté par ses martyrs au temps de Marc-Aurèle, tout concourrait à expliquer une primauté d'honneur et même de juridiction.

« Mais il ne s'agit pas de cela seulement. Ce que nos documents nous apprennent, c'est que l'Eglise de Lyon était en dehors de la Narbonnaise, non pas la première, mais la seule. Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté ; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon.

« Cette situation a quelque chose de si extraordinaire qu'il est utile de constater qu'elle n'est démentie par aucun texte autorisé et que l'analogie la vérifie tout aussi bien qu'elle vérifie la situation du IVe siècle » (1).

Voilà les conclusions que M. Duchesne a cru pouvoir tirer de son étude des catalogues épiscopaux. Ce n'est pas nous qui le contredirons quand il écrit qu'une telle situation a quelque chose de fort « extraordinaire » et qu'il « est utile de constater qu'elle n'est démentie par aucun texte autorisé et que l'analogie la vérifie. » En l'espèce, la constatation ne nous paraît même pas seulement utile, mais absolument indispensable. Il nous faut donc examiner avec une scrupuleuse attention s'il a vraiment réussi à l'établir.

Les textes « autorisés » appartiennent à trois auteurs, Eusèbe de Césarée, saint Irénée et saint Cyprien; c'est dans cette ordre que nous les étudierons à notre tour.

(1) P. 38-39.

Le présent chapitre est tout entier consacré aux textes d'Eusèbe, qui se réfèrent, les uns, à la persécution en Gaule de l'année 177, les autres, à la controverse sur la célébration de la Pâque, en l'année 195.

§ I

Textes d'Eusèbe relatifs à la persécution de l'année 177.

L'histoire du christianisme en Gaule s'ouvre par une page magnifique, tout imprégnée d'une noble et touchante éloquence, où l'âme humaine, aux prises avec les plus redoutables épreuves, mais éclairée par Jésus-Christ, s'est révélée avec une force et une beauté idéales, et a su trouver des accents sublimes de foi, de courage et de sincérité. Cet admirable monument est une simple lettre, écrite au nom des chrétiens de Vienne et de Lyon, dans des circonstances que nous devons retenir.

En l'année 177, sous l'empereur Marc-Aurèle, une violente persécution s'éleva contre l'Eglise. Cette persécution sévit surtout dans les Gaules. Là, deux métropoles civiles importantes, Lyon et Vienne, qui comptaient déjà deux Eglises célèbres, virent alors un grand nombre de leurs fidèles poursuivis et saisis par ordre des autorités, pour être livrés aux supplices. On en fit une recherche impitoyable dans les deux villes à la fois, et bientôt ceux de Vienne furent réunis à leurs frères dans les prisons de Lyon. Cette ville était, à cette époque, la métropole des trois provinces gauloises; elle était aussi le centre de l'administration civile politique et religieuse. A ce dernier point de vue, on peut dire que la haine de la population contre les chrétiens était d'autant plus grande, qu'on voyait en eux les partisans d'une religion détestée, constituée en opposition avec le culte de Rome et des empereurs.

Or, ce culte était profondément enraciné à Lyon même : un autel fameux y était l'objet de la sollicitude des habitants, et un grand-prêtre lui était spécialement affecté,

nommé à tour de rôle par chacune des *civitates* (1). Enfin, le culte impérial était à ce moment même très florissant, et à Rome un temple avait été élevé à Marc-Aurèle (2), qui venait d'édicter la nouvelle persécution.

Sous l'empire de tels sentiments, les autorités locales sévirent contre les chrétiens avec une rigueur implacable. Nous l'avons dit, ceux de Vienne qu'on put saisir furent amenés à Lyon, pour servir de spectacle pendant les jeux publics qui devaient se célébrer dans l'amphithéâtre (3). On connaît l'héroïque courage de ces glorieux martyrs. L'histoire a recueilli les noms de quarante-huit d'entre eux, parmi lesquels il convient de citer saint Pothin, évêque de Lyon, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, sainte Blandine, sainte Biblis ou Bibliade, saint Attale, et saint Sanctus, diacre de Vienne.

Au sortir d'une si terrible épreuve, les chrétiens de Vienne et de Lyon écrivirent conjointement le récit de tant de combats et de tant de triomphes. Cette lettre collective avait pour destinataires les chrétiens, les frères d'Asie et de Phrygie. Elle nous a été heureusement conservée, en grande partie du moins, par Eusèbe de Césarée (4), et elle est rédigée en langue grecque. Ce dernier détail, et cet au-

(1) MARQUART, *Rœmische Staatsverwaltung*, I, 270. — DESJARDINS, *Géographie de la Gaule Romaine*, III, 189-192.

(2) BEURLIER, *Le Culte impérial*, 337.

(3) L'emplacement de l'amphithéâtre, à Lyon, n'est pas fixé avec certitude. Trois opinions ont été produites : les uns le placent sur la colline de Fourvière ; d'autres à Ainay, s'appuyant sur Grégoire de Tours, qui appelle les martyrs *Athanacenses*, du lieu de leur supplice, *Athanacum*. Enfin, depuis la découverte de l'amphithéâtre de Fourvière, une troisième opinion essaie de concilier les deux précédentes, en partageant les martyrs entre cet amphithéâtre et la presqu'île d'Ainay (cf. A. POIDEBARD, *L'Amphithéâtre et les martyrs de Lugdunum* dans *La Controverse et le Contemporain*, oct. 1888.) Outre les écrivains qui ont traité de l'histoire générale de Lyon, tels que le P. Ménestrier, on peut consulter plusieurs publications spéciales. On les trouvera indiquées dans le *Répertoire des sources historiques* de M. l'abbé U. CHEVALIER, supplément, art. *Pothin*.

(4) *Hist. eccles.* lib. V, cap. I (Migne, *Patrol. gr.* XX). Eusèbe n'a pas reproduit toute la lettre dans son *Histoire ecclésiastique*, mais il dit l'avoir insérée en entier dans un ouvrage sur les martyrs, ouvrage aujourd'hui perdu.

tre qu'elle était adressée à des Orientaux, s'expliquent aisément, si l'on songe que le christianisme, venu d'Orient, était prêché par des hommes apostoliques parlant cette même langue et originaires de l'Asie Mineure. Sur les quarante-huit noms des martyrs, une moitié est composée de noms grecs (1). Celui de Sanctus, diacre de Vienne, est évidemment latin sous son affublement grec : Σάγκτος. De plus, un simple détail aide à le constater. Dans son interrogatoire, à chaque demande il répondait invariablement : Je suis chrétien. Mais, dit le texte, il répondait ainsi en langue latine : τῇ ῥωμαϊκῇ φωνῇ. (2)

Par trois fois les noms de la ville et de l'Eglise de Vienne sont mentionnés ou directement visés dans ce vénérable document. Il est indispensable de reproduire ici ces trois passages, d'importance capitale pour la question qui nous occupe. Nous négligeons le texte latin, dû à Henri de Valois et suivi par Ruinart (3) ; il est pour nous sans utilité. Voici donc la traduction littérale de ces trois textes, faite directement sur le grec, avec la reproduction, entre parenthèses, des expressions les plus caractéristiques :

Premier texte : « La Gaule est le pays qui fut le théâtre de cette lutte. Là se trouvent des métropoles illustres et

(1) Eusèbe avait donné la liste de ces 48 noms, qui ont été connus de Grégoire de Tours, de Bède et de saint Adon, lesquels les ont reproduits avec des variantes.

(2) Le martyr Maturus était également un indigène, du moins son nom est latin ; peut-être était-il viennois ; Charvet, en effet, rapporte une inscription où l'on retrouve le même nom. Voici comment il en parle : « M. l'abbé de Vaulserre, chanoine capiscol de Saint-Maurice, faisant remuer la terre de son jardin, dépendant de la chapelle de Lyatard, on trouva plusieurs tuyaux de plomb, à l'extrémité desquels on voyait ces mots écrits de relief, en lettres romaines : C. J. MATVRVS VIENN., c'est-à-dire, *Caius Julius Maturus de Vienne*. Ceux qui feront difficulté de reconnaître notre saint martyr dans cette inscription, ne pourront au moins refuser de convenir qu'elle appartenait à sa famille, et que cette famille était de Vienne. » (*Hist. de la sainte Eglise de Vienne* p. 29). Cette conclusion est évidemment par trop forcée. Observons toutefois qu'il y a eu un Viennois nommé Maturus, tout comme le martyr. Ce n'est qu'une coïncidence, mais assez curieuse pour être signalée ici.

(3) *Acta martyrum* (Edit. de 1713), p. 60-78.

que l'on proclame au-dessus des autres de la même contrée, Lyon et Vienne, toutes deux traversées par le fleuve du Rhône, qui arrose le pays de ses eaux abondantes. Donc, les Eglises les plus en vue de cette contrée (αἱ τῇδε διαφανέσταται Ἐκκλησίαι), envoient à celles d'Asie et de Phrygie une lettre sur leurs martyrs. Elles racontent de la manière suivante ce qui s'est passé chez elles. Je citerai leurs propres paroles : « Les serviteurs du Christ habitant à Vienne et à Lyon, dans la Gaule (οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ), à leurs frères d'Asie et de Phrygie, ayant la même foi et la même espérance en la Rédemption, paix, grâce et gloire de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus, notre Seigneur. »

Deuxième texte : « Mais toute la fureur de la foule, du gouverneur et des soldats se déchaîna principalement sur Sanctus, diacre de Vienne (εἰς Σάγκτον διάκονον ἀπὸ Βιέννης), sur Maturus, néophyte, il est vrai, mais généreux athlète, sur Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien de nos affaires (στύλον καὶ ἑδραίωμα τῶν ἐνθαῦτα), et sur Blandine. »

Troisième texte : « Or, chaque jour, on saisissait des chrétiens dignes de compléter le nombre des premiers (parmi lesquels quelques-uns, une dizaine, avaient faibli devant les tortures), de telle sorte que tous ceux, des deux Eglises, que distinguait leur zèle et qui étaient notre principal appui (mot à mot : ceux par qui principalement se tenaient debout ensemble les affaires d'ici), se trouvèrent réunis en prison (ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους, καὶ δι' ὧν μάλιστα συνειστήκει τὰ ἐνθάδε) (1). »

Tels sont les trois passages du document où figure l'Eglise de Vienne. Nous ferons remarquer tout d'abord que M. Duchesne passe complètement sous silence le dernier texte, dont le témoignage, cependant, semble assez explicite pour mériter quelque attention. Quant aux deux

(1) Dès que la lettre est écrite au nom des chrétiens de Vienne et de Lyon, il ne faut pas restreindre à l'Eglise de Lyon l'expression τὰ ἐνθάδε, les affaires d'ici ; elle vise les deux Eglises, ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν.



premiers, l'interprétation qu'il en donne a sans doute le mérite de les faire cadrer parfaitement avec sa théorie ; a-t-elle celui de l'exactitude intrinsèque ? Est-elle aussi solide qu'ingénieuse ?

Qu'en l'année 177 il y ait eu déjà une Eglise à Vienne, tout comme à Lyon, c'est ce qui ressort manifestement de nos textes. M. Duchesne est bien obligé d'en convenir, mais il le fait avec un correctif : c'est que l'Eglise de Vienne n'était pas alors hiérarchiquement constituée. En d'autres termes, elle n'avait pas d'évêque à sa tête ; elle formait une simple chrétienté sous la dépendance et la direction de l'évêque de Lyon, qui seul est nommé (1).

Dans la crainte d'affaiblir par notre analyse l'argumentation de M. Duchesne, nous allons la reproduire textuellement :

« La célèbre lettre de l'année 177, adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie, est écrite, il est vrai, au nom des fidèles de Vienne et de Lyon, ce qui donnerait lieu de croire que les deux Églises de Vienne et de Lyon étaient distinctes (2). D'autre part, il est question dans cette lettre d'un diacre de Vienne, ce qui donne une impression analogue. Mais je ferai observer d'abord que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux Églises : Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ κ. τ. ἑ. C'est tout à fait l'analogue des suscriptions employées

(1) De ce que l'évêque de Vienne n'est pas nommé, il ne faudrait pas conclure à la non-existence d'un évêché constitué à Vienne ; l'évêque pouvait très bien être mort, caché, ou même exilé. Nous ne citerons qu'un exemple, entre beaucoup d'autres, pour montrer le bien fondé de notre assertion. Saint Polycarpe, écrivant aux Philippiens, ne parle pas de leur évêque, et sa lettre porte comme suscription ; *Polycarpe et les prêtres qui sont avec lui, à l'église de Dieu établie à Philippes*, τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις. — Cependant, lorsque saint Polycarpe écrivait cette lettre, il y avait certainement à Philippes un siége épiscopal, occupé ou non — peu importe —, puisque l'Église de Philippes remontait à saint Paul, ayant eu pour premiers évêques les deux disciples de l'Apôtre, Epaphroditus et Erastus.

(2) « C'est ainsi qu'Eusèbe paraît l'avoir entendu quand il parle, à propos de cette lettre, *des Églises* les plus *en vue* du pays, αἱ τῇδε διαφανέστατοι ἐκκλησίαι. » (Note de M. Duchesne.)

au Ier et au IIe siècle, par les Églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον... Πολύκαρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις..... Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ ἐν Φιλομηλίῳ... Cette formule semble plutôt désigner un groupe ecclésiastique que deux groupes ayant chacun son organisation distincte ; en tous cas, elle n'offre rien de contraire à l'indistinction des deux églises. Il en est de même de la circonstance qu'un diacre de Vienne figura au nombre des martyrs de Lyon. On peut même remarquer que ce diacre est introduit par la formule « le diacre de Vienne, τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης », qui s'expliquerait difficilement, s'il s'agissait de l'un des diacres d'un évêque de Vienne, mais qui devient très naturelle si l'on y voit la désignation d'une fonction locale, d'une direction déléguée, exercée à Vienne, au nom de l'autorité ecclésiastique de Lyon. Cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée de la mère Église, pour extraordinaire qu'elle nous paraisse, n'a rien que de conforme aux usages antiques. Le concile d'Elvire (v. 300) vise clairement cette situation dans son 77e canon : *Si quis diaconus regens plebem, sine episcopo vel presbytero aliquos baptizaverit*, etc. Au VIe siècle, on voyait encore, en Gaule, des paroisses rurales ainsi gouvernées. Grégoire de Tours parle d'un diacre qui dirigeait l'église du *Vicus Iciodorensis* (Issoire) (1) ».

Ainsi, après avoir reconnu que la lettre est écrite au nom des fidèles de Vienne et de Lyon, « ce qui donnerait lieu de croire que les deux Eglises étaient alors distinctes », et « qu'Eusèbe paraît l'avoir ainsi entendu quand il parle des Eglises *les plus en vue*, διαφανέσταται Ἐκκλησίαι », M. Duchesne estime néanmoins que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux églises. La preuve qu'il en donne, c'est que cette suscription est tout à fait l'analogue des suscriptions employées au Ier et au IIe siècle par les Eglises de Rome, de Corinthe et de Smyrne, et que

(1) P. 39-40.

cette formule désignerait plutôt un seul groupe ecclésiastique, que deux groupes ayant chacun son organisation propre et indépendante.

Il nous semble que les exemples allégués n'appuient guère ce sentiment. Sans doute, les formules citées visent des groupes de chrétiens, mais des groupes formant des Eglises distinctes et hiérarchiquement constituées : l'Eglise de Rome à l'Eglise de Corinthe, Polycarpe à l'Eglise de Philippes, l'Eglise de Smyrne à l'Eglise de Philomelium. Ces formules n'infirment en rien l'idée que chacune de ces Eglises avait son évêque, ce qui d'ailleurs est certain. Et si la formule de notre document est identique, nous ne voyons pas non plus qu'elle puisse exclure, pour Vienne et Lyon, l'idée de deux Eglises distinctes, avec leurs évêques, comme pour Corinthe, Philippes et Philomelium.

L'étude du document va nous fixer à cet égard.

Dès le début, une première distinction apparaît, quand Eusèbe parle des deux métropoles insignes, Lyon et Vienne, μητροπόλεις ἐπίσημοι, Λούγδουνος καὶ Βίεννα. Dans ces deux métropoles, appartenant à deux provinces différentes, il y avait également deux Eglises très célèbres — littéralement : *les plus en vue de la région*, αἱ τῇδε διαπρεπέσταται Ἐκκλησίαι, ce qui, évidemment, en suppose d'autres. Notons en passant ce détail, qui n'est pas sans quelque importance. — Or, ces deux Eglises, agissant d'un commun accord, envoyèrent aux Eglises d'Asie et de Phrygie, une lettre relative à leurs martyrs, γραφὴν ταῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ Φρυγίαν... διαπέμπονται. Ici, l'Eglise de Vienne occupe le même rang que l'Eglise de Lyon, car la lettre est collective ; c'est au nom des fidèles des deux Eglises qu'elle est écrite, et adressée aux Eglises d'Asie. Si les choses eussent été comme le suppose M. Duchesne, l'Eglise de Lyon seule aurait dû être en cause, et la communauté de Vienne, étant sous sa dépendance, n'aurait pu remplir le rôle qu'Eusèbe lui attribue.

Dans l'organisation de la *Provincia* ou Narbonnaise, Vienne, ancienne capitale des Allobroges, fut d'abord une métropole importante, avec une prépondérance marquée.

Lyon, de fondation beaucoup plus récente, ne tarda pas à prendre un développement considérable et à éclipser sa voisine. Au moment de la persécution, en 177, elle était devenue la capitale des trois provinces, les *tres Galliæ*, en dehors de la Narbonnaise ; elle était le siège du gouvernement et le centre de toutes les administrations. Aussi, à ce point de vue, Eusèbe la nomme avant Vienne, et à juste titre.

Toutefois, il nous apprend, à n'en pas douter, que le christianisme y était déjà suffisamment établi pour pouvoir former deux Eglises, et ces deux Eglises ne devaient pas être sans importance, puisqu'elles sont dites : *les plus en vue de la région*, διαφανέσταται, très célèbres. Aux yeux de l'historien, un pareil qualificatif devait être motivé, et il ne l'aurait pas appliqué indifféremment aux deux Eglises, si l'une eût été sous la dépendance de l'autre. Comment se fait-il qu'il les place sur le même rang, leur assignant le même rôle, leur créant une situation identique, sans marquer la plus légère différence ? Tout cela ne semble guère concorder avec l'interprétation de M. Duchesne.

Arrivons au texte même de la lettre.

Les serviteurs du Christ habitant à Vienne et à Lyon, dans la Gaule, à leurs frères d'Asie et de Phrygie, Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ τοῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ Φρυγίαν.

Si, au point de vue civil, Eusèbe a placé Lyon avant Vienne, au point de vue chrétien, le texte de la lettre apporte une modification significative, car l'Eglise de Vienne y est nommée la première ; de plus, ainsi que nous l'avons constaté, la lettre est écrite au nom des deux Eglises.

Dans l'hypothèse que nous discutons, saint Pothin aurait été également évêque de Lyon et de Vienne. Mais alors la chose serait au moins indiquée dans notre document. Or, il n'en est rien, nous y trouvons même tout le contraire. Voici, en effet, ce qui est dit de saint Pothin :

« Le bienheureux Pothin, à qui avait été confiée l'administration de l'Eglise de Lyon, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans et très faible de corps, respirant à peine à cause de

cette faiblesse physique (1). » Littéralement, saint Pothin avait l'administration de l'évêché situé dans Lyon : τὴν διακονίαν τῆς ἐπισκοπῆς ἐν Λουγδούνῳ πεπιστευμένος, et cela, sans qu'il soit question de Vienne, ni de près ni de loin.

Le même fait est encore à constater en deux autres endroits, où Eusèbe parle de saint Irénée comme prêtre de l'Eglise de Lyon : Εἰρηναῖον... πρεσβύτερον... τῆς ἐν Λουγδούνῳ παροικίας. Le second texte est très significatif, il a rapport à la nomination de saint Irénée comme évêque de Lyon. Si l'Eglise de Vienne eût été unie à celle de Lyon, c'était bien le cas de la mentionner. Or, Eusèbe n'en dit pas un mot, et il écrit :

Irénée recueillit l'administration de l'Eglise de Lyon : Εἰρηναῖος τῆς κατὰ Λούγδουνον παροικίας τὴν ἐπισκοπὴν διαδέχεται. Chaque fois, Eusèbe parle au singulier, l'Eglise de Lyon seule est en cause ; il s'agit d'elle, rien que d'elle, surtout dans une circonstance importante telle que la nomination d'un nouvel évêque ; pour qui sait comprendre, son silence vis-à-vis de l'Eglise de Vienne a une portée considérable : manifestement, elle est mise à part et distincte (2).

Un autre fait vient encore à l'appui de notre sentiment, c'est que, bien que très rapprochées l'une de l'autre, les deux Eglises appartenaient à deux provinces différentes, Vienne à la Narbonnaise, Lyon à la Lyonnaise ou Celtique (3). L'historien de l'Eglise de Vienne en avait déjà fait la remarque :

(1) On sait qu'Eusèbe avait composé un grand ouvrage sur l'histoire des martyrs. On en a publié des fragments sous ce titre : Τῶν ἀρχαιῶν μαρτυρίων Συναγωγή. *Antiquorum martyriorum collectio*. La manière dont il parle de saint Pothin et de saint Irénée montre clairement qu'ils étaient évêques de Lyon seulement et non de Vienne : « Pothin évêque de cette même ville (Lyon) » Ποθεινὸς ἐπίσκοπος τῆς αὐτῆς πόλεως (Λουγδούνου). « Après lui, Irénée fut évêque de l'Eglise de Lyon » μεθ' ὃν Εἰρηναῖος τῆς ἐν Λουγδούνῳ παροικίας ἐπεσκόπευσε. (*Patrol. gr.* XX, col. 1521.)

(2) Henri de Valois n'est pas d'un avis différent :

« Quod suspicati sunt quidam unum tunc fuisse episcopum Viennæ atque Lugduni, id ex hac ipsa epistola facile refellitur, quæ Pothinum episcopum Lugduni fuisse dicit, non item Viennæ » (*Patrol. gr.* XX, col. 409.)

(3) Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la persécution (177) la

« Eusèbe, dit-il, en distinguant les Eglises de Lyon et de Vienne qu'il reconnaît pour deux illustres métropoles..., a supposé deux sièges épiscopaux. Il le prouve lui-même en parlant de la succession des évêques, puisqu'il ne fait succéder saint Irénée à saint Pothin que dans l'épiscopat de l'Eglise de Lyon ou dans le ministère de l'une des deux Eglises, et non les deux Eglises ensemble. D'ailleurs, pourquoi mettre l'Eglise de Vienne au nombre des Eglises des Gaules que saint Irénée gouvernait ? On entendait alors par les Gaules, la Belgique, la Celtique ou la Lyonnaise, et l'Aquitaine. Vienne faisait partie de la Narbonnaise ou des cinq provinces qu'on distinguait des Gaules (1). »

S'il n'y avait eu à Vienne qu'une chrétienté soumise à celle de Lyon, le fait valait la peine d'être noté, et il l'aurait été d'une façon ou d'une autre. Or, dans tout le document, qui a pourtant une certaine étendue, avec de nombreux détails, on ne trouve pas un mot, pas une allusion qui puisse, non pas s'interpréter en ce sens, mais même le faire soupçonner. Le contraire en ressort d'une manière suffisamment explicite, alors surtout que l'Eglise de Vienne est qualifiée de très illustre, que son nom figure en tête de la lettre, que la succession des évêques ne se fait que pour l'Eglise de Lyon, non pour celle de Vienne conjointement. Tillemont ne s'y est pas mépris : « On sait, dit-il, qu'une Eglise n'est point parfaite si elle n'a un évêque. Ces deux Eglises écrivant ensemble disent que saint Pothin était chargé du ministère de l'épiscopat dans Lyon. S'il était également évêque de Lyon et de Vienne, pourquoi ne disent-elles pas *parmi nous* ou quelque chose de semblable ? (2) »

Gaule comprenait : 1° l'ancienne province (Provincia) ou la Narbonnaise ; 2° la *Gallia Nova*, cette dernière subdivisée en trois provinces, les *Tres Galliæ*, *Tres Provinciæ* : l'Aquitaine, la Lyonnaise qui était l'ancienne Celtique, et la Belgique.

Vienne était comprise dans la Narbonnaise. Cf. Desjardins, *Géogr. rom. de la Gaule*, III, 155.

Ce n'est que plus tard, vers la fin du IIIe siècle (297), que le pays se trouve divisé en deux grands diocèses politiques : 1° *Diœcesis Galliarum ;* 2° *Diœcesis Viennensis*, d'après la liste de Vérone.

(1) *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 113.

(2) *Mémoires pour servir* (etc.) III, 620.

Il y a encore un texte dont M. Duchesne, ainsi que nous l'avons constaté déjà, ne parle pas; c'est celui où il est rapporté « que tous ceux des deux Eglises (ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν) que distinguait leur zèle, ceux qui étaient le principal appui des deux Eglises furent arrêtés ensemble ».

Nous touchons ici à un point grave que nous traiterons plus loin, la question d'origine. Mais le fait qu'on arrêta les principaux membres des deux Eglises, ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν, c'est-à-dire ceux de l'Eglise de Vienne et ceux de l'Eglise de Lyon, ce fait, disons-nous, de la sorte exprimé, suppose la distinction et non l'unité, et nous retrouvons encore ici une identité de situation qui crée, pour les deux Eglises, une assimilation complète, et qui s'oppose à ce que l'une soit la subordonnée de l'autre (1).

Si, pendant plus d'un siècle et jusqu'au milieu du IIIe, l'Eglise de Vienne n'eut pas d'évêque, mais appartint de droit au siège épiscopal de Lyon, une telle circonstance, assurément considérable pour les deux chrétientés, n'a pas dû être vite et facilement oubliée, et on en aura au moins gardé quelque souvenir. Or, moins de deux siècles après, saint Eucher, évêque de Lyon vers 425 et jusqu'en 450, dans une homélie consacrée à célébrer les martyrs de la persécution de 177, s'étend longuement sur saint Pothin; mais il n'en parle que comme d'un évêque de Lyon, rien que de Lyon, et non de Vienne : « Notre bienheureux père Pothin, évêque de cette Eglise, *Beatus pater noster Pothinus Ecclesiæ hujus antistes* » (2).

(1) Henri de Valois pense de même, et résume nettement toute la question. (*Patrol. gr.* XX, col. 408-409).

Sur l'expression : ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν, il fait la remarque suivante (col. 413) : « Ex Ecclesia scilicet Viennensi et Lugdunensi. Hæc autem verba imprimis notanda sunt, ex quibus manifeste apparet viennensem Ecclesiam perinde ac lugdunensem, suum tunc episcopum habuisse. »

Ruinart, dont l'autorité en la matière n'est pas douteuse, dit de même : « Græce τῶν δύο Ἐκκλησιῶν, ex quo recte concludit Valesius, utramque urbem, Viennam scilicet ac Lugdunum, suum quamque proprium episcopum habuisse ; cum id nomen soli illi ecclesiæ, cui episcopus præesset, tribueretur. » (*Acta martyrum*, 63.)

(2) *Patrol. lat.*, L, col. 859. — Agnoscamus circa Ecclesiam nostram uberiorem divinorum munerum largitatem. — Gaudeat

Il n'est pas admissible qu'un fait de cette nature — à le supposer vrai — fût à ce point tombé dans l'oubli, que saint Eucher ne l'eût pas même mentionné. Son silence prouve assez que, de son temps, l'Eglise de Lyon ne se considérait pas comme la mère de l'Eglise de Vienne, qu'elle aurait gouvernée dès l'origine et pendant plus d'un siècle.

Quant à Sanctus, diacre de Vienne, M. Duchesne croit qu'il était, dans cette ville, le délégué ou le représentant de l'évêque de Lyon. Pour cela, il le fait intervenir avec la formule *le* diacre de Vienne, Σάγκτον τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης. Cependant, nous n'avons pas rencontré cet article τόν dans le texte grec de l'excellente édition de Henri de Valois, car nous y lisons : Sanctus, diacre de Vienne: Σάγκτον διάκονον ἀπὸ Βιέννης (1). L'article τόν serait déterminatif : *le* diacre de Vienne; sans article, διάκονον a le simple sens de : *diacre,* ou *un diacre* de Vienne, voilà tout.

Mais ce texte est susceptible de deux interprétations : 1° ou bien Sanctus était à la fois originaire de Vienne, et diacre de cette ville; 2° ou bien Sanctus était originaire de Vienne, mais diacre de l'Eglise de Lyon. Henri de Valois (2) et Ruinart (3) partagent le dernier sentiment; quant à

terra nostra. — Hæc beata parens. — Lugdunus noster certat. — Ecclesia nostra tantis fidei adornetur trophæis. — Pas une allusion à Vienne et au diacre Sanctus.

(1) L'article τόν se trouve dans l'édition de Leipzig, donnée en 1871 par Guill. Dindorf, d'après le Codex de la Mazarine, 1430. — Dans les fragments mentionnés plus haut, Eusèbe parle encore de Sanctus en ces termes : Σάγκτος διάκονος ἐκ πόλεως Βιέννης, *Sanctus, diacre de la ville de Vienne.*

L'expression ἐκ πόλεως marque l'origine. Sanctus avait été arrêté à Vienne avec d'autres chrétiens et transféré à Lyon; il venait donc de Vienne : ἐκ πόλεως Βιέννης. On remarquera dans ce texte l'absence de l'article ὁ.

(2) Ibid., col. 415. — « Rufinus *Sanctum diaconum Viennensem* interpretatur, quod est ambiguum. Neque enim Sanctus fuit diaconus Viennensis Ecclesiæ, ut quidam hac Rufini versione inducti existimarunt. Certe Lugdunenses in hac epistola id non dicunt, sed tantum affirmant illum Vienna oriundum fuisse. Fuit igitur hic Sanctus patria quidem Viennensis, diaconus autem Lugdunensis. »

(3) *Acta martyrum*, 64. — « Quod ortus Viennæ, non autem quod diaconus Viennensis Ecclesiæ fuerit, ut observat Valesius. »

M. Duchesne, il est pour le premier, avec le correctif que l'on sait : d'après lui, Sanctus était bien diacre de l'Eglise de Vienne, mais il y exerçait ses fonctions au nom de l'évêque de Lyon. Cette hypothèse n'est pas fondée; nous en dirons autant de la deuxième interprétation. En effet, le silence de saint Eucher nous paraît encore ici très significatif : il parle avec éloge des martyrs de l'Eglise de Lyon, mais il ne dit rien de Sanctus ; et il ne l'aurait pas omis si ce saint diacre eût appartenu à son siège épiscopal, soit comme délégué à Vienne, soit comme membre effectif à Lyon même. L'héroïsme de son martyre était bien fait pour jeter un vif éclat sur sa propre Eglise, et rien qu'à ce point de vue, son souvenir aurait dû être au moins rappelé. Cette raison nous détermine à voir dans Sanctus un diacre de l'Eglise de Vienne, et relevant comme tel de l'évêque de cette ville (1).

M. Duchesne, il est vrai, nous cite des exemples de diacres chargés de l'administration de plusieurs paroisses. Mais est-il bien nécessaire de nous arrêter ici à un argument qui n'aurait de valeur qu'autant qu'il appuierait, non une simple hypothèse, mais un fait dûment constaté ? Il est bon, en effet, de se rappeler que, si l'analogie peut donner à une hypothèse un caractère plus ou moins marqué de vraisemblance, elle n'a pas la vertu de la transformer en un fait réel. Nous insistons sur ce point, parce que les vraisemblances habilement accumulées autour d'une hypothèse peuvent trop aisément donner le change sur la valeur de celle-ci. Ce qui importe avant tout, uniquement même, c'est de bien établir le fait. M. Duchesne a-t-il donc démontré que Sanctus était réellement dans le cas des diacres délégués ? Dès lors,

(1) Une preuve manifeste que le diacre Sanctus n'appartenait pas à l'Eglise de Lyon, soit comme résidant dans cette ville, soit comme délégué à Vienne, c'est que non seulement S. Eucher ne mentionne pas le fait, mais il y a plus encore. En effet, dans une fête appelée fête des Merveilles, consacrée à célébrer le souvenir des martyrs, célébrée à Lyon depuis les temps les plus reculés, car saint Adon la mentionne au IXe siècle, et qui ne fut supprimée qu'au XVe siècle, dans

quelle peut être la portée de ces rapprochements destinés à rendre vraisemblable une situation « extraordinaire », mais non prouvée? D'ailleurs, nous craignons bien que, dans la question présente, l'analogie ne soit particulièrement illusoire; est-il possible d'établir un rapport concluant entre des paroisses ou des églises rurales et une Eglise telle que celle de Vienne, située dans une grande métropole et qualifiée, au surplus, d'Eglise très célèbre ?

On nous cite un canon du concile d'Elvire, qui contient l'expression *diaconus regens plebem.* Nous pouvons également citer un texte qui a, en la matière, une tout autre portée. Saint Ignace, évêque d'Antioche vers l'an 67, et martyr à Rome le 20 décembre 107, écrivait aux Tralliens : « Que tous vénèrent les diacres, comme voyant en eux Jésus-Christ, l'évêque comme représentant la personne du Père céleste, et les prêtres comme le sénat de Dieu et l'assemblée des apôtres. Sans eux, il n'y a pas d'Eglise digne de ce nom » (1). Ce texte est bien connu, et son sens vrai n'est pas douteux : l'évêque, les prêtres et les diacres sont les éléments constitutifs des Eglises primitives. *Sans eux, il n'y a pas d'Eglise digne de ce nom*, χωρὶς τούτων Ἐκκλησία οὐ καλεῖται.

De ceci et de tout ce qui précède nous concluons que l'Eglise de Vienne existait déjà dans les conditions qu'on a vues, et qu'elle était alors constituée avec un évêque pour chef.

Cette conclusion nous paraît suffisamment motivée, et M. l'abbé Ulysse Chevalier l'a formulée avant nous, quand il a dit : « Dans cette lettre aux frères d'Asie et de Phrygie, il est dit que les persécuteurs s'étaient saisis

cette fête, disons-nous, on chantait des litanies contenant les noms des saints martyrs de Lyon. Or, le nom de Sanctus n'y figure pas. (Cf. Gouilloud, *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, pièces justificatives, p. 459-460). L'auteur reproduit ces litanies d'après l'*Indiculus sanctorum Lugdunensium*, publié par le P. Théophile Raynaud. — Ce silence en dit long, et prouve une fois de plus que Sanctus était diacre de l'Eglise de Vienne, relevant de l'évêque de cette Eglise.

(1) Trall., cap. II.

de tous les principaux membres des deux Eglises, de ceux surtout qui les avaient constituées. L'éditeur, Henri de Valois, fait remarquer que ce passage prouve manifestement l'existence d'une Eglise (et partant d'un évêque) à Vienne, distincte de celle de Lyon, et il en donne la raison : « *Quippe Ecclesia ab antiquis scriptoribus* « *non dicitur nisi matrix, quam cathedram vocamus.* » Bien qu'il ne soit fait mention, dans le cours du document, que de l'évêque de Lyon, saint Pothin, il n'y a rien à tirer contre Vienne de l'absence du nom de son évêque, saint Just, ou tout autre. Tillemont, dont on aime tant à se prévaloir en sens contraire, est formellement et plus explicitement encore du même avis » (1).

§ 2

Textes d'Eusèbe relatifs à la controverse sur la célébration de la Pâque en 195.

Dans le récit qu'Eusèbe a tracé de cette controverse, il y a un passage qui vise la Gaule. M. Duchesne en a fait usage pour appuyer son sentiment, ou plutôt pour montrer qu'il ne lui est pas contraire. Suivons-le sur ce nouveau terrain, et voyons si, en bonne critique, nous pouvons admettre l'interprétation qu'il donne du texte et les conclusions qu'il en tire.

On sait que dans la controverse relative à la célébration de la Pâque — controverse qui commença à être soulevée au milieu du IIe siècle, soit vers 160 — le pape saint Victor Ier s'efforça de faire prévaloir l'usage plus rationnel de l'Eglise d'Occident. Dans ce but « il écrivit, dit saint Jérôme, aux évêques les plus éminents de tous les pays, leur recommandant de réunir des synodes dans leurs pro-

(1) U. Chevalier, *Etude sur les catalogues des anciens évêques de la province de Vienne.* Dans *l'Université catholique* (nouvelle série), 1890, tome V, p. 521.

vinces et de faire célébrer dans celles-ci la fête de Pâques au jour choisi par l'Eglise d'Occident (1) ».

C'est également ce que nous apprend Eusèbe, dans un passage de son *Histoire ecclésiastique*, qu'il convient de mettre intégralement sous les yeux du lecteur :

« Dans le même temps, une grave controverse s'éleva, parce que toutes les Eglises (παροικίαι) d'Asie, appuyées sur une ancienne tradition, jugeaient à propos de célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune de mars, auquel jour il était prescrit aux juifs d'immoler l'agneau, et alors ces Eglises ordonnaient de terminer le jeûne à quelque jour de la semaine que tombât la quatorzième lune. Cependant, comme toutes les autres Églises du monde suivaient une autre coutume provenant de la tradition des apôtres, c'est-à-dire qu'elles ne rompaient le jeûne que le jour de la résurrection du Seigneur, des synodes et des assemblées d'évêques se réunirent à cet effet. Tous, unanimement et par lettres publiques, donnèrent aux fidèles, comme règle ecclésiastique, l'obligation de ne célébrer que le dimanche le mystère de la Résurrection du Seigneur, et ce jour seulement devaient se terminer les jeûnes préparatoires. On possède encore la lettre des évêques qui se réunirent alors en Palestine (φέρεται δ' εἰσέτι νῦν τῶν κατὰ Παλαιστίνην τηνικάδε συγκεκροτημένων γραφή), sous la présidence de Théophile évêque de Césarée (ὧν προὐτέτακτο Θεόφιλος τῆς ἐν Καισαρείᾳ παροικίας ἐπίσκοπος) et de Narcisse, évêque de celle de Jérusalem (καὶ Νάρκισσος τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις) ; la lettre du synode de Rome, à laquelle Victor a apposé son nom (ἐπίσκοπον Βίκτορα) ; la lettre des évêques du Pont qui furent présidés par Palmas leur doyen d'âge (τῶν τε κατὰ Πόντον ἐπισκόπων ὧν Πάλμας ὡς ἀρχαιότατος προὐτέτακτο) ; la lettre des Eglises de la Gaule que dirigeait Irénée (καὶ τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν ἅς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει) ; la lettre des Églises établies dans l'Osroène et dans les villes de cette région ; enfin la lettre de Bacchyllus évêque de Corinthe et de beaucoup d'autres, lesquels tous, professant la même foi et la même doctrine, ont rendu une seule

(1) Cité par Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 81.

et même sentence ; et telle fut, comme je l'ai dit, leur définition (1) ».

Tel est le texte d'Eusèbe. Pour le faire concorder avec sa thèse, M. Duchesne a cru devoir l'interpréter de la manière suivante : « Eusèbe, énumérant dans son *Histoire ecclésiastique* les lettres épiscopales qui furent écrites vers l'année 195, à propos de la question de la Pâque, mentionne une lettre τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν ἅς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει. Bien que le mot παροικία ait souvent le sens de diocèse épiscopal et qu'Eusèbe l'emploie ainsi dans le même chapitre, il est nécessaire de lui donner ici une autre signification. En effet, Eusèbe présente Irénée comme étant l'évêque de toutes les παροικίαι dont il parle. Le verbe ἐπισκοπεῖν ne saurait s'entendre d'une simple présidence comme serait celle d'un métropolitain à la tête de son concile. Cette dernière signification est visée dans le même passage d'Eusèbe ; en parlant de l'évêque Théophile qui présida le concile de Palestine, de l'évêque Palma qui présida celui du Pont, il se sert de l'expression προὐτέτακτο. En prenant παροικίαι dans le sens de groupes détachés, dispersés, d'une même grande Église, ce texte d'Eusèbe correspond parfaitement à la situation de l'Église des Gaules vers la fin du IIe siècle : plusieurs groupes de chrétiens épars sur divers points du territoire, un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon. (2) »

Ne nous arrêtons pas à relever cette finale, qui a le tort de ressembler quelque peu à une pétition de principe ; car il ne faut pas oublier que cette situation de l'Église des Gaules est une conception de M. Duchesne. Il est bien évident qu'en prenant les mots παροικίαι et ἐπισκοπεῖν dans le sens qu'il vient de leur attribuer, on arrive à trouver que le texte d'Eusèbe cadre avec cette conception. Seulement, si ce n'est pas le sens vrai de ces deux mots, le texte d'Eusèbe, au lieu d'y correspondre parfaitement, sera en contradiction avec elle. Toute l'argumentation porte, au fond, sur

(1) *Hist. eccles.* lib. V, cap. 23.
(2) P. 41.

l'interprétation du verbe ἐπισκοπεῖν. Pour en bien saisir la véritable signification, il ne faut pas l'isoler, comme fait M. Duchesne, dans la seule petite phrase qui le contient, mais il faut l'envisager dans tout le contexte, suivre l'enchaînement des idées et l'ordre logique des faits, tel qu'Eusèbe les rapporte.

Si on examine ce document avec attention, on remarquera aisément que, dans la controverse relative à la célébration de la Pâque, toutes les Eglises réunies en synodes ont rempli, au point de vue doctrinal, un rôle considérable, rôle identique pour toutes, et qui consistait à donner aux fidèles, par lettres épiscopales, une règle uniforme de conduite, en une question d'un intérêt particulier et d'une importance peu ordinaire. Eusèbe énumère les principales de ces Eglises, soit d'Orient, soit d'Occident, faisant mention de leurs lettres encore existantes de son temps.

Ici, un détail est à observer : la phrase d'Eusèbe est longue, et cependant elle n'exprime au fond qu'une même pensée : lettres des principaux évêques qui ont présidé des synodes dans leurs provinces. Aussi, pour éviter une fastidieuse répétition de termes, l'historien varie ses expressions, et emploie tour à tour les mots παροικίαι, ἐκκλησίαι, ἐπίσκοποι, προὐτέτακτο, ἐπεσκόπει, et cela, pour pouvoir dire : on possède encore la lettre des évêques réunis en Palestine et présidés par Théophile évêque de Césarée et par Narcisse évêque de Jérusalem ; celle du synode de Rome, à laquelle souscrivit le pape Victor; celle des évêques du Pont présidés par Palmas leur doyen ; celle des Eglises de la Gaule dirigées par Irénée; celles des Eglises de l'Osroène; enfin celle de Bacchyllus évêque de Corinthe, et de beaucoup d'autres. Tout bien examiné, ces diverses expressions sont équivalentes, et rendent une pensée uniforme (1). C'est du moins ce qui nous paraît ressortir de la forme littéraire du texte, et c'est

(1) Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à lire un autre passage d'Eusèbe, où la même pensée, *être évêque*, est rendue par des expressions très variées. (*Hist. eccles.* lib. v, cap. xxii) : τὴν ἐπισκοπὴν λειτουργηκότα, τῶν κατ' Ἀλεξανδρίαν παροικιῶν τὴν λειτουργίαν ἐγχειρίζεται, ἐπίσκοπος, τῆς Ἐκκλησίας τὴν λειτουργίαν εἶχεν, τῆς παροικίας ἐπίσκοπος.

aussi ce qui découle de ce fait, que le pape avait prescrit aux évêques les plus éminents de réunir des synodes, non pas dans leurs diocèses, mais *dans leurs provinces.* Ce dernier détail est significatif, et prouve qu'il s'agissait d'assemblées d'évêques, présidées ou dirigées par les plus importants d'entre eux, et que désignaient soit leur âge, comme pour Palmas, soit leur situation prépondérante, comme pour Théophile, Narcisse, Irénée et Bacchyllus.

Dans cette énumération figurent les Eglises de la Gaule avec leur lettre doctrinale. Nous disons *les Eglises de la Gaule*, car M. Duchesne, pour être conséquent avec lui-même, est obligé de dire, comme on l'a vu, *l'Eglise des Gaules.* Mais son expression est formellement démentie par Eusèbe, dont nous reproduisons les termes : *les Eglises de la Gaule*, τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν. Il est vrai qu'en parlant d'elles, Eusèbe ajoute que saint Irénée les dirigeait ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει, ce qui pourrait faire croire, comme le prétend M. Duchesne, que le verbe ἐπεσκόπει implique l'idée seule du pouvoir épiscopal exercé, par l'évêque de Lyon, sur les autres groupes de fidèles qui n'avaient pas encore d'évêques ; de sorte que le mot παροικίαι ne devrait pas avoir le sens de diocèse épiscopal.

Sur ce dernier point, nous ferons observer qu'Eusèbe employant précédemment, et dans tout le chapitre, le mot παροικίαι dans le seul sens de diocèse épiscopal, il serait surprenant qu'il le changeât ainsi, et cela dans le même récit, dans le développement de la même pensée, sans que rien vienne indiquer un tel changement, qui n'est pourtant pas indifférent. Sans doute, on objecte le verbe ἐπισκοπεῖν, qui tendrait à motiver cette interprétation, mais est-il bien sûr que ce verbe, qui signifie littéralement *visiter*, *veiller sur*, ne puisse avoir que la seule signification qui s'attache à l'exercice du pouvoir épiscopal ? Est-il bien sûr qu'il ne saurait s'entendre d'une simple présidence, comme serait celle d'un métropolitain ? On nous le dit, cependant nous nous permettons d'en douter. Le contexte va nous éclairer.

Toutes les Eglises avaient envoyé des lettres doctrinales rédigées par leurs évêques ; il y avait au moins une lettre

par province. Eusèbe assure qu'on a celles des évêques de Palestine, du synode de Rome, des évêques du Pont, des Eglises de la Gaule, des Eglises de l'Osroène, de l'évêque de Corinthe, et de beaucoup d'autres. Tous ont rendu le même jugement et porté la même sentence. On voit par là qu'au point de vue de la controverse et de la question doctrinale, les Eglises de la Gaule sont assimilées à toutes les autres; elles tiennent le même rang, elles jouent le même rôle, elles ont la même part dans le résultat final, qui est une règle de conduite pour l'Eglise universelle, et tout cela, sans qu'il soit marqué aucune différence, la moindre nuance qui accuse pour elles une situation inférieure. Si elles n'eussent été que des groupes isolés, non hiérarchiquement constitués, ne relevant que d'un seul et unique évêque, celui de Lyon, jamais, dans des circonstances si graves, elles n'auraient pu occuper une telle place, ni être en telle évidence, ni surtout remplir une semblable mission. L'interprétation de M. Duchesne exige d'autres rôles tout à fait contraires. Dans ce cas, en effet, saint Irénée étant l'unique évêque de la Gaule, la lettre devrait émaner de lui seul, tandis qu'elle émane des Eglises, ce qu'Eusèbe dit expressément : on possède encore la lettre des Eglises de la Gaule, Φέρεται δ' εἰσέτι νῦν γραφή... τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν, tout comme il dit : on possède encore la lettre des Eglises de l'Osroène, ἔτι τε τῶν κατὰ τὴν Ὀσροηνήν. En d'autres termes, Eusèbe aurait dû mettre : *On possède encore la lettre d'Irénée qui dirigeait les Eglises de la Gaule*, ce qui marquerait en effet un seul pouvoir épiscopal; tandis qu'il met : *On possède encore la lettre des Eglises de la Gaule que dirigeait Irénée*, ce qui marque une lettre d'évêques présidés par saint Irénée.

Une lettre de cette nature, dans les circonstances que l'on sait, ne peut être attribuée qu'à des Eglises complètes, c'est-à-dire ayant leurs évêques. Ces derniers, présidés, dirigés même par l'évêque de Lyon, avaient formulé leur jugement dans une lettre collective, qu'Eusèbe appelle justement la lettre des Eglises de la Gaule. Voilà le vrai sens du texte; il a l'avantage d'être dûment motivé, nous venons

de le voir, et d'être en parfaite conformité avec tout le document, notamment sur un point capital, c'est que le pape Victor avait prescrit aux évêques les plus éminents de réunir des synodes *dans leurs provinces*, ce qui suppose évidemment des assemblées d'évêques.

Maintenant, que le siège épiscopal de Lyon ait eu sur les autres Eglises de la Gaule une prépondérance considérable, que saint Irénée ait exercé sur elles une primauté d'honneur, peut-être même de juridiction — il le méritait à tant de titres! — c'est ce qui est incontestable, c'est ce qui ressort en particulier de notre texte. Il a cette signification, mais, à notre avis, il ne saurait avoir celle que lui attribue M. Duchesne. Que si, après les raisons que nous avons exposées, il était nécessaire de recourir à l'argument d'autorité, nous pourrions invoquer un des grands noms de l'érudition historique, un nom que M. Duchesne tient assurément en particulière estime, celui de Tillemont; l'explication que nous avons donnée du passage d'Eusèbe, en ce qui concerne la situation et le rôle de saint Irénée dans la Gaule, est précisément la sienne (1).

A la rigueur, nous pourrions clore ici le débat sur le témoignage d'Eusèbe, puisque, aussi bien, M. Duchesne, s'en tient au texte qui vient d'être discuté. Mais il est un autre texte d'Eusèbe dont M. Duchesne ne parle aucunement, et qui, cependant, doit être considéré comme le complément et le commentaire du premier. Force nous est bien, au risque de prolonger la discussion outre mesure, de voir si ce commentaire parle pour ou contre l'interprétation de M. Duchesne.

Un certain nombre d'évêques d'Asie se refusèrent à accepter la décision relative à la célébration de la Pâque; ils avaient à leur tête Polycrate, évêque d'Ephèse, qui se fit leur interprète dans une lettre remarquable. Le pape Victor, devant cette résistance, agit avec vigueur, et se décida à les retrancher de la communion de l'Eglise. Cet acte d'énergie fut loin de plaire à tous les évêques, et plusieurs

(1) *Mémoires pour servir* (III, 620-621).

en écrivirent au pape; parmi ces derniers figure saint Irénée.

Voici comment Eusèbe raconte cet incident :

« Les choses étant ainsi, Victor, évêque de la ville de Rome, s'efforce de retrancher de la communion de l'Eglise toutes les Eglises d'Asie et des provinces voisines, comme professant des sentiments contraires à la vraie foi; par des lettres publiques il frappe tous les frères de ces contrées, (πάντας τοὺς ἐκεῖσε ἀνακηρύττων ἀδελφούς) et les déclare tout à fait séparés de l'unité de l'Eglise. Mais ceci ne plut pas à tous les évêques (ἐπισκόποις), qui engagèrent Victor à rechercher plutôt les moyens qui favorisaient la paix, la concorde et la charité envers le prochain. Nous avons encore leurs lettres, par lesquelles ils blâment Victor assez vivement. Parmi eux figure Irénée; dans une lettre qu'il écrit au nom des frères qu'il présidait en Gaule (ἐν οἷς καὶ ὁ Εἰρηναῖος ἐκ προσώπου ὧν ἡγεῖτο κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφῶν ἐπιστείλας), il approuve l'usage qui fait célébrer le dimanche le mystère de la résurrection du Seigneur, cependant il avertit convenablement Victor de ne pas retrancher, de la communion, des Eglises entières, gardiennes d'une autre coutume transmise par la tradition » (1).

Nous n'avons pas à examiner ici la question de savoir si cette lettre de saint Irénée est bien la même que celle déjà mentionnée plus haut, comme le croit H. de Valois; notre attention se porte uniquement sur l'interprétation exacte du texte.

Comme on l'a vu, Eusèbe emploie par deux fois le mot ἀδελφούς, qui a souvent le sens d'*évêques;* c'est par le contexte qu'on en peut juger. Or, ici le contexte paraît suffisamment clair :

Victor s'efforce de retrancher de la communion les Eglises

(1) V, 24. Eusèbe cite quelques passages de la lettre de saint Irénée. Si l'on en examine le texte très attentivement, pesant bien les idées exprimées en matière de doctrine et de tradition, on acquiert la conviction : 1° qu'Irénée parlait au nom d'Eglises ayant leurs propres évêques présidés par lui, 2° que ces Eglises n'étaient pas de date récente, car certains détails supposent un fonctionnement déjà ancien. Or, on le sait, la lettre est de l'année 196, au plus tard.

d'Asie; par lettres publiques, il frappe tous les *frères* de ces contrées, c'est-à-dire, non pas les simples fidèles, non pas même les prêtres, mais leurs chefs ou évêques, et surtout Polycrate, évêque d'Ephèse, qui avait réuni et présidé les évêques d'Asie, et avait écrit en leur nom une lettre de protestation. Voilà aux yeux de Victor les vrais coupables, ceux qu'il a frappés, et qu'Eusèbe appelle les *frères*, ἀδελφούς. (1)

Ce mot a un sens identique dans le passage qui concerne saint Irénée. Celui-ci avait écrit une lettre, au nom des frères qu'il présidait dans la Gaule : Εἰρηναῖος ἐκ προσώπου ὧν ἡγεῖτο κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφῶν.

Pour bien se rendre compte de cette interprétation, il faut rapprocher ce texte de celui où Eusèbe dit : on possède « encore la lettre des Eglises de la Gaule que dirigeait Irénée ». Ces deux textes se tiennent l'un l'autre et expriment la même pensée : Irénée avait réuni ses frères dans l'épiscopat, et, après délibération commune, il avait rédigé et envoyé la lettre en leur nom. En agissant ainsi, il se conformait aux prescriptions de Victor, qui avait ordonné de tenir des assemblées d'évêques.

Nous avons ici une remarque importante à faire : dans

(1) Le mot ἀδελφοί, *fratres*, a été employé pour désigner soit les simples fidèles, soit les prêtres, soit aussi les évêques. C'est par le contexte qu'on arrive à en déterminer le sens exact. A l'appui du cas particulier que nous examinons ici, on peut citer bien des exemples ; nous nous bornerons au deux suivants.

Dans sa lettre au pape Victor et à l'Eglise romaine, ce qui comprend, outre le pape, les évêques de cette église réunis en synode à Rome, comme on l'a vu, lettre rapportée par Eusèbe (V, 24), Polycrate, parle ainsi : « *Moi-même, frères* (ἀδελφοί), *âgé de soixante-cinq ans dans le Seigneur, qui ai eu souvent des entretiens avec les frères dispersés dans le monde* (τοῖς ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἀδελφοῖς).

Ailleurs, Eusèbe cite une lettre de saint Denis d'Alexandrie au pape saint Sixte, où nous lisons :

« *Lorsque de part et d'autre les lettres m'eurent été apportées, et que les frères*, (ἐλθόντων... τῶν... ἀδελφῶν) *furent venus pour traiter de la question avec moi.* »

Evidemment, le mot ἀδελφοί a ici le sens d'évêques. Au reste, lorsqu'il doit s'entendre des prêtres, saint Denis a soin de l'indiquer : « *Un frère de l'ordre des prêtres.* » τινος ἀδελφοῦ τῶν πρεσβυτέρων.. (Eusèbe, *Hist. eccles.*, VII, 6.)

le second texte, Eusèbe ne se sert plus, comme précédemment, du verbe ἐπεσκόπει, mais du verbe ἡγεῖτο, qui signifie *présider*, et qui implique l'idée, non pas du pouvoir épiscopal sur des inférieurs, mais d'une simple présidence vis-à-vis d'égaux, de frères dans l'épiscopat. Que tel soit bien le sens de ce verbe ἡγεῖτο, c'est ce qui ressort manifestement d'un autre texte d'Eusèbe, où le même mot est précisément employé pour dire que Polycrate, évêque d'Ephèse présidait les évêques d'Asie : τῶν δ' ἐπὶ τῆς Ἀσίας ἐπισκόπων ἡγεῖτο Πολυκράτης (1).

A notre avis, saint Irénée avait, dans la Gaule, une situation identique à celle de Polycrate en Asie-Mineure, situation qui correspondait à une véritable primauté, sinon de droit, du moins de fait et personnelle. C'est ce qui nous paraît ressortir des textes que nous venons d'étudier, où se dessine la grande et belle figure du saint évêque de Lyon, parlant et agissant au nom de ses frères les autres évêques de la Gaule.

Par Gaule nous entendons les trois provinces, les *tres Galliæ* dont Lyon était la capitale, *Caput Galliarum*, mais nous en exceptons la Narbonnaise, province tout à fait différente, et dont les principales Eglises, telles que Arles, Narbonne et Vienne, marchaient de pair avec l'Eglise de Lyon.

Sur le fond même de la question, le savant auteur de l'*Histoire des conciles*, Héfélé, a jugé comme nous quand il a dit :

« L'évêque Victor voulut alors exclure les évêques de l'Asie Mineure de la communion de l'Eglise ; mais d'autres évêques l'en détournèrent ; saint Irénée, en particulier, lui adressa, à cette occasion, une lettre dans laquelle il prenait, il est vrai, parti pour le mode occidental de célébrer la Pâque, mais dans laquelle aussi il engageait Victor à ne pas excommunier un grand nombre d'Eglises qui

(1) V, 24. — Pour dire que Théophile était évêque de Césarée en Palestine, Eusèbe emploie une variante du même verbe : Καισαρείας δὲ τῆς ἐπὶ Παλαιστίνῃ καθηγεῖτο Θεόφιλος (V, 22).



n'étaient coupables que d'observer une ancienne coutume. Ce fragment nous a été aussi conservé par Eusèbe, et nous pouvons le considérer comme une partie de la lettre synodale des évêques des Gaules, puisque, ainsi que le fait remarquer Eusèbe, Irénée déclara expressément qu'il écrivait au nom de ses frères des Gaules qu'il présidait (1). »

(1) *Hist. des conciles*, I, 82.

(A suivre) Charles Félix BELLET.



M. DE HÉRÉDIA

Il paraît que depuis qu'il a été élu membre de l'Académie française — voilà de longs mois déjà — M. de Hérédia lime, polit, remet cent fois sur le métier son discours de réception, qu'on annonce comme un chef-d'œuvre. Tandis que s'élaborent ces phrases savantes, relisons, à tête reposée, les poésies du jeune immortel.

Les *Trophées!* quelques initiés n'en parlent qu'avec mystère, avec une sorte de vénération hiératique. En fait, ces pages éclatantes évoquent des théories sacrées de dieux, de demi-dieux et de héros, dont le poète, semblable à un chorège antique, dirige les lentes évolutions. Or, cet homme au verbe presque prophétique endossera son habit noir orné de fraîches palmes, il scandera ses syllabes sonores sous une coupole rococo, et, le lendemain, il ira déjeuner chez M. Félix Faure. La vie moderne a de ces contrastes agaçants, mais le moyen de ne pas les remarquer?

La généalogie littéraire de M. de Hérédia n'est pas, je crois, difficile à établir; je lui connais au moins quatre ancêtres littéraires parfaitement authentiques : Paul de Saint-Victor, Théophile Gautier, Victor Hugo, et Leconte de Lisle.

De Paul de Saint-Victor, M. de Hérédia s'approprie le ton sibyllin, l'érudition archéologique, la dévotion païenne vaguement teintée de romantisme. Tous deux ont une prédilection marquée pour ces temps héroïques de la Grèce qui sont comme le crépuscule des dieux. Hercule, par

exemple, nous apparaît, chez le prosateur aussi bien que chez le poète, comme un être monstrueux où se réunissent le divin et l'humain avec quelque chose de bestial. « Hercule, dit M. Paul de Saint-Victor, n'en restait pas moins le justicier héroïque, le déblayeur du chaos, l'exterminateur des tyrans et des monstres, la vertu faite homme. Mais la structure même de ce colosse magnanime l'asservissait à des appétits dévorants. Il fallait des tonneaux et des hécatombes pour alimenter la force herculéenne, comme l'appelle Homère. Des porcs rôtis, engloutis par tranches, sont dus à qui vient d'abattre le sanglier d'Erymanthe. » Contemplez maintenant l'Hercule de M. de Hérédia :

Alors celui pour qui le plus grand est un nain,
Se lève. Sur son crâne, un mufle léonin
Se fronce, hérissé de crins d'or. C'est Hercule.

La légende de Nessus et les bacchanales inspirent au critique et au poète des comparaisons et des images où éclate une incontestable ressemblance.

A Théophile Gautier, M. de Hérédia emprunte les principes mêmes de son esthétique. On sait que l'auteur d'*Emaux et Camées* avait introduit dans la poésie les procédés en usage chez les joailliers, certains peintres, les orfèvres et les sculpteurs. Les chefs-d'œuvre des arts plastiques représentent, pour lui, non seulement les plus vives et les plus belles images de la beauté, mais encore le résultat le plus durable des forces humaines.

Tout passe. — L'art robuste
Seul a l'éternité.
  Le buste
Survit à la cité.

. . . .

Sculpte, lime, cisèle,
Que ton rêve flottant
  Se scelle
Dans le bloc résistant.

En regard de ces strophes mettez le sonnet suivant de M. de Hérédia :

Le temps passe. Tout meurt. Le marbre même s'use.
Agrigente n'est plus qu'une ombre, et Syracuse
Dort sous le bleu linceul de son ciel indulgent;

Et seul le dur métal que l'amour fit docile
Garde encore dans sa fleur, aux médailles d'argent,
L'immortelle beauté des vierges de Sicile.

Cette traduction (car ce n'est qu'une traduction) ne manque ni de couleur ni de grâce, mais elle nous fait regretter presque la concision et l'énergie de Gautier.

L'influence de Victor Hugo sur M. de Hérédia est moins générale, mais elle se fait sentir assez fréquemment, et elle produit des effets très curieux. Tout le monde connaît l'admirable morceau des *Chansons des rues et des bois* intitulé : *Saison des semailles. Le soir :* — Je suis obligé de le citer, quand même, pour que le lecteur ait sous les yeux tous les éléments de la comparaison :

C'est le moment crépusculaire.
J'admire, assis sous un portail,
Ce reste de jour dont s'éclaire
La dernière heure du travail.

Dans les terres de nuit baignées,
Je contemple, ému, les haillons
D'un vieillard qui jette à poignées
La moisson future aux sillons.

Sa haute silhouette noire
Domine les profonds labours.
On sent à quel point il doit croire
A la fuite utile des jours.

Il marche dans la plaine immense
Va, vient, lance la graine au loin,
Rouvre sa main et recommence ;
Et je médite, obscur témoin,
Pendant que, déployant ses voiles,
L'ombre, où se mêle une rumeur,
Semble élargir jusqu'aux étoiles
Le geste auguste du semeur.

C'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'apothéose du travail ; le poète agrandit indéfiniment et porte jusqu'au ciel le geste obscur du travailleur. Et puis, comme il a su donner à son

tableau des perspectives mystérieuses et profondes ! Le soir arrive, avec sa mélancolie et les signes avant-coureurs de l'hiver, c'est-à-dire la mort, mais déjà la terre renferme les germes de vie d'où sortira la moisson prochaine : le travail de l'homme est associé au travail de la nature et tout cela nous apparaît dans un cadre d'idylle majestueuse.

M. de Hérédia s'empare de cette intuition géniale de Victor Hugo et il l'accommode à toutes sortes de sujets : le ciel, le soleil et la lune lui servent à agrandir démesurément la taille et le geste de ses personnages.

Soir de Bataille

Le choc avait été très rude. Les tribuns
Et les centurions, ralliant les cohortes,
Humaient encor dans l'air où vibraient leurs voix fortes
La chaleur du carnage et ses âcres parfums.

D'un œil morne, comptant leurs compagnons défunts,
Les soldats regardaient, comme des feuilles mortes,
Au loin tourbillonner les archers de Phraortes ;
Et la sueur coulait de leurs visages bruns.

C'est alors qu'apparut, tout hérissé de flèches,
Rouge du flux vermeil de ses blessures fraîches,
Sous la pourpre flottante et l'airain rutilant,

Au fracas des buccins qui sonnaient leur fanfare,
Superbe, maîtrisant son cheval qui s'effare,
Sur le ciel enflammé, l'Imperator sanglant.

M. de Hérédia emploie ce procédé au moins une douzaine de fois, ce qui est beaucoup, si l'on tient compte du petit nombre de pages dont se composent les *Trophées*.

Il doit à Victor Hugo un autre genre de beautés, sur lequel nous aurons à nous expliquer tout à l'heure : le sphinx des *Trophées*, par exemple, rappelle l'*Aigle du casque* de *la Légende des siècles*.

Enfin, M. de Hérédia se proclame hautement le disciple de Leconte de Lisle.

On pourrait entrer dans la littérature avec une généalogie moins glorieuse, mais M. de Hérédia, qui ne prend pas la peine de cacher sa science du blason, ne s'étonnera pas

que nous lui soumettions quelques scrupules d'ordre héraldique. Il en est un peu des ancêtres poétiques comme des autres : le grand public honore, certes, les titres de noblesse conquis sur les champs de bataille par les maréchaux de Napoléon, mais, en dépit de ses intincts démocratiques, il prise davantage ceux qui remontent aux croisades. La noblesse littéraire de M. de Hérédia ne remonte qu'au premier empire ou à la révolution : le siècle avait deux ans. Nous le regrettons un peu pour lui, car enfin il est toujours dangereux d'imiter les écrivains de son temps. Critiques et poètes ont beau appeler Victor Hugo, classique, maître, ancêtre, il est trop près de nous, il a beaucoup de nos préjugés, de nos faiblesses, de nos misères : souvent en croyant le juger, nous ne faisons que l'excuser. Il en est de même pour Théophile Gautier et Leconte de Lisle. Je sais bien que M. de Hérédia pourrait nous répondre : Ma généalogie poétique, qui d'ailleurs remonte jusqu'à André Chénier, ne fait rien à l'affaire ; jugez-moi sur mes œuvres, non sur celles de mes devanciers, et il aurait raison. Cependant il est trop de son siècle pour ne pas tenir compte des théories si chères à M. Taine sur l'influence du milieu. Enfin la critique ne saurait mettre trop de prudence et de modestie dans ses appréciations, lorsqu'elle parle des poètes en général, des créateurs, et en particulier de M. de Hérédia. Tel de ses vers donne beaucoup à penser.

Un vil lierre suffit à disjoindre un trophée.

Puisque en une plante aussi méprisée gît une si grande puissance, chacun, même parmi les plus faibles, doit se faire une obligation de n'employer sa force qu'à bon escient. La gent irritable des écrivains paraît le comprendre ainsi ; car, en ce moment, personne ne songe à disjoindre les *Trophées* de M. de Hérédia : tout le monde les admire. Lui-même d'ailleurs, en un autre passage de ses œuvres, a rendu justice au lierre :

Sur un Marbre brisé

. . . .

Aujourd'hui le houblon, le lierre et les viornes
Qui s'enroulent autour de ce débris divin,
Ignorant s'il fut Pan, Faune, Hermès ou Sylvain,
A son front mutilé tordent leurs vertes cornes.

Vois. L'oblique rayon, le caressant encor,
Dans sa face camuse a mis deux orbes d'or :
La vigne folle y rit comme une lèvre rouge ;

Et, prestige mobile, un murmure du vent,
Les feuilles, l'ombre errante et le soleil qui bouge,
De ce marbre en ruine on fait un dieu vivant.

Ainsi en adviendra-t-il sans doute de quelques blocs de marbre savamment sculptés par M. de Hérédia. La faux des grossiers Samnites et aussi la faux classique du temps les ébrécheront ; mais de leurs ruines, les feuilles de lierre, l'ombre errante et le soleil qui bouge feront peut-être des dieux vivants.

Ceux qui n'ont jamais lu M. de Hérédia doivent tout d'abord modifier l'idée qu'ils se font du poète. Ils en sont peut-être à penser, à la suite de Lamartine, que le poète chante comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire, comme l'eau murmure en coulant ; ou bien, avec Longfellow, ils voient dans le poète un ami qui apaise vos tristesses en les partageant et vous aide à prier ou à pleurer. Ah ! que M. de Hérédia ressemble peu à ces poètes ! Ne lui parlez pas de spontanéité, gardez-vous de lui rappeler le pélican de Musset, qui nourrit sa progéniture de son sang : à plus forte raison, n'allez pas évoquer le souvenir d'un saint François d'Assise. M. de Hérédia se présente à nous comme un forgeron, si même vous voulez lui être agréables, dites-lui qu'il est le roi de la forge, comme ce Julian del Rey, chez lequel les jeunes gens de haute lignée allaient jadis chercher des armes. C'est, pour l'auteur des *Trophées*, une joie de nous montrer les muscles de ses bras vigoureux et habiles ; il fait manœuvrer sous nos yeux le souffle puissant qui entretient la flamme de son fourneau en même

temps que de son enclume jaillissent des bouquets d'étincelles. Mais ces travaux de forge n'absorbent pas tout son temps : il sait comment du pinceau de l'orfèvre s'égoutte l'émail, comment Matteo de 'Pastis incruste un profil de grand seigneur dans l'orbe d'une médaille. Au besoin, il pourrait se faire costumier, fabricant de vitraux, ou de blasons ; il connaît tous les outils dont se servent les menuisiers, et à la manière dont il parle de sculpture ou de peinture, on voit bien qu'il a étudié le côté technique de ces deux professions. M. de Hérédia est tout désigné, pour la prochaine exposition, à la sollicitude du ministre compétent : il fera partie du comité des arts décoratifs. Nul doute que tous les compétiteurs ne s'inclinent devant son érudition.

Est-ce ainsi que l'on devient poète ? Oui, diraient les admirateurs des *Trophées*, mais à condition d'ajouter à toute cette science un art d'écrire incomparable. Le style du poète a bien, en effet, quelque chose de déconcertant. Combien d'heures de travail a dû lui coûter tel sonnet, par exemple sur l'*Othrys ?* C'est ce qu'on se demande avec une admiration mêlée de quelque terreur. Evidemment un homme qui a de tel loisirs doit être rentier. Au temps de sa jeunesse, il se faisait remarquer, semblable à un bourgeois cossu, par l'éclat de ses cravates bouffantes, tandis que ses confrères en littérature, futurs académiciens et futurs millionnaires peut-être, vivaient chichement et faisaient des dettes. Jamais on ne comparera l'auteur des *Trophées* à Gilbert ou à Paul Verlaine, à moins que ce ne soit en vue d'un contraste plein d'enseignements suggestifs.

Ce qui frappe au premier abord quand on lit les *Trophées*, c'est l'effrayant labeur du poète. Malheureusement il n'a pas pris toute la peine pour lui, ou tout le plaisir, comme il aime à dire, il nous a fait notre part de recherches nécessaires. Si vous ne connaissez pas à fond et dans tous ses détails l'histoire des temps héroïques de la Grèce, n'essayez pas de lire les *Trophées*, vous ne les comprendriez pas. Prenez donc une mythologie et très savante et très moderne, puis essayez de bien démêler tous les faits qui se

rattachent aux noms célèbres, noms d'hommes, noms de divinités, noms de pays, de fleuves, de montagnes ou de mers, la vierge Céphéenne, Gaïa, Stymphale, Hellé, le Thermodon, l'Othrys, Chrysaor, Hermès Coriphore, le Callidrôme, Célène, etc. Et ne croyez pas qu'alors vous serez à la fin de vos peines. Il vous faudra lire certains sonnets deux, trois fois, quatre fois, pour en bien saisir le sens. Pour mon compte, je ne suis pas bien sûr encore de comprendre certains passages auxquels j'ai dû revenir à plusieurs reprises, avec le secours du dictionnaire. Dans un siècle ou deux le lexique de la langue de M. de Hérédia vaudra certainement à son auteur un fauteuil à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, car les mots rares et difficiles abondent dans les *Trophées*. Savez-vous, par exemple, ce que c'est que le courtil? Cherchez dans le dictionnaire et vous verrez qu'au temps jadis, on désignait sous ce nom un petit jardin. Et la biva sonore qu'une dame frôle d'un doigt distrait, la connaissez-vous? Le mot semble avoir un caractère exotique; ne le cherchez pas dans Littré, vous ne le trouveriez pas. Mais M. de Hérédia sourirait de pitié si on lui demandait la traduction de mots aussi faciles; il a bien bien d'autres audaces. Chez lui l'uraeus d'or s'enroule, étincelant autour des fronts farouches des dieux, et ces dieux s'appellent Hor, Khnoum, Ptâh, Neith, Hathor. Ils vont en compagnie de Toth ibiocéphale, vêtus de la schenti, coiffés du pschent, ornés du lotus bleu. Voilà certes qui est oriental, mais, entre nous, M. de Hérédia se moque de ses lecteurs agréablement — entendons-nous bien, agréablement pour lui. Le malheur de tous les spécialistes est de se tenir enfermés dans leurs petites chapelles, sans daigner se préoccuper de ce qui se passe en dehors; ils en arrivent ainsi à heurter, de gaîté de cœur, ce bon sens français contre lequel on ne se révolte pas impunément.

Mon ami, chasse bien loin
Cette noire rhétorique,
Tes écrits auraient besoin
D'un devin qui les explique.

Les écrits de M. de Hérédia auraient besoin de plusieurs devins, car ils renferment des mots empruntés à plusieurs langues.

Il ne suffit même pas, pour les comprendre, d'être polyglotte et érudit; il faut encore se faire cet état d'âme particulier qui est celui des Alexandrins. Prenons, par exemple, cette série de sonnets qui porte comme titre général *Hortorum Deus :* évidemment, ils ne peuvent intéresser que ceux qui ont lu les travaux de l'érudition moderne sur la vieille religion romaine :

Olim truncus eram ficulnus.

(HORACE)

N'approche pas! Va-t-en! Passe au large, Etranger!
Insidieux pillard, tu voudrais, j'imagine,
Dérober les raisins, l'olive ou l'aubergine
Que le soleil mûrit à l'ombre du verger ?

J'y veille. A coups de serpe, autrefois, un berger
M'a taillé dans le tronc d'un dur figuier d'Egine ;
Ris du sculpteur, passant, mais songe à l'origine
De Priape, et qu'il peut rudement se venger.

Jadis, cher aux marins, sur un bec de galère
Je me dressais, vermeil, joyeux de la colère
Ecumante ou du rire éblouissant ses flots ;

A présent, vil gardien de fruits et de salades,
Contre les maraudeurs je défends cet enclos...
Et je ne verrai plus les riantes Cyclades.

Avec un grand effort, en nous souvenant à la fois de Théocrite, de Plaute, surtout de Virgile, de Fustel de Coulanges, de M. Gaston Boissier, de Leconte de Lisle et de bien d'autres, nous finissons par sentir tout ce qu'il y a de savoureux dans une poésie où on a essayé de fondre plusieurs genres de beautés très différents. Mais nous sommes, je le crois, dupes d'une illusion. Ce petit dieu grognon, tout imprégné de vieux préjugés latins, rustique, grossier, comment peut-il regretter à ce point les riantes Cyclades? Non, les dieux de Plaute n'avaient point de ces pensées poétiques. — M. de Hérédia leur prête des sentiments

grecs et il les fait parler comme des contemporains de M. Théodore de Banville. Décidément ce vieux tronc de figuier était prédestiné aux métamorphoses invraisemblables.

M. de Hérédia nous transporte donc en plein alexandrinisme. On sait que, depuis quelque temps, poètes, savants, administrateurs même, se piquent de faire revivre le temps des Ptolémées. Autrefois le mot d'alexandrinisme, à peu près synonyme de décadence littéraire et morale, n'avait rien de bien flatteur : on l'applique aujourd'hui à nos plus illustres contemporains avec la certitude de leur être agréable. J'admets très volontiers que l'alexandrinisme a du bon, mais il ne faut pas exagérer même les meilleures choses. M. de Hérédia est comme un abstracteur de quintessence alexandrine, c'est-à-dire qu'il imite les imitateurs des Alexandrins qui sont les plus savants imitateurs que l'on ait jamais vus. Vous vous rappelez les vers si connus de Virgile :

> Est mihi disparibus septem compacta cicutis
> Fistula, Damætas dono mihi quam dedit olim,
> Et dixit moriens :

La facture en est savante; malheureusement ils reproduisent, mot à mot, ou peu s'en faut, un nombre égal de vers de Théocrite ; cela nous les gâte un peu, quoi qu'on en puisse dire, sans compter que l'on conserve des doutes sur l'originalité de Théocrite lui-même. Ce raffiné qui reproduisait si délicatement le langage des bouviers avait un rare talent d'imitation. Or, M. de Hérédia, traduit en vers modernes les vers de Virgile, je dis de Virgile et non de Théocrite, puisqu'il a eu soin de nous avertir que nous sommes à Rome :

> Ma flûte, faite avec sept tiges de ciguë
> Inégales que joint un peu de cire, aiguë,
> Ou grave, pleure, chante ou gémit à mon gré.

Plus encore que l'imitation de Virgile, nous déconcerte l'imitation d'Horace. Je ne connais pas beaucoup de plai-



sirs plus fins que la lecture de certaines odes et de certaines épîtres, où le poète oubliant l'appareil pindarique, se contente d'analyser ses joies ou ses émotions fugitives. Mais lorsque l'ami de Mécène nous entretient de ses pratiques dévotes, il fait de l'archaïsme ou il s'amuse. M. de Hérédia renchérit sur les scrupules dévots du bon Horace :

> Viens donc. Les bois sont verts, et voici la saison
> D'immoler à Faunus, en ses retraites sombres,
> Un bouc noir ou l'agnelle à la blanche toison.

Eh bien, non, ces conventions littéraires ne sont pas acceptables. Bon gré, mal gré, nous pensons au poète moderne, et dès qu'il apparaît dans son rôle de sacrificateur antique à côté de ce grand moqueur qui s'appelle Horace, la scène tourne au ridicule.

On comprend qu'un poète aussi archaïque ne soit goûté que d'une élite. Avant son élection à l'Académie, M. de Hérédia, qui aspire, non sans raison, à la vraie gloire, ne jouissait — il est permis de le dire — que d'une notoriété très relative. Seuls, quelques rares initiés, quelques délicats connaissaient son talent. Il est bien le poète de l'extrême civilisation. Mais, chose curieuse et cependant très naturelle, il contribue, le sachant ou non, à nous ramener à la barbarie, et même à quelque chose de pire. Saint-Marc Girardin avait déjà fait sur cette tendance de notre poésie contemporaine des remarques très ingénieuses. Le Philoctète de Sophocle, dit-il en substance, en étalant sur la scène une blessure physique répugnante, fait naître dans l'âme du spectateur des sentiments délicats et sains, la pitié, la piété, l'amour du prochain. Au contraire, chez Victor Hugo, la mère à qui on a ravi son enfant apparaît comme une sorte de bête furieuse : on entend ses hurlements, on est épouvanté de toutes les contractions qui donnent à sa physionomie une expression purement animale. — Comme M. de Hérédia est infiniment plus érudit que Victor Hugo, il va plus loin, il remonte jusqu'à l'âge de pierre. Un de ses héros préférés a un muffle léonin; quelques-uns participent à la fois de la nature des hommes primitifs et des

chevaux; d'autres sont en bois comme Priape, en pierre comme le sphinx, en bronze comme le coureur. Persée et Andromède deviennent de la matière ignée. Si M. de Hérédia entre dans une église moyen âge, il pense vaguement aux dames et aux chevaliers qui vinrent prier sur ses dalles, et il se console sans peine de leur disparition, mais il se réjouit de voir la rose du vitrail toujours épanouie. Cette rose du vitrail, pour lui, c'est le moyen âge. J'avoue ne savoir trop que penser de ce culte pour la nature morte, si ce n'est qu'il représente le dernier terme de l'évolution panthéistique. Les panthéistes aiment les bois, les sources, les flots de la mer, d'un amour passionné et exclusif; ils voudraient identifier leur âme à l'âme même des choses; du moins ils manifestent le plus souvent une préférence pour ce qu'il y a de vivant dans la nature. M. de Hérédia, plus logique, s'attache à ce qu'il y a de plus inerte, réalisant ainsi la perfection de la sagesse indienne: il vaut mieux être immobile qu'en mouvement, il vaut mieux être assis que debout, il vaut mieux être couché qu'assis, il vaut mieux dormir que de reposer immobile, il vaut mieux être mort que de dormir. Sans doute, l'artiste a le droit de mettre sa gloire à lutter avec le marbre et le bronze, mais à la condition que, loin de trembler devant eux, il les fasse lui-même trembler. Or, il me semble que dans ce duel glorieux, le vaincu c'est presque toujours M. de Hérédia :

Michel-Ange

Certe, il était hanté d'un tragique tourment,
Alors qu'à la Sixtine et loin de Rome en fêtes,
Solitaire, il peignait Sibylles et Prophètes
Et, sur le sombre mur, le dernier jugement.

Il écoutait en lui pleurer obstinément,
Titan que son désir enchaîne aux plus hauts faîtes,
La Patrie et l'Amour, la Gloire et leurs défaites;
Il songeait que tout meurt et que le rêve ment.

Aussi ces lourds Géants, las de leur force exsangue,
Ces Esclaves qu'étreint une infrangible gangue,
Comme il les a tordus d'une étrange façon;

Et dans les marbres froids où bout son âme altière,
Comme il a fait courir, avec un grand frisson,
La colère d'un Dieu vaincu par la Matière !

La noble colère ! et comme elle honorerait à la fois le sculpteur et le poète si elle était profonde ! Malheureusement, elle n'anime presque jamais l'œuvre de M. de Hérédia. Il se résigne d'ordinaire à la défaite, il l'aime, il s'en glorifie, il décourage, autant qu'il dépend de lui, tous ceux qui, selon le beau mot de saint Paul, cherchent les choses d'en haut. Voici un pieux enfant d'illustre maison qui s'apprête à entrer dans les ordres ; le poète l'en dissuade et lui propose la carrière des armes, mais n'allez pas croire qu'il mette en avant de nobles motifs, la gloire, le patriotisme, la religion, l'habitude du sacrifice. Le jeune homme doit se faire soldat, parce qu'il aura le plaisir de manier une épée bien trempée :

Crois-moi, pieux enfant, suis l'antique chemin,
L'épée aux quillons droits d'où part la branche torse,
Au poing d'un gentilhomme ardent et plein de force
Est un faix plus léger qu'un rituel romain.

Prends-la. L'Hercule d'or qui tiédit dans ta main,
Aux doigts de tes aïeux ayant poli son torse,
Gonfle plus fièrement, sous la splendide écorce,
Les beaux muscles de fer de son corps surhumain.

Décidément la poésie de M. de Hérédia nous ramène à la condition des êtres primitifs ; à le lire, on se sent devevenir moins homme. On craint de se transformer en pierre comme la Niobé antique ou comme les deux héros des Roches-Blanches, dont M. Rod nous disait naguère la très touchante histoire. C'est que, pour raconter ses primitives et grossières métamorphoses, M. de Hérédia dispose d'un art savant, d'un art prodigieux. Impossible de savoir le moment psychologique où ses personnages se dépouillent de leur humanité pour revêtir une nouvelle forme d'être :

LE RAVISSEMENT D'ANDROMÈDE

D'un vol silencieux, le grand cheval ailé
Soufflant de ses naseaux élargis l'air qui fume,
Les emporte avec un frémissement de plume
A travers la nuit bleue et l'éther étoilé.

Ils vont. L'Afrique plonge au gouffre flagellé,
Puis l'Asie... un désert... le Liban ceint de brume...
Et voici qu'apparaît, toute blanche d'écume,
La mer mystérieuse où vint sombrer Hellé.

Et le vent gonfle ainsi que deux immenses voiles,
Les ailes qui, volant d'étoiles en étoiles,
Aux amants enlacés font un tiède berceau;

Tandis que, l'œil au ciel où palpite leur ombre,
Ils voient, irradiant du Bélier au Verseau,
Leurs constellations poindre dans l'azur sombre.

Parfois, cependant, M. de Hérédia tente d'associer l'homme à l'immuable chose, mais il n'y réussit guère, car il ne fait à l'homme qu'une part dérisoire. Dans cette série de sonnets qui porte pour titre *le Rêve et la Nature*, et qui est consacrée tout entière à la Bretagne, il s'applique à décrire quelques sentiments du cœur humain, l'amour, le désir de la gloire, la mélancolie, le souvenir de la patrie. Comme psychologie, on ne saurait rien imaginer de plus informe, de plus rudimentaire. Lorsqu'il analyse le cœur humain, M. de Hérédia montre à peu près la même compétence que Victor Hugo lorsqu'il parle philosophie. C'est très regrettable. Sur cette terre bretonne de granit recouverte de chênes habitent des humains au cœur simple et bon, comme cette Marie, ce gracieux Loïc et cette charmante petite Anna que chantait Brizeux. M. de Hérédia n'a pas l'air de se douter qu'ils existent. En revanche, il nous décrit le paysage avec un éclat de couleurs et une netteté de dessin qui feraient envie à nos plus grands peintres. Quand vous parcourez avec une sorte d'avidité les pages incomparables de *Pêcheurs d'Islande* et de *Mon Frère Yves*, où Loti déroule sous vos yeux la morne étendue des landes couvertes de bruyères roses, une mélancolie intense

vous saisit. Lisez maintenant avec lenteur, avec beaucoup de lenteur, les quelques lignes de M. Hérédia. L'émotion est faible sans doute, mais n'est-ce pas que l'austère paysage se dessine avec presque autant de netteté dans votre imagination ? Ces petits poèmes sont comme un raccourci, une miniature de la partie descriptive de *Pêcheurs d'Islande* et de *Mon Frère Yves :*

Il a compris la race antique aux yeux pensifs
Qui foule le sol dur de la terre bretonne,
La lande rase, rose et grise et monotone
Où croulent les manoirs sous le lierre et les ifs.

Des hauts talus plantés de hêtres convulsifs,
Il a vu, par les soirs tempêtueux d'automne,
Sombrer le soleil rouge en la mer qui moutonne ;
Sa lèvre s'est salée à l'embrun des récifs.

. . . .

Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose,
Il faut, tout parfumé du sel des goëmons,
Que le souffle atlantique emplisse tes poumons ;
Arvor t'offre ses caps que la mer blanche arrose.

L'ajonc fleurit et la bruyère est déjà rose ;
La terre des vieux clans, des nains et des démons,
Ami, te garde encor, sur le granit des monts,
L'homme immobile auprès de l'immuable chose.

. . . .

Les doctes et poétiques études de M. de Hérédia se concentrent donc sur un très grand nombre de sujets ; mais il ne s'occupe guère que de la nature physique, ou, pour parler plus exactement, de quelques aspects très particuliers de cette nature. Il recherche ce qui brille, ce qui est sonore, ce qui donne lieu à des mélanges savants de lumière et d'ombre, surtout ce qui est plastique : le poil et le sabot du cheval, le torse d'un héros, la démarche d'une déesse, le soleil levant ou couchant (on le décrit bien dix fois dans ces *Trophées* que contient largement un si petit volume). L'art du poète a quelque chose d'extrêmement tendu et de trop oratoire ; il vise toujours à l'effet ; je ne sache pas qu'on trouve une poésie se prêtant mieux aux exercices de déclamation.

Or, lorsqu'il toucha terre au port de San-Lucar,
Il retrouva l'Espagne en allégresse, car
L'Impératrice-Reine, en un jour très prospère,
Comblant les vœux du prince et les désirs du père,
Avait heureusement mis au monde l'infant
Don Philippe, — que Dieu conserve triomphant!
Et l'Empereur joyeux le fêtait dans Tolède.
Là, Pizarre, accouru pour implorer son aide,
Conta ses longs travaux, et, ployant le genou,
Lui fit en bon sujet hommage du Pérou.
Puis ayant présenté, non sans quelque vergogne
D'offrir si peu, de l'or, des laines de vigogne
Et deux lamas vivants avec un alpaca,
Il exposa ses droits. . . . . . .

Remarquez, je vous prie, ces coupures et ces sonorités de voyelles. La voix doit s'arrêter tantôt au milieu des vers, tantôt à la fin; ici, vous êtes invité à prendre un ton de bonhomie familière ou fausse (« non sans quelque vergogne ») ; plus loin, tâchez de bien trouver l'intonation traditionnelle des formules de souhait national; soyez bien maître de votre respiration, car tous les paragraphes se terminent par un hémistiche qui sonne une fanfare.

Mais il ne faudrait pas croire que les bruyantes harmonies de M. de Hérédia ressemblent, en quoi que ce soit, à de la musique classique. Elles affectent plutôt une allure wagnérienne. Tel vers, dont les initiés admirent sans doute la beauté musicale, fera sur votre tympan et sur le mien l'effet d'une cacophonie :

Qu'ils aient vaincu l'Inca, l'Aztèque, les Hiaquis...
Aussi tes derniers fils sans trèfle, ache, ni perle...
Tel qu'autrefois Hunnu, fils d'Ulohox, je veux...

Souvent le poète se plaît à heurter les mots, de façon à produire une harmonie qui est imitative peut-être, mais à coup sûr discordante, ce qui représente, comme on sait, le dernier effort de l'art.

Glaciers bleus, pics de marbre et d'ardoise, granits,
Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids...

Enfin, M. de Hérédia ne recule pas devant certaines inversions, qui auraient probablement effarouché nos vieux grammairiens :

Et sur ces sommets clairs où le silence vibre,
Dans l'air inviolable, immense et pur, jeté,
Je crois entendre encor le cri d'un homme libre.

Des quatre épithètes qui se suivent dans le second de ces vers, les trois premières, si je comprends bien, se rapportent à l'air, la dernière doit être rapprochée du « cri d'un homme libre ». Cet artifice de rythme n'échappe pas absolument à notre incompétence de philistins, mais un peu plus de naturel ferait bien mieux notre affaire.

On peut dire que chaque vers de M. de Hérédia, pris séparément, forme un tableau ou se prête à une sorte de mélopée, quand les deux choses ne se produisent pas à la fois, puis il concourt à l'effet général du quatrain ou du tercet et prépare le mot de la fin; car tous les sonnets semblent avoir été composés en vue du mot de la fin :

Le Vieil Orfèvre.

Mieux qu'aucun maître inscrit au livre de maîtrise,
Qu'il ait nom Ruyz, Arphé, Ximeniz, Becerril,
J'ai serti le rubis, la perle et le béryl,
Tordu l'anse d'un vase et martelé sa frise.

Dans l'argent, sur l'émail où le paillon s'irise,
J'ai peint et j'ai sculpté, mettant l'âme en péril,
Au lieu du Christ en croix et du Saint sur le gril,
O honte ! Bacchus ivre ou Danaé surprise.

J'ai de plus d'un estoc damasquiné le fer
Et, pour le vain orgueil de ces œuvres d'Enfer,
Aventuré ma part de l'éternelle Vie.

Aussi, voyant mon âge incliner vers le soir,
Je veux, ainsi que fit Fray Juan de Ségovie,
Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir.

Cet art impeccable justifie tous les témoignages d'admiration que les corps constitués et le public, depuis quelque temps, prodiguent à M. de Hérédia; mais, disons-le tout

doucement, il est monotone. Cet hexamètre, qui se présente invariablement avec la prétention de se graver à jamais dans la mémoire du lecteur, on le voit venir dès le premier mot du sonnet, et quelquefois on éprouve une déception.

Pour que ces vers de la fin méritent tout l'honneur que leur fait le poète, il faut, en effet, qu'ils portent en eux une pensée neuve ou une image riche, sinon ils nous exaspèrent, comme le ferait un personnage de peu d'importance arrivant à la fin d'une brillante procession. Voici, par exemple, quelques vers qui me paraissent un peu faibles :

Pour armer contre moi ses baisers et ses larmes.

Ces expressions ne vous rappellent-elles pas les péripéties des bons vieux drames et les scènes à effet des romans poncifs ?

. . . . Il a
Décrit les noirs loisirs du vieillard de Caprée...
Le myrte de l'Amour au laurier de la Gloire...

Sans doute, les amis de M. de Hérédia ne seraient pas embarrassés pour fournir des explications littéraires sur ces pastiches plus ou moins heureux, mais ils seraient bien obligés de reconnaître qu'en lisant ils n'ont pu se défendre d'une sensation de déjà vu.

La vérité, c'est que les *Trophées* de M. de Hérédia témoignent de la pauvreté d'invention poétique dont notre génération est affligée. Ce laborieux poète a fait appel à tous les arts, à l'orfèvrerie, à la peinture, à la sculpture; il a parcouru notre planète depuis le pôle jusqu'aux Andes méridionales, en passant par les mers tropicales ; il a fait des emprunts à toutes les époques de l'histoire depuis les temps mythologiques juspu'à la Renaissance ; il a imité cinq ou six littératures, et de toutes ces investigations il a rapporté un petit volume de 200 pages environ, dont au moins une trentaine de blanches. Où est Eschyle, où

est Shakespeare, où est Victor Hugo, qui composait un énorme volume tous les six mois. Poète signifie créateur! En ce sens, M. de Hérédia n'est pas poète pour une obole. C'est un très habile agenceur de mots, ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait point de mérite. Les écrits de Malherbe dureront éternellement, et personne n'ignore cependant combien peu le vieux tyran des syllabes avait l'âme poétique. Il en sera de même, je crois, pour M. de Hérédia. Une trentaine de pages des *Trophées* pourraient bien arriver chez nos arrière-neveux, car elles sont de toute beauté, vivantes, éclatantes, éblouissantes. Toutes les revues ont cité *Antoine et Cléopâtre*, où j'ose trouver un peu d'obscurité et aussi d'exagération dans le procédé habituel du poète. Il n'est personne qui n'ait lu *le Récif de corail*, *le Coureur*, *la Trebbia*, *la Dogaresse*, *sur l'Othrys*. Quels purs chefs-d'œuvre! Chacun de ces sonnets vaut seul un long poème; mais je ne puis me défendre d'une certaine préférence pour un tableau à la Millet dont les critiques ont très peu parlé :

MARIS STELLA

Sous les coiffes de lin, toutes, croisant leurs bras
Vêtus de laine rude ou de mince percale,
Les femmes, à genoux sur le roc de la cale,
Regardent l'Océan blanchir l'île de Batz.

Les hommes, pères, fils, maris, amants, là-bas,
Avec ceux de Paimpol, d'Audierne et de Cancale,
Vers le Nord, sont partis pour la lointaine escale.
Que de hardis pêcheurs qui ne reviendront pas !

Par-dessus la rumeur de la mer et des côtes
Le chant plaintif s'élève, invoquant à voix hautes
L'Etoile sainte, espoir des marins en péril ;

Et l'Angélus, courbant tous ces fronts noirs de hâle,
Des clochers de Roscoff à ceux de Sybiril
S'envole, tinte et meurt dans le ciel rose et pâle.

Appréciant le *Carnaval* d'Alfred de Musset, Taine disait : J'aimerais mieux avoir fait ces six vers que d'avoir gagné une bataille. Sans penser comme Malherbe qu'un

poète est aussi inutile à la patrie qu'un joueur de flûte, nous n'avons plus le droit, depuis 1870, de formuler des vœux comme celui de Taine, mais nous ne saurions trop estimer le sonnet de M. de Hérédia, et surtout les trois derniers vers.

Involontairement, quand on les lit, on pense à l'*Angélus* de Millet. Les deux personnages du peintre me paraissent supérieurs au groupe pourtant bien beau du poète. Ce qui nous frappe chez le paysan de Millet, c'est son recueillement: son attitude grave nous dit toute une vie d'honnêteté, de labeur et de prière, et l'espoir divin qui emplit son cœur, tandis que descend la nuit, symbole de la mort. La femme a quelque chose de plus dramatique et de plus mystérieux dans la manière de courber son front, au son de la cloche qu'on croit sentir vibrer dans l'air : elle semble comprendre mieux le grand mystère d'amour divin que raconte l'*Angélus*. — Au contraire, M. de Hérédia ne s'occupe pas du divin ; il n'a perçu que les angoisses des mères, des femmes et des amantes, et puis nous en sommes réduits à nous demander s'il ne se laisse pas un peu trop absorber par la richesse de ses rimes. N'importe, son tableau n'est pas déplacé à côté de celui de Millet, il le complète.

Ce sonnet est peut-être le plus chrétien de ceux qu'à composés M. de Hérédia. Sans doute, il a décrit le *Huchier de Nazareth*, l'arrivée des *Rois mages* et la *Rose du vitrail*, mais ces essais se rattachent plutôt aux arts décoratifs qu'au sentiment religieux. Le poète, comme l'orfèvre qu'il célèbre, aime mieux sculpter Danaé et Bacchus ivre, que songer à la vie éternelle. Peut-être se convertira-t-il quand il verra son âge incliner vers le soir, et alors, s'il ne peut pas ciseler dans l'or un ostensoir, il essaiera sans doute, comme Paul Verlaine, de composer de beaux sonnets en l'honneur de sa mère Marie. Mais pour le moment, ses sentiments n'ont rien de chrétien : il adore les hêtres, les montagnes, les sources, les dieux de bois, d'or ou d'argent qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre.

Souvent aussi, il offense la morale, sous prétexte d'anti-

quité. Un chrétien, en lisant les *Trophées,* éprouve le même embarras que dans certaines galeries de musées modernes ou antiques. Les habiles, pour faire tolérer ces nudités par le grand public lui fournissent toutes sortes d'explications plus ou moins scientifiques ou esthétiques. Aucune n'est bonne. Les âmes chrétiennes n'ont qu'à se détourner de certains sonnets

Tel, lorsqu'un corbeau sinistre,
Croasse, sur le fleuve éperdument neigeux,
S'effarouche le vol des cygnes......

— Deux poèmes servent comme d'appendice aux sonnets de M. de Hérédia : le *Romancero* et les *Conquérants de l'or*. Dans le premier, il semble avoir voulu refaire le Cid, et, en effet, il déploie une compétence en archaïsme bien supérieure à celle de Corneille, il nous donne une idée de ce que peut être, en espagnol ancien, l'œuvre de Guilhem de Castro. Mais s'il a cru lutter victorieusement avec le glorieux aïeul de notre poésie, il s'est bien trompé : on n'est pas fort contre Corneille. A côté de la poésie du Cid, si jeune, si vivante, les vers de M. de Hérédia ont un air lourd et vieillot.

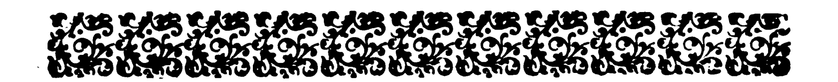
J'aime mieux l'entendre raconter les aventures des *Conquérants de l'or*. Des gestes héroïques de capitans, des costumes aux couleurs criantes, des effets de voiles sur l'Océan, des paysages du pays de l'or, des villes exotiques, des courses à travers les montagnes, voilà des sujets qui conviennent à la fougue de son pinceau :

..... Quand l'astre royal dans les flots se noya,
D'un seul coup, la montagne entière flamboya
De la base au sommet, et les ombres des Andes,
Gagnant Caxamarca, s'allongèrent plus grandes,
Et tandis que la nuit, rasant d'abord le sol,
De gradins en gradins haussait son large vol,
La mourante clarté fuyant de cime en cime,
Fit resplendir enfin la crête plus sublime ;
Mais l'ombre couvrit tout de son aile. Et voilà
Que le dernier sommet des pics étincela,
Puis s'éteignit.

Alors, formidable, enflammée
D'un haut pressentiment, tout entière, l'armée,
Brandissant ses drapeaux sur l'occident vermeil,
Salua d'un grand cri la chute du soleil.

La gloire qui vient de se poser sur les *Trophées*, semblable à un dôme d'azur ou à un pavillon clair, ne va-t-elle pas modifier la manière de voir, et partant, d'écrire du poète? M. de Hérédia se croira peut-être tenu à plus de scrupules: il cherchera des mots plus rares et des couleurs plus vives ; il passera le reste de ses jours à écrire quelques centaines de vers. Ce serait une erreur. Des critiques compétents lui ont fait entendre avec discrétion qu'il aurait intérêt à estomper ses tableaux, à chercher des notes douces et justes; sans se donner autant de mal, il pourrait obtenir plus de résultats. Mais il n'est pas facile de se défaire de certaines habitudes d'esprit; et puis, M. de Hérédia semble éprouver une certaine timidité vis-à-vis de ses maîtres morts ou vivants et même vis-à-vis de ses admirateurs du quartier latin. Qu'il ose donc; assez longtemps il a fréquenté les vieilles écoles qui s'étagent sur le vieux Parnasse; l'heure est venue pour lui de passer maître à son tour.

Abbé Delfour.



L'ARGENT ET LA POLITIQUE

A LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Chaque époque a son idée fixe et sa passion maîtresse. On a pu dire de la nôtre que sa passion était l'amour de l'argent.

« Nous avons beau faire, écrivait en 1852 M. Rousse, à propos d'un livre de M. Oscar de Vallée, nous avons beau faire, chez nous le vent n'est pas à l'héroïsme, et les événements sont bien plus originaux que les caractères. Nous avons encore par intervalle bien des retours généreux et des distractions glorieuses; mais, au fond, c'est l'argent qui nous retient et qui nous ramène; non pas l'argent laborieux, conquête et prix de longs efforts; notre cupidité n'est pas celle des peuples robustes qui par le travail, les dangers ou les aventures lointaines du commerce, savent donner à l'avarice nationale un air si puissant et une si fière tournure qu'il faut savoir respecter, c'est une avidité à la fois paresseuse et fiévreuse que rien n'assainit, que rien ne relève, qui tourne sur elle-même dans les efforts d'une adresse impuissante ou suspecte, et qui demande au hasard presque seul ses chétives et mortelles émotions. La richesse pour but, l'agiotage pour moyen, les manieurs d'argent pour guides et pour maîtres », voilà nos malheurs et nos ennemis.

L'amour de l'argent, et du luxe et des plaisirs qu'il

procure, est de tous les temps et de tous les lieux. C'est là une des faiblesses de notre imparfaite nature humaine, qui en a tant d'autres, et redire l'histoire du Veau d'or et de sa corruptrice religion obligerait, j'en ai peur, à suivre l'histoire de l'humanité tout entière, depuis Caïn jusqu'au dernier escroc ou au dernier assassin dont nos journaux quotidiens nous ont retracé les hauts faits.

Aussi n'est-ce pas là le but que je me propose. Les manifestations de la cupidité humaine, tant qu'elles sont isolées et accidentelles, ne présentent qu'un intérêt anecdotique et minime. Mais il arrive parfois que ces manifestations deviennent si nombreuses et si multipliées que l'argent apparaît soudain comme le moteur dominant des événements et l'agent principal de l'évolution d'un peuple. Peuple et gouvernants, tous semblent marcher sous l'inspiration de ce Dieu boîteux et aveugle que la mythologie nommait Plutus. C'est le règne de ce qu'on a appelé la morale mercantile ; c'est le règne en même temps d'une politique qu'on peut décorer du même nom, car le seul mobile en est l'intérêt matériel et la recherche de la jouissance immédiate. Cette politique ne fleurit pas dans tous les milieux ; pour qu'elle puisse réussir et s'implanter, il lui faut un sol d'une décomposition assez avancée. Là, les financiers règnent en maîtres. Leur talent est d'intéresser la masse à leurs entreprises, car les traitants deviennent vite odieux à un peuple travailleur et indépendant. Ils sont tolérés, au contraire, et même considérés, par un peuple oisif et inutile qui profite de leurs habiles procédés et de leurs agissements. Quant aux grands, aux nobles, aux représentants des anciennes traditions, ils constituent souvent un obstacle. Mais ils ne sont pas incorruptibles ; l'habitude d'un luxe auquel ils ne veulent pas renoncer, qu'ils voudraient plutôt augmenter, les rendent oublieux des préceptes que leur ont légués leurs ancêtres, et, sensibles aux avances qui leur sont faites, aux avantages qu'ils espèrent, ils sont entraînés dans le tourbillon général.

C'est ainsi que, avec le concours de tous, s'établit un

régime où pour l'Etat, comme pour les particuliers, l'argent est tout. C'est le mobile, c'est le moyen, ce doit être aussi le résultat; car, si la masse n'est pas satisfaite, rien ne l'attachera à ses maîtres d'un jour, elle s'en choisira d'aûtres qui lui promettront mieux.

C'est à propos de Rome que j'émets ces considérations : deux siècles de son histoire me paraissent dominés par cette politique financière et mercantile; ce sont les deux derniers de la République, ceux qui ont précédé l'ère chrétienne.

La société romaine était arrivée à un degré si avancé que par de nombreux côtés elle touche à la nôtre. M. Gaston Boissier l'a constaté, en caractérisant ainsi l'époque de Cicéron : « La richesse était une des plus grandes préoccupations des gens d'alors, comme de ceux d'aujourd'hui, et c'est par là peut-être que ces deux époques, qu'on a pris tant de fois plaisir à comparer, se ressemblent le plus. » Aussi n'est-il guère possible, en étudiant l'histoire du peuple romain, de ne pas faire parfois des retours sur nous-mêmes, en établissant des rapprochements qui s'imposent. Il faut bien que les Grecs et les Romains servent à quelque chose. Mais autre chose est constater des analogies plus ou moins lointaines, autre chose est établir une assimilation absolue, et ceci n'entre nullement dans ma pensée. En montrant le rôle de l'argent dans le travail de décomposition qui s'est opéré dans les deux derniers siècles de la République romaine, je veux tracer le tableau d'une société désemparée et désorganisée par la dépopulation et la ruine des classes moyennes, par l'avilissement du peuple et l'immoralité de tous, par la disparition de toute énergie et l'affaissement de l'intelligence, en un mot, par l'anéantissement de toutes les forces et de toutes les volontés. Grâce à Dieu, ce tableau ne convient pas à la France, et pas un instant ne m'est venue la pensée d'établir une similitude. Certes, chez nous la vitalité des classes moyennes, l'activité de l'industrie et du travail libre et, par-dessus tout, la salutaire influence d'une morale qui s'impose, quoi qu'on fasse et qu'on dise, je

veux parler de la morale évangélique, tout cela constitue une société autrement puissante et vivante que celle dont je viens de tracer le tableau.

Mais si les efforts de ceux qui tendent à déchristianiser la France devaient être couronnés de succès, ce que Dieu ne permettra pas, si la morale évangélique devait être remplacée par la morale utilitaire et mercantile, qui sait alors ce que nous réserverait l'avenir ? A ce point de vue, l'étude que nous allons faire pourrait être un enseignement ; car Rome eut aussi ses jours de gloire et de force. Elle a eu ses grands hommes, des généraux vaillants et des administrateurs intègres. On y trouve, et en grand nombre, des exemples de probité magnanime et de courage désintéressé. Puis, peu à peu, ces vertus se font plus rares. L'histoire nous donne encore le nom de magistrats habiles et de généraux illustres ; mais elle nous apprend en même temps que les uns posaient leur candidature pour payer leurs dettes, que les autres faisaient la guerre uniquement pour remplir leur coffre-fort ; elle nous montre la justice livrée à une coterie de financiers, le forum rempli d'électeurs achetés, en somme, l'argent partout, jusqu'à ce que des maîtres, les Césars, s'imposent à ce peuple incapable, à force de corruption, de se gouverner et de résister.

Je voudrais retracer cette évolution d'une grande nation en montrant l'avènement du régime financier, son règne et sa chute.

I

Sur les 753 années d'existence, avant l'ère chrétienne, que les historiens attribuent à Rome, les 240 dernières environ me paraissent avoir été plus spécialement marquées par ce mercantilisme dont je parlais tout à l'heure.

Sans doute il serait facile de suivre dès le commencement l'influence de l'argent; on trouverait les éléments

d'une pareille étude et dans la constitution de Servius Tullius, tout entière basée sur la classification censitaire des citoyens, et dans les luttes entre patriciens et plébéiens à raison des dettes.

Mais si ces faits constituent une preuve de l'influence qu'a toujours procurée la richesse et des discordes qui naissent des intérêts opposés, ils ne dénotent pas néanmoins une vie politique dans laquelle l'argent serait le but et le mobile unique.

Jusqu'aux guerres puniques, au IIIe siècle avant Jésus-Christ, l'austérité primitive, la vigoureuse organisation de la famille, l'orgueil du nom romain, le dévouement à la patrie, les habitudes religieuses pénétrant les moindres actes de la vie, toutes ces vertus qui ont fait la grandeur et la force du nom romain persistent encore. La principale ressource est l'agriculture. L'argent est rare, si rare que l'emprunt est onéreux, la restitution difficile, d'où les querelles retentissantes des prêteurs et des emprunteurs. Le commerce est peu étendu; seules quelques villes de la côte, Circeii, Antium, Terracine s'y livrent sous la protection de Rome. Le Romain borne son horizon au champ qu'il laboure, à la maison qu'il habite, y trouvant, grâce à ses esclaves, assez de ressources pour avoir peu à solliciter du dehors. Souvent pourtant la guerre vient l'arracher à ses occupations, et il va combattre de pauvres montagnards ses voisins, les Sabins, les Eques et les Herniques; et peu à peu, il augmente son territoire, si bien qu'après la guerre contre Pyrrhus, 280 ans avant Jésus-Christ, l'Italie presque entière est conquise.

Rome aurait pu dès ce moment se borner à la péninsule. Mais une occasion se présente de combattre Carthage; va-t-on la laisser passer?

Carthage est une rivale riche et puissante, et partant enviée. Au début, simple colonie phénicienne, Carthage n'avait pas tardé à éclipser la mère patrie et ses brillantes capitales, Tyr et Sidon. D'origine sémitique, c'est avant tout une cité commerçante. Peu lui importent la puissance et l'autonomie politiques. Jusqu'au temps de leur plus haute

fortune, les Carthaginois paient encore aux Berbères une rente pour la location du sol sur lequel est bâtie leur ville, et bien qu'éloignés de la puissante Egypte, ils ne font pas difficulté de lui payer le tribut pour assurer la sécurité de leurs relations commerciales. Cependant les progrès toujours envahissants des Hellènes les forcent à sortir de leur indifférence pour sauver leur commerce et leur industrie; et à côté de leur empire africain, ils se constituent un empire maritime : l'Espagne, la Sardaigne, une partie de la Sicile. Propriétaire de territoires des plus fertiles et très bien cultivés, centre de tout le négoce de la Méditerranée, Carthage était, c'est Polybe qui nous l'affirme, la cité la plus opulente de l'univers. Au surplus, si les Carthaginois ont à peu près le monopole du commerce maritime, ils prennent, pour le conserver, tous les moyens, même les moins avouables. Eratosthène, le père de la géographie, raconte que tout vaisseau étranger, faisant voile vers la Sardaigne ou le détroit de Gadès, était impitoyablement coulé à fond, si les Carthaginois venaient à s'en emparer.

Faut-il s'étonner qu'entre ces deux rivales, Carthage ayant et voulant garder à tout prix l'empire des mers, et s'y croyant invincible au point d'affirmer, dit-on, que si elle le voulait, nul Romain ne pourrait aller se laver les mains à la mer, — Rome s'éveillant à une vie économique plus active et éprouvant un besoin d'expansion commerciale, la lutte dût s'élever violente et fatale pour un des combattants?

Et s'il est vrai qu'entre deux combattants, la victoire doit rester non au plus riche ni au plus puissant, mais à celui qui met en ligne la plus grande somme de qualités morales, l'avantage devait être pour Rome.

A Carthage, dit Mommsen, « l'argent l'emportait sur le sol; à Rome, au contraire, le sol l'emportait encore sur l'argent; et tandis qu'en Afrique les grands propriétaires et possesseurs d'esclaves accaparaient l'agriculture, à Rome, à cette époque, la plupart des citoyens mettaient la main à la charrue. Ici, le peuple possédait d'ordinaire; à Carthage, il était exclu de la propriété, il appartenait à l'or des riches ou au premier cri de réforme des déma-

gogues. L'opulence et le luxe, apanages des grandes places de commerce, régnaient déjà dans la ville phénicienne : chez les Romains, extérieurement du moins, les mœurs et la police maintenaient assez fortement l'austérité antique et les habitudes frugales. Quand les envoyés de Carthage revinrent pour la première fois d'Italie, ils racontèrent à leurs collègues que, dans les relations intimes et réciproques entre sénateurs romains, la simplicité dépassait toute imagination; qu'il n'y avait pour tout le Sénat qu'un seul service de table en argent; qu'on le portait dans chaque maison où étaient invités les convives et les hôtes (1); ce trait est le signe de l'état économique des deux cités » (2).

Je reproduis ce tableau; il nous servira à établir un contraste entre les mœurs romaines du IIIe siècle avant Jésus-Christ et celles du siècle suivant. Il nous montre aussi que l'argent et la corruption allaient être, pour Carthage, la cause de la ruine, comme ils devaient être plus tard la cause de la chute de la République romaine et la perte de la liberté politique.

A peine la première guerre punique est-elle terminée que les conséquences commencent à s'en faire sentir. La conquête de la Sicile, que Caton appelle « la nourrice du peuple romain, le grenier de l'Etat », est la source de richesses immenses. Les Carthaginois se sont en outre obligés à verser en dix ans un tribut de 3.200 talents euboïques d'argent. Quelque temps après, pour se soustraire à une déclaration de guerre, ils en versent encore 1.200, de sorte que, dans un espace de 10 ans, les Romains se trouvent avoir reçu plus de 23 millions de francs (3).

« On devine, dit M. Belot, quelle révolution économique durent produire de pareilles sommes versées tout d'un coup

(1) Dix ans auparavant (275 av. J.-C.), les censeurs avaient chassé Rufinus du Sénat pour avoir possédé dix livres d'argenterie. AULU-GELLE, IV, 8, 7.

(2) MOMMSEN, III, p. 28.

(3) M. Belot, à qui nous empruntons ces chiffres, calcule que le talent devait peser 23 kil. 880 gr. d'argent et valoir 5306 fr. 66. *Chev. Rom.*, I, p. 275.

dans le trésor d'un petit peuple de moins de trois cent mille citoyens qui, quarante ans auparavant, connaissait à peine le métal d'argent. »

La révolution fut générale dans l'ordre économique et monétaire, politique et moral; partout se produisirent des changements profonds dont l'influence devait vivement se faire sentir dans la suite de l'histoire romaine.

La révolution fut économique et monétaire. Au milieu de ce troisième siècle où nous nous trouvons, il semble que les anciennes enceintes de la Rome primitive éclatent sous la poussée des éléments qui s'y introduisent. Le pérégrin, l'étranger est reçu à Rome ; le citoyen, dont les besoins augmentent, ne se suffit plus à lui-même, il traite avec le pérégrin, si bien qu'on doit créer un magistrat spécialement destiné à trancher les conflits qui pourraient s'élever entre nationaux et étrangers. C'est un indice d'expansion commerciale. En même temps, on s'aperçoit que les anciennes formes de procédure ne conviennent plus, et on substitue, au rigorisme des actions de la loi, le mécanisme plus souple, quoique non exempt d'une certaine rigidité formaliste, du système formulaire.

Des horizons nouveaux s'ouvrent, la vie commerciale, la spéculation appelle à elle tous ceux qui ont des capitaux pour première mise, de l'intelligence, et le tempérament nécessaire pour courir les chances de ruine.

L'abondance subite des métaux précieux a fait baisser considérablement leur valeur intrinsèque, et comme en même temps une réforme monétaire a réduit le poids de l'unité de monnaie, il s'ensuit que 10 as ne valent pas plus qu'un as d'autrefois. Les contre-coups de cette transformation devaient se faire sentir au point de vue politique.

Nous savons que les citoyens étaient classés et leur influence politique mesurée d'après le chiffre de leur fortune. Si les anciens chiffres eussent été maintenus, la classification, étant donnée la diminution considérable de l'unité de monnaie, la classification n'eût plus gardé son ancienne signification. Pour conserver les proportions jadis admises, tous les chiffres furent multipliés par 10. Il fallut

donc, pour la première classe, un million d'as au lieu de 100.000.

Cette réforme, plus apparente que réelle, fut accompagnée de deux autres, touchant au fond de la constitution. D'une part, les centuries, considérablement augmentées, furent réparties intégralement entre chaque classe, et, d'autre part, on transféra à une centurie tirée au sort le droit d'exprimer le premier sufirage, suffrage très important, parce qu'il était considéré comme traduisant la volonté des dieux et entraînait d'ordinaire les autres.

La constitution nouvelle nous apparaît donc comme le triomphe des classes moyennes, puisqu'on leur donne le droit d'exprimer un suffrage utile, droit qu'elles n'avaient pas autrefois et qu'on enlève aux fils de sénateurs le privilège d'exprimer le premier vote, avantage fort apprécié.

Sur ces nouvelles données politiques et en bornant son domaine à l'Italie, Rome aurait pu former une nation homogène, restreinte mais tranquille, procurant aux Italiens, avec la sécurité, l'aisance qui fait les nations fortes et heureuses. D'autres destinées lui étaient réservées. Elle devait, dans les desseins de la Providence, étendre sa domination sur la plus grande partie du monde connu, ouvrir ainsi la voie à l'Evangile et préparer la diffusion de la divine doctrine.

Elle se lança donc dans sa politique d'entreprise, qui eut deux résultats funestes : amener la disparition des classes moyennes et tarir une source importante de force et de richesse, le travail libre appliqué à la terre.

Ces deux faits sont corrélatifs.

Les armées romaines étaient composées exclusivement de citoyens qui subvenaient eux-mêmes à leurs dépenses d'entretien et d'équipement. Aussi les prolétaires, les gens sans fortune étaient-ils laissés de côté; ceux-là seuls qui avaient un petit avoir étaient appelés sous les drapeaux et mis dans une arme en rapport avec leur fortune.

Les premières guerres avaient été en somme peu meurtrières et de courte durée, surtout si on les compare aux luttes lointaines auxquelles nous allons assister vers la fin

du IIIe siècle avant Jésus-Christ. La guerre est alors portée en Afrique, en Macédoine, en Syrie, en Espagne. Des batailles sanglantes sont livrées, bien plus destructives encore que nos combats modernes, malgré le perfectionnement de notre armement. A Cannes, notamment, les Romains perdirent 80 sénateurs, 50.000 soldats, et une si prodigieuse quantité de chevaliers qu'Annibal envoya à Carthage trois boisseaux de bagues : c'était l'ornement qui distinguait le chevalier du reste du peuple. Fatale pour les citoyens, la guerre ne l'était pas moins pour l'Italie; pendant seize années consécutives, tous les coins en avaient été ravagés, et de si grandes perturbations n'avaient pas été sans exercer leur contre-coup sur l'état économique général des peuples.

L'agriculture est délaissée même en pleine paix, elle cesse de donner des profits rémunérateurs, le blé est tombé à des prix dérisoires depuis qu'on a pris l'habitude de puiser à pleines mains dans les greniers si riches de l'Egypte et de la Sicile. Au surplus, quand le légionnaire, qu'une longue campagne a tenu loin de son champ, y revient la guerre finie, au lieu de se remettre à un travail dont il est déshabitué, il préfère aller vivre à Rome de ses économies ou des distributions gratuites.

La guerre meurtrière, les habitudes de paresse qu'on rapporte de l'armée, la stérilité du travail, tout contribue donc à la destruction de cette race de propriétaires terriens, paysans économes et vertueux, bases solides de conservation politique. Des troupeaux d'esclaves, appartenant à de riches capitalistes, cultiveront à leur place.

Pendant ce temps, les caisses de l'Etat s'emplissent et regorgent de l'or, fruit de la conquête ; de sorte que, au milieu de la désorganisation générale, au-dessus des ruines amoncelées, une chose se dresse, colossale et fascinante, c'est la fortune des provinces, la richesse des vaincus, proie facile à prendre avec la complicité de l'Etat, et vers laquelle tous les yeux se tournent avec une convoitise ardente. Tous s'ingénient pour participer dans la plus large mesure aux avantages qui doivent en découler.

Le noble se fait envoyer dans les provinces comme gouverneur, légat ou général ; il pille sans vergogne, et trouvera dans le fruit de ses rapines un gain nouveau en le plaçant à des intérêts scandaleusement usuraires.

Le chevalier deviendra publicain, c'est-à-dire collecteur d'impôts et entrepreneur de travaux publics ; il enlèvera méthodiquement et sous une appparence de légalité ce que les pillages des autres avait pu omettre.

Le rentier modeste confie ses épargnes au publicain; en qualité d'actionnaire, il s'associe à son entreprise et jouit ainsi des bénéfices de l'exploitation.

Le soldat emporte dans sa ceinture son pécule, afin de le faire fructifier par l'usure; il ne manque pas de l'augmenter le plus possible par le butin.

Et tout au bas de l'échelle, le prolétaire devient frumentaire, c'est-à-dire que le Trésor, gorgé des impôts des vaincus, lui fournit régulièrement la quantité de pain qu'il lui faut pour vivre dans l'oisiveté, sans compter les divertissements qu'elle lui procure, *panem et circenses*.

Participer au pillage, telle est la préoccupation générale. Voilà ce que la fortune a fait d'un peuple jadis austère et vertueux.

II

Un livre récent (1) vient de jeter un jour nouveau sur la façon dont la généralité des citoyens profita de ce pillage des provinces.

On sait que la ferme des impôts, l'entreprise des transports et des travaux publics étaient confiées à des financiers, ordinairement chevaliers, qu'on appelait, à raison de leur mission, des publicains, car nous dit un jurisconsulte : *Publicani sunt qui jure fruuntur*.

Mais ces publicains avaient besoin de grands capitaux.

(1) *Les Manieurs d'argent à Rome jusqu'à l'Empire*, par A. DELOUME. (Paris, Thorin.)

Cicéron parle des nombreuses familles d'esclaves employées dans les salines, dans les champs, dans les ports, dans les magasins. Au-dessus des esclaves se trouvent des employés, des directeurs et des sous-directeurs auxquels on donnait aussi le nom de publicains ; c'est certainement de ces agents qu'il est d'ordinaire question dans l'Evangile, et à la façon dont il en est parlé on voit qu'ils devaient représenter une classe relativement importante de la société, et non quelques individualités isolées. Enfin il fallait en outre tout un matériel, des navires, des chevaux pour les transports et les courriers admirablement organisés. Que l'on tienne compte, au surplus, des avances à faire, et on se convaincra sans peine des fonds énormes qui étaient indispensables.

Qui les fournissait ? Tout le monde, répond Polybe, et il faut sans doute entendre cette expression dans le sens où nous dirions aujourd'hui que tout le monde possède une action, une obligation, ne fût-ce que l'obligation modeste de la Ville de Lyon. Tout le monde, c'est-à-dire les gros et les petits capitalistes, tous dans la mesure de leurs ressources apportant leur fortune ou leur épargne.

Et ces bailleurs de fonds, réunis aux chevaliers fondateurs et administrateurs, formaient entre eux une société analogue à nos sociétés en commandite par actions.

Il y avait donc des actions, de valeur inégale du reste, puisque les textes nous parlent de *partes magnæ et maximæ*.

Ces actions étaient même facilement cessibles, ce qui ne laisse pas de surprendre ceux qui connaissent la théorie romaine de l'intransmissibilité des obligations.

Leur valeur variait ; les nouvelles bonnes ou mauvaises apportées par les courriers des publicains occasionnaient la hausse et la baisse, et mettaient en émoi le monde des joueurs dans le coin du forum où ils ont l'habitude de se rassembler, comme Plaute en témoigne.

Les fortunes s'édifient et s'écroulent. Cicéron a passé plus d'une fois de l'opulence au dénuement et, l'on a calculé que les 15 ou 16 millions de francs qu'il avait dépensés en sa vie n'ayant pu provenir ni de sa profession d'avocat,

fort peu lucrative, ni de ses charges, gérées aussi honnêtement qu'elles pouvaient l'être à cette époque, il faut en chercher l'origine dans ses spéculations sur les *partes* dont il parle dans ses lettres. Spéculations fructueuses, grâce à ses bonnes relations avec les publicains qu'il a toujours eu pour principe de ménager.

Il y a une part d'hypothèse dans ces affirmations. On ne peut nier que ces explorations hardies sur des terrains peu connus ne procèdent un peu, suivant une théorie que Renan a nettement formulée et tristement rendue célèbre : « Il ne s'agit pas de savoir comment les choses se sont passées, il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer. »

Cependant tout n'est pas hypothétique dans le système que nous avons exposé. Il rend raison de textes nombreux, et nous allons voir quelle lumière il projette sur la vie politique des derniers siècles de la République.

La constitution romaine comportait trois pouvoirs : le *Sénat*, dont la mission principale est de voter le budget et de régler les questions financières ; les *consuls*, qui ont le pouvoir exécutif et la direction des armées ; le *peuple*, qui élit les fonctionnaires et vote les lois.

Quels sont les rapports réciproques des trois pouvoirs et les mobiles qui les font agir ?

Polybe se pose cette question, et sa première pensée pour y répondre se porte sur les sociétés de publicains. Il rappelle l'importance des sommes engagées, soit au point de vue des travaux à exécuter, soit au point de vue de la quantité des personnes intéressées, et il ajoute : « Or, tous ces travaux sont sous les ordres et la direction du Sénat. Il prolonge les termes, il fait des remises, quand il est arrivé quelque accident, il casse les baux si on ne peut les exécuter ; enfin il se rencontre mille circonstances où le Sénat peut ou nuire beaucoup ou rendre de grands services à ceux qui sont chargés de travaux publics, puisque c'est à lui que tous ces ouvrages se rapportent. »

La principale force du Sénat résidait donc dans ses pouvoirs relativement aux sociétés de publicains. A première

vue, cela paraît un peu singulier et aussi extraordinaire que si l'on disait de notre Parlement actuel que sa plus importante fonction consiste à autoriser les emprunts municipaux, les créations de chemins de fer et les émissions de valeurs à lots.

De quels motifs s'inspiraient dans l'exercice de ces fonctions les honorables sénateurs? Etait-ce seulement de l'intérêt bien compris de la République? Ou bien ne songeaient-ils pas à la valeur des parts qu'ils possédaient, à l'intérêt qu'on devait leur servir? N'étaient-ils pas guidés souvent par ces publicains riches et puissants qui ne reculaient devant rien pour arriver à leurs fins!

Caïus Gracchus faisait observer que, de son temps, on ne rendait plus gratuitement ses services à la chose publique; il ajoutait en parlant aux sénateurs, au sujet de la loi en discussion: « Il y a ici trois camps: dans le premier on est à vendre, dans le second on est vendu à Nicomède, mais dans le troisième on est plus habile, on reçoit de toutes les mains et l'on trompe tout le monde. »

Plus tard, les sénateurs faisaient acheter aux ambassadeurs la faveur d'être reçus. — Des lois furent faites pour remédier à cet abus.

Enfin l'histoire, qui nous parle des révoltes des vaincus, des pertes que Rome y subit, ne nous dit nulle part que les publicains aient eu à supporter les risques définitifs, c'est-à-dire payer tout en ne retirant rien. Leurs baux ont pu être plus ou moins avantageux, mais tout indique qu'en cas de catastrophe, ils savaient à temps recourir à l'omnipotence du Sénat pour se faire décharger des obligations qu'ils avaient pourtant contractées. Stipuler de gros avantages à raison des risques, en profiter en cas de succès, se faire exonérer en cas d'insuccès, tel est le secret d'une petite opération de père de famille que les manieurs d'argent de toutes les époques connaissent bien. Le tout est de trouver une contre-partie complaisante.

Mais la République avait bon dos: « Qui vole un citoyen, disait Caton, va finir ses jours dans les chaînes; qui vole la République, les finit dans l'or et dans la pourpre. »

Au reste, en dehors de la corruption, les publicains eurent entre les mains une arme redoutable le jour où ils furent maîtres de la justice.

Au temps où écrivait Polybe, les juges se recrutaient encore parmi les sénateurs, et l'historien disait en parlant du Sénat : « Son principal privilège est qu'on choisit dans son sein les juges de la plupart des différends tant particuliers que publics pour peu qu'ils soient importants. Ainsi chacun recherche sa protection, et se donne bien garde de désobéir à ses ordres, dans la crainte que dans la suite il n'ait besoin de son secours. » C'est nous donner une triste idée de la justice que nous la montrer comme un moyen de s'attirer les faveurs populaires. C'est pourtant ainsi qu'on l'entendait à Rome et nous en trouvons la preuve dans ce fait que, pendant plus de 100 ans, chevaliers et sénateurs se sont disputé le droit de juger comme un des plus forts attributs du pouvoir.

Le Sénat avait déjà la haute main sur les sociétés de publicains grâce aux droits dont nous parlions il y a un instant; qu'en dehors de cette prérogative il eût encore le droit de juger, les publicains devaient trouver cette puissance excessive et tâcher de la démanteler. Ils y réussirent sous les Gracques.

Certes les sénateurs n'étaient pas des modèles d'intégrité; et les exemples de vénalité ne manquaient pas. On avait vu les Cotta, les Salinator, les Aquilius accusés d'exactions par les peuples qu'ils avaient gouvernés, acheter leur acquittement des sénateurs, leurs juges.

Mais le jour où les chevaliers devinrent magistrats, la corruption fut encore plus éhontée. Les historiens nous apprennent que les chevaliers ne se servirent des loi judiciaires que « pour satisfaire leur cupidité et en vue de tirer profit des biens de l'Etat, et de l'effet des jugements eux-mêmes (1). » Aussi, un jour, un correspondant de Cicéron, indigné des nombreux acquittements dont bénéficiaient les concussionnaires, écrivait-il : « Ici on acquitte tout

(1) App., *Bell. Civ.*, I, 22.

le monde et par Hercule on ne voit que corruption, ignominie et saleté. » Le pouvoir du Sénat passant aux chevaliers, dit Appien, c'était la suppression du contrôle des finances, c'est-à-dire la suppression du patrimoine de l'Etat ». De ce fait « l'ordre politique fut promptement renversé, le Sénat eut simplement l'honneur et les chevaliers la puissance... les chevaliers ou plutôt les publicains qui, selon l'expression de Pline, arrivèrent à former une nouvelle classe d'hommes.

Car les magistrats durent être choisis de préférence parmi les principaux chefs des sociétés financières. De sorte que ces sociétés furent ainsi assurées de l'impunité pour elles-mêmes, de la complaisance de tous.

Les fonctionnaires, eux aussi, avaient subi la gangrène générale, et les intéressés savaient écarter ceux qui voulaient s'y soustraire et résister au courant. La République romaine n'a pas échappé à une tendance toute naturelle dans une république, la multiplication des fonctions. Nombreux sont ceux qui aspirent à détenir une petite parcelle du pouvoir, nombreuses doivent être aussi les places à attribuer.

Pourtant à Rome les fonctions étaient gratuites. Il semble que cette gratuité eût dû diminuer le nombre des concurrents. Néanmoins toutes les magistratures étaient fort recherchées, on ne ménageait, pour les obtenir, ni sa peine, ni son argent, tant elles devaient apporter de satisfactions d'ordre moral ou pécuniaire. Lorsque César brigua le souverain pontificat, il répandit l'argent avec une telle profusion qu'effrayé lui-même de l'énormité de ses dettes, il dit à sa mère en l'embrassant qu'elle ne le reverrait que grand pontife. « Aussi, ajoute Suétone à qui j'emprunte ce fait, l'emporta-t-il sur deux compétiteurs bien redoutables, et bien supérieurs à lui par l'âge et la dignité. »

Il ne tarda pas à changer son train de maison. Il quitta sa modeste demeure pour une autre plus luxueuse et certainement ses créanciers furent satisfaits.

Quels étaient donc les profits qu'on pouvait tirer des magistratures? Il est difficile de le dire avec précision. Il

s'agissait en somme de certaines pratiques dont on ne se vante guère et tout au plus trouve-t-on çà et là quelques indications, insuffisantes pour faire connaître tous les détails, suffisantes pourtant pour nous expliquer l'intérêt pécuniaire qu'on trouvait à être nommé. Qu'on lise le *Pro lege Maniliâ*, où Cicéron a dépensé ses plus beaux mouvements d'éloquence pour exhorter ses concitoyens à envoyer Pompée rétablir l'ordre en Asie. Il explique lui-même qu'il agit à l'instigation de ses bons amis les publicains et dans leur intérêt. Cicéron nous révèle les fraudes dont se rendaient coupables les pontifes de son temps. Ils étaient chargés de régler le calendrier, et pouvaient à l'aide d'intercalations prolonger ou diminuer la durée de l'année. Ce pouvoir leur en avait été donné dans un intérêt scientifique, mais plus sensibles à l'or des publicains, ils ne craignaient pas d'en user dans l'intérêt de ceux-ci, allongeant ou raccourcissant suivant que le bail était plus ou moins avantageux, portant ainsi la confusion là où ils auraient dû remettre l'ordre. Leur complicité était avantageuse, car, en dehors des profits directs, les pontifes pouvaient agioter à coup sûr et réaliser de beaux bénéfices.

L'administration de la justice, nous le savons déjà, n'était guère plus intègre. Mais avant tout la terre promise des fonctionnaires fut toujours le gouvernement des provinces.

C'était en quelque sorte la récompense des magistratures exercées à Rome; et les préteurs et les consuls après leur année de charge allaient gouverner, ou pour mieux dire, pressurer la province qui leur était abandonnée. « On volait et on y volait impunément, dit Mommsen, pourvu qu'on le fît avec mesure. Il devint de règle pour le malheur de tous, que les exaction, que les abus de pouvoir des préteurs, à la condition de n'être pas trop criants, rentraient jusqu'à un certain point dans les limites de leurs attributions ordinaires, et que la justice n'ayant point à les punir, les opprimés étaient tenus de garder le silence ».

Pour se rendre compte des exactions que pouvait commettre un gouverneur de province, il faut lire le fameux réquisitoire de Cicéron contre Verrès. Confiscations, vols,

massacres, fraudes de tous genres, le gouverneur sicilien n'avait rien négligé pour satisfaire sa passion de l'or et des objets d'art. Il est vrai qu'il dépassa un peu la mesure, et se fit poursuivre. Quand il se vit accusé, il ne négligea rien non plus pour se disculper. Cicéron raconte dans ses détails l'histoire d'un dossier qui établissait les fraudes de Verrès dans les douanes et qu'il arriva à faire disparaître grâce à la complicité de toute une assemblée d'actionnaires. Mais Cicéron arriva à le reconstituer. Tout ce petit poème de la disparition et de la recomposition du dossier vaut une séance de nos commissions d'enquêtes !

Les gens pressés à qui le pillage ne suffisait pas organisaient de petites guerres. Lucullus mit sans raison à feu et à sang une ville soumise qui ne demandait qu'à payer le tribut.

En Syrie, Crassus entreprend, pour les mêmes motifs, une expédition contre les Parthes. Du reste, la guerre en Asie était la récompense que les grands généraux, fauteurs de guerre civile, les Sylla, les Marius, les Pompée, promettaient à leurs soldats pour se les attacher. « On cherche maintenant, dit Cicéron, quelles sont les villes riches, opulentes, pour y porter la guerre afin de les mettre au pillage. »

Toute guerre nouvelle était une fortune pour les publicains qui, eux aussi, faisaient leurs petites excursions lucratives. La chasse aux esclaves constituait une grosse source de bénéfices. Ni la guerre régulière, ni la naissance ne fournissaient une population servile suffisante. Il fallait avoir recours à des chasses systématiquement organisées qui n'ont pas, du reste, disparu à notre époque. Le pays nègre pour les Romains, c'était l'Asie occidentale. Là, opéraient des corsaires crétois et ciliciens, mais aussi, et leur faisant une redoutable concurrence, les publicains. Si bien qu'en 104 av. J.-C., le roi de Bithynie ne put arriver à former son contingent de milice; tous les hommes valides lui avaient été enlevés. C'étaient les opérations extra-statutaires des sociétés de publicains. Comme celles que l'on pratique de nos jours, ce n'étaient peut-être pas les moins fructueuses.

Cicéron avait donc bien raison de dire : « Toutes les provinces gémissent, tous les peuples libres se plaignent, enfin tous nos royaumes crient contre nos exactions et nos violences. Il n'est plus jusqu'à l'Océan aucun lieu si reculé et si caché où n'aient pénétré l'iniquité et la tyrannie de nos concitoyens. Le peuple romain ne peut plus soutenir non les armes, non les révoltes, mais les larmes, mais les plaintes de toutes les nations. »

Tant de cupidité jointe à tant de cruauté nous étonne. Mais pouvait-on espérer mieux de ces hommes qui ne connaissaient d'autre règle que la morale épicurienne et mercantile.

« On ne s'informe pas d'où viennent les richesses, disait Ennius, il suffit d'être riche. »

« Citoyens, citoyens ! s'écrie Horace, ayons d'abord de l'argent, nous songerons ensuite à la vertu (1). » — « L'argent est roi, il donne tout, même la noblesse et la beauté. »

Quelques philosophes protestent bien, et Cicéron a écrit dans son traité *des Devoirs* cette belle maxime : « Rien n'annonce plus une âme étroite et petite, que la passion de l'argent. » Mais écoutez comme il parle de ceux qui cherchent à relever leur fortune : « Les prodigalités irréfléchies entraînent aussi les rapines; lorsqu'une fois on s'est appauvri par des largesses, on se voit forcé de porter la main sur le bien d'autrui. » « On se voit forcé » est bien remarquable, l'excuse est sans réplique. Au surplus, notre siècle de progrès ne la dédaigne pas. Dans les procès qui passionnent aujourd'hui l'opinion, n'est-ce pas l'excuse générale ? Les administrateurs pour maintenir leur société, les ministres pour sauver leurs portefeuilles, les députés pour vivre selon leur rang, tous se sont vus forcés d'agir comme ils l'ont fait. C'est leur meilleure défense.

Le régime que nous avons dépeint n'avait pu s'établir à Rome que par la complicité de tous. Il n'y a pas de plus sûre garantie pour un homme d'Etat que la corruption de

(1) I *Ep.* 1, v. 53.

ses pareils. Qui oserait se porter accusateur, s'il se sait digne d'être accusé ? Les peuples se plaignent bien quelquefois, et les accusations de péculat ne sont pas rares. Elles aboutissent rarement, par suite de la vénalité des juges. Et si quelque fâcheux veut être intègre à tout prix, les publicains, maîtres des jugements, trouvent le moyen d'en faire un bouc émissaire qu'ils chargeront de leurs propres péchés.

« Rutilius, raconte Dezobry, questeur d'une province d'Asie, cette mine d'or pour les publicains, aida puissamment son chef à réprimer les brigandages de ceux-ci. Il le fit avec tant de succès, que les publicains conçurent contre Rutilius une haine violente, et que, pour se venger de lui, ils imaginèrent de l'accuser du crime même de concussion qu'il les avait empêchés de commettre. L'ordre équestre était alors seul en possession des jugements. Mais Rutilius se sentait si honnête que cela ne l'effraya pas. « Qu'ai-je « besoin de votre amitié, lui avait dit un jour un ami auquel « il refusait une demande injuste, si vous ne voulez faire « ce que je souhaite ? — Et moi, repartit Rutilius, qu'ai-je « besoin de la vôtre, s'il me faut faire pour vous une action « contraire à l'honneur ? » Rutilius comparut donc devant ses juges sans daigner s'humilier au rôle d'accusé..., mais il succomba sous les ruses de la scélératesse et fut exilé. »

Tant de fermeté et de courage n'était pas à la portée de tous ces païens. D'autres, parmi les hommes vertueux de l'époque, cherchaient à contenter tout le monde : « Satisfaire les publicains, surtout lorsque leur bail est si désavantageux, et tout à la fois empêcher la ruine de la province, c'est l'œuvre d'une vertu plus qu'humaine (1). »

Le plus grand nombre ne résistaient pas à la tentation, comme dans la ville, dont parle Lafontaine,

Où l'on met les deniers à la merci des gens,
Echevins, prévôt des marchands,
Tout fait sa main, le plus habile
Donne aux autres l'exemple, et c'est un passe-temps
De leur voir nettoyer un monceau de pistoles.

(1) *Ad Quint.*, I, 1.

Si quelque scrupuleux, par des raisons frivoles,
Veut défendre l'argent, et dit le moindre mot,
On lui fait voir qu'il est un sot,
Il n'a pas de peine à se rendre :
C'est bientôt le premier à prendre. (Liv. VIII, p. 7.)

Et le peuple, dira-t-on, comment supportait-il de pareils magistrats ? Pourquoi se les choisissait-il ?

Il faut bien dire tout d'abord qu'il n'était pas sans avoir sa part du pillage général. Chez nous, il ne peut guère y avoir d'exploiteurs sans exploités ; à Rome, il pouvait en être autrement, parce que le peuple dont nous parlons, c'est l'ensemble des citoyens romains, c'est-à-dire des vainqueurs. Ceux-ci ne supportaient pas le poids des exactions des grands et des riches. Ils étaient plutôt appelés à en profiter, soit qu'ils fussent intéressés dans les opérations des publicains, ceci pour les classes moyennes, soit que, frumentaires, ils se fissent nourrir par le trésor.

Nous savons que les actions des publicains étaient répandues dans toutes les classes de la société. Ce devait être une force pour les manieurs d'argent de toute sorte ; quand leurs intérêts étaient en jeu, quand par exemple les chevaliers luttaient pour obtenir la justice, ne comptaient-ils pas parmi leurs plus ardent champions, les détenteurs de titres, désireux de voir les cours se maintenir et même s'élever ? Pourrait-on nier aujoud'hui qu'une des principales forces du gouvernement réside dans l'infinie dispersion des titres de rente ? Qui saura jamais combien de rentiers hésitent entre leur intérêt immédiat et leurs convictions ? et combien sont satisfaits au lendemain d'une élection, même contraire à leurs idées, si la cote a avancé d'un point ?

Mais le nombre des fortunes, même médiocres, alla toujours en décroissant. J'ai déjà dit que l'industrie extérieure était à peu près nulle, les citoyens ne tardèrent donc pas à se classer en deux catégories bien tranchées. Les uns, puissants ou actifs, se créant de grandes fortunes par les charges ou les grandes entreprises ; les autres s'encroûtant et s'endettant dans l'oisiveté méridionale, oisiveté d'autant plus générale que l'Etat la favorisait par des réjouissances fré-

quentes, et des distributions gratuites faites en vertu des lois frumentaires.

L'Angleterre est la nation qui aujourd'hui se rapproche le plus de Rome, c'est un peuple relativement petit ayant d'immenses possessions. Qu'on se le figure sans industrie extérieure, n'ayant comme ressource que l'exploitation de ses colonies, on verra s'y accentuer le phénomène, qu'elle présente déjà maintenant, d'un certain nombre de fortunes colossales, en présence d'une population considérable très pauvre, clientèle des *Work house.*

Les lois frumentaires qu'on a comparées, assez inexactement du reste, aux lois anglaises sur les *Work house*, datent des Gracques. Elles consacrent le droit, pour les citoyens pauvres, de recevoir gratuitement, ou à prix très réduit, le blé qui leur est nécessaire.

Les Gracques crurent peut-être créer par là une démocratie durable et égalitaire, c'était une chimère.

On compta bientôt 300.000 frumentaires, et si l'on multiplie par 3 ce chiffre, en tenant compte des familles des assistés, on arrive à un total de 900.000 individus, vivant à Rome ou autour de Rome des distributions gratuites.

Le paupérisme ne disparut pas, au contraire ; car plus les libéralités s'accroissent, plus le nombre des pauvres augmente. Il n'y a vraisemblablement pas d'autre cause que la suppression du paupérisme soit impossible.

Ce que Rome avait été avant les Gracques, dit Duruy, elle l'était encore 20 ans après, seulement il y avait plus de misères avec moins d'espérances.

Ruiner et anéantir les travailleurs sérieux par une atteinte injuste à leur liberté et à leur épargne, généraliser la misère par la certitude de l'assistance, telle paraît devoir être la conséquence de toute législation consacrant le droit à l'assistance ou au travail. On le vit bien à Rome, car ce qui restait de travailleurs ruraux libres ne tarda pas à venir grossir le nombre des frumentaires, et l'on vit s'accroître tous les jours la tourbe des prolétaires volontairement oisifs, misérables quand même, et prêts à accomplir pour de l'argent toutes les besognes.

On conçoit sans peine ce que l'on pouvait attendre d'un peuple pareil, aux jours d'élections ou de vote législatif. Néanmoins, les inconséquences et les fautes ne furent pas aussi considérables qu'on pourrait le croire. La République romaine était loin d'être l'état démocratique idéal que se figuraient nos révolutionnaires de 93, c'était avant tout un état aristocratique, et l'aristocratie fut toujours assez habile pour se réserver la prédominance. On savait combiner les sectionnements, le procédé n'a pas veilli. On avait notamment groupé en quatre tribus seulement les prolétaires et les citadins, en abondonnant aux ruraux, toujours plus sages, 31 tribus et par conséquent 31 voix. Au moment même du vote, le consul veillait. Si les événements prenaient une mauvaise tournure, il renvoyait à un autre jour, *alio die*, sous prétexte d'auspices défavorables. Les Romains pensaient qu'ils n'avaient pas tort, que « plus le peuple est maître, plus il faut l'empêcher de faire des sottises, et que s'il lui est trop facile d'abuser de son pouvoir il succombe à la tentation et ne tarde pas à le perdre » (1).

Néanmoins, le peuple exerçait une influence réelle sur le choix des magistrats. Pour obtenir les magistratures si désirées, il fallait donc conquérir les faveurs et les suffrages populaires. Ce n'était pas chose facile. Nous avons un petit manuel du candidat rédigé par le frère de Cicéron et corrigé par celui-ci, il est vraiment terrifiant. Que de corvées, que de sacrifices il impose ! Le candidat doit d'abord donner de sa personne, se montrer partout, promettre sans relâche, serrer les mains des électeurs. Le serrement de main avait été élevé à la hauteur d'une cérémonie officielle, la *prensatio*, il ne fallait omettre personne. Quant aux promesses on en est prodigue : « Faites en sorte, conseille le manuel du candidat, que le sénat, le peuple et les chevaliers aient tous des raisons de vous regarder comme un défenseur de leurs privilèges. » Le corollaire de ce conseil était de ne jamais écrire. Règle commode et habile. Que de candidats actuels se porteraient bien de la suivre !

(1) Gaston Boissier, *Revue des Deux M.* 1881.

Si le candidat devait beaucoup à ses bonnes grâces et à son habileté, il devait encore plus à ses largesses. Il faut d'abord donner des jeux, des divertistements nombreux et fastueux, amuser ce peuple d'oisifs, sa faveur est à ce prix. Aussi la munificence n'a pas de bornes; Æmilius Scaurus fit construire un théâtre à trois étages qui pouvait contenir quatre-vingt mille spectateurs. Le premier étage était en marbre, le second en verre, il était orné de 360 colonnes et 3.000 statues. Et pourtant cette construction n'était que provisoire; des débris on fit une villa qui brûla peu après, et dont on estima la perte à 100 millions de sesterces, 20 millions de francs.

A la fin de la République, les flatteries et les jeux ne suffisent plus, il faut payer les électeurs; or, il ne s'agit pas de quelques cas isolés de corruption, mais d'une corruption régulière, méthodiquement organisée, avec un personnel expérimenté et hiérarchisé. Au sommet, les *divisores* recevaient l'argent du candidat; au-dessous, les interprètes traitaient avec les centuries et les clubs, et comme l'argent ne devait être remis qu'après le vote, on avait recours, pour assurer l'exécution de part et d'autre, à l'intermédiaire d'un *sequester*, chez qui on déposait l'argent. On ne se cachait pas du reste, il y avait sur le forum des boutiques où le prix d'achat était affiché.

Pour briguer les magistratures il fallait des millions, les candidats se grevaient de dettes énormes; on vit souvent aux époques d'élection, le taux de l'intérêt doubler.

Aux Etats-Unis, pour l'élection du président de la république, on voit à peu près se reproduire les pratiques usitées à Rome, la régularité dans les dépenses, l'énormité des capitaux engagés.

C'est certainement pour la démocratie d'Outre-mer un grave danger, comme cela en fut un pour la République romaine.

III

Une organisation comme celle que nous venons de dépeindre, portait en elle ses germes de ruine. Les gouvernements sont comme les individus, ils ne peuvent vivre sans vertus, et meurent de leurs passions. Or nous en avons dit assez pour montrer qu'à Rome il n'y avait guère d'autre mobile que la cupidité. En haut, des magistrats concussionnaires et des traitants avides. En bas, un peuple uniquement préoccupé de vivre des rapines des autres.

« On pilla les provinces pour acheter les comices, on acheta les comices pour piller les provinces ; la République se trouva ainsi engagée dans un cercle sans issue, jusqu'à ce qu'elle tombât épuisée entre les mains d'Auguste. (1) »

« La grandeur de l'Etat, dit Montesquieu, fit la grandeur des fortunes particulières. Mais comme l'opulence est dans les mœurs et non pas dans les richesses, celles des Romains qui ne laissaient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe et des profusions qui n'en avaient point. Ceux qui avaient d'abord été corrompus par leurs richesses le furent ensuite par leur pauvreté. Avec des biens au-dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen ; avec les désirs et les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats, et, comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. (2) »

Qu'importe, en effet, au peuple qui ne songe qu'à satisfaire ses appétits, l'égalité des droits ? Il lui faut aussi l'égalité des jouissances ; et il suivra, sans réfléchir, quiconque, ambitieux ou révolté, lui promettra ce qu'il n'a pas, jusqu'à ce qu'il se donne un maître qui le domine.

Confiscations, massacres, proscriptions, guerres civiles

(1) LABOULAYE, *Lois crim. des Romains*. p. 164.
(2) *Grandeur et décadence des Romains*. Ch. X.

sanglantes, révoltes d'esclaves, émeutes révolutionnaires, voilà dans quels faits se résume l'histoire des dernières années de la République. On se sent en présence d'une société que ne meuvent plus ni principes ni vertus, mais seulement les intérêts et les passions du moment, d'une société, en un mot, décomposée par ce dissolvant énergique qu'on appelle l'argent.

Quand un peuple en est arrivé à ce point, il est non seulement fatal mais encore avantageux qu'un autocrate s'impose et tienne ce langage : *Sic volo, sic jubeo; sit pro ratione voluntas.* Ma volonté est toute puissante, elle se substitue à votre initiative dont les ressorts sont usés. On aura des chances au moins de trouver des monarques qui, par leur droiture et leur fermeté, sauront faire régner l'ordre et la paix.

César fut le premier artisan de la monarchie ; jeune, il n'eût pas craint de s'emparer du pouvoir par un coup de de main, sa complicité dans la conjuration de Catilina le prouve assez. Un premier échec ne le découragea pas. Des magistratures qu'il sut conquérir à force d'habileté et d'argent, la plus avantageuse fut celle qui lui permit de faire la guerre en Gaule. Car il en rapporta des richesses grâce auxquelles il put en quelque sorte acheter Rome par ses largesses. Il donna au consul Paul-Emile près de huit millions de francs, à Curius, tribun du peuple, douze millions pour acquitter ses dettes, à Marc-Antoine, son lieutenant, 12 millions. Il avait aussi payé ses propres dettes qui se montaient à cinq millions. Il fit établir un portique qui coûta au moins vingt millions, sans compter d'innombrables libéralités, ce qui ne l'empêcha pas de rester puissamment riche.

Aussi a-t-on pu dire de lui : César a soumis les Gaulois avec le fer des Romains, et Rome avec l'or des Gaulois.

Il justifiait le jugement porté par Jugurtha : O ville vénale, qui périrait bien vite si elle trouvait un acheteur ! (1)

(1) *O urbem venalem et mature perituram si emptorem invenerit.* Sall. *Jug.* 35.

A César succéda Auguste, qui prit le titre de prince de la paix et de pacificateur de l'univers, l'année même où naissait en Judée un enfant à qui l'on donnait avec beaucoup plus de raison le nom de Jésus, c'est-à-dire Sauveur des Hommes.

César aussi bien qu'Auguste sentirent qu'en échange de la liberté ils devaient donner l'ordre et la paix, pour légitimer leur pouvoir. Le peuple cessa d'avoir un rôle effectif dans la direction des affaires publiques. Le Sénat et les chevaliers se transforment de classes dirigeantes en instrument, et plus tard en ornement de l'empire. Il y a encore des publicains, en assez grand nombre même, à en juger par la façon dont en parlent les Livres saints. Le peuple les considérait toujours comme des prévaricateurs et ils devaient l'être un peu, l'Evangile en fait foi. Néanmoins, la condition des publicains a beaucoup changé. L'administration centrale, de plus en plus forte, ne saurait laisser subsister à côté d'elle une pareille puissance. Ici elle confie à des fonctionnaires le soin de recueillir les impôts, c'est-à-dire qu'elle substitue la régie à l'entreprise. Quant aux traitants qui subsistent, leur importance et leur influence sont de beaucoup réduites, car ils sont surveillés de très près. Une nouvelle ère politique est ouverte, au seuil de laquelle nous devons nous arrêter.

Tout le monde connaît le chapitre sur le principe de la démocratie.

Montesquieu oppose l'un à l'autre les deux principaux mobiles politiques : la vertu, qu'il définit plus loin « l'amour des lois et de la patrie » avec un certain « renoncement à soi-même »; et d'autre part la cupidité et l'avarice, c'est-à-dire le désir des richesses et de la jouissance immédiate.

Or, si la vertu est pour l'Etat un fondement solide, un gage de stabilité et de prospérité, la cupidité est au contraire un dissolvant énergique, une cause de ruine et de décadence, encore plus, dit Montesquieu, dans un Etat populaire que dans un Etat monarchique.

Nous l'avons vu dans l'histoire romaine, tant que dura l'austérité primitive, tant que les magistrats n'exercèrent

leur fonction que dans l'intérêt de la cité et non dans le leur, la cité fut florissante; mais quand les richesses des vaincus commencèrent à s'entasser dans la ville aux sept collines, alors naquit le luxe et avec lui la passion de l'argent, qui, lorsqu'elle devient générale, crée entre les classes des conflits insolubles, devant l'obstination égoïste de consentir à des concessions mutuelles.

Aujourd'hui les mêmes tendances se révèlent, et le problème de la prédominance de l'une ou de l'autre n'a pas perdu de son actualité.

Hélas! ils ne sont pas rares ceux qui chez nous, dans leurs visées politiques ou sociales, ne se préoccupent que de leur satisfaction personnelle et prochaine. Leur horizon est borné à la vie présente, aussi ne veulent-ils rien retrancher à la somme de jouissances qu'ils se sont promises. Ceux qui possèdent veulent maintenir à tout prix leur possession.

Ceux qui ne possèdent pas ne mettent pas moins d'ardeur à conquérir ce qu'ils n'ont pas. Et la lutte paraît être d'autant plus vive, que de part et d'autre de solides armées sont organisées ou s'organisent. Fortunes colossales, sociétés anonymes, syndicats de patrons ou d'accaparements d'une part, syndicats ouvriers d'autre part, se mesurent aujourd'hui, ils se battront peut-être demain; qui peut prévoir le résultat de la lutte, si la cupidité seule anime tous les esprits?

Mais, heureusement, à côté de cette tendance égoïste, il en existe une autre basée sur ce que Montesquieu appelait philosophiquement la vertu, et que nous appellerions plus exactement la charité, qui, selon les expressions de Sa Sainteté Léon XIII, dans l'Encyclique *De conditione opificum* « toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même ».

Il y a quelques années, on remarquait au Salon de Paris une toile, reproduite depuis par la gravure, qui représentait Jésus-Christ dans un lieu public, entouré de politiciens et de financiers modernes attentifs à sa parole. Le

contraste était frappant entre le Sauveur paré de sa divine auréole, et ses auditeurs d'allure boulevardière, vêtus de nos vêtements actuels. Et il ne manqua pas de critiques pour reprocher à l'artiste d'avoir fait figurer le Fils de Dieu fait homme dans un milieu aussi peu digne de lui.

La réponse se trouvait d'avance dans une scène de l'Evangile dont le peintre s'était sans doute inspiré (1) : Jésus, nous racontent les Livres saints, entra chez Mathieu, un publicain dont il devait faire un de ses apôtres, et Jésus étant à table dans la maison de cet homme, il y vint beaucoup de publicains et de gens de mauvaise vie qui s'y mirent à table avec Jésus et ses disciples. Et les pharisiens de se récrier : « Pourquoi votre maître mange-t-il et boit-il avec des publicains et des gens de mauvaise vie? » Mais Jésus les ayant entendus leur dit : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades qui ont besoin de médecin. »

Les vérités que Jésus révélait alors aux publicains, il serait bon que les publicains d'aujourd'hui les entendissent et les pratiquassent. L'histoire enseigne avec assez d'autorité que là est le salut et le bonheur des peuples, et non dans le culte du Veau d'or.

(1) S. MAT., ch. IX; S. MARC., ch. II.

Emmanuel VORON,
professeur à la Faculté catholique de droit.



REMARQUES INÉDITES DE BOSSUET

SUR

LA GENÈSE, L'EXODE, LE LÉVITIQUE ET LES NOMBRES

Suite (1)

Après avoir fait connaître à nos lecteurs le manuscrit de la Mazarine, nous allons en publier le texte tout entier, sans y rien changer, si ce n'est l'orthographe et la disposition des notes. Celles-ci, dans le manuscrit, sont simplement juxtaposées aux sommaires des chapitres ; nous les placerons, ici, au-dessous de ces mêmes sommaires.

Nous avons aussi traduit les fréquentes abréviations du manuscrit, soit dans le texte latin des extraits, soit dans les remarques.

Les passages soulignés, dans le manuscrit, seront ici marqués, comme il est d'usage, par l'italique.

Lorsque nous le pourrons, nous indiquerons en renvoi, les références aux Œuvres de Bossuet, où l'on retrouvera, avec quelque développement, une pensée des *Remarques*.

Les sommaires analytiques, comme on le verra, intéressent par leur concision et par leur exactitude, qui n'oublient rien d'essentiel : deux qualités révélatrices d'un génie assez puissant pour tout voir et pour tout dire, sans un mot de trop, mais avec une clarté parfaite.

(1) Voir le numéro de mars.

Genèse

Premier chapitre.

Dieu créa d'abord le ciel et la terre et l'esprit de Dieu reposait sur les eaux. Le premier jour, il fit la lumière ; le second, le firmament au milieu des eaux, dont une partie demeura sur la terre ; l'autre fut élevée au-dessus du firmament. Le troisième jour, les eaux qui couvraient la face de la terre furent renfermées dans de certains espaces, et la terre, ainsi desséchée, produisit, par le commandement de Dieu, les herbes, les plantes et les arbres. Le quatrième, le soleil fut créé pour le jour ; la lune, pour la nuit. Le cinquième, les oiseaux et les poissons furent produits par les eaux. Le sixième, les animaux qui habitent la terre furent formés de cette même terre, et ensuite l'homme et la femme furent créés à l'image de Dieu, pour commander à tout l'Univers. Dieu leur permit de manger de toutes sortes d'herbes et de fruits et accorda la même nourriture aux animaux ; et, après avoir considéré tous ses ouvrages, il les trouva achevés et accomplis.

Cœlum et terram. Angelos et sensibilia.

Terra inanis et vacua. Parce que les choses corporelles n'acquièrent leur perfection que peu à peu et non pas tout d'un coup, comme les esprits angéliques.

Spiritus Dei ferebatur super aquas. L'Esprit de Dieu reposait sur les eaux pour les rendre fécondes. — Les eaux signifient quelquefois les afflictions ; l'Esprit de Dieu nous console. — Les eaux signifient quelquefois les pauvres, parce qu'il n'y a rien de moins précieux que l'eau ; l'on trouve l'Esprit de Dieu dans la pauvreté.

Tenebræ super faciem abyssi. Quelques perfections qu'on ait reçues de la nature, on se rencontre dans les ténèbres de l'ignorance, du péché et de la malice, si la lumière éternelle ne nous éclaire.

Congregationes aquarum appellavit maria. Marie enferme la plénitude des grâces, comme la mer, la plénitude des eaux.

Luminare majus ut præesset diei, luminare minus ut præesset nocti. La grâce, pour les chrétiens qui jouissent du jour de l'Evangile; la loi, pour les Juifs, qui vivaient dans l'ombre des figures, et la raison pour les philosophes.

Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram et præsit. L'homme est fait à l'image de Dieu, parce qu'il commande, comme son lieutenant, à tout l'Univers.

Crescite et muliplicamini. Il faut communiquer les faveurs qu'on a reçues.

Vidit Deus cuncta quæ fecerat et erant valde bona. Tout ce qui vient de Dieu est accompli, tout ce qui vient de l'homme est imparfait.

Second Chapitre.

L'ouvrage de la création étant achevé, Dieu cessa de travailler le septième jour, et le bénit pour cette raison. La pluie n'avait point encore mouillé la terre et l'homme ne la cultivait point pour lors ; mais de son sein il sortait une fontaine qui l'arrosait. L'homme habitait le paradis terrestre, qui était baigné d'une rivière qui se séparait en quatre fleuves. Ce paradis était chargé de toutes sortes de fruits; l'homme le devait cultiver et le garder. Il pouvait manger de tous les fruits qu'il rapportait, même de celui de vie ; le seul fruit de la science du bien et du mal lui était défendu, comme devant lui donner la mort. Il était né pour la société ; aussi Dieu, après avoir fait venir devant lui tous les animaux pour les nommer, prit pendant son sommeil une de ses côtes pour en former la femme et remplit de chair la place d'où il avait tiré cette côte. Adam appela sa femme *virago*, parce qu'elle avait été tirée de l'homme, et dit qu'il devait tout quitter pour s'attacher à elle ; que c'étaient deux personnes dans une même chair. L'homme et la femme ne rougissaient point de leur nudité.

Igitur perfecti sunt cœli et terra et omnis ornatus eorum. Le ciel et la terre ne sont dits accomplis qu'après la création de l'homme, parce qu'ils ont été faits pour lui.

Complevit Deus die septimo opus suum... et requievit. Le septième jour établit la condition de Dieu, qui est de vivre dans le repos. *Quoto die consecrata Dei conditio*, dit Tertullien.

Istæ sunt generationes cœli et terræ, quando creatæ sunt in die quo fecit Deus cælum et terram. Les choses ont été produites au commencement, dans le monde, par la toute-puissance de Dieu et non par les forces de la nature.

Non enim pluerat Dominus super terram, n'étant point encore tombé de pluie du ciel, pour rendre la terre féconde. La terre ne produit rien sans pluie, l'homme ne peut commencer à bien vivre sans la grâce. — La terre attire la pluie du ciel par les exhalaisons qu'elle pousse dans l'air; l'homme doit attirer la grâce par ses prières et ses bonnes œuvres.

Homo non erat qui operaretur terram... L'homme, avant sa chute, ne songeait point à la terre.

Fons ascendebat e terra irrigans universam faciem terræ. L'amour qui sort du cœur humain est le principe de toutes ses actions.

Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ. L'âme de l'homme est un souffle de la bouche de Dieu même. *In faciem,* parce que l'âme exerce principalement ses opérations dans la tête, dont la face est la principale partie. Dieu, pour donner la vie à l'homme, *inspiravit*; pour s'unir à l'homme *respiravit*; sous la forme de l'homme, pour lui rendre la vie, *expiravit;* et, pour nous rendre saints, il se sert des exemples des gens de bien, *aspiravit.*

Tulit ergo Dominus Deus hominem et posuit eum in paradiso voluptatis ut operaretur et custodiret illum. L'homme innocent, créé pour jouir de Dieu, est éloigné quelque temps de sa présence heureuse et mis dans le paradis de délices, afin de mériter, par un saint usage de toutes choses, le bonheur qui lui est préparé. — L'homme coupable est enlevé de la terre et de l'amour des créatures, par

une bonté toute particulière de Dieu, et mis dans l'Eglise pour se rendre, par l'usage et la conservation de la grâce, digne de la gloire. — La voie d'aller à Dieu dans l'état d'innocence est l'usage des créatures; dans l'état du péché, la privation des créatures. — Dieu, par une grande bonté, ne fait qu'un seul commandement à l'homme : *De ligno autem scientiæ boni et mali non comedas. — Morte morieris.* La considération de notre propre intérêt a beaucoup de force sur nous. — La privation des créatures honorait Dieu dans l'état d'innocence aussi bien que l'usage; l'usage des créatures honore Dieu dans l'état du péché aussi bien que la privation. Mais, comme dans l'état d'innocence l'homme ne se devait priver que d'une seule chose qui lui était défendue, après le péché nous ne devons user que très sobrement des créatures.

— L'homme né pour la société. *Non est bonum hominem esse solum.* — Il doit choisir pour sa société une compagnie digne de lui. *Faciamus ei adjutorium simile sibi. — Adæ verò non inveniebatur adjutor similis.* Toutes les créatures infiniment au-dessous de l'homme.

Factus est homo in animam viventem. La seule âme de l'homme est proprement vivante, parce qu'étant spirituelle, elle vit par elle-même ; celle des animaux, étant matérielle, n'a qu'une vie imparfaite.

De humo omne lignum pulchrum visu et ad vescendum suave. Tout ce qui est agréable aux sens vient de la terre.

Lignum vitæ in medio paradisi. Rien de si cher que la vie, dont l'arbre est mis au milieu du paradis, pour être conservé par toutes les autres choses qui l'environnent.

Quùm obdormisset, tulit unam ex costis ejus. La douleur est si contraire à l'état d'innocence que, de crainte qu'il en ressentît, Dieu voulut qu'il fût accablé du sommeil, lorsqu'il lui tira une côte pour former la femme. La femme tire son être et sa force de l'homme, ayant été formée d'un de ses os, qui est la partie la plus dure du corps humain.

Replevit carnem pro eâ. Les femmes donnent à l'homme des sentiments bas et charnels.

Relinquet homo patrem suum et matrem et adhærebit

uxori suæ. La femme n'étant qu'une même chose avec l'homme, ayant été tirée de son côté, elle lui doit être plus chère que père et mère. — Elle marque l'Eglise, tirée de la plaie du côté de Jésus-Christ, au temps de sa mort sur la croix, représentée par le sommeil. — Le Verbe est descendu du ciel et est sorti du sein de son père, s'est éloigné de ses proches selon la chair, et a abandonné la synagogue pour se donner entièrement à l'Eglise son épouse : *relinquet homo.* — La femme est tirée du côté, pour marquer qu'elle doit être compagne de l'homme et soumise à l'homme.

Erunt duo in carne unâ. L'homme et la femme ont un droit égal et respectif sur leur corps; ils sont destinés à engendrer une même chair, les enfants recevant la vie de l'un et de l'autre. — Le mariage, qui est entre Jésus-Christ et l'âme chrétienne, apprend au chrétien que sa chair doit aspirer à la pureté de celle de Jésus-Christ et se soumettre aux souffrances, puisqu'il a livré la sienne aux douleurs.

Uterque nudus.... et non erubescebant. L'homme ne rougissait point de sa nudité, parce qu'avant le péché il n'y avait aucune corruption dans sa chair et qu'elle ne sentait nul dérèglement, étant parfaitement obéissante à l'esprit, qui ne s'était point encore révolté contre Dieu (1).

Troisième Chapitre

Le serpent, disant à la femme que le fruit défendu la rendrait semblable à Dieu en lui donnant la science du bien et du mal, lui persuada d'en manger et d'en faire manger à son mari : ils connurent en même temps qu'ils étaient nus et se firent des habits de feuilles. Ils s'enfuirent de la présence de Dieu, qui se promenait dans le paradis terrestre. Dieu appela Adam et lui reprocha son crime. Il s'excusa sur sa femme; la femme, sur le serpent. Dieu maudit le serpent, punit la femme, ordonnant qu'elle enfanterait souvent et avec douleur, qu'elle serait soumise à

(1) Voir le *Traité de la concupiscence*, c. VIII.



l'homme. Adam fut châtié par la malédiction de la terre, qui ne produit plus que des épines s'il ne la cultive avec peine. Dieu lui dit, qu'à cause de son péché, il retournerait en poudre, d'où il tirait son origine. Adam nomma sa femme Ève, parce qu'elle devait être la mère de tous les hommes. Dieu chassa Adam du paradis terrestre, afin qu'il ne mangeât point du fruit de vie, et mit un chérubin, avec une épée de feu, pour lui en défendre l'entrée.

Maledictus inter omnia animantia. Le serpent, pour avoir servi au péché de l'homme, est maudit à cause de lui, quoique sa nature ne soit pas capable de bien et de mal.

Vidit mulier quod bonum esset lignum, aspectuque delectabile. L'on n'est porté au mal que par l'utilité et le plaisir.

Timui quod nudus sum. Un homme, dépouillé de la grâce, craint, parce qu'il n'a plus de force et que la moindre chose lui peut nuire.

Mulier quam dedisti mihi sociam... Serpens decepit me. Le péché a rendu l'homme si superbe, qu'il ne veut pas même avouer son crime à Dieu.

Adam ubi es? La justice veut qu'on ne condamne jamais un coupable sans l'écouter.

Serpens... qui dixit ad mulierem. Le serpent s'adressa à la femme et non pas à l'homme, parce que l'homme, connaissant la nature de chaque chose très parfaitement, il eût pu soupçonner l'artifice du démon, sachant que les animaux n'avaient pas l'usage de la raison et de la parole. Au lieu que la femme, qui n'était pas si parfaite que lui, ignorait quelle était la nature des animaux.

Inimicitias ponam inter te et mulierem (id est Evam vel Mariam) *semen tuum* (scilicet peccatores) *et semen illius* (nempè Christum).

Ipsa conteret caput tuum. La femme, par le moyen de Jésus-Christ, qui a vaincu par sa mort le péché, a brisé la tête du démon. — Il ne faut pas se contenter de faire une plaie au serpent infernal, en combattant contre lui et en surmontant un seul péché, mais il faut lui écraser la tête, en étouffant entièrement le crime et la concupiscence. Ce

que Marie a fait, n'en ayant jamais ressenti le moindre mouvement.

Insidiaberis calcaneo ejus. Le démon ne tâche que de nous faire tomber dans le crime.

Multiplicabo.... conceptus tuos; in dolore paries.... dominabitur tui. La malédiction de la femme est d'enfanter plus souvent, et toujours avec douleur, et d'être soumise à son mari, qui exerce son empire sur elle, depuis le péché, avec une grande sévérité.

In laboribus cunctis diebus vitæ tuæ. L'homme, pour punition de son crime, doit travailler tous les jours, avec peine, et se soumettre à la mort. Il ne peut conserver la vie animale, non plus que la spirituelle, sans de grands travaux.

Tunicas pelliceas. L'homme est revêtu de peaux après son crime, parce que par son péché il s'est mis au rang des bêtes.

Comedes herbam terræ. Le pécheur se nourrit des mêmes choses que les bêtes, se donnant entièrement au plaisir des sens comme les animaux.

Emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis ut operaretur terram. Le pécheur achève de se perdre dans les délices, et il faut qu'il y renonce s'il veut travailler et faire une pénitence salutaire.

Collocavit ante paradisum voluptatis cherubim et flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ. Nous ne pouvons espérer d'approcher du fruit de vie, qui est Jésus-Christ, sans passer par le fer et les flammes.

Quatrième Chapitre

Eve enfanta Caïn, qui fut laboureur, et Abel, berger. Caïn offrit à Dieu des fruits de la terre; Abel, les premiers nés de son troupeau. Dieu regarda favorablement les présents d'Abel et non pas ceux de Caïn; ce qui le mit en colère, dont Dieu le reprit. Caïn tua son frère et nia

qu'il l'eût fait ; Dieu l'en convainquit. Dieu le maudit ; il entre en désespoir ; Dieu lui donne quelque consolation, l'assurant que si quelqu'un le tuait, il serait puni. Il eût un fils nommé Hénoch, et bâtit une ville de son nom. Lamech, descendant de Caïn, eût deux femmes : Ada, qui fut mère de Sahel, père des pasteurs, qui habitaient dans des tentes, et de Jubal, inventeur de la musique, et Sella, mère de Tubalcaïn, qui sut manier le fer, et de Noéma, sa sœur. Lamech dit à ses deux femmes que, si quelqu'un le tuait, il serait beaucoup plus puni que celui qui tuerait Caïn. Adam eut un fils nommé Seth, à la place d'Abel, que Caïn avait tué. Seth fut père d'Enos, qui commença d'invoquer le nom du Seigneur.

Possedi hominem per Deum. Il faut remercier dès qu'on a reçu une grâce.

Adam cognovit uxorem suam. Adam n'approche d'Eve qu'après son péché.

Cur concidit facies tua. On ne doit s'affliger que du péché.

Statim in foribus peccatum. Dès que l'on a commis un mal, on ressent la peine du péché.

Sub te erit appetitus tuus. L'homme est le maître de sa concupiscence.

Ubi est Abel? Ecouter avant que de juger.

Vox sanguinis clamat ad me de terra. La voix du sang injustement répandu se fait entendre jusque dans le ciel.

Vagus et profugus eris. Un homicide mérite d'être rejeté de tout le monde et est toujours en inquiétude.

Quùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos. La nature refusant quelquefois, à ceux qui ont commis de grands crimes, ce qu'elle accorde à tous les hommes.

Major est iniquitas mea quam ut veniam merear. Les péchés énormes jettent souvent dans le désespoir.

Qui me invenerit occidet me. Le pécheur n'est frappé que de la crainte des maux temporels.

Posuitque Dominus Caïn signum ut non interficeret

eum omnis. Dieu ne laisse pas de faire quelque grâce aux méchants et même aux réprouvés.

Ædificavit civitatem. Cain fut le premier qui bâtit une ville.

Lamech qui accepit duas uxores. Lamech se souilla le premier par la polygamie. Et ses femmes, craignant qu'étant affaibli par ses excès quelqu'un ne le tuât, il leur dit qu'il se sentait assez de forces pour tuer un homme robuste, en répandant son sang.

Occidi virum in vulnus meum, (id est occiderem virum vulnere inflicto), et un jeune homme, en lui donnant seulement un coup, en le meurtrissant, *et adolescentulum in livorem meum*. Il ajoute que celui qui le tuerait serait puni avec une étrange sévérité, puisqu'il était innocent, et que Caïn, qui était homicide, avait été assuré, de la bouche de Dieu, que si quelqu'un attentait à sa vie, il ne laisserait pas d'être puni.

Cœpit invocare nomen Domini. Quand les hommes se jettent dans de grands désordres, les gens de bien doivent renouveler leur ferveur. — La femme de Caïn le suivit, quoique exilé et fugitif; une femme doit suivre son mari dans l'exil.

Cinquième Chapitre

Rapporte la généalogie de Noé, depuis Adam. Henoch, de qui est descendu Noé, marchait avec Dieu; Dieu l'enleva de la terre et il ne parut plus. Lamech père de Noé prédit que son fils serait sa consolation sur la terre, que Dieu avait maudite. Noé eut trois enfants; Sem, Cham et Japhet.

Ambulavitque cum Deo et... tulit eum Deus. La vie de l'homme est quelquefois si sainte, qu'il mérite, dès ce monde, des faveurs que Dieu ne fait ordinairement qu'après la mort.

Consolabitur nos ab operibus... in terra cui maledixit.



Un père reçoit une grande joie quand il voit que son fils sauve sa patrie, comme Noé conserva le genre humain.

Sixième Chapitre

Les hommes s'étant beaucoup multipliés, se corrompirent, et, étant touchés de la beauté des filles, prirent plusieurs femmes, pour satisfaire leur brutalité : ce qui porta Dieu à les châtier et (il) leur accorda 120 ans pour se reconnaître. Les géants étaient lors sur la terre. Dieu se repentit d'avoir fait l'homme et prit résolution de le détruire et toutes les créatures, par le déluge, qu'il découvrit à Noé, qui lui était agréable. Il lui ordonna de bâtir l'arche pour lui, sa femme, ses enfants et leurs femmes, et de mettre dans l'arche un mâle et une femelle de chaque espèce d'animaux pour les conserver, avec des aliments pour nourrir sa famille et les animaux.

Cum cœpissent homines multiplicari super terram. Le grand monde nous dissipe, nous persuade de mal faire, par les mauvais exemples qu'il nous donne, et nous engage à des complaisances criminelles.

Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchrœ. La considération trop grande de la beauté des créatures, depuis le péché, est ordinairement dangereuse.

Non permanebit Spiritus meus in homine in æternum quia caro est. La chair mérite d'être privée de l'âme à cause de sa corruption qui fait horreur à l'esprit, qui est pur de sa nature, à cause de sa faiblesse qui empêche l'âme d'exercer parfaitement ses opérations, et à cause de sa révolte qui l'ôte de la soumission qu'elle lui doit.

Videns Deus, quod cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore, pœnituit eum quod hominem fecisset. La bonté de Dieu est si grande, qu'auparavant qu'il se repente d'avoir fait l'homme, il faut que l'homme se soit si fort corrompu, qu'il s'applique, continuellement, en tous temps et en tous lieux, au mal.

Delebo inquit... ab homine usque ad animantia. Les animaux, étant faits pour l'homme, doivent être détruits avec l'homme, comme inutiles sans lui. — Le déluge étant la figure du baptême, il noye dans ses eaux l'homme et les animaux. Et le baptême doit purifier l'esprit de l'homme et sa chair marquée par les animaux. L'esprit de l'homme est appelé l'homme, parce que c'est ce qui est le plus noble dans l'homme; la chair est figurée par les animaux, parce qu'elle vit par les sens comme les animaux.

Noe vero invenit gratiam. L'homme de Dieu n'est jamais compris avec les coupables, et comme Dieu est infiniment bon, il ne proportionne pas ses faveurs à notre mérite, mais il le surpasse beaucoup, comme il fit à Noé, qu'il délivra non seulement du déluge, mais à qui il voulut donner la conservation de sa famille et la restauration de l'Univers. — L'arche marque l'Eglise, hors laquelle point de salut; le déluge, le baptême qui noye tous les péchés; l'arche est de bois; on n'est sauvé que par le bois de la croix.

Noe vir justus.... in generationibus suis. La généalogie rend les hommes nobles à cause de leur justice, véritable titre de la noblesse.

Isti sunt potentes a seculo viri famosi. Les méchants acquièrent souvent réputation par la grandeur de leurs actions, quoique mauvaises.

Septième Chapitre

Dieu commande à Noé d'entrer dans l'arche avec sa femme, ses trois enfants et leurs trois femmes; d'y mettre sept paires d'animaux mondes et une paire de chaque animaux immondes. Noé avait pour lors six cents ans. Les eaux coulèrent sur la terre de tous côtés, pendant quarante jours et quarante nuits; elles couvrirent les montagnes les plus élevées, en sorte qu'elles étaient plus hautes que ces montagnes de quinze coudées. Les eaux demeurèrent en cet état, sur la terre, 150 jours.

Ingressus est Noe et filii ejus, uxor ejus. Les enfants de Noé sont nommés devant sa femme, ce qui peut servir à l'opinion de ceux qui estiment qu'un homme doit être plus attaché à ses enfants qu'à sa femme.

Ingressa sunt ad Noe. Les animaux viennent au commandement de Noé, ce qui marque la supériorité de l'homme à leur égard.

Cataractæ cœli apertæ sunt. Ce passage favorise l'opinion de ceux qui ont estimé qu'il y avait des eaux au-dessus du ciel.

In articulo diei. Au commencement du jour. La diligence qu'on doit apporter pour obéir à Dieu.

Inclusit eum Dominus de foris. L'homme ne se doit soucier que de ce qui se passe en lui-même, et se reposer sur Dieu du reste.

Tam reptile quàm volucres cœli. Ce passage marque que les oiseaux ne peuvent pas vivre toujours dans l'air, et que ce n'est pas leur demeure, puisqu'ils ne s'y retirèrent pas.

Huitième Chapitre

Dieu se souvint de Noé et de tous les animaux qui étaient dans l'arche; il fit lever un grand vent pour dessécher la terre. Le 7e mois l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Arménie, et les sommets des montagnes commencèrent à paraître; le 10e mois, quarante jours après, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche et mit le corbeau dehors, qui ne revint point; il fit la même chose de la colombe, qui revint, ne trouvant pas où se reposer; sept jours après, il la mit encore dehors; elle revint encore et lui rapporta un rameau vert d'olivier : ce qui lui fit connaître que la terre était desséchée. Sept jours après, il la mit encore dehors et elle ne revint plus. Noé vit par la fenêtre que la surface de la terre était desséchée; ce qui arriva le premier jour du premier mois de la 601e année de sa vie. Le 29e du second mois de la même année 601e, la terre fut entièrement sèche; il reçut commandement de Dieu de sortir de l'arche; il lui fit un

sacrifice de toutes sortes d'animaux mondes, qui fut agréable à Dieu. Ensuite il lui promit qu'il ne maudirait plus la terre à cause de l'homme et qu'il n'y aurait jamais de déluge pareil à celui-là.

Sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt. Dieu considérant la faiblesse de l'homme lui pardonne, ayant été porté à le punir à cause de sa malice.

Prohibita pluvia de cœlo. Ce passage favorise ceux qui estiment qu'il y a des eaux au-dessus du firmament.

Neuvième Chapitre

Dieu imprima dans tous les animaux des sentiments de crainte pour l'homme et lui permit de se nourrir de leur chair, à la charge qu'il ne mangerait pas de leur sang ; disant : qu'il punirait les bêtes qui dévoreraient les hommes et les hommes qui tueraient leurs frères, parce que l'homme est fait à l'image de Dieu. L'arc-en-ciel fut destiné pour être la marque de l'alliance que Dieu faisait avec les hommes et l'assurance de la parole qu'il leur donnait que le monde ne périrait plus par le déluge. Noé cultiva la vigne et s'enivra. Cham, l'un de ses fils, se moqua de lui, disant à ses frères l'état où il l'avait trouvé ; ses frères mirent sur lui un manteau pour le couvrir et détournèrent leurs yeux, de peur de le voir en cet état. Noé, étant délivré de son ivresse, ayant su ce qui s'était passé, maudit Chanaan, fils de Cham, et bénit Sem et Japhet, et mourut âgé de 950 ans.

Terror vester et tremor sit super cuncta animalia. Le respect des animaux pour l'homme est un effet du commandement de Dieu.

Omne quod movetur et vivit erit vobis in cibum. La permission de manger de la chair des animaux.

Carnem cum sanguine non comedetis. De peur qu'il s'accoutumât à répandre celui des hommes.

Sanguinem animarum vestrarum requiram de manu bestiarum. En commandant qu'on fasse mourir celles qui auront

tué un homme, comme il est porté dans l'*Exode* (Ch. II). Le crime d'homicide est si grand, qu'il mérite d'être puni sur les animaux.

Et de manu hominis, de manu viri et fratris ejus. L'homme doit être détourné de l'homicide par la considération de sa nature, qui est commune à tous les hommes, par la considération de sa magnanimité et par la considération de la fraternité.

Ad imaginem quippe Dei factus est homo. L'homme doit être toujours respecté à cause qu'il est l'image de Dieu.

Statuam pactum meum vobiscum... et ad omnem animam viventem. Dieu étend sa bonté sur les animaux aussi bien que sur l'homme.

Arcum meum ponam in nubibus. L'arc-en-ciel est devenu le signe de l'alliance de Dieu avec les créatures.

Maledictus Chanaan. Rien de si dur à un père que le malheur de ses enfants. Les moindres fautes contre le respect dû au père sont punies rigoureusement.

Ad imaginem quippe Dei factus est homo; vos autem crescite et multiplicamini. Il semble que l'homme s'adonnant à la génération s'éloigne d'être l'image de Dieu.

Crescite et multiplicamini. La nature a été si fort abattue par le déluge (1), qu'il a fallu un nouveau commandement de Dieu pour lui donner la force d'engendrer.

Et ad omnem animam viventem. Dieu, qui a puni les animaux à cause de l'homme, fait alliance avec eux à cause du même homme.

Ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram. Ce passage prouve que l'origine de tous les hommes vient de Noé et que le déluge s'est étendu par toute la terre.

Maledictus Chanaan servus. L'esclavage dans l'ordre est une suite des mauvaises actions ; la liberté et la noblesse sont une suite de la vertu.

(1) Voir le développement de cette première idée : *Discours sur l'Histoire Universelle*, IIe partie, chap. 1er, page 168. Œuvres complètes, Paris, 1826, tome XVI.

(*A suivre.*) O. REY.





REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. — Angelo BOZZA, *La Lucania*, studii storico-archeologici, Rionero in Vulture, 1888-90. 2 vol. in-8° de 390 et 371 pages. — Angelo BOZZA, *Il Vulture, ovvero brevi notizie di Barile e delle sue colonie albanesi*. Rionero in Vulture, 1888, in-8 de 172 pages.

II. — R. P. Germain DE SAINT-STANISLAS, *La casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo scoperta ed illustrata*. Roma, Cuggiani, 1894, in-8° de VII-536 pages, 84 fig. et un plan.

III. — R. P. FAGES, des Frères Prêcheurs, *Histoire de saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe*. Paris, maison de la Bonne Presse, sans date (1894) 2 vol. in-16 de pages X-354-CXLII et 450-CI.

IV. — J.-B. DE ROSSI et L. DUCHESNE, *Martyrologium hieronymianum ad fidem codicum, adjectis prolegomenis*... In-fol. de pages [LXXXII]-[195], *dans Acta Sanctorum Novembris... tomi II pars prior*. Bruxellis, 1894.

I. La renaissance des études archéologiques a produit en Italie, durant ces derniers temps, un certain nombre de travaux qui méritent attention. Parmi eux, on doit signaler *La Lucania* et *Il Vulture* de M. Angelo Bozza, lesquels, bien que datant de quelques années, ne sont pas près cependant de perdre de leur importance.

Le premier volume s'ouvre par des prolégomènes de géographie archéologique; actuellement, on le sait, la Lucanie est une province de l'Italie méridionale, comprise dans la Basilicate. Tout d'abord quelle en est l'étymologie? On ne saurait se prononcer absolument : les uns y voient le grec λευκός, blanc, à cause de la qualité du sol crétacé ;

d'autres le font dériver de λύκοι, loup, parce qu'on trouve sur les monnaies, avec la tête de cet animal, la légende *Loikanom* ou *Lukianom*. L'auteur s'occupe ensuite de l'hydrographie, du climat, recherche l'époque de la colonisation qu'il fixe vers l'an 800 avant Jésus-Christ, et traite de la constitution politique des Lucaniens, de leur religion, de leurs mœurs et usages. Les arts et les sciences ne leur furent pas inconnus : aussi le catalogue, dressé par M. Bozza, des grands hommes qui fleurirent en ces temps reculés, compte-t-il bon nombre de noms, certains même assez connus. La langue du pays était l'osque qui s'écrivait, selon l'usage de l'époque, de droite à gauche.

Dans une deuxième partie, l'auteur entreprend l'histoire de la province depuis les origines jusqu'au temps de Marius et Sylla, puis il la poursuit, mais sous la forme plus abrégée d'une chronologie, jusqu'à nos jours.

Un travail des mieux documentés et des plus étudiés est celui relatif à la topographie, soit ancienne soit moderne, de la province. La compétence nous manque pour suivre l'auteur dans ses développements, mais l'abondance des renseignements réjouira quiconque aura à s'occuper de l'histoire ou de la géographie de cette région. Enfin une dernière partie traite des personnages illustres et des écrivains de toute époque : elle a pour appendice une bibliographie locale : il y manque malheureusement la précision des titres et des dates, précision qu'on ne saurait négliger dans ces sortes de travaux.

Le volume consacré au Vulture comprend, comme l'indique le titre, l'histoire de Barile (qu'il ne faut pas confondre avec Bari dans les Pouilles) et de la contrée environnante. La première mention de cette ville, alors simple hameau, date de 1332 ; quelque temps après une colonie d'Albanais s'y établit. L'auteur retrace l'histoire des principaux édifices, églises et monastères de la ville. Un appendice copieux contient entre autres textes une bulle de 1581, une charte de Palumbo Zuzura et un fragment de chronique. On regrette toutefois l'absence d'une table des noms et des lieux qui serait bien utile.

II. Nous avons entretenu nos lecteurs, il y a quelques années (*Univ. cathol.* 15 mars 1891), de la découverte faite par le P. Germain de Saint-Stanislas, religieux passionniste, de la maison des saints Jean et Paul, sur la colline du Célius à Rome : « ces deux martyrs, appartenant à la haute noblesse, furent immolés, sur l'ordre de Julien l'Apostat, dans leur propre maison; on les y ensevelit, exception presque unique, la loi romaine défendant expressément d'enterrer dans l'enceinte de la ville. En 1887, le P. Germain, s'introduisant à travers les dalles de la basilique et les ossements d'un tombeau, se convainquit que la maison des martyrs existait encore; avec prudence, il fit enlever les déblais et maintenant on peut juger de l'ensemble des constructions. » Aujourd'hui, l'érudit religieux livre au public le résultat de ses découvertes, dans un beau volume intitulé : *La casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo scoperta ed illustrata.*

Tout d'abord, il essaie une restitution de ce que devait être au IVe siècle la maison des deux frères, restitution opérée tant par les traités d'architecture que nous ont laissés les classiques, que par ce qui reste de l'édifice primitif; l'auteur s'attache en particulier à la description de la salle de bain restée intacte et des peintures qui décoraient les murs, parmi lesquelles plusieurs sont de véritables allusions aux dogmes et aux rites chrétiens. Telles, par exemple, la couronne de lierre qui rappelle le texte *tibi dabo coronam vitæ*, et la fresque rare et précieuse représentant un vase de lait placé entre deux agneaux, symbole eucharistique par excellence. Le P. Germain a aussi retrouvé quelques fragments du mobilier : vases de toute forme, bas-reliefs, chapiteaux, intailles et statues.

L'auteur aborde ensuite l'histoire des SS. Jean et Paul; il insiste particulièrement sur les actes de leur martyre, et montre que ce texte, écrit au VIe siècle, mérite la plus entière confiance. A la vérité, quelques critiques, Tillemont, en particulier, s'étaient élevés, et justement, contre la légende de Gallicanus, laquelle forme une sorte de préface aux Actes des SS. Jean et Paul, mais dans les anciens ma-

nuscrits ce prologue fait défaut : c'est donc une addition. D'ailleurs, les remarquables peintures trouvées par le religieux passioniste, près du tombeau des martyrs, prouve jusqu'à l'évidence l'authenticité des Actes, et une fois de plus l'archéologie chrétienne est venue très opportunément au secours de l'hagiographie.

Sur le lieu du martyre, Pammachius, l'ami de saint Jérôme, fit élever une basilique dont le P. Germain entreprend l'histoire et la description ; l'espace nous manque pour le suivre dans cette savante restitution, ainsi que dans celle du monastère qui fut érigé près de la basilique. Disons seulement qu'en 1084, lors du pillage et de l'incendie de Rome par les Normands, l'église fut sérieusement endommagée ; quand on la répara, on éleva le pavé de soixante centimètres et on y ajouta le beau campanile qu'on admire encore aujourd'hui.

Rien ne peut rendre l'amour du P. Germain pour tout ce qui touche à ses chers martyrs : c'est pourquoi il leur a consacré cet ouvrage, fruit de dix ans de travaux. L'auteur de ces lignes, qui s'honore de l'amitié de ce digne religieux, a assisté, bien des fois, à ses recherches. Il l'a vu tantôt la pioche et le pic à la main, déblayant lui-même, avec quelques ouvriers, des galeries et des chambres remplies de terre, tantôt géomètre et dessinateur improvisé, levant des plans ou reproduisant une fresque découverte de la veille, tantôt humblement prosterné, priant les saints martyrs d'envoyer quelque argent pour continuer les fouilles : il les commença avec vingt francs que lui donna un ami et parvint à trouver dix-huit mille francs pour faire revivre la gloire et les souvenirs des glorieux confesseurs de la foi.

On dit que, malgré l'amitié, la critique ne perd pas ses droits ; nous en userons modestement en signalant au P. Germain quelques lacunes dans son catalogue des cardinaux-prêtres, du titre de Pammachius (ou de la basilique des SS. Jean et Paul) : ces corrections et additions sont tirées du *Trésor de chronologie*, de Mas-Latrie, col. 2232 : 1095 Bonus senior; 1100, 1106, 1112, 1127 Teuto,

Teuzo ou Theobald; 1113 Nicolas; 1118 Thierry ou Diatric, Dietelme de Trèves; 1132, 1134, 1138, 1140 Luc; 1159 Jacques; 1179 Jean; 1181 Jean; 1183 Melchior; 1216 Bertrand Savelli mort 1222; 1217 Jean; 1353 Audouin Aubert; 1366 Guillaume Sudré; 1396 Pierre Blavi.

III. Bien souvent et en toute langue, on a écrit la vie de saint Vincent Ferrier. Le R. P. Fages, appuyé sur l'autorité de M. P. Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, a pensé qu'une nouvelle tentative ne serait pas inutile et que la physionomie et l'œuvre de ce saint extraordinaire pourraient gagner à être présentées de nouveau. La lecture des deux volumes, bourrés de notes et de documents, prouve que le religieux dominicain a réussi ; non pas qu'il ait épuisé le sujet — il dit lui-même n'avoir fait usage que de la moitié des matériaux qu'il a recueillis — mais l'ensemble de la publication donne bien l'impression d'une œuvre satisfaisante accomplie par un auteur enthousiaste de son sujet, n'ayant épargné pour le faire revivre ni les recherches, ni les voyages, ni la pénible lecture des manuscrits.

Voici, d'ailleurs, de quels documents il s'est servi. Les sources, dit-il, peuvent se diviser en quatre catégories : d'abord les pièces officielles, tels que actes de chancelleries, lettres missives, délibérations municipales, sous la sécheresse desquels transparaît aisément le prestige exercé par le saint; 2° le procès de canonisation, détruit, il est vrai, au sac de Rome, en 1527, mais en partie reconstitué; 3° les biographies primitives, notamment celles de Razzano, Vidal y Mico et les renseignements de Teyxidor; enfin, les documents archéologiques tels que : inscriptions, statues, chaires, chapelles et confréries. Ces quatre sources, le P. Fages les a mises en œuvre avec toute sa bonne volonté, aidée d'une réelle érudition.

On n'attend pas de nous de donner ici une analyse même sommaire de la vie prodigieuse de saint Vincent Ferrier. Les voyages et déplacements sont si compliqués, les miracles si nombreux et si extraordinaires qu'on se croirait vraiment dans le domaine de l'imagination, si les procès-

verbaux, nombreux eux aussi et contemporains, ne venaient confirmer l'authenticité et la multiplicité de ces faits surnaturels. Ne pouvant tout embrasser, on nous permettra de prendre les chapitres concernant les deux séjours du saint à Lyon.

Le chapitre primatial et les consuls de Lyon envoyèrent à Lausanne Jean Goutel, lecteur dudit chapitre, pour inviter Vincent à venir prêcher; celui-ci fit son entrée, le samedi 6 septembre 1404, et resta seize jours. A son arrivée, il célébra d'abord la messe dans le couvent de son ordre, puis « il prêcha solennellement dans le cloître de l'église principale (primatiale); le dimanche (7 septembre), veille de la Nativité, en présence de Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, il prêcha pareillement avec un très grand concours de peuple ». Mais l'église et le cloître de Saint-Jean ne pouvaient suffire; à la vérité, le P. Fages affirme bien que ce dernier pouvait contenir vingt mille personnes, mais il confond certainement le cloître avec l'enceinte de la ville qui partant de Bourgneuf, longeait les rues (actuelles) du Bœuf, Tramassac et St-Georges. Aussi « le jour de la Nativité, Vincent prêcha-t-il de l'autre côté du pont du Rhône, dans un grand pré de l'église de la Madeleine », aux Brotteaux actuels, entre le pont Morand et le pont de la Guillotière.

Le lendemain, mardi, « après avoir fait élever dans le pré une chapelle de bois tapissée en bleu et rouge, il célébra la messe avec solennité devant le peuple et l'archevêque; après la messe, il prêcha magnifiquement et continua ses prédications pendant les douze jours qui suivirent. Il prêchait aussi aux religieux dans les églises de leurs couvents; un vendredi (12 ou 19 septembre), il prêcha dans le chœur de l'église cathédrale aux ecclésiastiques seuls, aucun laïque ne fut admis au sermon. » Après son départ (21 septembre 1404), le consulat donna à Frère Goutel 46 sous tournois pour son voyage, au couvent des Frères Prêcheurs, 16 livres (15 fr. 60), pour la dépense du séjour de saint Vincent, à Jean Maignin (et non Maignet, comme écrit le P. Fages, p. 171), recteur de la chapelle de

Sainte-Madeleine, 10 livres pour les dégâts faits à son pré par la foule.

En 1417, saint Vincent vint de nouveau dans notre ville : le consulat envoya au-devant de lui, à Courzieu, Aynard de Chaponay, puis à l'Arbresle, Jean Leviste. L'apôtre arriva dans le milieu d'avril et se rendit au pré d'Ainay ; là, on avait abattu le mur de clôture, élevé un *chaffal* (échafaud) et une chapelle. Le saint y prêcha seize jours avec grand fruit.

Le P. Fages, on l'a vu, a eu à sa disposition de nombreux documents, et il a su en tirer un excellent parti pour l'itinéraire et l'histoire du saint ; il a voulu également essayer de la bibliographie et condenser en un chapitre intitulé : *Vincent Ferrier devant l'histoire*, l'analyse des ouvrages qui traitent de cet apôtre. Mais là, disons-le il a été quelque peu inférieur à la tâche : la bibliographie est une science positive qui a des règles parfaitement fixes dont on ne saurait s'écarter. Or, le défaut qu'on remarquera tout d'abord, c'est le manque de précision dans le signalement des volumes : parfois l'auteur cite en français des titres d'ouvrages écrits en langue étrangère, alors qu'il lui eût été aussi facile de les citer dans leur propre idiome, puisqu'il dit les avoir consultés, par exemple (p. CXXVII) Escolano, *Histoire générale de Valence;* (p. CXXV) Ciaconus, *Histoire des Papes ;* (p. CXXXI) Trithème, *Traité des écrivains ecclésiastiques*, etc. D'autres fois il omet le lieu ou la date d'impression des volumes; ailleurs il indique le tome ou la page d'un ouvrage sans marquer de quelle édition il s'agit; par exemple : Raynaudus, *Annal. eccles.*, tom. XVII, Trithème, *Traité des écrivains ecclés.*, p. 349, citations peu exactes puisqu'il existe à notre connaissance, cinq éditions des *Annales* et quatre de Trithème.

D'autres fois le P. Fages met l'indication du format au milieu du titre, avant le lieu et la date de l'impression. Enfin, parfois les noms des auteurs sont écorchés ou à moité traduits : *du Saussay* pour Saussaye, *Labbé* pour Labbe, *Achery* pour d'Achery, Pierre *de Natalibus* pour Natali ou Noël, Odor. *Raynaudus vulgo Raynald* au lieu de Rinaldi. Les citations sont plus qu'inexactes : p. CXXIII,

l'éloge de saint Vincent dans le martyrologe d'Usuard (mort en 876!!) annoté par Molanus, au lieu de : addition de Molanus au Martyrologium Usuardi, Lovanii, 1568. Dire que le *De vitis pontificum romanorum* de Platina est un ouvrage bien fait, très précis, c'est être bien en retard avec la critique historique. On avouera enfin que traiter le *Formicarius* de Jean de Nyder, imprimé à Paris en 1519, de « vénérable bouquin indéchiffrable » (p. CXVII) est aussi peu bibliographique que possible.

Si on passe à l'iconographie, on trouve que l'auteur n'a été guère plus heureux; puisque, de parti pris, il n'a pas voulu être complet, on ne lui reprochera pas — tout en le regrettant — de n'avoir décrit que cinq gravures représentant l'apôtre, mais au moins aurait-il dû les décrire selon les règles et notamment en indiquant les dimensions en centimètres; on sera difficilement satisfait, par exemple, de la description du n° 4 : « même sujet (que le précédent) en petit, retourné. »

Quelques observations, pour terminer, sur une prose de l'ancienne liturgie en l'honneur de saint Vincent (t. II, p. LXXVIII). Il est impossible que le P. Fages ne se soit pas aperçu qu'il avait affaire à des couplets rythmés :

Gaude mater Ecclesia
Læta ducens solemnia.
Hujus almi confessoris,
Qui in cœlis consummatus,
Et patronus nobis datus
Jesu dono Salvatoris.

Pourquoi, dès lors, avoir mis ces vers sur une seule ligne comme s'il s'agissait d'alexandrins?

De plus, un certain nombre ont perdu leur cadence, soit par excès, comme dans

Laurea digne insignitus,
Plane eruditus et inventus
Supra multos magistrorum,

où le mot *plane* doit être enlevé; soit par déficit, comme dans

Quam illustrat et adornat,
Dilatat et fæcondat (!)
Gentium multitudine,

où le deuxième vers est faux ; ce dernier cas se représente souvent. Il y aurait lieu de collationner ce texte sur les manuscrits et les éditions, et le P. Fages pourra utilement consulter le *Repertorium hymnologicum* du chanoine Chevalier, n° 6850.

L'ouvrage du P. Fages est, on le voit, en progrès notable sur les vies antérieures, mais la partie bibliographique a été moins bien traitée ; il reste à souhaiter que, dans une seconde édition, l'auteur corrige et augmente cette dernière; on souhaitera également qu'il donne bientôt au public l'édition authentique des sermons de S. Vincent, dont il a rencontré deux recueils autographes à Pérouse et à Valence.

IV. Le dernier volume paru des Bollandistes contient une édition du martyrologe hiéronymien, due aux soins de J.-B. de Rossi et de Louis Duchesne. Ce travail considérable, émané de deux maîtres de l'archéologie chrétienne, est une source où puiseront désormais tous ceux qui s'occuperont d'hagiographie : il importe donc de savoir et quelles recherches cette édition a coûtées et quels progrès elle fait faire à l'histoire religieuse. Trois parties divisent l'ouvrage : une description minutieuse des manuscrits employés pour l'édition, une dissertation critique sur l'époque de la composition du martyrologe et les matériaux employés pour sa confection, et enfin le texte même du martyrologe. La première et la troisième partie sont de de Rossi, la deuxième que nous allons examiner est due à M. l'abbé Duchesne.

Personne aujourd'hui n'oserait affirmer que l'auteur du martyrologe est saint Jérôme ; il ressort des preuves énumérées par M. Duchesne qu'il a été composé à la fin du ve siècle, dans l'Italie du Nord. Il était inconnu, en 598, au pape Grégoire le Grand, et, avant lui, à Cassiodore.

Pour le confectionner, l'auteur s'est servi de trois documents principaux : d'abord d'un calendrier romain qui contenait et les anniversaires des martyrs et les ordinations ainsi que les dépositions des papes ; composé sous Miltiade (311-314), ce calendrier fut augmenté plusieurs fois jusqu'au pape Boniface (m. 422); il est différent du célèbre calendrier philocalien, mais tous deux procèdent probablement d'une source unique. L'auteur a employé aussi un martyrologe oriental composé en grec à Nicomédie, à la fin du IVe siècle, à l'aide surtout de l'ouvrage d'Eusèbe aujourd'hui perdu, mais dont on connaît le titre et vaguement le contenu, Συναγωγὴ τῶν ἀρχαίων μαρτυρίων; de ce martyrologe grec on possède encore aujourd'hui une traduction syriaque, abrégée, il est vrai, mais bien reconnaissable. Enfin, l'auteur du martyrologe hiéronymien a eu en main des listes de saints africains. Il a eu également connaissance de calendriers propres à des églises particulières. Et muni de ces documents qu'il a amalgamés, il a composé le martyrologe hiéronymien.

Celui-ci n'eut pas grand succès en Italie, mais il n'en fut pas de même en Gaule ; un exemplaire, étant venu à Auxerre à la fin du VIe siècle, y fut, de la part d'un clerc instruit, l'objet d'une complète revision. Cette affirmation est basée, entre autres preuves, sur ce fait que le martyrologe hiéronymien contient la mention de quatorze ou quinze évêques de Lyon, de quinze d'Autun et de dix-sept d'Auxerre ; c'est donc plutôt dans cette dernière ville que paraît s'être accomplie la revision gallicane. En tout cas, le martyrologe fut notablement augmenté par l'adjonction des saints de la Gaule ; toutefois le reviseur fit subir au texte primitif quelques amputations en supprimant l'analyse, très abrégée d'ailleurs, qui relatait parfois, après le nom du martyr, le genre de mort qu'il avait subi. Plus tard même, quelques copistes supprimèrent encore les noms de villes pour ne laisser subsister que la simple liste des noms, et c'est ce dernier texte qu'on appelle le martyrologe hiéronymien *abrégé*.

Du martyrologe primitif (recension italique) il ne reste

aucun manuscrit connu ; aussi tant qu'on n'en aura pas rencontré un, on ne peut essayer la restitution du texte. De la revision gallicane ou d'Auxerre, de Rossi édite trois manuscrits, plus un fragment auquel il joint un manuscrit du martyrologe abrégé; ce sont : ms. de Berne 289 de la fin du VIII[e] siècle, ms. d'Epternac du commencement du VIII[e] siècle, ms. Wissemburgensis de l'an 772, le fragment Laureshamensis des VIII-IX[e] siècles, et le martyrologe abrégé ms. Richenoviensis du IX[e] siècle. Outre ces manuscrits, dont le texte est édité complètement, de Rossi en a collationné un grand nombre d'autres dont il a noté les variantes, en sorte qu'on peut être presque assuré de posséder la revision faite à Auxerre.

Amateur passionné de l'hagiographie lyonnaise, nous avons extrait de cette belle édition du martyrologe hiéronymien toutes les mentions qui y sont faites de nos saints locaux : ce n'est pas ici le lieu de les reproduire, mais ces mentions viendront opportunément dans un travail sur les anciennes listes épiscopales du siège de Lyon, travail prêt à être publié ; on verra qu'il reste encore bien à faire pour établir la série et la chronologie de nos premiers évêques, mais qu'on peut espérer combler des lacunes et établir bien des certitudes.

J.-B. MARTIN.



MÉLANGES

I. L'ÉGLISE ET LES SCIENCES (1)

L'ouverture d'une université catholique (2) en Amérique eut plus d'une signification. Outre que cet acte était en parfait accord avec les traditions de l'Eglise — laquelle, par l'établissement de centres intellectuels, dota l'Europe barbare de son christianisme et de sa civilisation, — c'était le plus beau monument que pût élever l'épiscopat du Nouveau-Monde, pour sceller, en quelque sorte, le premier siècle de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis, pour couronner l'œuvre de ces admirables pionniers qui avaient planté la foi en Amérique, et dont le zèle et les labeurs avaient établi chez elle l'organisation ecclésiastique. A l'exemple de leurs ancêtres — les apôtres missionnaires de la Germanie, de la France et de l'Angleterre —, ils avaient prié et ils avaient agi pour amener le temps où l'Eglise serait libre de faire pour la science, dans le Nouveau-Monde, ce qui

(1) Nos lecteurs qui savent que l'*Université catholique* se fait une règle de ne publier que des travaux inédits seront surpris, peut-être, de trouver ici la traduction d'un article paru dans une revue d'Amérique. Ils nous excuseront et, sans doute, nous sauront gré d'avoir fait une exception à cette règle pour un article où est traitée, avec une si particulière autorité, l'une des questions les plus importantes de l'Apologétique contemporaine et qui est, au fond, conformément aux enseignements réitérés de notre grand pape Léon XIII, la première raison d'être des universités catholiques. N. D. L. R.

(2) L'Université de Washington, aux Etats-Unis, fondée en 1889.

s'était fait à Oxford et à Paris. Leurs espérances ont été réalisées par l'ouverture de l'Université de Washington, où les catholiques américains, clercs et laïques, pourront désormais acquérir, répandre et enfin faire goûter les fruits d'une haute éducation. Or il me semble à propos que notre nation, dans l'intérêt de laquelle a été fondée cette Université, ait une connaissance plus complète de ses aspirations, de sa méthode et de son travail.

Son principal but est d'encourager les recherches, de communiquer le savoir, de préparer ainsi notre jeunesse catholique aux devoirs courants de la vie, à l'accomplissement de leurs obligations de chrétiens et de citoyens. Il faut cela, dans un pays où le mérite intellectuel, déjà en si haute estime, promet de l'emporter, même dans l'appréciation populaire, sur la valeur des intérêts purement matériels. Mais, en poursuivant ce dessein, l'Université donne un autre enseignement très important au grand nombre de gens qui ne peuvent habiter dans son enceinte et même à ceux qui n'ont pas le bonheur de professer la foi catholique. Non seulement elle veut être une source de savoir pour ses élèves et par eux ; mais encore elle entend se présenter à tous comme l'expression la plus vraie, le type le plus net des rapports de l'Eglise et de la science.

Il ne peut pas être ici question de prouver l'existence de ces rapports : la nature des choses les proclame. Ils résultent de l'indissoluble lien qui unit dans la vérité, toujours une, les données de la Révélation divine et celles des connaissances naturelles. La foi présuppose l'exercice de la raison, et, loin de mettre obstacle à la puissance de l'esprit humain, elle lui dévoile et lui fait admettre les vérités que, seul et sans secours, il n'eût jamais pu découvrir. Du moins, et s'il fût parvenu à les atteindre par de pénibles efforts, il ne fût pas entré si fermement en leur possession. Et de ce que la foi présuppose la raison, il résulte que la théologie, science de la foi, suppose la philosophie, science de la raison, grâce à laquelle l'esprit humain pousse vraiment très loin ses découvertes. Aussi les études théologiques sont-elles plus fructueuses, lorsque, selon la méthode

scolastique, on les fait précéder et suivre, ou plutôt on les entremêle de travaux philosophiques. Et c'est ainsi, par cette fusion de la divine vérité et des meilleures données de l'humaine raison, que se trouvent réalisées les paroles de saint Augustin : *Fides saluberrima gignitur, nutritur, defenditur, roboratur.* En fait et dans une large mesure, la spéculation et la pratique, l'action de la raison et celle de la foi doivent être parallèles.

La vertu surnaturelle implique la moralité naturelle ; et le sauvage, par exemple, doit être humanisé pour devenir chrétien. L'Eglise même, quoique abondamment pourvue des moyens d'accomplir sa mission divine, requiert la coopération du pouvoir civil, *ut tranquillam vitam agamus.* En travaillant pour le salut de l'homme, elle s'applique de toutes manières à tirer le meilleur parti possible des divers éléments de sa nature ; et, cela étant, elle doit estimer les connaissances rationnelles, si utiles et même si nécessaires pour atteindre le but qu'elle poursuit.

Mais, outre cette considération de son intérêt, l'Eglise apprécie la science pour elle-même. Sa mission sur la terre est de glorifier Dieu, non seulement dans ses églises et par ses solennités liturgiques, mais aussi en montrant à l'humanité que « ce qu'il y a d'invisible en Dieu est devenu très visible depuis la création du monde par la connaissance que ses créatures nous en donnent. Sa puissance même éternelle et sa divinité éclatent dans ses ouvrages » (*Rom.*, I, 20).

Si donc tous les êtres créés publient — selon la mesure de perfection que chacun d'eux possède — la gloire de leur Auteur, l'homme, le chef-d'œuvre de Dieu (*God's master piece*), ne doit-il pas proclamer plus hautement encore la sagesse et la puissance divines ? Comme il porte dans son intelligence l'image de son Créateur, c'est par l'usage de cette intelligence qu'il glorifie Dieu. Plus la culture de l'esprit humain est étendue, plus s'accroît en elle la connaissance de l'Intelligence suprême, source de toute science, plus nous pénétrons les secrets de la nature, plus nous maîtrisons la nature elle-même, plus profond

aussi doit être notre respect pour Celui dont les infaillibles desseins dirigent tout dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, les lois, les éléments, et conduit toutes choses vers une fin supérieure et divine. Donc, chaque progrès réel de la science qui fait briller l'intelligence humaine et augmente l'impression causée par les prodiges de la création est une cause de joie pour l'Eglise. Je ne pense pas, en effet, qu'on puisse étudier les cieux, la terre, l'univers en un mot, et démêler les mystères de la vie qui nous entoure, sans être de plus en plus ému à chacune des étapes de ces recherches qui nous démontrent si bien la sagesse et la bonté de Dieu.

Cette question des vrais rapports du catholicisme et de la seience a été éloquemment élucidée dans une lettre pastorale du cardinal Pecci, maintenant Léon XIII, heureusement régnant, sur *l'Eglise et la civilisation*. Voici ce qu'écrivait aux fidèles de son diocèse l'archevêque de Pérouse : « Objectera-t-on que l'Eglise est systématiquement opposée ou froidement indifférente aux études et aux recherches qui produisent de si précieux résultats, ou qu'elle entend opiniâtrément fermer le livre de la nature pour empêcher les savants de pousser plus loin leurs travaux ?... Quiconque donne crédit à des idées si absurdes montre jusqu'à quel point il ignore ou méconnaît la flamme de zèle qui brûle au cœur de l'Epouse du Christ. »

Mais ce que disait en 1877 à ses diocésains le cardinal Pecci, Léon XIII l'a répété depuis à l'Eglise entière avec l'ampleur de son autorité pontificale. Ce qu'il a fait pour restaurer la philosophie thomiste et promouvoir les recherches scientifiques n'est pas le fait d'un enthousiasme irréfléchi, c'est l'œuvre d'une sagesse prudente et avisée qui voit haut et loin et qui se rend pleinement compte des besoins actuels du catholicisme.

Au point où en sont aujourd'hui les choses, nous ne pouvons même nous contenter d'une simple connaissance des conquêtes opérées dans les différents domaines des sciences ; il nous faut prendre à l'œuvre une part plus active. Mgr de Harlez l'a déclaré au Congrès de Malines de 1891, en

son clair et énergique langage; il ne suffit pas que nous soyons *au courant* des matières scientifiques, nous devons être des *maîtres* de la science. Sans cela, notre jeunesse catholique, obligée de chercher ailleurs sa formation scientifique, en viendrait peu à peu à regarder ses maîtres non catholiques comme les seuls représentants du progrès dans le savoir humain. Et nous ne saurions assez déplorer qu'un défaut de travail de notre part conférât ainsi à d'autres un honneur qui appartient à l'Eglise et qui lui manquerait. Le monde s'incline encore, quoi qu'on dise, devant l'autorité, et l'autorité dans le domaine de la science appartient à ceux qui la conquièrent par des recherches personnelles. De tout cela il résulte, selon la conclusion du même prélat distingué et savant, que le devoir des catholiques en cette matière est de prendre la tête du mouvement scientifique et de contribuer, par des investigations personnelles, à promouvoir la science. Ils sont tenus de porter un regard vigilant sur les systèmes ou théories qui se produisent journellement, d'employer une critique prudente au discernement des hypothèses, de les distinguer des certitudes acquises par des observations et des faits établis, et enfin de se défendre des déductions erronées.

C'est là le meilleur et, de nos jours, le plus efficace moyen que puissent employer les apologistes. Comme catholiques, nous avons la certitude que nul conflit réel ne peut surgir entre les vérités de la religion et celles que la science a démontrées. Mais cette certitude, nous devons la faire pénétrer dans l'âme de ceux qui, vivant hors de l'Eglise, la jugent trop souvent d'après l'étroitesse, l'ignorance ou l'inertie de quelques-uns de ses membres. Montrons-leur que nous aussi nous savons écrire et parler en faveur de la science. Et s'ils sont des critiques vraiment dignes de ce nom, c'est-à-dire obligés de reconnaître la vérité partout où ils la rencontrent, ils respecteront alors le catholicisme, bien qu'ils puissent ne pas admettre ses titres surnaturels. Une fois que le respect aura été ainsi imposé par le travail des savants catholiques, l'apologétique, telle du moins qu'on l'entend communément, ne sera en quelque

sorte plus nécessaire. Mais avant tout et pour l'honneur de l'Eglise, mettons à néant cette idée fausse que les catholiques ne sont pas libres de s'adonner à des recherches scientifiques.

Pour cela, ce que nous venons de dire sur les rapports entre l'Eglise et la science pourrait peut-être suffire et démontrer la liberté laissée à cet égard aux catholiques. Toutefois, bon nombre d'esprits se figurent *a priori* que les enfants de l'Eglise sont constamment en proie à la crainte de franchir quelque barrière interdite et d'encourir quelques prohibitions théologiques, ce qui créerait pour eux une infériorité et une réelle impuissance. Avouons cependant que, si l'on entend dire par là que l'Eglise veille sans cesse à préserver la pureté de la foi, on ne se trompe pas, et même ici nous insistons pour faire observer qu'une telle organisation de contrôle était indispensable à la durée d'une institution fondée par Jésus-Christ pour répandre sa doctrine. Et cependant nous nions que, dans sa sollicitude pour le maintien de la foi, l'Eglise fasse obstacle à la légitime action de la science. Toute conclusion contraire à la vérité du dogme chrétien — même appuyée sur certains faits — n'est pas une donnée scientifique proprement dite. C'est souvent une déduction hâtive et due à des savants qui s'aventurent en des régions peu explorées encore, pour traiter de matières hors de leur portée. L'Eglise d'ailleurs ne demande pas à la science de fournir tout de suite la preuve de ses découvertes; elle la laisse travailler pour son compte sans prétendre lui imposer ses procédés et ses méthodes. Mais, en retour, elle réclame le droit d'user de son autorité sur les points qui concernent proprement sa mission d'enseigner.

Quand il s'agit de matières scientifiques et non de matières de foi, il est clair que personne ne doit prendre les vues des théologiens pour des définitions formelles, et sur de tels sujets les penseurs catholiques jouissent d'une large liberté. L'Eglise ne se hâte pas de décider ce que les savants discutent, et elle observe une grande réserve à l'égard des opinions personnelles : elle est sage en cela

comme en toutes choses, l'expérience le prouve. Lorsque nous considérons les nombreuses hypothèses mises en avant durant ce siècle avec le titre de *dernières conclusions de la science*, nous nous félicitons à bon droit de ce que l'Eglise ne se prononce pas incontinent en faveur des unes ou des autres. Dans beaucoup de cas, les habiles eux-mêmes ne s'accordent pas. Pourquoi donc l'Eglise soutiendrait-elle une théorie et condamnerait-elle les autres? Les théories regardées par une génération comme incontestables sont quelquefois renversées à la période suivante par l'effet d'une simple découverte isolée. Pourquoi donc, encore une fois, l'Eglise se compromettrait-elle à chaque phase de ces fluctuations en approuvant ceci et censurant cela ?

Les maîtres de la science humaine peuvent se permettre d'accepter une opinion, ou d'une façon définitive, parce que, si loin que porte leur vue, la base de cette théorie leur paraît solide, — ou provisoirement, parce qu'elle est la meilleure dont ils aient connaissance, sauf à la rejeter dès que de nouvelles données seront fournies. Comme personnes privées, ces savants n'ont qu'une légère responsabilité, et ils se rendent parfaitement compte que leurs erreurs seront corrigées, et les lacunes de leur enseignement comblées par les recherches de l'avenir. Mais l'Eglise, destinée à durer toujours, se trouve dans une situation différente. Employer son autorité à sanctionner des hypothèses qui peuvent n'être qu'éphémères impliquerait son intervention doctrinale dans les questions scientifiques et tournerait au détriment de l'autorité qu'elle doit essentiellement exercer dans les matières de foi.

Concluons : l'Eglise, loin de négliger l'avancement des sciences, y pousse très sérieusement, et avec quelque chose de ferme et de calme que cette étude ne saurait avoir chez les hommes qui se livrent à tout courant d'opinion. Elle donne ainsi au vrai progrès une impulsion supérieure à celle qu'impriment de bruyants champions de la civilisation, prêts à passer, d'ailleurs, après quelques jours de renommée, à l'état d'épaves sur l'océan mouvant de la science

humaine. L'Eglise du reste ne méprise pas les efforts de ces chercheurs, mais elle peut les laisser s'agiter et se permettre d'attendre, et cela, bien que son plus vif désir soit de voir la vérité se faire ou se découvrir même dans l'ordre des choses contingentes. Elle a certes assez souvent déclaré, par la voix de Léon XIII, qu'elle veut que les catholiques fassent de leur liberté l'usage le plus utile aux intérêts de la science, de cette science qu'elle honore et qu'elle cultive comme l'un des moyens de glorifier le Père des lumières. A nous tous donc l'Eglise dit aujourd'hui comme autrefois : « Par tous ces moyens brillera devant les nations votre sagesse et votre intelligence. » *Deut.*, *IV*, 6.

J. Card. GIBBONS.

Extrait du *The Catholic university Bulletin* (Janvier 1895), traduit de l'anglais par J. M. G., P. S. S.

II. UNE PUBLICATION RÉCENTE SUR LE LIVRE DE JUDITH (1)

Parmi les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, que l'Eglise énumère dans les définitions des Conciles de Nicée, de Trente et du Vatican, et que tout catholique doit tenir pour écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, le livre de Judith mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention des savants. Depuis Luther, les protestants et avec eux les rationalistes de toute nuance ne veulent y voir qu'une composition allégorique du temps des Machabées, et refusent de le compter au nombre des documents qui servent de base solide à l'histoire. Aussi, M. Jules Oppert, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

(1) *Judith. — La véracité du livre de ce nom devant les documents cunéiformes et les histoires d'Hérodote*, par l'abbé RABOISSON, in-8°, 248 pages ; Paris, 1894 (Œuvre des écoles d'Orient, 20, rue du Regard).



n'émettait-il pas une idée nouvelle — comme il le faisait remarquer lui-même, — lorsqu'il écrivait en 1865 dans les *Annales de la Société d'ethnographie* : « Le livre de Judith, quelle que soit d'ailleurs la pensée qui l'a inspirée, n'a pas eu dans l'esprit de son auteur un but autre que celui d'être une allégorie..... Rien n'y est historique, ni le nom de l'héroïne, ni celui des personnages cités dans le cours du récit, ni les dates, ni les données géographiques. Jusqu'au nom de la ville défendue par le courage de la Juive (car Judith veut dire *la juive*), tout est allégorie... » Quelques catholiques d'Allemagne, Jahn, Ant. Scholz, Movers, et chez nous François Lenormant, n'ont pas craint de se ranger à cette opinion et de l'accepter comme le verdict de la science. Se croyant sans doute complètement éclairés « de la lumière que les monuments assyriens jettent sur les annales de l'Asie », ils découvrent dans le livre de Judith une telle « accumulation d'impossibilités, de noms pris au hasard et qui jurent de se trouver ensemble », qu'ils négligent de considérer l'étrangeté des conclusions auxquelles leurs affirmations vont aboutir. « On sent tout de suite — écrit Fr. Lenormant (*La Divination chez les Chaldéens*) — que l'on est dans le domaine de la fiction, et que l'auteur a inventé de toutes pièces un cadre aux admirables leçons morales qui donnent tant de valeur au livre de Judith, pour l'âme et la conscience, s'il n'en a pas pour l'histoire. » — Voulue ou non, la conséquence de ce jugement très catégorique s'impose. Cela revient à dire : le Dieu de vérité que la foi catholique reconnaît pour l'auteur des livres inspirés a ordonné celui-ci comme une histoire vraie, y accumulant à plaisir une extrême abondance de faits, de noms d'hommes, de villes et de pays, un luxe éblouissant de détails descriptifs et narratifs, les éléments les plus nombreux et les plus précis qui puissent faire la trame d'un récit d'événements concrets ; tout cela néanmoins n'est qu'un procédé de romancier vulgaire, un faux semblant, un tissu d'impossibilités, qui sert de cadre à d'admirables leçons morales, au risque de nous induire en erreur, et l'Eglise, gardienne et interprète de la parole

divine, n'a pas su discerner la nature d'une parabole, ni prémunir les fidèles contre les illusions de la fantaisie. — Parler ainsi, n'est-ce pas porter atteinte à l'honneur de Dieu et à l'autorité du magistère de l'Eglise ! Voilà ce qu'un exégète doit se demander avant de donner son adhésion à des propositions qui conduisent à un pareil résultat. La solution de cette question préjudicielle l'avertit qu'il ferait fausse route, s'il s'engageait de confiance et à l'aveugle dans les sentiers qu'on prétend lui ouvrir au nom de la science. Dès lors, sa ligne de conduite est tracée ; il faut qu'il se défie de la solidité du terrain sur lequel on veut l'entraîner, qu'il examine de près les points qui offrent les apparences les plus spécieuses, et qu'il assure sa marche contre les embûches des renseignements inexacts ou incomplets.

Profondément pénétré des principes théologiques et rationnels qui règlent les études scripturaires, et dont le souverain Pontife Léon XIII a proclamé une fois de plus la nécessité dans sa magistrale Encyclique *Providentissimus Deus*, l'auteur du volume très intéressant que nous présentons aux lecteurs de l'*Université catholique*, M. l'abbé Raboisson, a consacré une bonne part de sa vie sacerdotale aux labeurs ardus qui procurent une possession peu commune de la science sacrée. Entre autres œuvres d'apologétique chrétienne, il s'est particulièrement attaché à combattre les adversaires de la foi sur le champ de bataille des découvertes modernes, et à continuer la victorieuse démonstration de ce fait que les monuments les plus certains de l'histoire, loin d'infirmer les récits et l'autorité de la Bible, sont autant de témoins qui proclament à leur manière la véracité de la parole divine. Relativement au livre de Judith, on vient de le voir, la tâche pouvait sembler irréalisable, puisque plusieurs de nos savants contemporains, dont on connaît la compétence dans les matières concernant l'assyriologie et l'histoire des peuples de l'Orient, déclaraient sans ambages l'impossibilité de faire concorder les noms, les lieux et les choses avec les données de la science nouvelle. Aujourd'hui, grâce à un travail

opiniâtre et à des recherches poursuivies pendant douze années sans se laisser décourager par les difficultés fort complexes du sujet, M. l'abbé Raboisson éprouve la douce satisfaction de l'avoir réalisée. Nous sommes heureux d'applaudir à son zèle et au succès qui a couronné ses efforts. Le grand public, qui lira son livre, fera comme nous : il se passionnera devant ces énigmes historiques et géographiques; il suivra avec une vive curiosité les phases par lesquelles l'âme de l'exégète a passé (car ces observations psychologiques ne manquent pas et elles sont racontées avec autant d'humour que de sincérité) ; il s'attachera à l'étude, attrayante malgré son aridité native, des procédés de la critique dans la discussion des textes, dans la transformation phonétique des mots, et jusque dans l'interprétation des documents cunéiformes; faute de connaissances spéciales, il n'en saisira peut-être pas toute la portée, mais il sera si clairement renseigné sur la valeur d'un bon nombre de détails qu'il ne doutera pas de l'ensemble, et les conclusions lui apparaîtront, sinon toujours marquées du sceau de la certitude, du moins empreintes d'une si incontestable vraisemblance que la raison leur accorde volontiers son assentiment.

Nous ne voulons pas déflorer ce beau travail par une analyse sommaire qui lui enlèverait une partie de son charme et ne donnerait pas assez de relief à une discussion basée sur l'examen des faits et de textes nombreux, qu'il fallait passer au crible de la critique, interpréter suivant une méthode rationnelle, et rapprocher les uns des autres pour en faire jaillir la lumière. Il nous suffit d'indiquer les questions principales que l'auteur a résolues dans son étude : nous aurons par là même appelé sur son livre l'attention qu'il mérite.

M. l'abbé Raboisson reproduit d'abord un mémoire qu'il eut l'honneur de présenter en 1888 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La géographie du siège de Béthulie et de la campagne que ce siège termina y est établie de telle sorte que les objections opposées à l'historicité du livre de Judith du fait de prétendues *impossibilités géogra-*

phiques sont désormais réduites à néant. Après avoir obtenu ce premier résultat, il restait encore une tâche considérable et d'une extrême difficulté : la solution des arguments tirés de ce qu'on avait appelé les *impossibilités historiques*. C'est surtout dans les prismes, dits « cylindres de Koyunjik », qu'on trouve le récit de la guerre arabique d'Assurbanipal ; c'est là qu'il faut chercher la clef des énigmes proposées par les assyriologues à l'encontre des données du livre de Judith. L'examen de ces documents et des procédés employés par les épigraphistes de cour pour la rédaction des inscriptions cunéiformes est du plus haut intérêt ; il aboutit à la démonstration d'une entière concordance avec le texte sacré : l'histoire, la topographie, la chronologie elle-même se donnent la main pour attester la vérité d'une campagne qui s'est terminée par un immense désastre de l'armée assyrienne devant la forteresse juive de Béthulie. Il n'est pas jusqu'au témoignage d'Hérodote, trop souvent discrédité par les savants modernes, qui ne vienne apporter un concours inattendu à l'exposition véridique des faits. — A son tour, l'onomastique humaine du livre de Judith fait l'objet d'un chapitre spécial et à coup sûr des plus piquants, où l'hypercriticisme des adversaires est mis en pleine déroute par les réponses triomphantes que les connaissances de l'érudition ancienne et moderne fournissent à l'appui des observations judicieuses déjà proposées par l'exégèse traditionnelle.

Somme toute, et alors même que, sur certains points d'assyriologie et de grammaire comparée qui — nous l'avouons — dépassent notre compétence, des maîtres autorisés viendraient à relever l'imperfection de quelques détails moins importants, nous avons dans le travail si consciencieux de M. l'abbé Raboisson un exemple de patientes recherches auxquelles un savant chrétien se livre avec fruit pour venger l'honneur de la Bible et le magistère de l'Eglise contre des attaques redoutables, parce qu'elles se couvrent du nom usurpé de la science. Voilà pourquoi nous souhaitons à ce vaillant champion de la véracité du livre de Judith beaucoup de lecteurs et, disons-

le aussi conformément aux désirs de Léon XIII, des imitateurs animés comme lui de l'esprit et du zèle de cette « vraie et antique science que l'Eglise a reçue du Christ par les Apôtres. »

Fr. M.-J. Belon, O. P.

III. — UN NOUVEAU TRAITÉ DE PHYSIQUE [1]

Quand on examine attentivement les nombreux traités élémentaires de physique paraissant chaque année, on constate entre eux une telle ressemblance, qu'un professeur impartial et réellement soucieux de l'intérêt de ses élèves, hésite pour fixer son choix. Certaines personnes, il est vrai, ne se gênent pas pour décrier l'ouvrage dont une démonstration seulement leur a déplu, ou qui présente sous un jour nouveau, mais ne leur convenant pas, une de leurs théories de prédilection. D'autres, au contraire, admirent le traité qui parle de choses qu'elles croient nouvelles, mais qui n'est au fond qu'une vaste compilation de faits présentés sans enchaînement scientifique et d'une façon incompréhensible pour le jeune physicien.

Il faut un réel courage au savant digne de ce nom, pour se décider à publier un traité de physique. Les appréciateurs compétents et non superficiels sont rares; l'inertie du public, dont la préférence plus ou moins judicieuse s'est déjà portée sur un ouvrage auquel il s'est habitué, est difficile à vaincre : on se sépare peu, en effet, d'une veille connaissance.

Cependant les examinateurs étant plus exigeants, les programmes devenant plus chargés, un ouvrage condensant

(1) *Traité élémentaire de physique*, rédigé conformément aux plus récents programmes universitaires, par M. Branly, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, professeur à l'Institut catholique de Paris ; in-8 cavalier; Paris, Poussielgue, 1894. (Alliance des maisons d'éducation chrétienne.)

aussi simplement que possible les notions nouvelles demandées à l'élève était absolument nécessaire. Ces notions, empruntées, en général, au domaine de l'électricité ne pouvaient être résumées avec autorité et d'une façon entièrement conforme aux exigences des programmes, que par un savant tel que M. Branly, dont les travaux sont bien connus dans le monde scientifique.

Les parties essentielles qui caractérisent et distinguent cet ouvrage sont relatives aux unités, à la thermodynamique, à l'électricité et au magnétisme. Pour initier de jeunes élèves à ces questions délicates, l'auteur ne se borne pas à traduire mathématiquement les lois, mais cherche surtout à expliquer d'une façon claire les phénomènes, afin de donner une idée nette de leur nature intime. Il ne suffit pas, en effet, de savoir poser des opérations, il faut encore comprendre leur signification physique et déduire une conclusion pratique du résultat. L'auteur réussit parfaitement à donner cet esprit physique aussi utile et nécessaire que l'esprit mathématique.

L'ouvrage commence par l'exposition des notions essentielles de mécanique parmi lesquelles on remarque le système des unités C. G. S. qui a tant contribué au développement des sciences électriques. On y trouve aussi l'explication des différentes formes et manifestations de l'énergie : énergie potentielle ou cinétique, ainsi que l'énoncé du principe de la conservation de l'énergie. Ce principe si général est le fondement de la physique moderne, au même titre que le principe de la conservation de la matière est la base de la chimie. La théorie mécanique de la chaleur est une application particulièrement importante de ce principe; en y joignant l'exposé du théorème de Carnot, l'auteur parvient à donner les notions suffisantes pour calculer le rendement maximum d'une machine thermique ainsi que les différents effets de la chaleur sur les corps.

Depuis longtemps, l'enseignement secondaire de l'électricité est assez mal représenté dans les traités de physique élémentaires ; il n'est pas au courant des découvertes et des idées de la science contemporaine, ou bien si ce

défaut est évité, il ne sait pas se mettre à la portée de jeunes intelligences. M. Branly rompt franchement avec la routine par sa méthode d'exposition simple, claire et cependant rigoureuse.

Une quantité d'électricité, par exemple, est définie par son action mécanique et non pas comme une masse matérielle; on peut simplement dire qu'elle se répartit comme un fluide. L'électroscope est représenté sous une forme nouvelle et rationnelle; ses différents usages sont expliqués par des figures originales; sa graduation se fait par un procédé très simple.

Le potentiel dont la notion est indispensable dans l'étude de l'électricité est défini expérimentalement. Des analogies thermiques et hydrauliques matérialisent autant que possible cette notion, en assimilant le potentiel soit à une température soit à une pression. La capacité électrique est également comparée à la capacité calorifique, ce qui permet de traiter plus facilement les problèmes correspondants.

La connaissance du potentiel suffit pour donner une idée de l'énergie d'un conducteur chargé et du travail dépensé dans un déplacement, ce qui conduit en outre à une nouvelle signification du potentiel. C'est par suite du travail nécessaire pour vaincre l'attraction des plateaux de l'électroscope que s'explique la formation pour ainsi dire indéfinie de l'énergie électrique à l'aide de cet appareil. La théorie des condensateurs est déduite de celle du potentiel; on peut ainsi calculer la capacité d'un ensemble de bouteilles de Leyde disposées en batterie ou en cascade et établir d'une façon nette le fonctionnement de l'électroscope condensateur.

Le chapitre des unités électriques, qui complète celui des unités mécaniques, comble une lacune que l'on constate trop souvent. Les applications industrielles de l'électricité se développant de plus en plus, chacun parle et discute sur les ampères, les volts, etc., sans bien en comprendre la signification. Ces différents termes de mesure sont heureusement expliqués avec une grande simplicité.

Le chapitre du magnétisme se distingue par des notions

tout à fait modernes relatives à l'intensité du champ, à la perméabilité et au flux de force dont la considération est utilisée pour expliquer les phénomènes d'induction. Les lignes de force sont mises en évidence à l'aide de spectres magnétiques faciles à produire et à conserver.

La production du courant électrique est basée sur l'emploi de la pile dont la théorie est faite à l'aide de l'électroscope condensateur d'une façon beaucoup plus compréhensible que d'ordinaire et qui montre bien la liaison existant entre l'électricité statique et l'électricité dynamique. Cette relation est très importante, car souvent on ne saisit pas l'utilité de l'emploi des électromètres dans le cas d'un courant.

Les autres parties de l'ouvrage de M. Branly s'occupent de questions déjà anciennes et par conséquent peu susceptibles de se prêter à un nouveau mode d'enseignement. Cependant on y retrouve encore l'originalité de l'auteur à propos de questions nouvelles ou dont on ne parle pas en général dans les traités élémentaires, telles que la détermination du coefficient de conductibilité calorifique du mercure, la description du calorimètre à glace ainsi que celle du thermomètre normal, la mesure de la vitesse du son par Regnault, la photographie au gélatino-bromure d'argent, le système des ondulations lumineuses, etc.

On tend actuellement de plus en plus, dans les examens, à poser des problèmes. C'est en effet le meilleur moyen pour se rendre compte avec sûreté si l'élève comprend le cours. De nombreux exemples, judicieusement choisis, sont répartis dans l'ouvrage pour habituer au maniement des formules et pour préciser l'explication des diverses théories. Ces applications sont surtout indispensables pour bien saisir la portée des questions relatives à l'électricité.

On remarque encore beaucoup d'autres qualités dans cet ouvrage : les explications sont nombreuses et détaillées, les figures sont grandes et claires et matérialisent très souvent la pensée de l'auteur d'une façon tout à fait originale. Un certain nombre de questions anciennes et de théories surannées ont été heureusement supprimées, entre autres la description de l'aréomètre Cartier, celle de la dynamo type

d'atelier, la théorie du magnétisme de Coulomb, etc. N'étant pas demandées naturellement dans les examens, elles causaient une peine inutile à l'élève.

En résumé, ce traité de physique est toujours à la portée du lecteur malgré la difficulté des questions, il présente un enchaînement scientifique rigoureux et répond complètement aux exigences des plus récents programmes des baccalauréats ès sciences, classique et moderne.

A. CHASSY.

BIBLIOGRAPHIE

Lettres de Marie-Antoinette. — Recueil des lettres authentiques de la reine, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime DE LA ROCHETERIE et le marquis DE BEAUCOURT. — T. Ier. Paris, Alph. Picard, 1895, 1 vol. in-8.

La vie du collectionneur a de doux moments, mais elle a aussi ses cruels déboires. C'est quand une pièce rare, longtemps poursuivie et convoitée, acquise à grands frais ou au prix des plus ingénieux efforts, vient à être suspectée, bien plus, quand son authenticité s'écroule, quand sa fausseté apparaît au grand jour et ne laisse plus de doute à personne, si ce n'est peut-être à son infortuné propriétaire. Les amateurs d'autographes en savent quelque chose : sans parler du géomètre candide qui montrait avec orgueil une épître de Ponce Pilate côte à côte avec un billet de Jules César, combien de nos contemporains, même parmi les plus érudits, ont été les innocentes victimes de coupables supercheries !

Si une main féminine devait échapper à l'odieuse contrefaçon d'audacieux spéculateurs, c'est celle que semblait protéger la double royauté de la naissance et du malheur, c'est celle de Marie-Antoinette. Que la haine, de son vivant, qu'une pitié maladroite, dans les premières années qui suivirent sa mort, aient répandu sous son nom le texte de prétendues lettres dont l'écriture et le style étaient grossièrement imités, ceci n'étonnera qu'à demi ; les passions révolutionnaires d'un côté, le roman de l'autre ne se sont jamais privés de ce genre de fraude que la reine prévoyait elle-même en 1791, et que l'examen le moins attentif suffit à démasquer. Nul n'a contesté le caractère apocryphe de ces impudents écrits. Mais que, il y a trente ans,

en pleine floraison de la critique moderne, à l'heure où le culte du document s'installait dans l'histoire, ou les dépôts publics étaient scrupuleusement fouillés par des mains peut-être indiscrètes, mais à coup sûr fort avisées, où les archives domestiques et les portefeuilles privés se vidaient à l'envi, où la manie de la curiosité et la mode des autographes s'emparaient des riches oisifs, où l'érudition littéraire soumettait les moindres pièces au contrôle le plus sévère, où de consciencieux biographes retraçaient en quelque sorte jour par jour l'existence de Louis XVI et de sa famille, où le chevalier d'Arneth enfin publiait, au vu des originaux mêmes, la correspondance échangée entre l'impératrice Marie-Thérèse et sa fille de 1770 à 1780 et conservée dans les archives de Vienne, comment expliquer que des hommes distingués, d'une bonne foi au-dessus de tout soupçon, que le comte d'Hunolstein et M. Feuillet de Conches aient pu offrir au public, sous le nom de Marie-Antoinette, des recueils pleins de lettres fabriquées ou falsifiées? Ni l'un ni l'autre pourtant n'ignorait ou ne devait du moins ignorer les formes consacrées par l'étiquette de la cour, les habitudes de style de la reine, les éléments de sa signature, les variations successives et ce que l'on peut appeler les progrès annuels de sa plume. La clef de ce mystère qu'on fut lent à percer, c'est précisément le goût de plus en plus vif des autographes. Pour répondre aux demandes croissantes des amateurs, l'honnête industrie des spécialistes ne se borna pas à dépouiller les dépôts officiels, à faire des razzias dans les cartons qui leur étaient imprudemment ouverts; elle apprit à composer de morceaux empruntés çà et là, mais sur des pièces authentiques, des documents auxquels elle donna une apparence originale et inédite. Grâce à l'habileté des faussaires, le commerce prospéra et les experts eux-mêmes s'y laissèrent parfois tromper. Les collectionneurs s'abreuvèrent d'autant plus largement à ces sources corrompues que l'accès en était mieux gardé et le prix d'entrée plus élevé, et dès qu'ils furent en possession du précieux chiffon, ils furent plus que jamais convaincus de son authenticité.

Ainsi se formèrent laborieusement les cabinets de MM. d'Hunolstein, Feuillet de Conches et de quelques autres. La crédulité de l'amateur se doubla de la jalouse vanité du propriétaire. Des historiens comme MM. de Sybel et Geffroy, qui avaient étudié de près la véritable correspondance de Marie-Antoinette,

des critiques comme M. Georges Gandy tentèrent en vain de dissiper leur loyale illusion ou tout au moins de leur inspirer une salutaire défiance. Ils résistèrent à toutes les objections et finirent par s'enfermer dans le silence plutôt que de s'avouer vaincus. Sainte-Beuve qui les avait soutenus dans les premières luttes fut le seul à reconnaître qu'il s'était trompé. Mais le gros du public qui ne lit pas tout, qui s'en fie aux apparences, partageait peut-être encore l'erreur commune lorsqu'un nouveau recueil est heureusement venu lui porter les derniers coups.

Publié sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine, une fille ou une sœur cadette de la Société bibliographique, dont on connaît les remarquables éditions, dû à la collaboration de deux savants historiens, MM. de la Rocheterie et de Beaucourt, ce recueil ne renferme que les lettres authentiques de la reine, c'est-à-dire celles qu'elle adressa à sa mère Marie-Thérèse, aux empereurs Joseph II et Léopold II, au comte de Mercy, aux princesses de Hesse-Darmstadt, au roi de Suède Gustave III, au comte de Fersen et à quelques autres personnes comme la comtesse de Brandis, la duchesse de la Trémouille et Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, la destinataire des admirables instructions de 1789, qu'un jour j'ai eu la bonne fortune de découvrir. Une introduction détaillée, dans laquelle l'historien de Charles VII, M. le marquis de Beaucourt a développé toutes ses qualités d'érudit, expose les raisons qui ont fait définitivement écarter la plupart des lettres publiées par les éditeurs précédents, et maintenir celles qui ont été conservées dans le nouveau recueil. Elle indique en outre les correspondances dont l'existence est connue, mais dont le texte a jusqu'ici échappé aux recherches. Elle sollicite enfin la bienveillante communication de tous les fragments qui pourraient encore se cacher dans les archives particulières, afin de leur donner une place dans un supplément, à la fin du second volume. C'est la partie technique, scientifique de la préface. La seconde est une étude historique sur Marie-Antoinette, ou plutôt sur ses lettres, qui sont « l'histoire intime de son âme », dit avec raison M. de la Rocheterie. Jamais, en effet, correspondance n'a été plus exactement l'expression spontanée des sentiments de son auteur, jamais elle n'en sera un reflet plns fidèle, car, par une rare coïncidence, nous possédons pendant une période de dix années le commentaire de chacune de ces lettres dans les rapports qu'adressait à Vienne le comte de Mercy,

ambassadeur de l'impératrice Marie-Thérèse à la cour de Versailles. Comme l'ajoute M. de la Rocheterie, ce témoin autorisé de la vie de la jeune Dauphine, ce guide officieux, sinon officiel, de son inexpérience exerçait un véritable contrôle secret sur ses actes et, par suite, nous sert aujourd'hui à contrôler également l'exactitude, la sincérité de la correspondance qui est reproduite dans le premier volume. Cent-vingt-huit lettres y ont trouvé place. C'est de ces lettres authentiques et non des autres que Mgr Dupanloup écrivait en 1864 à son ami Montalembert : « Je lis et relis les lettres de Marie-Antoinette; c'est pour moi toute une révélation. Quelle âme! quel esprit! quel cœur! quel caractère! quel courage!... Je n'ai jamais rien lu dans ma vie qui m'ait fait une plus extraordinaire impression. » Mais le tome second en comptera un plus grand nombre, et l'on pourra y constater, pièces en mains, que si Marie-Antoinette n'était pas une femme de génie, de taille à dominer la Révolution, — ce qu'on lui a reproché — elle fut du moins une femme de grand cœur, et demeura, selon le mot de Burke, jusqu'au dernier moment supérieure à ses infortunes.

Henri BEAUNE.

Les Petites-Sœurs des pauvres *ou la Merveille du* XIX *siècle*, par Mme Abel RAM, 1895. 1 vol. in-12 de 320 pp. Paris, librairie Plon.

C'est à bon droit que l'auteur de ce livre, voulant lui donner un sous-titre, appelle la congrégation des Petites-Sœurs des pauvres « la Merveille du XIXe siècle ». Maxime du Camp, dans son beau livre *La Charité privée à Paris*, a consacré des pages éloquentes et demeurées célèbres à cette sympathique congrégation. Plus d'un lecteur, se souvenant de tout le bonheur qu'il a éprouvé à les lire, sera tenté de dire en voyant ce nouveau livre: « A quoi bon vouloir raconter ce que l'éminent académicien nous a décrit avec une émotion si communicative? Peut-on mieux dire que lui, et tout éloge n'est-il pas superflu après celui qu'il a fait des admirables religieuses? » Mais, après en avoir lu les premières pages, il quittera bien vite ce sentiment, et il éprouvera celui d'une vive reconnaissance pour Mme A. Ram.

L'auteur n'est pas un écrivain de race, et n'a pas encore acquis une complète expérience de l'art d'écrire : il ne sait pas

toujours exprimer sa pensée dans une langue nette et dégagée, et parfois il la développe dans des phrases qui n'en finissent plus. Et cependant, malgré ces taches légères, que son livre est aimable et intéressant! Jamais nous ne l'avons trouvé fastidieux: nous devions même faire un effort pour le fermer quand nous en avions commencé la lecture. C'est que Mme Ram est sincère, et que ses éloges, pour grands qu'ils soient, sont décernés en toute franchise : on le sent à chaque page, et, pour ainsi dire, à chaque ligne. C'est aussi parce que le sujet traité est bien digne de notre attention : qui donc n'est pas ému en rencontrant dans la rue, au hasard de chaque jour, cette héroïne de la charité, de la pauvreté et de l'humilité qui s'appelle la Petite-Sœur des pauvres? C'est aussi parce que ces saintes femmes ne pas sont assez complètement connues, et que ce livre ajoute des traits charmants à l'image que notre mémoire en gardait. Nous aimons à lire, dans cet ouvrage, l'histoire de l'Institut depuis la pauvre chambre de Saint-Servan, où il est né, jusqu'à Tours, où il a eu pour ami tout spécial *le saint Homme*, M. Dupont; jusqu'à Paris, où ses débuts ont été si pénibles; jusqu'en Ecosse, où la morgue protestante a fini par se laisser vaincre; jusqu'en Espagne, où la foi catholique lui a fait un si chaleureux accueil; jusqu'aux extrémités du monde, où il s'est implanté comme une graine précieuse poussée par le souffle de la Providence. Nous sommes charmés de visiter avec Mme A. Ram une maison des Petites-Sœurs, dont Maxime du Camp avait bien dit le charme intime, mais ignoré quelques détails. Mais surtout nous éprouvons le désir d'aider les Petites-Sœurs des pauvres dans leur admirable dévouement. Pour que ce désir ne reste pas purement platonique, l'auteur indique quelques moyens de les secourir, quand on ne peut le faire avec de l'argent, et nous lui en demeurons reconnaissants.

Ce livre se recommande à toutes les classes de lecteurs, mais particulièrement à ceux qui n'ont pas d'attraits pour les ouvrages trop sérieux; il les intéressera autant que le livre le plus vanté par la mode; il leur insinuera doucement les vertus qui font la vie de l'Institut des Petites-Sœurs; il leur apprendra l'art admirable de faire la charité.

A. Lepitre.

La police autour de la personne de Jésus-Christ, par l'abbé Augustin Lémann, chanoine honoraire de la Primatiale, professeur aux Facultés catholiques de Lyon; in-18 de 48 pages. Paris, Victor Lecoffre, 1895.

Il n'est pas inouï sans doute, même dans les pays et aux époques qui se piquent d'organiser le règne de la justice, que la police, destinée par principe à protéger la société contre le mal, s'emploie, en vertu de l'obéissance passive à une légalité vraie ou apparente, par respect de la consigne professionnelle, à combattre plus ou moins consciemment même le bien. Il y a donc, pour l'histoire de la police, un vif intérêt de curiosité à rechercher quel rôle elle a joué dans le plus grand forfait qui se soit jamais perpétré au nom de la « loi », dans la mort du Fils de Dieu. C'est ce que notre savant collègue, M. le chanoine A. Lémann, professeur d'Ecriture sainte, étudie dans la courte, mais substantielle brochure dont nous venons de donner le titre.

Après avoir déterminé avec une parfaite précision les divers éléments qui entrent dans l'organisation de la police à Jérusalem, au temps de la Passion : la police *étrangère*, fournie par une cohorte de la légion romaine casernée dans la citadelle Antonia ; la police *indigène*, les *ministri* dont parle l'Evangile, aux ordres et à la solde du Sanhédrin, particulièrement chargés d'exécuter ses mandats d'arrêt; et enfin, une sorte de police *secrète*, officieuse et hors cadre, composée de membres du Sanhédrin, scribes et pharisiens, — les *volontaires* de l'espionnage, — il examine comment ces différents policiers se sont comportés dans la préparation et l'exécution du déicide. Si le rôle du Sanhédrin fut, d'un bout à l'autre, haineux et hypocrite, celui de ses agents, indigènes ou étrangers, fut relevé, à l'occasion, par des mouvements de franchise et d'honnêteté. C'est ainsi que la police indigène, qui devait se déshonorer, au palais de Caïphe, par des outrages ignominieux envers la divine victime, fit entendre, lors de la fête des Tabernacles où elle avait mission d'arrêter Jésus, cette noble protestation : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme ». C'est ainsi encore que la police romaine, après s'être faite l'instrument brutal de la flagellation, proclama, au Calvaire, par la voix du centurion qui la commandait que : « Celui-là était vraiment le Fils de Dieu ».

De la sorte, l'histoire de la police juive tourne vite à l'apologétique et l'intérêt anecdotique de son intervention s'efface

devant l'intérêt théologique de ses aveux. M. Lémann l'a bien compris et nous le fait éloquemment comprendre : curieuse comme étude historique, sa dissertation nous émeut surtout comme démonstration de la divinité de Jésus-Christ par le récit de sa Passion. Ajouterai-je que ce travail est documenté avec soin, composé avec habileté, écrit avec chaleur ? Il suffit bien de constater qu'il est un digne corollaire de ce petit chef-d'œuvre, et qui a pour titre : *Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ.*

A. D.

I. **Grammaire historique de la langue des Félibres**, par Eduard Koschwitz, professeur à l'Université de Greifswald ; petit in-8, vi-181 pages. Avignon, Roumanille ; Paris, Welter, 1894. Prix : 5 fr.

II. **Grammaire savoyarde**, par Victor Duret, publiée par Eduard Koschwitz, avec une biographie de l'auteur par Eug. Ritter, professeur à la Faculté des lettres de Genève ; petit in-8, xv-91 pages. Berlin, W. Gronau, 1893.

III. **Dictionnaire général de la langue française**, du commencement du xviie siècle jusqu'à nos jours, par MM. Hatzfeld, A. Darmesteter et Ant. Thomas ; 15e livraison (*Four-Goyavier*). Paris, Delagrave. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 30 fr.

I. La langue des Félibres est, pour le fond, le dialecte rhodanien, ou, plus exactement, le parler de Saint-Remi, mais enrichi par des emprunts à divers parlers provençaux, par la réhabilitation de vieux termes indigènes tombés en désuétude, par le procédé de la dérivation largement appliqué à la langue autochtone, et même par la traduction de bon nombre d'expressions françaises qui manquaient au provençal. On peut discuter sur les rapports de cette langue savante avec la langue populaire qui lui sert de base, sur sa valeur expressive en dehors du domaine de la poésie, ou encore sur l'avenir de cette restauration d'une langue provinciale. A cet égard, il y a eu longtemps, du moins au-delà d'un certain degré de latitude, bien des préjugés, même du scepticisme. Mais grâce au mérite, parfois exceptionnel et de tout premier ordre, des œuvres produites, grâce aussi à une propagande patriotique convaincue, ardente, acharnée, la foi félibréenne a fait des progrès considérables : la « cause » peut se prévaloir aujourd'hui, jusque dans le milieu parisien, de conquêtes inespérées et particulièrement significatives. Ce n'est pas nous qui refuserons d'applaudir à ce réveil littéraire de la

province, qui sera peut-être le signal d'un autre réveil, c'est à-dire d'une décentralisation si souhaitée de quiconque ne place pas l'idéal du patriotisme dans l'annihilation de la province par la capitale.

Nous ne voulons ici que constater un fait, fortement souligné par la publication de M. Koschwitz. Ce fait, c'est que le Félibrige, en fixant la langue populaire par l'orthographe, en épurant son vocabulaire et en l'enrichissant par de légitimes acquisitions, s'est véritablement créé une langue pour se créer une littérature, que l'une et l'autre méritent d'être étudiées et qu'elles le sont effectivement. Pourquoi faut-il que nous soyons dans l'obligation d'ajouter que cette dernière proposition est surtout vraie à l'étranger ? En France, on ne connaît guère les chefs-d'œuvre de Mistral, par exemple, — quand on les connaît, — autrement que par la traduction dont il les accompagne. Autant l'avouer de bonne grâce que de se le faire reprocher par les Allemands. M. Koschwitz s'excuse de n'avoir pas mis en tête de sa grammaire une histoire de la langue provençale, par la raison que « les faits importants sont universellement connus — au moins en dehors de la France — ». L'épigramme est piquante ; le pis est qu'elle se trouve méritée. Donc, si nous n'étudions guère la langue et la littérature des Félibres, pas plus que l'ancien provençal, on les étudie en Allemagne et ailleurs, et il y a dans ce fait comme une consécration par l'enseignement de l'œuvre du Félibrige.

C'est pour faciliter cette étude que M. Koschwitz a écrit sa *Grammaire*, car il a bien raison d'estimer que celle du frère Savinian ne pouvait suffire. Visant un but essentiellement pratique, il s'attache à faire connaître l'orthographe, les sons et les flexions de la langue félibréenne, en les rattachant à leurs sources ordinaires, latines ou germaniques. C'est dire qu'il se borne à la phonétique et à la morphologie, ne relevant, en matière de syntaxe, que les faits par où la langue des Félibres diffère du français, et laissant de côté l'appareil scientifique qui accompagne d'ordinaire les grammaires dites historiques. Pourquoi donc sa grammaire prend-elle le titre de grammaire historique ? C'est que, sous ses apparences de livre exclusivement pratique, elle est foncièrement inspirée de la méthode historique et qu'un exposé grammatical tel que celui-là suppose une connaissance approfondie de l'histoire de la langue.

Ceux qui connaissent les prédilections de M. Koschwitz pour l'étude des éléments vivants du langage, ne seront aucunement

surpris de constater que la partie la plus achevée de cette grammaire est précisément l'étude des sons provençaux. Sur ce point, il a choisi pour modèle l'excellente phonétique de la *Chanson de Roland* par M. G. Paris, si précise et si nette. En conséquence, il prend chaque son provençal, voyelle ou consonne, et en détermine : 1° la prononciation, 2° la provenance, 3° la correspondance au son français. Après les précautions dont il s'est entouré pour contrôler sur place ou auprès des Félibres les plus habiles l'exactitude de sa prononciation, il est bien douteux qu'on puisse contester sa phonétique, du moins sur un point de quelque importance. A signaler encore, dans la partie morphologique, l'étude si pénétrante, et à bien des égards si neuve, du verbe provençal.

Mais un maître tel que l'éminent recteur de l'Université de Greifswald réclame surtout à la critique des indications capables de contribuer à l'amélioration de son œuvre. Voici quelques observations que nous nous permettons de lui soumettre en vue d'une seconde édition qui ne saurait tarder beaucoup.

Inutile de relever certaines erreurs matérielles qui ne sont que des fautes typographiques ou des distractions, par exemple *esmeraudo* expliqué par *smaragdum* (p. 19) et par **smaragdam* (p. 27), *vapeur* pour *vapour* (p. 55), *frucha* pour *frucho* (ib.). — Mais on remarque aussi quelques contresens : *cava*, caver (p. 6, lire : creuser), *espeli*, épeler (p. 138, lire : éclore, comme p. 165 ; épeler, en provençal, se dit *apela*). — Un certain nombre d'étymologies paraissent bien contestables : *dòu*, deuil (p. 18), semble plutôt le substantif verbal de *doler* que le représentant de **dolium ; fiero*, foire (p. 23), postule **fĕriam; messorgo*, mensonge (p. 35), se rattache mieux à **mentitionica;* qu'à **mentitionea ; bada*, béer (p. 44) à **batare* qu'à **badare ; dès* (p. 175) à *de ex* qu'à *de ipso*. Douteuses aussi les étymologies de *degun* (p. 92), de *encaro* et *encuei* (p. 170). Quant à *verai*, vrai, comment croire qu'il vienne de **veracum* (p. 172), dans un pays où le suffixe *acum* a donné *ac* ? Est-il possible aussi de dériver *gelèbre*, gelé, de **gelabilem* (p. 35) ? M. Koschwitz explique le suffixe d'ajectif *en-enco*, si fréquent en provençal, par le suffixe *inquum* du latin *propinquum* (p. 79) ; ne vaut-il pas mieux y voir le suffixe germanique *ing ?*

Voici des explications plus inadmissibles encore : *Rose*, le Rhône (p. 5), n'a pas eu d'*o* entravé, comme l'affirme l'auteur, sans quoi la transformation en *s* du *d* intervocalique serait inexplicable. *Couissin*, coussin, ne vient pas de **culcitinum* (p. 45), mais de

**coxinum*, suivant la belle étymologie de M. P. Meyer; *fade* ne représente pas *fatuus* (p. 67), mais, comme l'a montré M. Clair Tisseur, *vapidus* (*Rom.* XVII, 287); *enfioula*, duper, ne vient pas de * *infilare* (p. 99), c'est le même mot que *enfioula* = * *inphialare*, mettre dans une fiole (cf. la même métaphore dans *toupina, encoucourda*); *crousa* ne peut reproduire *cruciare* (p. 96), mais est formé directement sur *cros*; dans *A-z-Ais*, à Aix (p. 51), le *z* n'est pas une consonne intercalaire mais le continuateur du *d* de *ad Aquas* (plutôt *Aquis*). M. Koschwitz affirme que les infinitifs secondaires tels que *agué, vougué* sont de date très récente; pourtant on trouve, dès le XV[e] siècle, *volguer* à côté de *voler*, dans le *Mystère de saint André* (éd. Fazy, v. 1331). — Il y a parfois un inconvénient réel à citer la forme classique comme type de tel mot provençal; par exemple, M. Koschwitz, en expliquant *cousino*, cuisine, par *coquinam*, *couire*, cuire, par *coquere*, en vient à dire que *qu* médial isolé a produit *s* (p. 100); mais ces mots n'étaient-ils pas devenus **cocinam*, **cocere* en latin populaire? Pareillement, *goupil*, renard, remonte à **vulpīculum*, non à **vulpeculum* (p. 40). Mais je ne veux pas insister plus que de juste sur des inexactitudes qui ne tirent guère à conséquence.

Encore une remarque pour finir. M. Koschwitz voit dans l'*i* des adjectifs pluriels, par exemple *tèndri*, tendres (masc. et fém.), le continuateur de *es* et *as* du vieux provençal. Sa démonstration, appuyée sur des faits empruntés aux parlers actuels de Folcalquier et de Marseille, me semble péremptoire pour le provençal moderne; mais il ne faudrait pas l'étendre à l'ancien provençal et expliquer, comme il l'a fait, le dauphinois *autri*, du moyen âge, par *alteros - es-ei-i* (*Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, mærz 1894); il était certainement le continuateur de *alteri*, puisque, à cette époque, la vocalisation de *s* final ne s'était sûrement pas opérée en Dauphiné, ni probablement dans le Midi de la France.

II. La *Grammaire savoyarde* est bien loin d'avoir la valeur du précédent ouvrage. C'est qu'ici M. Koschwitz n'a été qu'éditeur. L'auteur, Victor Duret, était sans doute un esprit fort distingué; mais ses études ne l'avaient guère préparé à faire œuvre de romaniste. Séduit par la renaissance provençale et passionné pour la langue de son village (Onex, à une lieue de Genève), il avait amassé les matériaux d'une grammaire, les avait même disposés tant bien que mal et se lamentait de mourir avant d'avoir publié son travail, quand un hasard amena

M. Koschwitz à son chevet pour le charger de cette besogne. Sans doute le manuscrit de Duret ne pouvait espérer meilleure fortune. Mais la besogne n'était pas commode, alors surtout qu'une volonté fort respectable insistait auprès du complaisant éditeur pour qu'il ne modifiât que le moins possible l'œuvre du défunt. Il est bien à regretter qu'il n'ait pas été libre de traiter à sa guise le manuscrit qui lui était confié. Sachons gré toutefois au consciencieux romaniste d'avoir vérifié sur place la prononciation, régularisé l'orthographe du manuscrit, supprimé les inutilités et fait en notes de nombreux et très intéressants rapprochements entre le patois d'Onex et ceux d'Annecy, d'Albertville et de la Thuile (canton de Sées). Cela suffit-il pour que l'ouvrage s'appelle *Grammaire savoyarde*? Je crains bien que le titre ne paraisse quelque peu ambitieux, mais, il est sans doute de Duret lui-même. En tout cas, le livre renferme, notamment sur la conjugaison, des renseignements fort utiles, surtout si l'on songe que par sa situation géographique la langue de Savoie est particulièrement curieuse à étudier et assez peu connue encore.

Il y a, par exemple, dans ce parler d'Onex, tel que le révèle la *Grammaire savoyarde*, une particularité bien singulière. On sait que le sort de l'*a* final (vill*a*, fili*a*) est lié au sort de l'*a* tonique, de telle sorte que l'un se conserve ou s'altère comme l'autre. Or, tandis que l'*a* tonique d'Onex s'altère après une palatale : *payi* (payer), *marchi* (marcher), *kllochi* (clocher), il se maintient en finale dans les mêmes conditions : *çhemiza* (chemise), *vœlla* (veille), *fœlla* (fille). Est-ce vraiment une exception à la loi générale, ou bien, l'*a* final n'a-t-il pas été rétabli récemment par une influence analogique? Ce point aurait mérité une étude spéciale. Je pencherais plutôt vers l'hypothèse d'une restitution analogique. Ce qui me le fait supposer, c'est la présence, dans ce parler, de formes telles que *la démènjhe (dies dominica)*, *darriremèn* (dernièrement), qui, en regard de *lonjha (longa)* et *premiramèn*, semblent indiquer un état antérieur, lequel était normal. Autre particularité curieuse : *liberta* (*libertatem*), ne se modifie pas au pluriel; encore, évidemment, une influence analogique. De ci de là, on rencontre quelques contradictions, comme *ànnâya* (* *annata*), à côté de *ànnâye*, *fènk* (cinq) à côté de *sènkànta*, *èn tapinwé* (en tapinois) à côté de *èn tapènè*. — L'*r* de *a-r-on* (à un) est donnée comme euphémique ainsi que dans *pè-r-on*; c'est inexact; elle est étymologique dans le second cas (*pèr-on*) et analogique dans le premier.

Malgré ces défauts qui tiennent avant tout aux conditions dans lesquelles le travail a été préparé, les romanistes doivent être reconnaissants à M. Koschwitz d'avoir sauvé des matériaux utiles et d'en avoir tiré à peu près le meilleur parti possible.

III. Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs la quinzième livraison de ce très remarquable ouvrage que l'*Université catholique* a signalé, à diverses reprises, depuis janvier 1891. Peut-être bien que la publication n'avance pas aussi vite que les auteurs l'avaient espéré tout d'abord, et que le souhaite, en tout cas, l'impatience des souscripteurs. Mais si jamais retard fut digne d'excuse, c'est bien celui que nous constatons ici. On ne se fait pas aisément une idée exacte des difficultés de toutes sortes que rencontre la composition d'une œuvre aussi considérable que le *Dictionnaire général de la langue française.* Qui donc, à moins d'être un peu du métier, peut deviner la somme des recherches historiques, littéraires ou étymologiques qu'exige chaque fascicule, contenant plus d'un millier de mots, dont il faut déterminer l'origine, discuter et préciser l'étymologie, et surtout classer les significations diverses dans un ordre à la fois historique et logique? Et si l'on songe qu'il s'agit d'une science toujours en voie de progrès, que le dépouillement de nos documents linguistiques ou littéraires est loin d'être achevé, que des découvertes nouvelles dans le domaine de la linguistique gallo-romane obligent souvent à modifier la rédaction d'articles qui pouvaient sembler, il y a cinq ans, définitivement arrêtés; si l'on songe, d'autre part, que la scrupuleuse conscience des auteurs ne néglige rien pour nous donner l'état de la connaissance scientifique du français à la fin du XIXe siècle, on comprendra que l'œuvre subisse un ralentissement fatal. A vrai dire, pour tout lecteur qui examine chaque livraison avec l'attention qu'elle mérite, la surprise n'est pas là : ce qui l'étonne, et même jusqu'à l'admiration, c'est de voir que, avec cette perfection de tous les détails, la publication s'écarte si peu, en somme, de la périodicité primitivement annoncée.

Nous ne reviendrons pas sur le but, le caractère et les mérites de cette œuvre; on la connaît assez depuis les premières livraisons pour savoir qu'elle constituera, sous un format aussi réduit que possible, le plus scientifique et le plus pratique des répertoires du français moderne, grandement utile à quiconque veut vraiment savoir sa langue, indispensable à quiconque est chargé de l'enseigner.

Notons seulement ce qui, dans la livraison présente, nous

semble surtout de nature à piquer la curiosité du lecteur. Avec la lettre F se termine le 1er volume, comprenant 1.136 pages, grand in-8° à deux colonnes; nous avons en plus les 48 premières pages du 2me volume, de *G* à *Goyavier*. Que de mots il y a là, faits pour intéresser vivement, soit par leur étymologie, soit par leur histoire, soit encore par la bizarrerie ou la multiplicité de leurs sens! Voici *fourgon* (tige de fer pour attiser le feu), d'origine longtemps inexpliquée et dans lequel M. Ant. Thomas, en le rapprochant de l'ancien français *fourgier* (= **foricare*, tiré de *forare*, forer), a reconnu un type du latin populaire **foriconem*; *fourmi*, rattaché jadis soit à *formica*, soit à **formicus*, et qui, en raison des formes *formiz*, *fourmis* (La Fontaine), postule le latin populaire **formicem*; *frelon*, que Diez tirait si étrangement de *frêle*, que Littré laissait sans explication, et qui n'est que le continuateur du latin populaire *furlonem* (Isidore de Séville), composé probable de *fur* et de *leo*; *frise* (terme d'architecture), qui a longtemps tourmenté les étymologistes et qui n'est bien vraisemblablement qu'un emprunt à l'italien *fregio*, du latin *phrygium* (s. ent. *opus*); *gâteau*, dans lequel Littré voyait un emprunt à l'allemand *wastel*, tandis que l'inverse est plus probable. Si tel mot est d'étymologie indéterminable, vous serez encore intéressés par son histoire: voyez, par exemple, *frapper*, *fricasser*, *friser*, *frotter*, *garçon*. Soupçonne-t-on les divers emplois de mots aussi familiers que *fourchette*, *foyer*, *gagner* (primitivement *paître*), *garder*? Tout le monde comprend l'expression *au fur et à mesure*; combien savent que *fur*, par l'intermédiaire de *fuer* et *feur*, est sorti normalement de *forum*, marché, qu'il signifiait *taux* dans l'ancienne langue, et que *au fur* s'est adjoint la locution synonyme *à mesure*, lorsque, au XVIIe siècle, la signification de *fur* s'obscurcissait?

On pourrait aisément multiplier les remarques de ce genre; bornons-nous à rappeler que, par l'indication de l'origine de chaque mot, par la date de son apparition dans la langue, par la succession de ses sens divers, nous pouvons suivre en détail l'histoire même du français, en attendant que le *Traité de la formation de la langue*, qui nous est promis comme le couronnement du *Dictionnaire général*, nous la montre dans son ensemble.

A. Devaux.



CHRONIQUE

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Fondée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

GROUPE LYONNAIS

Séance du lundi 4 février 1895.

Présidence de Mgr Déchelette, vicaire général.

Après la prière d'usage, Mgr Déchelette donne la parole à M. Emmanuel Lucien-Brun sur le sujet à l'ordre du jour : *Des Monts-de-Piété et des réformes projetées.*

Le prêt sur gages a été de tout temps pratiqué et, de tout temps aussi, a donné lieu à des abus qu'aucune mesure n'a pu jamais complètement supprimer.

Ce fut pour tenter d'y remédier que, au xve siècle, à Pérouse, sous l'influence du moine Barnabé de Terni, fut fondé le premier Mont-de-Piété. L'institution nouvelle se propagea rapidement en Italie, mais, contrairement à la pensée des premiers fondateurs, qui avaient voulu le prêt gratuit, un grand nombre des établissements nouveaux réclamèrent un intérêt. De là des objections et une polémique qui fut tranchée par une bulle de Léon X, en 1515, autorisant les Monts-de-Piété à exiger un intérêt, encore qu'il fût plus parfait de ne pas le faire.

Chose assez singulière, les tentatives faites en France échouèrent jusqu'au jour où, à la fin du dernier siècle, en 1777, les administrateurs de l'Hôpital général furent autorisés à créer



eux-mêmes un Mont-de-Piété. Il eut un rapide succès; mais la Révolution le contraignit de fermer ses portes. Il les rouvrit, la tourmente passée, et depuis cette époque l'importance de ses prêts ne cessa de s'accroître, en même temps que l'exemple de la capitale était suivi successivement par les autres villes. Aujourd'hui, le nombre des Monts-de-Piété est de 42 et leurs opérations roulent sur des chiffres élevés. A Paris, c'est une somme de plus de 30 millions qui représente les avances faites, et à Lyon une somme de plus de 3 millions.

Les objets offerts en gage sont estimés par des commissaires-priseurs responsables, et le Mont-de-Piété prête jusqu'à concurrence des 2/3 de la valeur et des 3/4 pour les objets d'or et d'argent. Au bout d'un an, le prêt peut être renouvelé, faute de quoi l'objet est vendu. Le boni, s'il y en a un après tous frais payés, est restitué à l'emprunteur et, s'il ne réclame pas, l'Assistance publique à Paris, et ailleurs, les Hospices, en bénéficient. Quant aux bénéfices provenant des prêts, ils sont affectés à une réserve, qui permettra d'abaisser successivement le taux d'intérêt exigé. Comme on le voit, toute pensée de spéculation est absente de l'administration des Monts-de-Piété.

Leur utilité a été cependant contestée. On a dit qu'ils encourageaient les emprunts, parfois le recel des objets volés; qu'en outre ils prêtaient à un taux souvent usuraire, s'élevant à 7 0/0 à Paris et, dans certaines villes, jusqu'à 14 0/0. Ces critiques ont du vrai; néanmoins, on peut affirmer que les Monts-de-Piété rendent parfois des services et surtout qu'ils suppriment les abus inséparables des maisons de prêts sur gages.

Le mal auquel il importe le plus de porter remède actuellement est le trafic des *reconnaissances* délivrées aux emprunteurs, et dont la valeur équivaut à la différence entre la valeur de l'objet et la somme prêtée. Les brocanteurs qui se livrent à ce trafic emploient la forme d'une vente à réméré. Ils achètent la reconnaissance avec faculté de rachat au bout d'un mois, moyennant un supplément de 10 0/0, et prorogent un ou plusieurs mois, suivant les cas, aux mêmes conditions, en sorte que l'opération se résout en un prêt à 12 0/0 l'an. En outre, lorsqu'ils font vendre l'objet, le prix, quel qu'il soit, leur appartient tout entier.

Pour supprimer de tels abus, divers moyens ont été proposés que l'on peut ranger en deux groupes distincts. Les uns tendent à supprimer le trafic, en supprimant la valeur de la reconnais-

sance par l'élévation du prêt consenti sur l'objet ; les autres proposent de créer une caisse spéciale qui consentirait, à des conditions plus humaines, un prêt sur les reconnaissances.

Dans le premier système rentre un projet ministériel présenté en 1890. Ce projet supprime l'intervention des commissaires-priseurs, jugée trop onéreuse pour les services qu'ils rendent, et permet au Mont-de-Piété d'élever le prêt aux 9/10mes de la valeur de l'objet, à la condition que l'emprunteur consentira à recevoir, au lieu d'une reconnaissance, un bulletin non négociable. A ces innovations les objections ont été nombreuses. Les commissaires-priseurs sont un utile tampon entre l'administration et le public, à qui ils offrent des garanties d'impartialité. L'élévation des prêts, eu égard à la valeur des objets, ne peut manquer, en dépit des affirmations contraires, de causer aux Monts-de-Piété des pertes énormes. Il ne semble pas que rien ait été fait pour provoquer la discussion de ce projet.

D'autres projets, émanant de l'initiative parlementaire, proposent la création d'une caisse prêtant sur les reconnaissances. Elle serait autorisée à exiger un intérêt pouvant s'élever à 18 o/o, afin de compenser les pertes nombreuses qu'elle aurait à subir. Ce projet n'est peut-être pas impraticable, encore que ce taux soit singulièrement usuraire, et que, probablement, il ne doive pas suffire à compenser les pertes plus fortes que ne le prévoit le projet.

De cette étude, que conclure ? Que les Monts-de-Piété doivent être conservés pour éviter des maux plus grands ; conservées aussi les fonctions des commissaires-priseurs ; que les hospices pourraient temporairement abandonner une partie des sommes leur revenant aux Monts-de-Piété, qui prêtent à un taux trop élevé, afin qu'ils pussent le réduire ; qu'il faudrait, suivant partout l'exemple de Lyon, créer une caisse de garantie en vue des pertes subies, ce qui, supprimant la crainte exagérée des pertes, pousserait à élever l'évaluation des gages et par suite les prêts ; qu'enfin il y aurait lieu de poursuivre les associations de brocanteurs qui, dans les ventes des objets non retirés, entravent les enchères.

Ces réformes n'offrent pas de difficultés insurmontables ; après les avoir faites, on pourrait songer à expérimenter une caisse de prêts sur les reconnaissances.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

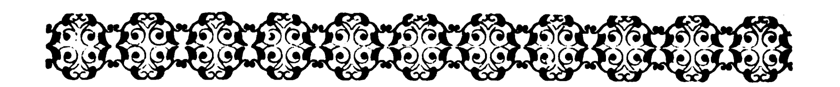
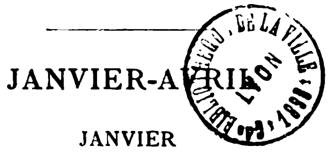


TABLE DES MATIÈRES



JANVIER-AVRIL

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.






Crive et
pas le par
le départ,
er et ret